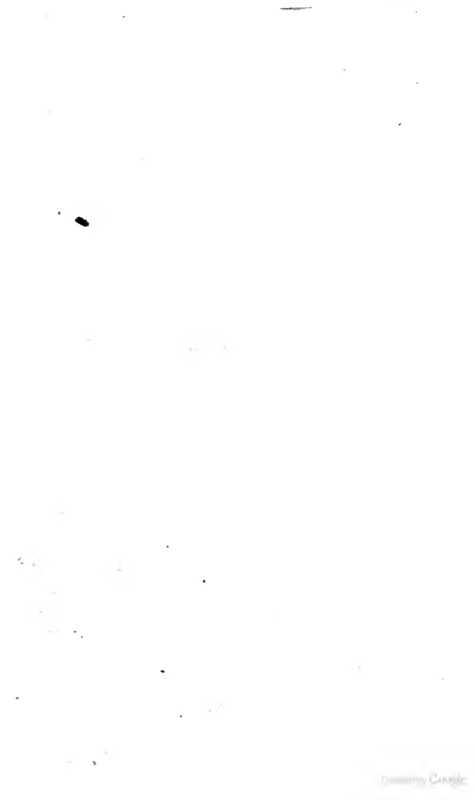




NOTES ÉCONOMIQUES

SUR

L'ADMINISTRATION DES RICHESSES

ET LA

STATISTIQUE AGRICOLE DE LA FRANCE.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Traité théorique et pratique de comptabilité rurale, à l'usage de tous les cultivateurs, propriétaires, fermiers, régisseurs, maîtres de poste, etc. In-8°, avec tableaux. — Paris, 1840. 4 fr. 50 c. et 5 fr. 75 c.

Catéchisme des cultivateurs pour l'arrondissement de Montargis; ouvrage couronné par la Société royale et centrale d'agriculture de Paris. In-12. Paris, 1839. . . . . 1 fr. 25 c. et 1 fr. 75 c.

EN COURS DE PUBLICATION :

Histoire naturelle-agricole des animaux domestiques de l'Europe. 1re partie : races de la Grande-Bretagne; texte du professeur David Low, trad. de l'anglais et annoté par le Dr Royer; dessins d'après Shiels, de l'Académie d'Edimbourg, par Hermann Eichens; coloriés avec le plus grand soin. Publié par les fondateurs du *Moniteur de la Propriété*. Grand in-4°. Edition de luxe. Une livraison tous les trois mois.

Cette 1re partie aura 13 livraisons; la 4e est sous presse.

Prix de chaque livraison. . . . . 6 fr. et 8 fr.

On peut souscrire séparément aux races	bovines, 6 livraisons, moyennant. . .	40 fr.
	ovines, 4 livraisons.	30 fr.
	chevalines, 2 livraisons très-fortes. . .	20 fr.
	porcines, une livraison publiée.	8 fr.

POUR PARAITRE INCESSAMMENT :

Cours complet d'économie rurale, ou Recherche et détermination analytique et raisonnée de tous les travaux, de toutes les forces et de tous les produits de l'agriculture française. Professé par l'auteur, à l'Institut royal agronomique de Grignon, en 1838 et 1839.

SE TROUVENT AU BUREAU

du **Moniteur de la Propriété et de l'Agriculture**, journal des intérêts du sol, à 10 fr. par an, pour toute la France, et 12 fr. pour l'étranger; fondé, en 1836, par une réunion de propriétaires, cultivateurs, et publié sous leur direction, à Paris, quai Voltaire, 21 *bis*.

Conditions de la souscription :

Le Moniteur de la Propriété paraît à la fin de chaque mois par cahier de 32 pages grand in-8°.

On s'abonne à Paris, au bureau du Journal, quai Voltaire, 21 *bis*, et, dans les départemens, chez tous les libraires, directeurs des postes et des messageries, sans augmentation de prix.

On ne s'abonne pas pour moins d'une année, et toujours à partir du mois de janvier.

L'abonnement est servi *franco*. Les personnes qui ne s'abonnent que dans le courant de l'année, reçoivent les numéros parus depuis janvier.

L'abonnement au *Moniteur de la Propriété* continue de plein droit d'année en année, jusqu'à réception d'avis contraire ou renvoi des numéros.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AINÉ,
Rue des Grands-Augustins, n° 7.

NOTES ÉCONOMIQUES

SUR

L'ADMINISTRATION DES RICHESSES

ET LA

STATISTIQUE AGRICOLE DE LA FRANCE.

PAR **C. E. ROYER**, D. M. P.,

Directeur du MONITEUR DE LA PROPRIÉTÉ ET DE L'AGRICULTURE,
ANCIEN PROFESSEUR D'ÉCONOMIE RURALE A L'INSTITUT ROYAL AGRONOMIQUE DE GRIGNON;
MEMBRE HONORAIRE DU CERCLE AGRICOLE DE PARIS;
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE DE PARIS,
DE CELLE DE MOULINS, ETC.



Les biens que donne la terre sont les seules richesses inépuisables, et tout fleurit dans un état où fleurit l'agriculture.

SULLY.



PARIS,
AU BUREAU DU MONITEUR DE LA PROPRIÉTÉ,
QUAI VOLTAIRE, 21 BIS;
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

1843.

AVERTISSEMENT ET RECTIFICATIONS.

Le gouvernement a fait élaborer et publier, depuis six ans, un travail d'une immense portée, qui révèle tout à la fois l'étendue des richesses agricoles de notre belle France, jusqu'à présent méconnues, et l'énormité des pertes continuelles qui résultent d'une mauvaise administration particulière et générale de cette mine inépuisable de fortune, de moralité, d'ordre et de grandeur nationale.

A une époque où les progrès de la population, de la civilisation et de la raison rendent l'exploitation de ces richesses de plus en plus indispensable, en préparant, par une révolution morale, une ère tout-à-fait nouvelle de simplicité laborieuse, de paix et de charité universelle, la Statistique agricole de la France est devenue la base fondamentale des perfectionnemens les plus importans, les plus urgens et les plus profitables, à introduire dans notre organisation sociale.

Tout ce que, depuis six ans aussi, le *Moniteur de la Propriété* d'abord, et plus tard tous les organes de la presse agricole et politique n'ont cessé de dire et de réclamer touchant la création d'une représentation légale des intérêts de l'agriculture française, par des comices, des chambres consultatives, etc., un conseil supérieur central et un ministère spécial ou, tout au moins, une direction forte et indépendante de la pression et des tiraillemens des intérêts politiques et mercantiles; toutes ces agitations turbulentes qui réunissent en congrès les diverses catégories de cultivateurs et prouvent ainsi la nécessité, pour le gouvernement, de se mettre à la tête d'un mouvement régulateur et progressif; l'esprit public, les tentatives multipliées de l'industrie privée, que les revers même n'ont point entravées; le malaise social qui nous tourmente et contre lequel on ne voit de remède que dans la vie champêtre; toutes ces choses, disons-nous, seraient peut-être demeurées un enseignement stérile, si la statistique de l'agriculture, en nous faisant officiellement entrevoir l'immensité des ressources de cette industrie, le peu de parti que nous en tirons, l'indispensable nécessité

de l'intervention supérieure d'une direction intelligente et puissante, pour faire cesser cette dilapidation qui roule sur la création annuelle de plusieurs milliards, n'avait rendu de la dernière évidence, pour tous les hommes de bonne foi qui s'intéressent à la grandeur et à la prospérité de la France, l'indispensable nécessité d'un grand développement à donner à l'administration de l'agriculture. Ou nous nous trompons étrangement, ou ce développement si désirable d'une administration, marchant cette fois dans une voie complètement neuve, doit sortir de toutes pièces de la publication que nous commentons dans ce livre, et, dût la statistique agricole, n'avoir en elle-même aucune autre utilité, on devrait encore la considérer comme l'œuvre la plus utile qui se soit produite depuis long-tems.

Cependant l'opinion publique en général, et celle des hommes les plus compétens en particulier, s'est montrée, jusqu'à présent, plus hostile que favorable à la statistique agricole de la France; mais il est à remarquer, toutefois, que cette opposition s'est manifestée contre l'exécution exclusivement, et non contre le principe; tout le monde est demeuré d'accord qu'une bonne statistique agricole serait une excellente chose; c'est donc un point déjà hors de discussion. Les avis se sont partagés sur la possibilité d'exécuter convenablement un pareil travail, et quelques déductions mal faites, quelques inductions erronées, qui ont eu un grand retentissement et pouvaient avoir une portée très-grave, ont soulevé contre le travail actuel, dès avant sa complète apparition, une opposition formidable. Laissant donc comme jugée la question d'utilité, en principe, de la statistique agricole de la France, nous allons examiner les deux autres points du débat.

Sur la possibilité de faire une bonne statistique agricole. Nous sommes pour la négative avec les élémens actuels mis à la disposition du ministère de l'agriculture et du commerce; et pour la complète affirmative, au contraire, au moyen d'une organisation de l'administration, avec ramifications locales établissant un vaste réseau continu, depuis le ministre jusqu'au plus pauvre cultivateur; organisation que nous appelons de tous nos vœux, qui nous paraît indispensable, et qui ne sera parfaite que du jour où les cultivateurs et les propriétaires ruraux considéreront le ministre spécial et ses agens, comme leurs protecteurs naturels.

Sur l'existence d'une bonne statistique agricole de la France. Ce que nous venons de dire prouve suffisamment notre opinion négative, car nul ne peut faire l'impossible, et l'infatigable patience, le zèle et le talent peu communs que tout le monde accorde à M. Moreau de Jonnès, ne pouvaient surmonter dans l'exécution de cet immense travail des obstacles sans nombre, dont la plupart étaient au dessus de la puissance humaine. On ne fait rien avec rien, aussi bien aujourd'hui que du tems

de Thalès, et comme l'organisation actuelle de l'agriculture est complètement nulle, sa statistique est absolument impossible à bien faire.

Les imperfections que nous croyons pouvoir reprocher à la statistique officielle portent à la fois sur la forme et sur le fond.

Les imperfections de forme étaient inséparables, ce nous semble, de la première élaboration d'un travail de ce genre, qui ne peut sortir parfait d'un premier jet, et qui devrait être périodique, à ce que nous croyons, pour approcher autant que possible, par des améliorations et rectifications nécessaires, de cette perfection. L'immensité des détails, et cependant leur insuffisance notoire, l'ordre de leur classification qui éparpille les renseignemens dans un labyrinthe de chiffres, où les mêmes indications sont plusieurs fois reproduites, bien que très-difficiles à trouver, pour quelques-unes au moins, nous semblent avoir des inconvéniens, dont le moindre est la dépense d'impression, mais que le tems ferait facilement disparaître. Nous croyons que l'administration doit recueillir et conserver avec soin dans ses archives, la statistique par commune, avec tous ses détails les plus minutieux et les plus circonstanciés, et qu'elle doit mettre entre les mains de tous les hommes capables de contrôler ces renseignemens (ce qui se réduit peut-être à un ou deux pour chaque commune), un exemplaire manuscrit de ce tableau communal, qui devrait, en outre, être constamment à la disposition du public, dans la mairie à laquelle il se rapporte; que les sous-préfets doivent avoir les renseignemens relatifs à toutes les communes qui dépendent de leur arrondissement, et en adresser un exemplaire à chaque conseiller d'arrondissement; que les préfets, les députés et les conseillers-généraux doivent posséder la collection de leur département; mais que la statistique officielle, dont nous demandons l'impression périodique, ne devrait être composée que d'un très-petit nombre de tableaux, présentant, résumés par département et sans aucune répétition, les renseignemens additionnés fournis par les tableaux communaux, annuellement vérifiés. La périodicité pourrait être décennale et concorder avec le résumé du commerce extérieur que publie l'administration des douanes. Quant au classement des matières, cette simplification le rendrait plus facile et d'une moindre importance; mais nous pensons qu'il devrait être dirigé, cependant, par l'administration de l'agriculture plutôt que par le bureau de statistique pour avoir toute l'utilité désirable.

De nombreuses omissions, des erreurs de chiffres plus nombreuses encore, dont quelques-unes ont paru choquantes et très-graves, et l'absence complète de toute conclusion, qui permet d'improviser, en quelque sorte, selon le besoin de toutes les causes, des inductions, dont on a déjà beaucoup abusé, que la discussion a plusieurs fois aussi démontré être erronées, et que, cependant, il était fort difficile, pour

ne pas dire impossible de réfuter immédiatement à la tribune, tant elles étaient spécieuses : telles sont les imperfections que l'on attribue au fond de la statistique, et qu'il est plus facile d'expliquer que de nier.

Fallait-il, une fois ces défauts reconnus, mépriser le travail et le condamner à un éternel oubli, pour recommencer sur les mêmes bases et avec les mêmes erremens, dans quelques années, une publication pareille de tout point, quant aux imperfections? Ce paraît être l'opinion de quelques personnes; pour nous, la destruction et le doute absolu nous répugnent également et nous semblent indignes d'hommes graves, studieux, qui veulent édifier, consolider, améliorer et non perpétuellement renverser et bouleverser. Il n'est point à notre connaissance que l'acquisition d'aucune vérité utile soit parvenue aux hommes d'inspiration subite, et complètement dégagée de ce cortége d'erreurs qu'engendrent l'imperfection de nos sens et les préjugés de notre éducation ; les voiles, la poudre, la vapeur ne reçurent point en naissant les perfectionnemens de leurs applications, et nos admirables machines ne seraient pour un sauvage que des instrumens de destruction. Le tems est nécessaire à toutes choses, il est pour la perfection de la statistique un élément indispensable. Aussi, avons-nous voulu sonder autant que possible la valeur réelle de ce premier monument élevé par le pouvoir à la science nouvelle de la statistique agricole; nous en avons comparé les chiffres absolus, les indications arbitraires, avec les données trop rares que possède la science et qui en établissent le degré de probabilité; empruntant aux documens publiés par l'administration des douanes quelques renseignemens négligés par le ministère de l'agriculture, nous nous sommes efforcé de combler quelques lacunes et de donner pour chaque chose les mêmes renseignemens; groupant méthodiquement en quelques tableaux seulement, les chiffres que nous avons crus essentiels et que nous avons dû rechercher dans dix volumes énormes, et par cela même difficiles à compulser; nous avons essayé d'en faire un tout harmonique, dont les rapports fussent saillans et l'étude facile; enfin, pour éviter à nos compatriotes les erreurs inséparables d'un raisonnement improvisé sur le vu d'une abstraction, c'est-à-dire de chiffres isolés qui, fussent-ils parfaitement exacts, disent tout ce qu'on veut quand on néglige d'étudier leurs rapports; et tout à la fois l'ennui mortel, impossible à beaucoup de gens, de se livrer à ce travail d'ensemble sur ce milliard de chiffres épars, quelquefois contradictoires en apparence et sans aucun but évident; nous avons cherché nous-même à formuler à l'avance quelques conclusions que chacun pourra méditer, consulter, discuter, approfondir, réfuter à loisir et sans beaucoup d'efforts ni de travail.

Puis de tous ces élémens nous avons fait une synthèse, en présentant en un seul tableau où les rectifications raisonnées, les évaluations

arbitraires, etc., sont parfaitement distinctes des chiffres officiels, la richesse totale créée par l'agriculture nationale, directement comme productrice de matière brute, et indirectement par les salaires et bénéfices de transport, de commerce, de manufactures, etc, créés par la consommation ou l'exploitation de ces produits bruts, jusqu'à leur décomposition ou leur retour au sol. Nous avons recherché l'influence de chaque production particulière sur la richesse générale, matérielle et morale et réciproquement l'influence de nos constitutions et de notre état social sur chaque production. Nous avons cherché à déterminer le rôle que joue le commerce international sur notre état social, les limites où il peut être porté, celles où il doit s'arrêter pour chaque objet, les moyens que nous supposons les plus propres à atteindre le degré le plus favorable au pays, et notamment la législation fiscale, etc.; un tableau spécial résume ces données à la fin de l'ouvrage, pour ce qui est relatif au commerce extérieur de la France, année moyenne, pour tous les produits agricoles indistinctement, par ordre de matières, à l'importation et l'exportation; et un autre tableau présente la valeur nutritive comparative et la valeur vénale sur le marché national, de toutes ces productions, afin de faire ressortir l'état de la culture pour chacune d'elles, dans ses rapports avec la consommation et l'entretien probable de la fertilité du sol.

Ce plan peut être mauvais, l'exécution laisse certainement beaucoup à désirer, malgré tout le soin que nous y avons apporté, de nombreuses erreurs de chiffres se seront glissées inaperçues à l'impression comme l'établissent les errata, d'autres erreurs de raisonnement s'y rencontreront aussi; tout cela nous semble inséparable d'un premier travail aussi ardu, aussi immense; mais nous avons la conviction cependant de l'utilité de cette œuvre la plus complète, nous le croyons, qui ait été publiée sur la statistique agricole d'aucun peuple de la terre, et peut-être l'unique en son genre.

Fort de cette conviction et de nos bonnes intentions, nous attendons avec confiance le jugement du public et les observations de la critique pour en faire notre profit dans la rédaction de la seconde partie de ce travail et pour introduire, dans cette seconde partie, les rectifications dont la discussion démontrera la justesse. Dès aujourd'hui nous pouvons en faire quelques-unes, et nous en saisissons l'occasion.

1° Tous les chiffres et raisonnemens relatifs ou proportionnels à la population, dans notre ouvrage, sont basés sur le recensement de 1836; tout récemment le *Moniteur* a publié le résultat du recensement de 1841, duquel il résulte un accroissement de population d'environ 0,02. Nous donnons ici le résumé de ce recensement, qui ne change nullement les conséquences déduites, mais qui fournit une nouvelle preuve de la nécessité d'organiser régulièrement la production.

RÉSUMÉ DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1841.

DÉPARTEMENS.	POPULATION	DÉPARTEMENS.	POPULATION	DÉPARTEMENS.	POPULATION
Ain.	355,694	Garonne (H.) .	468,071	Oise	398,868
Aisne.	542,213	Gers.	311,147	Orne.	442,072
Allier.	311,361	Gironde	568,034	Pas-de-Calais. .	685,021
Alpes (Basses-)	156,055	Hérault.	367,343	Puy-de-Dôme .	587,566
Alpes (Hautes-)	132,584	Ille-et-Vilaine.	549,517	Pyrénées (B.) .	451,683
Ardèche	364,415	Indre.	253,076	Pyrénées (H.) .	244,085
Ardennes. . . .	319,167	Indre-et-Loire .	306,366	Pyrénées (Or.).	173,592
Ariége.	267,607	Isère.	588,680	Rhin (Bas-). . .	560,003
Aube.	258,180	Jura	316,734	Rhin (Haut-). .	464,566
Aude.	284,285	Landes.	288,077	Rhône	500,831
Aveyron	375,083	Loir-et-Cher . .	249,462	Saône (Haute-).	347,627
B.-du-Rhône. .	375,003	Loire.	434,085	Saône-et-Loire .	551,543
Calvados. . . .	496,198	Loire (Haute-) .	298,137	Sarthe	470,535
Cantal	257,423	Loire-Infér. . .	486,806	Seine.	1,194,603
Charente. . . .	367,893	Loiret.	318,452	Seine-Infér. . .	737,501
Charente-Infér.	450,245	Lot.	287,739	Seine-et-Marne.	333,260
Cher.	273,645	Lot-et-Garonne.	347,073	Seine-et-Oise. .	470,948
Corrèze.	306,480	Lozère . . . . ,	140,788	Sèvres (Deux-).	300,203
Corse.	221,463	Maine-et-Loire.	488,472	Somme.	559,680
Côte-d'Or. . . .	393,316	Manche.	597,331	Tarn.	350,656
Côtes-du-Nord .	607,572	Marne	356,632	Tarn-et-Garon .	239,297
Creuse	278,029	Marne (Haute-).	257,567	Var.	328,010
Dordogne . . .	490,263	Mayenne. . . .	361,392	Vaucluse. . . .	251,080
Doubs	275,997	Meurthe	444,603	Vendée.	355,453
Drôme	311,498	Meuse	326,372	Vienne.	294,250
Eure	425,780	Morbihan. . . .	446,381	Vienne (H). . .	292,848
Eure-et-Loir. .	286,368	Moselle.	421,258	Vosges.	419,992
Finistère. . . .	576,068	Nièvre	305,346	Yonne	362,961
Gard.	376,062	Nord.	1,035,298		

TOTAL. . . . . 34,194,875.

Ainsi, d'après le recensement, la population de la France se trouve être aujourd'hui de. . . . . 34,194,875 individus.

En 1836, elle était de 33,540,910
En 1831, de 32,569,223
En 1826, de 31,858,937
En 1820, de 30,461,875
En 1806, de 29,107,425
En 1802, de 27,349,003
En 1789, de 25,065,883
En 1784, de 24,800,000
En 1762, d'après un dénombrement individuel 21,760,163
En 1700, d'après le dénombrement des intendans . . . 19,669,320

2° A la page 54, nous avons dit en parlant des exportations de gros bétail depuis 1815 : « Les années extrêmes d'exportation furent 1829, 6,466 têtes, et 1823, 25,404. Il est digne de remarque que, l'annee 1836, ayant exporté 20,863 têtes, *et le chiffre des années ultérieures ne*

nous étant pas connu, il se pourrait que la prétendue insuffisance de production dont on accusait tant l'agriculture française en 1840, tînt à l'insuffisance de la production étrangère, à laquelle on prétendait recourir, tandis qu'elle recourait à nous. »

Les chiffres d'importation et d'exportation ayant été publiés par l'administration et communiqués au conseil-général de l'agriculture, pour les années 1837, 1838, 1839 et 1840, nous croyons devoir les publier ici, non pas pour fortifier notre raisonnement en démontrant que les importations, depuis 1836, sont restées au dessous de la moyenne décennale, tandis que les exportations, au contraire, ont été constamment au dessus de cette moyenne, de 0,2 à 0,94; mais parce que l'exportation excessive de 1836 ayant diminué chaque année, depuis lors, pour l'espèce bovine et augmenté, au contraire, pour l'espèce ovine; on pourrait nous accuser d'avoir voulu cacher cette circonstance; la remarque nous en ayant été faite par un judicieux étranger, auquel nous avons communiqué ces feuilles, nous nous empressons de faire disparaître jusqu'à la possibilité d'un soupçon de partialité, que nous nous sommes efforcé de ne pas mériter.

	IMPORTATIONS.				EXPORTATIONS.			
	1837.	1838.	1839.	1840.	1837.	1838.	1839.	1840.
Bœufs et taureaux.	6,535	7,516	10,049	10,563	9,296	7,438	6,642	6,628
Vaches	13,221	15,782	17,034	13,726	8,837	5,652	3,980	3,225
Bouvillons, taurillons, génisses .	1,750	1,879	2,554	2,304	459	430	340	502
Veaux.	8,358	10,580	12,004	12,366	1,242	1,445	2,027	2,174
TOTAL pour l'espèce bovine.	29,864	35,757	41,641	38,959	19,834	14,965	12,989	12,529
Béliers, moutons, brebis	117,367	129,137	138,210	127,813	33,961	39,027	51,442	87,274
Agneaux	10,732	12,600	13,093	7,259	4,372	3,654	4,190	4,995
TOTAUX pour l'espèce bovine.	128,099	141,737	151,303	135,072	38,333	42,681	55,632	92,269

3° Le *Moniteur* a publié récemment les chiffres suivans sur les produits comparés du tabac en 1830 et 1841.

	1830.	1841.
Capital de la régie des tabacs.	52,683,000 fr.	64,860,000
Approvisionnemens	32,177,900 k[os]	44,026,000
Produits bruts	67,290,695 fr.	97,948,984
Produit net.	46,782,408 fr.	72,000,000

Cette note devrait être ajoutée à la page 258 de ce volume.

Paris, 2 décembre 1842.

ERRATA.

Page 2,	ligne 26.	*Au lieu de*	l'inégalité de sa répartition, *lisez* l'inégale répartition des habitans.
15,	39.	»	ainsi 22 départemens, *lisez* ainsi 42 départemens.
28,	32.	»	pourvu que le gouvernement puisse assurer, *lisez* pourvu que l'on puisse assurer.
31,	18.	»	3,895,537 litres, *lisez* 3,896,537 hectolitres.
Ib.	28.	»	6,418,562 litres, *lisez* 10,011,956 hectolitres.
41,	15-16	»	qu'un excédent, *lisez* qu'un excédant.
59,	21.	»	5 fr., *lisez* 25 c.
62,	33.	*Ajoutez*	et 25 c. à la sortie.
Ib.	35.	*Au lieu de*	1 fr. par, *lisez* 25 c. par.
72,	21.	»	les exportations 29,143,074, *lisez* les exportations 9,143,074.
74,	41.	»	devra céder, *lisez* devront céder.
87,	10.	*Supprimez*	le mot *sans*, qui est répété.
124,	18.	*Au lieu de*	52,061,480 d'œufs, *lisez* 52,061,480 œufs.
132,	17.	»	cette proportion, *lisez* cette protection.
Ib.	34.	»	de valeur sont généralement au dessus, *lisez* de valeur sont généralement au dessous.
166,	4.	»	signalrons, *lisez* signalerons.
182,	33-34.	»	on ne le cultive guère, *lisez* on ne cultive guère le seigle.
348,	15.	»	une appréciaton directe, *lisez* une application directe.
349,	41-42.	»	près d'un million, *lisez* plus de 3 millions.

TABLE DES MATIÈRES.

1er TABLEAU. — *Population.*

2e TABLEAU. — *Animaux.*

3e TABLEAU. — *Résumé cultural.*

FIN DE LA TABLE.

NOTES ÉCONOMIQUES

SUR LA

STATISTIQUE AGRICOLE DE LA FRANCE,

PUBLIÉE

PAR M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

(TABLEAU GÉNÉRAL. — N° 1.)

POPULATION.

La population totale de la France, d'après le recensement de 1836, était de 33,540,910 habitans, ce qui suppose une population moyenne, pour chacun des 86 départemens recensés, de 390,012 habitans. Mais les diverses régions présentent entre elles, sous ce rapport, des différences très-sensibles, qui varient de 488,986 habitans en moyenne dans la région du nord-ouest, qui est la plus peuplée absolument, et relativement à l'étendue territoriale; à 329,583 habitans dans la région du sud-est, qui est la moins peuplée, si l'on prend la population abstractivement, mais qui est cependant plus peuplée que le sud-ouest, proportionnellement à l'étendue.

La moitié septentrionale de la France présente, sous ce rapport, une grande supériorité sur la moitié méridionale, puisque la moyenne par département s'élève à 447,955 habitans, tandis qu'elle n'est que de 334,699 habitans pour les 44 départemens du sud.

La moitié occidentale présente, sur la partie orientale, une différence presque égale, la moyenne par département s'élevant à 414,654 habitans pour la première, et seulement à 366,496 habitans pour la seconde.

Les quatre départemens les plus peuplés de toute la France sont les départemens : de la Seine, 1,106,891 habitans; du Nord, 1,026,417 habitans; de la Seine-Inférieure, 720,525 habitans; et du Pas-de-Calais, 664,654 habitans. Le premier, qui est une exception, appartient au nord-ouest, ainsi que le troisième; les deux autres font partie de la région nord-est.

Les quatre départemens les moins peuplés sont : les Hautes-Alpes, 131,162 habitans; la Lozère, 141,733 habitans; les Basses-Alpes, 159,045 habitans; et les Pyrénées-Orientales, 164,325 habitans. Il est remarquable que tous quatre appartiennent à la région du snd-est, dans laquelle se trouve aussi la Corse, beaucoup plus favorisée à cet égard, et qui a seule excité, cependant, dans ces dernières années, une sollicitude très-vive de la part du gouvernement et des publicistes, sollicitude très-louable et bien méritée, assurément, mais que nous voudrions voir étendre aux parties de la France continentale qui en ont un égal besoin, et où le bien présenterait moins d'obstacles à surmonter, et une influence plus directe et plus heureuse sur la richesse nationale.

Dans tout Etat bien administré, et particulièrement dans ceux où le principe d'égalité constitutionnelle est la base du gouvernement, le mouvement et la marche de la population doivent être l'objet des plus graves méditations pour les dépositaires du pouvoir. Pour qu'il y ait vérité dans cet état de choses, la vie des citoyens doit être également possible, également attrayante et lucrative, en masse et malgré la diversité infinie de ses formes, sur toutes les parties du territoire; l'inégalité de sa répartition est l'indice certain d'une inégalité correspondante injuste et nuisible au repos et à la fortune publique, qui existe localement entre les charges et les jouissances naturelles de la vie. Or, cette inégalité devient une difficulté d'autant plus grave pour l'administration, que la possession du bien-être en consacre toujours le droit, et qu'il serait inhumain et téméraire de chercher à le diminuer; il serait plus impossible et plus dangereux encore de chercher dans des moyens violens, vexatoires ou coërcitifs, à éloigner la population des lieux favorisés qui l'attirent, et l'augmentation, le complet développement et la plus parfaite conservation de cette population, sont des obligations morales que la religion et les progrès de l'intelligence humaine ont mises hors de doute.

Mais il est toujonrs possible, dans un grand État comme la France, si fécond en ressources de tous genres quand il sait vivre en paix et ne prendre aux affaires du monde que la part nécessaire à ses propres intérêts, d'arrêter les progrès ultérieurs et le mouvement extensif des localités trop favorisées, et de faire rester ou même refluer des populations disposées à l'émigration vers certaines parties du territoire sur

lesquelles on concentre énergiquement toutes les ressources de l'Etat pour y activer les sources de la production, conformément aux débouchés les plus certains et aux besoins les plus stables : les gros bénéfices assurés aux produits destinés à des besoins capricieux rendant constamment inutile l'intervention du gouvernement.

Nous sommes encore trop près de l'époque où les guerres, le célibat, l'émigration outre-mer et tous les maux physiques étaient généralement considérés, par les esprits les plus éminens, comme l'unique remède aux dangers du principe de la population, et le commerce extérieur comme l'unique moyen d'acquérir et d'accroître la fortune publique, pour que le pouvoir parvienne immédiatement à harmoniser ainsi sans secousse la richesse nationale. Pour connaître les besoins généraux avec certitude et célérité, le ministère naissant de l'agriculture, des manufactures et du commerce, dont la création est un grand bien, et qui sent vaguement tout celui qu'il pourra faire un jour, ce ministère, dont l'utilité passait inaperçue d'abord, et qui doit devenir le plus important de tous, a besoin de s'appuyer sur une organisation spéciale et complète de la représentation des intérêts du pays, qu'une pensée politique, sa propre nouveauté, et le défaut d'un plan convenable, joint à des rivalités étroites dont il faudra bien faire justice, l'ont engagé à repousser jusqu'à ce jour.

Que cette représentation ait lieu par les comices, des chambres consultatives, les trois conseils-généraux et le conseil supérieur, ou de tout autre manière, sa prochaine existence nous paraît tellement nécessaire, que nous examinerons dans cette statistique la valeur des élémens qui peuvent guider le pouvoir avec quelque utilité dans sa création.

La population absolue est, à cet égard, un élément négatif, puisque son agglomération doit être arrêtée, comme son émigration. Sous ce rapport, les départemens les moins peuplés doivent être considérés comme ceux qui réclament le plus impérieusement la paternelle sollicitude du pouvoir supérieur; et, loin de régler l'importance de leur représentation sur celle de leur population, il semble qu'on devrait suivre, à cet égard, une proportion inverse. Toutefois, cette disproportion, choquante au premier coup-d'œil, n'est pas nécessaire dans une organisation toute consultative aboutissant au ministre spécial, seul pondérateur, appréciateur et organisateur des moyens d'amélioration qui lui sont proposés et des demandes qui lui sont adressées. Il suffit que ce ministre, doué d'un jugement sûr et d'un esprit éminent, n'oublie jamais l'intérêt du principe général dans l'adoption des mesures locales.

Au point de vue politique, le chiffre absolu de la population a beau-

coup moins d'importance que le chiffre proportionnel de la population à l'étendue superficielle, et les diverses régions présentent aussi, sous ce rapport, des différences notables qui coïncident assez exactement avec celles de la population absolue, comme on peut le voir par les 2e et 3e lignes des quatre tableaux de la population. La dernière de ces lignes démontre qu'il y avait, en 1836, 157 ares en moyenne de superficie de toute nature, inculte ou cultivée, pour une tête d'habitant en France;

Que la moitié septentrionale de la France ne donnait que 134 ares, la moitié méridionale 187, la moitié orientale 167, et la moitié occidentale 148 ares superficiels, pour une tête d'habitant;

Que les régions donnent : le nord-ouest, 121 ares; le nord-est, 139; le sud-est, 187; et le sud-ouest, 191 ares pour un habitant. On remarquera que le sud-ouest, qui est la région la moins peuplée, proportionnellement à son étendue, est cependant plus peuplée que le sud-est d'une manière absolue, ce qui justifie ce que nous disions de l'importance qu'il faut attribuer, politiquement, à cette manière d'envisager la population.

Les quatre départemens les plus populeux, proportionnellement à la superficie, donnent : la Seine, 4 ares seulement; le Nord, 55 ares; le Rhône, 58 ares; et le Bas-Rhin, 83 ares pour un habitant. On remarquera que le Rhône et le Bas-Rhin ne figuraient pas dans les quatre départemens les plus populeux de France, et qu'ils y prennent place ici.

On ne manquera pas de remarquer encore que ce sont les grandes villes contenues dans les quatre départemens ci-dessus qui leur donnent toute leur importance, et que, par conséquent, la représentation agricole de ces départemens et de ceux qui sont dans le même cas, n'a pas et ne saurait avoir la même importance que dans les départemens où la population rurale est dans une plus forte proportion. La 4e ligne des tableaux que nous commentons donnera la mesure exacte de cette considération et de son importance; nous en parlerons bientôt.

Les quatre départemens les moins populeux, proportionnellement à la superficie, donnent : les Basses-Alpes, 429 ares; la Corse, 428; les Hautes-Alpes, 422; la Lozère, 363 ares pour un habitant. Ici encore, on voit un département moins peuplé, absolument, les Pyrénées-Orientales, céder son rang à la Corse, quand on compare la population à la superficie, ce qui est la seule évaluation à peu près rationnelle.

Le département de la Seine est si loin de suffire à sa propre consommation, qu'il ne peut entrer dans aucun calcul ayant pour but de déterminer le maximum de population que pourrait nourrir la France sur son propre territoire, au cas où toutes les sources de la production seraient développées autant que possible. Le département du Rhône est peut-être dans le même cas par nécessité; mais si le même fait se

présente dans le Nord et le Bas-Rhin, nous croyons qu'il n'est point un fait nécessaire; le Nord, qui n'a que 55 ares pour un habitant, qui a tant de cultures industrielles, et qui, d'ailleurs, est si bien cultivé, pourrait être mieux cultivé encore, avoir moins d'industrie et nourrir tous ses habitans. Or, si jamais l'administration parvenait à porter le sol de la France à ce degré de productivité, la population totale pourrait être de 95,725,688 habitans, au lieu de 33,540,910. Ce calcul devrait rassurer un peu les partisans de Malthus et de ses progressions des subsistances et de la population, qui appellent à grands cris les introductions étrangères et provoquent le découragement des populations et la ruine de l'agriculture.

Mais les bienfaits d'un tel avenir, qui n'est point impossible quand on considère l'effrayante proportion de la mortalité actuelle, et les obstacles sans nombre apportés à la multiplication des hommes, ne sauraient avoir lieu que par l'intervention tutélaire et puissante d'une administration éclairée qui maintiendrait toujours, au profit des animaux domestiques, un léger excédant dans la production des substances alimentaires indispensables à l'homme, et des habitudes de sobriété, d'ordre et de capitalisation progressives.

Si, par des tendances différentes, on arrivait au résultat contraire, que la moyenne des quatre départemens les moins peuplés, qui donne 411 ares superficiels pour un habitant, devînt la moyenne de toute la France, ce pays ne pourrait plus nourrir que 12,810,007 habitans, qui seraient certainement et incomparablement beaucoup plus malheureux et plus pauvres que dans le cas précédent, où nous supposions une population de près de 96 millions d'habitans, à moins que, par le commerce extérieur, la guerre constamment heureuse, ou le brigandage organisé sous une forme quelconque, cette population trouvât le moyen de vivre aux dépens de quelques autres nations. Encore est-il à remarquer que, même dans ce but, une population plus nombreuse et plus riche serait elle-même un élément de succès.

La répartition des populations entre les villes et les campagnes, et l'appropriation des richesses naturelles ou la création des richesses publiques, applicables à la production par tous les travailleurs, au meilleur marché possible, tels sont les principaux moyens d'action du pouvoir sur la population.

Sous un régime normal de liberté et de sécurité, la fondation des grandes cités est toujours le résultat des circonstances économiques naturelles, favorables à l'exercice des industries principales et du commerce qui leur ont donné naissance; mais, comme ces circonstances favorisent toujours au delà de la moyenne nationale l'acquisition des richesses, l'amélioration rapide des lieux où ces richesses s'accumulent,

l'élévation des salaires, au moins temporairement, la facilité de la vie, soit luxueuse, soit économique, et par suite l'attraction des populations rurales laborieuses ou malfaisantes; comme, d'un autre côté, les richesses que procurent les travaux utiles, mais non créateurs, comme le commerce, les manufactures, les beaux-arts, etc., ne sauraient jamais maintenir les subsistances en harmonie parfaite avec les besoins de la population; mais qu'ils tendent constamment, au contraire, à provoquer la satisfaction de la sensualité d'un luxe exagéré, aux dépens de la subsistance du pauvre, et à engendrer ainsi cet état social à catégories tranchées qu'on nomme depuis quelque tems *paupérisme*, il est évident que l'administration doit éviter d'ajouter un nouveau stimulant à tous les encouragemens donnés par la nature à l'agglomération des populations, et que tous ses efforts doivent tendre, au contraire, à détourner d'elles les populations rurales en diminuant leurs charges et améliorant leur position de toute l'énergie des moyens dont elle peut disposer; heureuse encore si toute cette énergie suffit pour maintenir dans une proportion convenable les populations urbaines et rurales.

Cette proportion est en moyenne, aujourd'hui, pour toute la France, en comptant comme populations rurales toutes celles qui habitent des communes au dessous de 3,000 ames, de 8 campagnards pour 1 citadin; ainsi, si l'on évalue l'importance des intérêts par le nombre de ceux qui en tirent leur subsistance, et non d'après le chiffre du numéraire qui les représente, on trouve que les intérêts ruraux, qui fournissent la matière première, et par conséquent une part importante des valeurs commerciales et manufacturières réunies dans les villes, ont à eux seuls huit fois plus de valeur, au point de vue moral qui se préoccuperait avant tout de la subsistance et du bonheur des hommes, que tous les intérêts urbains réunis.

Entre les moitiés de la France, la proportion ne varie que de 7 pour 1 à 10 pour 1; entre les quatre régions, les variations sont déjà plus considérables et jouent de 6 pour 1 dans le nord-est à 11 pour 1 dans le sud-ouest; mais, entre les divers départemens, ces variations sont infiniment plus considérables, et c'est sur ce point que l'administration doit porter toute son attention, puisque, s'il ne lui appartient pas d'arrêter la formation et de gêner le développement naturel des villes, il lui appartient, et c'est un devoir impérieux pour elle, de favoriser le développement des subsistances en améliorant le sort des populations rurales qui les fournissent.

Les quatre départemens où la proportion de la population rurale est la plus forte, sont: l'Ain, qui compte 19 campagnards pour 1 citadin; les Hautes-Alpes, qui en compte 17; les Bouches-du-Rhône et le Cantal, qui en comptent 15 chacun. Ces quatre départemens appar-

tiennent tous à la région sud-est, où l'intérêt agricole est incontestablement le plus important de tous et celui qui attend et réclame cependant les plus grands stimulans.

Les quatre départemens où la proportion de la population rurale est la moins forte, sont : la Seine, qui ne compte que 1 campagnard pour 9 citadins, et qui est, par conséquent, le département le moins agricole, pour ne pas dire le plus anti-agricole de France; le Rhône, qui ne compte encore que 2 campagnards pour 3 citadins; puis le Nord, le Var, Vaucluse, le Gard et l'Hérault, qui ont 2 campagnards pour 1 citadin.

Loin de nuire à l'agriculture, en général, le voisinage des grandes villes exerce presque toujours une heureuse influence sur elle, en devenant un foyer de lumières et de perfectionnemens industriels, d'une part, qui livrent à meilleur marché beaucoup d'objets nécessaires aux cultivateurs; et d'autre part, lorsque les cités prospèrent par le commerce extérieur, en faisant refluer vers les campagnes une partie des richesses qu'elles accumulent, stimulant l'industrie par la demande de la propriété, assurant un débouché à presque tous les produits et surpayant quelques-uns d'entre eux, ou rendant à vil prix aux cultivateurs des résidus et autres valeurs qu'elles en ont reçus sous des formes différentes, à des prix très-élevés; tels les engrais de fumier, poudrette, poudre d'os, noir animal, râpure de cornes, etc., etc. Une grande ville, commerçante et manufacturière, est donc un très-bon voisinage agricole, et la dissémination complète des populations nuit presque autant à la production abondante des subsistances que l'agglomération outre mesure; c'est le moyen terme que l'administration doit avoir en vue; mais, puisqu'il ne dépend pas d'elle de créer des cités populeuses, elle doit accorder une sollicitude d'autant plus grande aux contrées que la nature en a privées et où la population doit rester à l'état d'isolement, si contraire au progrès. C'est vers ces contrées, et pour elles-mêmes, que les communications navigables surtout et d'abord, terrestres et accélérées ensuite, devraient être créées et multipliées, puisqu'elles seules feraient disparaître en partie les effets naturels de l'isolement. C'est malheureusement, au contraire, en vue des cités principalement que ces travaux ont été exécutés chez nous, généralement, comme nous aurons occasion de le voir; nous pensons que ce fut une grande faute politique, et qu'il est urgent d'adopter le principe contraire. C'est au faible qu'il faut prêter appui, le plus fort saura toujours maintenir ses avantages.

TERRITOIRE.

Le nombre total des communes de France, tel que le gouvernement l'avait indiqué dans son volume statistique publié en 1837, sous le titre : *Territoire et Population*, s'élève à 37,252, ce qui donne une moyenne de 434 par département, fort inégalement réparties, comme nous le verrons.

Il est sans doute fâcheux d'avoir à déclarer que ce document lui-même, le plus facile à recueillir et le moins mobile de sa nature, ne présente peut-être pas toute la certitude nécessaire et fait craindre que les autres renseignemens ne laissent beaucoup à désirer. Tout au moins, les quatre volumes publiés depuis 1837, sous le titre : *Agriculture*, présentent sur le même objet des dissemblances si nombreuses et si graves quelquefois, qu'on ne sait à quoi les attribuer et comment les expliquer. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, parmi les nombreux départemens où le chiffre des communes indiqué dans le volume *Agriculture* diffère notablement de celui indiqué dans le volume *Territoire et Population*, la *Haute-Saône*, dans le nord-est, présente une différence de *soixante-dix communes !.....* et 35 départemens, sur 86, offrent des différences analogues, mais moins importantes.

Ce fait, et beaucoup d'autres dont nous signalerons quelques-uns, prouvent avec quelle extrême réserve on doit faire usage des chiffres présentés dans le travail officiel, et des conséquences à en déduire; il doit être d'ailleurs, pour l'administration, l'indication de l'urgence d'un travail complémentaire de vérification, que le travail actuel, fût-il moins parfait encore, rendrait cependant très-facile pour chaque administration locale, et qui, à peu de frais, rendra de grands services.

La moyenne départementale du nombre des communes est de 582 dans le nord-est, 461 dans le nord-ouest, 383 dans le sud-ouest, et 317 dans le sud-est. Ces grandes différences portent nécessairement sur les communes au dessous de 3,000 ames, trente fois au moins plus nombreuses à elles seules que toutes les autres; mais les grandes villes, au dessus de 15,000 ames, présentent des différences non moins importantes, quoique différemment groupées; le nord-est en compte 21, le nord-ouest et le sud-est 18, et le sud-ouest 8 seulement.

Les quatre départemens qui comptent le plus de communes au dessous de 3,000 ames, sont : le Pas-de-Calais, 884; la Somme, 826; le Calvados, 793; et l'Eure, 786. Ces quatre départemens appartiennent aux deux régions septentrionales. La moyenne de toute la France est de 419 par département.

Ceux qui comptent le plus de communes de 3 à 4,000 ames, la moyenne étant de 6 communes par département, sont : le Finistère, 29 ; les Côtes-du-Nord, 27 ; le Nord, 23 ; et le Morbihan, 21. Ils appartiennent aux mêmes régions que les précédens.

Ceux qui comptent le plus de communes de 4 à 15,000 ames, dont la moyenne générale est de 6 par département, sont : le Nord, 22 ; les Côtes-du-Nord, 19 ; le Finistère, 18 ; et le Morbihan, 15.

Ceux qui comptent le plus de villes au dessus de 15,000 ames, dont la moyenne est de moins d'une seulement par département (65 pour 86) pour toute la France, sont : le Nord, 7 (région nord-est) ; la Seine-Inférieure, 3 (région nord-ouest) ; le Rhône, 3 ; et les Bouches-du-Rhône, 3 (région sud-est).

Les départemens qui possèdent des villes au dessus de 50,000 ames, sont : dans le *nord-est*, le Nord (Lille, 72,005) et le Bas-Rhin (Strasbourg, 57,885) ; dans le *nord-ouest*, la Loire-Inférieure (Nantes, 75,895) ; la Seine (Paris, 909,126) ; la Seine-Inférieure (Rouen, 92,803) ; dans le *sud-est*, le Rhône (Lyon, 150,814) ; les Bouches-du-Rhône (Marseille, 146,239) ; dans le *sud-ouest*, la Haute-Garonne (Toulouse, 77,372) ; et la Gironde (Bordeaux, 98,705).

Le tableau suivant, du développement progressif de ces neuf villes principales, peut fournir aux méditations politiques un vaste sujet d'études :

POPULATION DE	En 1789.	En 1801.	En 1811.	En 1821.	En 1831.	En 1836.	RAPPORT de 1789 à 1836.
1. Paris	524,186	546,856	622,636	713,966	774,338	909,126	Double.
2. Lyon	138,684	109,500	105,931	149.171	133,715	150,814	1/11e environ.
3. Marseille	76,222	111,130	102,217	109,483	145,115	146,239	Double.
4. Bordeaux	82,602	90,992	93,699	89,202	99,062	98,705	1/5e environ.
5. Rouen	64,922	87,000	87,000	86,736	88,086	92,083	1/3 environ.
6. Toulouse	55,068	50,171	51,319	52,328	59,630	77,372	1/2 environ.
7. Nantes	64,994	73,879	82,315	68,427	77,992	75,895	1/6e environ.
8. Lille	12,818	54,756	61,467	64,291	69.073	72,005	6 environ.
9. Strasbourg	41,502	49,056	52,470	49,680	49,712	57,885	2/5es environ.

Si l'on compare les oscillations de la population de Lyon et la lenteur de son mouvement progressif à l'accroissement prodigieux et constant de la population de Lille, il faudra chercher ailleurs que dans des agitations politiques la cause de ce phénomène, car les révolutions ne sont elles-mêmes qu'un effet désastreux et souvent inévitable d'une cause cachée, mais plus puissante encore, le malheur des populations, qui les pousse au désordre.

Le nombre total des arrondissemens de France s'élève à 363, ce qui donne une moyenne de 4 environ par département. Dans le nord-ouest et le nord-est, cette moyenne s'élève presqu'à 5; mais ces divisions administratives laissent beaucoup à désirer et nécessiteront tôt ou tard quelque remaniement, puisqu'on s'est cru dans la nécessité, pour certains départemens, de former déjà des colléges électoraux du démembrement de plusieurs arrondissemens.

Le département du *Nord* est le seul qui, par sa richesse, ait nécessité la création de sept arrondissemens, ce qui est d'autant plus remarquable, que sa superficie est au dessous de la moyenne générale; après lui, le *Pas-de-Calais* dans le nord-est; le *Calvados*, la *Manche*, l'*Ille-et-Vilaine*, *Seine-et-Oise* dans le nord-ouest; la *Charente-Inférieure* et la *Gironde* dans le sud-ouest, sont les seuls départemens divisés en 6 arrondissemens; 26 autres départemens en ont 5; 29 en ont 4; 22 n'en ont que 3; et un seul, le *Rhône*, n'en a que 2.

La superficie totale de la France est de 52,768,612 hectares, dont 49,878,204 hectares imposables, et 2,890,408 hectares non imposables, ce qui donne en moyenne, par département, 613,587 hectares superficiels, dont 579,979 hectares imposables, et 33,608 hectares non imposables.

Dans la recherche des avantages et des charges de chaque département, la superficie se présente sous une double face; chaque hectare donnant ordinairement un produit quelconque et nécessitant une dépense qui n'est rien moins qu'exactement et uniformément proportionnelle à ce produit dans tous les départemens.

La peréquation de l'impôt, ce rêve favori des économistes, se rattache principalement à l'étude de cette question; mais sa complication est extrême, parce que, d'une part, certaines terres imposables, et imposées, sont réellement improductives et existent en proportion très-variée entre tous les départemens; que, d'autre part, au contraire, des terres plus ou moins productives, et dont l'exploitation exige des avances de la part du département qui les possède, ici en grande quantité, là en très-petite ou pas du tout, sont réputées non imposables, les dépenses communes qu'elles nécessitent tombent à la charge des terres dites imposables, et qui ont ainsi à payer double part dans les contributions publiques; enfin, les richesses naturelles ou appropriées telles que voies navigables, routes royales, etc., et les revenus immobiliers que possèdent les départemens qui font compensation à leurs charges, partiellement du moins, sont tout aussi inégalement répartis.

Toutefois, il ne faut pas s'exagérer, comme on l'a fait trop souvent à la tribune et dans la presse, la gravité des abus apparens que peut engendrer chez nous la répartition de l'impôt; ce qui serait un mal très-

grave dans un Etat aristocratique où la propriété foncière, inféodée à ses détenteurs, se trouverait immobilisée entre leurs mains, n'est pas même une injustice dans un pays où l'économie politique permet et favorise même sans restriction la mutation de la propriété. La rente du sol peut en éprouver une dépréciation, parce qu'avec des charges plus grandes le bénéfice possible dans l'exploitation est réduit proportionnellement, et que ce bénéfice règle le fermage. Aussi est-il tout naturel d'entendre les propriétaires du sol surchargé se plaindre de cette inégalité comme d'une injustice; mais quand on réfléchit qu'ils ont généralement acheté leurs biens-fonds en raison positivement du revenu qu'ils en tiraient, tandis que les propriétaires plus favorisés ont mis des capitaux plus considérables à leurs propres acquisitions, par suite précisément de cette inégalité dont l'avantage était en leur faveur, on ne tarde pas à reconnaître que nous avons eu raison de considérer comme un rêve la péréquation de l'impôt, et que tout changement à survenir dans la répartition des charges publiques consacrée par un aussi long usage, sera toujours une spoliation réelle exercée sur la masse des contribuables au profit du petit nombre favorisé.

Par la même raison toutefois, et ceci nous paraît assez fréquent pour mériter une sérieuse attention, l'habitude de reporter à la charge des communes la part d'impôt dont on dégrève légalement une partie du territoire de ces communes pour des travaux d'améliorations profitables à l'intérêt public, est évidemment une mesure déplorable et qu'il est instant de faire disparaître de la routine financière administrative, parce qu'elle est toujours inique et souvent très-ridicule. Tel le cas où un propriétaire possède tout le territoire d'une commune dont la moitié est en terres vaines et improductives qu'il met en valeur par des plantations; ces terres vaines sont momentanément dégrevées; mais, leur impôt étant reporté sur les terres en valeur, le propriétaire améliorateur n'en paie pas un centime de moins tant que dure le dégrèvement, et voit ses impôts décuplés à l'expiration du délai *de faveur* qui lui a coûté de nombreuses formalités à obtenir! Une telle interprétation des lois les fait éluder et haïr : elle est contraire à la raison et à la politique.

Sous ce rapport de l'étendue moyenne des départemens, on trouve que la moitié méridionale de la France, qui contient 594,351 hectares imposables contre 30,262 qui ne le sont pas, doit être plus favorisée que la moitié septentrionale, qui compte 565,137 hectares imposables contre 37,116 hectares non imposables, et qu'il en doit être de même de la moitié occidentale, qui compte en moyenne 585,401 hectares imposables pour 28,005 qui ne le sont pas, tandis que la moitié orientale compte 574,759 hectares imposables pour 41,276 qui ne le sont pas.

De ce qui précède, on peut conclure que le sud-ouest doit être, à cet égard, la région la plus favorisée, et en effet elle compte en moyenne, par département, 607,646 hectares imposables pour 26,247 hectares non imposables, tandis que le nord-est, qui doit être le moins favorisé, et qui l'est effectivement, présente 567,025 hectares imposables seulement, pour 44,562 non imposables.

Les quatre départemens les plus étendus de toute la France, sont : la Gironde, 975,100 hectares; la Dordogne, 915,275; les Landes, 915,139; et l'Aveyron, 887,873. Cette énumération suffit pour prouver que l'étendue est trop souvent proportionnelle à la misère agricole; nous avons dit que la moyenne pour toute la France était de 613,587 hectares par département.

Les quatre départemens les moins étendus, sont : outre la Seine, qui ne compte que 47,548 hectares, le Rhône, 279,081; Vaucluse, 347,377; Tarn-et-Garonne, 366,976; et le Haut-Rhin, 406,032 hectares.

Les quatre départemens qui ont la plus grande superficie non imposable, la moyenne pour toute la France étant de 33,608 hectares par département, sont : les Hautes-Alpes, 126,870 hectares; les Vosges, 86,794; la Seine-Inférieure, 85,528; et la Meurthe, 82,992 hectares. Nous avons vu qu'on devait considérer cette forte proportion de terres non imposables comme une charge publique.

Les quatre départemens qui ont la plus petite superficie non imposable, sont : Seine-et-Oise, qui n'a que 2,405 hectares pour 557,932 hectares imposables; la Seine, qui en a 6,506, et le Rhône, qui en a 12,895, sont peu chargés en apparence et beaucoup en réalité, à cause de leur faible étendue; enfin, le Cantal a 14,366 hectares non imposables pour 568,593 hectares imposables.

COMMUNICATIONS.

Tout le monde est d'accord sur les grands avantages que présentent les bonnes voies de communication aux départemens qui les possèdent, et chacun peut concevoir que les frais de transport sont une dépense qui n'ajoute aucune valeur aux produits transportés, et qui en augmente le prix aux dépens du consommateur, sans aucun profit pour le pays.

Les industries intéressées à la multiplicité et à la difficulté de ces transports doivent être ménagées dans leurs existences actuelles, mais préparées à une réduction future, parce qu'elles ne peuvent être considérées que comme industries parasites vivant aux dépens de toutes les autres sans créer aucune valeur nouvelle qui concoure à la richesse sociale, ou comme ces charges générales qu'il faut toujours, en bonne

administration, rendre aussi légères que possible, proportionnellement aux services qu'on en obtient. Telles sont les industries des rouliers, messagers, aubergistes, etc., que la civilisation et une bonne administration doivent nécessairement réduire et maintenir au minimum possible.

La grave question des postes aux chevaux, et l'abus qu'on a laissé trop grandir, des droits de 25 cent., sont dans le cas dont nous parlons, et devront se résoudre par les mêmes principes. Espérons que des considérations politiques d'un ordre misérable n'entraveront pas, à cet égard, la sagesse du gouvernement, dans l'application de laquelle M. le directeur-général des postes a déjà beaucoup trop reculé.

Ce qu'il faut entendre par *économie des communications*, n'est pas assez généralement compris en France; pour les produits, il faut entendre, en économie politique, non-seulement ce que coûte réellement à transporter un poids et un volume donné de marchandises et les risques et avaries attachés à chaque mode de transport, mais encore les richesses nécessairement anéanties pour rembourser cette dépense. Si l'on compare la navigation au roulage, par exemple, on trouve qu'à prix égal, l'administration doit encourager et préférer toujours la première au dernier, parce que le roulage, outre ses véhicules, absorbe en pure perte la valeur des chevaux qu'il emploie, des hommes plus nombreux qui les conduisent, des aubergistes qui les logent, des manufacturiers qui les vêtissent, du sol et des cultures consacrés à la production de l'avoine, du fourrage, des céréales, de la viande, des fruits, des légumes et du vin qui nourrissent ces hommes et ces chevaux, outre l'entretien des routes, etc., toutes choses qui ne tombent point à la charge de la navigation. Que cette dernière, par des droits trop élevés, maintienne les transports à un prix tel que le roulage puisse lui faire concurrence, il y aura dans ce fait un impôt créé, un monopole exercé aux dépens des consommateurs; mais, pour l'Etat, c'est un simple déplacement de fortune : le roulage, au contraire, est un anéantissement considérable et désastreux de capitaux utiles. Aussi est-ce pour les départemens un avantage immense que de posséder en grande proportion des voies navigables, naturelles surtout, mais même artificielles et onéreuses. On n'est point assez pénétré de ces vérités en France; l'état de notre navigabilité le prouve, et c'est pour cela que nous y insistons.

Ce que nous avons dit pour les produits est bien plus important encore pour les hommes, qui sont eux-mêmes un capital producteur dont l'inaction est toujours plus ou moins onéreuse et souvent déplorable. Pour les hommes, les frais de voyage ne doivent être considérés par l'Etat que comme un accessoire; le tems que le voyage fait perdre est l'élément le plus important du calcul. Il en est de même, quoiqu'à un

faible degré, des valeurs accumulées que les voyages dissipent inaperçues, et qui, par cela même, échappent à l'appréciation ordinaire. Ces destructions de valeurs accnmulécs par des avances et du travail, sont, de toutes les dépenses d'un Etat, les plus sottes et les plns désastreuses qu'il puissc faire. Telles la graissc, la qualité ct la santé que perd le bétail gras en parcourant lentement les distances qui séparent forcément les pays de production des marchés d'abattage et de consommation. La vapeur et les chemins dc fer sont aujourd'hui le nœud de cette question ; leur généralisation, leur livraison à bon marché aux consommateurs par l'intervention de l'Etat, et l'usage intelligent qu'on en saura faire, aideront à le dénoucr. Avertissons toutefois l'autorité que, malgré le déplorable événcment du 8 mai 1842, sa surveillance sur nos rares chemins de fer n'est pas assez rigonreuse, et qne c'est le plus grand mal qu'elle puisse faire à ces voies nouvellcs ; ajoutons quc nous avons ici en vne des chemins éloignés de la capitale.

De ce qui précède, il est facile de conclure que les voies de communications de toute nature sont favorables anx départemens, mais qne les plus économiqnes et les plus rapides sont les plus avantageuses pour eux, de même que celles qui coûtent le moins d'entretien, telles que les voies navigables, sont les plus favorables à l'Etat, dont aucune dépense ne peut être plus productivement employée qu'à l'établissement de nouveaux canaux qui tombent dans la propriété publique le plus tôt possible. L'Etat semble vouloir entrer dans cette voie par le rachat des canaux actuels, et dans ce moment la France en a grand besoin, quoi qu'en disent des intérêts privés.

Nous ne possédons en ce moment que 12,754,339 mètres de longueur navigable pour nos 52,768,612 hectares, tant en rivières et fleuves qu'en canaux, proportion complètement insuffisante, qui donne en moyenne 24 centimètres navigables par hectare à exploiter, tandis que nous devrions avoir, en moyenne, 1 mètre de longueur navigable par hectare.

Encore, la répartition de cette navigation incomplète est-elle faite d'nne manière plus déplorable encore que sou insuffisance, à de très-rares exceptions près, qui ne sont pas elles-mêmes irréprochables. Les avantages du commerce ont seuls déterminé l'établissement des voies navigables ; profitant d'abord des conrs d'eau naturels, les hommes y ont fondé les grandes cités, ou, ce qui revient au même, certaines cités ainsi avantageusement placées sont devenues les plus florissantes et les plus vastes de tons les Etats.

Les gouvernemens témoins de ce fait, loin de prévoir le fntur développement de ces cités, d'assurer leur subsistance et d'arrêter l'attraction des populations dans leur sein, par le système d'équilibre social

que nous préconisons, et qui aurait consisté à concentrer énergiquement tous leurs efforts et tous leurs sacrifices sur les provinces éloignées et isolées de ces grands centres de consommation, pour les y rattacher autant que possible et les rendre solidaires les unes des autres; les gouvernemens, disons-nous, semblent avoir toujours et complètement ignoré qu'un jour viendrait où les subsistances pourraient manquer à ces grandes agglomérations d'hommes, et où la pauvreté des campagnes, privées de la faculté d'échanger leurs produits avec elles, tarirait la source de leurs richesses manufacturières et menacerait l'ordre social des plus violentes commotions; ils semblent n'avoir pas soupçonné qu'en établissant des voies de communication artificielles exclusivement dans l'intérêt du débouché des produits de grandes villes, on ferait prévaloir le commerce extérieur si précaire et si dangereux, sur le commerce intérieur si constant et si favorable, en sorte quo dans un avenir auquel nous sommes arrivés depuis long-tems, nous serions réduits à détruire en pure perte des richesses végétales, animales et agricoles immenses, que la nature nous a prodiguées, parce qu'il nous serait plus économique, et plus lucratif à quelque spéculateur, de nous procurer ces produits à l'étranger, sur un autre continent, que de les tirer de ces points du territoire français où ils abondent, mais dont on ne peut les sortir. L'Américain peut tirer de Montmartre le plâtre nécessaire à ses prairies artificielles; à quelques myriamètres de Paris, cette ressource est interdite au cultivateur français! Je sais que je prêche ici toute une révolution dans les idées administratives, qui ne s'accomplira pas sans combats; mais j'ai confiance dans l'évidence des faits et la nécessité d'un avenir plus intelligent et meilleur.

Dix-sept de nos départemens, presque un quart du pays, en effet, sont complètement privés de toute voie de navigation; ce sont : les Vosges seulement, dans le nord-est; l'Orne et l'Eure-et-Loir, dans le nord-ouest; les Hautes et Basses-Alpes, le Cantal et la Lozère, dans le sud-est, outre le Var, les Pyrénées-Orientales et la Corse, qui sont heureusement des départemens maritimes; enfin, les Hautes-Pyrénées, l'Ariége, l'Indre, la Haute-Vienne, la Creuze, la Corrèze et le Gers, dans le sud-ouest. Vingt-cinq autres départemens n'en ont que des quantités insignifiantes et fort au dessous de la moyenne générale de 24 centimètres par hectare, que nous considérons elle-même comme le quart de ce qui serait nécessaire à toutes les parties du pays pour asseoir convenablement les échanges intérieurs et l'unité solidaire de notre monarchie. Ainsi, 22 départemens, pour ainsi dire, privés de voies navigables!

Les seuls départemens qui aient une proportion un peu notable de voies navigables, sont : la Seine, qui compte sur sa petite superficie

82,374 mètres sur 2 rivières navigables, et 22,854 mètres de canaux, ce qui donne 2^{m}21 navigables par hectare superficiel; le Nord, qui a 6 rivières donnant 259,326 mètres navigables, outre 251,143 mètres de canaux, ce qui fait 0^{m}89 navigables par hectare à exploiter; le Bas-Rhin, qu'arrosent 3 rivières navigables, et qui présente, avec ses canaux, 0^{m}65 navigables par hectare; enfin, Seine-et-Marne a 5 rivières navigables et compte, avec ses canaux, 0^{m}64. Viennent ensuite les Ardennes, 0^{m}61; le Cher, 0^{m}53; Maine-et-Loire, 0^{m}52; enfin le Haut-Rhin, 0^{m}61. Tous les autres départemens ont moins de 50 décimètres navigables par hectare, et quelques-uns seulement 4, 5, 8, 9 ou 10 centimètres par hectare superficiel.

Les routes, dans un Etat bien administré, devraient être considérées comme le complément ou le supplément des voies navigables, et les chemins, qui ne sont jamais que de mauvaises routes, comme le complément de ces dernières; et comme les transports sur les routes sont toujours plus onéreux que sur les voies navigables, et d'antant plus que ces routes sont moins bonnes, tout au moins devrait-on s'efforcer d'établir et d'entretenir sur les fonds de l'Etat, et non sur les ressources locales, toutes les voies de communicatiou, sans aucune exception, qui suppléent aux voies navigables partout où ces dernières n'existent pas.

Le gouvernement est un peu entré dans cette voie, quoique beaucoup trop timidement pour le bien public, dans sa dernière loi sur les chemins vicinaux; mais les routes départementales, les chemins de grande vicinalité et les chemins vicinaux, sont encore un contresens et seront tels tant qu'ils resteront à la charge des départemens et surtout des communes, dont le détestable emploi des prestations en nature est une charge d'autant plus onéreuse qu'elle est moins profitable et pèse plus lourdement sur ceux-là, précisément au soulagement desquels l'Etat devrait le plus contribuer.

Ces idées sont trop neuves et trop hardies, peut-être, pour être bien comprises chez un peuple qui ne voit dans le budget que son chiffre absolu, et qui n'a jamais eu la pensée de séparer, dans ce chiffre, les dépenses anéanties pour l'Etat de celles qui ne sont pour le pays qu'une avance à gros intérêt. Or, tant que nous ne comprendrons pas qu'un gros budget utile et unique est préférable à des budgets petits en apparence, mais multiples, se présentant en principal, additionnel, facultatif, indirect, départemental, cantonnal, communal, etc., etc., il sera difficile au pouvoir d'entrer franchement et largement dans la voie du progrès et du bien public. Je me résume donc, pour que ma pensée ne soit douteuse pour personne, en disant que tous les chemins, quels qu'ils soient, qui ne sont pas chemins particuliers, dits d'exploitation,

devraient être entretenus aux frais de l'État, et non aux frais des communes et des départemens.

Dans l'état de choses actuel, toutes les routes royales étant entretenues sur le budget général, sont un véritable bienfait et un avantage réel pour les départemens qui les obtiennent, tandis que les chemins vicinaux et même les routes départementales sont une charge réelle et fort injustement répartie qui s'oppose en bien des lieux au perfectionnement des communications et en fait contester l'utilité même par les plus intéressés à leur établissement, et dans les contrées où, à la honte de notre siècle, les transports à dos de mulets sont encore les seuls praticables (1).

Les départemens qui ont le plus de routes royales et départementales, sont : tout-à-fait hors ligne, la Seine, qui compte 7^{m}81 de routes par hectare superficiel, la moyenne de toute la France étant 1^{m}45 par hectare; puis Seine-et-Oise, qui a 2^{m}47; l'Ardèche, qui a 2^{m}33; l'Eure, 2^{m}14; le Bas-Rhin, 2^{m}09.

Les quatre départemens qui en ont le moins, sont : les Hautes-Alpes, 68 centimètres par hectare; la Drôme, 71; la Vienne, 87; et l'Indre, 88.

Les quatre départemens qui ont la plus forte proportion de chemins vicinaux à entretenir, la moyenne de toute la France étant de 14^{m}61 par hectare superficiel, sont : les Deux-Sèvres, qui ont 53^{m}33 par hectare; la Seine-Inférieure, 47^{m}96; le Lot, 41^{m}88; et l'Yonne, 41^{m}17.

Les quatre départemens qui en ont le moins, sont : l'Isère, qui n'a que 2^{m}71 par hectare; les Hautes-Alpes, 3^{m}87; le Var, 3^{m}99; et les Bouches-du-Rhône, 4^{m}29.

Enfin, comme les plus mauvaises routes valent encore mieux que de n'en pas avoir, nous avons réuni toutes les voies de communication, navigables et terrestres, et nous trouvons que la moyenne de toute la France étant de 16^{m}3 de longueur par chaque hectare superficiel, les départemens qui ont la plus ou moins forte proportion, sont nécessairement ceux qui ont le plus ou le moins de chemins vicinaux, ces derniers étant malheureusement partout la plus forte portion des voies de communication.

(1) Nous avons été témoin de ce fait, en 1840, dans l'arrondissement de Saint-Yrieix (Haute-Vienne), l'un de ceux où le besoin de routes devrait être le mieux apprécié. Un entrepreneur de transports qui devait gagner plus de 200 fr. par an à l'établissement d'un chemin, refusait une misérable souscription de 20 fr. pour l'obtenir, et un propriétaire qui ne peut se livrer qu'à la spéculation du bétail, faute de routes pour transporter ses autres produits, nous disait gravement : « Qu'avons-nous besoin de routes, *puisque* nous » ne faisons qu'élever du bétail? »

REVENUS IMMOBILIERS DES COMMUNES.

C'est une question d'économie politique du plus haut intérêt, que celle de savoir s'il est avantageux ou nuisible au bien public que l'Etat, les départemens ou les communes possèdent en propre des immeubles ou des rentes. Les meilleurs administrateurs sont divisés sur ce point; d'une part, les départemens agricoles, si long-tems abandonnés par l'administration supérieure, sont obligés, aujourd'hui, de faire des efforts surnaturels et souvent impuissans pour trouver dans leurs propres ressources les moyens de réparer cet abandon, et leur insuffisance au milieu de cette paix profonde qui a si prodigieusement développé la richesse agricole, manufacturière et commerciale, fait penser avec raison qu'au premier coup de canon français, l'agriculture seule resterait productive, et qu'il serait impossible de rien demander à l'industrie et au commerce, ce qui arrêterait complètement tous les travaux commencés et ceux, si nombreux encore, qui restent à exécuter. *Si vis pacem, para bellum,* devrait s'entendre, en matière de finances, du développement donné pendant la paix à cette industrie agricole qu'il devient impossible de ménager pendant la guerre, parce qu'elle seule peut fournir largement alors aux ressources du trésor. C'est dans ces pensées sans doute qu'on a regardé comme un bien de faire capitaliser, par les départemens, quelques économies pendant les momens de prospérité publique, pour parer aux besoins urgens dans les momens de crise, soit qu'on ait placé ces économies en achats d'immeubles ou en inscriptions de rentes sur l'Etat.

Mais, d'autre part, l'expérience semble avoir démontré que si ce principe est excellent, les deux modes d'application ci-dessus sont également défectueux et n'atteignent nullement le but qu'on se propose, 1° parce que l'administration ne peut, généralement, administrer aussi bien que les particuliers, en sorte que les immeubles publics rapportent toujours moins que s'ils appartenaient à de simples individus, et diminuent la richesse nationale de toute cette différence; 2° parce que, en tems de crise, c'est du numéraire dont l'Etat a besoin, et non des valeurs immobilisées dont personne ne veut alors, ou qui sont excessivement dépréciées, en sorte que leur réalisation deviendrait l'objet d'une perte nouvelle et considérable. Ceci est bien plus applicable encore aux inscriptions de rentes qu'aux immeubles, et par conséquent ces prétendues ressources ne sont bonnes qu'à augmenter, en cas de guerre, les embarras administratifs et les charges du pays.

Le meilleur placement des économies capitalisées que l'Etat puisse faire, est celui qui a lieu chez les citoyens eux-mêmes, et qui n'en-

gage ainsi la responsabilité de personne, ou celui qui a lieu en travaux publics productifs, tels que canaux, routes, assainissemens, défrichemens, irrigations, plantations, et surtout instruction et moralisation générales; toutes choses qu'en tems de guerre il faut nécessairement négliger, quelquefois même détruire, la guerre étant toujours et forcément immorale.

Quant aux moyens à employer pour faire capitaliser chez les particuliers, ils consistent, en les stimulant par la diffusion des lumières et de l'instruction professionnelle en même tems que par ces puérilités qui flattent l'amour-propre et font faire de grandes choses à si bon marché pour ceux qui les provoquent; ils consistent, disons-nous, à n'user de l'impôt foncier agricole, en tems de paix, que beaucoup au dessous de ce qu'il peut produire, et à faire principalement porter les charges publiques, dans ces tems heureux, sur les ressources précaires de l'impôt indirect et des industries manufacturière et commerciale, qui crieront, sans doute, mais auxquelles on rendrait ainsi un véritable service en arrêtant chez elles un développement exagéré qui devient toujours un affreux désastre national en tems de crise. Il faudrait, enfin, réserver les secours, les encouragemens et les stimulans donnés par l'Etat au commerce et aux manufactures, pour ces tems de crise, et concentrer toutes les ressources publiques, en tems de paix, sur l'organisation forte et l'amélioration de l'agriculture, à laquelle, pendant la guerre, on pourrait ensuite demander avec usure l'intérêt des avances qu'on lui aurait faites pendant la paix; l'intérêt privé crierait encore, mais injustement; les ressources du pays seraient assurées, et l'on passerait outre au nom du bien public.

Il est vrai que deux objections spécieuses nous seront présentées : 1° il ne suffit pas de créer des ressources, il faut les faire entrer en numéraire dans le Trésor, au moment du besoin, sans commotion et sans rompre l'équilibre nécessaire entre la circulation de ce numéraire, que la peur arrête toujours, dans les dangers publics, et les besoins de la production; 2° il est des natures d'immeubles qui doivent être entretenues en certaine proportion pour l'utilité du pays, et dans certaines situations où l'intérêt privé tend constamment à les détruire; telles sont, par exemple, les forêts sur les pentes rapides, et particulièrement les futaies.

La première de ces objections est d'une importance telle que, jusqu'à ce jour, sa solution a très-inutilement préoccupé les plus habiles ministres des finances des Etats bien administrés et progressifs d'Europe, où le numéraire doit forcément et constamment être tout entier en circulation en tems de paix.

Cette difficulté a cette gravité, surtout, qu'elle est toute nouvelle et appartient à la fois au système pacifique, qui prévaudra définitivement,

il faut bien l'espérer, et au système constitutionnel des budgets annuels et des dépenses faites au vu et su de tout le monde.

Les grandes économies de Sully, qui lui valurent les éloges et l'admiration de l'Europe, étaient possibles sous le règne d'Henri IV; et avec l'économie politique guerrière et l'anarchie intérieure qui prévalaient alors; elles seraient aujourd'hui un contre-sens et une mesure déplorable, si elles n'étaient pas impossibles.

La dette publique et l'amortissement laissent plus encore à désirer; parce que l'Etat n'emprunte avec avantage que quand il n'a pas un besoin pressant d'argent, et ne rembourse qu'à des conditions onéreuses; ainsi, l'Etat qui devrait emprunter toujours aux meilleures conditions possibles, parce qu'il est, ou du moins devrait être le plus solide des emprunteurs, est constamment traité comme le serait, par des usuriers, un fils de famille dissipateur; et ce qu'il y a de plus affligeant est encore de penser que les sacrifices qu'il fait pour cet état de choses désastreux pour lui, ne profitent qu'à l'agiotage et favorisent la plus hideuse passion, celle du jeu, et la plus révoltante immoralité. Quant à l'amortissement, il n'est plus chez nous qu'un mensonge, depuis que l'élévation des cours en a paralysé la marche, et sa nature même devait amener ce résultat, puisqu'il rompait forcément, dans un tems donné, l'équilibre entre le numéraire habitué à la destination de la rente et l'offre de cette dernière. D'ailleurs, l'amortissement de la dette publique en tems de paix est une chose bonne et désirable, sans doute, mais insuffisante, qui diminue bien les charges présentes et à venir, et, par cette économie, limite le nombre des oisifs et favorise la capitalisation chez les producteurs eux-mêmes, c'est-à-dire les améliorations et l'accroissement de la richesse sociale; mais là s'arrêtent ses bons effets, et ce n'est que la moitié de la question : la partie qui nous occupe en ce moment, la création de ressources pour le Trésor, en un moment donné de besoin, et malgré la panique que la connaissance de ce besoin engendre toujours chez les capitalistes, tel est encore, tout entier, le problême à résoudre; car, se libérer d'une dette onéreusement, pour en contracter une nouvelle aux mêmes conditions, c'est tourner dans un cercle vicieux; c'est un moyen défectueux, insuffisant, que le bon sens et la morale repoussent également chez un peuple aussi grand, aussi riche et aussi puissant que le peuple français.

Complètement étranger aux études financières, ce n'est qu'avec la plus grande défiance que nous émettrons notre avis sur ces graves questions sociales; mais il nous semble qu'en combinant les ressources du crédit avec celles de la dette publique et de l'amortissement, modifiés eux-mêmes, conformément aux besoins qu'ont démontrés nos mémorables débats sur la conversion des rentes, on pourrait asseoir le crédit

public sur des bases inébranlables sans nuire à la production, sans favoriser l'agiotage et le jeu autant que le font les combinaisons actuelles, et surtout sans s'exposer jamais à ce reproche de banqueroute que l'histoire attachera nécessairement au remboursement forcé de notre rente *consolidée*, et à sa conversion telle que voulait la faire le ministère du 1[er] mars. Reproche mérité, d'ailleurs, à notre avis, dont les financiers révolutionnaires ont malheureusement donné plus d'un exemple, et qui tue la confiance publique, seul élément d'un crédit quelconque, particulier ou national.

Dans le système que nous supposons, le jeu de l'amortissement serait assuré par la forme d'annuité donnée à la rente, et le remboursement *au pair*, avec quelques primes, par séries tirées au sort ; il serait libre par la faculté d'augmenter, de diminuer ou de supprimer le nombre des séries à rembourser annuellement, que se réserverait le gouvernement.

Pour les ressources du Trésor, elles consisteraient dans la création d'une Banque nationale, dans laquelle pourrait se fondre, peut-être, la Banque de France actuelle, qui conserverait le numéraire provenant des nouvelles émissions, par conversion ou mesure de précaution politique, et qui émettrait un papier-monnaie ne portant pas d'intérêt, comme les billets de la Banque, dans une proportion très-sage et toujours combinée avec le numéraire en cave et l'amortissement effectué. De cette manière, le gouvernement n'amortirait jamais au dessus du pair et ne mécontenterait cependant personne ; il emprunterait et rembourserait quand bon lui semblerait, et non pas forcément, comme aujourd'hui, dans des momens de panique exclusivement ; il accumulerait des ressources sans diminuer la circulation du signe représentatif monétaire, et la demi-connaissance qu'auraient de ces ressources le pays et les puissances étrangères, augmenteraient la confiance au dedans, notre influence au dehors, et partant, les chances de paix et de prospérité.

Quant à ces biens dont l'intérêt public demande la conservation, et que l'intérêt privé tend à détruire, ce n'est pas là une difficulté sérieuse ; il suffirait, quant aux forêts, de réviser la législation fiscale de l'an VII pour obtenir ce résultat ; mais il faudrait confier la rédaction de la nouvelle loi à des hommes qui sussent mettre en harmonie les intérêts qui sont en opposition aujourd'hui, parce que les législateurs de l'an VII pouvaient être des jurisconsultes et des financiers très-savans, mais étaient, comme beaucoup d'avocats de tous les tems, peu instruits des intérêts agricoles et économiques du pays. La principale réforme, en ce qui touche aux forêts, et surtout aux futaies, nous paraît être de convertir la perception annuelle parcellaire de l'impôt en une perception

capitale à l'exploitation seulement, comme cela se pratiquait autrefois.

Il résulte évidemment de cette longue digression que nous voudrions voir disparaître de notre statistique la colonne des revenus immobiliers des communes; mais ceci n'est qu'un rêve, et le fait à constater, c'est que ces revenus s'élèvent, pour toute la France, à 25,856,067 fr.; ce qui donnerait en moyenne, si la répartition était uniforme, un revenu annuel de 300,652 fr. par département; diminue d'autant les charges de ces départemens et favorise, par conséquent, ceux d'entre eux qui ont les plus forts de ces revenus; il est donc facile de prévoir une violente opposition d'intérêts privés mal entendus aux raisonnemens qui précèdent; c'est à l'administration, qui a le tems et le désintéressement de son côté, à bien juger la question et à en préparer lentement et sagement la solution. Malheureusement, jusqu'à ce jour, la jurisprudence, préférée au ministère de l'intérieur en matière de biens communaux, repose évidemment sur des principes et une tendance entièrement contraires à nos idées, et il est permis de craindre qu'on ne fasse rien de vraiment grand et utile pour l'agriculture, tant qu'une organisation et un ministère spéciaux et forts ne réuniront pas sous une même direction les élémens épars de ces graves questions; forêts aux finances, biens communaux à l'intérieur, etc., etc.

Le nord de la France, et surtout le nord-est, qui a un revenu départemental immobilier, moyen, de 771,443 fr., est le plus riche à cet égard, et, par conséquent, dans notre opinion, celui qui appelle le plus impérieusement une réforme. Le sud-ouest, au contraire, est la région la plus pauvre, et ne compte que 56,309 fr. de revenu moyen par département.

Les quatre départemens les plus riches en revenus immobiliers, sont : la Seine, qui, pour sa superficie de 47,548 hectares, a 4,497,566 fr. de revenu immobilier, ce qui lui permet de se livrer à des travaux d'appropriation publique de richesses immenses, et tellement hors de proportion avec tous les autres départemens, qu'ils deviennent un stimulant déplorable de centralisation et d'agglomération d'habitans à Paris et dans ses environs; la Haute-Saône, 2,142,268 fr.; le Bas-Rhin, 1 million 804,205 fr., et le Haut-Rhin, 1,699,495 fr. La Meuse, le Doubs, la Côte-d'Or et le Jura viennent ensuite, qui ont de 1,028,347 fr. à 1 million 617,984 fr. de revenu immobilier communal.

Les quatre départemens les plus pauvres, à cet égard, et qui appellent le plus impérieusement les ménagemens du fisc et l'intervention de l'Etat dans leurs travaux d'amélioration, sont : la Corrèze, 600 fr. seulement (1); la Lozère, 3,886; le Finistère, 4,511 fr., et la Haute-Loire, 8,502 fr.

(1) Nous avons lieu de croire ce chiffre fort inexact, au moins actuellement.

CONTRIBUTIONS.

La statistique que nous commentons porte les contributions foncières de toute la France à 155,280,083 fr., dont 123,005,340 fr. pour le domaine agricole non bâti, et 32,194,743 fr. pour les propriétés bâties, ce qui attribue 2 fr. 50 c. de contribution moyenne par hectare imposable, et 4 fr. 45 c. par usine ou propriété bâtie.

Deux causes concourent à rendre aujourd'hui ces chiffres de nulle valeur; d'une part, les besoins du gouvernement l'ont mis dans la nécessité d'élever beaucoup ses recettes; et, d'autre part, le système financier suivi jusqu'à ce jour n'a nullement adopté les principes que nous défendons, et qui auraient consisté à chercher ces recettes en dehors de la contribution foncière, jusqu'à ce que des tems de crise obligeassent à recourir extraordinairement à celle-ci.

En réalité, le budget de 1842 porte la contribution foncière à 271,036,940 fr. au lieu de 155,200,083 fr., ce qui constitue une augmentation de 115,836,857 fr., ou environ 75 p. 100 qu'il conviendrait d'ajouter à tous les chiffres que nous allons présenter, pour les rendre véritables aujourd'hui.

Mais la contribution foncière tout entière n'est elle-même, d'ailleurs, qu'une très-faible partie des charges de l'agriculture française, et sur notre budget, tel que le gouvernement le présente ordinairement, il y a quinze chapitres dont l'agriculture paie la plus forte part, soit à cause de l'étendue, soit à cause de la population qu'elle occupe.

Pour avoir une approximation de ces charges, il convient d'établir, avec toute la vraisemblance possible, la part de la propriété foncière dans le budget des recettes, et l'on y trouvera :

1° La contribution foncière, comme nous l'avons dit, pour 271 millions 36,940 fr.; ci.	271,036,940 fr.
2° Sur la contribution personnelle et mobilière, montant à 56,562,660 fr., une part de 8/9es, représentant la proportion de la population rurale à la population totale.	50,277,920
3° Sur l'impôt des portes et fenêtres, montant à 31,778,604 fr., dans la même proportion.	28,247,648
4° Sur les taxes de premier avertissement, montant à 702,034 fr., dans la même proportion.	624,032
Total des contributions directes. . .	350,186,540 fr.

D'autre part.	350,186,540 fr.
5° Sur les droits d'enregistrement, greffe, hypothèques et perceptions diverses, montant, non compris les émolumens des notaires et autres officiers ministériels, etc., à 195,736,000 fr.; pour 8/9es.	173,987,553
6° Sur les droits de timbre, montant à 33 millions 922,000 fr., peut-être 1/4 seulement, à cause des journaux et effets de commerce.	8,480,500
7° Les revenus et prix de ventes de domaines, évalués	7,383,110
8° Les contributions des communes et établissemens publics, pour frais de régie de leurs bois, et les produits divers des coupes de bois et des droits de pêche, montant à.	34,862,000
9° Les droits de consommation et d'extraction sur le sel, montant à 65,044,000 fr., dont la population rurale doit payer, proportionnellement à son chiffre, 8/9es.	57,816,889
Sur les contributions indirectes:	
10° Le droit sur les boissons. . . 94,430,000 fr. 11° Sur le sucre indigène. . . . 7,035,000 12° Sur la vente des tabacs, 8/9es de 100 millions. 88,888,889	190,353,889
13° Sur la taxe des lettres, montant à 42,328,000 fr., 1/10e environ.	4,232,800
14° Sur les produits universitaires, montant à 4 millions 84,482 fr., 1/10e.	408,448
15° Sur les droits de vérification des poids et mesures, montant à environ 1 million; 1/10e.	100,000
Total des contributions de la propriété.	827,811,729 fr.

Sur un budget de 1,281,173,360 fr., ou environ 66 p. 100; à quoi il faut ajouter toutes les charges publiques qui ne figurent pas au budget, telles que droits d'octroi, taxes locales de pesage et mesurage, droits de grande et petite voirie, de vente dans les halles et marchés, de stationnement sur la voie publique, les frais de mariage et d'enterrement, les prestations en nature pour chemins vicinaux, les frais de procès, etc., qui font plus, probablement, que doubler cette somme si on les réunit aux budgets communaux et départementaux.

Les personnes qui trouveraient un peu fortes certaines évaluations

proportionnelles qui précèdent, comme part de la propriété foncière dans le budget, voudront bien remarquer que nous n'avons rien attribué, comme charge de l'agriculture, sur le produit :

1° Des patentes, montant à. . . .	41,932,530 fr.	252,834,530 fr.
2° Des droits de douane et de navigation	137,020,000	
3° Sur les poudres et diverses contributions indirectes.	42,179,000	
4° Sur divers produits des postes, montant à.	6,065,000	
5° Sur divers produits éventuels non spécifiés.	25,638,000	
6° Sur l'impôt du sang, par la conscription, etc.	» »	

Tandis qu'en réalité, la population agricole supporte une partie très-notable de quelques-unes de ces charges, directement d'abord et même indirectement, par les représailles, souvent exagérées, qu'autorisent nos 137 millions de droits de douane, contre nos produits agricoles transportés à l'étranger, nos vins, par exemple.

La différence entre les charges publiques de la propriété foncière, que nous évaluons pour la part du budget seulement à 827,811,729 fr. au lieu de 155,200,083 fr., portés dans la Statistique, est donc de 672,611,646 fr., ou environ 533 p. 100. Ainsi, pour avoir une notion à peu près exacte seulement de la partie des charges de la propriété foncière portée au budget, on devra multiplier par 5,33 tous les chiffres que nous allons maintenant emprunter à la Statistique officielle ; tandis que, pour avoir le chiffre exact de toutes les charges de cette propriété chez nous, il convient de doubler au moins ce produit.

D'après les chiffres officiels, avons-nous dit, la contribution foncière moyenne, par hectare imposable, s'élèverait à 2 fr. 50 cent., et par usine ou propriété bâtie, à 4 fr. 45 cent.

Le nord, et particulièrement le nord-ouest, où la cote moyenne par hectare est de 3 fr. 36 cent., sont beaucoup plus imposés que le sud, et surtout le sud-est, où la cote moyenne n'est que de 1 fr. 96 cent.

Pour les propriétés bâties, les extrêmes portent sur le nord-ouest, où la cote moyenne est de 6 fr. 95 cent., et le sud-ouest, où elle est de 3 fr. 7 cent.

Nous avons déjà dit, et nous répétons ici que la péréquation de l'impôt n'était qu'une utopie sans fondement et sans justice, et que le grand avantage d'une vaste monarchie comme la nôtre gisait principalement dans cette faculté laissée au pouvoir unique et central, de conserver

cette inégalité proportionnelle des charges et de l'application des ressources publiques, au profit de l'harmonie générale et du progrès simultané. La fixité dans le mode de répartition une fois adopté, quelque défectueux qu'il soit, est l'unique moyen de parer aux abus de cette répartition avec justice et douceur, par la mutation des propriétés qui en règle toujours la valeur, tôt ou tard, sur le taux moyen du revenu de toute la France. Ce n'est donc pas en vue de cette peréquation *absolue* de l'impôt que nous allons étudier son mode général de répartition, mais bien en vue de l'égalité d'action de cette répartition sur la production, seul point capital pour le gouvernement.

Les quatre départemens où la cote foncière moyenne est la plus élevée, sont : 1° pour les propriétés non bâties, la Seine, qui paie 10 fr. 38 cent.; la Seine-Inférieure, 6 fr. 40 cent.; le Calvados, 6 fr. 9 cent.; et le Nord, 6 fr. Les trois premiers appartiennent au nord-ouest, et le quatrième au nord-est.

2° Pour la propriété bâtie, la Seine paie 135 fr. 21 cent. par usine ou maison; le Rhône, 15 fr. 38 cent.; les Bouches-du-Rhône, 10 fr. 10 cent.; et la Seine-Inférieure, 8 fr. 75 cent. Le Calvados et le Nord, qui cèdent ici leur rang au Rhône et aux Bouches-du-Rhône, paient, le premier, 3 fr. 70 cent. seulement, et le second, 5 fr. 4 cent. par propriété bâtie.

Les quatre départemens où la côte foncière moyenne est la moins élevée, sont : 1° pour les propriétés non bâties, la Corse, qui ne paie que 17 cent. par hectare; les Landes, 74 cent.; les Basses-Pyrénées, 97 cent.; et la Lozère, 1 fr. 5 cent. Tous quatre appartiennent à la France méridionale.

2° Pour les propriétés bâties, la Corse paie 78 cent.; la Creuse, 1 fr. 41 cent.; les Hautes-Pyrénées, 1 fr. 53 cent.; et la Corrèze, 1 fr. 58 cent. Les Landes et la Lozère, qui cèdent ici leur rang à la Creuse et à la Corrèze, paient, le premier, 2 fr. 62 cent.; la dernière, 2 fr. 14 cent.

Le Nord, pays de fermage et de colonage, fournit à l'impôt une part proportionnelle au produit brut, beaucoup moins forte, incontestablement, que le Midi, pays de métayage, système équivalant à l'esclavage sous le rapport de la répartition des produits, en ce sens que le métayer et tous ceux qui cultivent la terre, dans ce système admirable, en apparence, de liberté et d'association, ne retirent, en réalité, des produits, que ce qui est rigoureusement nécessaire à leur entretien, et si rigoureusement, que la culture avec domestiques laborieux, bien employés et modestement rétribués, n'est possible, en concurrence avec le métayage, qu'à la condition d'une augmentation notable du produit brut sur une même étendue; tandis que dans les pays de fermage, le propriétaire, le fermier et tous ceux qu'il emploie trouvent, avec une

dépense plus forte et un travail moins laborieux, un salaire assez élevé pour capitaliser chaque année des économies, s'ils ont de l'ordre ; et cependant, dans ce cas comme dans le précédent, c'est sur la part du propriétaire exclusivement qu'est fixée la base de l'impôt.

Or, si dans les pays de métayage l'impôt prélève une plus forte part du produit brut et rend moins cependant, c'est que ce produit brut est lui-même inférieur de beaucoup à ce qu'il est dans les pays de fermage ; conclusion qui doit être d'autant moins suspecte de notre part, que nous ne nous défendons aucunement d'une grande prédilection pour le métayage, bien que son état *actuel* soit éminemment défavorable à la richesse sociale.

La cause de ce fait nous semble résider principalement dans le fardeau proportionnel de l'impôt, d'une part ; et plus encore, d'autre part, dans le peu d'efforts du gouvernement pour hâter le progrès, favoriser l'instruction, stimuler les améliorations, etc., dans les pays de métayage. Ce peu d'efforts et de sacrifices de la part de l'administration pour ces malheureux pays où les mœurs et les pratiques agricoles sont encore çà et là ce qu'elles étaient sous la domination romaine, tient à ce contresens administratif que nous nous efforçons de faire bien comprendre, et qui engageait à faire principalement des sacrifices en faveur des pays qui fournissaient le plus au budget, par conséquent à favoriser de plus en plus les circonstances naturelles d'inégalité productive entre les diverses parties du royaume ; inégalité qu'on devrait considérer, au contraire, comme le plus grand fléau d'une monarchie. Espérons que la France saura rompre complètement, à l'avenir, avec ces erreurs d'un passé qui ne lui appartient pas, et dont elle peut étudier à loisir les déplorables effets.

Tout le monde est d'accord aujourd'hui sur la nécessité d'une division et d'une répartition convenables de la propriété, pour sa complète mise en valeur ; mais les bases de cette répartition, les limites de cette division, ne sont pas, à beaucoup près, aussi clairement établies, et l'on ne sait pas encore exactement ce qu'il faut entendre par morcellement ou par division. On compte en France 10,898,518 cotes foncières et 6,099,170 cotes personnelle et mobilière, ce qui établirait avec la population, s'il n'y avait pas de double emploi, comme cela a lieu en grande proportion, au contraire, un rapport de 100 à 308 pour les cotes foncières, c'est-à-dire qu'il y aurait 100 propriétaires en France contre 208 prolétaires et 308 habitans. Le nombre des cotes personnelles semble indiquer que ce rapport est plus que double de la vérité, en sorte qu'il y aurait au plus 1 propriétaire contre 4 ou 5 prolétaires, sur 5 ou 6 habitans.

Les quatre départemens qui ont la plus forte proportion de cotes fon-

cières, relativement à la population, et où l'ordre et les fortunes moyennes devraient être, en conséquence, les plus stables, sont : l'Aube, où le rapport des cotes foncières à la population est de 100 à 164 ; l'Yonne et l'Oise, où il est comme 100 à 186 ; et la Marne, comme 100 à 189. Ces quatre départemens appartiennent aux deux régions du nord.

Les quatre départemens où le nombre de cotes foncières est proportionnellement le moins élevé, par rapport à la population, et qui devraient, en conséquence, présenter le plus d'élémens de trouble et de paupérisme, sont : la Seine, où le rapport est comme 100 à 1,654 ; les Landes, comme 100 à 704 ; le Finistère, comme 100 à 648 ; et le Rhône, comme 100 à 594.

L'étendue moyenne des parcelles, ou le nombre d'ares imposables par cote foncière, qui peut donner une idée du morcellement du territoire, est de 458 ares pour toute la France ; de 598 ares dans le sud-est, qui semble le moins morcelé ; 552 dans le sud-ouest, 394 dans le nord-ouest, et 356 seulement dans le nord-est, où ce morcellement lui-même, s'il ne présentait de très-grandes inégalités, n'aurait rien encore de fort inquiétant pour l'avenir agricole du pays.

Les quatre départemens où l'étendue moyenne des parcelles est la plus considérable, sont : les Landes, qui a 21 hectares 22 ares par cote moyenne ; la Corse, 13 hectares 52 ares ; les Basses-Alpes, 11 hectares 63 ares ; et la Lozère, 11 hectares 38 ares. Ces citations, on le voit, sont peu favorables à la grande propriété.

Les quatre départemens où la propriété serait le plus morcelée, si l'on en jugeait par l'étendue moyenne qui ressort pour chacune, sont : la Seine, véritable exception, qui n'a que 60 ares par cote moyenne ; le Bas-Rhin, 172 ares ; le Haut-Rhin, 214 ares ; et le Nord, 237 ares. Cette contre-épreuve confirme tellement l'observation précédente, que nous n'hésitons pas à regarder comme un principe qui admet, il est vrai, des restrictions locales, que le gouvernement ne doit point entraver généralement encore la division de la propriété, qui saura toujours se limiter d'elle-même, pourvu que le gouvernement puisse assurer le maintien de la fécondité.

CONSOMMATION.

De tous les renseignemens fournis à l'administration et résumés dans la *Statistique agricole de la France*, il n'en est aucun de plus incomplet et qui mérite moins de confiance que ceux relatifs aux consommations de toute nature ; nous les enregistrerons donc comme fait douteux, sans chercher à en déduire aucune conclusion.

Nous avons classé les consommations en trois catégories distinctes : les farineux, la viande et les boissons.

Nous avons subdivisé les farineux en trois autres groupes : le froment, le seigle, le méteil et l'épeautre, ordinairement employés à la panification, et le maïs, qui, sous une autre forme, remplace une partie du pain dans les contrées du sud et de l'est principalement; l'orge, le sarrasin et les châtaignes, dont la consommation diminue nécessairement celle du pain; et enfin les légumes secs.

Nous avons réduit tous ces farineux à leur équivalent de froment, d'après les tableaux que nous avons donnés dans le *Moniteur de la Propriété* de 1841, pag. 44 et suiv., en divisant le maïs et les légumes secs par 1,5, l'orge et les châtaignes par 2,3, et le sarrasin par 3. Les différences très-notables, pour certains départemens, que présente cette colonne d'équivalens, semblent prouver l'inexactitude des renseignemens qu'elle résume; cependant, il est quelques causes d'erreurs dont il faut tenir compte; tels sont les grains consommés par le bétail, l'orge employée dans les brasseries, la moindre valeur nutritive du seigle, dont nous n'avons pas tenu compte, etc., etc.

L'équivalent de consommation moyenne, par tête d'habitant, de toute nature de farineux réduits à leur valeur en froment, est de 316 litres, ainsi répartis : 343 litres dans le sud-ouest, 327 litres dans le nord-ouest, 326 litres dans le nord-est, et 271 litres dans le sud-est.

Les quatre départemens où cette consommation est la plus forte, sont : le Pas-de-Calais, 488 litres ; Loir-et-Cher et Indre-et-Loire, 477 litres; et la Somme, 446 litres.

Les quatre départemens où cette consommation est la moins forte, sont : l'Ardèche, 148 litres; la Loire, 171 litres; le Finistère, 204 litres; et les Landes, 212 litres. Malheureusement, il semble impossible d'admettre une consommation de 148, de 171, de 204 et même de 212 litres de froment, comme une moyenne suffisante en France, quelque sobres qu'on suppose les populations, et les chiffres de 446 à 488 litres par habitant semblent non moins exagérés.

Les départemens qui consomment le plus de maïs, sont : les Basses-Pyrénées, 316 litres par habitant, ce qui semble fort exagéré; les Hautes-Pyrénées, 159 litres; le Lot, 105 litres; et Tarn-et-Garonne, 103 litres. Vingt-cinq départemens n'en consomment pas du tout, et d'autres très-peu.

La moyenne de la consommation de l'orge est de 36 litres par habitant; les départemens qui en consomment le plus, sont : l'Indre, 145 litres; la Sarthe, 126; la Manche, 119; et la Meuse, 106. Je crois encore ces extrêmes fort exagérés.

La moyenne de la consommation du sarrasin, véritable grain de mi-

sère, auquel tiennent si fortement quelques populations du centre et du midi, est de 19 litres par habitant; les quatre départemens qui en consomment le plus, sont : le Morbihan, 189 litres; Ille-et-Vilaine, 183 litres; les Côtes-du-Nord, 135 litres; et la Mayenne, 116 litres. La Haute-Vienne et quelques autres en consomment presque autant; dix départemens n'en consomment pas.

Les quatre départemens qui consomment le plus de châtaignes, sont: la Corrèze, 233 litres par habitant; la Haute-Vienne, 199 litres; le Gard, 93 litres; et la Dordogne, 91 litres. Vingt-et-un départemens du nord-est, quinze du nord-ouest, dix-huit du sud-est, six du sud-ouest, en tout soixante départemens, sont indiqués, évidemment à tort, comme ne consommant pas du tout de châtaignes.

La consommation moyenne des légumes secs est de 9 litres par habitant; mais cette consommation est certainement très-mal indiquée et fort au dessous, généralement, de la réalité. Les quatre départemens qui en consomment le plus, sont : le Pas-de-Calais, 63 litres par habitant; le Var, 33 litres; Vaucluse et le Gers, 24 litres. Les départemens indiqués comme en consommant le moins, sont: la Creuse et la Mayenne, qui n'en consommeraient pas; le Finistère et la Loire, 1 litre seulement; le Haut-Rhin, la Loire-Inférieure, la Sarthe et la Lozère, 2 litres.

La consommation moyenne de viande est de 19 kilog. 580 grammes par habitant; mais cette consommation ne comprend qu'une très-incomplète partie de la consommation des campagnes, notamment en ce qui concerne la viande des porcs abattus dans les petits ménages. Les quatre départemens où la consommation de viande est indiquée comme la plus forte, sont: la Seine, 55 kil. 620 gr. par habitant; Seine-et-Oise, 35 kil. 910 gr.; le Rhône, 33 kil. 130 gr.; et la Marne, 31 kil. 200 gr.

Les quatre départemens qui consomment le moins de viande, sont: la Creuse, 9 kil. 69 gr.; le Gers, 9 kil. 73 gr.; le Cher, 10 kil. 76 gr.; et la Nièvre, 10 kil. 89 gr.

La consommation moyenne en eau-de-vie est de 2 litres par habitant; la Seine-Inférieure en consomme 14 litres par habitant; la Somme, 8 litres; l'Orne, 7 litres; l'Oise et l'Eure, 6 litres. Ce sont les plus fortes consommations de la France. La moyenne du nord-ouest est 4 litres; du nord-est, 2 litres; du sud-est, 1 litre; et du sud-ouest, 5 décilitres.

La consommation moyenne de vin est évaluée à 74 litres par habitant; la moyenne du sud-ouest est 103 litres; du sud-est, 95 litres; du nord-est, 62 litres; et du nord-ouest, 35 litres. Ces chiffres indiquent clairement les entraves apportées par la législation fiscale à la circulation des liquides; entraves qui obligent les départemens viticoles où la qualité est médiocre, à consommer eux-mêmes leurs produits; consommation qui n'est indiquée ici que fort incomplètement, et qui donne, pour toute

la France, 23,578,248 litres de vin, outre ce qui est nécessaire à la production des 701,663 litres d'eau-de-vie également consommés, et qu'on peut évaluer à 4,911,641 litres, ou 7 litres de vin pour 1 d'eau-de-vie.

Les départemens qui consomment le plus de vin, sont : l'Hérault, 250 litres par habitant; Loir-et-Cher, 244 litres; le Gers, 232 litres; et l'Aube, 227 litres. Les départemens qui consomment le moins de vin, sont : le Nord et le Pas-de-Calais, où la Statistique n'indique pas un seul litre de vin consommé, omission trop évidente pour qu'il soit besoin de la commenter, d'autant plus que ces deux départemens sont indiqués aussi comme ne consommant pas d'eau-de-vie!..... le Calvados, les Côtes-du-Nord, l'Orne et la Mayenne, où l'on ne consommerait qu'un litre de vin par habitant.

La consommation de la bière n'est guère plus exactement indiquée que celle du vin; son usage, long-tems restreint aux départemens du nord-est, s'étend chaque jour dans ceux du midi; la moyenne par habitant est de 11 litres pour toute la France; 36 litres pour le nord-est, 4 litres pour le nord-ouest, 2 litres pour le sud-est, et 1 litre environ pour le sud-ouest. En tout, 3,895,537 litres.

Les départemens qui en consomment le plus, sont : le Nord, 154 litres par habitant, non compris tout ce qui se fabrique en contrebande; les Ardennes, 95 litres; le Pas-de-Calais, 83 litres; et la Somme, 39 litres. Tous les départemens en consomment aujourd'hui; mais, pour quarante-cinq d'entre eux, la quantité n'excède pas 1 litre par habitant.

Le cidre est encore plus incomplètement évalué que toutes les consommations précédentes; beaucoup de départemens en font usage sans qu'il y soit indiqué : je puis, entre autres, citer la Corrèze avec certitude. Quoi qu'il en soit, d'après la Statistique, on consommerait en France 6,418,562 litres de cidre, ce qui donnerait une moyenne de 22 litres par habitant; mais, comme la France méridionale en boit à peine, il faut dire que la consommation moyenne est de 83 litres par habitant dans le nord-ouest, proportion beaucoup trop faible, probablement : de 5 litres dans le nord-est, de 3 décilitres dans le sud-est, et nulle dans le sud-ouest.

Les départemens qui en consomment le plus, seraient : la Manche, 278 litres; le Calvados, 227 litres; l'Orne, 212 litres; et l'Eure, 209 litres. Pour ce dernier département, nous avons dit, dans le *Moniteur de la Propriété* de 1842, pag. 134, d'après M. Hippolyte Passy, que la consommation du cidre s'était élevée, de 1800 à 1837, de 151 litres à 207 litres par habitant. Cette augmentation d'environ 0,3 en trente-sept ans, est un fait qui mérite d'être constaté ici, d'autant plus qu'il coïncide, comme nous l'avons dit dans le journal indiqué ci-dessus, avec une destruction des vignes dans ce département.

Un fait d'une haute portée résulte de la comparaison des diverses consommations totales, évaluées en hectolitres, que nous avons cru devoir ajouter sur ce tableau, à l'évaluation de la consommation moyenne en litres, et par habitant. On trouve que, si nos réductions sont à peu près exactes, comme nous avons lieu de le croire, la consommation totale des grains par toute la population, qui est si considérable en France, proportionnellement à quelques autres nations, ne s'élève cependant qu'à l'équivalent de 107,661,084 hectolitres de blé par an, dont 91,216,468 hectolitres sont fournis en nature sur la récolte de 9,084,707 hectares cultivés en froment, méteil, seigle et épeautre, tandis que le surplus, c'est-à-dire l'équivalent de 16,444,616 hectolitres de blé, ou 0,14 de la consommation totale, sont fournis par

631,731	hectares	de maïs et millet.
1,188,189	»	d'orge, dont une partie du produit sert à faire de la bière, et une autre à nourrir les animaux.
651,241	»	de sarrasin.
455,387	»	de châtaigneraies, dont l'étendue, comme nous le dirons, est plus que double, en réalité, de celle qui figure ici.
296,925	»	de légumes secs.

En tout, 3,223,473 hectares, ou plus du tiers de l'étendue cultivée en blé, qui ne fournissent que 0,14, ou un peu moins de 1/7e de l'équivalent de grain nécessaire à la consommation.

Si, par une amélioration de l'économie rurale du pays, on augmentait le produit moyen de chaque hectare de blé de 1/7e, c'est-à-dire de 89 litres seulement, ce qui ne peut paraître à personne une supposition impossible, ni même très-difficile, cette augmentation, si minime en apparence, mettrait immédiatement à la disposition du bétail les 3,223,473 hectares énumérés ci-dessus; et, comme nous trouverons, en parlant des animaux, que 50 ares de culture fourragère suffisent, en moyenne, à l'entretien d'une tête de gros bétail, ou son équivalent, il en résulterait une augmentation possible de 6,446,946 têtes de gros bétail, ou leur équivalent, dont chacune, d'après les calculs de Thaër, fournirait la fumure complète de 20 ares de blé, ou la fumure totale de 1,289,389 hectares, qui, à 1,245 litres l'un, reproduiraient 16,052,893 hectolitres de froment obtenu sans aucun frais de loyer ni de préparation, c'est-à-dire précisément, ou à peu près, la quantité que remplacent les cultures à supprimer, avec une réduction de 0,14 sur le prix de production, qui ressortirait ainsi, en moyenne, à 14 fr. 72 cent. l'hectolitre, au lieu de 15 fr. 85 cent., et procurerait au pays, outre

pays, outre toutes les richesses créées par 6,446,946 têtes de gros bétail de plus, une économie sur sa consommation de grain de 121 millions 657,024 fr. 92 cent. Or, soit que le consommateur en profite seul, soit qu'une réduction proportionnelle des salaires et de la main-d'œuvre fasse tourner ce bénéfice au profit des manufactures et de notre commerce extérieur, une prime de 121 millions par an mérite bien d'occuper sérieusement l'attention du gouvernement, et justifierait tous les sacrifices que lui coûtera sa conquête.

Nous ferons aussi remarquer ici, relativement à l'industrie viticole, l'immense importance du marché national, si peu favorisé par la législation, et qui consomme cependant, d'après les documens officiels, évidemment beaucoup au dessous de la vérité, 23,578,248 hectolitres de vin en nature, et 701,663 hectolitres d'eau-de-vie, représentant environ 4,911,641 hectolitres de vin, à 7 pour 1 d'eau-de-vie de divers degrés; ce qui porte le débouché des vins, sur le marché intérieur, malgré ses entraves actuelles, à 28,489,889 hectolitres environ, d'après l'évaluation officielle.

ANIMAUX DOMESTIQUES.

ESPÈCE BOVINE.

EXISTENCES DÉCLARÉES.

Les animaux domestiqnes sont, à tous égards, le capital le plus reproductif, l'élément le plus essentiel des richesses agricoles d'un pays, et l'on ne saurait apporter trop de soin à connaître exactement et minutieusement tout ce qui s'y rattache. Un recensement périodique complet de ces animaux pourrait être ordonné, tous les cinq ans, comme pour les hommes, et une prime d'une grande valenr accordée par le gouvernement à celui des départemens qui aurait accru le nombre de ses existences dans la proportion la plus notable; par chaque département, à l'arrondissement qui se serait fait remarquer de la même manière; par l'arrondissement à la commune, et par la commune au cultivateur qui aurait obtenu le même résultat. Cette série de récompenses officielles aurait pour effet de faciliter l'exactitude des recensemens, en même tems que d'encourager puissamment la production agricole et la richesse nationale. Il est clair que l'administration devrait apporter un grand nombre de précautions pour éviter les froissemens et les répugnances que légitiment trop souvent la morgue et l'insolence de ses employés; mais, cette difficulté surmontée, le gouvernement retirerait d'immenses avantages de l'exécution quinquennale d'une mesure dont le but fiscal resterait occulte, et qui n'aurait d'effet apparent qu'une prime offerte aux agricnlteurs les plus dignes, dans un loyal concours.

Les frais de cette mesure devraient être à peu près :

1°	1	prime nationale de.	10,000 fr.
2°	85	primes départementales de 3,000 fr. . .	255,000
3°	277	primes d'arrondissement de 1,000 fr. . .	277,000

Total. . 363 primes, 1 par arrrondissement, montant à 542,000 fr. pour 5 ans, ce qui ferait une dépense annuelle de 108,400 fr. seulement, qui pourrait être réduite si certains départemens n'atteignaient

pas une progression dont le minimum serait déterminé. Nous abrégeons d'ailleurs ces détails d'exécution, qui s'écartent trop de notre plan. Cette mesure, entièrement neuve, nous paraît tout-à-fait digne de la sollicitude éclairée de M. le Ministre de l'agriculture et des Chambres, qui n'hésiteraient pas sans doute à voter une dépense aussi productive (1).

S'il faut en croire la Statistique officielle, « le dénombrement des différentes sortes d'animaux, tel que nous le présentons, mérite toute » confiance. » Nous ne pouvons partager complètement cette opinion ; mais nous pensons cependant que, tel qu'il est, cet immense travail peut fournir de précieuses indications.

D'après le recensement de 1839, il y avait en France 51,568,845 têtes de bétail, ou 599,638 têtes par département moyen, dont la superficie est de 613,587 hectares. Ce rapprochement de nombres semble indiquer une forte proportion de bétail ; mais il n'en est rien, cependant, parce que la grande proportion de petits animaux, moutons, porcs, chèvres, etc., réduit ces 51,568,845 têtes à un équivalent de 14,318,604 têtes de gros bétail, ou 166,495 têtes de gros bétail par département moyen ; proportion bien différente de la précédente, mais seule vraie et manifestement insuffisante.

N'ayant point adopté les bases de réduction présentées jusqu'à ce jour par les divers auteurs agronomiques, nous devons justifier ou du moins expliquer cette dissidence avant d'établir des raisonnemens qui pourront être modifiés par les personnes qui n'adopteraient pas les bases de nos évaluations. Pour une tête équivalent de gros bétail, nous prenons 4 veaux, 15 moutons de tous âges, 6 porcs, 10 chèvres, 3 poulains, 2 mulets et 4 ânes. Nous admettons que pour un même poids de chair nette, chaque animal exige un même équivalent de nourriture, et reproduirait un même équivalent d'engrais, but de toutes nos réductions, s'il passait un même espace de tems à l'étable. Combinant donc ces deux élémens, le poids de l'animal et la durée de sa stabulation, nous trouvons en moyenne, pour toute la France :

Pour le poids moyen des bœufs, vaches et taureaux.	192 kilog.
» » de 4 veaux.	124
» » de 15 moutons et agneaux	180
» » de 6 porcs, seul chiffre que nous conservons.	442
» » de 10 chèvres	120

(1) Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'en faisant concourir chaque département pour les primes départementales et d'arrondissement, le budget n'aurait à payer que 6,000 fr. par an pour produire cette émulation nationale entre tous les cultivateurs de la France, puisque les 1,000 fr. de l'arrondissement vainqueur, les 3,000 fr. du département et les 6,000 fr. du gouvernement, compléteraient les 10,000 fr. de la prime nationale,

On remarquera que les porcs s'élèvent seuls notablement au dessus de la proportion convenable ; mais, d'une part, nous avons conservé ce rapport de 6 à 1 donné par tous les auteurs ; et, d'autre part, la différence n'est ici qu'apparente ; elle résulte de ce que le poids moyen de 77 kilog. par animal ne s'applique qu'à des cochons gras dans la Statistique officielle, et se trouve trois ou quatre fois trop élevé pour représenter le poids moyen de tous les animaux existant au moment du recensement.

Nous devons encore ajouter que c'est seulement en réunissant ainsi tous les animaux domestiques, et les réduisant en unités équivalentes, qu'on peut arriver à quelques données d'un certain intérêt sur le rapport qui existe entre la proportion du bétail et l'étendue cultivable ou la population. Toutes les fois, au contraire, que l'on voudra comparer isolément les bêtes bovines, les bêtes ovines, ou les chevaux, etc., qui se compensent mutuellement, s'excluent nécessairement, ou du moins ne s'admettent qu'en proportion déterminée par un grand nombre de circonstances qui varient beaucoup de localité à localité et rendent les proportions relatives des divers animaux forcément très-variables en elles-mêmes, on n'arrivera jamais qu'à des résultats insignifians et sans aucune valeur. Nous aurons fréquemment occasion de développer et de justifier cette observation, notamment quand nous comparerons le nombre des moutons entretenus dans le midi, 18,369,099, et dans le nord, 13,782,331, tandis que l'équivalent général du bétail est de 8,362,511 têtes pour le nord, et 5,956,093 têtes seulement pour le midi.

Le nombre total des animaux de race bovine entretenus en France, s'élève à 9,936,538 têtes, dont 399,026 taureaux, 1,968,838 bœufs, 5,501,825 vaches et 2,066,849 veaux d'élève. L'ouest et le nord, plus favorisés par l'humidité du climat et le nombre des cours d'eau, entretiennent nécessairement une plus forte proportion de bœufs ; le nord en compte 5,948,831 têtes, presque 0,6, et l'ouest, 5,547,091 têtes ; le midi, au contraire, n'entretient que 3,987,707 têtes.

La région nord-ouest, la plus riche de toutes, compte 3,320,007 têtes ; viennent ensuite le nord-est, 2,628,824 ; le sud-ouest, 2,227,084 ; et enfin le sud-est, 1,760,623 seulement.

La moyenne générale, par département, est de 117,842 têtes pour toute la France ; les quatre départemens qui excèdent le plus cette moyenne sont ceux du Morbihan, 294,461 ; du Finistère, 289,164 ; des Côtes-du-Nord, 265,264 ; et d'Ille-et-Vilaine, 243,785 ; quatre départemens maritimes de l'ancienne Bretagne, dans le nord-est, dont la topographie péninsulaire justifie suffisamment cette supériorité dans l'espèce bovine, compensée, d'ailleurs, par une infériorité correspondante dans l'espèce ovine, en sorte que, pour la richesse publique comme pour la richesse privée, on n'a point à s'applaudir de cette circonstance locale.

D'ailleurs, proportionnellement à la superficie, nous verrons que le département du Nord, qui ne compte que 226,338 têtes d'espèce bovine, est cependant le plus riche de tous.

Les quatre départemens les moins riches en gros bétail, sont : Vaucluse, 1,439 ; les Bouches-du-Rhône, 3,507 ; le Gard, 6,054 ; et l'Hérault, 7,364. Tous quatre appartiennent au sud-est, et les trois derniers sont maritimes. Sans aucun doute, la nature du sol et du climat sont aussi peu favorables que possible dans ces pauvres départemens à l'entretien de l'espèce bovine ; cependant, les existences sont évidemment hors de toute proportion avec ce qu'elles pourraient être, et c'est surtout dans ces contrées qu'une habile impulsion donnée par l'administration est impérieusement réclamée et produira les plus heureux fruits.

Taureaux. On peut dire qu'en général, les animaux qui portent ce nom en France ne le méritent guère, et la négligence, l'insouciance absolue des cultivateurs dans le choix des mâles reproducteurs, est une véritable calamité publique, à laquelle l'administration doit remédier tout d'abord, comme le moyen le plus efficace d'arriver à la régénération de nos magnifiques races françaises, dont il faut bien admirer la fixité et la supériorité naturelles, quand on les voit résister au barbare système de reproduction qui leur est généralement appliqué chez nous.

Nous ne pouvons pas tracer ici des préceptes agricoles ; nous dirons seulement que dans les espèces bovine et ovine, où le mâle est naturellement plus grand que la femelle, et devient lourd et dangereux en vieillissant, il nous paraît rationnel de donner ces mâles jeunes seulement à des femelles adultes, et complètement développées, si leurs produits doivent servir eux-mêmes à la reproduction. Que ces mâles, d'ailleurs, peuvent, sans aucun inconvénient, appartenir à des races beaucoup plus grandes que celle des femelles, pourvu que les produits reçoivent, dès leur sevrage, un régime qui suffirait à la race paternelle ; mais que, dans tous les cas, et quelle qu'en soit la race, les reproducteurs mâles et femelles, et surtout les mâles, ne devraient être employés que lorsqu'ils réuniraient les conditions organiques indispensables et un âge suffisant. L'établissement de taureaux étalons dans chaque commune, au moyen des primes dont nous avons parlé, et qui pourraient être partagées ou réunies, selon que la qualité serait alliée au nombre ou ne le serait pas, chez les individus couronnés, aurait peut-être cet heureux effet, que l'administration doit poursuivre par tous les moyens, parce que ses immenses résultats sont aussi certains que peu coûteux à obtenir. Nous ne nous dissimulons pas, d'ailleurs, que l'effet utile des primes que nous proposons exigerait une grande impartialité dans le choix des lauréats, et que la désorganisation complète de l'agriculture, dans son état actuel, s'y prêterait difficilement ;

mais nous supposons toujours que l'administration veut fermement le bien du pays, et que par conséquent elle s'occupera tout d'abord de faire cesser cet état déplorable d'isolement des cultivateurs, incompatible avec tout progrès, par la création des chambres consultatives et la revivification, par elles, des comices d'arrondissement; nous ferons observer, d'ailleurs, que la difficulté ne se présenterait qu'une fois en cinq ans, et à la suite d'un recensement qui lui-même aurait déjà désigné les lauréats.

La proportion générale des taureaux entretenus est de 4,639 pour 65,138 vaches, ou plus de 0,06 de la dépense de ces dernières, ce qui est hors de proportion avec l'effet utile d'un taureau; les mesures de l'administration auraient pour premier effet certain de réduire cette proportion de moitié et d'augmenter d'autant, par conséquent, le produit des vacheries; mais l'amélioration des races, qui en résulterait, se traduirait par un profit bien autre; on ne peut pas douter que, par elle, les fourrages consommés peuvent augmenter de valeur dans la proportion de 0,25; or, les 9,936,538 têtes de gros bétail que nous entretenons consomment environ l'équivalent de 30 millions de quintaux de fourrage sec, payé à raison de 3 fr. 20 cent. le quintal métrique tout au plus, peut-être, qui pourrait être payé au moins 4 fr. en moyenne; ce qui produirait une richesse annuelle de 120,000,000 fr., au lieu de celle produite aujourd'hui, montant à. . . 96,000,000 fr., et créerait ainsi une valeur annuelle, et sans aucune dépense, de. . . . . 24,000,000 fr. Un tel résultat mériterait seul, assurément, le sacrifice annuel de 108,400 fr. que nous avons demandé pour des primes, et il est à noter qu'il contribuerait puissamment, en outre, à multiplier le nombre de ces animaux, devenus plus lucratifs pour les cultivateurs, ce qui augmenterait encore la richesse sociale.

Il est vrai que probablement cette richesse ne resterait pas au cultivateur, qui serait obligé de la rendre au consommateur en abaissant le prix de ses produits par l'effet naturel d'une concurrence plus considérable; mais ce bon marché des vivres tournerait au profit des manufactures et du commerce, et serait toujours une augmentation réelle de richesse sociale, profitable surtout à l'ordre public et au commerce extérieur. C'est dans cette voie, et non dans des tarifs de douane, qu'il faut chercher avec persévérance les sources du progrès et de l'avenir de la France, en appréciant à leur juste valeur les clameurs et les réclamations que tout changement suscite toujours dans les intérêts privés, à vue courte généralement, et pour lesquels l'inertie est le souverain bonheur, tandis qu'elle est la ruine des empires.

C'est surtout dans le midi que le mauvais choix des taureaux et leur

proportion considérable se font le plus remarquer; on y compte 1 taureau pour 8 vaches, parce que ces animaux ne sont en réalité que des veaux, en sorte que chaque métairie a le sien, quand un seul suffirait pour cinq ou six. Dans le nord, au contraire, on n'en trouve plus qu'un pour environ 23 vaches. Cette différence tient sans doute à une meilleure culture, en général; mais il ne faut pas se dissimuler, cependant, que les grandes fermes et les troupeaux plus nombreux qui en résultent y ont la plus grande part. Heureusement, ces circonstances ne sont nullement indispensables pour arriver, dans le midi, à un résultat analogue.

Sous le rapport du nombre des taureaux, les quatre régions se classent comme suit : sud-ouest, 138,662; sud-est, 104,453; nord-ouest, 100,148; et nord-est, 55,763. Dans cette dernière, la mieux cultivée de toutes, et où le nombre des taureaux est certainement suffisant, la proportion est en moyenne seulement de 1 pour 30 vaches.

Le nombre de taureaux, par département moyen, est, avons-nous dit, de 4,639; les quatre départemens qui excèdent le plus cette moyenne, sont : la Vendée, 29,893; l'Allier, 21,023. Ces deux départemens comptent 1 taureau pour 3 vaches; Maine-et-Loire, 20,897, ou 1 pour 4 vaches; et Saône-et-Loire, 19,359, ou 1 pour 6 vaches. Mais on peut croire que l'on compte ici pour taureaux beaucoup de jeunes bœufs non encore castrés, qui ne doivent jamais saillir et sont destinés à faire des bœufs seulement.

Les quatre départemens qui ont le moins de taureaux, sont : Vaucluse, 12 pour 450 vaches, ou 1 pour 38 vaches; la Seine, 59, 1 pour 270 vaches environ; proportion que peuvent seules motiver les circonstances dans lesquelles on tient les vaches aux environs de Paris, où on les achète pleines, et où elles vont plus souvent à l'abattoir qu'au taureau, quand elles viennent à tarir; le Gard, 72, ou 1 pour 25 vaches; et l'Hérault, 113, ou 1 pour 31 vaches.

Si l'on retranche la Seine, qui est tout-à-fait en dehors des circonstances normales, on trouve en moyenne, pour les trois autres départemens, 1 taureau pour 31 vaches comme proportion suffisante, et par conséquent la plus convenable.

Boeufs. La viande de bœuf sera long-tems encore la plus précieuse pour notre alimentation, et cependant elle est aujourd'hui celle que nos cultivateurs produisent avec le moins de profit; aussi n'est-ce que dans des localités particulièrement favorisées et exceptionnelles, qu'en consommant d'excellent fourrage à 3 fr. 20 cent. le quintal, qui se vend le double communément, on arrive à élever, sans perte apparente, des bœufs dans notre pays; encore faut-il, pour cela, un concours de circonstances malheureuses que l'administration doit chercher à faire dis-

paraître, telles le profit nul que donnent des vaches très-mal exploitées et choisies, et des moutons de la plus misérable race, entretenus dans des contrées où les plus lucratives pourraient être facilement élevées.

Un tel état de choses est trop contre nature et trop onéreux pour la richesse publique, pour pouvoir être toléré plus long-tems; mais le gouvernement ne doit jamais perdre de vue les dangers d'une amélioration isolée; si l'on se contentait de rendre plus productifs les moutons et les vaches, personne n'élèverait plus de bœufs; c'est donc vers ceux-ci d'abord, ou simultanément, du moins, que doivent être dirigés les efforts améliorateurs.

Le travail est aujourd'hui un moyen arriéré de trois siècles pour généraliser et favoriser l'éducation du bœuf; le perfectionnement des routes et des machines aratoires donne au cheval une supériorité de vitesse et d'adresse que rien ne compense plus chez le bœuf, et c'est par une idée toute théorique, systématique et peu rationnelle, qu'on essaie d'entraver la substitution naturelle du cheval au bœuf dans le progrès agricole.

Une seule voie reste ouverte, c'est la précocité de l'abattage des animaux, contre laquelle on trouve encore malheureusement des économistes qui s'élèvent, mais que le bon sens public poursuit néanmoins, et que le gouvernement, heureusement, semble avoir parfaitement comprise en nous amenant des étalons parfaits des races les plus précoces et les plus profitables de l'Angleterre. Répétons ici, cependant, ce que nous avons dit ailleurs, ce n'est pas cette importation qui peut être d'une utilité réelle, autrement que comme modèle à imiter; c'est par l'instruction propageant sur toute la France la connaissance des procédés à l'aide desquels on peut obtenir des résultats analogues, choix de reproducteurs indigènes, extension des cultures fourragères, abondance, ordre et méthode dans le régime, etc., etc., que nous arriverons au but; les importations à elles seules n'y conduiront jamais, et ne le rapprocheront pas même beaucoup, vraisemblablement.

Dans l'état actuel des choses en France, l'éducation du bœuf est malheureusement un pis-aller, et les départemens qui en ont une plus forte proportion peuvent être considérés comme infiniment moins favorisés que ceux où la proportion des chevaux est, au contraire, plus considérable.

Le nombre par département moyen est de 24,056 pour toute la France, dont le sud-ouest a la plus forte proportion, 37,025, et le nord-est la moindre, 1,722. Le voisinage de l'Allemagne, de la Suisse, etc., où la législation fiscale, onéreuse aux céréales, favorable aux productions fourragères, excite la production du bétail infiniment plus que notre système uniforme d'impôt foncier, proportionnel seulement à

l'étendue et ne variant pas avec la nature des produits, est la principale cause, sans doute, de cet état fâcheux des choses ; le climat et la configuration naturelle du terrain, chez nos voisins, y ajoutent encore, et si l'ouest de la France en est moins affecté, c'est que les distances compensent en partie ces avantages; mais le préjudice qu'en éprouvent nos manufactures et notre commerce extérieur n'en subsiste pas moins.

Il est une autre cause non moins importante qui s'oppose énergiquement au profit que pourrait donner l'éducation des bœufs en France, et conséquemment leur multiplication, c'est l'effrayante inégalité de leur consommation par suite du peu de part qu'y ont prise jusqu'à ce jour les populations rurales, trop exclusivement adonnées à la consommation des viandes de porc. Cette situation s'améliore sensiblement, il est vrai, mais le gouvernement ne saurait trop encourager cette tendance qu'on pourrait croire dangereuse, parce que les populations rurales, loin de diminuer les ressources des villes, ne consommeront jamais qu'un excédent ou trop plein qui maintiendra l'équilibre des cours, et, par ce puissant moyen, favorisera beaucoup la multiplication. Il n'en est pas ainsi aujourd'hui, et nous sommes constamment dans une alternative d'avilissement des cours et de trop plein sans débouchés, après une année humide; ou de cherté et de disette, après une année de sécheresse, malheureusement trop commune depuis quelques lustres, et qui devient un désastre proportionnel au progrès de la population. Le cultivateur victime de cette alternative préfère une spéculation moins lucrative même, mais plus certaine, à la production des bœufs, et le pays en souffre doublement, par la cherté de la viande, ce qui est en réalité le moindre mal, puisque nos voisins ne la produisent pas généralement à un prix sensiblement inférieur, et ensuite par la diminution des engrais et l'appauvrissement général du sol, ce qui est, à tous égards, pour le présent et pour l'avenir, pour l'agriculture comme pour les grandes cités et le commerce extérieur, le mal le plus grave.

Les départemens qui ont le plus de bœufs, sont : la Vendée, 69,554, environ 3 fois plus que de chevaux ; Maine-et-Loire, 66,064, 3 bœufs pour 2 chevaux environ ; la Dordogne, 65,107, environ 5 fois plus que de chevaux ; et le Morbihan, 64,292, environ 3 bœufs pour 2 chevaux, comme dans Maine-et-Loire.

Les départemens qui en ont le moins, sont : la Seine, 28 ; Seine-et-Oise, 93 ; Seine-et-Marne, 166 ; et l'Eure, 430. On peut ajouter la Seine-Inférieure, 459 ; l'Oise, 463 ; Vaucluse, 722 ; et la Somme, 749, etc. L'influence qui produit ce résultat est trop évidente pour être signalée.

Vaches. Quand on compare l'énorme quantité de lait fourni par certaines vaches normandes de la race dite de Hollande, et le prix de 10 à 15 cent. le litre qu'en tirent en moyenne les riches et habiles fermières de

Normandie dans leurs admirables laiteries, qui n'ont pas d'égales dans l'univers entier; quand on compare ces produits aux misérables quantités obtenues de nos races les plus magnifiques, dans des pâturages excellens d'Auvergne, du Limousin, du Bourbonnais, etc., etc., et au prix de 5 à 8 cent. le litre qu'en tirent les cultivateurs; on reste convaincu que la richesse produite par les vaches, en France, peut facilement être doublée, et que nous avons chez nous tous les bons exemples nécessaires et tous les élémens du succès.

De nombreux préjugés s'y opposent, il est vrai; tel l'usage d'élever les veaux à téter; l'opinion erronée que les qualités lactifères d'une vache sont exclusives des qualités d'une bonne reproductrice dans les races de boucherie, opinion que dément si bien en partie déjà la création de la jolie petite race brune dite flamande, qui remplace généralement aujourd'hui, chez les habiles et industrieux nourrisseurs des environs de Paris, la grande race de Hollande, dont l'entretien est beaucoup plus coûteux, proportionnellement au produit.

La négligence, la misère et la malpropreté des cultivateurs métayers sont un obstacle matériel plus difficile à surmonter que les précédens; le défaut de connaissance des signes ou caractères propres à distinguer de bonne heure l'aptitude à la production du lait, fut long-tems aussi un obstacle sérieux à l'amélioration de nos races bovines sous ce point de vue; mais le procédé Guénon semble avoir fourni de précieuses indications dont le gouvernement doit poursuivre l'étude et la propagation universelle par tous les moyens possibles, afin de faire disparaître cet obstacle. Au point où en est arrivé ce procédé, on doit regretter qu'il n'en soit pas constamment fait usage et mention par tous les comices, etc., qui décernent des primes à l'espèce bovine, et particulièrement aux vaches et génisses.

Il existe en France 5,501,825 vaches, dont le produit moyen journalier n'excède probablement pas 20 cent. par vache, et pourrait être porté à 4 ou 5 litres de lait à 10 cent., soit 45 cent. en moyenne et 25 cent. d'augmentation, ou 1,375,456 fr. par jour, soit par an 502 millions 41,440 fr. Que l'on réduise ce chiffre aux proportions que l'on voudra, il restera toujours démontré que le pays pourrait gagner énormément à tirer tout le parti possible des 5 millions et demi de vaches qu'il nourrit.

Le nombre de vaches entretenues par département moyen est de 65,138 pour toute la France; 85,917 dans le nord, 43,029 dans le midi, 93,196 dans le nord-ouest, 78,637 dans le nord-est, 44,098 dans le sud-ouest, et 42,055 dans le sud-est.

Les départemens qui ont le plus de vaches, sont: les Côtes-du-Nord,

165,920 ; le Finistère, 162,122 ; Ille-et-Vilaine, 161,504 ; et le Nord, 160,286.

Les départemens qui en ont le moins, sont : Vaucluse, 450 ; les Bouches-du-Rhône, 1,510 ; le Gard, 1,817 ; et le Var, 2,797. Cette pénurie d'un animal aussi précieux, et dont l'agrément des produits engage presque tous les cultivateurs à l'entretenir, même à perte, est l'indice d'une grande disette fourragère et d'une profonde misère agricole, que partagent, au reste, beaucoup d'autres départemens.

Veaux. Il nous paraît vraisemblable que, sous ce titre, les chiffres de la Statistique officielle réunissent des élémens très-divers ; ici, la totalité des veaux existant au moment du recensement, et dont le nombre peut varier infiniment d'après l'époque seule choisie pour le faire ; ailleurs, seulement les veaux destinés à l'élève, qui n'auront point été recensés dans d'autres localités, et à l'exclusion des veaux destinés à la boucherie. Quoi qu'il en soit, nous croyons que les chiffres de la Statistique peuvent à peu près avec exactitude être appliqués aux animaux destinés à être élevés seulement, à l'exclusion de ceux abattus pour la boucherie, et c'est sur cette base que nous raisonnerons. La proportion trop faible d'au moins 0,6 qui existe entre les veaux et les vaches, s'il s'agissait de tous les vêlages d'une année, justifie suffisamment cette manière d'envisager les choses. Il est un grand nombre de preuves plus péremptoires encore ; nous en citerons une seule : bien que la Statistique constate un abattage annuel de 2,487,362 veaux, pour toute la France, elle n'en indique aux existences que 2,066,849, en sorte qu'on détruirait annuellement 420,513 veaux de plus qu'il n'en naîtrait. C'est cette supposition absurde qui a conduit à penser que nous entamions nos existences au lieu de les augmenter, assertion qui ne supporte pas le plus léger examen, et sur laquelle nous reviendrons cependant, en parlant des abattages.

Le nombre des veaux, par département moyen, est de 24,009 pour toute la France ; de 31,138 pour le nord, de 17,253 pour le midi ; les régions se classent comme suit : nord-ouest, 35,607 ; nord-est, 26,669 ; sud-ouest, 19,754 ; et sud-est, 14,878.

Les départemens qui en comptent le plus, sont : le Finistère, 74,282 ; le Morbihan, 63,814 ; la Manche, 58,654 ; et l'Ille-et-Vilaine, 54,835. Ceux qui en ont le moins, sont : Vaucluse, 255 ; la Seine, 300 ; les Bouches-du-Rhône, 701 ; et le Gard, 707.

Le nombre des animaux abattus a beaucoup préoccupé l'opinion publique dans ces derniers tems, sous un double point de vue : 1° la proportion de viande consommée annuellement en moyenne par les populations, et le prix de cette viande, comme élément d'une bonne alimentation des classes ouvrières et nécessiteuses ; préoccupation toute d'actualité et de charité que ne doit jamais oublier un instant une administration éclairée, mais qui, malheureusement, fut momentanément exploitée par des hommes animés de sentimens très-divers, parmi lesquels le désintéressement, la générosité et le désir charitable de soulager les classes souffrantes de la population, trouvaient place, sans doute, dans le cœur du plus grand nombre, et notamment des administrateurs, qui réclamaient l'abaissement des tarifs sur le bétail étranger, mais n'étaient pas, à beaucoup près, l'unique, ni même le principal et le plus actif mobile de quelques-uns ;

2° Le rapport qui existe entre les abattages et les existences, question d'avenir qui se rattache à la précédente, et n'est pas moins digne de toute la sollicitude d'une administration sage et prévoyante, dont la mission toute paternelle consiste à lutter, au profit des générations futures, contre les tendances forcément et naturellement égoïstes des générations présentes.

Bien que nous ayons toujours cru garder, dans la discussion de ces questions dans le *Moniteur de la Propriété et de l'Agriculture*, toute la modération et la loyauté que commandait un sujet aussi grave, et que nous rendaient facile notre patriotisme et notre désintéressement personnel, nous avons cependant pris aux débats une part trop active, et que les circonstances ont trop nettement dessinée pour que nous nous croyions dégagés sur ce sujet de toute préoccupation ; aussi, malgré les efforts que nous ferons pour conserver toujours une impartialité complète, nous ne serons point étonnés que l'on nous tienne en état de suspicion légitime.

Dans les villes sans octroi, dans toutes les communes rurales, et à plus forte raison dans les exploitations isolées, où un taureau devenu dangereux, une vache météorisée, un mouton malade, sont tués par les particuliers et consommés par leur propre personnel, ou cédés en partie à 20 ou 30 cent. le kilogr. aux habitans des villages voisins que le tambour communal avertit de cette circonstance ; on comprend quelle difficulté l'administration doit éprouver à se procurer des renseignemens d'une exactitude approximative sur le nombre des animaux abat-

tus annuellement; et l'on conçoit que ce doit être presque partout par omission que pèchent ces documens; en sorte que le nombre des abattage est vraisemblablement, à peu près toujours, fort au dessus des chiffres officiels. Il en résulte bien que la consommation moyenne par habitant peut être au dessus de ce que déclarent les chiffres officiels; mais il importe de remarquer que, pour les animaux autres que les porcs, la différence n'est probablement pas très-sensible, et que le rapport des abattages aux existences n'en est nullement altéré, parce qu'il est certain pour tout le monde que, par une préoccupation qui est universelle contre la rapacité fiscale dont on redoute toujours l'intervention, et non sans quelque raison, quand l'administration fait des recensemens, les déclarations d'existences sont réellement, partout, proportionnellement plus au dessous de la vérité que les déclarations d'abattages que la contrebande dissimule bien un peu aussi, cependant, au préjudice des droits d'octroi.

D'un autre côté, dans tous les calculs de consommation moyenne de viande, on est tombé dans une confusion difficile à éviter, il est vrai, mais qui conduit cependant à des conclusions absurdes, en réunissant la consommation du porc, insaisissable par l'administration, autrement que par évaluation arbitraire et pourtant souvent erronée, mais qui est néanmoins la seule viande, absolument et littéralement, que consomment 18 à 20 millions d'habitans des classes rurales, sur le sort et le régime desquels il n'entre jamais dans la pensée des écrivains de s'apitoyer, quand ils déplorent l'insuffisance de la consommation de la viande en France; en réunissant, disons-nous, la consommation rurale si peu considérable de cette viande de porc, proportionnellement au nombre immense de ces consommateurs, avec les viandes de toutes natures consommées par les populations urbaines et une fraction très-minime des populations rurales. Si la réunion de ces deux catégories de consommateurs n'excède pas un tiers de la population totale de la France, comme nous le supposons, en admettant, ce qui est vrai, que le surplus, pêcheur du littoral, vit de poisson plutôt que de viande, on trouve qu'il faudrait tripler à peu près le chiffre officiel de la consommation individuelle pour avoir une idée suffisamment approximative de ce qu'elle est réellement dans les villes. Ceci mettrait fin peut-être aux cyniques et honteuses exagérations qui comparent la consommation de nos populations manufacturières à celle des bagnes et des prisons, et la présentent comme inférieure de beaucoup encore.

Dans l'analyse du tableau n° 1, POPULATION, etc., page 28 et suiv., nous avons fait connaître déjà la répartition de la consommation moyenne par habitant entre les divers départemens de la France; un travail semblable pour le nombre d'animaux abattus serait une répétition sans

intérêt; c'est donc sous l'autre point de vue, le rapport entre les abattages et les existences, que nous envisagerons cette question.

Boeufs. Il a fallu sans doute une préoccupation bien étrange pour confondre en un seul total les bœufs, les vaches et les veaux abattus, et pour en tirer cette conclusion, que nous consommions annuellement un tiers de nos existences bovines, qui devaient, en conséquence, nous manquer prochainement. Cependant, on a commis cette erreur, et elle aurait pu avoir un grand retentissement. La distinction que nous avons établie entre l'abattage des bêtes adultes et celui des veaux, en fera mieux ressortir l'inexactitude que nos raisonnemens.

Sur 9,936,538 bœufs, taureaux, vaches, bouvillons et génisses que possède la France, elle abat annuellement 1,211,861 têtes adultes de bœufs, taureaux ou vaches, soit un peu moins du huitième de ces existences, ce qui ne comporte que deux explications; ou l'âge moyen des animaux abattus dans les deux sexes est de huit ans, les vaches étant tuées à dix ou douze ans et les bœufs un peu au dessous de huit ans (six ans environ); ou bien, ce qui est plus vraisemblable encore, l'âge moyen des animaux abattus est lui même au dessous de huit ans, et la petite différence entre les chiffres officiels qui donnent huit ans, et la réalité qui paraît être un peu au dessous, résulte de ce que, au lieu d'entretenir et de renouveler purement et simplement nos existences, nous les augmentons chaque année. Un exemple est peut-être utile pour faire bien comprendre ce jeu des chiffres à ceux qui n'ont pas une grande habitude de les interroger.

Que l'on suppose une existence de 100 têtes, une reproduction de 10 et un abattage de 10 également; évidemment si les animaux sont tués à 10 ans, le rapport de ces trois chiffres ne changera pas; mais que les dix animaux soient abbattus à 12 ans au lieu de 10, et les existences annuelles s'accroîtront de 0,2 chaque année. Il en serait de même si, l'âge d'abbatage restant le même, le nombre des élèves était porté à 12 au lieu de 10; c'est précisément le cas où nous nous trouvons, sauf la proportion que nous ne connaissons pas et ne cherchons point à établir ici, mais dont voici cependant un élément.

Sur 5,501,825 vaches, qui doivent donner annuellement environ 5 millions de veaux, nous n'en abattons que 2,487,362; il devrait donc rester, pour l'élève, environ 2,512,638 veaux. La Statistique officielle dit 2,066,849; nous acceptons ce chiffre comme suffisamment exact, et nous en déduisons 1° que ces 2,066,849 veaux sont bien exclusivement, et tout au plus, le nombre réservé pour l'élève, chaque année, indépendamment des animaux livrés à la boucherie à l'état des veaux; 2° que si, pour un abbatage annuel de 1,211,861 bêtes adultes, on élève 2,066,849 veaux

de remplacement, en admettant une mortalité de 0,1 sur ces élèves, avant l'âge adulte, il reste encore une éducation de 1,860,164 bêtes, ce qui produit une augmentation annuelle, sur nos existences, de 648,303 bêtes, ou environ 1/15e (0,07) de nos existences totales. Or, cette supposition nous semble parfaitement rationnelle, et en l'admettant comme exacte, il serait facile de déterminer exactement l'âge moyen des animaux adultes abattus. On trouve alors 7 ans 8 mois; et si l'on conserve 10 ans comme l'âge moyen des vaches qui forment à peu près les 7/12es des abattages annuels, on trouve que l'âge moyen des bœufs abattus doit être de 5 ans et 3 mois environ, ce qui n'est pas, probablement, très-loin de la vérité.

Loin de se plaindre de la précocité de ces abattages, tous les efforts de l'administration doivent tendre à l'augmenter encore d'au moins un cinquième; le prix de la viande ou les bénéfices des cultivateurs en subiront, le premier une réduction, ou les seconds une augmentation de plus de 0,2, à moins qu'il n'y ait partage entre ces deux choses; ou bien, ce qui serait plus fâcheux et que le gouvernement doit prévenir avec énergie, s'il en remarque la tendance, que les propriétaires du sol exploitent ce bénéfice par une élévation trop grande des fermages. Disons que si parfois le gouvernement s'est égaré à la tribune sur cette question, ses introductions de taureaux et de moutons anglais, doués d'une grande précocité, semblent indiquer qu'il en comprend la véritable solution et désire l'encourager.

Les migrations fréquentes de bestiaux, de département à département, ne permettent pas d'étendre à chacun d'eux en particulier les calculs comparatifs ci-dessus; disons seulement que ceux où l'on abat le plus de bœufs, sont, la moyenne pour toute la France étant 5,883 par département : la Seine, 94,433; Seine-et-Oise, 22,759; le Rhône, 17,858; et le Finistère, 16,171.

Le plus de vaches, la moyenne pour toute la France étant 8,860 par département, sont : la Seine-Inférieure, 36,942; le Nord, 34,309; Ille-et-Vilaine, 28,102; et le Finistère, 22,876.

Le plus de veaux, la moyenne étant 28,923 par département, sont : la Seine, 121,709; Ille-et-Vilaine, 96,101; le Rhône, 63,591; et la Loire-Inférieure, 60,624.

Les départemens où l'on abat le moins de bœufs, sont : la Lozère, 294; le Cantal, 407; l'Aveyron, 451; et les Basses-Alpes, 589.

Le moins de vaches : les Basses-Alpes, 355; le Var, 459; Vaucluse, 550; et le Lot, 606.

Le moins de veaux : la Corse, 906; les Basses-Alpes, 1,291; Vaucluse, 1,398, et le Var, 1,690.

Le commerce extérieur des animaux domestiques embrasse des valeurs considérables en apparence, mais bien minimes, cependant, en comparaison du chiffre des transactions qui ont lieu sur le marché intérieur, et dont nous ne nous occuperons pas ici.

Les transactions du commerce extérieur portent 1° sur les animaux eux-mêmes; 2° sur les divers produits fournis par ces animaux.

Elles présentent à étudier des quantités, des valeurs et des droits fiscaux de douane, appliqués à l'importation et à l'exportation. Cet objet capital du commerce agricole est traité très-sommairement dans le volume *Commerce extérieur* de la Statistique officielle; nous tâcherons de suppléer en partie à l'insuffisance des matériaux qu'il renferme, en empruntant au *Tableau décennal de* 1827 *à* 1836, publié par l'administration des douanes, quelques renseignemens omis dans la Statistique officielle.

Pour juger de l'importance relative du commerce des produits agricoles en général, et des animaux en particulier, il convient de savoir que notre commerce total s'est élevé, de 199,467,661 fr. qu'il était en 1815, pour l'importation, à 564,391,553 fr., qu'il fut en 1836, année maximum de la période de vingt-deux ans comprise entre ces deux années. Les exportations, qui étaient de 422,147,776 fr. dès 1815, ne se sont élevées à leur maximum, après de très-nombreuses oscillations qui contrastent avec la progression croissante régulière des importations et peuvent expliquer beaucoup de crises, qu'en 1836, où elles ont été de 628,957,480 fr. Pendant ces vingt-deux années, la France a reçu pour 8,818,840,472 fr. de marchandises, soit en moyenne 400,856,385 fr. pour chacune de ces vingt-deux années; et elle a exporté pour 10 milliards 969,896,899 fr., ou en moyenne pour 498,631,677 fr. par an.

Les droits de douane perçus pendant cette période s'élèvent, pour l'importation, à. . . . . 1,808,292,162 fr.
Et pour l'exportation, à. 48,157,519

Total. . . . . 1,856,449,681 fr.

Soit en moyenne, annuellement, 82,195,098 fr. à l'importation,
et . . . . 2,188,978 fr. à l'exportation.

Total. . . . . . . 84,384,076 fr. en moyenne par an.

Nous avons vu, page 25, que ces droits s'élèvent aujourd'hui à 137,020,000 fr., ce qui ne paraîtra point étrange si l'on se rappelle

que, dès 1836, les importations s'élevaient à . . . 564,391,553 fr.
et les exportations, à. 628,957,480

Total. . . . . 1,193,349,033 fr.

Au lieu de 899,488,062 fr., que représentent les moyennes ci-dessus.

Cette progression est si considérable, que la moyenne des droits perçus, de 1827 à 1836, est la suivante :

Droits de douane.	101,196,263 f.	
Droits de navigation	2,895,112	
Droits et produits accessoires, transit, etc.	727,501	
Total.	104,818,876 f.	159,026,738 f.
Taxe de consommation sur les sels.	54,207,852	

Dans cette moyenne décennale, l'administration des douanes classe les divers produits comme suit :

		Valeur en millions.	Proportion pour 100.
Importations. .	Matières nécessaires à l'industrie.	315	65
	Objets de consommation naturels.	128	27
	Objets de consommat. fabriqués. .	36	8
		479	100
Exportations. .	Produits naturels.	149	28
	Objets manufacturés.	373	72
		522	100

Nous aurons soin d'indiquer quelle part de protection trouvent nos principaux produits dans les droits de la douane française, et de faire ressortir l'injustice exorbitante des prétendus droits de représaille qui frappent quelques-uns d'entre eux à l'étranger, et qui sont plus désastreux pour nous qu'une prohibition complète. Pour se faire une idée exacte de l'importance des produits de la douane française, il convient de rappeler ici, toutefois, que cette administration occupe 25,771 agens, dont l'intelligence et les bras sont à peu près perdus pour la production, et qui coûtent en outre 24,766,600 fr. à l'Etat.

Bétail. De 1815 à 1836, il est entré en France 1,026,031 têtes de l'espèce bovine, ou 46,638 têtes par an. Nous ignorons le motif qui a porté les rédacteurs de la statistique à adopter une classification de ces animaux différente de celle suivie par l'administration des douanes, qui était fondée sur les droits différens que paient à l'importation les diverses

4

catégories d'animaux; nous revenons en conséquence aux chiffres et à la classification de cette administration.

Taureaux, bouvillons et taurillons. Cette catégorie d'animaux paie à l'importation un droit fixé à 15 fr. par tête seulement, et en outre le décime de guerre, 1 fr. 50 c.; en tout, 16 fr. 50 c. Un grand nombre de personnes, dans la discussion sur les droits de douane du bétail, ont cru que ce droit était, comme pour les bœufs, de 55 fr. par tête.

De 1827 à 1836, il est entré en France 37,945 animaux de cette catégorie, évalués par l'administration 6,758,090 fr., ou environ 178 fr. par tête; les droits de douane, en y ajoutant même le décime de guerre, ne s'élèvent donc pas à 0,09 de leur valeur, et cependant on en demandait à grands cris l'abaissement, comme d'un droit exorbitant qui justifiait des représailles sur les produits introduits par nous en Allemagne, etc.

La moyenne décennale de ces introductions est, d'après les chiffres ci-dessus, de 3,794 têtes, valant 675,809 fr.

Les droits perçus, de 620,077 fr., et la moyenne décennale, de 62,007 fr.

Les oscillations à l'importation, depuis 1825, ont varié entre 2,513 en 1834, et 5,741 en 1828.

Nos principaux fournisseurs étaient, en 1836 : l'Allemagne, 1,446; la Suisse, 725; la Belgique, 647; la Prusse, 234; la Sardaigne, 188; et l'Espagne, 23.

Pendant la même période, nous avons exporté en moyenne annuellement :

		Valeur.	Droits.
Taureaux.	164	36,585 f.	534 f.
Bouvillons et taurillons.	325	23,714	1,012
Total.	489	60,299 f.	1,546 f.

C'est principalement en Sardaigne, 205, que nous envoyons ces animaux; et en Espagne, 58, en 1836.

Bœufs. Le nombre des bœufs introduits pendant la même période décennale, de 1815 à 1836, est de 96,040 animaux, évalués par l'administration 19,188,000 fr., on, par tête, environ 200 fr. Si cette évaluation était exacte, on trouve que les droits de douane, fixés à 50 fr. par tête, plus 5 fr. de décime de guerre, en tout 55 fr., par la loi de 1822, représenteraient environ 0,27 de la valeur des animaux; mais il est notoire que le prix moyen des animaux introduits est à peu près double de l'évaluation administrative, ce qui réduit les droits à 0,14 de la valeur des animaux. Le chiffre total de ces droits s'est élevé en dix ans à 5,211,562 fr.

Les oscillations à l'importation des bœufs, depuis 1825, ont varié entre 5,018 en 1835, et 14,746 en 1828.

Les moyennes décennales sont donc, pour les bœufs :

9,604 animaux introduits ;
1,918,800 fr. la valeur de ces animaux ;
et 521,156 fr. les droits perçus sur cette valeur.

Mais, pendant la même période décennale, de 1825 à 1836, il a été exporté de France 6,245 bœufs en moyenne, chaque année, d'une valenr estimée par l'administration 1,249,000 fr. ou environ 200 fr. par tête, et qui ont payé à raison de 1 fr. de droit fixe et 10 c. de décime de guerre, on 1 fr. 10 c., 6,871 fr.

Rien n'est plus mal conçu, à vrai dire, que ce droit, tout minime qu'il est à 1 fr. 10 c. par tête, et dont on a récemment encore demandé l'augmentation, dans un pays qui a besoin d'exciter la production du bétail par tous les moyens possibles, et où l'on arrache ainsi annuellement, au contraire, à cette industrie, un impôt de 23,878 fr. pour toute espèce de bétail exporté, en sus de toutes les charges qui l'accablent déjà. Il ne nous paraît pas douteux qu'un ministre habile proposera un jour la suppression de ce droit, insignifiant ponr le Trésor et fort onéreux pour l'agriculture française, si même il ne le remplace pas par une prime à l'exportation, qui serait infiniment plus rationnelle.

Les oscillations à l'exportation de bœufs et taureaux, etc., ont varié entre 3,706 en 1821, et 15,136 en 1823, depuis 1815.

Ces chiffres sont très-curieux, car ce ne sont pas, vraisemblablement, nos tarifs de 1822 qui auront dû élargir notre marché et faciliter nos exportations, si tant est qu'ils aient exercé une influence quelconque sur l'industrie du bétail en Europe. On nous répondra peut-être par la guerre d'Espagne ; mais alors nous écarterions 1823, et nous trouverions pour années maximum, depuis vingt-deux ans, 1836, 10,556 ; et 1826, 10,138 ; tandis qu'avant 1822, nous n'avions pas exporté plus de 7,804 (en 1817).

Nous recevons principalement nos bestiaux d'Allemagne, 4,193 bœufs et taureaux en 1836 ; de Belgique, 1,719 ; et de Prusse, 1,591 ; viennent ensuite les Etats-Sardes, 418 ; et la Suisse, 399.

Nos principaux consommateurs des mêmes espèces, dans la même année, étaient l'Espagne, 5,160 ; la Grande-Bretagne et l'Irlande, 4,339 (assujettis à un droit d'une livre sterling depuis le nouveau tarif de sir Robert Peel, soit 104,136 fr. de droits que paieront nos bœufs en Angleterre, ce qui vient en déduction des produits de notre tarif) ; les Etats-Sardes, 948 ; et enfin la Suisse, 98 ; et la Belgique, 5.

Vaches. Les vaches adultes paient à l'importation un droit fixe de 25 fr. par tête, plus le décime de guerre, 2 fr. 50 c., en tout 27 fr. 50 c.; et 55 c. par tête à l'exportation, décime compris.

Pendant la période décennale de 1827 à 1836, il en a été introduit 159,390 têtes, évaluées par l'administration 17,532,900 fr., ou 110 fr. par tête, et que l'on peut évaluer le double, ou 220 fr. Ces animaux ont payé 4,321,987 fr. de droits de douane.

La moyenne décennale donne donc 15,939 vaches importées annuellement, évaluées administrativement 1,753,290 fr., et payant 432,199 fr. de droits de donane.

Les années d'importation extrêmes, depuis 1827, furent 1833, 6,970, et 1829, 26,825.

Nos principaux fournisseurs sont, en 1836 : la Belgique, 8,609 ; la Suisse, 1,377 ; la Hollande, 661 ; la Sardaigne, 457 ; l'Allemagne, 289 ; et la Prusse, 217.

Nos exportations moyennes, pendant la même période, se sont élevées à 2,765 têtes, évaluées 304,161 fr., qui ont payé 1,441 fr. de droits de douane par an, ou environ 52 c. par tête.

L'Espagne nous achète la presque totalité de ces vaches, 7,946 en 1836, sur 8,856 ; la Belgique, 370 ; la Sardaigne, 360, etc.

Le minimum des exportations eut lieu, en 1830, 793 têtes ; le maximum, en 1836, 8,856.

Génisses. Les génisses paient à l'importation un droit fixe de 12 fr. 50 c. par tête, plus le décime de guerre, de 1 fr. 25 c., en tout 13 fr. 75 c.; et à l'exportation, 1 fr. 65 c., décime compris.

Pendant la période décennale de 1825 à 1836, il en a été introduit 20,044 têtes, évaluées par l'administration 501,100 fr., ou 25 fr. par tête, prix que l'on peut hardiment porter encore à 50 fr. au moins, et peut-être à 100 fr.

Les droits perçus se sont élevés à 275,578 fr.

La moyenne décennale donne donc 2,004 génisses introduites annuellement, évaluées administrativement 50,110 fr., et payant 27,558 fr. de droits de douane.

Les années d'importation extrêmes, depuis 1827, ont été : 1833, 968 ; et 1828, 4,123.

Nous tirions ces animaux, en 1836 : de Belgique, 546 ; de Suisse, 293 ; d'Allemagne, 199 ; de Prusse, 145 ; et de Sardaigne, 21.

Nos exportations annuelles ont été, en moyenne, de 115 têtes, évaluées 2,863 fr., payant 189 fr. de droits, ou environ 1 fr. 65 c. par tête.

Veaux. Les veaux paient à l'importation un droit fixe de 3 fr. par tête, plus le décime, en tout 3 fr. 30 c., et 27 c. 1/2 à l'exportation.

De 1825 à 1836, il en a été introduit 117,487 têtes, évaluées par l'ad-

ministration 4,112,045 fr., ou 35 fr. l'un. Les droits perçus se sont élevés à 387,592 fr.

La moyenne décennale donne 11,749 têtes importées annuellement, évaluées administrativement 411,204 fr., et payant 38,759 fr. de droits de douane.

Nous tirions ces animaux, en 1836 : de Belgique, 4,466 ; de Suisse, 3,260 ; d'Allemagne, 1,835 ; d'Espagne, 347 ; de Sardaigne, 212 ; et de Prusse, 172.

Les années extrêmes d'importation ont été : 1834, 9,231 ; et 1829, 16,265.

La réunion des diverses moyennes ci-dessus donne une importation annuelle totale de 34,731 têtes d'espèce bovine, payant 1,071,813 fr. de droits de douane, ou en moyenne, par tête, 30 fr. 86 c. de droits.

Les valeurs de ces animaux sont déterminées par l'administration :

Taureaux.	675,809 f.	doublés par nous,	1,351,618 f.,	ou 356 f.
Bœufs.....	1,918,800	» »	3,837,600	ou 400
Vaches....	1,753,290	» »	3,506,580	ou 220
Génisses..	50,110	quadruplés par nous,	200,440	ou 100
Veaux.....	411,204	soit	411,204	ou 35
Totaux.	4,809,213 f.		9,307,442 f.	

Ce qui fait ressortir le prix moyen de chaque animal, dans notre propre évaluation, à 285 fr. environ, et les droits de douane à environ 0,11.

Nous exportons annuellement, en moyenne, 862 veaux, évalués 30,170 fr., et payant 471 fr. de droits de douane, ou environ 55 c. par tête. L'Espagne, 527 en 1836 ; la Suisse, 201 ; la Belgique, 116 ; la Sardaigne, 68 ; l'Allemagne, 46 ; et la Prusse, 9, sont nos principaux débouchés ; et pour les vaches, génisses et veaux réunis, ces débouchés étaient, en 1836 : l'Espagne, 8,544 ; la Suisse, 577 ; la Belgique, 521 ; les Etats-Sardes, 348 ; la Grande-Bretagne et l'Irlande, 154 ; et l'Allemagne, 51. L'exportation pour l'Espagne n'atteignit un chiffre aussi élevé qu'en 1823 et 1836.

Pendant la période décennale de 1827 à 1836, nos exportations totales ont été de :

	Nombre.	Valeur.	Droits.
Bœufs	62,450	12,490,000 f.	68,710 f.
Taureaux.	1,638	365,850	5,344
Bouvillons et taurillons. . . .	3,252	237,135	10,115
Vaches.	27,651	3,041,610	14,411
Génisses.	1,145	28,625	1,888
Veaux	8,620	301,700	4,705
Total génal des exportations.	104,756	16,464,920 f.	95,173 f.

Réunissant, pour en trouver la différence, la totalité des exportations et des importations de bêtes bovines, nous trouvons pour dix ans :

	Nombre.	Valeur.	Droits.
Importations	430,966	48,092,135 f.	10,816,796 f.
Exportations	104,756	16,464,920	95,173
Différence décennale.	226,210	31,627,215 f.	10,721,823 f.
Différence moyenne. .	22,621	3,162,722	1,072,182

Les années extrêmes d'importation de tout bétail ont été, depuis 1815 (et en exceptant cette même année 1815, où il ne fut introduit que 8,661 têtes) : 1833, 28,091 ; et en exceptant également 1816, qui dut combler le vide fait en 1815, et importa 81,040 têtes, l'année maximum est 1828, où 69,593 têtes de bétail furent importées.

Les années extrêmes d'exportation furent : 1829, 6,466 têtes, et 1823, 25,404. Il est digne de remarque que l'année 1836 ayant exporté 20,863 têtes, et le chiffre des années ultérieures ne nous étant pas connu, il se pourrait que la prétendue insuffisance de production dont on accusait tant l'agriculture française en 1840, tînt à l'insuffisance de la production étrangère, à laquelle on prétendait recourir, tandis qu'elle recourait à nous.

Aux yeux des économistes industriels qui n'ont aucune habitude de la durée solidaire des opérations agricoles attachées et corrélatives avec l'éducation nationale du bétail, ainsi que nous l'avons dit, l'importation annuelle de 22,621 têtes de gros bétail, à 285 fr. l'une, est une opération extrêmement simple et qu'ils raisonnent ainsi : « Toute vente est un » échange réciproquement avantageux, dans les limites ordinaires des » salaires commerciaux ; ces salaires sont d'environ 0,1. — Nous gagnons » donc vraisemblablement 28 fr. 50 c. environ sur les produits que nous » livrons aux étrangers en échange de leur bétail, et nous aurions perdu » cette somme en ne le leur achetant pas. — Nos vendeurs gagnent une » somme à peu près égale, qu'ils eussent perdue en fabriquant plus chè» rement ce que nous leur avons livré en échange. — Ainsi, chaque na» tion a gagné 28 fr. 50 c. par tête de bétail, et le commerce a reçu, » sans préjudice pour personne, une affaire de 57 fr. net, qui, multi» pliée par 22,621 têtes, donne 1,289,397 de bénéfice commercial, sans » préjudice pour personne. » — Ainsi parlent les économistes étrangers à l'économie rurale ; voici comment nous raisonnons.

Nous accordons les 1,289,397 fr. de bénéfice prélevés par le commerce, sans aucun préjudice, *actuel, pour aucun individu;* mais nous ajoutons : sans engrais, pas de production agricole. — Une tête de bétail de plus produit 133 fr. par an, qu'elle consomme et représente, et que nous vou-

lons bien négliger en conséquence, admettant que sans elle cette consommation n'eût point été perdue ; mais en outre et par son engrais (ce dont nos industriels auront peine à se bien rendre compte, et qu'il faut cependant qu'ils méditent avec soin), cette tête de bétail crée annuellement, sans aucun autre frais, une augmentation de récolte de 158 fr. 50 c. au minimum. Nous abattons en moyenne nos animaux à huit ans ; chaque tête a donc créé huit fois 158 fr. 50 c. de richesse agricole, ou 1,268 fr. avant sa mort, en dehors des bénéfices directs, des salaires et reprises par son éducation, et que nous renonçons très-volontiers à compter ; voulant bien admettre quo la production plus avantageuso qui devait les remplacer ne pouvait pas manquer d'avoir lieu, toute contestable que soit cette assertion.

Il y aurait grande exagération, cependant, à calculer sur cette base les pertes que nous occasione l'introduction du bétail ; et comme nous voulons seulement être vrai, voici comment nous l'établirons :

1° 3,359 bœufs âgés de 6 ans, en moyenne, soit 6 fois 158 fr. 50 c., ou 951 fr. seulement par tête	3,194,409 fr.
2° 3,305 taureaux, bouvillons ou taurillons, 13,174 vaches, soit en tout 16,479 têtes âgées de 3 ans en moyenne, soit un produit d'engrais de 475 fr. 50 c. seulement par tête, et pour 16,479.	7,835,764
3° 1,889 génisses de 18 mois, ne pouvant compter, depuis leur naissance, que pour 1/3 de tête adulte, ou 629 têtes ayant produit chacune 237 fr. 75 c. d'engrais ; en d'autres termes, 1,889 têtes à 79 fr. 25 c. l'une, soit.	149,703
4° 10,887 veaux, que nous supposerons âgés de 2 mois seulement, et fournissant le quart de l'engrais d'une tête de gros bétail, ou une augmentation de production de 6 fr. 60 c. pour leur engrais, soit pour 10,887 têtes.	71,854
Total des richesses créées, chez leurs producteurs, par les bestiaux introduits, et négligées dans les calculs et raisonnemens des économistes industriels. . .	11,251,730 fr.
dont, déduisant le bénéfice commercial supposé perdu si nous produisions	1,289,397
et en outre les droits perçus par lo Trésor, pour ne rien omettre	1,072,182
on trouve qu'au minimum, l'introduction des 22,621 têtes de bétail étranger coûte annuellement à la France	8,890,151 fr.

sans compter les frais de perception des droits, les mesures de répré-

sailles qui frappent nos principaux produits d'exportation, vins, soieries, tissus de laine, etc. Nouvelle preuve des sacrifices que le gouvernement devrait faire pour l'amélioration de nos bestiaux et l'augmentation de leur production, afin d'exclure par la concurrence nationale, et non par les tarifs, le bétail étranger de nos marchés.

Pour juger de la quotité du droit d'importation, considéré comme réparation du préjudice causé à la France, il suffit de diviser le sacrifice, 8,890,151 fr., par le nombre de têtes introduites, 22,621 ; on trouve que chaque tête introduite coûte à notre pays, en moyenne, 393 fr. net, au lieu de 1,268 fr., que nous trouvions ci-dessus, en supposant des animaux de 8 ans ; outre le droit acquitté par elle de 30 fr. 86 c., également en moyenne ; c'est dire, en d'autres termes, que le droit ne répare que 0,08 environ du préjudice causé par l'importation ; et le bénéfice commercial de 28 fr. 50 c. par tête, en supposant qu'il n'est pas exagéré, sur un capital aussi vite renouvelé, étant de 0,1, la perte nette pour le pays reste donc de 0,82 (82 pour 100).

Il est évident, par conséquent, que ce n'est pas dans les tarifs qu'on peut trouver un remède à cette situation désastreuse, puisqu'il faudrait plus que les décupler et nous placer dans la position inique prise par l'Angleterre à l'égard de nos vins ; c'est dans le maintien provisoire des tarifs actuels et une vigoureuse impulsion donnée à la production du bétail national, qu'il faut exclusivement le chercher ; une richesse annuelle de 9 millions vaut bien quelques sacrifices de la part du pays qui doit la recueillir ; nous indiquerons d'ailleurs, en traitant des cultures, les moyens qui nous semblent les plus propres à atteindre cet heureux résultat, qui s'augmente encore de toutes les importations de moutons, auxquelles s'appliquent entièrement les raisonnemens qui précèdent.

Produits animaux provenant de l'espèce bovine, exclusivement ou principalement.

Viandes. Outre les animaux vivans, la France fait avec divers pays un commerce de viandes fraîches et de viandes salées d'une certaine importance.

De 1827 à 1836, il a été importé en viande fraîche 321,892 kilog., évalués 192,735 fr., et qui ont payé 70,111 fr. de droits de douane.

Il a en outre été importé 544,859 kilog. de viandes salées, évaluées 381,399 fr., et qui ont payé 181,334 fr. de droits de douane ; soit en tout 866,751 kilog. de viandes fraîches et salées, évaluées 574,134 fr., et qui ont payé 251,445 fr.

Pendant la même période, il avait été exporté :

		Kilog.	Valeur.	Droits payés.
Viandes	fraîches. .	592,022	592,022 f.	17,015 f. ou 3 c. le k.
	salées. . .	18,485,788	12,941,055	9,668 ou 5 le q.
	apprêtées.	637,362	1,912,026	964 on 15 le q.
	Total. .	19,715,172	15,445,103 f.	27,647 f.

La différence est donc, au profit de l'exportation, de 18,848,421 kilog. de viande, représentant environ 76,933 bœufs du poids moyen de 245 kilog. l'un, et une valeur de 14,870,969 fr., qui ont payé, en droits proteeteurs de la produetion nationale du bétail, 223,798 fr., ou par année moyenne de la période déeennale, 1,884,842 kilog. de viande exportée, représentant 7,693 bœufs de 245 kilog., valant 1,487,069 fr., et recevant de l'importation une prime en droits de douane de 22,380 fr. environ.

Nos prineipaux marchés sont, A L'IMPORTATION, *viandes fraîches:* Belgique, 20,199 kilog. en 1836; Sardaigne, 5,611; Suisse, 1,760; Allemagne, 1302; Prusse, 984. *Viandes salées:* Sardaigne, 25,688; Toscane, 16,258; Belgique, 10,404; Angleterre, 7,908; Villes anséatiques, 5,975; Allemagne, 4,947; Suisse, 3,859; Etats-Unis, 2,889; Hollande, 1,923; Espagne, 1,806; Alger, 1,701; Prusse, 1,614; Russie, 222; Autriche, 178; et Danemarck, 108.

A L'EXPORTATION, *viandes salées:* Espagne, 688,610 kilog.; Guadeloupe, 635,773; St-Pierre et Miquelon, 465,293; Martinique, 419,517; Alger, 262,798; Bourbon, 217,581; Sénégal et Guyane, 57,950 (total de ces colonies, 2,058,912 kilog.), Etats-Unis, 81,180; Rio-de-la-Plata, 34,019; Brésil, 11,549; Haïti, 9,466; Indes étrangères, 8,443; île Maurice, 6,249; Portugal, 797; Mexique, 721; Colombie, 245; Pérou, 177; Etats-Barbaresques, 152 (total autre que les colonies françaises, 761,608; plus, 35,266 de pays divers; en tout, 796,874 kilog., 0,22 environ de l'exportation totale).

Le tableau synoptique suivant fera mieux ressortir l'importance comparative de nos divers marehés de bestiaux.

En 1836.		Bouvillons taureaux et vaches.	Bœufs.	Veaux.	Total.	Viande fraîche.	Viande salée et apprêtée.
Allemagne.	Importations.	1,934	2,917	1,835	6,682	1,302	4,947
	Exportations.	»	»	46	55	»	7,337
	Différence....	»	»	»	6,627	1,302	2,390
Belgique...	Importations.	1854	1,140	4,466	7,460	20,199	10,404
	Exportations.	405	5	116	526	»	7,729
	Différence....	»	»	»	6,934	20,199	2,675

En 1836.		Bouvillons taureaux et vaches.	Bœufs.	Veaux.	Total.	Viande fraîche.	Viande salée et apprêtée.
Prusse......	Importations.	596	1,418	172	2,186	984	1,614
	Exportations.	»	»	9	9	150	2,312
	Différence....	»	»	»	2,178	834	698
Suisse......	Importations.	2,395	86	3,260	5741	1,760	3,859
	Exportations.	575	97	201	873	2,933	5,899
	Différence....	»	»	»	4,868	1,173	2,040
Sardaigne..	Importations.	666	378	212	1,256	5,611	25,688
	Exportations.	291	833	68	1,192	»	4,900
	Différence....	»	»	»	64	5,611	20,788
Espagne...	Importations.	23	2	347	372	»	1,806
	Exportations.	7,844	5,133	327	13,704	16,581	689,231
	Différence....	»	»	»	13,332	16,581	687,425

Marchés d'exportation.

En 1836.		Animaux.	Viande.	Equivalent total en bœufs de 245 kilog.
Grande-Bretagne et Irlande. .	Exportation.	4,493	62,933	4,750
	Importation.	»	7,908	34
	Différence. .	4,493	55,025	4,716
Guadeloupe.		»	635,775	2,595
Saint-Pierre et Miquelon.		»	465,293	1,883
Martinique		»	419,517	1,712
Alger.		»	261,097	1,065
Bourbon		»	217,581	888
Sénégal et Guyane.		»	57,950	237
Etats-Unis.		»	81,180	331
Rio-de-la-Plata		»	34,019	139
Brésil.		»	11,549	47
Haïti		»	9,466	39
Indes étrangères		»	8,445	34
Ile Maurice		»	6,249	26

Les droits de douane à l'importation de la viande sont établis comme suit :

Viande fraîche de boucherie, 18 fr. le quintal par navire français ; 19 fr. 80 c. par navire étranger et par terre.

Viande salée de porc, 33 fr. le quintal par navire français; 36 fr. 30 c. par navire étranger et par terre.

Autres viandes, 30 fr. le quintal par navire français; 33 fr. par navire étranger et par terre.

Beurre frais, fondu ou salé. En 22 années, de 1815 à 1836, il a été importé en France 16,378,561 kilog. de beurre, évalués 22,722,289 fr., et qui ont payé 621,338 fr. de droits de douane, soit en moyenne 744,480 kilog., évalués 1,032,821 fr., et payant 28,243 fr. de droits.

Il a été exporté, pendant la même période, 29,218,339 kilog., évalués 40,050,355 fr., qui ont payé 555,674 fr.; en moyenne, 1,328,106 kilog., évalués 1,820,471 fr., et payant 25,258 fr. de droits.

La différence est donc, au profit de l'exportation, de 12,546,545 kil., évalués 17,328,066 fr.; et la balance des droits, qui protége l'agriculture française, de 65,664 fr.

La moyenne annuelle de ces 22 années est donc une exportation de 583,626 kilog.; une valeur pour balance de 787,640 fr., et une protection par les droits de douane de 2,985 fr.

Depuis 1825, les droits ont été réduits comme suit :

Beurre frais ou fondu. A l'entrée, pour 100 kilog. bruts, 3 fr. par navire français; 3 fr. 30 c. par navire étranger et par terre; et, à la sortie, 5 fr., quel que soit le moyen de transport. — *Beurre salé.* A l'entrée, 5 fr. par navire français; 5 fr. 50 c. par navire étranger; et 25 c. à la sortie, quel que soit le moyen de transport.

Nos principaux marchés étaient, pour 1836 : *Importation :* Belgique, 411,711 kilog.; Allemagne, 250,438; Suisse, 169,753; Etats-Sardes, 64,264; Hollande, 20,409; Grande-Bretagne et Irlande, 13,161. — *Exportation :* Guadeloupe, 308,587; Martinique, 274,509; St-Pierre et Miquelon, 182,556; Bourbon, 28,280; Sénégal, 264; Guyane française, 16,982 (total des colonies, 811,178 kilog.); Grande-Bretagne et Irlande, 116,306; Belgique, 52,110; Brésil, 62,651; Espagne, 27,831; Haïti, 14,630; Suisse, 5,672; Suède et Norwège, 3,491; et Portugal, 3,227.

Ce dernier pays achète annuellement pour plus de 2 millions et demi de beurre (en 1837, 2,652,100 fr., et 725,200 fr. de fromage); autrefois, la France avait le privilége de cet approvisionnement, sur lequel elle ne fournit plus aujourd'hui que l'infime quantité de 3,227 kil., parce que, entre autres causes, la diminution de droits accordée en 1810 à tous les produits anglais, par le Portugal, et qui était d'environ 0,15, eut pour effet de substituer le beurre d'Irlande à celui de notre Bretagne; peut-être aussi l'état stationnaire et arriéré de nos moyens de fabrication, comparés à ceux des Anglais, auront-ils encore augmenté les chances de cette substitution. Par l'art. 2 du décret du 18 avril 1834,

cependant, cet état de choses avait cessé, et les droits payés par l'Angleterre ont été rétablis sur le pied d'égalité avec ceux de toutes les autres nations; nous pourrions donc reprendre avec avantage ce débouché, que nous avons perdu, et le gouvernement français en a déjà informé le public, depuis deux ans, par un avis reproduit page 324 du *Moniteur de la Propriété et de l'Agriculture*, de l'année 1840.

Il est possible, comme le disait M. le ministre dans cette note, que les habitudes commerciales prises depuis 1810, et l'ignorance où se trouve notre commerce des avantages offerts par le décret de 1834 aux beurres français, soient des obstacles réels au rétablissement de nos anciennes relations avec le Portugal; mais nous croyons que la concurrence anglaise a maintenant des armes plus puissantes pour conserver le monopole de ce marché dans la perfection de son industrie du bétail, les grands profits qu'elle en tire, la supériorité de ses produits et le bon marché auquel elle peut les livrer.

Dans aucun pays du monde on ne fait probablement le beurre aussi parfaitement que dans les vallées d'Isigny et de Gournay, et notre agriculture ne saurait trop imiter ces excellens modèles; mais, jusqu'à ce jour, elle ne s'en est nullement préoccupée, et la malpropreté générale de nos agriculteurs, leur apathique indifférence, leur ignorance et leur misère, font de la fabrication du beurre et du fromage une industrie tellement arriérée, que tout commerce extérieur lui sera interdit jusqu'à ce qu'une impulsion vigoureuse l'ait jetée dans la voie du progrès.

C'est au gouvernement seul ou à une organisation administrative de l'agriculture, par des chambres consultatives, etc., que ce bienfait est peut-être réservé. Etudier avec soin cette admirable fabrication normande; l'art des marchands de la balle de Paris pour restaurer et améliorer des beurres détestables et les convertir en qualités mi-fines et presque fines; les meilleurs procédés de salaison, et surtout ceux de fonte, si détestables généralement; répandre à profusion des instructions à cet égard dans les comices, etc., et récompenser les premières tentatives locales d'amélioration ayant donné des résultats; tels sont les meilleurs moyens de rétablir nos exportations sur un pied profitable.

Fromages. La situation de notre industrie des fromages est encore plus déplorable que celle des beurres, puisque nous importons dix fois plus de ce produit que nous n'en exportons. On ne trouve même pas indiqué, dans la statistique officielle, le tableau de ces exportations; c'est une lacune que nous comblerons en empruntant les chiffres nécessaires à l'administration des douanes.

La principale cause de notre infériorité commerciale en fromage est facile à saisir, et réclame l'attention du gouvernement; nous fabriquons

bien, dans qnelques parties de la France, d'excellens fromages frais, tels : le *Neufchâtel*, dans la Seine-Inférieure ; le fromage de *Brie* et celui de *Viri*, aux environs de Paris; le *Maroilles* et le *Bergues*, dans le Nord ; les fromages de *Septmoncel* ou de *Gex*, du *Mont-d'Or*, de *Rollo*, de *Sassenage*, du *Cantal*, de *Gérardmer* ou *Gérome*, et surtout le précieux et excellent fromage de *Roquefort*, ont aussi, sans doute, des qualités fort diverses et très-précieuses; mais, si l'on en excepte le *Roquefort*, qui est fait avec du lait de chèvre et de brebis d'ailleurs (1), et dont le principal produit ne profite point à l'agriculture, parce que les caves où il se perfectionne sont devenues l'objet d'un monopole déplorable, il n'est peut-être aucun de ces fromages dont la pâte sèche, légère, d'un emballage et d'une conservation faciles, puisse être transportée facilement à de grandes distances, comme le sont les fromages de *Hollande*, *Gruyères*, *Parmesan*, *Chester*, etc.

A diverses reprises, des sociétés d'agriculture et des particuliers ont bien essayé de stimuler l'industrie des fromages en France; qnelques-uns ont préconisé et essayé la fabrication des fromages cuits, façon *Gruyères*, *Parmesan*, *Hollande*, etc. ; mais le succès a toujours été la très-rare exception, et nous préférons l'emploi de la crême à faire du mauvais beurre, et celui du petit-lait et du caillé à la nourriture des cochons, comme on a la barbarie de le faire sur un grand nombre d'exploitations, à la détestable fabrication des fromages soi-disant façon *Gruyères*, que l'on obtient, et que nous avons essayé souvent de manger dans certains établissemens agricoles, ou que nous voyons vendre dans les rues de Paris à raison de 50 à 60 cent. le kilog.

Cet insuccès tient, nous le croyons, à l'ignorance des plns graves obstacles qui s'opposent chez nous à ce genre de spéculation, ou du moins au pen de compte que l'on en tient dans les divers essais. *La malpropreté de nos cultivateurs*, en général; le désordre de leur intérieur, où la laiterie est presque toujours nn garde-manger fort sale où s'accumulent les plus manvaises odeurs, saloir, lard rance, oignons ou ail, viande ou choux cuits ou pourris, etc., etc. *Leur misère*, qui ne leur permet que difficilement d'engager pour un tems fort long, un an ou plus, des capitaux en laitage qu'ils pourraient réaliser immédiatement en beurre et fromage frais, en élèves, etc., et dont ils ont toujours un impérieux besoin. *Leur isolement* absolu et leur esprit anti-social, qui s'opposent à l'association indispensable pour généraliser avec profit des spéculations de ce genre; enfin, *leur ignorance* profonde, que nous ne

(1) Des renseignemens que nous n'avons pas encore pu vérifier nous ont fait connaître un petit village de l'Oise (Hénonville), comme se livrant à l'imitation du fromage de Roquefort avec du lait de vache.

plaçons à dessein qu'en dernière ligne, parce que nous voulons insister sur ce point que ce sont moins des instructions sur la fabrication des meilleurs fromages cuits, qui auront en France quelque utilité, que l'association et l'organisation de l'agriculture par des *chambres consultatives*, dont l'influence modifierait les mœurs et l'esprit sauvage de nos cultivateurs, améliorerait leur condition, et rayonnant par les comices, depuis le gouvernement jusqu'au plus simple laboureur, permettrait enfin la diffusion réelle et l'application utile des lumières émanant d'un point quelconque de la France agricole.

Les pays montagneux d'élèves du centre de la France, avec leur système de métayage, sont admirablement disposés pour entrer dans cette voie nouvelle de fabrication de fromages cuits, aussitôt que les propriétaires voudront bien reconnaître que le lait de vaches a quelque valeur, et que l'on peut, avec plus de profit qu'ils ne le font, élever des veaux autrement qu'à têter.

De 1815 à 1836, il est entré en France 86,093,937 kil. de fromages étrangers, évalués 59,765,757 fr., et qui ont payé 4,111,380 fr. de droits de douane, soit en moyenne, chaque année, 3,913,361 kilog., évalués 2,716,625 fr., et payant en droits de douane 186,881 fr., qui peuvent être considérés comme droits protecteurs de l'industrie française du bétail, sauf la réciprocité chez les nations étrangères, et déduction faite du droit de sortie de nos fromages exportés, qui est d'environ 4,000 fr. par an.

Les oscillations de ce commerce sont peu considérables; elles varient seulement entre 4,595,289 kilog. en 1828, et 2,908,572 kilog. en 1831.

Nos principaux fournisseurs sont (1836) : la Hollande, 3,510,777 kil.; la Suisse, 515,358; les Etats-Sardes, 206,700; la Belgique, 149,004; la Grande-Bretagne et l'Irlande, 30,788; la Toscane et les Etats-Romains, 20,799; l'Espagne, 2,233; l'Allemagne, 225 kil., etc.

Les droits de douane sont : pour les fromages blancs de pâte molle, 6 fr. le quintal par navire français; 6 fr. 60 c. par navire étranger ou par terre; pour les autres fromages, 15 fr. par navire français et 16 fr. 50 c. par navire étranger.

L'exportation de nos fromages varie entre 274,808 kilog. (1830), et 468,807 (1827), évalués 256,432 fr. à 310,804 fr., et payant 1 fr. par quintal de droits de douane. La moyenne de 1827 à 1836 est de 398,798 kilog. par an, évalués 279,159 fr. et payant 2,467 fr. de droits.

Nos principaux débouchés sont : la Martinique, 90,146 kilog. en 1834; la Guadeloupe, 84,757; la Belgique, 63,902; la Suisse, 54,946; l'Allemagne, 46,630; Alger, 15,853; Haïti et les Etats-Unis, 7,015 (en 1833, 20,529 kil.). Rappelons encore ici que le Portugal achète à d'autres qu'à nous pour plus de 700,000 fr. de fromages par an.

Présure. A nos dépenses pour importatious de fromages, il convient d'ajouter une dépense moyenne annuelle de 15,561 fr. par évaluation administrative pour importation de 12,449 kilog. de présnre, qu'assurément nous devrions fabriqner, et qne nons tirons, de Belgique : 6,080 kilog.; de Suisse, 5,737; d'Allemagne et autres pays, 543 kilog. (1836). Les droits d'importation sont d'environ 69 fr. par an, à raison de 55 c. par qnintal. Nos exportations se réduisent à 1,289 kilog. par an en moyenne, évalnés 1,612 fr., et payant 3 fr. 60 c. de droits de douanc. La Sardaignc et la Suisse sont nos principaux et presqne nos senls débouchés.

Graisses de mouton, suif brut, saindoux, chandelle. Nous sommes forcé de réunir ici ces divers objets, qui offriraient, d'ailleurs, pen d'intérêt à être étndiés séparément, parce qu'ils sont ainsi cnmulés dans les divers docnmens statistiques.

La préparation des suifs a atteint, à Paris, une perfection remarquable à laquelle on n'est point encore arrivé généralement, ni dans les départemens, ni à l'étranger; le gonvernement devrait donc chercher à généraliser les procédés parisiens; mais nons ne produisons pas les qnantités qni nous sont nécessaires, et les perfectlonnemens de l'agriculture et de l'amélioration dn bétail, loin de remédier à cet état de choses, il faut qn'on se le persnade bien, doivent probablement l'aggraver, si nous n'y tronvons pas nn remède autre qne l'augmentation de cette production.

Les animanx qui forment le plus de snif sont ceux qu'on ne tue que vieux, qn'on engraisse lentement, et qui ont subi pendant leur éducation de fréquentes alternatives d'abondance et de privations; toutes choses essentiellement contraires à nn bon système d'éducation du bétail. Le suif paraît être une sécrétion particulière du tissu graisseux, que la nature n'accumule dans l'organisme qu'à titre de réserve alimentaire pour des animaux qne les privations des saisons rigoureuses auraient compromis sans cette précantion. Il est d'autant plus abondant, en conséquence, que les animanx sont plus rapprochés de l'état de nature et l'agriculture moins perfectionnée; dans les circonstances opposées, où l'abondance et l'nniformité dn régime sont constantes, la sécrétion graisseuse, au lien de se mettre en réserve et de s'isoler *sous forme de suif*, se dépense en quelqne sorte dans tout l'organisme, *sous forme de graisse*, et particulièrement entre les fibres mnsculaires et sous la peau.

Il est parfaitement exact qne cette diminution du suif chez les animaux de race perfectionnée est une canse nécessaire du renchérissement de la viande, puisque les prodnits accessoires qui représentent une partie du prix de l'animal ont diminné de valeur; en sorte qu'il est tont naturel que le prix de vente de la viande en détail, par les bonchers, s'éloigne d'antant plus du prix de vente des animaux sur pied, que l'amélioration

de nos races de bétail fera plus de progrès; mais il suffit de prévoir et de bien connaître cette nécessité, dont il n'y a nullement lieu de se plaindre, comme on l'a fait très-maladroitement et très-fortement, cependant, en 1840 et 1841, dans la discussion sur le bétail étranger.

On évalue le rendement moyen d'un bœuf en cuir vert, à 50 kilog., valant environ 45 fr., et en suif, 40 kilog., valant 50 fr., soit, en tout, 95 fr. Que l'amélioration des races diminue le poids du cuir de 0,25, et celui du suif de 50 ou même 75 p. 100 au profit de la graisse, il n'y aurait rien là dont il fallût se plaindre, assurément; cependant, ce serait un fait grave dont il faudrait subir les conséquences rationnelles, c'est-à-dire une augmentation de 49 fr. par tête de bœuf d'un même poids que devrait supporter la viande, par cela même qu'on ne trouverait plus cette valeur dans le suif et le cuir, où on les prenait autrefois. Si l'animal pèse 300 kilog., c'est une augmentation de 10 à 15 c. par kilog. de viande à débiter par le boucher; mais ces 10 ou 15 c. d'augmentation seront payés par une production double de viande, et par conséquent 30 à 40 c. d'économie sur ce même kilogramme.

D'un autre côté, ces bestiaux, dont on produirait deux pour un, fourniraient au moins à l'agriculture 80 quintaux de fumier par tête et par an, soit en trois ans, 240 quintaux, dont la moitié, ou 120 quintaux, seraient dus à l'amélioration elle-même et pourraient facilement produire 12 quintaux de colza rendant 4 quintaux d'huile, en échange de 20 ou 30 kilog. de suif que l'on aurait perdus sur chaque animal. C'est ainsi que la Providence a mis en réserve, dans son économie solidaire et admirable de la création, des trésors inépuisables qui semblent attendre, pour se révéler, que la civilisation et le progrès permettent à l'homme d'en profiter. Assurément, l'éclairage à l'huile est infiniment supérieur à l'éclairage à la chandelle; or, il semble qu'un décret providentiel ait préparé une abondance d'huile pour réparer quelque perte insignifiante de suif, et nous n'avons pas encore eu recours à cette ressource, pour ainsi dire, que déjà la découverte et l'application du gaz semblent accuser de paresse les progrès de notre imagination, et démontrer que la bonté divine n'a mis aucune borne à nos jouissances et à notre perfectibilité. Ne repoussons donc pas ses bienfaits et n'attirons pas son courroux par des doléances rétrogrades qui ne savent jamais s'accommoder de quelques perturbations inséparables de tout progrès et de tout changement, forcément perpétuel, dans une organisation sociale en voie d'amélioration. Ne nous raidissons pas contre des conséquences inévitables d'une chose que nous poursuivons, et si ces conséquences froissent quelques intérêts privés, au lieu de chercher à les atténuer ou même à les nier, proclamons-les bien haut, et dès que nous les apercevons; chacun, averti de bonne heure, se mettra sur ses gardes pour éviter le

danger qu'on lui fera voir, et les transitions auront lieu sans secousse et sans résistance violente.

De 1815 à 1836, il est entré en France 44,369,761 kilog. de graisses et de suif, évalués 24,550,196 fr., et qui ont payé 5,710,774 fr. de droits de douane ; soit en moyenne, par an, 2,016,807 kilog., évalués 1 million 115,918 fr., et payant 259,581 fr. de droits, auxquels il convient d'ajouter environ 6,327 kilog. de chandelle, évaluée à 1 fr. le kilog., et payant 1,665 fr. de droits ; soit, en tout, 2,023,134 kilog. en moyenne et par an.

Les années extrêmes sont : 1815, 246,757 kilog. graisse et suif ; et 1830, 4,566,709 kilog.

Nos principaux fournisseurs sont : (1836), la Russie, 702,916 kilog. ; les Deux-Siciles, qui en 1836 sont au premier rang, 802,672, mais qui ordinairement fournissent beaucoup moins ; l'Angleterre, 545,313 ; la Toscane, 428,955 ; Rio-de-la-Plata, 172,761 ; les Villes anséatiques, 130,038 ; la Sardaigne, 74,309 ; la Belgique, 55,730 ; l'Espagne, 48,212 ; Alger, 18,501 ; les Etats-Unis, 11,811 ; Turquie, 11,658 ; Hollande, 4,256 ; Etats-Barbaresques, 1,757 ; Suisse, 680 ; Allemagne, 267. C'est la Russie principalement qui nous envoie de la chandelle, 28,620 kilog. sur 30,075 en 1836, année d'importation extraordinaire.

Les droits de douane sont de 11 fr. par quintal, par navire français ; 13 fr. 30 c. par navire étranger et par terre.

Nos exportations se sont élevées pendant la même période, en moyenne chaque année :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Graisse de mouton, suif brut et saindoux.	229,405	126,173 f.	426 f.
Graisse de cheval, etc.	18,668	25,202	86
Dégras de peaux.	17,442	15,697	58
Chandelle	781,888	977,360	266
	1,047,403	1,144,432 f.	836 f.

C'est dans nos colonies que nous expédions la presque totalité (621,444 kilog.) de nos chandelles.

Le droit de douane des suifs est, à la sortie, de 1 fr. 10 c.

Comme balance, nous importons annuellement 1,975,731 kilog. de suif, représentant la dépouille, à 40 kilog. par tête, de 49,393 bœufs, outre celui qui est fourni par les importations de bestiaux étrangers.

Os de bétail. Tandis que nous jetons à la voirie, où elles infectent l'air, et ne profitent qu'aux loups et aux corbeaux, les dépouilles de nos animaux morts qui pourraient fournir de la viande pour nos porcs, de la graisse, des boyaux, des cornes et des os pour une valeur considérable, soit pour les besoins de l'industrie, soit pour engrais seule-

ment, nous sommes tributaires de l'étranger, pour des sommes qui excèdent 1 million 500,000 fr. par an, à l'occasion de ces mêmes produits que nous perdons chez nous au préjudice irréparable de notre fortune et de notre santé. Il est tems assurément que l'on fasse cesser un pareil abus en prescrivant et faisant exécuter partout des réglemens autres que ceux qui disent d'enterrer les animaux morts, et auxquels personne ne se conforme, d'ailleurs.

Tous les os de boucherie, qui pourraient fournir à l'agriculture un engrais si précieux s'ils étaient ramassés et broyés convenablement, entrent pour une si faible proportion dans notre consommation, que nous en avons tiré de l'étranger, de 1827 à 1836, 46,242,898 kilog. évalués 2,313,144 fr., et qui ont payé 50,908 fr. de droits de douane, soit annuellement, en moyenne, 4,624,290 kilog. évalués 231,314 fr., et payant 5,091 fr. de droits.

Loin de vouloir diminuer cette importation d'engrais, nous désirons qu'elle augmente beaucoup, parce qu'il n'est pas d'acquisition plus lucrative que l'engrais; mais nous avons la conviction qu'elle serait beaucoup plus considérable encore, si tous les cultivateurs, par l'emploi judicieux des quantités énormes qu'ils en laissent perdre dans les villes et chez eux, en avaient constaté l'importance et la valeur, expérimentalement. C'est l'objet de nos vœux.

Les pays qui nous envoient le plus d'os sont la Belgique, 2,714,765 kilogram. en 1836; les Deux-Siciles, 1,745,508; la Toscane, 650,631; la Sardaigne, 485,748; l'Espagne, 313,095; Alger, 303,819; l'Autriche, 225,038; l'Angleterre, 99,895; la Hollande, 96,771; la Russie, 83,260; la Turquie, 76,025; la Prusse, 67,482; Rio-de-la-Plata, 63,147; l'Allemagne, 18,146; le Portugal, 17,569; la Suisse, 5,876.

Par une disposition extrêmement sage, les droits de douane sur cette matière, qui ne sont que de 10 c. par quintal à l'entrée, sont de 20 c. à la sortie (décime non compris). Malheureusement, si le principe de cette différence est sage pour toutes les matières pouvant servir d'engrais, l'application ici, et en général, est tout-à-fait insuffisante, et la différence devrait être au moins de cent pour un, dans l'espèce, soit 10 fr. à la sortie pour 10 c. à l'entrée; le droit ne serait point encore prohibitif de l'exportation, et par conséquent il protégerait à peine l'agriculture dans une proportion suffisante.

Il est inutile de dire, mais nous y insistons cependant, parce que c'est un principe d'une immense portée, que ce qui précède s'applique à toute matière pouvant servir à engraisser et féconder le sol en général aussi bien qu'aux os en particulier.

Cornes de bétail, brutes. Vingt-huit nations différentes des quatre parties du monde nous envoient des cornes de bétail en quantité très-

notable chaque année. De 1827 à 1836, il en est entré en France 7 millions 891,971 kilog., évalués 7,102,773 fr., et qui ont payé 46,488 fr. de droits de douane, soit en moyenne, annuellement, 789,197 kilog., évalués 710,277 fr., et payant 4,649 fr. de droits.

Les années extrêmes d'importation sont 1827, 321,484 kilogram., et 1832, 1,045,406 kilogrammes.

L'ordre d'importance des pays qui nous ont approvisionnés dans cette année 1832 est le suivant: Les Deux-Siciles, 170,759 kilog.; Allemagne, 132,350; Brésil, 96,058; Sardaigne, 82,075; Belgique, 71,700; Suisse, 61,447; Espagne, 57,945; Toscane, 55,422; Autriche, 55,281; Turquie, 50,299; Rio-de-la-Plata, 44,967; Prusse, 29,351; Alger, 23,675; Portugal, 20,599; Indes anglaises, 13,610; Hollande, 12,873; Etats-Barbaresques, 11,510; Bourbon, 9,776; Angleterre, 9,164; Russie, 9,148; Villes anséatiques, 5,842; Egypte, 4,815; Chili, 3,231; Haïti, 2,950; Guadeloupe, 2,061; Etats-Unis, 1,964; Grèce, 696; Indes françaises, 632.

Les cornes brutes de bétail paient à l'entrée 10 cent. par quintal de droits de douane, et 20 fr. à la sortie; cette différence de 200 pour 1 semble une application complète et fort sage des principes que nous avons développés en traitant des os; mais la mesure n'a été prise ici que dans un but industriel, et nous voudrions la voir généraliser dans l'intérêt agricole réagissant sur les intérêts manufacturiers et commerciaux, considérés accessoirement.

Malgré cette différence de droits, nous avons exporté annuellement, en moyenne, de 1827 à 1836:

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Cornes brutes de bétail.	6,443	5,799 f.	1,356 f.
Cornes en feuillets	16,192	3,238	47
Total.	22,635	9,037 f.	1,403 f.

L'Allemagne est notre principal consommateur, 14,792 kil. en 1836, sur 27,257 kilog; puis la Hollande, 5,400; la Suisse, 4,380, etc.

Peaux. Le commerce que nous faisons sur les peaux de toute espèce de bétail, que nous recevons brutes pour une évaluation moyenne de 11,286,089 fr. par an, payant 369,962 fr. de droits de douane (environ 0,03), et que nous exportons ouvrées pour une valeur de 20,961,084 fr., payant 19,305 fr. de droits de sortie, n'est pas assez détaillé dans la Statistique pour l'étude agricole que nous voudrions en faire; mais il est évident que pour notre propre consommation, et en sus de ce que nous exportons, nous sommes obligés de demander à l'étranger une valeur annuelle d'environ 8 à 9 millions de peaux brutes.

Les années d'importation extrême sont: 1817, pour 4,359,022 fr., et 1836, pour 19,613,734 fr.

Les pays qui nous en fournissent le plus, sont : Rio-de-la-Plata, pour 3,976,038 fr. en 1836; Alger et Etats-Barbaresques, 3,805,174; Brésil, 2,068,436; Villes anséatiques, 1,747,133; Etats-Sardes, 1 million 41,410; Espagne, 860,857; Suisse, 808,589; colonies françaises, 792,362; Allemagne, 778,081; Belgique et Hollande, 761,712; Etats-Unis, 397,368; Russie, 344,214; Danemarck, 292,502; Naples et Sicile, 286,467; Portugal, 246,503; Angleterre, 177,518; Toscane et Etats-Romains, 167,460; Etats-Sardes, 165,819; Prusse, 89,517; Haïti, 18,432.

Pour donner un aperçu de la proportion des diverses sortes de peaux dans nos importations annuelles, nous emprunterons à l'Administration des douanes les chiffres suivans, pour 1836 :

Peaux de bœufs, etc., fraîches,	2,448,579 kil.,	évalués	2,448,579 f.
» sèches,	4,455,806		8,020,451
Total.	7,204,385 kil.,	évalués	10,469,030 f.
Moutons divers, peaux fraîches, en laine.			23,607 f.
» peaux sèches, d°			1,521,081
Total.			1,544,688 f.
Peaux autres que les précéd., fraîches,	98,103 k.,	év.	137,344 f.
» » sèches,	3,119,890		7,462,672
Total.	3,217,993 k.,	év.	7,600,016 f.

Nos exportations annuelles, en moyenne, sont comme suit, de 1827 à 1836 :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Peaux brutes fraîches, grandes. . .	643	643	113
» » sèches, grandes. . . .	389	601	100
» » agneau	30,916	23,187	6,789
» » chevreau	1,818	6,180	1,070
» » autres.	5,273	12,614	4,024
» préparées d'agneau et chevr[au].	30,991	19,477	42
» » pour la ganterie. .	5,225	62,702	14
» » tannées ou corroy. .	1,040,499	3,901,870	1,834
» » mégissées, etc. . .	90,888	477,161	251
» » maroquinées	145,666	1,063,612	3,972
» » parchemins.	4,946	19,785	14
» ouvrées, gants.	194,217	7,768,672	540
» » autres.	318,108	7,634,580	542
Total.	1,829,579	20,961,084	19,305

Les peaux brutes sèches étant évaluées environ 1 fr. 50 c. le kilog., on peut considérer comme valeur manufacturière tout ce qui excède cette somme dans la valeur ci-dessus, qui offre une reprise agricole de 2,744,368 fr. seulement.

Les années d'exportation extrêmes de nos peaux ouvrées, sont : 1815, 4,598,584 fr.; et 1836, 20,881,335 fr.

Nos principaux débouchés sont : les Etats-Unis, 5,909,712 fr. en 1836; les colonies françaises, 2,774,528; Angleterre, 2,525,784; Brésil, 2,107,992; Espagne, 1,893,455; Turquie et Egypte, 1,032,424; Allemagne, 562,016; Etats-Sardes, 560,064; Haïti, 486,336; Alger et Barbarie, 440,592; Rio-de-la-Plata, 366,912; Chili, 305,304; Antilles étrangères, 297,824; Suisse, 283,480; Belgique, 279,712; Indes étrangères, 111,896; Toscane et Etats-Romains, 86,672; Russie, 69,144; Hollande, 38,824.

Il est à remarquer, comme fait assez curieux, que dans cette exportation, montant à près de 21 millions, en moyenne, les gants seuls figurent pour 7 à 9 millions, ou du tiers à la moitié.

Les droits de douane varient avec la nature et l'état des peaux, ainsi qu'il suit :

	IMPORTATION. Nav. franç.	IMPORTATION. Nav. étr.	EXPORTATION.
Brutes, fraîches, grandes, les 100 k.	1 f. 10	1 f. 10	16 f.
» » petites en laine, de la valeur	10 p%	11 p%	20 à 46 f. les 100 k.
Id. pesant 1 k° au moins, sans laine, de chevreau, etc.	1 f.	» 1 f. 10	20 f. les 100 k.

Pour les peaux sèches et ouvrées, dont un grand nombre est complètement prohibé, au profit des manufactures, mais sans aucune utilité pour l'agriculture, le détail des droits est trop varié pour trouver place ici.

Poils de vache et autres plocs. On donne le nom de *ploc*, en marine, à une composition de poil de vache et de verre pilé qu'on met entre le doublage et le bordage des navires; nous avons dû conserver la réunion de ces divers poils telle que l'Administration des douanes la présente, d'autant plus que vraisemblablement il ne s'agit ici que des poils propres ou destinés à la fabrication des *plocs*, et non des plocs eux-mêmes.

L'importation moyenne de ces espèces de bourre est de 53,466 kilog. par an, évalués 26,733 fr., et payant 626 fr. de droits de douane par an.

Les pays qui nous en fournissent le plus, sont : l'Angleterre, 35,931 kilog. en 1836; la Russie, 12,669; la Hollande, 5,775; la Sardaigne, 4,381; la Belgique, 4,350; l'Espagne, 2,409; l'Allemagne, 683.

L'exportation moyenne annuelle est de 6,792 kil., évalués 3,396 fr.; payant 286 fr. de droits de douane.

Nos principaux débouchés sont : Belgique, 3,499 en 1836; Alger, 1,776; Bourbon, 1,458; Angleterre, 503.

Les droits de douane sont de 1 fr. par quintal par navire français à l'importation, et 4 fr. 80 c. à l'exportation.

Boyaux frais ou salés. L'odeur nauséabonde d'abord, et promptement infecte, que répandent les intestins, empêchent d'utiliser ces substances autant qu'on le pourrait dans les villes et les campagnes; les procédés de préparation des boyauderies ont d'ailleurs quelque chose de barbare encore qui en fait des établissemens tellement insalubres, qu'il n'est pas présumable qu'ils se multiplient de long-tems dans les provinces. Ne pourrait-on pas remplacer la fermentation et la putréfaction spontanée des intestins dans l'eau, par des procédés moins repoussans? C'est une question d'un intérêt suffisant, mais hors de notre compétence et du cadre de ce travail.

Nous importons annuellement, en moyenne, de divers boyaux, 13,249 kilog., valant 7,950 fr., et payant 155 fr. de droits de douane, à raison de 1 fr. par quintal.

Les villes de l'intérieur manquent souvent des boyaux qui leur sont nécessaires, et dont le département de la Seine fait un commerce annuel de plus de 500,000 fr. L'agriculture n'en tire aucun parti, et pourrait en obtenir, peut-être, l'un des engrais et des stimulans les plus puissans.

La Sardaigne nous en a envoyé 7,023 kilog. à elle seule en 1836; l'Allemagne, 6,585; l'Angleterre, 2,350; la Suisse, 1,963; et l'Espagne, 68.

Nos exportations moyennes annuelles sont de 21,178 kilog., évalués 13,129 fr., qui ont payé 419 fr. de droits de douane.

Nos débouchés étaient, en 1836 : l'Espagne, 10,717 kilog.; la Sardaigne, 6,010; les Deux-Siciles, 72; et la Toscane, 11.

Nerfs de bœufs et d'autres animaux. Nous tirons annuellement de l'étranger 49,127 kilog. de ce produit, évalués 24,638 fr., et payant 607 fr. de droits de douane, ou 1 fr. 20 c. par quintal. Presque tout nous vient d'Allemagne, qui nous a fourni depuis 20,499 kilog. en 1829, jusqu'à 75,225 kilog. en 1836.

Oreillons à fabriquer la colle-forte. Nous tirons en moyenne, annuellement, de l'étranger, 836,424 kil. de ce produit, évalués 376,391 fr., et payant à la douane 9,894 fr., ou 1 fr. 20 c. par quintal.

Nos principaux fournisseurs sont : la Belgique, 247,473 kilog.; l'Allemagne, 231,685; la Prusse, 167,855, etc.

Engrais. Nous avons importé, de 1827 à 1836, 83,672,759 kilog.

d'engrais, évalués 4,893,842 fr., et qui ont payé 92,044 fr. de droits de douane, ou 11 c. pour 100 kilog.; soit en moyenne une importation annuelle de 8,367,260 kilog., évalués 489,384 fr., et payant 9,204 fr. de droits, qui devraient être complètement supprimés, afin d'encourager autant que possible cette précieuse importation. On devrait, au contraire, imposer au moins à 100 p. 100 de la valeur, à la sortie, un élément de production aussi précieux, et peut-être en prohiber complètement l'exportation; loin de là, notre tarif, par une faute réelle en économie politique, impose à 10 c. à l'entrée, et à 25 c. seulement à la sortie, les 110 kilog. brut des divers engrais; aussi nos habitans du Midi se plaignent-ils avec raison de ce que les Anglais et les Belges, profitant de cette erreur grossière, viennent enlever tous les engrais, tourteaux, etc., que leurs terres fertiles et leur climat humide paient à un prix décuple de celui qu'on en obtiendrait dans les terres ruinées du midi de la France, menacées par là d'une stérilité complète.

Cette question mérite d'autant plus de fixer l'attention du gouvernement, qu'ici l'excès du mal, loin d'engendrer son remède, comme on le voit très-souvent en pareil cas, parce que la rareté d'un objet en provoque la fabrication en élevant son prix; cet excès du mal, loin d'engendrer son remède, disons-nous, ne peut que l'aggraver encore, par la raison que le prix de production de l'engrais est toujours en raison directe de la fécondité du sol sur lequel on entretient le bétail, dans les limites ordinaires des prix de fermage en France; et que le prix que le sol peut payer cet engrais, par la quantité de produits qu'il fournit sur une étendue donnée, suit précisément la même proportion. Aussi, sur un sol pauvre, on ne peut pas se payer l'engrais aussi cher que sur un sol riche, et cependant il est beaucoup plus facile et moins cher à produire sur le sol riche que sur le sol pauvre.

Les conséquences de ce fait que connaissent bien les agriculteurs praticiens, et que contestent seuls ou ne soupçonnent pas les agronomes de cabinet, conduisent à la stérilisation des terres médiocres livrées à l'intérêt privé, et par suite à leur abandon; de là à l'exagération des fermages de bonnes terres, à la cherté fâcheuse des subsistances, etc. En présence d'une population croissante, un tel état de choses est intolérable et menaçant. Nous examinerons les moyens propres à y remédier radicalement, en traitant des terres incultes; mais avant d'entreprendre une œuvre aussi grande, il importe d'améliorer tous les détails qui peuvent concourir à son succès ou à ses revers, quelque minimes que soient ces détails; c'est pourquoi nous appelons l'attention du gouvernement sur ces tarifs des engrais, etc., sur les primes au bétail, etc., etc., qu'il faut nécessairement préparer et exécuter complètement avant d'entreprendre avec quelque chance de succès la grande amélioration

qui nous semble indispensable pour l'ensemble de notre économie agricole, et dont nous parlerons plus loin.

Les pays qui, en 1836, nous ont envoyé le plus d'engrais, sont : la Belgique, 4,013,237 kilog. ; la Hollande, 2,723,934 ; l'Angleterre, 2,217,401 ; les Villes anséatiques, 1571,971, etc.

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Nos exportations moyennes annuelles, de 1827 à 1836, se sont élevées à.	1,923,619	153,889 f.	3,479 f.
à quoi l'on peut ajouter, entre autres choses, du sang de bétail.	106,803	63,082	95
Total.	2,030,422	216,971 f.	3,574 f.

Ces produits étaient principalement expédiés, en 1836 :

	Engrais.	Sang.	Total.
A la Guadeloupe. . . .	1,620,951 f.	52,500 f.	1,673,451 f.
En Belgique.	645,180	»	645,180
A la Martinique. . . .	459,587	92,730	552,317
A Bourbon.	43,722	»	43,722
En Sardaigne.	32,864	»	32,864 (1)

Du tableau qui résume les importations et exportations des produits animaux, il résulte que la valeur totale des importations relatives à l'espèce bovine est évaluée. . . . . 23,016,322 f.

Les exportations. 29,143,074

Balance en faveur de l'importation. . . . . . 13,873,248 f.

ESPÈCE OVINE.

EXISTENCES DÉCLARÉES.

La France possède 32,151,430 têtes de l'espèce ovine, en un nombre considérable de races presque toutes plus misérables et plus défectueuses les unes que les autres, depuis le petit mouton jaune du Morvan, de la grosseur d'un bon chat, qui vient encore, à la honte de notre pays, sur les foires de Montargis, à moins de trois myriamètres de Paris, jusqu'à cette race sauvage de couleur noire, qui infeste la Bretagne, et aussi les pâturages les plus fertiles du Limousin, dans lesquels on

(1) Pour compléter ce qui est relatif aux engrais, voyez aux cultures l'article *tourteaux oléagineux*, etc.

ne devrait trouver que des races égales en mérite et en valeur aux plus beaux Dishley de l'Angleterre.

A de rares exceptions près, qui méritent d'être conservées et améliorées, mais qui sont encore aujourd'hui d'une improductivité désolante, telles les races flandrine et vendômoise pour la taille, le petit berrichon blanc pour la laine, et le solognot pour la rusticité et l'aptitude à l'engraissement ; on peut dire qu'avant l'introduction des mérinos, l'industrie des moutons n'existait pas en France, puisque la nature en faisait tous les frais. Encore les croisemens mérinos nous ont-ils conduits dans une voie qui tend à faire considérer la laine comme le principal produit des troupeaux, la viande comme un accessoire sans importance, et cette voie est en général aujourd'hui anti-économique.

Par suite de l'abandon où nous avons ainsi laissé tomber cette riche industrie, la plus appropriée de toutes à la nature et à l'état actuel de notre beau pays, nous sommes devenus tributaires de l'étranger pour des sommes énormes, comme nous le verrons en traitant du commerce extérieur des laines, et découragés par une concurrence que nous ne nous mettons pas à même de soutenir par la seule voie possible, l'amélioration active et persévérante de nos races et de nos méthodes, nous abandonnons chaque jour davantage, en criant contre des tarifs impuissans, cet élément de notre richesse et de notre prépondérance.

Le gouvernement s'en préoccupe, il est vrai, mais pourra-t-il conjurer un mal si grave et si imminent? Il est à craindre que non. Présentons cependant quelques chiffres qui soutiennent ses généreux efforts, en lui en démontrant l'importance.

Il ne nous paraît pas douteux que nos moutons ne produisent pas en moyenne plus de 2 cent. brut par jour et par tête, outre leur fumier, soit 7 fr. 30 cent. par an. Il ne l'est pas davantage qu'en améliorant autant que possible, et selon les localités, ici la laine de carde, là celle de peigne, ailleurs et partout, à des degrés divers, la précocité et l'aptitude à l'engraissement, ce produit brut pourrait être porté à 4 cent. par tête et par jour, au moins, ou 14 fr. 60 cent. par an. Que gagnerait l'Etat à cette insignifiante augmentation de produit brut de 2 cent. par mouton et par jour? 643,029 fr. par jour, ou 234,705,585 fr. par an!!!... C'est presque le chiffre actuel de la contribution foncière, que nous trouvons si lourde et si onéreuse.

Le nombre des moutons de toute sorte, par département moyen, est de 373,854; beaucoup plus nombreux dans le midi que dans le nord, les quatre régions se présentent comme suit sous ce rapport : sud-ouest, 460,416 par département moyen; sud-est, 378,278; nord-ouest, 333,580; et nord-est, 322,246.

Les départemens qui excèdent le plus la moyenne générale, sont :

l'Aisne, 983,115 ; l'Indre, 912,845 ; l'Aveyron, 857,448 ; et le Cher ; 829,438. Ceux qui ont le moins de moutons, sont : la Seine, 28,244 ; le Jura, 46,219 ; le Haut-Rhin, 55,455 ; le Bas-Rhin, 75,469 ; et le Doubs, 85,533.

On trouve que la proportion moyenne des béliers aux brebis est d'environ 1 bélier pour 22 brebis, et si l'on représente par 100 le nombre total de toute espèce de moutons, on trouve que chaque nature concourt à former ce nombre dans la proportion suivante, qui varie naturellement beaucoup dans les divers départemens :

Béliers	2	100.
Moutons	30	
Brebis	41	
Agneaux	27	

Il est encore à peu près certain que le nombre des agneaux ci-dessus s'applique à ceux d'un an seulement, et qu'il convient d'y ajouter tous ceux qui naissent chaque année, en nombre presque égal à celui des mères, mais dont 0,3 environ disparaissent la première année, par les maladies et la consommation, qui est de 1,035,188 par an, ce qui représenterait environ 0,04 des chiffres ci-dessus, et supposerait une mortalité de 0,1, représentant un capital anéanti d'environ 740,245 fr., à raison de 5 fr. par agneau.

ABATTAGE.

Sur nos existences de 32,151,430 têtes, nous abattons annuellement 5,804,681 animaux, y compris 1,035,188 agneaux, qui ne sont évidemment pas comptés dans les existences, et qu'il faut éliminer du calcul, en conséquence, pour arriver approximativement à trouver l'âge moyen de l'abattage. Cette défalcation opérée, il reste 4,769,493 animaux adultes abattus annuellement, ou un peu moins de 1/7e des existences. En admettant un accroissement annuel de ces existences, comme pour les bœufs, on arrivera à trouver que l'âge moyen des abattages est environ 6 ans, et si les brebis, qui ne figurent que pour 0,3 environ dans l'abattage total, ne sont tuées qu'à 10 ans en moyenne, il faut en conclure que nos moutons sont abattus à 4 ans et 4 mois environ, ce qui est beaucoup trop tard dans l'intérêt public et dans l'intérêt privé.

Le gouvernement a donc toute raison d'encourager la formation de races plus précoces, et les difficultés qu'ont opposées à cette mesure les habitudes de nos cultivateurs, de spéculer presque exclusivement sur la valeur des laines et la production des engrais, devra céder devant la dépréciation de ces laines et la demande régulière de la viande, si

le gouvernement prend d'efficaces mesures pour en propager la consommation dans les classes rurales, auxquelles elle convient beaucoup mieux que le bœuf; parce que chaque village et presque chaque famille peut, en tout tems, tuer et consommer, sans perte, un animal du poids d'un mouton, ce qui est souvent impossible pour un bœuf.

L'abattage moyen par département, pour toute la France, est de 39,909 moutons, 15,550 brebis et 12,037 agneaux; en tout, 67,496 têtes de l'espèce ovine.

Les départemens qui abattent le plus de moutons proprement dits, sont: probablement en première ligne la Seine, qui abat 504,610 animaux de cette espèce; mais qui, chose remarquable et incompréhensible, est le seul département où la Statistique n'indique pas les proportions de chaque nature dans cet abattage total. Nous n'en parlerons donc pas davantage, et nous trouverons ensuite : l'Hérault, 231,518; les Bouches-du-Rhône, 195,661; le Rhône, 164,920; et Seine-et-Oise, 126,470.

Le plus de brebis : l'Hérault, 88,177; le Gard, 44,011; la Manche, 39,964; et l'Aveyron, 36,230.

Le plus d'agneaux : le Gard, 90,841; les Bouches-du-Rhône, 79,877; la Gironde, 69,247; et les Basses-Pyrénées, 62,323.

Les départemens qui abattent le moins de moutons, sont : l'Ariége, 6,736; le Cher, 7,178; le Tarn, 9,497; et les Deux-Sèvres, 9,625.

Le moins de brebis : le Lot, 1,101; Tarn-et-Garonne, 1,386; le Gers, 2,178; et le Jura, 2,821.

Le moins d'agneaux : l'Allier, 317; le Haut-Rhin, 351; le Bas-Rhin, 398; et la Haute-Loire, 433.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Le mouton étant essentiellement un animal pâturant, c'est surtout dans les périodes inférieures, forestière, pacagère et fourragère de fécondité du sol, qu'il est un auxiliaire précieux et indispensable do toute amélioration; et comme cet état est encore aujourd'hui celui des 0,8 de notre territoire, on ne saurait apporter trop de soins et donner trop d'encouragement à l'industrie des bêtes ovines.

Malheureusement, le mouton est généralement tenu en France à peu près à l'état de gibier parqué, plutôt qu'entretenu avec le soin qu'exige un animal si précieux; des races abâtardies par un détestable régime couvrent nos campagnes et sont repoussées de nos villes, tandis que plus de 160,000 têtes de moutons étrangers viennent, en dépit des distances et des droits de douane, primer chaque année nos produits et les expulser des grands marchés de consommation. Le cultivateur se plaint, le

sol s'appauvrit, le pays se ruine; et rien de vraiment grand, rien qui soit digne de la France n'est proposé jusqu'à ce jour qui puisse incontestablement mettre fin à ce déplorable état des choses; *centralisation du pouvoir* et *isolement absolu des cultivateurs*, voilà le plus grand, le plus insurmontable obstacle aux améliorations agricoles générales, perfectionnement de moutons ou autres.

Pour agir il faut être, et l'agriculture ne sera un art progressif en France que lorsqu'on la constituera légalement, et que le gouvernement central, rayonnant sur tout le pays par les chambres départementales, les comices, etc., parviendra à porter la lumière, les encouragemens et les bons conseils, qui le feront bénir, dans la chaumière du paysan, avec plus de facilité qu'il ne peut y porter aujourd'hui les investigations du fise qui l'y font maudire. Jusque-là, constatons les faits de décadence effroyable de notre industrie des laines; c'est une nécessité bien triste, mais à laquelle il faut cependant se soumettre, sans espoir d'un avenir meilleur, si des mesures énergiques ne sont pas promptement adoptées.

De 1815 à 1836, nous avons importé, en France, 3,649,336 têtes ovines évaluées 58,952,792 fr., et qui ont payé de droits 11,703,672 fr.; soit, en moyenne par an, 165,874 têtes importées évaluées 2,679,672 f., et payant environ 557,318 fr. de droits; mais les animaux sur pied ne sont, comme nous le verrons, qu'une partie des importations relatives à cette espèce, à laquelle les laines étrangères font, en outre, une concurrence bien autrement redoutable.

Les années extrêmes de cette période sont : 1815, 12,843 têtes seulement, ce qui est trop anormal pour faire un terme de comparaison; 1832, 95,630, et 1828, 233,819 têtes.

Pendant la même période, nous avons exporté 1,126,667 têtes ovines évaluées 34,736,939 fr., qui ont payé 863,815 fr. de droits de douane, soit, en moyenne, 51,212 têtes par an; 1,578,952 fr. de valeurs, et 39,264 fr. de droits (environ 77 c. par tête).

Les années d'exportations extrêmes sont : 1832, 21,559 têtes; et 1816, 223,798. Ces deux dates sont très-remarquables, quand on cherche dans la loi de 1822, qui a élevé les tarifs, une explication et une coïncidence qui n'y existent pas.

Un fait bien autrement important, comme symptôme de notre fatale position dans cette industrie si mal entendue chez nous, comparativement à nos voisins, c'est que la moyenne de nos importations s'est maintenue très-régulièrement depuis 1816, si même elle n'a pas sensiblement augmenté; tandis que nos exportations ont constamment diminué, dans une proportion énorme depuis vingt ans, qui les réduit au huitième actuellement de ce qu'elles étaient alors.

Nos uniques consommateurs aujourd'hui sont presque : l'Espagne,

20,789, et l'Angleterre, 13,403; en tout, 34,192 têtes sur 36,110 qui ont été exportées en 1836.

De même, nos seuls fournisseurs sérieux sont : l'Allemagne, 82,005; la Belgique, 46,171; la Suisse, 26,386; les Etats-Sardes, 8,147, dont il faut déduire 882 têtes que nous leur envoyons, et la Prusse, 1,374, outre 6,270 têtes venues, en 1836, de divers pays.

La balance au profit des importations donne : 114,662 têtes importées chaque année, évaluées 1,100,720 fr., et laissant en droits de douane 518,054 fr. de prime annuelle à l'industrie française de l'éducation des moutons. Il faut bien reconnaître et avouer que cette prime est bien mal employée et ne profite guère au pays; mais la faute en est évidemment à l'ignorance dans laquelle on laisse les cultivateurs, ignorance que les bergeries royales n'ont nullement extirpée, et à la mauvaise législation des octrois par tête, etc., qu'on a laissés s'introduire dans toutes les villes, et que, malgré les réclamations les plus pressantes, celles-ci refusent de convertir en un droit au poids, considérablement réduit, et non pas augmenté, comme s'est empressé de le faire si malencontreusement le conseil municipal de Lyon et quelques autres, appliquant ainsi un remède plus dangereux que le mal.

Puisque cet ouvrage est un modeste recueil de notes économiques, et non un livre *ex-professo*, il nous sera permis d'y placer quelque part notre pensée tout entière sur cette question des droits d'octroi appliqués à la viande de boucherie; or, cette pensée, c'est que chez nous ces droits sont intégralement un malheur, un contresens et une inhumanité; et qu'avec nos mœurs et l'état de notre agriculture, la viande ne devrait subir aucun impôt, pas plus que le pain; si même il y avait à choisir, c'est ce dernier qu'il serait logique, raisonnable et d'une bonne économie politique de frapper de préférence à la viande; la restriction de sa consommation, compensée par une augmentation correspondante dans la consommation de la viande, devant être considérée par tous les esprits sages comme la révolution diététique la plus désirable pour la France, son avenir et sa richesse.

L'importation est partagée comme suit entre les animaux adultes et les agneaux : de 1827 à 1836, la moyenne des béliers, brebis et moutons importés annuellement est de 138,411, évalués 2,352,980 fr., et celle des agneaux de 21,024 têtes, évaluées 168,188 fr.

Les pays qui nous envoient le plus d'agneaux, sont : en 1836, Belgique, 13,954; Sardaigne, 6,237; Espagne, 3,967, et Allemagne, 1,280.

Les droits de douane, sur ces animaux, sont :

	Entrée.		Sortie.	
Béliers, moutons, brebis, etc.	5 f.	» c.	» f.	25 c.
Agneaux qui tètent encore.	»	30	»	10

Il est inutile de dire ou plutôt de répéter ici que nous demanderions la libre sortie de ces animaux sans aucun droit quelconque; il nous semble même qu'au point où en est arrivée l'industrie, loin de faire payer un droit de 25 c. par tête à la sortie, on devrait, comme pour les sucres raffinés, etc., donner une prime aux exportateurs égale au droit d'entrée, quel que soit le chiffre auquel on porte ce dernier.

L'exportation annuelle de 1827 à 1836 a été, en moyenne :

	Nombre.	Valeur.	Droits.
Béliers, brebis et moutons. . .	32,876	558,902 f.	8,977 f.
Agneaux.	3,724	29,788	407
Total.	36,600	588,690 f.	9,384 f.

Peaux. On se rappelle que les peaux de moutons en laine, tant fraîches que sèches, figurent auprès de celles de bœufs et autres, pag. 68, pour 1,544,688 fr. par an, en moyenne, aux importations. Nous ne les porterons donc ici que pour mémoire.

Laines. La déplorable situation de l'industrie des laines, qui, chez nous, est réduite aujourd'hui à la dernière extrémité, est d'autant plus remarquable et plus importante à étudier, que partout où nos cultivateurs n'ont pas abandonné complètement à la nature l'abâtardissement de leurs troupeaux; partout où des entreprises d'amélioration ont eu lieu sur les bêtes ovines; partout où l'attention publique, la sollicitude du gouvernement, ont été éveillées et efficacement appliquées, nous avons toujours vu que les laines en étaient l'objet exclusif. *L'abaissement des Pyrénées* nous a valu les mérinos, et les bergeries royales, dans lesquelles, jusqu'à la venue de M. Yvart, on ne s'est occupé que de la laine; considérant tous les autres produits des moutons comme indignes d'occuper l'attention; renchérissant sur ce système et le poussant à sa dernière limite inhumainement possible, le troupeau de Naz, si habilement dirigé d'ailleurs, nous a fourni, dans la création d'un type cacochyme, la preuve que l'excessive finesse de la laine devrait être obtenue sur des animaux plus près de la mort d'inanition que de la santé vigoureuse.

C'est cette direction exclusive des efforts individuels et officiels vers l'amélioration des laines, qui a été la cause la plus puissante de la supériorité qu'ont acquise, dans leur production, des voisins habiles, chez lesquels une instruction professionnelle généralement répandue, des mœurs et des habitudes rurales plus soigneuses et meilleures que les nôtres, ont bien vite démontré la seule et véritable voie qu'il fallait suivre pour produire la laine à bon marché.

Ils ont compris facilement que sur un animal qui paie les soins et la nourriture qu'on lui donne par 2 à 4 cent., 5 ou 6 au plus, de produit brut chaque jour, on ne saurait apporter trop de cette attention de

perfectionnement et d'économie de détail qui diminue les dépenses, en multiplie l'effet utile, et permet ainsi d'obtenir le produit brut au meilleur marché possible. Emploi judicieux des racines et des résidus de nombreuses usines rurales, distilleries, etc., qui malheureusement manquent trop chez nous; fabrication plus soignée des fourrages; assimilation plus complète par l'usage de hacher et mélanger la paille et les diverses substances, de les cuire même au besoin; accouplemens assortis qui, pour si peu de peine, donnent de si grands résultats; parfaite conduite; bonne disposition des rateliers; lavage de la laine à dos; tri des qualités par le cultivateur lui-même, vendant de première main directement, avec une connaissance parfaite des cours et un crédit agricole organisé pour les régulariser et éviter les crises; et comme cause principale de ces perfectionuemens, comme de tous autres en agriculture, usage général d'une bonne comptabilité rurale; telles sont les principales améliorations qui ont conduit nos voisins à produire des laines telles quelles, non-seulement à meilleur marché que les nôtres, mais pour rien absolument; parce que le mouton, chez eux, paie en viande et en fumier appliqué à des terres et des cultures très-riches, plus que ne coûte son entretien; de telle sorte que, fallût-il donner leur laine pour rien, beaucoup d'Allemands le pourraient et entretiendraient encore des moutons avec avantage.

Il en est de même chez les Anglais, qui, par une précocité inouïe, et un développement musculaire et graisseux énorme, sont arrivés à réduire la valeur de la laine donnée par un mouton pendant toute sou existence, à ne représenter qu'une insignifiante partie de la valeur de ce mouton; tandis que, chez nous, la laine fournie pendant toute la vie de certains mérinos représente souvent deux ou trois fois la valeur de boucherie de l'animal qui l'a produite.

Il est bien vrai que, sous le rapport de la finesse de la laine, ces raisonnemens laissent à désirer, en apparence du moins, mais non en réalité; d'abord, parce qu'on ne saurait jamais généraliser qu'une amélioration profitable; et les laines électorales de Saxe prouvent tout ce que peut l'Allemagne avec son système de perfectionnement d'ensemble et non exclusif; ensuite, parce qu'on est toujours dupe en voulant violenter les circonstances; dès qu'un certain produit manque à l'industrie qui en a le débouché certain, et qu'un produit similaire un peu moins parfait de nature, mais mieux conditionné dans l'état, lui est offert à bon marché, le génie de quelque mécanicien opère promptement une révolution dans la fabrication, qui l'approprie au produit bien conditionné, abondamment offert à bon marché. Là donc est toute la question, produire abondamment, à bon marché, et soigner parfaitement le conditionnement, sans résister à la nature du sol et du climat

en déterminant arbitrairement, *à priori*, l'espèce de produit que l'on veut obtenir quand même. Il est clair que le gouvernement, d'ailleurs, au lieu d'encourager la production ou l'importation de types nouveaux, doit principalement avoir l'œil ouvert sur les moyens de stimuler l'industrie dans une voie qui assure un débouché certain et avantageux aux produits abondans que nous obtenons avec le plus de bénéfice, ou, ce qui revient au même, pour le pays du moins, au meilleur marché.

Nous ne voulons faire ici aucune allusion directe, bien que des faits récens puissent nous fournir des exemples frappans de ce que nous croyons être, de la part du gouvernement, une tendance dangereuse et contraire aux vrais intérêts du pays.

En vain arguerait-on, pour conserver notre économie moutonnière, de l'existence des races que nous possédons et de l'usage des cultivateurs pour la production des mérinos à laine fine; ce qui convient à l'économie rurale d'un pays progressif dans un tems, lui devient fatal en un autre; précisément parce que, dans ce dernier, son état économique a changé dans ses bases essentielles, le rapport de sa population à son territoire et à sa productivité. Quand le loyer du sol est presque nul, dans un Etat, le manque de population permettant de ne cultiver que quelques-unes des meilleures terres, et d'abandonner au pâturage une immense étendue de terres fertiles encore, on peut produire tout ce que l'on veut, et particulièrement des laines fines avec profit; c'est ce qui nous vaut une si grande importation de laines fines de Barbarie, de Turquie, d'Espagne, d'Ecosse, d'Australie, etc.; mais dès que la civilisation et l'accroissement de la population, élevant les fermages, perfectionnent les cultures et leur appliquent toutes les terres productives pour ne plus laisser à l'abandon du parcours que des landes stériles ou des jachères nues, comme c'est le cas en France, la production exclusive des laines fines devient une industrie onéreuse, et partant impossible, qu'il est d'autant plus urgent de réformer chez nous, que la concurrence étrangère finirait par nous mettre dans l'impossibilité de l'entreprendre si, tardant plus long-tems à féconder nos terres incultes, nous laissions les étrangers augmenter à nos dépens la fertilité des leurs.

De 1815 à 1836, nous avons importé 153,250,963 kilog. de laines en masse, évaluées 320,365,284 fr., et qui ont payé 58,947,263 fr. de droits de douane; soit en moyenne une importation annuelle de 6,965,953 kilog., évalués 14,562,058 fr., et payant 2,679,421 fr. de droits de douane. Mais ce qui est bien plus effrayant que ces chiffres isolés, et prouve beaucoup plus péremptoirement l'affreuse décadence de l'industrie des laines en France, c'est l'effrayante progression qu'ont régulièrement suivie ces importations, en dépit d'une différence plus grande encore dans les droits protecteurs, qui ne prouve que trop

leur impuissance et la nécessité de chercher, ailleurs que dans leur aggravation nouvelle, un remède efficace au mal qui peut nous ruiner sans ressources. En effet, ces droits, qui de 1815 à 1822 jouaient entre 13,340 fr., 40,407 fr., 60,933 fr., 65,285 fr., 113,452 fr., 29,043 fr., et 954,895 fr.; se sont élevés, de 1,403,442 fr. qu'ils étaient en 1822, par une progression continue et presque régulière, aux chiffres monstrueux de 7,549,597 fr. en 1835, et 7,115,620 fr. en 1836; énormité qui n'accuse que trop leur impuissance, comme nous le disions, mais non pas leur inutilité, et qui devrait inciter vivement le gouvernement à prendre d'énergiques mesures, autres qu'un abaissement ou même une réduction légale ou par tolérance coupable, des tarifs, qui ne font qu'aggraver le mal, dans l'état actuel des choses; tandis que cette réduction deviendrait promptement rationnelle et désirable, si l'industrie était poussée vigoureusement dans une voie meilleure.

La crise qui se présente dans notre industrie des laines existait en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, il y a un siècle environ; Adam Smith, qui en fut un témoin, en trouva la cause dans la défense d'exportation qui frappait les laines anglaises et obligeait celles d'Ecosse et d'Irlande à se consommer entièrement en Angleterre; ainsi, là comme chez nous, une protection exagérée donnée aux manufacturiers en laine avait amené la ruine de l'industrie agricole. C'est de cette époque que date la direction prise par nos voisins, pour la production exclusive de la viande; le succès qu'ils y ont obtenu, et l'analogie des circonstances où nous nous trouvons, doivent nous encourager à entrer dans la même voie. (Voy. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, par Adam Smith, traduction de Germain Garnier; édition de 1802, t. II, pag. 120.)

Les années d'importation maximum et minimum sont: 1835, 14 millions 844,536 kilog., évalués 34,218,973 fr., qui ont payé 7,549,597 fr. de droits de douane; et 1815, 2,431,269 kilog., évalués 5,348,792 fr., et payant 13,340 fr. de droits seulement.

A ces importations de laines brutes, il convient d'ajouter encore les importations de tissus de laine, etc., qui forment, pour le commerce général, un objet fort important qui ne doit pas nous occuper; mais qui fournissent au commerce spécial les objets suivans, sur une moyenne de dix ans, de 1827 à 1836:

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Couvertures.	1,083	7,518 f.	2,376 f.
Tapis.	14,172	354,293	31,867
Passementerie pure laine. . . .	9,953	119,436	28,300
d° mélangée. . . .	8,538	90,605	24,461
Total.	33,746	571,852 f.	87,004 f.

En ne comptant qu'à 2 fr. le kilog. de matière brute les 33,746 kilog. ci-dessus, c'est encore 67,492 fr. par an à ajouter aux chiffres précédens.

Nous classons nos importations, depuis l'ordonnance du 8 juillet 1834, en *laines peignées*, dont l'Angleterre nous fournit la presque totalité, évaluée 219,655 en 1836, sur 268,381 fr., représentant 54,805 kilog.; la Belgique, 44,162 fr., et l'Allemagne, 4,394 fr., fournissent à peu près le surplus.

Laines teintes, dont il n'entre à peu près plus en France.

Déchets de laines, qui nous sont arrivés, en 1836, des Villes anséatiques, 9,028 kilog., évalués 1 fr. le kilog.; de Belgique, 3,162; d'Angleterre, 1,710; d'Espagne, 1,328, et de Sardaigne, 616; en tout, 15,844 kilog.

Enfin, *laines en masse*, qui nous sont envoyées d'Espagne pour 8,933,029 fr. en 1836; Belgique, 8,616,808; Allemagne, 5,143,299; Barbarie, 2,809,497; Angleterre, 2,428,856; Turquie, 1,540,817; Villes anséatiques, 710,326; Suisse, 414,262; Russie, 343,883; Prusse, 229,165; Toscane, 198,661; Sardaigne, 132,244; Rio-de-la-Plata, 100,762; Portugal, 83,814; Hollande, 79,132; Alger, 37,374; Grèce, 30,115; Chili, 28,118; Brésil, 14,688; Deux-Siciles, 5,072; Indes anglaises, 4,672, Autriche, 2,805; Etats-Unis, 858; autres pays, 2,380; en tout, 31,890,637 fr. pour évaluation de 14,165,512 kilog.

Les droits de douane à l'importation des laines par navires français et par terre, sont de 20 p. 100 de la valeur déclarée, et de 30 p. 100 par navires étrangers, avec un simulacre de droit de préemption, au cas de fausse déclaration, qui permet de réduire ce droit, en réalité, pour la plus grande quantité des importations, à environ 11 p. 100. Nous avons attaqué cette fraude dans le *Moniteur de la Propriété* du 31 octobre 1841, page 281, dans l'intérêt de l'industrie agricole, sans doute; mais principalement cependant dans l'intérêt de la morale, du commerce loyal, et pour toutes les fausses conséquences que l'on ne manque jamais de déduire d'une législation dont l'exécution n'est pas conforme à la lettre.

On aurait eu grand tort d'en conclure que nous voudrions voir augmenter la rigueur du tarif sur les laines; nos vœux et nos pensées sont dirigés tout entiers, au contraire, vers son abaissement progressif et sa suppression complète dans un avenir aussi rapproché que possible; mais, pour commencer cet abaissement, il faut placer notre production dans une situation dont elle s'éloigne de plus en plus chaque jour depuis nombreuses années, et dont elle est bien loin déjà maintenant. Quand cette situation se présentera, nous serons des premiers à accepter des

tarifs moins rigoureux ; jusque-là, quelle que soit la législation, nous demandons qu'elle soit ponctuellement exécutée.

Disons, toutefois, que les bases du tarif des laines sont actuellement aussi mauvaises que possible, et appellent immédiatement une réforme (quel que soit le chiffre conservé) qui produirait les plus heureux effets, et que nous avons demandée depuis long-tems dans d'autres écrits. Le droit *ad valorem* pur et simple est une mesure fiscale qui porte aux produits similaires indigènes une atteinte déplorable, puisqu'elle abaisse d'autant plus le droit protecteur, que la denrée protégée est à plus vil prix sur le marché, et aurait, en conséquence, plus besoin d'une élévation des tarifs. On conçoit à peine comment les progrès si grands de l'économie politique de nos jours n'ont point encore porté des fruits suffisans, pour qu'en présence des souffrances de l'industrie des laines, tant de voix qui se sont inutilement élevées en clameurs plus ou moins justes, mais toujours fondées, n'aient point encore obtenu la première amélioration que le bon sens indique et que la nécessité réclame, la conversion du droit pur et simple de 20 p. 100 sur les laines, en une échelle de droits mobiles calculés en raison inverse des cours, comme pour les céréales en Angleterre. Nous disons en Angleterre et point en France, avec intention.

Comme compensation, bien triste à la vérité, au sombre tableau que nous venons d'esquisser, de la production de nos laines, nous allons offrir maintenant le chiffre de nos exportations en fils et tissus de laine, de 1815 à 1836 inclusivement.

En fils de laine blanche ou teinte, nous avons exporté 871,270 kilog., évalués 16,083,806 fr., qui ont payé 6,025 fr. de droits depuis 1820;

	Kilog.	Valeur.	Droits.
soit en moyenne annuelle.	39,603	731,082 f.	354 f.
En tissus de laine de toutes espèces, 19,790,462 kilog. depuis 1821, évalués 554,242,260 fr., qui ont payé 61,690 fr. de droits depuis 1820; soit en moyenne annuelle.	1,236,904	34,640,141	3,629
Total.	1,276,507	35,371,223 f.	3,983 f.

Les droits appliqués ici à des produits fabriqués sont sans aucune influence sur l'agriculture, et favorisent seulement le fisc aux dépens des manufactures ; quant à la valeur des exportations, il faut en déduire toute celle qui est ajoutée à la matière brute par la main-d'œuvre et les bénéfices commerciaux ; pour trouver la balance des importations et des exportations françaises, au point de vue agricole, il convient donc d'évaluer seulement à 2 fr. 50 c. l'un les 1,276,507 kilog. sortis annuel-

lement en fils et tissus; ce qui donne une somme de 3,191,267 fr., à déduire de 14,629,550 fr., chiffre de nos importations; soit pour balance, 10,438,273 fr., payés annuellement au préjudice de notre agriculture.

ESPÈCE CAPRINE.

EXISTENCES DÉCLARÉES.

La sobriété des chèvres, leur prédilection pour les rochers escarpés, en font sans doute un précieux animal; mais leur dent meurtrière, leur humeur vagabonde, etc., les rendent un fléau des plus dangereux pour les cultures perfectionnées des plaines ou des pays boisés; aussi, leur présence est-elle un indice de misère agricole; par conséquent on doit viser à en diminuer le nombre au lieu de l'augmenter, et nous considérons comme une erreur économique les tentatives d'importation et d'amélioration de ces animaux qui ont été faites, il y a vingt ans environ, avec si peu de succès d'ailleurs.

Il existe en France 964,300 chèvres, dont le sud-est de la France a pour sa part 527,869; le sud-ouest, 191,627; le nord-est, 144,027; et le nord-ouest, 100,777.

Les départemens qui en ont le plus, sont: la Corse, 118,522; l'Ardèche, 39,304; le Var, 34,800; et l'Isère, 33,397. Ceux qui en ont le moins, sont: le Calvados, 534; la Seine-Inférieure, 563; l'Eure, 808; la Seine, 969.

La moyenne départementale, pour toute la France, est de 11,213.

ABATTAGES.

Sur 964,300 chèvres, on en abat annuellement 157,416, ce qui suppose environ 1/6ᵉ ou la destruction à 6 ans, en admettant que les chevreaux sont en dehors de ces évaluations. On voit que c'est surtout par ces chevreaux, et par leur lait, que ces animaux ont quelque importance dans la consommation.

L'abattage, par département moyen, est de 1,830, dont le sud-est a la plus grande partie, 4,144 par département moyen. Les départemens qui en abattent le plus, sont: la Corse, 22,293; le Var, 16,549; le Gard, 7,250; et l'Isère, 6,743. Ceux qui n'en abattent pas, sont: la Charente-Inférieure, la Gironde, le Gers, Tarn-et-Garonne, et l'Eure.

L'importation de ces animaux est d'une si faible importance, que la statistique officielle a cru pouvoir les négliger; nous empruntons à l'administration des douanes les renseignemens suivans : de 1827 à 1836, il a été importé 44,543 de ces animaux, évalués 356,351 fr., qui ont payé 73,011 fr. de droits de douane, soit en moyenne, par chaque année, 4,454 têtes, évaluées 35,635 fr., qui paient 7,301 fr. de droits de douane, qui sont de 1 fr. 50 c. par tête à l'entrée, et 15 c. à la sortie. C'est de Sardaigne que nous tirons la presque totalité de ces animaux : 4,611 en 1836, sur 5,014 têtes.

Nos exportations moyennes sont de 1,925 têtes caprines, évaluées 15,212 fr., et payant 311 fr. de droits. Nos débouchés, en 1836, étaient : l'Espagne, 2,295 têtes; la Sardaigne, 532; la Suisse, 493, etc.

Les *peaux*, les *fromages* et les *poils* sont des articles auxquels les chèvres fournissent un fort contingent, que nous ne faisons que rappeler ici, faute de renseignemens précis.

Nous trouvons seulement indiqué l'article fils de poils de chèvre pour une importation moyenne annuelle de 23,209 kil., évalués à 10 fr. l'un, 232,093 fr., et payant 5,803 fr. de droits de douane, ou 4 fr. 40 c. le quintal, qui nous sont envoyés par la Turquie (1836), 20,739 kilog.; l'Angleterre, 8,429; la Hollande, 867; la Belgique, 496; l'Allemagne, 86.

Et une exportation moyenne de 1,931 kilog., valant 19,305 fr., et payant 5 fr. seulement de droits, ou 27 c. 1/2 par quintal : principalement pour l'Espagne.

ESPÈCE PORCINE.

EXISTENCES DÉCLARÉES.

Il n'en est pas en France du porc comme du mouton; nous avons bien aussi un grand nombre de races tant à oreilles larges et tombantes qu'à oreilles étroites et plus ou moins dressées; mais quelques-unes de ces races n'ont vraiment aucun autre défaut que de manquer de précocité; peut-être une *sélection* persévérante et un meilleur régime, particulièrement une stabulation plus complète, suffiraient-ils pour arriver à la perfection; en tous cas, les croisemens y conduiront certainement avec un profit immédiat.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que nos races les plus difficiles à améliorer elles-mêmes, celles à grandes oreilles de la Normandie, qui se sont perfectionnées dans les races angevine et craonnaise, offrent une délicatesse et une finesse de saveur qu'on chercherait inutilement dans les races si précoces et si parfaites du royaume de Naples, du duché de Parme, du Berkshire, du Hampshire, etc., etc., et qui leur conserveront long-tems en France, où la sensualité du luxe est poussée si loin dans les grandes villes, une valeur exceptionnelle. Mais ce n'est pas cette sensualité qui doit préoccuper l'administration, c'est comme aliment du pauvre, et particulièrement de nos laborieux campagnards, que l'amélioration des races doit être poursuivie par elle; et, sous ce rapport, il suffit de vaincre le préjugé trop exclusif qui règne dans le nord au profit des races dérivées du type normand à larges oreilles, pour faire substituer à ces animaux les croisemens de notre excellente race limousine et périgourdine, etc., avec des mâles perfectionnés du Parmesan, de Naples ou d'Angleterre, dont bon nombre d'individus existent déjà en France.

Le nombre total des cochons est de 4,910,721, ce qui donne par département moyen 57,101 pour toute la France, répartis comme suit : nord-est, 65,799 par département moyen ; sud-ouest, 64,725 ; nord-ouest, 53,107 ; sud-est, 45,846, répartition bizarre, et que nous serions tenté de croire peu exacte, faute de pouvoir lui trouver une explication satisfaisante.

Les départemens qui ont le plus de porcs, sont : la Dordogne, 158,147 ; Saône-et-Loire, 150,802 ; le Pas-de-Calais, 120,293 ; et la Meurthe, 108,962. Ceux qui en ont le moins, sont : la Seine, 4,075 ; la Lozère, 14,149 ; le Rhône, 14,387 ; et l'Hérault, 15,442. Cette énumération semble indiquer que l'aisance des classes rurales est assez généralement proportionnelle au nombre de cochons qu'elles entretiennent ; et quand on réfléchit que cette espèce se lie principalement à la petite culture, vit en partie de débris perdus pour tout autre bétail et de pommes de terre qui favorisent une meilleure préparation, on trouve qu'il en doit être ainsi.

ABATTAGE.

Nous n'avons pas, nous l'avons dit, une confiance entière dans les chiffres relatifs à l'existence et à l'abattage des porcs, à cause de l'excessive difficulté de réunir ces détails pour des animaux qui font chaque année deux portées de seize à vingt petits ; qui sont entretenus, élevés et consommés quelquefois, sans aucune transaction ostensible, dans l'intérieur des familles les plus pauvres ; et que l'excessive varia-

tion des cours, en raison de l'abondance des récoltes et de la facilité de leur multiplication, décuple ou décime quelquefois d'une année à l'autre.

La facile conservation de cette nature de viande; la faculté dont elle jouit d'assaisonner de sa graisse les légumes qui font la principale alimentation de nos familles rurales; la saveur délicate et relevée de sa chair, qui en fait un mets précieux et recherché par les ouvriers des villes; le bas prix des jeunes animaux, leur précocité, leur voracité qui les porte à vivre de tout, et particulièrement de débris qui, sans sans eux, seraient perdus; toutes ces qualités font du porc un animal exceptionnel et précieux dont on ne saurait trop encourager la multiplication, l'amélioration et la consommation, en dépit des craintes puériles exprimées par quelques écrivains accoutumés à la viande de bœuf exclusivement, sur l'insalubrité de la viande de porc, sauf la considération de l'engrais, dont nous parlerons page 88.

Sur les 4,910,721 porcs dont la Statistique constate l'existence, il y a un abattage annuel de 3,957,407 animaux; il est vraisemblable que les porcs de lait ne figurent ici ni dans les existences ni dans les abatages. Il semble aussi résulter de cette proportion que les animaux seraient abattus à l'âge de 15 mois environ pour fournir le poids moyen de 77 kilog. indiqué par la Statistique, ce qui supposerait une précocité remarquable et plus grande qu'elle ne l'est réellement, quoique bien éloignée encore de ce qu'elle pourrait être et de ce qu'elle deviendra par les croisemens judicieux.

Le nombre d'animaux abattus par département moyen, pour toute la France, est de 46,016, dont le nord-est a la plus forte proportion, 64,815 par département moyen.

Les départemens qui en abattent le plus, sont : la Seine, 117,589; le Bas-Rhin, 105,439; la Moselle, 104,147; et le Pas-de-Calais, 103,543. Ceux qui en abattent le moins, sont : les Hautes-Alpes, 12,673; les Bouches-du-Rhône, 13,241; la Lozère, 16,984; et les Basses-Alpes, 18,898.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Nous avons importé, de 1815 à 1836, 2,162,529 têtes porcines, tant adultes que cochons de lait, évalués 42,486,270 fr., qui ont payé 3 millions 401,464 fr. de droits de douane; soit en moyenne, 98,751 têtes par an, évalués 1,931,194 fr., payant 161,974 fr. de droits de douane.

Pendant le même tems, nous avons exporté seulement 657,111 têtes, évalués 14,261,060 fr., qui ont payé 131,634 fr. de droits de douane; soit en moyenne, par an, 29,869 têtes évalués 693,685 fr., qui paient 5,983 fr. de droits de douane.

La différence annuelle moyenne entre nos importations et nos exportations, donne donc 68,882 têtes importées moyennant 1,237,509 fr., et 155,991 fr. de droits de douane, protecteurs de l'industrie française.

La presque totalité des animaux importés est, à l'état de cochons de lait, dans la proportion de 133,704 porcs de lait, contre 4,667 porcs adultes, en 1836.

La misère des classes ouvrières rurales, l'absence des brasseries et distilleries si nombreuses du nord de l'Europe, le peu d'étendue de nos cultures de racines, l'imperfection de quelques races, leur manque de précocité, la casualité des récoltes céréales dans notre pays, sont une cause réelle sans doute qui diminue chez nous la production du cochon, et nous engage à recourir à l'étranger pour nos importations; mais l'âge auquel on introduit ces animaux, en général, rend ce commerce peu onéreux pour la France; aussi n'insisterons-nous guère sur son étude.

Peut-être même, comme nous le dirons plus loin, l'unique souci du gouvernement et des économistes devrait-il être de diminuer beaucoup, dans l'intérêt de l'engrais, la consommation et l'éducation du porc en France, au profit des autres bestiaux; on ne peut qu'approuver, en économie rurale, la loi des juifs et des mahométans, qui leur défend l'usage du porc, parce que, de toutes les viandes produites, c'est celle qui, pour un même poids, donne le moins de fumier à l'agriculture.

Les années extrêmes d'importation sont, *pour les porcs adultes,* de 1827 à 1836; 1836, 4,667 têtes, évaluées 140,010 fr., et payant 58,430 francs de droits; et 1829, 15,265 têtes, évaluées 457,950 fr., et payant 201,495 fr. de droits de douane, qui sont de 12 fr. par tête.

Et pour les porcs de lait : 1832, 113,090 têtes, évaluées 1,130,900 fr. payant 49,765 fr.; et 1829, 199,145 têtes, évaluées 10 fr. par tête, et payant 87,624 fr. de droits, fixés à 40 cent. par tête.

La Belgique seule nous envoie une proportion notable de porcs adultes (4,017 en 1836); l'Allemagne vient ordinairement ensuite; puis la Sardaigne, 390; la Prusse, 47; et la Suisse.

La Belgique occupe encore le premier rang pour les porcs de lait, 103,435 en 1836; puis l'Allemagne, 19,314; la Prusse, 9,205; la Suisse, 996; la Sardaigne, 635; et l'Espagne, 96.

Les années extrêmes pour l'exportation sont : 1829, 10,522 têtes, 175,960 fr. de valeur et 1,738 fr. de droits; et 1836, 49,220 têtes, 1,175,900 fr. de valeur et 11,034 fr. de droits de douane.

Nos principaux débouchés sont : Suisse, 24,058 têtes en 1836; Espagne, 15,449; Etats-Sardes, 4,318; Angleterre, 3,736; Allemagne, 993; et Belgique, 330.

Les droits de douane, à la sortie, ressortent à 20 c. par tête, en moyenne. Quelque minime que soit cette somme, nous pensons qu'on

devrait supprimer toute espèce de droits à la sortie de toute espèce de bétail.

Soies de porc et de sanglier. Au nombre des produits d'animaux morts que l'agriculture laisse malheureusement perdre, et que nous pourrions certainement, avec un peu plus d'ordre, fournir en quantité suffisante pour notre consommation, figurent les poils de cochon ou *soies*, dont nous avons cependant importé, de 1827 à 1836, 2,075,872 kilog., évalués 9,341,426 fr., qui ont payé 466,004 fr. de droits de douane ou 22 c. par kilog.; soit en moyenne, par an, 207,587 kilog., évalués 934,143 fr., payant un droit de 46,600 fr.

Les pays qui nous envoient le plus de ce produit sont : Russie, 87,963 kilog. en 1836; Allemagne, 82,783; Villes anséatiques, 42,399; Belgique, 11,782; Suisse, 4,511; Prusse, 3,270; Hollande, 1,326; Angleterre, etc.

Nos exportations moyennes s'élèvent à 6,264 kilog., évalués 28,187 f., et payant 137 fr. de droits. Nos débouchés sont (1836) : Etats-Unis, 6,120; Angleterre, 4,144; Espagne, 321; Allemagne, 75; Belgique, 62; Suisse, 22.

Les droits de douanes sont de 5 fr. par 100 kilog. en masse, et 20 fr. par bottes de longueurs assorties par navire français; 1/10e en sus par navire étranger et par terre, à l'importation; à la sortie, 2 fr. par quintal de toutes sortes.

Menus de cochon. Sous ce nom, il se fait à Paris un commerce très-considérable de boyaux salés, qui sont expédiés aux charcutiers des villes de province pour la fabrication du boudin, etc.

ANIMAUX DE CONSOMMATION EN GÉNÉRAL.

POIDS NET MOYEN.

Rien n'est plus difficile à obtenir avec une exactitude suffisante que le poids moyen des animaux, parce qu'un grand nombre de personnes croient avoir intérêt à le dissimuler; aussi ne faut-il pas s'étonner si ceux de la Statistique officielle semblent généralement au dessous de la réalité. Il importe de remarquer, cependant, que ces chiffres s'appliquent à des animaux tués gras et par conséquent plus pesans que la masse des existences; en sorte que l'atténuation des déclarations pourrait bien les avoir réduites à ce qu'est réellement le poids moyen de toutes nos existences, sauf, probablement, les porcs et les veaux.

Cette donnée du poids net des animaux n'est pas d'ailleurs purement

oiseuse, elle peut fournir un grand nombre d'aperçus d'un très-grand intérêt. Sachant, par exemple, que la ration d'entretien de 100 kilog. de chair nette de tous les animaux de boucherie est d'environ 3 kilog. équivalent de fourrage sec par jour, ou 1,095 kilog. par an, qui doublent à peu près de poids par leur conversion en engrais, et reproduisent en froment 0,1 du poids de l'engrais, on peut déterminer facilement par ce moyen, ou vérifier, du moins, la productivité de la France, etc. Nous ne faisons qu'indiquer cet exemple entre mille, tels la détermination des substances fourragères consommées; le poids des fourrages rentrés étant connu, déterminer la valeur des pâturages par l'équivalent de nourriture qu'ils fournissent à la consommation; etc., etc.

On voit, par les chiffres du tableau que nous ne pouvons répéter tous ici, que les poids nets moyens, pour toute la France, sont comme suit: Bœuf, 245 kilog.; vache, 138; veau, 31; mouton, 17; brebis, 12; agneau, 7; porc, 77; et chèvre, 12.

Les départemens qui tuent les bestiaux les plus lourds, sont:

Pour les bœufs : Eure-et-Loir, 324 kilog. net; le Cantal, 320; le Nord, 318; et la Loire, 315.

Pour les vaches : le Nord, 227 kilog.; la Seine, 223; la Seine-Inférieure, 195; et les Bouches-du-Rhône, 191.

Pour les veaux : Lot-et-Garonne, 55 kilog.; la Seine, 54; Eure-et-Loir, 52; et le Tarn, 50. Pour le Tarn et Lot-et-Garonne, l'âge avancé auquel on tue les veaux est probablement le motif qui les fait figurer ici.

Pour les moutons : le Nord, 26 kilog.; le Pas-de-Calais et le Bas-Rhin, 23; et le Calvados, 22.

Pour les brebis : le Nord et Eure-et-Loir, 22 kilog.; la Seine, 20; et le Calvados, 19.

Pour les agneaux : le Nord, 13 kilog.; le Pas-de-Calais et le Calvados, 12; Seine-et-Oise, la Seine-Inférieure et la Meurthe, 10.

Pour les porcs : l'Ardèche, 111 kilog.; la Loire, 110; la Haute-Loire, 105; et le Gard, 97.

Pour les chèvres : la Seine, 30 kilog.; la Lozère et l'Allier, 21; et le Rhône, 19.

Les départemens qui tuent les bestiaux les moins lourds, sont:

Pour les bœufs : la Corse, 112 kilog.; Finistère, 136; Ille-et-Vilaine, 147; et la Marne, 160.

Pour les vaches : la Corse, 66 kilog.; le Morbihan, 78; Ille-et-Vilaine, 90; et les Landes, 94.

Pour les veaux : la Mayenne, 18 kilog.; le Jura, le Morbihan et Maine-et-Loire, 19.

Pour les moutons : les Hautes-Pyrénées, 9 kilog. ; la Corse, 10 ; les Basses-Pyrénées, la Nièvre, Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure, 11.

Pour les brebis : la Haute-Vienne, 7 kilog. ; les Hautes-Pyrénées, la Nièvre et la Corse, 8.

Pour les agneaux : la Corse, la Lozère, la Haute-Vienne et la Creuse, 3 kilog. Il est à remarquer que la Seine est encore ici le seul département qui n'a pas pu fournir de renseignemens à l'administration.

Pour les porcs : la Corse, 50 kilog. ; la Creuse, 53 ; la Loire-Inférieure, 54 ; et la Nièvre, 56.

Pour les chèvres : le Doubs, le Morbihan et l'Ariége, 5 kilog. ; et les Deux-Sèvres, 6.

La Statistique officielle a donné des tableaux spéciaux pour représenter le poids brut des divers animaux, en masse et par individu moyen, dans tous les départemens. Ces renseignemens ne devant pas présenter plus d'exactitude que ceux du poids net, nous n'avons pas cru qu'il fût utile de les reproduire ; cependant, le rapport qui existe sur ces masses énormes d'individus, entre les évaluations des poids moyens brut et net, peut offrir un certain intérêt ; aussi en faisons-nous l'objet du tableau suivant :

	Poids brut.	Poids net.	PROPORTION du poids net au poids brut.	PRIX MOYEN de chaque animal.		VALEUR totale officielle.
Taureaux.	»	»	»	84	»	33,613,990
Bœufs.	413	245	0,6	153	»	301,819,337
Vaches	240	138	0,57	89	»	487,875,663
Veaux.	48	31	0,64	26	»	52,936,763
Béliers	»	»	»	16	5	9,243,405
Moutons.	28	17	0,6	13	50	127,862,305
Brebis.	20	12	0,6	9	20	135,938,491
Agneaux	10	7	0,7	5	70	41,539,056
Porcs.	91	77	0,84	35	»	172,556,008
Chèvres.	22	12	0,54	9	20	8,851,451
Chevaux	»	»	»	172	»	218,498,584
Jumens.	»	»	»	146	»	174,709,681
Poulains	»	»	»	70	»	24,626,018
Mulets	»	»	»	172	»	64,284,246
Anes.	»	»	»	39	»	16,217,371
Moyenne totale.	109	67	0,61			1,870,572,369

On remarquera que la valeur des animaux, indiquée dans ce tableau,

est au dessous de la moyenne véritable de plus d'un tiers, et qu'on peut, en conséquence, porter à *trois milliards* la valeur totale de notre bétail, en restant encore au dessous de la vérité.

On voit qu'une augmentation notable de ce bétail ne peut se faire que par une capitalisation considérable de bénéfices de la part des cultivateurs; et que, pour doubler celui que nous possédons, il faudrait une augmentation du capital agricole de 3 milliards au moins pour l'acquisition des animaux, et de 3 autres milliards, au minimum, pour avances de logement, cultures d'entretien, etc.; soit en tout *six milliards*, qu'assurément on ne peut pas improviser.

La Statistique officielle consacre aussi des tableaux, que nous ne reproduisons pas ici, à l'évaluation du produit net moyen et total de tous les animaux domestiques; cette évaluation de produits nous semble grosse d'erreurs et d'inexactitudes; mais de plus, elle nous paraît faire évidemment un double emploi, que peut-être les auteurs n'ont pas suffisamment apprécié, avec la valeur des substances fourragères qui nourrissent ces animaux; c'est donc seulement en traitant de l'évaluation de ces dernières que nous déterminerons, non pas le produit net du bétail, qui n'existe pas en général, mais son produit brut.

Nous regrettons, au contraire, de ne trouver dans ce travail aucun renseignement, même approximatif, sur les volailles diverses, les pigeons, le poisson cultivé dans les étangs aménagés, etc., les abeilles, les vers à soie, etc., etc.; nous parlerons de ces diverses choses en traitant du commerce extérieur et des cultures diverses, ainsi que dans le résumé général de la richesse agricole de la France.

PRIX MOYEN DU KILOGRAMME DE VIANDE.

Il faut bien remarquer, et nous devrions le déplorer amèrement, si nous n'étions pas à cet égard dans une voie d'amélioration évidente, que le prix du bétail a long-tems été factice en France, et s'établissait artificiellement, comme dans les ventes au rabais, pour liquidation d'affaires, non pas de gré à gré entre le vendeur et l'acheteur, d'après les lois naturelles d'une concurrence normale, mais à peu près arbitrairement au profit et selon le bon plaisir d'une classe intermédiaire entre l'acheteur réel, c'est-à-dire le consommateur, et le premier vendeur, c'est-à-dire l'agriculteur; par suite d'une restriction beaucoup trop grande de la consommation d'une part, et, d'autre part, de la concentration des abattages dans de grands centres de consommation hors de tout contact avec les pays et les agens de production.

Pour le cultivateur, l'engrais et le travail étant deux instrumens absolument indispensables pour obtenir toute espèce de produits, il a

dû entretenir des animaux *coûte que coûte*, se faisant ce raisonnement de tous les commerçans dont le débit est très-varié : « Il m'importe peu » de perdre sur certains produits que je dois nécessairement tenir pour » conserver le débit de ceux sur lesquels je gagne. » Puis, quand la théorie a voulu analyser cette perte constante, la science l'a encore consacrée en disant : « La perte que donne le bétail au cultivateur, » c'est le prix de revient des engrais qu'il en obtient et qu'il applique » à ses cultures céréales et commerciales, qui lui procurent des béné- » fices. » Sophisme dangereux et anti-économique, qui prouve une seule chose, notre insouciance pour l'étude des lois du bonheur social et notre ignorance de l'économie rurale, qui nous portent à nous contenter d'une explication spécieuse de fait, là où nous devrions appliquer toutes les ressources de notre intelligence à la recherche d'un remède urgent à un mal très-grave, qui ruine l'avenir de la fortune publique et de la subsistance des populations.

En effet, quand on pénètre au fond de ce raisonnement, si satisfaisant en apparence, qu'il y a vraisemblablement témérité de notre part à nous élever contre l'accueil unanime qui lui a été fait jusqu'à ce jour, on y voit la contre-partie de ce droit inique de 25 cent. imposé aux malheureux qui voyagent en diligence, au profit des riches qui voyagent en poste ; et de toutes ces mesures fiscales analogues et malheureusement trop nombreuses dans notre législation économique, dont l'effet est de faciliter la consommation d'une denrée de luxe à des gens fort en état de la payer eux-mêmes, aux dépens d'une denrée de première nécessité que des malheureux peuvent à peine se procurer en quantité suffisante. Telle est assurément la consommation de la viande, réservée à quelques-uns, comparée à celle du pain, qui est obligatoire pour tous ; tout est monstrueux dans cet état de choses approfondi davantge, théorie et pratique. L'abaissement des tarifs et l'introduction du bétail étranger sont d'ailleurs parfaitement convenables pour le perpétuer indéfiniment, en s'opposant, comme nous l'avons dit, au seul moyen certain d'en sortir à tout jamais, *l'amélioration des conditions de la production.*

D'un autre côté, pour l'habitant des villes, la consommation de la viande est devenue, par un long usage et les méthodes culinaires si variées, une denrée de nécessité presque aussi impérieuse que celle du pain ; et comme l'abattage et le débit de la viande ont quelque chose d'un peu répugnant pour le plus grand nombre, dans l'état de nos mœurs ; que, d'un autre côté, l'esprit de corporation d'abord, les raisons de police et de salubrité ensuite, ont restreint la concurrence naturelle que pouvaient se faire les bouchers et cantonné ceux-ci avec une organisation d'autant plus favorable à une coalition de leur part,

que le prix de la viande n'a point été taxé, et que le nombre des cliens d'un seul boucher doit nécessairement être très-considérable; la profession de boucher s'est promptement classée au nombre de ces charges vénales si fatales au bonheur public et tellement onéreuses pour le consommateur, qui paie toujours un intérêt usuraire du capital engagé par cette vénalité.

Ainsi, les agens intermédiaires du commerce de la viande de boucherie se sont trouvés naturellement placés entre deux nécessités également impérieuses, également faciles à exploiter, parce qu'ils étaient forcément le lien qui rapprochait, ou plutôt l'infranchissable barrière qui séparait par une corporation forte, unie, riche et puissante, ces deux nécessités; celle de produire pour le cultivateur isolé, pauvre et impuissant, et celle de consommer pour le citadin, moins pauvre, moins isolé et moins impuissant peut-être; aussi est-ce lui qui s'est plaint le premier, et avec une raison et un droit incontestables.

Convenons, toutefois, qu'il a eu tort d'adresser ses plaintes aux corporations qui l'exploitent, bouchers, marchands de bestiaux, regrattiers, vendeurs à la cheville, etc., dont l'agriculture a bien autrement à se plaindre, elle, que le consommateur, mais auxquels il faudrait supposer une vertu qui n'est pas dans la nature humaine, si, pouvant s'enrichir sans faire aucun acte que la loi condamne ou défende, ils avaient poussé le désintéressement et la charité chrétienne jusqu'à refuser obstinément et pendant tant de siècles d'en profiter. Ces hommes, il faut bien le dire, n'auraient pas même trouvé dans l'opinion publique, s'ils avaient agi autrement qu'ils ne l'ont fait, une compensation aux sacrifices volontaires si considérables qu'ils se seraient imposés; notre mauvais esprit n'aurait voulu y voir qu'un défaut d'intelligence de leur part.

Ainsi, ce n'est point aux bouchers, ce n'est point aux marchands de bestiaux, ce n'est point aux commissionnaires, etc., qui ont organisé ces odieux et honteux monopoles du commerce de la viande, et les ont exploités si scandaleusement, si usurairement, au grand préjudice de l'agriculture, des consommateurs et de la richesse publique (qui ont grandement raison de se plaindre, et qui, au lieu de le faire isolément, de s'attaquer même, mutuellement, devraient se réunir contre l'ennemi commun), que nous attribuons le principe du mal introduit dans la législation et l'organisation administrative, mauvaise et malheureusement soumise à cette absurde et désastreuse consécration qui résulte d'un long usage, et que nos mœurs appliquent sans distinction aux abus comme aux choses utiles. Toutes les propriétés méritent sans doute une égale protection, un égal respect, et il n'appartient pas au présent d'apprécier les titres de celles qui ont été légalement acquises dans le

passé; mais il y a cette distinction à pratiquer, qui existe dans l'esprit de nos institutions, qu'un grand Etat comme le nôtre peut toujours racheter une propriété dont l'exploitation individuelle lui devient onéreuse, et par conséquent éteindre cette propriété, et qu'il doit le faire aussitôt qu'il reconnaît le fait, pour arrêter le préjudice que cause l'abus et son développement.

Pour nous, nous proposerions un remède qui pourra paraître bizarre au premier aperçu, mais que nous donnons cependant avec quelque confiance, priant nos lecteurs de l'examiner avec une sérieuse attention avant de le condamner, comme ils le feront vraisemblablement en grande majorité.

La première chose à faire consisterait à stimuler, encourager et propager, par tous les moyens possibles, l'abattage et la consommation de la viande chez les populations rurales elles-mêmes; on y trouverait l'écoulement des produits inférieurs, en tems ordinaire, d'un trop plein régulateur des cours en tems d'abondance, et une ressource toujours disponible en tems de disette; le cultivateur, sachant et étant toujours disposé à sacrifier tous ses besoins au besoin d'argent, le plus impérieux pour lui. De ce débouché local du trop plein et des mauvais produits résulteraient deux avantages, qui stimuleraient également et énergiquement la production; l'équilibre des cours, et la cessation du monopole des acheteurs en gros pour l'approvisionnement des grandes villes.

La production ainsi stimulée et devenue plus abondante, l'augmentation des engrais, qui en serait la conséquence, amènerait la production des substances fourragères à meilleur marché; le choix des produits supérieurs que feraient exclusivement les grandes villes, et la surpaie qu'elles leur accorderaient, autrement qu'elles ne peuvent le faire aujourd'hui, où elles sont quelquefois obligées de prendre, sans choisir, tout ce qu'on leur envoie, donneraient une prime énorme à l'amélioration des races et au judicieux emploi des substances fourragères que guiderait, bien entendu, la diffusion de l'instruction agricole; et ce résultat, *production abondante de fourrages à bon marché, judicieusement employés*, convertira la perte que donne aujourd'hui le bétail en un profit réel et constant; la nécessité de tenir du bétail en une spéculation lucrative qui n'aura d'autre limite que le défaut de débouché sur un marché agrandi de 20 millions de consommateurs, par conséquent triplé, et une réduction sur le prix du pain, du vin, de l'huile et de toutes les matières premières de l'industrie nommées cultures commerciales, proportionnelle à la valeur actuelle des engrais, qu'à cette époque elles recevront nets de frais de production. Pourvu toutefois que le gouvernement combine ses mesures de manière à tenir en

échec cet autre régulateur des cours si utile pour mettre en valeur toutes les parties mauvaises du territoire, si dangereux quand il abuse de sa liberté, *le fermage ou rente de la terre.*

Un tel résultat serait beau, sans doute; il serait insuffisant, cependant, sans un complément de mesures prises auprès des consommateurs, nous voulons parler de l'organisation des marchés et de la boucherie des villes; mais, comme nous désirons être bref, nous énumérerons seulement les bases des améliorations qui nous semblent désirables; la critique les appréciera.

Pour les marchés : 1° cessation de la garantie de neuf jours accordée aux bouchers sur tous les animaux vendus; réduction du terme à cinq jours, et, en cas de mort, partage de la perte entre le boucher et le vendeur.

2° Création d'un syndicat des marchés, désigné par le sort, entre tous les producteurs présens ou les commissionnaires spécialement autorisés par eux, auxquels s'adjoindraient, de la même manière, un nombre égal de bouchers.

3° Marque et refus par deux commissaires nommés, l'un par l'administration municipale, l'autre par les herbagers du syndicat, de tous les animaux jugés impropres à la consommation des grandes villes, et surtout de Paris, que nous avons plus particulièrement en vue ici.

4° Exclusion du marché, jusqu'à une heure, de tous les gros acheteurs, munitionnaires et fournisseurs des hôpitaux, hospices, prisons, troupes, etc., etc,, et liberté du marché après une heure.

5° Faculté laissée aux herbagers d'ouvrir un ou plusieurs étaux désignés, dans Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Toulouse, Nantes, Lille, Strasbourg, etc., pour le débit des animaux renvoyés deux fois sur les marchés; si mieux ils n'aimaient vendre ces animaux à leur seconde présentation sur le marché, aux fournisseurs adjudicataires de ces villes ou de la Guerre; lesquels fournisseurs seraient tenus de payer ces animaux aux herbagers, chacun dans une proportion déterminée par l'importance de sa soumission, soit au prix de cette soumission, soit au cours établi avant une heure, à leur choix.

6° Envoi d'une mercuriale officielle dans tous les pays de production, immédiatement après chaque marché, faisant aussi connaître le chiffre des renvois et la proportion qui restera disponible sur ceux-ci, pour le marché suivant, en sus de l'approvisionnement des fournisseurs, au cas où le nombre des animaux invendus excéderait ce nombre.

7° Enfin, interdiction aux commissionnaires de spéculer pour leur compte sur les bestiaux amenés au marché, et organisation de ces commissionnaires sous une surveillance efficace qui assure la probité des

transactions et la facilité des envois en bandes, sur les grands marchés, sans déplacement des engraisseurs.

Nous avons soutenu ailleurs la limitation désignée et proportionnelle à la population, pour le nombre des bouchers, et, en cas d'abus, nous préférerions la taxe de la viande à la liberté de ce commerce; mais nous pensons que la limitation doit être faite de manière à empêcher la vénalité des étaux, dussent les villes racheter les droits abusivement acquis. Nous ne rappellerons pas non plus notre opinion sur la convenance de la perception des droits d'octroi au poids et leur réduction considérable, sinon leur suppression, que nous n'oserions pas réclamer, mais qui est bien réellement, pour la viande de boucherie, le vœu de notre cœur et le fond de notre conviction profonde, dans l'intérêt de la richesse et de la puissance de la France; sauf à imposer, comme nous le dirons, d'autres produits, tels que la volaille, etc.

Factice ou réelle, la Statistique officielle établit le cours du kilogramme de viande comme suit : en moyenne pour toute la France, 79 c. pour le bœuf, 65 c. pour la vache, 78 c. pour le veau, 86 c. pour le mouton, 66 c. pour la brebis, 82 c. pour l'agneau, 84 c. pour le porc, et 45 c. pour la chèvre; moyenne générale, mais non proportionnelle aux quantités de chaque nature de viande, ce qui la rend sans valeur, 73 c. Cette moyenne, assez uniforme d'ailleurs, est généralement un peu plus élevée, de 5 c. environ, dans le nord-ouest que dans les trois autres régions, et Paris en est vraisemblablement la cause principale.

Les départemens où le prix du kilogramme de viande est indiqué comme le plus élevé, sont :

Pour le bœuf : l'Eure, 1 f. 5 c.; l'Oise, 1 f.; la Seine et Seine-et-Oise, 95 c.

Pour la vache : l'Eure, 95 c.; la Seine, 90 c.; la Seine-Inférieure et le Pas-de-Calais, 85 c.

Pour le veau : la Seine, 1 f. 25.; le Gard et Vaucluse, 1 f. 20 c.; le Var, 1 f. 15; l'Eure, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, 1 f. Ce prix élevé des petits animaux dans les contrées où le climat brûlant permet difficilement la production et la consommation des animaux adultes, est un fait bien naturel, assurément, mais qui n'en est pas moins digne d'attention et de sollicitude de la part de l'administration.

Pour le mouton : la Seine, 1 f. 15 c.; le Var, 1 f. 10 c.; les Bouches-du Rhône, le Gard, Vaucluse et la Gironde, 1 f.

Pour la brebis : la Seine, 1 f. 15 c.; le Nord et la Seine-Inférieure, 90 c.; enfin les Bouches-du-Rhône, l'Eure et le Pas-de-Calais, 85 c.

Pour l'agneau : le Var, les Bouches-du-Rhône et Vaucluse, 1 f. 10 c.; et le Gard, 1 f. 5 c.

Pour le porc : la Seine et les Bouches-du-Rhône, 1 f. 10 c.; l'Eure et Vaucluse, 1 f. 5 c.

Pour la chèvre : les Bouches-du-Rhône, 80 c.; le Var et l'Aude, 70 c.; Vaucluse et le Nord, 65 c.

Les départemens où ce prix du kilogramme de viande est le moins élevé, sont:

Pour le bœuf: la Haute-Loire, l'Aveyron, le Gers et Tarn-et-Garonne, 60 c. Dans seize autres départemens, ce prix est de 65 c. le kilogramme.

Pour la vache : le Gers, Tarn-et-Garonne et le Cantal, 45 c. Dans onze autres départemens, ce prix est de 50 c. Il est à remarquer, pour trouver le prix moyen des viandes de bœuf et de vache, que la proportion des bœufs abattus est moindre que celle des vaches, comme 6 : 8 environ, et le poids des animaux, plus fort, comme 24 : 14; en sorte que le poids de la viande de bœuf consommée est plus fort que le poids de la viande de vache également consommée, en moyenne pour toute la France, comme 9 : 7; ce qui fait ressortir le prix moyen général de la viande de bœuf et de vache réunie, pour toute la France, à environ 73 c. le kilogramme; prix évidemment trop bas, démesurément hors de proportion avec les prix de Paris et autres grandes villes, et surtout avec leurs droits d'octroi.

Pour le veau : Ille-et-Vilaine et la Sarthe, 45 c.; les Côtes-du-Nord et la Mayenne, 50 c.

Pour le mouton : Ille-et-Vilaine, 50 c.; les Côtes-du-Nord, le Morbihan, le Cantal et la Corse, 60 c.

Pour la brebis : le Cantal, 40 c.; la Corse et la Corrèze, 45 c.; les Landes, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Vienne, Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord et le Morbihan, 50 c.

Pour l'agneau : le Cantal, 50 c.; Ille-et-Vilaine et l'Aube, 55 c.; la Corrèze, l'Ain, les Hautes-Alpes, la Corse, l'Allier, le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, l'Aveyron, le Morbihan, la Marne, la Haute-Marne et le Cher, 60 c.

Pour le porc : le Lot, la Manche et la Mayenne, 65 c.; Maine-et-Loire, le Calvados, les Landes et la Haute-Vienne, 70 c.

Pour la chèvre : les Landes, l'Indre, la Corrèze, le Cantal, la Lozère et la Sarthe, 30 c.

En résumant ici toutes les améliorations que nous avons supposées, on trouve que, par leur réalisation, l'agriculture française pourrait entretenir, outre le nombre qu'elle possède déjà, équivalent en têtes de gros bétail à. 14,318,604 têtes,

A reporter.	14,318,604 têtes.
Par la substitution d'une amélioration de 1/7e dans la production du blé, au lieu des cultures de maïs, orge, sarrasin, châtaignes, etc. (page 32). .	6,446,946
Par la réduction du nombre des chevaux, indiquée page 108.	3,126,326
de plus, soit en tout.	23,891,876 têtes,

ou presqu'une tête équivalent de gros bétail par hectare cultivé, ce qui est une proportion que la science indique comme suffisante et tout-à-fait rationnelle et admissible. Il est à remarquer, d'ailleurs, que la superficie cultivée peut être augmentée d'environ 16 millions d'hectares, aujourd'hui à peu près improductifs, comme nous le verrons en traitant des diverses cultures, et qui, dans la même proportion, permettraient d'entretenir encore environ 16 millions de têtes d'équivalent de gros bétail en sus, soit en tout environ 40 millions de têtes, au lieu de 14; différence en nombre rond, 26 millions de têtes.

Cette hypothèse est beaucoup plus invraisemblable en apparence, qu'impossible en réalité, puisque certains départemens du nord-ouest présentent déjà un équivalent proportionnel de bétail beaucoup plus considérable que celui qui serait nécessaire pour toute la France; tels le département du Finistère, qui entretient 1 tête de gros bétail pour 79 ares en culture; des Côtes-du-Nord, 1 tête pour 98 ares; du Morbihan, 1 tête par hectare, etc. Qu'il nous soit donc permis de nous arrêter un instant sur cette hypothèse, pour en calculer l'influence sur la population et la richesse publique.

Pour la population, puisqu'elle suit la production des subsistances, qui est proportionnelle aux engrais, et marche même un peu plus vite; parce qu'avec une augmentation de fertilité on obtient un produit supplémentaire net de semence et moins sujet à déchet par casualité de récolte, mauvaise qualité des produits, etc.; il est évident qu'avec 40 millions de têtes de gros bétail, on nourrira plus facilement, et surtout plus économiquement ou plus abondamment, 75 millions d'ames, que l'on ne peut en nourrir aujourd'hui 33,540,910 avec un équivalent de 14,318,604 têtes de gros bétail, et 16 millions d'hectares improductifs. Devant ce trésor d'espérances mis en réserve par la Providence, l'esprit s'arrête avec bonheur, saisi d'admiration et de reconnaissance, bénissant les bienfaits de la paix, qui peut seule nous en procurer la jouissance.

D'un autre côté, en présence de ces malheureux départemens du Var et des Basses-Alpes, où 10 à 11 hectares superficiels sont nécessaires pour l'entretien d'une tête de gros bétail, la pensée recule d'horreur

en songeant que si telle était la moyenne de toute la France, qui est aujourd'hui de 354 ares pour une tête de gros bétail, nous n'aurions plus que le tiers de notre bétail actuel, et que les deux tiers de notre population seraient en conséquence obligés de périr successivement de faim et de misère!

Sous le point de vue si important de la moralisation de ces populations croissantes, il faut remarquer que l'augmentation proportionnelle du bétail en est le plus puissant moyen. Ceci paraîtra tellement étrange, au premier abord, que beaucoup en riront; ce n'est pas pour cette classe de lecteurs que nous écrivons, et nous espérons que quelques hommes plus sérieux voudront bien suivre notre raisonnement.

L'économie et le désir de capitaliser, qui trouvent leur mobile et leur satisfaction dans le bonheur public, sont assurément les élémens moralisateurs les plus sûrs et les plus puissans, parce qu'ils agissent sur les passions et l'intérêt personnel, sans que jamais l'intérêt public soit obligé de les entraver. Or, l'augmentation du bétail est précisément dans ce cas, et c'est peut-être la seule chose de ce monde.

Chaque tête de gros bétail de plus, entretenue chez l'un de nos 25 millions de cultivateurs, exige de sa part l'accumulation préalable d'un capital représentant la valeur de l'animal, d'au moins. . . . . 150 fr.

Et d'un autre capital fourni par le propriétaire (heureuse association) pour constructions propres à le loger, montant à. . . 100

Plus, la formation d'un autre capital représentant les provisions d'un an, pour son alimentation, soit 40 quintaux de fourrage à 3 fr. l'un au moins, ou. 120

Total du capital nécessairement accumulé avant l'achat. . . 370 fr. par tête de bétail. Que d'élémens d'ordre, de richesse sociale et de moralité n'y a-t-il pas dans cette nécessité de la création d'un capital de 370 fr. aussi éminemment productif, et qui pourrait avoir lieu simultanément chez 25 millions de cultivateurs!

Il n'est pas de plus belle institution moderne, à nos yeux, que les caisses d'épargne; mais que sont les caisses d'épargne à côté de l'augmentation du bétail? Au 1er janvier 1836, il existait aux caisses d'épargne de toute la France 121,527 livrets seulement, dont le solde moyen était d'environ 430 fr., et les 62,185,676 fr. 7 cent. représentant leur solde total étaient, aux mains du gouvernement, un élément de perturbation fâcheuse du crédit et d'inquiétudes sérieuses de la part de beaucoup d'hommes sages; ce capital ne trouvait, d'ailleurs, son intérêt que dans l'augmentation de l'impôt; tandis que le bétail le trouverait tout naturellement chez le particulier capitaliste, dans l'augmentation de ses produits et de ses bénéfices; et que la plus grande abondance

de ces mêmes produits affecterait les cours au profit des consommateurs et de l'ordre public.

Au point de vue purement matériel de la spéculation, en la prenant seulement dans son acception générale, en ce qui touche l'économie politique de la France, et non au point de vue individuel de l'économie rurale des fermes, qui n'a pas du tout le même intérêt, comme nous le dirons, on trouve qu'en outre du capital accumulé, ci-dessus mentionné, chaque tête nouvelle de gros bétail crée annuellement :

1° L'intérêt à 0,03 du capital engagé en bâtimens. . .	3 fr.	» c.
2° L'intérêt à 0,1 du capital d'achat de l'animal. . . .	15	
3° La reprise de la valeur des 40 quintaux de fourrage consommés pour le nourrir, à 3 fr. l'un.	120	»
4° L'intérêt à 0,05 de cette valeur.	6	»
5° 80 quintaux de fumier, donnant 8 quintaux de froment, ou 10 hectolitres, pouvant nourrir 3 hommes 17, environ, avec d'autant plus d'aisance qu'une production animale proportionnelle, viande, lait, laine, etc., aurait toujours lieu simultanément.		
Que si la rareté de la population faisait appliquer l'engrais à des cultures commerciales, celles-ci donnant un bénéfice au moins aussi élevé que les céréales, la richesse sociale s'accroîtrait toujours, annuellement, d'une somme au moins égale à la valeur de 10 hectolitres de froment, soit à 15 fr. 85 c. l'un, prix moyen général pour toute la France.	158	50
Total des valeurs annuelles créées par une tête de bétail	302 fr.	50 c.

outre un capital accumulé de 250 fr., qui augmente d'autant le gage et la richesse du pays.

Seize millions de têtes de plus nécessiteraient donc une augmentation du capital national de 4 milliards, et produiraient un capital annuel de 4 milliards 840 millions de richesses agricoles de plus que la production actuelle, auxquels pourraient s'ajouter les 234,705,585 fr. indiqués à la page 73, pour l'amélioration des moutons.

C'est là, comme nous le dirons en parlant du commerce extérieur, le nœud gordien de la question du bétail national, préférable à tout prix à l'introduction du bétail étranger; ce que ne peuvent comprendre les économistes industriels, parce qu'habitués à ne s'occuper que d'échanges entre produits qui représentent toutes les valeurs qu'ils ont créées, et les livrant avec eux sur le même marché, il semble à ces économistes qu'en échangeant 300 fr. de produits contre un bœuf de 300 fr., il y a

création, sans aucune perte, d'un bénéfice commercial de 10 p. 100 pour chaque partie contractante; soit 60 fr. partagés entre les deux nations qui échangent, et qui seraient perdus pour tout le monde sans cette transaction. C'est là une fiction résultant d'une théorie systématique vraie en général, fausse pour le bétail. Indépendamment des 300 fr. de reprises que conserve et transporte avec lui un bœuf de cinq ans, il laisse derrière lui, sur le marché qu'il abandonne pour se faire tuer sur un autre, autant de fois 302 fr. 50 cent. qu'il a d'années, soit au moins 1,200 fr., qui, sans sa présence, eussent été impossibles à produire, et qui sont à mettre en parallèle avec les 60 fr. de bénéfice commercial auxquels ils font compensation, pour juger sainement la question du bétail dans les relations internationales.

Au reste, nous reviendrons sur ce sujet à propos du commerce extérieur; et, pour éviter toute accusation d'exagération, nous réduirons à la valeur du fumier, 158 fr. 50 cent. de froment par an, le produit nécessairement créé par une tête de bétail annuellement, qu'en son absence aucun effort humain ne peut compenser.

On se demandera peut-être comment une amélioration si lucrative en apparence, qu'elle semble promettre aux cultivateurs qui l'entreprendront 158 fr. de bénéfice pour 550 fr. de capital avancé, n'a pas trouvé dans l'intérêt privé un stimulant suffisant? Des chiffres peuvent seuls faire bien comprendre la réponse.

Supposons une ferme de 200 hectares nourrissant 100 têtes de bétail, et pouvant en nourrir 200; un loyer de 50 fr. l'hectare ou 10,000 fr. de fermage, et un fermier capable de cultiver aussi bien que possible; pour exploiter sa ferme; qu'il ait un capital de 40,000 fr., et qu'il compte sur ses bénéfices, avec un bail de neuf ans, pour payer ses améliorations. Les 100 têtes de bétail à placer sur la ferme, en sus des 100 qui y sont, exigent au moins, avons-nous dit:

En constructions.	10,000 fr.	37,000 fr.
En acquisition	15,000	
En alimentation	12,000	

En cultivant parfaitement, il tirera 0,1 par an de son capital d'exploitation, soit 4,000 fr.; il dépensera, pour sa famille et pour lui, 2,500 fr. par an; il lui restera net 1,500 fr., ou pour neuf ans, 13,500 fr. Peut-il, sur cette somme, trouver 37,000 fr.?

En admettant que le propriétaire paie les constructions, il perd une année de fermage et demande au moins 500 fr. d'intérêt, ce qui réduit le bénéfice de son fermier à 1,000 fr. par an, ou 9,000 fr. pour son bail; comment en trouvera-t-il 27,000?

Si le propriétaire fait toutes les avances, il élèvera le prix de ferme

proportionnellement, et le fermier se demandera quel intérêt il peut avoir dans une amélioration dont le bénéfice est pour le propriétaire et qui se réduit, pour lui, à lui procurer, sur une même étendue, un intérêt égal d'un capital plus considérable, qu'il a d'autant plus de peine à se procurer.

Et puis, de cette capitalisation successive et continuelle des bénéfices qui marche plus vite que leur réalisation, comme on le voit, pendant toute la durée d'un bail, résulte un état de gêne très-réelle que le cultivateur, qui ne compte pas très-exactement (et presque aucun ne le fait), ne sait à quoi attribuer, et qu'il rejette d'autant plus volontiers sur son système de culture, qu'il y est toujours encouragé par la clameur publique.

Les primes, les bonnes communications, la police sévèrement protectrice de la propriété rurale, le défrichement et la mise en valeur des terres incultes qui arrêtent l'exagération du loyer, la propagation de l'instruction, et particulièrement de la comptabilité dans tous les villages, au moyen des instituteurs devenant comptables communs, ainsi que nous l'avons proposé dans notre *Traité de Comptabilité rurale*, page 346; enfin, l'établissement de fermes-modèles ou l'adoption, par l'état, de celles qui méritent ce titre, si toutefois on reconnaît que ces prétendus modèles peuvent exister sérieusement, et autrement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour; tels sont les principaux moyens à la disposition du gouvernement pour pousser l'industrie privée dans une voie d'utilité publique dont le début exige évidemment des sacrifices trop forts pour elle seule. Un appât de 10,000 fr. offert tous les cinq ans, une prime de 3,000 fr. ou au moins une fiche de consolation de 1,000 fr., stimuleraient-ils assez cette industrie pour lui inspirer la persévérance nécessaire au succès? Nous n'osons pas l'affirmer, mais cela nous semble possible, et, dans tous les cas, peu coûteux pour le gouvernement qui n'aurait à donner, avons-nous dit, que 6,000 fr. tous les cinq ans.

ESPÈCE CHEVALINE.

EXISTENCES DÉCLARÉES.

Les chevaux sont, en économie politique, un mal nécessaire, mais qu'il faut tendre à réduire, autant que possible, par la diminution du besoin et l'augmentation de la puissance individuelle.

Nous disons que c'est un mal, car un cheval exige pour sa nourriture près de 40 quintaux de fourrage et 36 hectolitres d'avoine en moyenne chaque année, qui sont le produit de 3 hectares 50 en culture fort onéreuse et fort épuisante en ce qui est de l'avoine, du moins, tandis qu'avec moins de frais on entretiendrait un équivalent de sept têtes de gros bétail sur la même étendue, et l'on féconderait annuellement 140 ares au lieu d'en épuiser 350. Il est à remarquer, d'ailleurs, que le cheval ne payant sa nourriture que par ses services, il sera toujours infiniment plus économique de diminuer au minimum le nombre et la difficulté do ceux-ci, d'augmenter au maximum la force et la puissance individuelle des animaux, que d'obtenir le même résultat, l'exécution du service, par l'augmentation du nombre des animaux.

Nous avons dit que le mal était nécessaire, parce que la sûreté du pays, son influence et sa puissance exigent une cavalerie nombreuse et bien montée, d'une part, et que, d'un autre côté, le cheval est le moteur agricole par excellence d'un pays civilisé; le mulet peut convenir aux pays sauvages et escarpés, l'âne aux pays pauvres, le bœuf aux contrées barbares et incultes; mais partout où règnent la bonne culture et l'abondance qui en résulte, le cheval et la vache peuvent seuls exécuter avec profit les travaux champêtres. Il est d'ailleurs une foule de services autres que ceux des champs, dont le cheval sera long-tems encore en possession exclusive, quelque rapides que l'on suppose les progrès de la vapeur, qui nous vient si puissamment en aide pour opérer cette réduction que nous croyons nécessaire dans le nombre de nos existences chevalines.

Il n'est pas du tout impossible, d'ailleurs, que quelque découverte future rende inutile un jour le service de la cavalerie; déjà plusieurs inventeurs ont eu cette prétention, et il peut y avoir utilité à y diriger l'opinion publique; mais jusque-là, pour fournir aux remontes de cette cavalerie, il est trop heureux qu'un grand nombro d'industries reçoivent les animaux que l'administration de la guerre ne peut ou ne veut pas acheter, et il serait seulement désirable que la plupart des pro-

ducteurs, au lieu de considérer le débouché qu'offre la guerre comme un pis-aller accessoire, dirigeassent la production en vue principalement de ce consommateur, et considérassent les industries qui peuvent employer ses rebuts comme leur pis-aller.

Un prix beaucoup plus élevé payé directement au producteur, sans aucun intermédiaire d'agioteur maquignon; sans nécessité d'épingles ni de pots-de-vin à donner aux acheteurs, de quelque grade ou qualité qu'ils soient; et pour cela, des dispositions complètement différentes de celles qui existent généralement aujourd'hui dans l'administration, à l'égard des cultivateurs français et des formes à observer avec eux, faciliteraient beaucoup ce résultat; la simplicité des formalités du paiement, sa prompte exécution, et la régularité des achats de chaque année, que le besoin existe ou n'existe pas, fallût-il revendre aux criées et à grande perte les animaux achetés; enfin, la renonciation formelle et absolue aux remontes à l'étranger, dont les chevaux n'ont jamais la rusticité des nôtres; voilà ce qu'on peut demander à la Guerre pour assurer nos remontes, et ce que l'intérêt public lui commande de faire. Quant à sa prétention d'élever ses chevaux en confisquant l'administration des haras, la spirituelle et lucide brochure de M. A. Dittmer en a tellement fait ressortir l'absurdité, qu'il y aurait manque de générosité de notre part à l'attaquer encore ici.

Les encouragemens que nous réclamons de l'Administration de la Guerre suffiraient-ils pour assurer la puissance de notre cavalerie sans jamais recourir à l'étranger? Le fait ne nous semble pas douteux, puisque l'enquête officielle a démontré, au dire de M. Dittmer, qu'en 1840, époque où M. Thiers commit la faute impardonnable d'acheter à l'étranger nos chevaux de remonte, la France pouvait en fournir 68,000, de 4 à 9 ans, sans nuire à aucune industrie. Or, le projet de loi de finances présenté à la session de cette même année 1840, établissait comme suit l'effectif en chevaux de notre armée, y compris la gendarmerie :

		A l'intérieur.	En Algérie.	Total.
Chevaux	de gendarmerie.	10,691	448	11,139
—	des états-majors.	»	276	276
—	pour le service de l'infanterie.	»	252	252
—	de cavalerie.	30,759	5,374	36,133
—	d'artillerie.	12,166	1,269	13,435
—	du génie.	170	645	815
—	des équipages militaires.	879	1,187	2,066
—	des corps étrangers.	»	56	56
	Totaux.	54,665	9,507	64,172

Jamais la gendarmerie, qui est si admirablement montée, en général, n'éprouve la moindre difficulté à recruter les 11,139 chevaux qui lui sont nécessaires, parce qu'elle consent à les payer ce qu'ils valent; pourquoi en serait-il autrement pour les 40 ou 50,000 autres chevaux de notre armée, quand le pays en a 68,000 à sa disposition en une seule année, et sans avoir aucunement prévu la demande qui lui en serait faite?

Ce n'est pas une raison, assurément, pour croire que tout est pour le mieux dans l'industrie chevaline, et se conduire en conséquence; presque tout est très-mal, au contraire, et réclame la sollicitude de toutes les administrations pour arriver au but que nous croyons indispensable de poursuivre; amélioration des ressources nationales de la Guerre; cependant diminution du nombre des chevaux par la réduction du besoin et l'augmentation de la puissance individuelle.

Pour arriver à ce but, en apparence si complexe et si contradictoire, il faudrait obtenir simultanément l'amélioration de l'agriculture et des voies de communications, et persévérer dans la méthode qui paraît adoptée maintenant par l'administration des haras.

Les perfectionnemens agricoles et la culture alterne produiraient, un ameublissement perpétuel du sol qui diminue la force nécessaire pour son entretien en rapport; l'adoption d'instrumens perfectionnés dont la résistance est toujours moindre et le travail plus rapide et meilleur; enfin l'amélioration du régime par l'abondance, les bons soins et l'ordre qui se lient seulement à une certaine productivité du sol exploité par un cultivateur éclairé; toutes choses qui faciliteraient l'emploi d'attelages plus légers et mieux entretenus, partant plus vifs, plus durables, plus puissans et mieux appropriés au service de la Guerre.

Les bonnes communications, nous l'avons dit ailleurs depuis longtems déjà, et tout le monde en est intimement convaincu aujourd'hui, permettent l'emploi de véhicules plus légers et d'attelages plus rapides, moins nombreux par conséquent, puisqu'en un tems égal ils font plus de chemin, et mieux appropriés aussi au service de la Guerre. Ce point de vue de l'amélioration chevaline, bien qu'admis par tout le monde, est apprécié trop au dessous de son influence réelle sur l'amélioration des races, pour que nous n'y insistions pas par quelques chiffres.

La navigabilité de la France, avons-nous dit, n'est que de 24 centimètres de longueur par hectare, et devrait être d'un mètre; il en résulte que 0,76 des *produits écrasans* qui font partie de ce qu'on appelle *produits encombrans*, et qui détériorent le plus les routes, sont obligés de prendre la voie de terre au lieu de la voie d'eau pour se rendre dans les grandes villes, où le besoin en augmente chaque jour, en raison de la population et du luxe qui éloignent de plus en plus ces produits de leur

marché naturel. Une ronte en parfait état peut n'exiger, sur un véhicule déjà plus léger par lni-même, qu'un tirage de 0,05, tandis qu'une autre, détériorée par un passage trop fréquent de charges trop pesantes, nécessitcra l'emploi de véhicnles plus solides et plus lourds, et un tirage de 0,12 et même 0,20, du poids des objets transportés. Or, la puissance dn cheval est le produit de sa force par sa vitesse; l'un des deux facteurs compense l'autre, et la durée du travail est proportionnelle à la dépense faite de ce produit dans un tems donné. Le cheval du ronlage actuel doit être plus fort que vif; le cheval du roulage désirable devrait être, au contraire, plus vif que fort, et se rapprocherait d'autant plus du cheval dc troupe, qu'il serait plus parfait à cct égard. Quant à sa production, aussitôt qu'clle scra possible par l'état des routes et de la navigation, elle ne peut faire doute pour personne, et notre magnifique et incomparable race percheronne en est un sûr garant. Les anlmaux parfaits de cette race sont chers à produire, il est vrai, mais l'industrie n'hésite pas à les payer ce qu'iis valent, parce qne leurs services sont néanmoins pen coûtcux; que la Guerre fasse comme l'industrie, qu'elle paie suffisamment, et clle n'aura que l'extrêmc embarras du choix entre de très-bons chevaux, aussitôt que l'état des communications et de l'agricnltnre permettra d'affincr, de perfectionner ct de multiplier encore les races analogues à la percheronne.

On parle de disparition de races précieuses, ct chacun, à son point de vne, en fait un thème à déclamations en prenant date, celui-ci du règne de Lonis XIV, cet autre de la révolution, nn troisième de l'empire on de la réorganisation des haras, etc., etc.; toutcs ces phrases tendraient à jeter quelque donte sur l'importance numérique de ces prétendues raccs si précieuses; mais elles ne nous paraissent pas justifier suffisamment les regrets qn'on lenr témoigne et ies modifications de races, leur appropriation anx besoins si mobiles d'une civilisation progressive, lenr disparition, par conséquent, sont choses si naturelles et si profitables aux nations, que nous nous étonnons d'entendro ces regrets pent-être chimériques. A quoi nous servirait aujourd'hni la race qui portait sur les champs de bataille des chevaliers bardés de fer, qui n'existent plus, et tant d'autres non moins inutiles?

Préoccupons-nous d'améliorations plus sérieuses; supposons qne sur les 2,818,496 chevaux qui existent en France, un dixième soit employé anx transports de toutc nature, soit 281,850 chevaux, et calculons lcs effcts des améliorations que nous proposons. Par la navigation et lcs chemins de fer, les transports de tonte nature seraient réduits, sur les routes, avons-nous dit, de 0,76, soit en moins à entrctenir 211,387 chevanx; par l'amélioration des rontcs, non compris l'économie d'entretien, on trouverait nne réduction de tirage de moitié qui permettrait une

économie de force correspondante sur les chevaux conservés, soit pour ceux du roulage environ 35,231 chevaux; l'amélioration culturale, qui ne sera complètement possible qu'avec un parfait état des chemins, produirait une économie de force compensée par une augmentation de vitesse d'au moins 0,1 sur les chevaux de l'agriculture, qui représentent environ 2 millions de nos existences; on gagnerait donc sur

ceux-ci	200,000 chevaux.
Sur le roulage, d'une part	211,387
De l'autre	35,231
Total	446,618 chevaux.

Livrant à la production les 1,563,163 hectares qui les nourrissent aujourd'hui, qui suffiraient à l'entretien d'un équivalent de 3,126,326 têtes de gros bétail de plus que nous n'en possédons, et qui féconderait annuellement, par ses engrais, 625,265 hectares dont les produits baisseraient d'autant le prix de revient des autres productions agricoles, et par conséquent la dépense des consommateurs.

Nous avons insisté trop long-tems peut-être sur ces détails pour prouver comment tout se tient et s'enchaîne dans l'économie politique d'une nation agricole, et comment l'amélioration d'un détail, en apparence fort isolé, réagit cependant sur l'ensemble jusque dans les parties les plus reculées. On peut juger aussi, par cet exposé, de la supériorité de l'économie politique étudiée pratiquement dans le domaine agricole, sur les utopies théoriques de la science abstraite qui porte ce nom de nos jours.

Quant à l'administration actuelle des haras, ses devancières ne lui avaient pas laissé des résultats assez satisfaisans pour que l'opinion fût bien fixée sur la meilleure marche qu'elle avait à suivre; elle a donc expérimenté d'abord, c'était une nécessité; bien long-tems peut-être, mais avec suite et intelligence; elle a commis des fautes, sans doute, les étalons anglais à Pompadour, par exemple; peut-être un goût trop vif pour le cheval léger, qui lui fait négliger le choix de ses étalons de trait, chose extrêmement fâcheuse; peut-être aussi la suppression des primes aux poulinières, et pas assez d'énergie à n'employer à la reproduction que des mâles de pur sang et de premier choix, coûte qui coûte; peut-être encore, enfin, une confiance trop grande et trop exclusive pour l'entraînement et les courses seulement rapides; mais on lui doit incontestablement la possession de belles et bonnes vérités qui l'ont conduit à l'adoption d'un système non pas parfait, on ne saurait l'exiger, mais bon du moins, c'est beaucoup déjà. Renonciation à la production, premier et grand avantage; appréciation du mérite du pur sang et du choix des reproducteurs, insuffisante dans la pratique, à notre sens, mais bien ar-

rêtée en théorie du moins, ce qui finira par amener la pratique; achat en dehors du pays des étalons de tête, trop chers pour les particuliers : nous ne concevons pas qu'il se soit rencontré des détracteurs de cette mesure; adoption du sang oriental pour le midi et surtout pour nos montagnes, où le cheval anglais est détestable; et du pur sang anglais pour le cheval fin et mi-fin de nos plaines du nord, de l'ouest et du centre; voilà des bienfaits réels dont on ne peut nier l'évidence et l'opportunité, et qui n'étaient point des vérités incontestables avant les expériences de l'administration actuelle des haras.

Nous avons dit que la France possédait 2,818,496 chevaux, dont 1,271,630 mâles, 1,194,231 jumens et 352,635 poulains. La moyenne départementale est de 32,772 pour toute la France, dont le nord, et particulièrement le nord-ouest, possède une proportion beaucoup plus forte (55,706) que le midi, et particulièrement le sud-est (12,426). La difficulté de cultiver les céréales de mars, par conséquent l'avoine, l'état d'infériorité agricole du midi et ses voies de communication, expliquent cette disproportion.

Les départemens qui ont le plus de chevaux, sont : le Finistère, 105,530; la Manche, 91,811; les Côtes-du-Nord, 89,938; et la Seine-Inférieure, 87,194. L'éducation du cheval dans d'excellens herbages y fait de cet animal un bétail de rente en même tems qu'un bétail de trait.

Les départemens qui en ont le moins, sont : les Hautes-Alpes, 4,289; les Basses-Alpes, 5,586; la Creuse, 6,178; et l'Ardèche, 6,640. Ce sont, on le voit, des pays de pauvres montagnes peu cultivés; le mulet, d'ailleurs, excède la moyenne générale dans les deux premiers, et dans le dernier, on se l'explique facilement; dans la Creuse, il y a peu de mulets, le bœuf lui-même y est au dessous de la moyenne générale : c'est l'indice certain d'une grande pauvreté culturale; mais le nombre de têtes des espèces bovine et ovine excède la moyenne générale, c'est donc un pays éminemment pastoral; et, dans ces circonstances, l'élève du cheval est presque toujours la spéculation la moins lucrative, celle du *bon cheval* y étant presque impossible.

Le nombre des chevaux mâles, par département moyen, est de 14,786 pour toute la France; la proportion de ces chevaux aux jumens est à peu près égale dans le nord-ouest; comme 226 à 172 dans le nord-est; comme 6 à 5 dans le sud-est; et comme 2 à 3 dans le sud-ouest. La France septentrionale compte quatre fois plus de chevaux entiers que la France méridionale, et la France orientale presque autant que la France occidentale.

Les départemens qui ont le plus de ces chevaux, sont : l'Aisne, 38,750; l'Ille-et-Vilaine, 38,491; la Meurthe, 37,837; et l'Eure,

36,369. Ceux qui en ont le moins, sont : les Hautes-Alpes, 1,532 ; le Cantal, 2,049 ; les Basses-Alpes, 2,147 ; et la Lozère, 2,186.

Le nombre des jumens, par département moyen, est de 13,886 pour toute la France ; les départemens qui en ont le plus, sont : la Manche, 56,380 ; les Côtes-du-Nord, 51,075 ; le Finistère, 50,502 ; et la Seine-Inférieure, 49,219. Ceux qui en ont le moins, sont : le Rhône, 1,467 ; la Loire, 2,026 ; les Hautes-Alpes, 2,158 ; et l'Ardèche, 2,360.

Le nombre des poulains, par département moyen, est de 4,100 pour toute la France ; les départemens qui en ont le plus, sont : le Finistère, 22,383 ; les Côtes-du-Nord, 16,432 ; le Pas-de-Calais, 13,754 ; et la Manche, 12,603. Ceux qui en ont le moins, sont : la Seine, 28 ; le Rhône, 252 ; Seine-et-Oise, 286 ; et l'Hérault, 292. L'influence des grandes villes, Paris, Lyon, Montpellier, etc., est évidente ici.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Notre importation moyenne en chevaux, depuis 1815, s'élève à 15,029 têtes par an, évaluées 4,216,969 fr., et payant 403,275 fr. de droits de douane, qui sont fixés à 25 fr. par tête de cheval et jument, et 15 fr. par tête de poulain.

Cette différence de droits, selon les âges, nous semble une erreur économique fatale à l'agriculture française, mais dont l'effet n'est cependant pas démontré par les proportions suivantes de l'importation, chiffre de 1836 :

	Nombre.		Valeur.	Droits.
Chevaux entiers. . . .	1,159	(max^{um} de 10 ans)	579,500	48,642
Id. hongres et jumens.	11,992	(d° d°)	4,317,120	506,512
Poulains.	4,483	(d° d°)	537,960	73,970

Nous tirons principalement ces chevaux (1836) de Belgique, 11,234 têtes ; Suisse, 2,885 ; Allemagne, 1,180 ; Prusse, 904 ; Angleterre, 809 ; Etats-Sardes, 892.

L'année minimum de nos importations est 1818, 7,278 têtes, évaluées 1,869,220 fr., payant 83,831 fr. de droits de douane.

Nous exportons en moyenne, annuellement :

	Nombre.	Valeur.	Droits.
Chevaux entiers.	7	3,250 f.	24 f.
» hongres et jumens. .	2,807	1,010,592	14,595
Poulains.	684	82,068	3,580
Total.	3,498	1,094,810 f.	18,199 f.

Les droits de douane sont de 5 fr. par tête aujourd'hui, excepté pour les chevaux entiers, qui sont prohibés. Nous ne nous expliquons ni le

droit ni la prohibition, regardant l'un et l'autre comme également fâcheux.

Nos principaux débouchés sont : les Etats-Sardes, 1,163 en 1836; l'Espagne, 555; la Suisse, 545; la Belgique, 481; l'Angleterre, 316; les Colonies françaises, 190; l'Allemagne, 123; la Prusse, 39.

La balance donne, au profit de l'importation annuelle, 11,735 chevaux, évalués 3,090,876 fr., et laissant 368,817 fr. de droits protecteurs de l'industrie indigène.

Crins. C'est une chose bien digne de remarque, et qui frapperait les yeux du lecteur le moins attentif sur le tableau qui résume notre commerce de produits animaux, que nos importations de produits accessoires du bétail dépassent souvent le chiffre qu'atteignent les importations d'animaux eux-mêmes; l'explication de ce fait est encore et toujours dans l'apathie, le défaut d'ordre, d'esprit d'économie et de rangement, que l'absence complète d'une bonne éducation inspire aux habitans des campagnes françaises; nos villages sont sales et sans police, leurs chemins dans un état déplorable, et cependant les dépenses communales sont plus élevées, proportionnellement, que dans ces charmans villages de l'Allemagne et surtout de la Hollande, dont l'admirable tenue nous éblouit et nous étonne. Les habitans de ces villages sont eux-mêmes propres et coquets, par un complet et laborieux emploi du tems, qui, chez nous, se dépense également et sans moins de fatigue, mais qui n'est pas stimulé et soutenu par un désir intelligent de bien-être. Pour faire bien une chose, il faut rarement plus de travail que pour la faire mal, et le profit qu'on en obtient est souvent double; or, partout où, dans la vie rurale, ce profit simple suffit à entretenir la plus misérable existence, un profit double donne immédiatement une grande aisance, parce que les dépenses essentielles à la vie n'augmentent pas sensiblement dans les diverses classes de paysans, et que les dépenses accessoires auxquelles subvient toute augmentation de salaire, sont si peu considérables, dans ces classes, que la moindre somme y suffit largement. L'emploi utile et presque sans rétribution d'une heure que d'autres auraient perdue, la mise en réserve d'une mèche de laine arrachée par un buisson, d'une touffe de crin fournie par un bon pansage, d'une corne, de quelques os ou chiffons, d'un clou, d'un vieux ferrement, etc., etc., donnent le plus souvent cette somme modique; chez nous, toutes ces valeurs se perdent, et en outre, pour les remplacer, nous sommes obligés, tout appauvris que nous sommes par leur dissipation, de dépenser des sommes plus considérables encore, pour nous les procurer à l'étranger. L'éducation, on ne saurait trop le répéter, est l'unique remède à ce mal si fâcheux; non pas celle que croit donner un malheureux magister de village, comme nous les avons aujourd'hui; mais celle que pourraient

donner ces maîtres d'école devenus, comme nous l'avons indiqué p. 346 de notre *Comptabilité rurale*, des citoyens utiles et éclairés ; dont les revenus de l'école ne seraient plus qu'un fixe bien inférieur au casuel résultant de leurs fonctions de comptables communs, d'arpenteurs, etc., et qu'aideraient si puissamment les ecclésiastiques auxquels on confierait aussi cette belle mission.

Au nombre de ces choses qui pourraient enrichir nos campagnes, au lieu d'appauvrir la nation, les crins figurent pour une importation annuelle de 329,578 kilog., évalués 444,881 fr., et payant en droits de douane 16,228 fr., à raison de 5 c. par kilog. de crin brut et 10 c. par kilog. de crins préparés. Ces droits sont fixés, dans le tarif des douanes, à 2 fr. 50 c. le quintal pour les crins bruts, et 5 fr. pour les autres, par navire français, 0,1 en sus par navire étranger et par terre.

Nos exportations annuelles moyennes sont de 23,128 kilog. seulement, évalués environ 32,118 fr., qui ont payé 217 fr. de droits. Le droit de sortie est de 1 fr. par quintal de crin brut, et 25 c. pour les crins préparés.

Les pays qui nous approvisionnent sont (1836) : Rio-de-la-Plata, 149,797 ; Russie, 82,405, plus 265 kilog. de crins préparés ; Belgique, 64,208 ; Brésil, 32,295 ; Villes anséatiques, 17,420 ; Sardaigne, 14,191 ; Allemagne, 4,552 (crins préparés) ; Suisse, 2,807 (crins préparés) ; Angleterre, 365 ; Etats-Unis, 177.

Nos exportations ont lieu principalement en Suisse, 27,872 kilog. en 1834 ; Sardaigne, 10,797 ; Belgique, 6,058 kilog., etc.

MULES ET MULETS.

EXISTENCES DÉCLARÉES.

Bête de somme par excellence, la sobriété du mulet et sa rusticité le rendent particulièrement propre aux pays pauvres, brûlans et mal percés ; la sûreté de son pied, la nature de son caractère, le rendent principalement utile dans les pays de montagnes et de rochers peu cultivés ; dans les plaines et dans les pays riches, on lui reproche l'étroitesse de ses sabots, son entêtement et sa lenteur, on n'y apprécie pas, d'ailleurs, sa supériorité pour les transports à dos. On aime mieux, dans le cheval, plus de grâce, de vivacité, aux dépens de la douceur et de la solidité. Nous faisons cependant les plus belles mules de l'univers, et cette heureuse spéculation mérite toute la sollicitude de l'administration ; mais

c'est à titre de manufacture agricole pour nos relations commerciales extérieures principalement. Ce produit est d'autant plus avantageux, que nous avons peu de concurrens redoutables, et qu'en payant chèrement les fourrages qu'il consomme, il laisse encore à l'agriculture nationale un rebut de bons animaux, mâles particulièrement, à des prix très-peu élevés.

La France possède 373,841 mulets, soit 4,347 par département moyen, ponr toute la France, à pen près autant que de taureaux, mais dont le midi possède une moyenne de 7,489 par département, contre 1,055 seulement dans le nord. Les différences entre les moyennes de chaque région sont bien plus considérables encore, puisqu'elles se classent ainsi : sud-est, 9,756 par département moyen ; sud-ouest, 5,054 ; nord-ouest, 1,239 ; et nord-est, 870 seulement.

Les départemens qui ont le plus de mulets, sont : le Gard, 25,185 ; l'Hérault, 24,750 ; le Var, 21,100 ; et la Drôme, 20,589. Ceux qui en ont le moins, sont : le Bas-Rhin, où la Statistique n'en accuse pas un seul ; le Haut-Rhin, 15 ; la Haute-Saône, 17 ; la Meurthe, 19 ; et le Finistère, 20.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Le commerce des mules et mulets est le seul de tous ceux d'animaux domestiques dont la balance est à l'avantage notable de nos exportations, qui sont à peu près décuples de nos importations. Ce résultat, en apparence si satisfaisant, si l'on n'examinait que les chiffres, est une nouvelle preuve des dangers que peut présenter une pareille manière de procéder et de raisonner. Les pays auxquels nous vendons ces produits, par leur situation topographique ou le monopole commercial que nous y exerçons, expliquent suffisamment le fait, qui n'en est pas moins des plus heureux pour l'agriculture française, et devrait stimuler les éleveurs dans les perfectionnemens de leur industrie. Pendant bien longtems encore, probablement, cette production pourrait trouver des débouchés nouveaux, considérables et fort avantageux au Brésil, peut-être, et dans bon nombre de contrées montagneuses analogues des deux Amériques, où nous n'envoyons point aujourd'hui de mulets, bien qu'ils y aient une valeur considérable.

Nos importations moyennes annuelles, de 1827 à 1836, se sont élevées à 799 têtes, évaluées 239,760 fr., et payant 13,187 fr. de droits de douane, ou 16 fr. 50 c. par tête ; les années extrêmes sont : 1832, 484 têtes, évaluées 145,200 fr. ; et 1830, 992 têtes, évaluées 297,600 fr. La Sardaigne nous fournit la presque totalité, 756 têtes en 1836 ; le surplus vient d'Espagne, 58 ; et de Suisse, 10. Les droits de douane sont de 15 fr. par tête à l'importation.

Nos exportations moyennes annuelles, de 1815 à 1836, ont été de 13,628 têtes, évaluées 4,087,932 fr., et qui paient 42,423 fr. de droits de douane, ou 3 fr. 11 c. par tête. Le droit du tarif est de 2 fr. par tête, et même à ce taux ce droit nous semble une faute économique; on l'a réduit en 1826, on devrait le supprimer en 1843, avec d'autant plus de raison, que cette industrie doit voir diminuer chez nous, chaque jour, ses chances de succès avec le perfectionnement de nos communications, qui fermera prochainement le débouché trop long-tems ouvert aux animaux médiocres et inutiles pour l'exportation; circonstance qui réagira d'autant plus fortement sur celle-ci, qu'en général nous exportons des mules de choix principalement, et que le vil prix des mulets élèvera le prix des mules ou diminuera les bénéfices de l'éleveur dans une proportion qui rendra peut-être la production impossible.

Les années extrêmes d'exportation sont : 1830, 7,929 têtes, évaluées 2,378,700 fr.; et 1815, 19,536 têtes, évaluées 5,860,800 fr.

L'Espagne est de beaucoup notre principal débouché, 11,191 têtes en 1836, sur 16,036; viennent ensuite trois de nos colonies, la Guadeloupe, 1,528; la Martinique, 1,044; et Bourbon, 1,021; enfin la Sardaigne, 686, à peu près ce que nous en recevons; et de tous autres pays, 566.

La balance au profit de l'exportation est donc de 12,829 têtes, et de 3,848,172 fr.

C'est ici le lieu de rappeler une de nos précédentes propositions, sur lesquelles nous n'avons pas dû insister avant d'avoir des preuves incontestables à l'appui, parce qu'elle a pu paraître paradoxale au premier coup-d'œil; les développemens qui vont suivre prouveront de nouveau la solidarité de toutes les questions d'économie rurale, et l'impossibilité de les comprendre en les étudiant isolément.

Nous nous sommes permis de dire, contrairement à l'opinion généralement émise et admise aujourd'hui, que l'industrie chevaline était non-seulement assez développée en France, en proportion des autres spéculations sur le bétail, mais qu'elle l'était évidemment trop, et qu'il fallait la restreindre, en diminuant le nombre des jumens poulinières ou mulassières, et encourageant seulement les producteurs à changer la direction de leurs spéculations, commandées aujourd'hui par le mauvais état des communications, où le mulet a sur le cheval une supériorité marquée; le cheval pesant sur le cheval léger, etc.; en sorte que l'industrie privée, qui, plus intelligente que l'administration, n'impose point de tarifs à la production et paie ce qui lui est utile au prix que détermine le rapport naturel de l'offre à la demande, a surexcité la production du mulet et du cheval de trait aux dépens du cheval de guerre, que les Travaux publics ne savaient pas lui approprier en améliorant nos canaux et nos routes, et

que la Guerre a l'inintelligence de ne pas savoir payer assez cher pour compenser cette circoustance.

Le Comice hippique, récemment institué, entreprend, dit-on, d'obtenir une augmentation du tarif de la Guerre, de 50 pour 100 ; ce n'est aujourd'hui qu'une proportion sage et une œuvre excellente à réaliser, pourvu qu'on renonce dans l'application à ce niveau ridicule de tous les tarifs possibles, qui empêche toujours d'acheter certains produits exceptionnels, les uns aussi cher, les autres aussi bon marché qu'ils valent en réalité. D'ailleurs, il faudrait qu'un tarif, pour être bon, fût tenu en harmonie avec le rapport de la valeur des choses ; autrement, ce qui était juste en 1815 peut être absurde en 1842.

Mais revenons aux preuves de notre proposition. Ce sont des jumens qui produisent les mulets, et si l'industrie privée leur donne des ânes pour étalons, elle leur donnerait tout aussi bien des chevaux, voire des chevaux de guerre, si elle y trouvait le même profit ; or, réunissant le commerce extérieur des chevaux et des mulets, nous trouvons :

Importations.	Chevaux.	15,029	têtes, évaluées	4,216,969 f.
	Mulets.	799	»	239,760
	Total.	15,828	têtes, évaluées	4,456,729 f.
Exportations.	Chevaux.	3,498	têtes, évaluées	1,094,810 f.
	Mulets.	13,628	»	4,087,932
	Total.	17,126	têtes, évaluées	5,182,742 f.

Ainsi, tandis que notre production bovine, ovine, porcine et même caprine, est manifestement et de beaucoup insuffisante, nos exportations, et par conséquent notre production chevaline, avec son annexe, la production mulassière, excède tous nos besoins de 1,298 têtes en moyenne, chaque année, qui procurent à la nation un soldo commercial de 726,013 fr. Nous croyons qu'il n'a rien été dit encore qui puisse parler plus haut en faveur des éleveurs français contre l'administration de la guerre, le système anti-national des remontes à l'étranger, et le tarif actuel pour les chevaux de cavalerie.

—

ANES ET ANESSES.

EXISTENCES DÉCLARÉES.

Par sa sobriété, sa douceur et sa rusticité, l'âne est en tout pays l'animal par excellence de la très-petite propriété; aussi est-il plus répandu que le mulet, et surtout beaucoup plus uniformément réparti. Le lait de sa femelle joue d'ailleurs un rôle fort utile, au moins pour ceux qui le vendent, dans la thérapeutique des grandes villes, et la beauté à laquelle parviennent certains étalons de tête de notre belle race mulassière du Poitou, prouve assez de quel perfectionnement l'espèce est susceptible. Malgré l'indocilité de ces ânes mulassiers, qui pourrait peut-être disparaître avec des soins convenables, l'utilité de l'âne en général par lui-même pour les pays vignobles particulièrement, et pour la production des mulets, l'une des richesses et des gloires de notre pays, en font un animal qui mérite, à tous égards, plus de soins qu'on ne lui en accorde, et en faveur duquel l'administration pourrait prendre quelques mesures d'autant plus nécessaires et plus efficaces, que les particuliers croient tout-à-fait inutile de s'en occuper, et que certainement aucune autre espèce n'est plus abandonnée aux bizarreries du hasard et aux caprices d'une nature abâtardie par la domesticité.

Il existe en France 413,519 ânes et ânesses, ou 4,925 par département moyen, répartis comme suit entre les diverses régions : sud-ouest, 6,305 par département moyen ; nord-ouest, 3,868 ; nord-est, 3,879 ; et sud-est, 5,149.

Les départemens qui en ont le plus grand nombre, sont : la Dordogne, 16,749 ; les Bouches-du-Rhône, 16,183 ; Indre-et-Loire, 15,024 ; et Seine-et-Marne, 14,511. Ceux qui en ont le moins, sont : le Finistère, 68 ; le Bas-Rhin, 97 ; le Morbihan, 115 ; et la Mayenne, 186.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Par une bizarrerie de l'esprit fiscal qui a présidé à l'établissement de nos tarifs de douane, et que rien ne justifie à nos yeux dans l'économie rurale de la France, les ânes et ânesses, que nous aurions tant d'intérêt et évidemment tant de facilités à produire bien au delà de nos besoins, paient un droit de 25 c. par tête, seulement à l'entrée, et de 1 fr. à la sortie ; ce dernier droit, dans notre opinion, devrait être supprimé, et le droit d'entrée porté au moins de 5 à 10 fr. par tête. Les existences n'en

recevraient nulle atteinte, le commerce extérieur non plus, puisque toutes nos importations, à peu près, viennent de Sardaigne; la production nationale s'en augmenterait probablement un peu, et l'agriculture y gagnerait environ 800 fr. de droits d'exportations, outre une prime de 7,500 à 15,000 fr. qui lui serait offerte par le droit à établir sur les animaux importés, et qui profiterait directement au Trésor.

Nos importations annuelles, en moyenne, de 1827 à 1836, sont de 1,506 têtes, évaluées 52,692 fr., et payant 404 fr. de droits de douane. En 1836, sur 1,750 têtes importées, ce qui est le maximum des dix années, la Sardaigne a fourni 1,468 têtes; la Belgique, 99; l'Espagne, 92; la Suisse, 40, et l'Angleterre, 15. Nos exportations étaient, en 1834, d'environ 800 têtes, évaluées 27,370 fr.

Nos exportations annuelles moyennes, pendant cette période décennale, ont été de 774 têtes, évaluées 27,101 fr., qui ont payé 824 fr. de droits.

Nos débouchés sont : l'Espagne, 499 en 1836; la Sardaigne, 270; la Suisse, 9; la Guadeloupe et autres pays.

RÉDUCTION EN ÉQUIVALENT DE TOUTES ESPÈCES DE BESTIAUX.

L'engrais étant l'instrument le plus puissant de la production abondante et à bon marché, c'est surtout dans ses rapports avec la fécondité du sol que l'étude de la population animale mérite la plus sérieuse attention, et ce n'est qu'en masse réduite de tous les animaux divers en unités équivalentes, que cette étude peut avoir lieu, comme nous l'avons dit déjà.

Nous avons fait connaître précédemment les bases que nous avons adoptées pour ces réductions, il ne nous reste plus qu'à en étudier les résultats.

Pour une superficie cultivée d'environ 25 millions d'hectares, la France nourrit l'équivalent de 14,318,604 têtes de gros bétail, ou seulement 166,495 par département moyen, et les résultats obtenus dans quelques départemens semblent établir que ce nombre pourrait être doublé. Le nord, et particulièrement le nord-ouest, ont une moyenne bien supérieure (215,927); le sud, et particulièrement le sud-est, au contraire, sont beaucoup au dessous (118,157).

Les extrêmes comparés de département à département sont infiniment plus éloignés encore; ils donnent au maximum : le Finistère, 342,906; les Côtes-du-Nord, 332,316; le Morbihan, 315,577; la Manche, 288,881; et au minimum : Vaucluse, 42,464; la Seine, 56,149; les Hautes-Alpes, 57,126; et les Basses-Alpes, 60,935.

Mais, ainsi que nous l'avons dit pour la population, l'étendue comparative des départemens modifie beaucoup tous ces résultats; aussi avons-nous recherché, comme infiniment plus important, quelle étendue était consacrée, dans chaque département, à l'entretien d'une tête équivalent de gros bétail; autrement dit, quel rapport existe entre cet équivalent et la superficie dans chaque département. Ce calcul nous a donné les résultats suivans:

En moyenne, pour toute la France, on entretient l'équivalent d'une tête de gros bétail pour 354 ares superficiels de toute nature et pour 299 ares de terres en culture; cette proportion est trois fois trop faible environ, car, au dire de Thaer, une tête de gros bétail fournit seulement chaque année une bonne fumure pour 20 ares de terrain; on ne pourrait donc donner une fumure complète aux terres cultivées que tous les quinze ans, avec notre proportion de bétail; toutefois, il faut considérer que plus d'un tiers de l'étendue cultivée est occupé par des jachères et des cultures améliorantes, prairies, herbages, pâtures, etc., qui n'absorbent pas d'engrais, ce qui permet de donner en dix ans ce que Thaër appelle une bonne fumure; donc, en triplant le nombre de nos bestiaux, on pourrait donner cette fumure complète tous les trois ans à peu près, ce qui serait la perfection de l'agriculture.

On peut faire encore un autre calcul sur le bétail, qui n'aurait de vraisemblance qu'au cas où la stabulation et le judicieux emploi des engrais permettraient d'en obtenir tout le parti possible, mais qui doit être bien loin de la vérité dans l'état actuel de notre agriculture.

On peut supposer que la consommation moyenne d'une tête de gros bétail est de 40 quintaux de fourrage sec ou l'équivalent, donnant, avec la litière et les réductions de la fermentation, à raison de 16 de fumier pour 10 de fourrage, au moins 64 quintaux d'engrais, représentant 640 kilog. de froment produit, en adoptant l'évaluation de M. de Gasparin. Ainsi, on produirait en France autant de fois 64 quintaux de fumier qu'il y a d'équivalent de tête de gros bétail, soit 916,390,656 quintaux métriques de fumier, et 0,1 de ce poids en froment, soit 9,163,906,560 kilog., ou environ 114,548,832 hectolitres. Or, sans attacher plus d'importance à ce jeu de chiffres qu'il n'en mérite réellement, recherchons quel est le produit déclaré par la Statistique, et dont l'établissement a dû donner tant de mal. Nous trouvons:

Froment.	69,558,062 hectol.
Epeautre.	136,127
Méteil.	11,829,448
Seigle.	27,811,700
Maïs.	7,620,264
Total.	116,955,601 hectol.

Si l'on considère que les 45 millions d'hectolitres de grains autres que le froment épuisent évidemment moins que ce dernier pour produire un poids égal de grain, on trouve qu'il est difficile d'obtenir un résultat plus voisin de la réalité, ou du moins plus rapproché des résultats officiellement constatés.

Les départemens où la proportion du bétail à la superficie est la plus considérable, sont : la Seine, 73 ares superficiels et 64 ares cultivés, par la raison qu'une grande partie de ce bétail vit aux dépens des départemens voisins, qui lui apportent leurs fourrages et remportent une partie des engrais; le Finistère, 183 ares superficiels et 79 ares en culture; le Nord, 189 ares superficiels et 138 ares en culture; enfin, les Côtes-du-Nord, 193 ares superficiels et 98 ares en culture. Ces diverses proportions sont assurément fort convenables, et permettraient les cultures les plus riches et les plus productives possibles, s'il y avait toujours et partout méthode et emploi judicieux.

Les départemens où la proportion du bétail à la snperficie est à son minimum, sont : le Var, 1,105 ares superficiels et 388 ares en culture; les Basses-Alpes, 1,001 ares superficiels et 199 ares en culture; les Hautes-Alpes, 919 ares superficiels et 149 ares en culture; enfin l'Hérault, 848 ares superficiels et 358 ares en culture.

Ces derniers chiffres présentent avec évidence un résultat d'nne immense portée, c'est que l'insuffisance du bétail a surtout pour effet de rendre tout-à-fait incultivable une étendue proportionnelle de terrain nécessaire pour fournir sur un maigre pâturage la nourriture du bétail qui fume toujours à peu près la même étendue, mal dans ces circonstances, bien si l'agriculture est vigoureuse et la stabulation suffisante. Ainsi, si l'on compare la moyenne de trois des départemens les plus riches à la moyenne des qnatre départemens les plus pauvres, on trouve pour une tête de gros bétail 188 ares superficiels dans le premier cas, et 966 dans le second, c'est-à-dire cinq fois moins de bétail proportionnellement, tandis que, relativement à l'étendue cultivée, on trouve 105 ares au minimum et 276 ares au maximum, c'est-à-dire deux fois et demie plus de bétail seulement, sur l'étendue cultivée la plus riche, que sur l'étendue cultivée la plus pauvre. Toutefois, la productivité et la fumure des deux étendues comparées n'est pas du tout dans ce rapport de 1 à 2,5 ou de 2 à 5, parce que, comme nous l'avons dit, il se prodnit beaucoup plus d'engrais et il s'en perd beaucoup moins, pour un même nombre de têtes de bétail, dans une bonne culture que dans nne mauvaise.

Un autre rapport qui nous a paru très-curieux à établir, c'est celui de l'étendue cnltivée spécialement, outre les pâturages de chaumes, etc., pour la nourriture d'une tête réduite de gros bétail; nous avons trouvé,

à notre grand étonnement, 50 ares pour la moyenne de toute la France, ce qui justifierait cette prétention de la culture alterne, d'entretenir l'équivalent d'une tête de gros bétail par hectare en culture, et permettrait d'augmenter d'environ 11 millions de têtes le nombre que nous possédons (14,318,604 têtes).

Les départemens qui cultivent la moindre étendue pour une tête de gros bétail entretenu, sont : les Bouches-du-Rhône, 19 ares; le Morbihan, 22 ares; le Lot, 27 ares; les Côtes-du-Nord et le Finistère, 28 ares. Nous avons fait abstraction de la Seine (17 ares), par la raison déjà dite, que ce département achète beaucoup de fourrages. Nous avons cru devoir excepter aussi la Corse (4 ares), parce que l'abandon des animaux aux ressources de la nature appartient à la vie sauvage, mais non à l'agriculture. Nous sommes très-disposé à croire, d'ailleurs, que l'administration a été mal renseignée dans ces diverses localités, et qu'on lui a laissé ignorer une partie des ressources en cultures fourragères.

Les départemens qui présentent l'extrême opposé, sont : l'Isère, 94 ares; l'Orne, 92; le Doubs, 88; et la Haute-Vienne, 87.

Le rapport du bétail à la population n'offre pas d'autre importance que de constater l'effet répulsif des spéculations agricoles principalement basées sur l'éducation des animaux domestiques, sur la population qu'attirent de préférence les gros salaires des cultures céréales ou industrielles et des villes manufacturières. L'insuffisance absolue et locale du bétail, dans un pays d'agriculture arriérée comme la France, et privé de communications économiques et navigables surtout, est certainement un très-grand mal qui réclame toute l'attention des administrateurs; mais l'inégale répartition du bétail est une nécessité topographique peu fâcheuse, par la facilité du transport économique des animaux vivans à de grandes distances.

Pour mille habitans, nous avons en moyenne, pour toute la France, 314 têtes de gros bétail, savoir : 357 dans le sud-ouest, 314 dans le nord-ouest, 311 dans le nord-est, et enfin 276 seulement dans le sud-est, qui réclame à cet égard de pressantes et grandes améliorations. Envisagés absolument, les différences que présentent ces chiffres n'éveillent pas suffisamment l'attention; mais quand on réfléchit à la dépopulation relative des contrées les plus pauvres en animaux, on ne tarde pas à reconnaître qu'il est urgent de remédier à la pénurie du bétail, non pas pour augmenter seulement la proportion relative à la population, mais bien pour permettre l'accroissement proportionnel de cette population elle-même, dont cette pénurie du bétail entrave complètement l'essor.

Les départemens qui ont le plus de bétail, proportionnellement à la

population, sont : le Morbihan, 702 têtes équivalent de gros bétail pour 1,000 habitans ; le Finistère, 627 ; la Vendée, 577 ; et la Mayenne, 572. Ceux qui en ont le moins, sont : la Seine, 51 ; Vaucluse, 70 ; le Gard, 108 ; et le Haut-Rhin, 109.

Enfin, il est encore une considération de l'existence du bétail, qui est entièrement subordonnée à des circonstances topographiques et économiques locales qu'il n'est au pouvoir de personne de changer, mais qui n'en méritent pas moins d'être étudiées comme fait ; c'est la proportion qui existe entre les équivalens des espèces bovine et ovine dans chaque département ; ou, en d'autres termes, combien, dans chacun de ces départemens, il existe de fois quinze animaux de tout âge, de l'espèce ovine, pour un animal adulte de l'espèce bovine, ou son équivalent représenté par 4 veaux.

On trouve que, pour toute la France, cette proportion est de 24,924 fois 15 moutons pour 97,519 bêtes bovines adultes ; autrement dit, représentant l'équivalent total de gros bétail des espèces bovine et ovine par 5, il y aurait environ quatre parties de ce nombre appartenant à l'espèce bovine, et une partie à l'espèce ovine ; autrement encore, pour 4 bœufs, vaches ou taureaux, on entretiendrait 15 moutons en moyenne.

Les départemens où l'équivalent de moutons (15 pour une tête de gros bétail) est proportionnellement le plus élevé, sont tous groupés dans le sud-est, région où l'équivalent en moutons est tout-à-fait hors de proportion avec ce qu'il est dans les trois autres, et dans laquelle on trouve Vaucluse, qui compte en équivalent quatorze fois plus de moutons que de bœufs, c'est-à-dire 200 moutons pour une tête de bœuf, vache ou taureau ; les Bouches-du-Rhône, qui comptent en équivalent treize fois autant de moutons que de bœufs, c'est-à-dire 195 moutons pour une tête de bœuf, vache ou taureau ; le Gard et l'Hérault, six fois autant en équivalent, ou 90 moutons pour une tête de bœuf, vache ou taureau. On aurait grand tort de conclure de ces chiffres que ces quatre départemens sont les plus favorables de toute la France pour l'éducation des moutons, comme un examen superficiel pourrait malheureusement le faire supposer ; en général, les chiffres exigent plus de discernement, ou bien ils conduisent à l'absurde ; ce serait le cas ici ; la forte proportion de moutons que nous venons d'indiquer n'est point absolue et proportionnellement élevée, par rapport à l'étendue ; il est facile de se convaincre, par l'examen des tableaux, que sous ce rapport, au contraire, elle est encore très-faible ; en sorte que c'est seulement l'excessive pénurie de l'espèce bovine dans ces départemens qui fait ressortir la proportion fort ordinaire de moutons qui y existe. Les conséquences de cette observation sont immenses pour la pratique administrative, car il en résulte jusqu'à l'évidence que c'est la production bovine qui doit

être stimulée et encouragée puissamment dans ces contrées en apparence si favorables au mouton. Puisse cet exemple servir à prouver que les hommes étrangers à l'étude approfondie de l'économie rurale ne doivent pas chercher des règles de conduite administrative dans des chiffres statistiques isolés ou groupés d'une certaine manière.

Les départemens où l'équivalent de moutons est le plus faible, proportionnellement à celui de bœufs, sont : le Jura, qui a 9 têtes ovines pour 28 têtes bovines; le Finistère, moins de 10 têtes ovines pour 23 têtes bovines, proportion tout-à-fait extraordinaire et digne d'une étude approfondie; le Haut-Rhin, 10 têtes ovines pour 15 têtes bovines environ, et le Bas-Rhin, 10 têtes ovines ponr 8 têtes bovines environ. Le morcellement de la propriété dans le Jura, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin; l'humidité du sol et du climat, un peu d'insouciance pour ce produit, peut-être, dans le Finistère, nous semblent les causes probables de cette pénurie de moutons à laquelle l'administration devrait s'efforcer de remédier.

PRODUITS ANIMAUX DE BASSE-COUR, ETC.

Sous ce titre, nous mentionnerons ici les VOLAILLES, et *les œufs, les plumes*, etc., qu'elles fournissent; les PIGEONS; les ABEILLES, et *le miel, la cire*, etc., qu'on en obtient; enfin, LES VERS A SOIE, dont nous traiterons en parlant de la culture du mûrier.

Ces divers objets ont, dans le commerce intérieur de la France, une immense importance, comme nous le dirons en parlant de chacun d'eux; mais il n'en est pas de même pour le commerce extérieur, dans lequel les plus importans figurent à peine; aussi est-il presque impossible de réunir les élémens nécessaires à l'histoire du mouvement annuel de ces immenses valeurs; c'est du moins ce qu'affirme la Statistique officielle, page 17 de la table de la 3e partie, où l'on essaie d'en donner une évaluation par voie d'induction, n'ayant pu réunir aucun renseignement positif à cet égard dans les documens élaborés par l'administration des douanes, ni ailleurs. Nous allons essayer de présenter aussi quelques évaluations sur les mêmes objets.

VOLAILLES. L'administration des douanes réunit dans une même catégorie la volaille, le gibier et les tortues, dont nous importons annuellement pour environ 80,000 fr., tandis que la consommation annuelle de Paris seulement, en volaille et gibier, s'est élevée, en 1836, à 5 millions 133,758 pièces, pesant 6,119,379 kilog., évalués 8,261,230 fr., dont les oiseaux de basse cour formaient :

	Pièces.	Kilog.	Valeurs.
Chapons, poulardes. . .	331,856	497,884	1,078,402 f.
Poulets	1,214,854	1,214,854	2,227,236
Dindons.	427,847	1,497,464	1,604,426
Oies.	407,646	1,426,765	1,426,765
Canards.	164,477	164,477	246,715
Pigeons.	1,222,054	407,352	712,866
Total.	3,768,734	5,206,796	7,296,410 f.

A quoi on ajoute, par évaluation, 3,200,000 kilog., et 5,440,000 fr. de volailles qui ne paraissent pas sur les marchés; en tout, 9,319,379 kil., évalués 13,701,230 fr. par M. Lenoir, inspecteur des halles et marchés.

Il demeure évident que le chiffre du commerce extérieur représente bien imparfaitement le mouvement intérieur que, d'après la consommation de Paris, nous croyons d'au moins 218,892,300 fr. pour la consommation annuelle de toute la France, ou trente fois celle de Paris.

Cette énorme production de la volaille nous paraît évidemment hors de proportion avec une bonne économie, et ne mériter aucun encouragement; on évalue la ponte moyenne d'une poule à 52 œufs, et nos observations concordent avec ce chiffre; or, 52 œufs valent au plus 2 fr. 08 c. dans la généralité de nos exploitations, et coûtent souvent plus que cette somme à produire; ils n'augmentent donc en rien la richesse publique ni la richesse privée; c'est par désordre et par la facile réalisation d'un petit produit journalier, que nos cultivateurs et nos ménagères aiment tant ces animaux.

En 1837, l'importation de volaille et gibier s'est élevée à 87,971 fr., et l'exportation à 409,550 fr.

L'Allemagne nous envoyait, en 1836, pour 64,421 fr.; la Sardaigne, 20,431; la Belgique, 5,262, et les autres pays, 2,831; en tout, 92,945 fr., qui ont payé 2,045 fr. de droits de douane, maximum des 11 années de 1827 à 1837.

Nos exportations moyennes annuelles, de 1827 à 1836, sont les suivantes :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Animaux vivans, volailles, gibier et tortues réunis.	»	366,175 f.	1,003 f.
Viandes fraîches.	103,210	123,852	3,405
Total.	103,210	490,027 f.	4,408 f.

Nos principaux débouchés sont : l'Espagne, 263,574 fr. en 1836; l'Angleterre, 113,968; Etats-Unis, 11,638; Suisse, 8,628; Sardaigne, 5,033; Saint-Pierre et Miquelon, 5,124; Allemagne, 814, etc.

Œufs. De 1827 à 1836, nous avons importé, en moyenne annuellement, 420,783 kilog. d'œufs, à 17 par kilog. environ, évalués 336,626 f.,

et qui ont payé 2,323 fr. de droits de douane. L'Allemagne nous en envoyait, en 1836, 195,546 kilog.; la Belgique, 187,288; la Sardaigne, 72,555; la Prusse, 4,944, et les autres pays, 2,125; en tout, 462,458 kilog.

De 1815 à 1836, nos exportations moyennes, presque toutes pour l'Angleterre, se sont élevées annuellement à 3,483,223 kilog., évalués 2,786,136 fr., et qui ont payé 72,258 fr. de droits.

La moyenne, de 1827 à 1836, serait 4,540,610 kilog., évalués 3 millions 632,488 fr., payant 99,680 fr. de droits.

Les extrêmes de ces exportations sont : 1815, 130,915 kilog., et 1836, 5,616,911 kil., sur lesquels l'Angleterre a reçu 5,524,683 kil.; l'Espagne, 58,115; Saint-Pierre et Miquelon, 19,186; la Belgique, 7,075; les Etats-Unis, 3,930; les colonies françaises, 2,388, et les autres pays, 1,534 kilog.

Les droits de douane sont de 50 c. par quintal importé, et de 2 fr. par quintal exporté.

On voit que l'exportation moyenne excède l'importation de 3,062,440 kilog., représentant 52,061,480 d'œufs, ou la ponte d'environ 1 million de poules, évaluée 2,449,510 fr., et enlevant à la production indigène, au profit des droits de douane, un impôt de 73,935 fr. pour différence de ces droits. Loin de réclamer la suppression de ceux-ci, il nous semble que la situation de cette industrie est dans un état de prospérité qui contraste, sans utilité publique réelle, avec la production des autres substances alimentaires, et qu'elle doit en grande partie à la franchise de droits d'octroi dont elle jouit dans les villes sans aucune nécessité réelle, au préjudice des classes pauvres, dont elle devrait payer une partie des charges placées aujourd'hui sur la viande de boucherie. La vraie philantropie, comme l'intérêt national, commandent cette réforme.

On aurait tort de croire qu'un impôt sur la volaille serait sans importance; à Paris, en le portant au double seulement des droits sur la viande de boucherie, il permettrait, sans préjudice pour les recettes de la ville, d'abaisser de moitié tous les droits qui frappent le bétail, et de livrer la viande, en conséquence, à 8 ou 10 c. par kilog. meilleur marché. Ce résultat est infiniment plus important et plus certain qu'un abaissement des tarifs sur le bétail étranger; les classes aisées en feront seules les frais, et si quelques volailles de moins, quelques kilogrammes de bœuf de plus, paraissent chaque jour sur leur table, le pays entier en éprouvera de bons effets.

En effet, pour les œufs comme pour la volaille, le commerce extérieur n'est qu'une fraction bien minime du mouvement des valeurs; ainsi, d'après les chiffres officiels recueillis de 1823 à 1837 inclusivement, et les évaluations de l'inspecteur, M. Lenoir, pour les quantités apportées

chaque jour par les 2,200 laitières de Paris et autres qui ne paraissent pas sur les marchés, on évalue très-rationnellement la consommation annuelle de cette seule ville à 7,294,118 kilog., représentant 124 millions d'œufs, évalués environ 5,862,720 fr.

Si l'on admet, ce qui n'est point invraisemblable, que la consommation de Paris est environ le 30ᵉ de celle de toute la France, on trouve, pour cette dernière. . . . . 3,720 mill. d'œufs, valant 175,881,600 f.
En y ajoutant la balance du
commerce extérieur. . . . . 52 » » 2,449,510

on trouve annuellement. . 3,772 mill. d'œufs, valant 178,331,110 f.

qui supposent l'existence d'au moins 72,556,862 poules
à 52 p. 1, ou. . . . . 72,556,862 f.
Si l'on y ajoute le solde en faveur de l'exportation. . . 321,579

on trouve que la valeur totale et le produit annuel de la
volaille, en France, pourrait bien s'élever à plus de. . . 251,209,551 f.
au lieu de 67 millions qu'on évaluait en 1812, et 120 millions qu'indique la Statistique officielle, comme un minimum de beaucoup inférieur, selon elle, à la réalité; on voit que nous sommes entièrement de cet avis.

Plumes. Par suite toujours de cette incurie qui a son germe dans l'éducation de nos agriculteurs, nous perdons annuellement une quantité si considérable de plumes de toutes sortes, que nous sommes contraints d'en acheter à l'étranger pour des sommes considérables que nous pourrions facilement gagner, sans aucune dépense autre que de soins; nous laisserons de côté les plumes pour parure, qui nous coûtent annuellement 371,387 fr., pour ne nous occuper que de celles à écrire, à lit et autres communes que nous produisons chez nous, mais que nous n'utilisons pas complètement.

L'importation annuelle moyenne de ces sortes, de 1827 à 1836, donne :

		Kilog.	Valeur.	Droits.	Tarif, le quintal.	
Plumes	à écrire brutes. .	87,146	1,045,757	41,092	40 et 44 f.	»
	id. apprêtées. . .	342	6,161	939	240 et 254	»
	à lit, duvet, etc.	85,942	458,200	82,734	200 et 212	50
	Total. . . .	173,430	1,510,118	124,765		

L'exportation des mêmes plumes est annuellement, en moyenne, de 1827 à 1836 :

		Kilog.	Valeur.	Droits.	Tarif, le quintal.	
Plumes	à écrire brutes. .	241	2,890	5	2 f.	»
	id. apprêtées. . .	22,994	413,887	61	»	25
	à lit, duvet, etc.	10,947	60,020	30	»	»
	Total.	34,182	476,797	96		

	Pl. br. à écr.	Pl. apprêt.	Pl. à lit.
L'Allemagne nous envoyait en 1836.	7,543 k.	86 k.	52,482 k.
La Russie.	27,293	36	7,392
La Suisse.	1,758	»	24,592
La Belgique.	19,954	3	»
L'Angleterre	13,783	»	»
La Prusse.	8,661	»	9,032
Les Villes anséatiques.	7,664	23	988
La Hollande	1,781	»	»
Autres pays.	»	»	1,295
Total	88,447 k.	148 k.	95,781 k.

Nos principaux débouchés étaient :

	PLUMES À ÉCRIRE		PLUMES À LIT	
	brutes.	apprêtées.	d'oie, canard, etc.	autres.
Sardaigne	»	6,696	187	»
Espagne	140	6,667	89	»
Deux-Siciles. . .	»	3,968	»	»
Suisse	»	2,128	2,269	4,823
Toscane	»	2,010	»	»
Angleterre. . . .	»	»	»	2,130

ABEILLES.

La culture des abeilles est tombée chez nous dans un état général voisin de la barbarie ; le vil prix du sucre en est probablement la principale cause, à laquelle est venue se joindre la stéarification des graisses et l'usage du gaz et de l'huile au lieu des bougies de cire pure.

L'avenir, on le conçoit, n'a rien de plus encourageant que le présent pour la multiplication de ces précieux insectes, et nous n'avons garde de nous plaindre de cet état de choses, ni de vouloir en arrêter les progrès ; mais nous faisons remarquer qu'avec des soins plus intelligens, l'adoption de ruches meilleures, et notamment l'excellente *ruche Bosc,* décrite par Féburier, et qui est littéralement parfaite, il n'y a pas de sucre ni de suif, fussent-ils à 50 c. le kilog., qui puissent faire concurrence au miel et à la cire que les abeilles fourniraient *pour rien,* ou à peu près, et qui pourraient centupler en France sans aucun inconvénient, dussent les cultivateurs manger leur miel ou le faire consommer à leurs bestiaux, et réaliser ainsi cette fabrication du sucre dans les ménages, que l'application fatale des mesures fiscales sur le sucre indigène a su rendre impossible, au grand préjudice du pays.

La statistique évalue la production annuelle de la cire et du miel à environ 13 millions de fr. ; il n'y a pas, sur cette valeur, 100,000 fr. de

reprises pour avances de ruches et pertes de tems d'exploitation, de surveillance d'essaims, etc., c'est donc une prime réelle de 13 millions offerte aux petits cultivateurs intelligens et soigneux, qui gagneraient dix fois plus encore, s'ils pouvaient connaître assez les mœurs de ces admirables insectes pour y réfléchir souvent, et puiser dans leur économie des modèles d'une bonne administration de leur tems et de leur fortune. D'ailleurs, il n'est pas douteux, avons-nous dit, que l'on pourrait centupler le produit actuel de nos abeilles, et, fût-il décuple seulement, ce seraient 130 millions d'encouragemens à l'agriculture qui ne coûteraient rien au contribuable, et pour ne pas figurer au budget, n'en seraient pas moins bien répartis.

Nous devons avouer, toutefois, que le chiffre officiel de 13 millions, pour la valeur annuelle de la cire et du miel recueillis en France, nous semble fort extraordinaire, vu le gaspillage universel de ces produits dans presque toutes les communes rurales, et l'état déplorable dans lequel sont généralement tenus les ruchers.

Nos importations moyennes, de 1827 à 1836, pour cette industrie, ont été :

	Nombre.	Valeur.	Droits payés.	Tarif.
Ruches renfermant des essaims vivans.	912	13,685	1,004	3, 8 et 15 f.
Cire brune ou jaune, kil.	331,043	682,086	32,776	3, 8, 10 et 15 f.
Id. blanche.	1,313	5,645	884	60 et 65 f.
Id. ouvrée blanche. . . .	329	1,809	317	85 f. et 91 f. 70
Miel	2,272	2,272	1,142	19 f. 25 à 50 f.
Total.	335,869	705,497	36,123	

Les ruches nous viennent : de Belgique, 336 ; Suisse, 288 ; Sardaigne, 109 ; Prusse, 68 ; autres pays, 11. La cire : des Etats-Unis, 87,864 kilogrammes, etc., et le miel de Suisse, 11,462 kilog.

Nos exportations moyennes, pendant le même tems, ont été :

	Nombre.	Valeur.	Droits.
Ruches contenant des essaims vivans.	41	612 f.	12 f. ou env. 30 c.
Cire non ouvrée, brune. . .	11,211 k.	23,442 f.	1,251 f.
» » blanche. .	31,534	135,595	3,548
» ouvrée	47,812	286,750	86
Total de la cire. .	90,757 k.	446,387 f.	4,885 f.
Miel.	266,405	266,405	2,924
Total.	357,162 k.	712,792 f.	7,809 f.

Les différens droits de sortie sur ces produits divers nous semblent,

comme tous les impôts prélevés exclusivement sur les classes nécessiteuses, tout à la fois impolitiques et inhumains.

POISSONS.

Le produit annuel des poissons d'eau douce est certainement une valeur agricole fort importante qui devrait aussi trouver sa place ici, comme produit de la surface en eau de notre territoire; surface dont l'aménagement ne laisse pas moins à désirer que la culture des abeilles, et permettrait des améliorations tout aussi importantes.

Malheureusement, on ne trouve aucun renseignement dans la Statistique officielle sur ce sujet, et cela n'est que trop justifié par son peu d'importance dans le commerce extérieur, dont les importations annuelles moyennes, de 1827 à 1836, ne s'élèvent qu'à 116,671 kilog. évalués 70,003 fr., et payant 644 fr. de droits de douane.

L'Allemagne nous a fourni, en 1836, 64,015 kil.; la Belgique; 55,361; la Prusse, 4,152; la Suisse, 1,740, et la Sardaigne, 1,687.

La consommation moyenne annuelle de Paris en poisson d'eau douce, est évaluée, d'après M. Lenoir et des documens officiels recueillis, de 1825 à 1836, à 428,000 kilog., estimés environ 650,000 fr. Quel rapport peut-il y avoir entre cette consommation d'une population de 800,000 ames et celle de toute la France? Nous n'osons donner aucun chiffre.

SANGSUES. — CANTHARIDES.

Rien ne serait plus facile que de trouver en France la quantité de ces animaux qui sont nécessaires pour nos usages médicaux; cependant, nous allons chercher annuellement à l'étranger, en moyenne de 1827 à 1836, 34,200,033 sangsues, évaluées 1,023,000 fr., et payant 37,510 fr. de droits de douane, à raison de 11 c., décime compris, pour 100 bêtes, évaluées 3 fr. par la douane.

Nos principaux fournisseurs étaient, en 1836: l'Autriche, 8,484,950; la Sardaigne, 5,038,000; la Suisse, 2,418,350; la Grèce, 2,132,100; Alger, 418,900, etc.

Nos exportations s'élèvent annuellement, en moyenne, à 26,592 fr., ou 886,403 sangsues à 3 c. l'une. Elles sont principalement expédiées en Angleterre, en Espagne, aux Etats-Unis, au Brésil, à la Martinique, à la Guadeloupe, au Chili, au Pérou, etc.

Cantharides. Nos importations moyennes s'élèvent à 3,854 kilog. par an, de 1827 à 1836, évaluées 38,539 fr., et payant 2,787 fr. de droits de douane.

Ces animaux nous sont venus d'Allemagne, 2,233 kilog. en 1833;

Deux-Siciles, 2,695 ; Sardaigne, 1,714 ; Angleterre, 395 ; Autriche, 335 ; Villes anséatiques, 553 ; Suisse, 168 ; Toscane, 36.

Nos exportations moyennes sont de 1,780 kilog., évalués 17,761 fr., probablement par erreur, au lieu de 17,800 fr., l'année 1834 étant la seule où l'administration des douanes évalue ce produit un peu moins de 10 fr. le kilog. ; les droits payés sont de 43 fr. en dix ans.

Nos débouchés sont : l'Angleterre, 2,478 kilog. en 1836 ; l'Espagne, 346 ; la Belgique, 295 ; la Martinique, 32 ; autres pays, 234 ; en tout, 3,385 kilog., maximum de 1827 à 1836.

TABLEAU GÉNÉRAL DU COMMERCE EXTÉRIEUR DES PRODUITS ANIMAUX.

Du tableau général suivant, qui résume le commerce extérieur des produits animaux, autant que possible, pour une année moyenne, il semble résulter que nos importations s'élèvent à 51,793,068 fr. ; nos exportations à 23,067,922 fr. seulement, et la différence des retours, montant à 28,726,146 fr., explique jusqu'à un certain point l'antagonisme perpétuel que l'on remarque trop souvent entre les intérêts commerciaux et les intérêts agricoles ; antagonisme qui doit nécessairement porter les commerçans à préférer les produits étrangers aux produits de notre sol, dans la proportion de 52 à 23, ou environ 2 1/4 à 1 ; en sorte que, si l'on voulait organiser une représentation commune de l'agriculture, des manufactures et du commerce, dans laquelle les intérêts de tous fussent également représentés, il faudrait donner à l'agriculture, pour les questions de sa spécialité, neuf voix contre quatre au commerce, en supposant que l'intérêt manufacturier fût parfaitement indépendant, et ne favorisât jamais, par sympathie ou par système établi à un autre point de vue que celui de l'intérêt national, ni le commerce, ni l'agriculture.

Nous ne voulons pas développer ni même énumérer ici toutes les conséquences que l'on pourrait déduire de ce tableau général du commerce extérieur des produits agricoles animaux ; cependant, comme ce travail n'a jamais été fait, que nous sachions, nous en indiquerons quelques-unes.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DU COMMERCE ANNUEL MOYEN DE LA FRANCE EN PRODUITS ANIMAUX.

	QUANTITÉ				VALEUR				DROITS DE DOUANE			
	TOTALE.		BALANCE.		TOTALE.		BALANCE.		PERÇUS.		TARIF.	
	Importat.	Exportat.	Importat.	Exportat.	Importat.	Exportat.	Importat.	Exportat.	Importat.	Exportat.	Importation.	Exportation.
Taureaux, bouvillons, taurillons.	3,794	490	3,305	»	675,809	60,299	615,510	»	62,007	1,546	15 f.	»
Bœufs.	9,601	6,245	3,350	»	1,918,800	1,249,000	669,806	»	521,156	6,871	50 f.	1 f.
Vaches.	15,939	2,765	13,174	»	1,753,290	304,161	1,449,129	»	432,199	1,411	25 f.	»
Génisses.	2,004	115	1,889	»	175,329	2,863	172,460	»	27,558	18	12 f. 50	»
Veaux.	11,749	862	10,887	»	411,204	30,170	381,034	»	38,759	471	3 f.	»
Viande fraîche et salée.	86,675	1,848,579	»	1,761,904	57,413	1,264,006	»	1,206,593	25,145	977	18, 30 et 33 c.	»
Beurre frais, fondu ou salé.	741,480	1,328,106	»	583,626	1,032,831	1,820,471	»	787,640	28,243	25,258	3 c.	5 c. et 1/4 c.
Fromage.	3,913,361	398,798	3,514,563	»	2,716,025	279,180	2,437,416	»	186,881	2,467	6 c. et 15 c.	1 c.
Présure.	12,449	1,289	11,160	»	15,737	1,612	14,125	»	69	4	0 f. 005	»
Graisses, suif, chandelles.	2,023,134	1,047,403	1,975,731	»	1,122,245	1,144,432	»	22,187	250,381	1,301	11 c.	0 f. 0011
Os de bétail.	4,624,290	»	4,621,290	»	231,314	»	231,314	»	6,094	»	0 f. 001	0 f. 002
Cornes brutes de bétail.	789,197	22,635	766,562	»	710,277	9,037	701,240	»	4,649	1,403	»	»
Peaux de bétail.	»	1,829,579	»	»	11,286,089	2,744,368	8,541,721	»	369,062	2,716	»	16 c. à 1 f.
Poils de vache.	53,466	6,792	46,674	»	26,753	3,396	23,357	»	626	286	1 c.	0 f. 048
Boyaux frais ou salés.	13,249	21,178	»	7,929	7,950	13,129	»	5,179	155	419	1 c.	»
Nerfs de bœufs.	49,127	»	49,127	»	24,658	»	24,658	»	607	»	1 c.	»
Oreillons à fabriquer la colle forte.	836,424	»	836,424	»	376,391	»	376,391	»	9,894	»	1 c.	»
Engrais.	8,367,260	2,030,422	6,336,838	»	489,384	216,971	489,385	»	9,201	3,574	0 f. 001	1/4 c.
Total pour l'espèce bovine.					25,016,323	9,143,074	16,127,505	2,021,309	1,981,717	48,993	»	»
Béliers, moutons, brebis.	138,411	32,876	105,535	»	2,352,980	558,902	1,794,078	»	761,163	6,977	5 f.	25 c.
Agneaux.	21,021	3,724	17,300	»	168,188	29,788	138,400	»	6,938	407	30 c.	10 c.
Laines en masse.	6,965,953	1,276,507	5,723,192	»	11,562,058	3,191,367	10,438,273	»	2,679,421	»	20 p. 100.	»
Tissus et fils de laine.	33,746				67,192				87,004	3,983	»	»
Total pour l'espèce ovine.					17,150,718	3,779,957	12,370,761	»	3,534,526	13,367	»	»

Porcs adultes et de lait.	98,751	29,869	68,882	»	1,931,194	693,085	1,237,500	»	161,974	5,983	12 f. et 40 c.	•
Soies de porc et de sanglier.	207,587	6,264	201,323	»	934,143	28,187	905,956	»	46,600	137	5 f. et 20 f.	2 c.
	Total pour l'espèce porcine.				2,865,337	721,872	2,143,465	»	208,574	6,120	»	»
Boucs et chèvres.	4,654	4,925	2,530	»	35,635	15,212	20,423	»	7,301	311	1 f. 50	15 c.
Chevaux, jumens et poulains.	15,029	3,498	11,531	»	4,216,999	1,094,810	3,122,189	»	403,275	18,190	25 f. et 15 f.	Prohibé, et 5 f.
Crins.	329,578	23,128	306,450	»	444,881	32,118	412,763	»	16,228	217	2 f. 50 et 5 f.	1 c. et 1/4 c.
Mules et mulets.	799	13,628	»	12,829	239,760	4,087,932	»	3,848,172	13,187	42,425	15 f.	2 f.
Anes et ânesses.	1,506	771	732	»	52,692	27,101	25,591	»	404	824	25 c.	»
	Total pour le genre cheval.				4,953,502	5,161,961	3,530,843	3,848,172	433,094	61,665	»	»
	Total génér. pour toutes espèces de bestiaux.				48,021,314	18,822,076	29,199,238	»	6,463,212	130,384	»	»
Volailles et gibier.	»	»	»	»	87,971	490,027	»	402,056	1,780	4,408	»	»
Œufs.	420,783	3,483,223	»	3,062,440	336,626	2,786,136	»	2,449,510	2,323	76,258	0 f. 005	»
Plumes.	173,430	34,182	139,248	»	1,510,118	476,799	1,033,319	»	124,765	96	4, 20 et 24 f.	2 c. et 1/4 c.
	Total pour les volailles.				1,934,715	3,752,962	1,033,319	2,771,089	128,868	80,762	»	»
Abeilles.	912	41	871	»	13,685	612	13,073	»	1,004	12	1 f.	»
Miel	2,272	266,405	»	264,133	2,272	266,405	»	264,133	1,142	2,924	19 c. 1/4 à 3 f.	»
Cire	332,685	90,757	241,828	»	689,540	181,314	508,026	»	33,977	4,885	3 c. à 68 c. 1/2	10 c. 1/5 à 1 c. 2
	Total pour les abeilles.				705,497	448,331	521,099	264,133	36,123	7,821	»	»
Vers à soie.	»	»	»	»	Pour mémoire.				»	»	»	»
Poissons d'eau douce.	116,671	»	116,671	»	70,003	»	70,003	»	644	»	»	»
Sangsues.	34,200,035	886,405	33,313,630	»	1,023,000	26,592	996,408	»	37,510	434	0 f. 001	»
Cantharides	3,854	1,780	2,074	»	38,539	17,761	20,778	»	2,787	4	»	»
	Total de ces accessoires.				1,131,542	44,353	1,087,189	»	40,941	438	»	»
	Total gén. du comm. ext. des prod. animaux.				51,793,068	23,067,922	28,726,146	»	6,371,144	219,405	»	»

Du rapprochement des divers totaux ressortent les chiffres suivans :

	Importation.	Exportation.	Balance des dr. d'import.
Espèce bovine.	23,016,322	9,143,074	1,932,794 ou 0,08
» ovine.	17,150,718	3,779,957	3,521,159 ou 0,25
» porcine.	2,865,337	721,872	202,454 ou 0,07
» caprine.	35,635	15,212	6,990 ou 0,20
» chevaline. . . .	4,953,302	5,161,961	371,431 ou 0,07
Total du bétail. .	48,021,314	18,822,076	6,034,828 ou 0,13
Volailles.	1,934,715	3,752,962	48,106 ou 0,03
Abeilles.	705,497	448,531	29,302 ou 0,04
Poissons et access. div.	1,131,542	44,353	40,503 ou 0,04
Total.	51,793,068	23,067,922	6,152,739 ou 0,12

Par ces chiffres, on voit que la protection réelle accordée par les tarifs, et toujours sauf représailles, aux diverses industries agricoles qui se rattachent aux animaux, est de 12 p. 100, décime compris, ce qui réduirait à 11 p. 100 la protection légale.

Cette proportion est bien différente, assurément, de celle qui est accordée à certains produits manufacturés, les draps, les sucres raffinés, etc., par exemple, en France, et ne justifie certainement, ni les clameurs de la presse française, ni les dures prohibitions de l'étranger, l'Angleterre surtout, frappant nos vins de 200 p. 100; nos eaux-de-vie de 1,200 p. 100; nos fils de lin de 40 p. 100; les Etats-Unis, tous nos produits indistinctement, d'un droit de 30 à 50 p. 100, qu'il a été question même d'élever à 60 p. 100; l'union douanière allemande, nos eaux-de-vie de 30 fr. le quintal, etc., et cependant on met l'agriculture française au ban de l'opinion publique de l'Europe, au nom des manufactures et du commerce, en la représentant comme une industrie privilégiée par les tarifs; on a même parlé du monopole exercé par ces avides éleveurs de bestiaux, etc. Quelle pitié que la connaissance des choses essentielles ne soit pas assez répandue pour faire justice de ces déclamations, qui se sont précisément attaquées à l'industrie bovine, c'est-à-dire à celle dont les droits prétendus protecteurs s'élèvent, en apparence, à 8 p. 100 seulement; et comme les déclarations officielles de valeur sont généralement au dessus de la vérité de moitié, tandis que les droits perçus y sont intégralement portés, cette prétendue protection de l'industrie bovine en France, contre laquelle réclament si énergiquement, et les économistes français et la diplomatie étrangère, se réduit, en réalité, à 4 p. 100; parler de représailles et faire des menaces pour un tel état de choses, dans l'état actuel des relations douanières internationales, cela fait honte et pitié.

Nous avons cité quelques exemples de l'aménité des tarifs étrangers

pour les produits français ; voyons maintenant ce qui se passe en France. De 1815 à 1837, d'après le tableau général de notre commerce, inséré page 9, tome II de la Statistique officielle, nos importations se sont éle-

	Valeur.	Droits perçus.
vées à.	8,818,840,472 f.	1,808,292,162 f.
Nos exportations, à.	10,969,896,899	48,157,519
L'excédant de nos exportations est donc de.	2,151,056,427 f.	

Les droits protecteurs contre l'importation générale de 1,760,134,643 francs, ou 20 p. 100 en moyenne ; et c'est dans cet état de choses que les manufacturiers, protégés à 20 p. 100, réclament contre les agriculteurs, protégés à 8 p. 100 ; l'iniquité est par trop évidente.

Nous serions bien fâché que l'on nous prît cependant pour un de ces optimistes qui trouvent tout pour le mieux dans ce meilleur des mondes, où le mouvement progressif est la vie et le *statu quo* la mort ; non plus que pour un de ces fanatiques de la douane et des tarifs qui ne veulent chercher que dans leur élévation nouvelle un remède à tous les maux, un encouragement à toutes les industries souffrantes ; loin de nous ces diverses pensées.

Dans notre opinion, les tarifs et les douanes sont un malheur public, dont il faut songer fortement à s'affranchir, comme d'une charge internationale créée dans des tems de barbarie, pour soutenir une désastreuse économie politique guerrière, stimulant l'antagonisme de tous les peuples de la terre au lieu de leur émulation. Le christianisme a miné, depuis dix-neuf siècles, cet abominable système, et les schismes déplorables du catholicisme ont pu seuls en retarder l'inévitable et sublime résultat, la fusion complète des intérêts de la grande famille humanitaire ; ce n'est pas nous, chrétien, qui voulons en entraver la marche. Apôtres de cette croisade, nous refusons seulement d'en être les martyrs ; nous demandons une transaction et non un sacrifice ; fraternellement nous offrons des concessions, mais nous les voulons réciproques, et nous pensons n'avoir rien à donner aux industries étrangères dont les droits protecteurs sont de 25, 30, 40, 200 et 1,200 p. 100, alors que notre tarif n'excède pas 20 p. 100, y compris le décime de guerre et tous autres frais, ni rien à concéder aux industries nationales qui sont protégées en moyenne de 20 à 25 pour 100 sur celles de ces industries également nationales, qui ne sont protégées que de 8 p. 100 en apparence, et de 4 p. 100 en réalité.

Mais il ressort de ce tableau un fait extrêmement curieux, et qui semble tout en faveur du système des économistes, ennemis déclarés et quand même, de toute espèce de douanes et de tarifs, dont ils voudraient la suppression immédiate.

Les seules industries qui soient chez nous dans une situation assez satisfaisante, pour que la balance commerciale des évaluations administratives soit en faveur des exportations, sont :

1° Les volailles, qui ne sont protégées que par 3 p. 100 de droits;

2° L'industrie chevaline, qui est protégée par 7 p. 100 de droits; tandis que l'industrie ovine est évidemment, de toutes, dans la situation la plus déplorable, malgré une protection vraiment exagérée, puisqu'elle s'élève à 25 p. 100 en apparence.

Cependant, cet argument, qui semble si puissant, ne prouve en réalité qu'une chose, c'est que les tarifs seuls sont absolument impuissans à protéger une industrie, grâces à la prime immorale qu'ils offrent à la contrebande; et que c'est ailleurs que dans des augmentations de tarifs ou de barbares prohibitions que les gouvernemens d'aujourd'hui doivent chercher à conquérir la prééminence, ou tout au moins à conserver l'équilibre commercial, ce qui est infiniment préférable et plus stable.

En effet, l'industrie des volailles, nous l'avons dit déjà, se trouve stimulée par une erreur inévitable de calcul de la part des producteurs, et une réalisation quotidienne et facile, beaucoup plus que par les droits protecteurs.

L'industrie chevaline est protégée indirectement par les tarifs français, de 371,431 fr. seulement, ou 7 p. 100 des importations; mais en compensation elle reçoit annuellement 2 millions d'encouragement direct des chambres, par le vote spécial en faveur des haras, et elle trouve dans les sacrifices particuliers en faveur des courses, etc., une prime encore très-considérable qui n'est point détournée de son but par la contrebande et l'inintelligence d'un tarif *ad valorem*, comme celui qui tue notre industrie des laines. L'industrie des chevaux est donc en réalité beaucoup plus protégée, et surtout plus rationnellement que celle des moutons. Que l'on fasse autant pour les bœufs et pour les moutons, en encouragemens directs, profitant dans la pratique, des écoles déjà faites, et bientôt ces industries auront repris en France une situation assez favorable pour ne plus craindre la concurrence.

Quant aux 25 p. 100 de droits protecteurs des laines, ils sont tout-à-fait fictifs par les fausses déclarations contre lesquelles le droit de préemption accordé à l'administration ne permet pas de sévir autant qu'il serait juste de le faire; la fraude et la contrebande ne doivent jamais être ni tolérées, ni encouragées, et toute législation qui fatalement les favorise doit être modifiée. Nous appelons donc de tous nos vœux la sévère exécution de la loi actuelle d'abord et tant qu'elle subsistera; mais nous croyons qu'au lieu d'aggraver les tarifs protecteurs des laines, il est instant que le pays fasse de grands sacrifices en encouragemens directs de toute nature à cette industrie en décadence, et qu'il les con-

tinue long-tems encore après que de bons résultats s'en feront sentir, en abaissant successivement les tarifs dont on continuera à exiger la stricte exécution. La contrebande seule perdrait à l'adoption de ce système tout ce que la morale publique y gagnerait.

Ces observations justifient d'ailleurs ce que nous avons dit plusieurs fois déjà, et que nous ne saurions trop répéter, sur la nécessité de ne raisonner sur des chiffres qu'avec la plus scrupuleuse attention, des connaissances approfondies sur la matière, et une défiance perpétuelle contre les résultats qui, au premier aperçu, semblent d'une évidence incontestable.

Tout partisan que nous sommes de la protection directe, nous ne sommes pas non plus enthousiaste de ce moyen, dont nous reconnaissons les dangers et l'abus; aussi n'avons-nous jamais pris part aux réclamations de nos confrères sur l'insuffisance des 800,000 fr. accordés à l'encouragement de l'agriculture française, et nous avons même éprouvé toujours une médiocre sympathie pour tous les magnifiques raisonnemens comparatifs entre le Wurtemberg, etc., et la France; nous trouvons même qu'il y a peu de comparaisons à établir entre un pays qui compte 50 millions d'hectares superficiels, 33 millions de consommateurs nationaux, et qui prélève, par un tarif très-modéré, 6 millions 152,739 fr. de droits de douane pour protéger et encourager l'éducation du bétail, et le royaume de Wurtemberg; en sorte que, pour donner quelque valeur à la comparaison, il faudrait additionner ces deux sommes, qui produiraient environ 7 millions par an, et les comparer aux mêmes sommes dans les budgets wurtembergeois ou autres.

Sans aucun doute, si des nécessités politiques, gouvernementales ou administratives ne venaient jamais altérer, dans l'application, l'intention des législateurs qui votent l'impôt et sa destination; en atténuer le chiffre, en détourner l'usage au profit de choses arbitrairement déterminées, dans un intérêt plus pressant, mais rarement plus utile au pays; si tant et de si nombreux abus, car il faut bien appeler les choses par leur nom, ne venaient pas chaque jour ébranler, au grand préjudice du pouvoir, la confiance des gouvernés dans le dévouement et le désintéressement, la probité politique enfin, des gouvernans; nous serions partisan sans réserve des encouragemens directs; jusqu'à réforme administrative d'un mal bien profondément invétéré, nous ferons nos réserves et serons plus prudent.

Déjà, dans le *Moniteur de la Propriété*, nous avons signalé plusieurs abus de ce genre; ainsi en novembre 1840, page 321, nous avons parlé d'un fonds de non-valeur, créé par l'humanité la plus pure, pour secourir, par le bénéfice d'une association mutuelle, les malheureux qu'un désastre imprévu vient ruiner. Quoi de plus moral que cette créa-

tion? quoi de plus sacré que l'impartiale et stricte exécution d'une mesure aussi sainte? Personne ne le nie, l'administration moins qu'aucune autre; mais la routine bureaucratique veut que les fonds non employés d'un exercice ne puissent pas s'accumuler au profit des exercices subséquens; par conséquent, le fonds de secours, employé ou non, n'a jamais d'autres ressources que l'impôt de l'année; quand même cet impôt spécial aurait été payé cent fois par le contribuable avant qu'on le lui rendît une seule : puis la routine législative a déterminé le chiffre du crédit annuel disponible à 50 p. 100 au dessous du produit de l'impôt spécial; puis elle a déterminé d'une manière absolue un maximum de droits soumis à l'appréciation du ministre pour chaque nature de sinistre, en sorte que le secours accordé est toujours insignifiant, alors que l'impôt voté suffirait souvent à le réparer entièrement, et qu'une partie du crédit reste toujours et forcément, si le ministre est prudent, dans les caisses de l'Etat; puis enfin un besoin perpétuel fait trouver dans cet abus, par un ministre des finances aux abois, un moyen de mettre dans ses coffres 2 ou 3 millions de plus par an, et peu lui importe le préjudice particulier, la désaffection générale pour le gouvernement, qui en résultent sans qu'il s'en aperçoive, ou qu'il ne manque pas d'attribuer à tout autre cause. On a parlé d'une assurance gouvernementale générale pour toutes espèces de sinistres; depuis long-tems nous condamnons tout autre espèce d'assurance, comme autant de spéculations sur le malheur; depuis long-tems, par conséquent, l'idée d'une assurance par le gouvernement nous est venue et nous sourit; mais, loin de la désirer, ce qui se passe pour le fonds de non valeur nous la fera repousser de toutes nos forces jusqu'à des tems meilleurs.

En juin 1842, page 186 du *Moniteur de la Propriété*, nous avons signalé un autre abus analogue relatif à l'achat et à la vente d'animaux anglais sur les fonds d'encouragement à l'agriculture; la routine administrative a encore trouvé moyen de détourner le prix de ces ventes de la destination que leur avait donnée le législateur, en leur faisant faire indûment retour au Trésor, en sorte que les 800,000 fr. votés pour encourager l'agriculture se convertiraient en un impôt prélevé sur les plus zélés de ses membres, s'ils étaient tous employés de cette manière! Tant que pareilles choses pourront se représenter, pourquoi serions-nous désireux de voir augmenter ce fonds de 800,000 fr.?

(TABLEAU GÉNÉRAL. — N° 3.)

RÉSUMÉ CULTURAL.

Dans les divers tableaux qui ont pour titre Résumé cultural, nous avons adopté une division de la superficie territoriale et une classification des diverses cultures qui nous étaient nécessaires pour les recherches et applications diverses à l'économie rurale de la France, que nous nous proposions de faire à l'aide des chiffres publiés dans un autre ordre par le gouvernement.

Une série de groupes, distincts par des additions spéciales, comprend toutes les terres en cultures productives : céréales, commerciales, légumes, plantes sarclées, prairies et pâturages ; une autre série toutes les terres en culture improductive ou en produits forestiers ou autres, indépendans de l'agriculture proprement dite.

Dans les cultures productives et appartenant à l'agriculture proprement dite, nous avons distingué : 1° *les céréales d'automne*, qui, trop généralement chez nous, reçoivent une préparation très-soignée et toute spéciale, connue sous le nom de *jachère*, et que nous avons classée en tête des terres improductives, où elle peut fournir un élément utile de comparaison entre sa propre étendue et celles de toutes ces céréales d'automne, auxquelles elle sert ordinairement de préparation ; en moyenne, pour toute la France, ce rapport des jachères aux céréales d'automne est comme 7 : 9 environ, ce qui ferait supposer que 2/9es seulement de ces céréales succèdent à des cultures préparatoires productives, tandis que 7/9es sont faites sur jachères.

Sans vouloir atténuer en rien les vices si nombreux de l'agriculture française, et notamment le désastreux abus de la jachère improductive, qui, réduite à des proportions convenables, pourrait être une excellente chose ; nous voulons être surtout aussi vrai qu'on peut l'être en pareille matière, et nous croyons que la proportion des jachères, officiellement déclarée, se trouve plus forte qu'elle ne doit l'être réellement, de toutes les cultures de refroissis, et notamment des *prairies artificielles annuelles*, dont nous ne voyons que 32,016 hectares, déclarés dans la Statistique, pour toute la France, où elles doivent être, vraisemblablement, vingt fois au moins plus considérables.

2° *Les céréales de printems.* Pis-aller cultural de l'état actuel de notre agriculture, qui vient trop généralement par la grâce de Dieu seulement, sur une préparation détestable dont il paie à peine les frais, et qui réclame toutes espèces d'améliorations et de réformes, comme nous le dirons.

3° *Les cultures diverses dites commerciales*, parce que généralement elles donnent des produits plus considérables que toutes les autres et fournissent les principaux bénéfices du cultivateur, quand le propriétaire n'en prélève pas la meilleure partie sous forme de loyer, comme cela a lieu, par exemple, pour certaines chenevières de Maine-et-Loire, et ailleurs encore.

Toutes les cultures précédentes exigent pour réussir des terres fertiles, ou, ce qui est presque la même chose, une grande quantité d'engrais et des préparations dispendieuses; généralement, leurs principaux produits sont consommés dans les villes, loin des exploitations dont elles ont absorbé l'engrais et détérioré l'état de préparation du sol, sans lui rendre autre chose que la valeur en argent de cette double détérioration; elles ne pourraient donc revenir fréquemment sur un même sol, que si celui-ci avait acquis une fécondité prodigieuse; encore leur produit décroîtrait-il promptement, et la fertilité la plus extraordinaire ne résisterait-elle pas long-tems à cette exploitation continuellement détériorante. On peut donc considérer ces diverses cultures comme essentiellement épuisantes, et comme les bénéfices qu'elles donnent sont toujours un appât suffisant pour les cultivateurs, et une prime souvent dangereuse donnée à leur extension, que favorise encore leur réalisation immédiate et facile, sans accumulation nécessaire de capitaux comme pour le bétail, il est évident que l'administration doit plutôt s'appliquer à arrêter cette extension pour la mettre en harmonie avec la reproduction des engrais, qui seule en assure l'avenir en maintenant une fécondité suffisante, qu'à la stimuler par des encouragemens dangereux ou des recommandations intempestives, comme celles qui ont eu lieu pour le *peganum harmala*, le *riz sec*, et peut-être même *l'industrie séricicole*. Faire connaître toutes les cultures nouvelles, tous les perfectionnemens utiles, par la voie de la presse et des sociétés savantes, là devrait se borner l'action du gouvernement sur la propagation directe des cultures épuisantes; tout autre encouragement est plus nuisible qu'utile.

4° *Les plantes sarclées*, auxquelles nous avons réuni les légumes secs, sont généralement considérées, au contraire, comme des récoltes dont les travaux de culture, binages, buttages, etc., tenant le sol dans un état parfait de propreté, d'ameublissement, d'aération et de mélange intime, peuvent servir d'excellente préparation (en ce sens du moins

qu'elle n'est pas improductive) pour un grand nombre de cultures épuisantes. D'ailleurs, comme ces végétaux sont ordinairement espacés sur le sol, pénètrent généralement à des profondeurs assez considérables, et n'ont pas ces chaumes élevés qui exposent les céréales à verser, ils supportent avec beaucoup plus de profit que ces dernières un excès de fumure récente et d'approfondissement du sol par des labours de défoncement, dont l'effet immédiat est quelquefois aussi nuisible aux céréales que leur effet ultérieur leur devient profitable.

C'est donc à très-juste titre qu'on les nomme récoltes préparatoires, et l'on ne saurait trop encourager et favoriser leur extension et leur substitution à l'improductive jachère. Cependant, le moyen le plus efficace d'encourager et de propager une culture consisterait à lui ménager autant que possible un débouché lucratif, et nous sommes, bien à regret, forcé de reconnaître qu'égarée, sans doute, dans une fausse voie, par des conseils déplorables, l'administration semble avoir pris pour règle de conduite une marche précisément inverse de celle qu'elle devrait suivre.

Les racines rencontraient, dans l'alimentation du bétail, un débouché médiocrement avantageux; on a cherché dans un abaissement des droits de douane et une concurrence étrangère d'une inégalité choquante, les moyens de fermer complètement ce débouché; et en faveur, en apparence, du moins... des produits d'une culture épuisante! Si le fait n'était pas vrai, il serait incroyable.

La betterave et la pomme de terre ont trouvé dans l'industrie un refuge contre la misère que leur offrait le bétail, auquel elles n'ont plus livré que des résidus sans valeur, la seule chose que, dans l'état actuel de la production animale en France, il puisse recevoir sans perte; non contente d'écraser d'impôts et de vexations fiscales l'industrie sucrière, encore au berceau, excitée par le commerce, les colonies, l'odieux monopole des raffineurs et l'esprit fiscal; nouvelle Junon envoyant des dragons sur le berceau du fils d'Alcmène, l'administration, cédant à des inspirations jalouses plus que raisonnables, avait conçu le projet barbare et anti-social d'éteindre la fabrication du sucre indigène par ordre supérieur; et, comme si l'aveuglement de cette haine devait aussi durer douze ans, elle n'a pas encore renoncé, dit-on, à ce coupable et monstrueux projet. L'industrie sucrière n'a point encore étouffé les dragons du fisc; mais elle se rit déjà de leurs morsures, qu'on rend chaque jour plus venimeuses cependant, et contre lesquelles elle est protégée par une autre Minerve, le génie français! Lui faudra-t-il, comme Hercule, accomplir ses douze travaux, et doit-elle en sortir victorieuse? Nous le désirons bien vivement, et nous espérons, d'ailleurs, que la discussion et le tems aidant à la sagesse du gouvernement, il reconnaîtra

l'impolitique injustice de ces épreuves qui frappent dans la betterave toutes les sources de la richesse agricole et de l'avenir de la France.

Il importe aussi de bien remarquer que la plupart des récoltes sarclées exige des travaux de main-d'œuvre impossibles à obtenir quand on est privé d'une population nombreuse, et trop coûteux, souvent, quand l'activité de cette population et son adresse au maniement des outils n'ont pas été développés par une éducation spéciale que donnent presque exclusivement la petite culture et la grande division de la propriété, la culture de la vigne, etc.; c'est donc exceptionnellement encore, dans des localités choisies avec discernement, que la culture des plantes sarclées peut être assez lucrative pour s'étendre beaucoup naturellement; elle appartient aux pays riches, peuplés et divisés, principalement et par nature; mais comme elle est le plus puissant moyen d'amélioration et de fécondation, on ne saurait jamais assez l'encourager et la stimuler dans ces *périodes moyennes de fécondité* que nous appelons *fourragère* et *céréale*, où elle n'est déjà plus impossible, comme dans les périodes inférieures, *pacagère* et *forestière;* mais où elle n'est pas encore aussi lucrative et aussi facile que dans les périodes supérieures, *commerciale* et *jardinière*.

Sous le rapport de la reproduction des engrais et de l'entretien de la fécondité du sol, la culture des plantes sarclées présente une double considération de la plus haute importance : 1° pour l'état nécessaire de fécondité du sol dans lequel on l'établit; 2° pour l'usage que l'on fait des produits.

Dans les périodes inférieures, *forestière* ou *pacagère,* de fécondité, la consommation du produit, même intégralement, par le bétail, ne reproduirait pas l'engrais qu'il absorberait, et ne le paierait pas, cependant, aussi cher que des céréales; cette préparation serait donc plus coûteuse encore que l'improductive, mais fécondante jachère, et sur ces sols où le loyer est nul, la culture des plantes sarclées est manifestement un contresens économique.

Dans les périodes moyennes, *fourragère et céréale,* on peut obtenir déjà, par une préparation soignée, une fumure concentrée sur 1/6e à 1/9e des terres cultivées, et une consommation rigoureuse de tous les produits par le bétail, une reproduction d'engrais supérieure à l'absorption; c'est alors, mais dans ce cas seulement, que ces cultures deviennent à la fois améliorantes pour la récolte, à laquelle elles servent de préparation, et dont le prix de revient est toujours abaissé, alors même que son produit brut serait diminué lui-même; et fécondantes pour les récoltes ultérieures et l'avenir de l'exploitation, dont elles augmentent la fécondité générale. Il y a là un effet complexe, corrélatif, quoique séparé par le tems et les apparences; diminution ordinairement immé-

diate du produit brut des récoltes épuisantes, premier fait qui frappe sensiblement, parce qu'il apparaît tout d'abord, et nuit ainsi beaucoup à la propagation de ces cultures; augmentation prochaine, successive et constante de ces mêmes récoltes, dès qu'elles peuvent profiter de l'excédant du fumier produit, mais seulement alors; second fait beaucoup moins sensible que le premier, parce qu'il est plus éloigné d'au moins une année, souvent plus, et que le découragement précède quelquefois son observation. Une bonne comptabilité, et plus de persévérance que nous n'en avons généralement, remédieraient à ce mal; mais il faudrait que cette comptabilité fût disposée par champs, et non par masse de culture.

Si dans ces périodes moyennes on veut escompter le profit éloigné que donnent ces cultures, en livrant à l'industrie tout ou partie de leurs produits, pour n'en convertir que les résidus en fumier, par la consommation du bétail, on retombe dans l'inconvénient signalé pour les périodes forestière et fourragère, de ne pas reproduire autant d'engrais qu'on en consomme; mais cet inconvénient, tout grave qu'il est, est compensé néanmoins en partie par les capitaux que met à la disposition des cultivateurs ce mode d'exploitation, et qui leur permettent de compenser par d'autres cultures le tort que leur fait celle des plantes sarclées.

En période de fécondité supérieure, *commerciale* ou *jardinière*, les produits deviennent assez abondans pour que cet inconvénient n'existe pas, et les seuls résidus suffisent probablement pour rendre au sol autant de fumier que tout le produit en a dépensé, peut-être plus encore; l'économie considérable de loyer obtenue dans ce cas, comparativement au système des jachères, devient un profit réel, et souvent même le profit que donnent les cultures épuisantes sur cette préparation, dans ces circonstances très-riches, est augmenté précisément par la diminution apportée à l'exubérance de la végétation. Nous disons probablement, toutefois; car, bien que nous ayons presque tranché la question dans le *Moniteur de la Propriété* de 1842, page 195, à propos des résidus de sucrerie, nous pensons fermement qu'elle n'est rien moins que résolue, et nous la croyons même tout-à-fait douteuse pour ce qui serait des résidus de féculerie de pommes de terre.

Ainsi, de tous les encouragemens à donner à la culture des plantes sarclées, le plus efficace et le moins douteux consiste à rendre leur consommation par le bétail aussi lucrative que possible. On doit en outre *faire connaître seulement* les variétés améliorées et les procédés de culture perfectionnés ou prétendus tels, laissant à l'industrie le soin de les juger.

5° *Les prairies* naturelles et artificielles, auxquelles nous réunissons

les pâturages et marais, mais dont la superficie, même avec cette addition, est en réalité beaucoup au dessous de la vérité pour plusieurs motifs. Nons avons dit déjà que les cultures de *refroissis* paraissaient n'y figurer que pour nne fraction insignifiante ; nons ajouterons, d'après des renseignemens que nons trouvons dans la table de la STATISTIQUE OFFICIELLE, qu'un certain nombre de prairies naturelles ont été classées parmi les pâtis et communaux; enfin, ces pâtis, communaux, landes et bruyères, jones marins, etc., sont un supplément réel, tant misérable et déplorable soit-il, aux prairies naturelles et artificielles. Il résulte de là que l'on pourrait dire, presque avec vérité, que dans notre économie rurale actuelle,

17,163,699 hect.	sont consacrés à des cultnres épuisantes;		
3,000,633	»	d'avoine déjà comptés;	En tout 19,406,926 hect. à la nourriture dn bétail qui fournit l'engrais.
1,294,259	»	de plantes sarclées;	
5,920,241	»	de prairies;	
9,191,793	»	de pâtis, etc.;	
et 6,763,282	»	de jachère, à compenser l'insuffisance de cet engrais;	
Total. 40,333,274 hect.			

en sorte qu'au lieu d'avoir, comme dans la culture alterne, 20,166,637 hectares seulement, nourrissant abondamment 40,333,274 têtes équivalent de gros bétail de races choisies, dont l'engrais suffirait largement pour porter à lenr maximnm de prodnctivité 20,166,637 hectares de cultnres céréales et commerciales ; nous avons aujourd'hui 26,170,208 hectares, dont le chétif produit nourrit fort mal un équivalent de 14,318,604 têtes de bétail des races les plus misérables en général, et dont le fumier, en partie perdu sur lenrs maigres pâturages, ne peut suffire à fumer incomplètement 17,163,699 hectares de cultures épuisantes, qu'au moyen d'une dispendieuse préparation de jachère, appliquée snr 6,763,282 hectares annuellement.

Cette manière d'envisager les choses, qui se rattache à notre division des terres en périodes de fécondité, peut fournir de nombrenses applications pratiques; elle démontre que le nombre de bestiaux *indispensable* pour cultiver misérablement une étendue déterminée de plantes épuisantes, ne diffère pas essentiellement du nombre *nécessaire* pour fumer abondamment cette même étendue, et que la nature des animaux, les soins et le régime qu'ils reçoivent, présentent entre eux des différences beaucoup plus considérables.

Que l'étendue consacrée à la nourriture d'une tête de mauvais bétail, dans une pauvre économie rurale, est beaucoup plus considérable que dans une économie rurale plus parfaite;

Qu'en conséquence, l'étendue cultivable en plantes épuisantes, proportionnellement à une même superficie, est d'autant plus considérable, que, sur une même étendue consacrée aux cultures pour le bétail, on peut en entretenir un plus grand nombre;

Que le grand moyen d'encouragement de toutes les branches de l'agriculture, indistinctement, consiste moins à provoquer l'augmentation de l'étendue consacrée à l'alimentation du bétail, que la mise à leur maximum de productivité, de toutes les terres qui ont aujourd'hui cette destination, et dont l'étendue diminuera nécessairement, au contraire, à mesure que leur productivité s'augmentera;

Qu'en conséquence, encore, la multiplication et l'amélioration du bétail, bien qu'exigeant la consommation d'une masse infiniment plus considérable de produits fourragers, augmentera cependant les terres en disponibilité pour les cultures épuisantes, en même tems que leur productivité sur une même étendue; d'où résulteront l'abondance et le bas prix de tous les produits, la facile multiplication des hommes, leur aisance nonobstant la fixité des salaires, mis en équilibre entre les industries rurales et manufacturières; donc, la solution des deux plus grands problèmes de notre époque, l'un par l'autre : *le paupérisme* et *la mise en valeur des terres incultes.*

Si l'exaltation fébrile d'une imagination inflammable et surexcitée par le désir d'être utile à l'humanité nous emporte au delà du but, il n'en reste pas moins démontré que l'augmentation et l'amélioration du bétail est la clé de voûte de toute amélioration agricole; qu'avec elle tout est possible, et que, sans elle, tout est misère et déception. Puisse l'administration comprendre largement ce principe fondamental; nous avons indiqué déjà quelques moyens de transformer le bétail de mauvais consommateur, qu'il est aujourd'hui, en un bon et riche consommateur qu'il faut le faire devenir; en traitant des prairies et des moyens de diminuer les terres incultes, nous ferons connaître quelques autres moyens de le multiplier, en lui fournissant à meilleur marché l'alimentation qu'il pourra payer plus cher. Or, le jour où, par la combinaison de ces moyens, on augmentera de 10 fr. par tête seulement le produit net de nos 14,318,604 têtes de bétail, on aura donné à sa multiplication une prime annuelle de 143,186,040 fr.; et quand cette prime aura fait créer, avec le même profit, les 40 millions de têtes que nous pourrions nourrir, l'agriculture en recevra un encouragement annuel de 400 millions au moins, tout en fournissant aux consommateurs et aux propriétaires un bénéfice de plusieurs milliards, dont les manufactures et le commerce extérieur auront le principal avantage; cela vaut bien, ce nous semble, quelque monopole des sucres ou autres, concédé à des colonies lointaines dans l'intérêt prétendu d'un débouché de quelques millions de

francs, voire même les plus beaux traités de commerce avec des nations enropéennes, dans l'intérêt de nos vins ou de nos soieries, fût-ce la Belgique ou la Hollande, par exemple.

La seconde série des groupes de ces tableaux comprend : 1° *Les terres hors de culture productive*, dans lesquelles nous avons rapproché, sans les confondre, les *jachères*, nécessité d'une production fourragère insuffisante, comme nous l'avons dit, et qu'aucune législation ne fera disparaître aussi vite que peut le faire la conversion d'un bétail onéreux en un bétail productif; les *pâtis, landes, communaux et bruyères*, indiqués collectivement dans la Statistique, et qui sont la conséquence, principalement des causes qui nécessitent les jachères, et accessoirement d'une mauvaise législation sur les communaux, et d'nne jurisprudence plus mauvaise encore adoptée an ministère de l'intérieur à cet égard ; les *joncs marins*, qui sont indiqués dans deux départemens seulement du Nord-Ouest, où ils servent de fourrage pour les chevaux, mais qui sont employés à cet usage dans plusieurs autres, et occupent une superficie beaucoup plus considérable encore dans beauconp de départemens où la Statistique les a vraisemblablement réunis aux bruyères et pâtis, parce qu'ils n'y servent qu'an pâturage ; les *chênes-liége, noyers et châtaigneraies*, espèces de vergers spéciaux, dont une partie appartient complètement aux terres arables, et devrait être cultivée.

2° *Les bois et forêts* et le sol forestier, dont les principales améliorations doivent résulter des perfectionnemens apportés à la navigabilité principalement; d'une modification dans la législation fiscale, dont nons avons indiqué les bases déjà, pag. 22 de cet ouvrage; et, enfin, d'nne protection efficace accordée à ce genre de propriété contre l'abus des servitudes et le brigandage déprédateur d'une maraude en faveur de laquelle subsistent généralement des préjugés philantropiques absurdes autant que désastreux.

3° *Les vergers, pépinières et oseraies* réunis dans la Statistique, et que nous laissons ainsi groupés, bien que, pour les vergers, du moins, nous traitions ailleurs ce qui s'y rapporte, à l'article des vignes, d'une part, pour les boissons autres que le vin, et à propos des *noyers, châtaigneraies*, etc., qui ne sont, comme nous venons de le dire, que des vergers spéciaux.

Dans les périodes de fécondité moyenne, les vergers et plantations d'arbres fruitiers de toutes sortes, à cidre on à couteau, sont une si précieuse ressource pour les populations rurales et pour les populations nécessiteuses des villes, que le gouvernement, les sociétés et les particuliers riches devraient en provoquer l'établissement par tous les moyens possibles; et en même tems publier partout et souvent, sans

rien faire de plus pour une application dont l'opportunité sera toujours difficile à constater, les moyens d'amélioration par l'adoption de variétés plus productives et de qualité supérieure, par le meilleur traitement des arbres et par l'exploitation la plus profitable des produits.

4° *Les cultures jardinières diverses*, oignon, ail, etc., etc., fort imparfaitement et incomplètement indiquées dans la Statistique, et que peut-être nous eussions dû placer à côté des légumes secs dans les plantes sarclées, mais dont l'importance, réduite par leur évaluation incomplète à 260 hectares, ne mérite aucune observation dans l'économie générale de l'agriculture française.

5° Enfin, *les jardins*, proprement dits, ces gouffres d'engrais que l'on voudrait nous présenter comme les modèles de l'agriculture perfectionnée ; modèle à la manière de l'enfant prodigue, qui ne servent guère qu'à retarder ses progrès et ne méritent pas une surexcitation par des encouragemens supérieurs que le luxe et la sensualité des villes prodiguent suffisamment.

Les canaux, en transportant les engrais, les chemins de fer, en conduisant les primeurs à de grandes distances, doivent porter un coup fatal à quelques branches de l'industrie horticole ; nous en plaindrons les victimes, mais nous en bénirons les conséquences.

Nous avons réuni les totaux des dix groupes ci-dessus, afin d'en comparer plus facilement les chiffres et de rechercher les lois qui les unissent et les font naître les uns des autres ; puis nous avons calculé les rapports les plus importans qu'ils présentent, et qui ont trait à la proportion relative, soit des cultures fourragères, soit des terres improductives ; enfin nous avons terminé ce tableau par l'indication des produits moyens des diverses cultures et du prix moyen, en 1838, de l'hectolitre de froment dans les divers départemens, pour juger autant que possible du prix comparatif des salaires et de la main-d'œuvre.

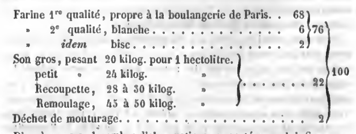
FROMENT.

Valeur moyenne et valeur économique. Le prix moyen de l'hectolitre de froment est sensiblement plus élevé dans le sud-est que dans le reste de la France, et, si l'on a bien suivi les nombreux raisonnemens que nous avons faits pour établir que le paupérisme, l'improductivité, la dépopulation, la cherté des subsistances, etc., etc., étaient nécessairement liés à l'absence d'une multiplication suffisante du bétail, ce résultat a dû être prévu depuis que nous avons traité des existences comparatives des animaux domestiques dans chaque région.

Le prix moyen pour toute la France est porté à 15 fr. 85 c., pour

l'année 1838, dans la Statistique officielle; les quatre régions figurent comme suit dans cette moyenne : sud-est, 19 fr.; et Corse, 17 fr. 95 c.; sud-ouest, 16 fr. 25 c.; nord-ouest, 15 fr. 50 c.; et nord-est, 14 fr. 35 c. Encore, dans le sud-est, trouve-t-on comme prix moyen 23 fr. 10 c. dans le Var, 22 fr. 90 c. dans les Bouches-du-Rhône, et 22 fr. 20 c. dans les Basses-Alpes et Vaucluse, et seulement 11 fr. dans la Moselle, 12 fr. dans la Haute-Marne, 12 fr. 20 c. dans la Marne, et 13 fr. 45 c. dans l'Aube. Ainsi, dans une même année, dans un même pays monarchique, avec un gouvernement central et puissant, le cours de la denrée la plus indispensable à la vie varie de 11 fr. à 23 fr. 10 c., ou plus de 110 p. 100. Que l'on juge de l'instabilité des ressources alimentaires entre années différentes, de l'inégalité choquante des salaires, expulsant du sud-est l'industrie manufacturière qui ne peut payer du blé 23 fr., quand, dans le même royaume, on l'a pour 11 fr., et qui se concentre ainsi dans le nord-est en s'isolant de l'agriculture, au lieu de s'unir à elle pour le bonheur du pays et sa prospérité commerciale.

M. Pommier évalue comme suit le rendement de 100 parties de bon froment bien mouturé :



Farine 1re qualité,	propre à la boulangerie de Paris. .	68	76	100
» 2e qualité,	blanche	6		
» *idem*	bise	2		
Son gros, pesant	20 kilog. pour 1 hectolitre.		22	
petit »	24 kilog. »			
Recoupette,	28 à 30 kilog. »			
Remoulage,	45 à 50 kilog. »			
Déchet de mouturage.			2	

D'après un grand nombre d'observations rapportées par lui, Schwerz croit ce rendement en farine un peu faible, et admet, avec Schnée, Lurzer et Burger, 64 kilog. 32 de farine par hectolitre de froment de 77 kilog.; ou, pour 100 kilog. de froment, 83 kilog. 506 de farine.

L'abaissement au *minimum* du prix commercial des subsistances est la condition de vie et de progrès chez un peuple qui veut être commerçant et manufacturier, et c'est pour la France une nécessité; pour un peuple exclusivement cultivateur, cette importance est beaucoup moindre, car la terre nourrit toujours ceux qui la cultivent; elle nourrit même les sauvages qui ne la cultivent pas. Or, la première condition et le seul moyen d'abaissement du cours des subsistances, c'est le nivellement complet de ces cours entre les diverses parties d'un empire; combien est donc déplorable la situation de la France à cet égard; et que d'enseignemens politiques on pourrait tirer de l'étude approfondie de cet état de choses, s'il se trouvait au pouvoir des hommes qui le com-

prissent suffisamment; ce que nous avons dit plus haut de l'imperfection désastreuse de nos communications navigables et terrestres, ce que nous avons dit dans le *Moniteur de la Propriété* contre le système adopté des chemins de fer rayonnant sur Paris, au lieu des trois lignes parallèles articulées du nord au sud, etc., etc.; toutes ces choses trouvent ici une application directe, car elles sont le nœud de la question dont dépend la misère ou la prospérité de la France, l'abaissement et l'uniformité du prix des subsistances.

Expliquons bien, toutefois, dans ce pays où il existe si peu d'économistes agricoles, que, par ce qui précède, nous n'entendons pas dire que le froment doit être vendu au dessous de 11 fr. l'hectolitre; nous croyons même qu'en production normale, son prix de marché doit être un peu plus élevé; nous espérons seulement que par toute la France on le produira avec profit à ce prix, ou que l'on renoncera à sa culture jusqu'à ce que l'on parvienne à ce but; c'est précisément le contraire qui a lieu aujourd'hui, et on en étend d'autant plus la culture qu'on le produit plus chèrement, parce que, même alors, on est sûr de le vendre sans perte; là est le mal le plus grave.

En effet, il n'y a option possible, pour le cultivateur, qu'entre des céréales et des fourrages; or, là où l'hectolitre de froment, pesant 77 kilog., et représentant un équivalent de 294 kil. de sainfoin (à raison de 262 parties de froment pour 1,000 de sainfoin), peut être vendu 23 fr. 10 c., alors que le même équivalent en fourrage n'est payé que 3 fr. 20 c. le quintal, ou 9 fr. 42 c. en tout, il n'y a aucun raisonnement qui puisse exiger du cultivateur ayant quelque bon sens, et aucun intérêt d'avenir à la culture du sol, dont il n'est que détenteur temporaire, qu'il préfère la culture des fourrages à celle des céréales; mais, à mesure que les méthodes de culture et d'éducation du bétail se perfectionneraient par l'élargissement du marché de consommation, le quintal de fourrage mieux employé pourrait être payé jusqu'à 5 et 6 fr. par le consommateur, sans que le prix de la viande augmentât, ou même quand il diminuerait assez notablement; alors les 294 kil. donneraient un produit de 15 à 17 fr., et l'on comprend que la culture des céréales se restreindrait partout où l'hectolitre de froment devrait être vendu moins cher, jusqu'à ce que le prix de la viande, réduit, abaissât proportionnellement les avantages de la culture fourragère; mais, dans de telles circonstances, une grande fécondité serait acquise à notre sol, et la richesse du pays y gagnerait sous tous les rapports.

Il est vrai qu'à cette époque une perturbation qui serait effroyable pour les fortunes privées, si la lenteur progressive de sa réalisation n'y apportait un excellent remède et le seul possible, se manifesterait dans les fermages de certains sols montés aujourd'hui à un taux exorbitant,

et qui perdraient complètement leur rapport de prééminence actuelle sur les autres; mais il est probable qu'ils resteraient seulement stationnaires; nous reviendrons sur ce sujet en traitant des prairies naturelles.

Il semble, d'ailleurs, qu'avec le tems et l'accroissement de la population, l'inégalité du prix du froment augmente progressivement, et, bien qu'il soit possible d'arriver à un résultat contraire, en faisant marcher les travaux publics dans un rapport constant avec la population, comme il n'en a rien été jusqu'à ce jour, on conçoit théoriquement cette augmentation. On trouve dans les *Archives statistiques*, en effet, une série de tableaux, desquels il semble résulter qu'en 1756, malgré les entraves apportées à la circulation des céréales, entre les diverses généralités, par un système économique heureusement aboli, le prix moyen pour toute la France étant de 9 fr. 58 cent. pour l'hectolitre de froment, les extrêmes variaient entre 13 fr. 03 c. pour la généralité de Grenoble comprenant l'Isère, la Drôme et les Hautes-Alpes, et 6 fr. 42 c. pour la Lorraine, comprenant la Meurthe, les Vosges, la Moselle et la Meuse. La différence est bien encore de 100 p. 100 environ; mais en argent, elle n'était que de 6 fr. 60 c. environ, au lieu de 12 fr. qu'elle est aujourd'hui; ainsi, le mal ne s'est pas même déplacé, depuis lors; seulement, l'augmentation actuelle du prix des subsistances en aggrave les effets; il est bien tems d'y apporter un remède efficace que plus tard aucun sacrifice ne saura produire.

Germain Garnier, dans sa traduction d'Adam Smith, a dressé un tableau des prix du setier de froment en France, depuis 1202, qui serait fort curieux, si l'on pouvait y accorder toute confiance, mais qui peut laisser des doutes sur son exactitude. Voici le résumé de ce tableau, réduit en hectolitres, par ordre chronologique et par règne, continué jusqu'à nos jours.

Années.	Règnes.	Prix moy. annuels.	Années.	Règnes.	Prix moy. annuels.
1202.	Philippe II....	3 87	1350 à 1361.	Jean............	2 64 à 25 98
1256.	Louis IX.......	3 74		Moyenne.	9 »
1289 à 1314.	Philippe IV...	4 » à 8 56	1365 à 1376.	Charles V.....	3 44 à 11 83
1315.	Louis X........	22 37 (1).		Moyenne.	6 95
1316.	Philippe V....	7 61	1382 à 1413.	Charles VI....	2 » à 6 63
1322 – 1323.	Charles IV....	7 41		Moyenne.	4 80
1327 à 1347.	Philippe VI...	3 50 à 19 10	1416 à 1425.	»	Disette (2).
	Moyenne.	6 51			

(1) Ce prix de 22 fr. 37 c. fut d'autant plus désastreux, que le froment valut 4 fr. 46 c. en 1314, et 7 fr. 61 c. en 1316. De semblables perturbations seraient impossibles avec la liberté du commerce intérieur et de bonnes communications.

(2) Ces dix années de famine succèdent à un tel avilissement des cours, que le blé tombe en 1413 à 2 fr. l'hectolitre. Rien de plus naturel que l'abandon de sa culture dans ces circonstances; rien de plus désastreux que ses conséquences : preuve irrécusable de

Années.	Règnes.	Prix moy. annuels.
1426 à 1459.	Charles VII...	1 22 à 39 34
	Moyenne.	9 03
1462 à 1482.	Louis XI.......	1 » à 6 68
	Moyenne.	2 »
1485 à 1495.	Charles VIII..	1 65 à 4 30
	Moyenne.	3 76
1498 à 1513.	Louis XII......	1 18 à 4 51
	Moyenne.	2 96
1515 à 1544.	François Ier...	2 60 à 14 50
	Moyenne.	7 14
1547 à 1558.	Henri II........	5 50 à 13 80
	Moyenne.	7 22
1559.	François II....	8 60
1560 à 1573.	Charles IX (1)	8 53 à 32 15
	Moyenne.	14 88
1574 à 1587.	Henri III......	9 32 à 61 25
	Moyenne.	11 65
1589 à 1609.	Henri IV......	9 70 à 52 83
	Moyenne.	25 32
1610 à 1642.	Louis XIII....	10 82 à 32 46
	Moyenne.	16 15
1643 à 1714.	Louis XIV.....	6 64 à 44 55
	Moyenne.	18 82
1715 à 1773.	Louis XV......	5 50 à 26 55
	Moyenne.	14 38
1774 à 1791.	Louis XVI.....	12 62 à 21 90
	Moyenne.	17 »
1796 à 1801.	Directoire.....	19 49 à 20 49
	Moyenne.	20 24
1802 à 1813.	Cons. et Emp.	14 93 à 34 33
	Moyenne.	21 20
1814 à 1829.	Restauration.	14 80 à 36 16
	Moyenne.	19 50
1830 à 1836.	Louis-Philipp.	15 25 à 22 41

On a peine à concevoir aujourd'hui ces effroyables perturbations amenant sous un même règne, et à trois ou quatre années d'intervalle, une variation de 1 à 30 dans le prix d'une denrée de nécessité absolue, dont la consommation actuelle est évaluée à près d'un milliard ; mais, quelque déplorable que soit ce fait, il faut rabattre un peu de ce qu'il peut avoir d'incompréhensible, en se rappelant ce que nous avons dit de la proportion de la population des villes à celle des campagnes : toute cette dernière, qui est huit fois plus considérable que l'autre, produisant ce qu'elle consomme, ce n'est que sur 1/9e tout au plus de la consommation totale que se fait sentir la perturbation des cours.

La valeur du froment varie aux différentes époques de l'année, et diversement, selon l'abondance de la récolte qui se consomme ; comme les 8/9es de cette récolte restent chez les producteurs, et que 1/9e seulement entre dans la circulation commerciale, où il est impérieusement réclamé, il suffit qu'une récolte soit de 0,1 au dessous de la moyenne pour qu'il y ait famine complète, et une réduction de 0,05 peut seule occasioner une disette effroyable dans les villes. Toutefois, ce désastre est beaucoup augmenté, toujours, par une panique principalement donnée par une mauvaise législation, comme nous le dirons en traitant du commerce des blés. Ainsi, en 1817, qui fut une mauvaise année, succédant elle-même à une autre mauvaise année, le cours du froment s'éleva en juin à 45 fr. 46 c., bien que l'approvisionnement ne

l'avantage d'un cours uniforme et fixe, obtenu par le contrepoids d'une culture fourragère qui prépare des ressources en équilibrant la production.

(1) On peut juger, par la cherté croissante du blé depuis cette époque de troubles civils, des malheurs causés à la France par ses dissensions.

fût pas moindre à cette époque, proportionnellement au besoin, qu'il n'était en janvier, où le même grain se vendit en moyenne 34 fr. 96 c. On comprend mieux que, dès juillet, il soit tombé à 36 fr. 19 c., bien qu'il dût y avoir à cette époque bien peu de fromens récoltés, et qu'en septembre, octobre et novembre, il soit descendu de 31 f. 3 c. à 31 fr. 67 c., pour continuer à baisser de prix jusqu'à la récolte nouvelle, à partir de janvier. Mais la peur explique tout. Ordinairement, novembre, décembre et janvier sont les mois du plus bas prix; avril, mai, juin et quelquefois octobre, des mois de cherté. Un peu plus d'aisance chez les cultivateurs ferait disparaître ces inégalités, qui ne profitent guère qu'à l'agiotage et nuisent aux plus nécessiteux.

Poids moyen. D'après un tableau inséré page 164 des *Archives statistiques*, le poids moyen de l'hectolitre de froment, de 1819 à 1835, a varié entre 71 kilog. 33 pour la 3e qualité, en 1831, et 78 kilog. 14 pour la 1re, en 1832. Le poids moyen général de toutes qualités paraît être d'environ 74 kilog. 94. Le poids supérieur excède souvent 80 kilog. Si tout le froment récolté avait cette qualité, sans ajouter à la production un seul hectolitre, il y aurait une augmentation de richesse de 0,07 environ, ou 77,193,763 fr. par an.

Etendue cultivée. Le froment est, de toutes les céréales d'automne, la plus exigeante, sous le rapport de la fécondité; mais, comme il est aussi de tous les grains celui qui se vend toujours le plus facilement, et qui représente la plus haute valeur sous un même volume, il est cependant le plus généralement cultivé.

La Statistique en accuse 5,586,787 hectares pour toute la France, presque les deux tiers de toute l'étendue cultivée en céréales d'automne de toutes natures, et il est à remarquer que cette étendue doit être sensiblement uniforme d'une année à l'autre, parce que l'économie générale des fermes, quel que soit leur assolement, nécessite une division nécessairement très-régulière des soles, qui reproduit chaque année, dans des champs différens, à peu près la même étendue des mêmes cultures. Il en est de même du produit et des autres circonstances de ces cultures, qui dépendent beaucoup moins de la nature du champ qui les porte que de la fumure et de l'économie générale et constante de la ferme où elles se trouvent, ce qui doit donner une grande fixité aux produits, sauf la casualité des saisons, etc.

L'étendue cultivée en froment, par département moyen, pour toute la France, est de 64,963 hectares, sur 105,636 en céréales d'automne; les diverses régions se classent, à cet égard, dans l'ordre suivant : nord-est, 75,445 hectares; sud-ouest, 73,485; nord-ouest, 69,795; et sud-est, 43,199. Si l'on se rappelle la pénurie du bétail dans cette dernière

région, la rareté du froment, qui ne peut pas, comme le seigle, transiger avec l'engrais qui lui est nécessaire, s'expliquera naturellement et fera pressentir, ce qui est réellement, que le prodnit décroît comme l'étendue consacrée dans chaque région à la culture de cette céréale, ce qui est un double désastre pour le sud-est, et s'y oppose énergiquement au progrès cultural ainsi qu'à l'accroissement de la population.

Les quatre départemens qui cultivent le plus de froment, sont : le Gers, 144,667 hectares; Lot-et-Garonne, 133,909 ; la Dordogne, 123,935 ; et la Haute-Garonne, 120,521. Ceux qui en cultivent le moins sont : la Creuse, 1,242 hectares; le Cantal, 4,992 ; la Seine, 5,134 ; la Lozère, 8,272 ; et la Haute-Loire, 9,038.

Nous avons posé plus haut deux principes généraux d'économie politique agricole qui trouvent ici leur complète application, et que nous croyons utile de rappeler : 1° on ne doit jamais *encourager directement* l'extension des cultures épuisantes; 2° c'est vers l'augmentation du produit, *sur une surface égale*, que doivent se concentrer tous les encouragemens et tous les efforts de l'administration et des corps savans qui agissent comme elle-même.

Pour le froment et les céréales en général, ces deux principes sont en France de toute vérité et d'une grande importance, on n'en cultive que trop, mais on les cultive fort mal, et c'est à cet état de choses qu'il faut nécessairement remédier.

La cause en est principalement dans la nécessité du produit pour les producteurs eux-mêmes; dans la facilité incomparable du débouché en tous lieux et en tous pays dont la totalité des habitans consomme ce produit et ne le cultive pas; enfin, dans le bénéfice disproportionné que donnent les cultures céréales, comparativement aux cultures fourragères, et qu'un préjugé désastreux a favorisé depuis des siècles, considérant avec raison une disette de grains comme le plus grand malheur politique auquel un Etat puisse être exposé, mais ne comprenant pas la complexité de la question, et poursuivant la fin par des moyens entièrement contraires à ceux qu'il fallait employer; moyens qui ont eu pour effet fatal une élévation démesurée du loyer de certaines terres ; une hausse progressive du prix moyen des grains; leur culture exclusive, dont le produit brut a diminué à mesure que l'étendue augmentait et rompait l'équilibre entre son auxiliaire indispensable, la culture fourragère, productrice d'engrais; l'élévation des salaires; le paupérisme; l'expulsion des travailleurs agricoles; la stérilisation et l'abandon des terres de fécondité médiocre et d'un épuisement facile ; l'impossibilité de toute amélioration foncière durable par les fermiers ; leur concentration perpétuelle sur les terres les plus fécondes exclusivement, et partant l'impossibilité actuelle de mettre en valeur, autrement que par

une capitalisation de nombreux sacrifices, les terres vaines et incultes du royaume.

Certes, avec la continuation de cet état de choses, les progressions erribles de MALTHUS deviennent d'une effroyable vérité, et nul doute que les subsistances ne suivraient pas long-tems, dans leur développement, les progrès de la population humaine ; mais il suffit de sonder la profondeur de l'abîme pour reconnaître les moyens nombreux mis à notre disposition par une divine bonté providentielle, pour l'éviter ou même le combler.

Le cultivateur qui choisit la culture la plus lucrative pour lui, multiplie trop les céréales et néglige les fourrages producteurs d'engrais, parce que le bétail qui les consomme les paie moins vite et moins cher que l'homme ne paie les grains. Dans cet énoncé est tout le problème, dont la solution entraînerait forcément une prospérité agricole inconnue jusqu'à ce jour. Les Etats féodaux où la dîme et autres impôts, remplacés chez nous par l'impôt foncier, sont perçus sur les céréales et les commerciales seulement, à l'exclusion des produits fourragers, semblent avoir compris et respecté ces principes que nous ne soupçonnons pas; ces baux intelligens à partage de fruits, où le bétail et ses produits, ainsi que les cultures qui le nourrissent, sont exempts de toute redevance et exclusivement réservés au fermier, sont plus rationnels encore ; mais quel profit le fermier trouve-t-il à jouir seul d'une chose qui n'en donne pas? L'abandon fait par le propriétaire n'est que raison, ce n'est pas générosité ; encore faut-il en savoir gré à ce propriétaire quand tant d'autres n'ont pas cette raison, et, par cupidité, tuent la poule aux œufs d'or, ne sachant pas se contenter de partager les produits de l'engrais avec leur fermier.

Le mal est déjà si profond aujourd'hui, que l'industrie privée, seule, est inhabile à le surmonter, et que l'administration doit forcément intervenir jusqu'à la transition de l'état actuel en un autre où le bétail produit à meilleur marché sera plus généralement consommé, par conséquent plus multiplié et plus profitable, quoique vendu moins cher, ce qui est la solution préalable et nécessaire du problème relatif aux perfectionnemens de la culture des céréales comme de toutes autres.

Jusque-là, l'administration doit se contenter d'encourager très-faiblement toutes les tentatives si multipliées depuis long-tems par les Sociétés académiques d'agriculture, et les amateurs distingués dont le génie se concentre sur le perfectionnement d'une charrue que le cultivateur ne peut pas payer ; l'approfondissement d'un labour qu'il n'a garde de faire, s'il ne peut pas le fumer ; l'importation d'une variété nouvelle et plus parfaite, due aux perfectionnemens prolongés et réunis de tout un système d'économie rurale supérieur, secondé par l'abon-

dance des engrais, etc., qui s'abâtardit à la seconde génération dans des circonstances différentes, etc., etc.

Ce n'est pas qu'assurément toutes ces choses n'aient un mérite incontestable et une influence réelle sur la valeur créée par la culture du froment; entre le labour du nord avec le Brabant ou l'araire Dombasle et celui du centre ou du midi, avec les charrues à billonner ou l'arau; entre le grain grossier des blés poulards et celui des blés blancs de Bergues, richelle de Naples, golden-drop et mille autres variétés intermédiaires ou supérieures, nous reconnaissons la même différence qui existe entre ces moutons scandinaves des îles Orcades, plus voisins de la chèvre que du mouton, et les mérinos électoraux, ou les admirables new-leicester, etc.; mais aussi bien que les animaux, les blés sont d'autant moins rustiques et vigoureux, en général, qu'ils sont plus perfectionnés; et, de même qu'un prompt abâtardissement et l'impossibilité de vivre attendraient les new-leicester transportés aux Orcades, tandis qu'une prompte amélioration se manifesterait sur les moutons de ces îles désertes entretenus dans la ferme de Backwell, de même nous croyons qu'il en doit être pour les perfectionnemens de détail dans la culture des céréales; perfectionnemens qui doivent toujours, pour devenir profitables, être précédés de ce qui peut les payer, l'augmentation de l'engrais et de la fécondité, par l'amélioration du système général de l'économie rurale. Voilà pourquoi, sans nier le mérite de ces choses, nous voulons laisser aux institutions locales et aux particuliers le soin d'en apprécier la convenance et l'opportunité; l'administration leur assurant seulement une publicité nécessaire et réservant son influence et ses moyens d'action pour des choses plus générales et d'une plus haute portée.

Semences employées. Nous avons dit que l'administration évalue à 11,441,780 hectolitres la quantité de froment annuellement employée pour semence, à raison de 205 litres, en moyenne, par hectare, au prix de 15 fr. 85 c.

Il est très-présumable que, sous le rapport des quantités, cette évaluation est un peu au dessous de la vérité; mais elle l'est incontestablement beaucoup plus sous celui des valeurs, parce qu'on n'emploie pour semence, ou du moins on ne devrait employer que des grains d'élite qui, même pour la consommation, se paieraient volontiers 1/5e ou 1/6e au moins en sus du cours moyen des grains du mouturage ordinaire, et que le cultivateur éclairé paie volontiers beaucoup plus cher encore, quand il veut les semer. Nous en avons vu quelques-uns échanger deux mesures de grain ordinaire pour une de semence; ils étaient contens de leur marché, et nous croyons qu'ils avaient raison de l'être, car rien n'est plus important, dans la plupart des circonstances, que le bon

choix de la semence. Son influence est comme celle du mâle reproducteur dans les animaux, décuple de sa valeur apparente, parce qu'elle se fait sentir sur le bénéfice net, sans augmenter autrement les frais de culture.

Que l'on suppose, par l'effet du bon choix des semences, une augmentation de quantité et de qualité du grain produit, de 1/15e environ seulement, ce qui n'a rien d'extraordinaire et est plus tôt au dessous qu'au dessus de ce qui a lieu ordinairement; que le cultivateur soit supposé gagner 0,1 sur la culture du froment par la méthode ordinaire, sur le produit moyen de 197 fr., il aura, de bénéfice, 19 fr. 70 c. par hectare; l'augmentation de produit brut de 1/15e, tous les frais restant les mêmes, donnera 13 fr. 15 c. de bénéfice de plus, et l'amélioration de la qualité, 14 fr. 03 c.; le bénéfice du cultivateur, si minime, que, sans une comptabilité parfaite, il ne s'en rendra pas même compte, sera donc de 27 fr. 18 c. en une seule année, qui, ajoutés à ses 19 fr. 70 c. de bénéfice ordinaire, font 46 fr. 88 c. ou 0,24 des frais de culture, au lieu de 0,1.

Nous avons hâte de dire ici, toutefois, que l'on ne saurait être trop en garde contre l'abus de ces changemens de semence faits sans discernement au profit de telle ou telle variété dont on ne connaît que le nom et les merveilles, prônées par les amateurs agricoles, ce fléau de notre époque. Cultivé sur toute la terre, le froment a subi dans chaque localité des modifications organiques qui ont créé d'innombrables variétés appropriées à certains climats et à certains sols, où ils font merveille, moyennant certains soins de culture; que l'un de ces trois élémens : *climat, sol, culture,* vienne à se modifier, ces variétés perdront promptement leurs qualités et auront de moins que les races qu'elles remplacent, l'acclimatation et la rusticité, en sorte que leur produit leur sera promptement inférieur. Telle est l'histoire presque universelle de toutes les variétés de froment importées d'Angleterre ou d'ailleurs, à grands frais et à grands soins; l'analogie avec les importations animales est frappante, et cela doit être, car les lois organiques sont uniformes, dans les végétaux comme dans les animaux.

Nous avons successivement éprouvé le plus grand préjudice et le plus grand profit du changement de semences de froment; nous nous sommes trouvé dans une position tout exceptionnelle pour cultiver et observer des collections de variétés céréales; et nous croyons que le principe du changement de semence doit être de n'employer que les grains parfaitement développés, bien nourris et complètement mûrs.

Quand on cultive le froment dans un sol convenable à ce grain, bien préparé, richement fumé, nul doute qu'on ne puisse y introduire les variétés les meilleures, les y maintenir, et trouver avantage à faire soi-même

ses semences ; seulement, on devrait cultiver exprès, dans ce but, un champ de première qualité, le nettoyer parfaitement, le biner peut-être, le semer beaucoup plus clair, et pour le mieux en lignes, et laisser acquérir au grain une maturité, sur pied, bien supérieure à celle qui convient pour le mouturage ; puis ne prendre de ce grain que les têtes, et les nettoyer parfaitement, au crible, de toutes graines étrangères.

Quand on cultive, au contraire, le froment dans un sol médiocre, trop léger particulièrement, où le développement complet du grain est presque impossible ; quand la culture est défectueuse, la fumure insuffisante, etc., etc., on devrait renoncer à produire ses semences, et les cultivateurs trouveraient grand avantage à faire choix d'un bon pays à froment, de terres profondes, douces et un peu calcaires, particulièrement, pour s'y approvisionner de semences, quelle que fût la variété, et sans s'en préoccuper le moins du monde.

Sous le rapport des quantités de semences employées, la culture du froment en France présente de nombreuses différences, qui paraissent tenir un peu à la routine aujourd'hui, un peu à la nature différente des sols, et originairement beaucoup, probablement, au mode de préparation et surtout d'enterrage des semences.

Le Midi, en général, enterre à la charrue plus régulièrement que le Nord, et sème beaucoup plus clair ; mais les récoltes que nous avons vues nous donnent lieu de penser que l'on prépare mal et que l'on sème généralement trop clair dans le Midi ; tandis qu'avec les préparations du Nord, on y sème généralement beaucoup trop épais ; surtout depuis que l'on a reconnu les avantages immenses du binage ou des vigoureux hersages des céréales en herbe au printems. Il est bon de noter, toutefois, que l'enterrage à la herse, quand on ne sème pas sur arrêtes du labour, justifie un peu cette pratique en perdant beaucoup de semence ; et comme la semaille sur arrêtes est éminemment détestable, il y a lieu de trouver, pour les terres riches du Nord, un autre mode d'enterrer ; un bon semoir, par exemple.

Les quatre départemens qui emploient le plus de semences, sont : la Seine, 325 litres à l'hectare, proportion qui nous paraît exagérée, comme moyenne ; Seine-et-Oise, 283 ; le Doubs, 271, et le Jura, 267.

Les départemens qui en emploient le moins, sont : la Dordogne, 128 litres à l'hectare ; la Charente, 132 ; la Corse, 138 ; et la Haute-Vienne, 140. Il est probable que, dans ces huit départemens, le produit est sensiblement proportionnel à la quantité de semence employée, bien qu'il n'y ait aucun effet de l'un sur l'autre.

Les mêmes différences se présentent en tous pays, et, chose remarquable, la moyenne semble être également partout sensiblement identique ; Schwerz indique l'emploi de 150 à 200 litres pour la Flandre et le

Brabant; de 187 à 320 pour l'Autriche; de 190 à 290 en Alsace; 267 en Prusse; 200 en Angleterre, où Arthur Young recommande une réduction à 160 litres; et la moyenne de tous ces chiffres lui donne 200 litres à l'hectare.

On a beaucoup préconisé l'économie que l'on pourrait faire sur les semences, le mérite des semoirs et le profit qui résulterait de leur emploi pour le pays et les particuliers; en principe, on a certainement raison; mais on a méconnu les difficultés et exagéré les avantages. Les difficultés sont dans la nécessité d'une excellente préparation, sans laquelle l'économie de semence occasione une diminution décuple dans le produit et une perte souvent considérable. Il faut donc obtenir d'abord cette bonne préparation, et nul doute qu'alors on puisse économiser plus d'un quart de la semence employée dans le Nord, sans diminuer aucunement le produit, peut-être même en l'augmentant.

Au nombre de ces préparations, celle de la semence est plus importante encore que celle du sol, et l'administration pourrait et devrait peut-être obliger les cultivateurs du centre et du midi à profiter généralement des progrès de la science à cet égard; la découverte des avantages du chaulage, et, plus récemment, la combinaison du sulfatage avec ce chaulage, sont réellement pour les céréales d'une importance presque égale à la découverte de la vaccine; car s'il est important, en politique, de conserver la vie des hommes et les agrémens du visage chez les femmes, il ne l'est pas moins d'assurer leur subsistance par tous les moyens à la disposition facile du pouvoir. Or, il n'est pas douteux qu'en accélérant la germination et activant la première végétation, le sulfatage et le chaulage combinés empêchent les altérations organiques de détruire une partie du produit des grains et permettent, en outre, dans des circonstances parfaitement semblables, une économie très-notable de semence; il est donc déplorable que ces pratiques soient à peine usitées partout où elles peuvent être utiles, et il serait peut-être digne du gouvernement de les généraliser par une loi.

Produits. La Statistique officielle évalue le produit total du froment, pour toute la France, à 69,558,062 hectolitres, et le produit moyen, à l'hectare, à 1,245 litres. Au prix moyen de 15 fr. 85 c. l'hectolitre, qui est beaucoup trop élevé comme prix moyen de consommation, à cause de l'énorme quantité consommée chez le producteur à un prix de beaucoup inférieur, l'administration estime ce produit 1,102,768,057 fr., et le calcul donne 1,102,495,282 fr.; mais, comme il convient de déduire au moins de cette somme 181,352,213 fr. pour valeur de reprise de 11,441,780 hectolitres employés pour semence à raison de 205 litres à l'hectare en moyenne, il reste, pour production annuelle de la culture du froment en France, 58,116,282 hectolitres, après prélèvement des

semences; évalués 921,143,069 fr., à raison de 1,040 litres par hectare, à 15 fr. 85 c. l'hectolitre, ou 164 fr. 84 c. de produit brut à l'hectare, semences déduites.

C'est dans l'étude de cette valeur comparée à celle de la quantité de fourrage qu'elle pourrait remplacer, que se trouve l'enseignement économique, complètement négligé jusqu'à ce jour, et cependant le plus utile à méditer. Pour que l'économie rurale d'un pays soit dans cet état d'équilibre indispensable à la richesse progressive par l'entretien ou l'augmentation de la fécondité du sol, il est indispensable que la valeur des substances fourragères y soit en harmonie avec celle des substances céréales, afin que les cultivateurs trouvant autant de profit, à peu près, à produire de la viande qu'à produire des grains, partagent également leurs efforts et leurs sacrifices entre ces deux espèces de productions.

Pour établir ce genre de comparaison inusité, nous croyons indispensable d'adopter un équivalent uniforme pour unité d'appréciation économique de tous les produits consommables du sol, et de rechercher quel prix est attribué à cet équivalent comparatif dans les diverses cultures.

Les 1,040 litres disponibles, par hectare de froment cultivé, pèsent, à raison de 77 kilog. l'hectolitre, 800 kilog. environ; on admet généralement que 262 parties de froment nourrissent autant que 1,000 de bon sainfoin; par conséquent, les 800 kilog., payés 197 fr. 33 c. par le consommateur humain, représentent 3,053 kil. de sainfoin seulement, et, s'ils étaient consommés par le bétail, ils ne seraient pas payés plus chèrement. Or, nous avons dit que le prix moyen, pour le bétail de ferme, du quintal métrique de bon sainfoin, pouvait être évalué 3 fr. 20 c.; 3,053 kil. valent donc seulement, consommés par le bétail. 97 f. 70 c.
tandis que leur équivalent en 800 kil. de froment est payé,
pour la consommation des hommes. 164 84

Différence au désavantage des cultures fourragères. . . 67 f. 14 c.
ou près de 69 p. 100. Faut-il s'étonner si les cultivateurs préfèrent, dans cette situation, tout sacrifier à la culture des céréales? Malheureusement, l'intérêt général est en opposition flagrante ici avec l'intérêt des cultivateurs, et tous les efforts de l'administration doivent avoir pour but de détruire cette différence qui tend nécessairement à augmenter chaque jour.

Les assolemens alternes et les fortes fumures abaisseraient le prix de revient des céréales; les encouragemens à la production du bétail, et notamment tout ce qui peut généraliser sa consommation dans les campagnes, en remplacement de la viande de porc, augmenteraient les avantages de la culture fourragère, tout en abaissant néanmoins le prix de revient des fourrages, et avec quelque persévérance, le but serait bientôt atteint partout, comme il le serait en quelques endroits déjà, si

le fermage, cet élément régulateur de la production, n'y était pas poussé bien au delà des limites tolérables et compatibles avec le bonheur du pays.

En effet, on trouve comme produit moyen à l'hectare : dans la Seine, 2,159 litres ; le Nord, 2,074 ; Seine-et-Oise, 1,905 ; et l'Oise, 1,876. Or, si le produit moyen de toute la France était de 20 hectolitres à l'hectare seulement, comme celui de ces quatre départemens, il y aurait, déduction faite des semences, 100,293,960 hectolitres disponibles pour la consommation, au lieu de 58,116,282 hectolitres ; alors, le prix des céréales baisserait chez nous de moitié, et leur culture subirait une réduction proportionnelle au grand profit des cultures fourragères.

Si, au contraire, le produit moyen à l'hectare descend jamais, comme il est déclaré : dans le Lot, à 678 litres ; la Lozère, 730 ; la Dordogne, 759 ; et le Cantal, 824 ; en moyenne, 748 litres, et semences déduites, 543 litres ; la quantité disponible sur une même étendue cultivée n'étant plus que de 30,336,253 litres, et la disette en augmentant le prix, on en étendrait proportionnellement la culture aux dépens de tout ce qui resterait de fécondité accumulée dans le sol, jusqu'à ce que l'excès du paupérisme et de la misère amenât une émigration ou une extermination de la population.

En choisissant quelques exploitations-modèles en divers pays, Schwerz, résumant les données : 1° du comte Podewils, de Thaer, Burger, Lurzer et Schmalz, pour l'Allemagne, trouve que le rendement du froment varie de 1,610 litres à l'hectare jusqu'à 34 hectolitres.

2° D'Arthur Young pour l'Angleterre ; il trouve 2,000 à 2,040 litres ;

3° D'après lui-même, en Brabant et en Flandre, 2,516 litres ;

4° *Id.* *Id.* en Alsace, 26 hectolitres ;

Et dans les meilleures terres de France, 34 hectolitres, 22 dans les bonnes, et 9 pour le rendement moyen de toute la France.

On voit que ces données sont des évaluations arbitraires ou des indications exceptionnelles, qui méritent par conséquent peu de confiance, mais qui n'en ont pas moins servi de thème à des déclamations contre l'infériorité de l'agriculture française, comme productrice de céréales, dans des écrits récens où l'on a fait bon marché des produits de 22, 26 et 34 hectolitres attribués par Schwerz aux bonnes terres françaises.

Burger donne, dans son excellent ouvrage, les évaluations suivantes :

En Allemagne, produit moyen en terre convenable au froment et par la culture ordinaire, 1,710 à 1,920 litres.

Chez le comte Podewils, à Gusow, l'année de la fumure, 1,850 litr., et au maximum, 3,630.

Chez Burger, au Lavanthale, en 5 ans, 20 hectolitres pour moyenne,

A Humgerbrunn, en Carinthie, 1,720, 1,930 et 2,000 litres par hectare.

A Creug, dans des terres à mi-côte, 1,380, 1,810 et 1,820 litres.

A Saalfeld, chez Lurzer, 1,610 litres.

Près Saint-Florian, contrée la plus fertile et la mieux cultivée de l'Autriche, 1,920.

En Lombardie, dans les terres irriguées les plus riches, 2,240 litres.

Id., dans les terres non arrosées, d'après Dandolo, 1,390 litres.

» » » d'après Verra, 960 litres.

Pour tout le royaume Lombard-Vénitien, d'après Burger, 1,390 litres.

En Angleterre, d'après Arthur Young, 1,950 litres.

Ces diverses moyennes semblent établir que, pour le produit moyen en froment, la France septentrionale ne diffère pas sensiblement des pays voisins, et quand on se rend compte du mode de culture suivi pour cette plante, on reconnaît qu'il en doit être ainsi, malgré les déclamations contraires qui sont en faveur aujourd'hui.

On peut évaluer le rendement moyen en paille, très-variable d'ailleurs, à 160 kilog. par hectolitre de grain, soit, pour toute la France, 11,125,289,920 kilog. de paille, valant environ 2 cent. le kilog., ou 222,505,798 fr. 40 c. Thaer, dans ses calculs, le porte un peu plus haut, il est vrai; il établit le rapport du poids de la paille de froment à celui du grain, de 100 de paille pour 45 à 50 de grains; mais nous adoptons la moyenne ci-dessus, en considération du très-faible rendement en paille d'une grande partie du midi de la France, où la culture du froment est dans un état que ne soupçonnait probablement pas l'illustre auteur allemand.

Burger croit impossible de déterminer avec quelque vraisemblance ce rapport de la paille au grain; mais il cite un grand nombre de faits dans lesquels il varie entre 100 : 22 et 100 : 46 seulement; ce qui confirmerait l'opinion que nos évaluations sont trop faibles notablement : nous devrons donc tenir compte de cette observation dans nos raisonnemens ultérieurs.

On admet, en outre, que, dans une voiture de fumier de 1,000 kil., il entre 200 kilog. de paille pour litière; les pailles de froment, si elles recevaient toutes cette destination, pourraient donc produire 55,646,448 voitures de 1,000 kilog. de fumier; mais une partie notable de cette paille est employée à la nourriture du bétail, et rend, en conséquence, beaucoup moins d'engrais. Dans les pays riches, on considère comme une nécessité fâcheuse cette consommation de la paille, et comme une perfection culturale son emploi presque exclusif pour litière. Nous croyons cette opinion erronée ; la perfection culturale indique les

moyens de recueillir les engrais avec fort peu de litière, et plus on fait consommer de matière végétale, plus on se rapproche de cette perfection; on perd toujours un peu moins à faire manger la paille, qu'à en faire exclusivement litière; et l'on doit instruire et stimuler les cultivateurs à recueillir les engrais avec le moins de litière possible, dans l'intérêt de la multiplication du bétail, et surtout parce qu'avec une bonne culture alterne, la stabulation, la consommation en vert, la paille hachée, etc., en un mot, avec la perfection culturale, la paille pour litière doit nécessairement devenir insuffisante. On ne saurait donc trop encourager le parcage, les fosses à lizée, le dallage des étables, etc.

Un autre produit fort important, mais insaisissable avec quelque exactitude, c'est celui du pâturage des chaumes dans les pays où ils sont conservés six à neuf mois pour cet usage.

Quantité consommée. On évalue la consommation totale du froment, par les hommes, à 57,621,213 hectolitres, estimés 913,296,226 fr. (1); la quantité disponible étant de 58,116,282 hectol., il y aurait un excédant de 495,069 hectolitres disponibles annuellement, soit pour le commerce, l'industrie manufacturière, ou la nourriture du bétail, évalués 7, 846,843 fr. En traitant de la consommation du méteil, nous verrons qu'en réalité, loin qu'il y ait excédant ici, la production du blé est insuffisante.

Profits industriels créés par le froment, et valeur totale. La totalité du froment consommé paie, en salaires industriels de meunerie, etc., environ 0,08 ou 74,670,953 fr.; le 1/9e qui entre dans le commerce y laisse encore environ 0,05 de salaires et bénéfices, soit 5,185,482 fr. environ; ainsi, la consommation intérieure des grains absorbe ou paie :

1° Valeur des grains.	913,296,226 f.
2° 0,08 pour mouturage, etc.	74,670,953
3° 1/180e pour salaires et bénéfices de commerce, non compris la boulangerie, la pâtisserie, etc. . . .	5,185,482
Total des grains.	993,152,661 f.
A quoi ajoutant le disponible excédant la consommation.	7,846,843
les semences reprises et réemployées.	181,352,213
la valeur des pailles.	222,505,798
le pâturage des chaumes, 0,1 de la valeur des pailles.	22,250,580
on trouve que la product. du froment paie annuellem.	1,427,108,095 f.

(1) La Statistique officielle porte cette évaluation à 933,386,920 fr.; mais au prix de 15 f. 85 l'hectolitre, il y aurait erreur de 20,090,694 fr.; nous avons cru devoir rectifier ces chiffres.

outre les salaires industriels des boulangers, pâtissiers, traiteurs, vermicelliers, amidonniers, etc., etc., que nous ne saurions évaluer, et le pâturage des chaumes, comme nous l'avons dit, qui n'est pas, peut-être, d'une moindre importance, et vaut, probablement, 0,25 ou 0,30 du prix des pailles, mais que nous ne porterons cependant que pour 0,1 de ce prix dans le tableau général des valeurs agricoles.

Commerce extérieur. L'administration des douanes, confondant le froment, l'épeautre et le méteil dans un même article aux importations et exportations, nous étudierons la culture de ces trois céréales d'automne avant de traiter du commerce extérieur du froment, des farines, etc., bien qu'évidemment ce grain ait la plus grande part dans ces sortes de transactions. Il importe d'ailleurs de ne pas trop isoler le froment des autres céréales, qui ne sont en définitive que son annexe supplémentaire et comme pis-aller d'une agriculture qui ne produit pas assez de froment, mais qui doit faire tous ses efforts pour arriver à ne produire que cette céréale pour la panification. Ainsi, nous considérons l'orge et le sarrasin comme une nécessité fâcheuse d'une agriculture arriérée, partout où ces grains tiennent, dans la consommation des hommes, la place du froment; mais il n'en est pas de même du maïs, ce froment des sables méridionaux, dont le mode de culture s'unit si bien à l'agriculture perfectionnée.

Toutefois, ce point de vue synthétique et nouveau de la solidarité des cultures céréales est fécond en inductions économiques, et nous engageons les hommes d'état à l'étudier dans toutes ses conséquences, mieux que nous ne pouvons le faire dans ces notes; car il arrivera souvent que, sur ce point comme sur tant d'autres, ces intérêts particuliers *du moment actuel*, dont la collection forme, en théorie, l'intérêt général, seront diamétralement en opposition avec le bien public *considéré dans l'avenir*. Il n'est pas douteux, par exemple, que le cultivateur ait intérêt à produire seulement les céréales qui lui assurent le plus haut produit net, tant qu'il sera détenteur du sol; que ces céréales soient du seigle, du méteil, de l'orge ou du froment, fût-ce du sarrasin, peu lui importe; tandis que l'Etat a tout intérêt à le pousser à l'adoption d'une économie rurale permettant seulement la culture qui, sur une surface donnée, fournit le plus fort équivalent nutritif, sans égard pour le bénéfice actuel, unique préoccupation de tout spéculateur.

—

ÉPEAUTRE.

ETENDUE CULTIVÉE. SENNÉE considère l'épeautre comme la plus ancienne céréale connue et la plus usuelle dans l'antique Egypte; sans remonter si haut, nous le tenons pour la plus productive; soit seul, soit en mélange avec le seigle, ou mieux encore avec l'*ingrain* ou *petit épeautre* (*T. Monococcum*), dans les terres trop peu fertiles pour le froment, et particulièrement dans tous ces sols de landes, de Bretagne et autres dont la mise prochaine en valeur est une nécessité, et qui ont un sous-sol froid et imperméable avec un sol léger.

On a beaucoup abusé, il est vrai, de la rusticité de l'épeautre, le considérant, avec l'avoine, comme un grain propre seulement à des terres épuisées et mal préparées, tandis que ces deux plantes supportent mieux que d'autres, seulement, ces mauvaises circonstances, ce qui n'empêche pas qu'on devrait les placer dans les meilleures possibles, parce qu'elles paient toujours mieux une bonne préparation qu'une mauvaise.

Dans tous les pays bien cultivés depuis long-tems, on a sans doute eu raison de repousser l'épeautre au profit du froment; mais partout où le produit de ce dernier ne s'élève pas de 0,2 à 0,3 au moins au dessus de la moyenne générale indiquée pour toute la France, nous croyons qu'on aurait un avantage réel et certain à le remplacer par l'épeautre, qui s'arrange mieux d'une terre trop légère, comme d'une terre trop humide et tourbeuse, d'une fumure insuffisante, d'une fécondité accumulée moins grande, d'une semaille plus tardive, etc., etc. Bref, c'est la céréale par excellence des défrichemens et des terres en période inférieure de fécondité pacagère et fourragère; tandis qu'il doit céder la place au méteil, au seigle et au froment, en période de fécondité céréale.

On distingue, d'ailleurs, une variété rouge et sans barbe, de tout point supérieure à l'épeautre blanc, mais difficile à conserver pure, et qui conviendrait aux meilleures terres. Il y a aussi des races de printems, d'autres à barbes, etc.

Il ne convient guère au gouvernement de préconiser une culture abandonnée comme celle de l'épeautre; mais il pourrait encourager les sociétés, comices, etc., à l'expérimenter publiquement et avec soin, et à l'encourager, s'ils le jugeaient utile; elle le serait évidemment dans l'économie des défrichemens et des colonisations de terres incultes; si l'écale qui recouvre le grain et y adhère n'offrait pas un grand obstacle à son adoption dans beaucoup de pays français où les

moulins n'ont pas, comme tous ceux du Wurtemberg, un appareil spécial composé de meules plus rudes que celles destinées aux moutures ordinaires et de tout l'accessoire nécessaire pour opérer cette décortication de l'épeautre. Il serait fâcheux qu'une misérable circonstance de cette nature devînt un obstacle insurmontable à l'adoption d'une culture plus avantageuse sur un mauvais terrain que celle du froment sur un meilleur, et c'en serait un, assurément, si l'administration n'adoptait pas quelque mesure propre à le faire disparaître.

Aussi bien, il y a dans la meûnerie usuelle de nos campagnes une barbarie de procédés détestables qui nuit beaucoup au pays, sous le rapport humanitaire et hygiénique autant que sous le rapport économique, et qui ne peut plus être abandonnée plus long-tems à l'incurie, à l'ignorance et à la parcimonie de l'industrie privée, s'exerçant par fractions insignifiantes, et dont les bénéfices morcelés nuisent beaucoup à l'agriculture, dont elles gaspillent les eaux d'irrigation, au pays, dont elles perdent une partie des ressources alimentaires pour détériorer l'autre, et aux individus, dont elles dépensent les forces et la santé par le détestable mouturage de ce qui fait la principale et souvent la seule nourriture de nos campagnards. Il y a là tout un système de lois, d'encouragemens, de mesures économiques, etc., que nous voulons signaler seulement avec la plus pressante recommandation aux méditations éclairées et au zèle de l'administration; bien employer ce qu'on a vaut souvent mieux que produire davantage, et doit toujours le précéder. C'est, d'ailleurs, le plus puissant encouragement de la production elle-même.

La Statistique n'indique la culture de l'épeautre que dans trois départemens, deux du nord-est, le Nord, 3,367 hectares, et le Bas-Rhin, 856; et un du sud-est, la Drôme, 511 hect.; en tout, 4,734 hectares seulement. Mais il est notoire que l'on cultive l'épeautre ailleurs que dans ces trois départemens; seulement on l'aura confondu, dans les renseignemens adressés à l'administration, sous la même dénomination que le froment, et la valeur des produits étant au moins égale, cette confusion n'a pas un très-grave inconvénient. Il est à désirer qu'elle ait eu lieu dans beaucoup de départemens, car il serait fâcheux qu'une céréale aussi précieuse fût aussi peu cultivée que la Statistique le ferait croire.

Dans le département du Nord, dit M. Rendu, « l'épeautre n'est cultivé que dans les bas-fonds, les terres-glaises et les sols tourbeux, sujets à être soulevés par la gelée. Plus rustique que le blé ordinaire, il résiste mieux aux gelées et à l'humidité.... » Ce passage prouve la grande rusticité de cette plante, que nous avons vu cultiver, et que nous avons nous-même cultivée avec le plus grand succès, dans des terres trop légères et trop sèches pour le froment. En Allemagne, on l'a vu périr dans des hivers rigoureux; et on le croit plus approprié aux climats doux qu'à

ceux du Nord; il serait donc vraisemblablement très-précieux pour le midi de la France, qui le cultive si peu.

Semences employées. Le grain d'épeautre, enveloppé dans son écale, est beaucoup plus gros que celui du seigle, et comme il ne talle pas beaucoup plus, il en faut employer pour semence une quantité plus considérable; la pratique offre même à cet égard des bizarreries inexplicables. La Statistique accuse une moyenne de 333 litres, dont 352 dans le nord-est, et 175 seulement dans le sud-est; soit en tout, 15,752 hectolitres, évalués à 5 fr. 95 c. l'un, 93,295 fr.

Il est permis de croire la proportion usitée dans la Drôme (175 litres) notablement trop faible, puisque Schwerz indique comme bonne moyenne 442 litres, comme minimum 350, et comme usuel dans les terres lourdes de l'Oberland 1,124 litres.

Produit. La Statistique évalue la production annuelle totale de l'épeautre, en France, à :

	Hectolit.	Valeur.		Litres.			Valeur.
	136,127	806,723	ou par hect.	2,876	à 5 f. 95	ou	171 f. 10
Dont déduisant la semence.	15,752	93,295	»	333	»		19 80
Il reste disponible.	120,375	713,428	»	2,543	»		151 f. 30

Il est remarquable que le rendement à l'hectare de la Drôme n'est porté, semences déduites, qu'à 622 litres; chiffre absolument incroyable, en comparaison des énormes produits ordinaires de l'épeautre, dont nous allons parler. Dans les départemens du Nord et du Bas-Rhin, le produit moyen de l'hectare est évalué :

	Litres.	Valeur.	
	3,128	186 f. 10	; ce qui est encore bien peu, assurément;
la semence . .	352	20 80	
le produit net.	2,776	165 f. 20	, au lieu de 197 f. 33, produit moyen du froment; et 93 f. 50 seulement, produit moyen du seigle.

Si les prix moyens exprimaient exactement la valeur économique des grains, on voit que l'épeautre produirait presque autant que le froment, et infiniment plus que le seigle. Nous croyons que la comparaison lui est encore plus favorable, parce que, 1° on ne le cultive ordinairement en France que dans les plus mauvais terrains, avec une détestable préparation; circonstances dans lesquelles le froment, le seigle et le méteil ne donneraient que de très-mauvais produits; 2° parce que nous supposons la moyenne de son rendement plus élevée que les déclarations de la Statistique.

Schwerz adopte une moyenne de 4,847 litres à l'hectare, prise entre huit données recueillies dans le Palatinat, le Wurtemberg, la Suisse, etc., où le minimum des produits est 31 hectolitres et le maximum 86 hec-

tolitres, mais il n'applique cette moyenne qu'aux bonnes terres, et pense que la moyenne générale doit être 40 hectolitres à l'hectare.

M. DE FELLEMBERG rapporte, dans ses feuilles agricoles, avoir obtenu à Hoffwill 94 hectolitres à l'hectare.

TSCHIFFELI évalue le rendement moyen de l'épeautre, aux environs de Berne, à 513 décalitres par hectare.

On croit l'épeautre moins sujet que le froment au charbon et à la carie, bien que tout le monde ait pu observer chez lui cette dernière maladie; on a dit à tort qu'il ne versait pas.

Le poids moyen de l'hectolitre d'épeautre est de 42 kil. 24, les 2,543 litres disponibles à l'hectare doivent donc peser 1,074 kilog. environ, ou 274 kilog. de plus que le produit correspondant en froment; mais comme on compte par hectolitre de 42 kilog. 24,

10 kilog. d'écales à décortiquer,

2 » de déchet pendant l'opération, et

30 » seulement de grain net, le produit disponible à l'hectare, déduction faite des semences reprises, n'est plus que de 763 kilog. environ, ou un peu moindre que le produit du froment. D'après SCHWERZ, un hectolitre de ce grain décortiqué pèserait environ 73 kil., et rendrait, au moutûrage, environ 66 kilog. de farine et 7 kilog. de son.

Le même auteur pense que la valeur de l'épeautre, dans son écale, est à celle du froment, en mesure, comme 3 : 8, en sorte que les 2,543 litres disponibles à l'hectare ne représenteraient que 954 litres de froment, ou 86 litres de moins que le produit moyen du froment à l'hectare, net de semences. Ces données se rapprochent assez l'une de l'autre, pour qu'on puisse les croire suffisamment exactes; alors, le prix du froment étant de 15 fr. 85 c., celui de l'épeautre devrait être de 5 fr. 94 c., et il est exactement de 5 fr. 95 c., ce qui peut être considéré comme un grand hasard favorable aux suppositions précédentes.

MOELLINGER, de Pfeddersdorf, en Palatinat, évalue le rendement en paille, d'un hectare d'épeautre, à 2,672 kilog. Nous ne connaissons que cette donnée sur ce sujet; mais nous la croyons trop forte pour la France, et nous la réduisons à 2,000 kilog. ou 40 fr. par hectare, ce qui donnerait pour toute la France 9,468,000 kilog. de paille, valant 189,360 fr., et pouvant faire litière à 47,340 voitures de fumier.

QUANTITÉ CONSOMMÉE. On diffère beaucoup d'opinion sur les qualités de la farine d'épeautre; la pâte qu'il fournit passe pour être, comme celle de l'orge, plus courte et se sécher plus vite que celle du froment. BURGER dit que cette farine a *beaucoup moins* de valeur pour la panification, que celle du froment ordinaire, tandis que SCHWERZ lui en accorde précisément autant.

La Statistique évalue la consommation annuelle de l'épeautre à

147,155 hectolit., valant 870,376 fr.; mais le disponible n'étant que de
120,375 » » 713,428 fr., il y aurait déficit de. . . . . .

26,780 hectolit., valant 156,948 fr., à ajouter au déficit de méteil ou froment que nous signalrons plus loin, page 169, mais qui fournit un nouvel argument en faveur de notre opinion sur l'abaissement général des déclarations de produits faites à l'administration et consignées dans la Statistique officielle. Il ne peut être douteux pour personne, en effet, qu'année commune, la France récolte autant de grain qu'il lui en faut pour 14 ou 15 mois au moins de sa consommation, et qu'elle livre au bétail, à l'industrie et à des réserves commerciales, cet excédant habituel; il semble donc exister une dissimulation d'au moins 0,25 dans les produits indiqués par la Statistique, et nous croyons cette addition nécessaire à faire, pour arriver à une évaluation approximative à peu près exacte de nos produits annuels en céréales. On aurait ainsi pour moyenne, à l'hectare :

En froment.	1,556 litres	au lieu de	1,245
En seigle.	1,349	»	1,079
En méteil	1,624	»	1,299
En épeautre.	3,595	»	2,876

Profits industriels et valeur totale. La totalité de la consommation d'épeautre doit payer 0,08 de mouturage, etc. . . . 69,630 f.
1/9e de ce grain donne au commerce 0,05 de sa valeur. 4,835

Total de ces salaires industriels.	74,465 f.
La valeur du grain lui-même étant.	870,376
la totalité des valeurs consommées est de.	944,841 f.
A quoi ajoutant la valeur — des semences reprises annuellement.	93,295
des pailles.	189,360
du pâturage des chaumes.	18,936
la consommation annuelle de l'épeautre produit.	1,246,432 f.

non compris les salaires industriels autres que ceux portés ci-dessus.

MÉTEIL.

Etendue cultivée. Nous avons été à même de constater si souvent, par la pratique et par l'observation, la supériorité de produit du méteil sur le froment ou sur le seigle semés seuls; cet avantage est si positivement reconnu par Schwerz, M. Rendu, etc., que nous nous étonnons de voir cette culture, précieuse pour les terres médiocrement fertiles, aussi peu répandue qu'elle l'est dans le sud-est, et le sud-ouest parti-

culièrement. Nous avons trouvé des préventions peu fondées contre elle, ce nous semble, dans les montagnes du Limousin, le Périgord, la Guyenne, etc., quand nous avons parcouru ces pays. Notre conviction est restée, cependant, qu'elle pourrait y rendre de très-grands services, ainsi qu'à tout le midi de la France, et notamment partout où l'on fait succéder le blé au maïs ou à quelque autre plante épuisante et récoltée à maturité. L'usage de ne point engranger les gerbes, et de les amonceler en moyettes côniques, pour les y laisser long-tems, serait sans doute le plus grave obstacle à l'introduction et à l'adoption générale du méteil dans le centre et le midi, parce que le seigle s'égrénerait beaucoup par cette méthode; mais rien n'est plus facile que d'y renoncer, même avec l'usage de dépiquer en plein air, et l'on ne saurait trop encourager, ce nous semble, l'extension de la culture du méteil dans le centre et le midi, jusqu'à ce qu'il y en ait autant que de seigle ou même de froment.

L'étendue totale cultivée en méteil est de 910,932 hectares, dont le nord a plus des 0,6, 628,113 hectares, et le sud seulement 282,819 hectares. Les quatre régions se classent comme suit : nord-ouest, 373,111 hectares; nord-est, 255,002; sud-ouest, 169,855; et sud-est, 112,964 seulement.

L'étendue par département moyen, pour toute la France, est de 10,592 hectares. Les quatre départemens qui en cultivent le plus, sont: la Somme, 73,499 hectares; le Pas-de-Calais, 53,885; Eure-et-Loir, 35,265; Aisne, 34,551. Ceux qui en cultivent le moins, sont : la Seine, 122 hectares; Haute-Vienne, 359; Morbihan, 367; Allier, 441; Basses-Pyrénées, 479.

Semences employées. Quelques auteurs, français et étrangers, ont attribué au méteil l'avantage de n'être sujet ni au charbon, ni à la carie, ni à l'ergot, etc.; nous avons acquis la preuve que c'était un pur préjugé; mais cependant, la nature du sol et l'époque de la semaille du méteil, moins tardive que celle du froment, pourraient favoriser la levée et diminuer ainsi peut-être l'intensité du mal. Nous n'en recommandons pas moins de sulfater avec soin le froment qui doit entrer dans la composition du méteil, précaution que généralement on néglige; quant au seigle, il ne comporte pas cette préparation, qui ne le préserverait ni de la coulure, ni du miellat, ni de l'ergot.

Le méteil présente surtout ce grand avantage, pour les terrains inégaux, veineux, hétérogènes, qu'après avoir répandu la semence et avant de l'enterrer, on peut ajouter dans les places humides et fortes un peu de froment; du seigle, au contraire, dans les parties trop légères, et obtenir ainsi une excellente récolte là où le froment ou le seigle, semés seuls, n'auraient donné qu'un médiocre produit. Au reste

cet excès de précaution n'est pas même nécessaire, ordinairement; parce que l'on sème beaucoup trop fort, et que celui des deux grains qui convient le mieux au sol réussit seul et suffit pour le garnir.

En effet, Burger a calculé : 1° qu'un centilitre de froment de semence contient 220 grains, donc un litre 22,000, et un hectolitre, 2,200,000.

2° Qu'un gramme de seigle contenait 55 grains en 1817, 49 en 1818, et 45 seulement en grain de semence; l'hectolitre pesant 76 kilog. contient donc environ 3,724,000 grains.

La Statistique évalue les semences de méteil 1,932,427 hectolitres, valant 23,700,923 fr., ou par hectare 212 litres, valant 26 fr. 2 c.

Rien n'est plus variable, on le conçoit, que la composition des méteils, et il en doit être ainsi pour qu'ils remplissent leur but; supposons cependant que les 212 litres ci-dessus soient composés de :

Froment.	100 litres ou	2,200,000 grains.
Et de seigle	112 » ou	4,170,880 »
Total.	212 litres ou	6,370,880 grains.

Cela suppose plus de 637 grains, dont 0,4 froment et 0,6 seigle par mètre carré superficiel, ou 0m03 à 0m04 carrés seulement pour un grain, ce qui serait deux ou trois fois trop considérable si tous les grains réussissaient. Il suffit donc du succès de l'un des deux pour avoir une excellente récolte et parfaitement égale, parce que le seigle, qui talle moins, se trouve en proportion double.

Produit. La Statistique évalue la production annuelle totale de méteil, en France, à

	Hectolitres.	Valeur.		Litres.	Valeur.
	11,829,448	144,170,351 f.	ou par hectare. . .	1,299	158 f. 25
dont déduis. pour semences.	1,932,427	23,700,923	»	212	26 2
il reste disponible, pour la consommation.	9,897,021	120,469,428 f.	»	1,087	132 f. 23

Le prix moyen de l'hectolitre ressort pour toute la France à 12 fr. 20 c., et comme rien n'est plus variable que la composition et la valeur des méteils, selon les proportions diverses de seigle et de froment qu'ils contiennent, nous accepterons cette évaluation comme un fait, qui ne comporte aucune discussion.

On peut admettre un produit en paille d'environ 1,900 kilog. à l'hectare, comme pour le seigle, ou environ 38 fr.; soit, pour toute la France, 1,730,770,800 kilog., valant 34,615,416 fr., et pouvant servir de litière à 6,923,083 voitures de 1,000 kilog. de fumier.

Consommation. Le méteil ne se consomme guère que dans les campagnes et les petites villes; mais il est rare que les populations nécessiteuses de ces diverses parties de la France fassent moudre du grain autrement que mélangé, soit seigle et froment seulement, soit seigle, froment

et orge. Aussi, la consommation du méteil excède-t-elle le disponible, et encore est-elle indiquée fort au dessous de la réalité dans la Statistique. Toute la récolte, sans prélèvement aucun, entre d'abord dans la consommation ; il est rare que les semences soient prises sur une récolte de méteil, et ce n'est même pas d'une bonne économie ; on les compose artificiellement de froment et de seigle purs, selon les proportions convenables au terrain à emblaver. Si, plus haut, nous avons déduit des semences, il est donc entendu que c'est sur le seigle et le froment disponible qu'il convient de les imputer. En outre, on fait, pour moudre, une grande quantité de méteil dans le grenier, en mélangeant directement du seigle et du froment. Ces observations ne changent rien, d'ailleurs, aux conclusions générales que l'on peut tirer des calculs qui précèdent et de ceux qui vont suivre.

	Hectolitres.	Valeur.
La consommation du méteil étant de. . .	11,208,954	136,588,519
et le disponible n'étant que de.	9,897,021	120,469,428
il manque à la consommation.	1,311,933	16,119,091
qu'on peut supposer fournis par l'excédant de seigle.	533,132	4,192,256
et le surplus en froment.	778,801	11,926,835
Mais, comme il ne reste en froment disponible que.	495,069	7,530,160
il manquerait annuellement, d'après la Statistique.	283,732	4,396,675

Résultat peu favorable, qui sera vérifié, et fort au delà, en traitant du commerce extérieur, et qui est tout-à-fait inquiétant (1). Tout le monde doit donc être convaincu de la nécessité de convertir ce déficit dans la production des céréales d'automne en un large excédant incontestable et bien évident, annuellement produit, non par l'extension des cul-

(1) Nous pensons pouvoir tirer de ceci un puissant argument en faveur de deux propositions qui nous semblent démontrées.

1° Tous les renseignemens communiqués à l'administration sont entachés d'un même vice ; on s'est appliqué partout à dissimuler une partie des richesses agricoles par des préoccupations fiscales qui ne font pas plus d'honneur au pays qu'à l'administration, et qui n'existent pas, généralement, chez les autres nations où les bonnes dispositions du pouvoir pour l'agriculture sont mieux connues de tout le monde.

2° L'unique moyen de rectification des statistiques, le plus sûr, du moins, et le plus économique, consiste, peut-être, à publier par communes, et non par départemens, *les chiffres essentiels seulement* de nos trois tableaux, pour que chaque particulier puisse les vérifier selon son bon plaisir, et les rectifier. Ces tableaux, que l'on réduirait facilement ainsi à deux, et peut-être à un, devraient être affichés à la mairie, où tout le monde pourrait les consulter, et la dépense n'aurait rien d'exorbitant. Toute rectification serait communiquée par le maire à l'administration.

tures, mais par une meilleure préparation et une fumure plus abondante, pour des distilleries, des brasseries, le bétail, etc. Il nous semble fâcheux que l'administration soit arrivée à présenter un déficit pour une année ordinaire où il n'y a pas eu insuffisance dans la récolte notoirement; mais le fait est trop grave pour qu'elle ne cherche pas immédiatement tous les moyens d'en prévenir la continuation; et chacun doit comprendre que la France ne peut, à aucun prix, avoir recours à l'étranger pour fournir à ses habitans, chaque année, de la viande et du pain. Cette nécessité suffirait pour entretenir les appréhensions exagérées du peuple à l'occasion des subsistances, et faire renaître tous les préjugés relatifs au commerce des grains, qu'il faudrait déraciner et bannir de l'esprit public, où ils n'ont fait que trop de victimes et causé trop de désordres.

Profits industriels et valeur totale. La totalité de la consommation du méteil doit payer 0,08 de droit de mouturage, ou 10,927,082

1/9ᵉ de ce grain donne au commerce 0,05 de sa valeur.	758,825
Total des salaires industriels, non compris la boulangerie, etc., etc.	11,685,907
La valeur du grain lui-même étant.	136,588,519
la totalité des valeurs consommées est de.	148,274,426
A quoi ajoutant la valeur { des semences, prises sur d'autres grains	23,700,923
A quoi ajoutant la valeur { des pailles	34,615,416
le pâturage des chaumes, évalué.	3,461,542
la culture annuelle du méteil produit	210,052,307

FROMENT, ÉPEAUTRE ET MÉTEIL.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Il nous semble qu'on a généralement assez mal interprété le rôle que peut jouer le commerce extérieur des grains et farines, et les services qu'il peut rendre ou qu'il a rendus à l'approvisionnement intérieur, et surtout à la tranquillité publique, en empêchant l'élévation démesurée des cours. Nous avons dit, en effet, qu'un neuvième tout au plus de la population avait nécessairement besoin du commerce pour s'approvisionner de grain, et nous n'avons pas supposé, en conséquence, qu'il dût entrer plus qu'un neuvième des grains consommés dans le mouvement commercial de tous les marchés français; nous avons dit aussi que c'était ce qu'il y avait en trop sur ce neuvième commercial, seulement,

qui faisait la baisse des cours ; ce qu'il y avait en moins, qui faisait la hausse et causait quelquefois une panique dont la conséquence est de doubler souvent les prix et de provoquer des désordres. Il est probable que cette proportion attribuée à la partie commerciale de la consommation des grains, la seule qui soit mobile et nécessite l'attention de l'administration, est encore beaucoup trop élevée, pour deux raisons principalement : 1° le neuvième de la population, dont nous parlons, consomme généralement, et en moyenne, beaucoup plus de viande, beaucoup moins de pain que les populations rurales ; probablement 0,3 au moins ; 2° une partie de cette population se compose encore de propriétaires dont le revenu se paie en grain et rentre dans la catégorie de la consommation fixe des campagnes. Par toutes ces raisons, on peut vraisemblablement réduire au quinzième seulement de la consommation totale la partie commerciale, mobile et inquiétante pour l'administration, de cette consommation, celle enfin sur laquelle agit utilement le commerce extérieur, pour en modifier les cours.

Une autre raison tend à réduire encore l'inquiétude que peut causer une mauvaise récolte et le déficit qui en résulte ; on a pu voir, par le tableau n° 1, que sur 107 millions 1/2 environ d'équivalent de froment consommé, 14 millions à peu près sont fournis par le maïs, l'orge, le sarrasin, les châtaignes, etc. Depuis quelques années, la fécule joue certainement encore un rôle fort important dans la consommation, au moins en conservant à cette dernière une partie des grains que l'on en détournait autrefois pour des usages industriels ; puis, la pomme de terre elle-même devient chaque jour de plus en plus une partie essentielle de la consommation rurale, qui économise beaucoup de grain, et d'autant plus qu'il est plus rare et plus cher. Une petite économie, faite par 25 millions de consommateurs, fait un énorme disponible pour 8 millions qui en profitent. Nous ne saurions trop insister sur ce fait capital, dont les conséquences fournissent un moyen admirable de pondération des cours et d'équilibre des subsistances. Or, jamais toutes ces cultures ne manquent à la fois ; souvent, au contraire, le maïs, les pommes de terre, les châtaignes, et même l'orge, donnent des produits d'autant plus abondans que ceux des blés ont été moindres ; et, bien qu'ils n'entrent pas en plus grande quantité dans la consommation des villes, ils prennent beaucoup plus de part à celle des campagnes, et, par ce moyen indirect, permettent de livrer aux villes une proportion de la récolte en blés plus forte que celle qu'ils reçoivent en année d'abondance.

C'est d'ailleurs une mauvaise manière de raisonner que de prendre, pour les céréales, une moyenne d'importations ou d'exportations d'un grand nombre d'années, parce que les années où ce commerce est

nécessaire à la France sont tout-à-fait exceptionnelles, dans les chiffres qu'elles donnent, et heureusement assez rares, en sorte que, de la moyenne, on ne peut rien conclure aux exceptions; et ce sont principalement ces dernières qu'il importe de bien étudier.

L'un des statisticiens français les plus distingués, et dont la droiture d'intentions est une puissante garantie d'exactitude, a établi un tableau des importations et exportations totales de blés et farines, de 1778 à 1832; il a trouvé que l'importation totale, pendant cette période, avait été de. . . . . 29,859,571 quint. métr.
l'exportation totale, de. . . . . 18,913,449 » »

et la balance, de. . . . . 10,946,122 quint. métr.

Calculant ensuite que, pendant cette période, la population de la France a varié de 22 millions d'individus à 32,563,000, et que la consommation d'un jour en *blé et farine*, pour cette population, doit être de 110,000 à 162,000 quintaux métriques, un commentateur judicieux, et très-versé en ces sortes de matières, en conclut qu'en 45 ans, ou 16,425 jours, il n'a été importé qu'un excédant suffisant pour nourrir pendant 61 jours la population de la France, soit 0,004 seulement de la consommation.

Le tableau est certainement exact, le raisonnement n'est que l'expression d'un fait qui semble incontestable; mais il ne faudrait pas en forcer les conséquences jusqu'à prétendre que chaque individu, pouvant supporter facilement une réduction de 4 millièmes, ou la 250e partie de sa consommation, il n'y a pas de disette possible en France, et que le commerce extérieur n'a sur les cours et l'approvisionnement que cette influence insignifiante. Entre autres raisons qui rendent cette argumentation inexacte, 1° on peut bien évaluer quel est *l'équivalent* de blé nécessaire à la consommation d'un jour; mais *la quantité* de blé en nature est tout-à-fait impossible à déterminer, et il n'est pas douteux que, dans les années de disette, la portion consommée dans les campagnes, de beaucoup la plus importante, est considérablement réduite; 2° dans ces mêmes années de disette, nous l'avons dit, l'importation est quelquefois décuple de la moyenne générale.

On a calculé, il est vrai, que la plus forte importation de ces 45 années n'excédait pas 22 jours de la consommation générale de la France; mais ce chiffre est beaucoup plus effrayant qu'il ne semble au premier aperçu, puisque, d'une part, on peut vraisemblablement le multiplier par 15 pour avoir la mesure de la souffrance réelle éprouvée dans les villes, ce qui donne déjà une ressource de 330 jours; que, d'un autre côté, la consommation générale du blé en nature dût être beaucoup diminuée pendant cette désastreuse année qui répond à 1832; et enfin,

parce que la disette ne paraît pas affecter jamais la totalité du pays.

De 1827 à 1836, les importations de blés et farines se sont élevées en moyenne, chaque année :

		Valeur.	Droits.
Froment, épeautre et méteil, grain	102,295,716 lit.	30,865,472	1,368,964
Farines	3,222,726 kil.	1,153,996	43,471
Total		32,019,468	1,412,435

Les années extrêmes de cette importation ont été :

			Valeur.	Droits.
1832.	Grain	421,130,601 lit.	84,226,120	4,253,615
	Farine	13,221,603 kil.	4,627,561	102,863
Total			98,853,681	4,356,478
et 1835.	Grain	42,270 lit.	8,454	6,202
	Farine	2,023 kil.	709	512
Total			9,163	6,714

Nos principaux fournisseurs, pendant l'année maximum 1832, furent la Russie, pour 736,993 hectolitres ; la Sardaigne, 690,548 ; la Prusse, 400,682 ; les autres parties de l'Allemagne, 165,004 ; en tout, 565,686 ; l'Angleterre, 509,333 ; Deux-Siciles, 392,123 ; Turquie, 291,860, et Grèce, 35,855 ; Autriche, 180,451 ; Toscane, 147,910 ; Hollande, 71,922 ; Danemarck, 66,879 ; Espagne, 63,031 ; Belgique, 55,750 ; Alger, 8,232, et Barbarie, 162 ; Suède et Norwège, 5,219 ; Etats-Unis, 3,562 ; Portugal, 1,191 ; Suisse, 1,009 ; autres pays, 1.

Les exportations, pendant la même période, ont été en moyenne :

		Valeur.	Droits.	
Grains.	4,681,679 lit.	923,218	11,979	ou 25 c. par hectol.
Farines.	9,484,296 kil.	1,896,849	10,328	ou 11 c. le quintal.
Total.		2,820,067	22,307	

Les années extrêmes de cette exportation, qui semblent malheureusement établir que la France produit annuellement pour environ 30 millions de blés et farines de moins que sa consommation, ont été :

			Valeur.	Droits.
1836.	Grain	3,770,868 lit.	754,173	10,381
	Farines	14,324,646 kil.	2,864,929	28,707
Total			3,619,102	39,088
et 1830.	Grain	277,381 lit.	55,476	655
	Farines	6,896,462 kil.	1,379,292	556
Total			1,434,768	1,211

Il est facile de voir combien cette exportation est régulière, comparativement aux extrêmes de l'importation ; les farines y jouent le principal rôle, et ce commerce semble en voie de prospérité réelle ; c'est un bien en ce que les résidus, son, etc., profitent à la production de l'engrais ; mais le solde général des importations n'en est pas moins des plus déplorables, et semble prouver ce que nous ne cessons de dire, que, faute du bétail nécessaire, nous ne produisons qu'à un prix supérieur à celui des autres nations, en sorte que le commerce extérieur n'est pas plus apte que le bétail à consommer notre excédant, quand nous en avons un, par hasard, et que nous marchons, en conséquence, de crise en crise, et de disette en trop plein, sans débouchés. Un grand peuple ne peut aspirer à aucun avenir commercial et manufacturier, quand les subsistances, et par conséquent le bas prix uniforme des salaires, repose sur des bases aussi fragiles, disons plus, aussi détestables.

L'amidon, les gruaux, la fécule, le son pourraient trouver place ici, nous avons cru devoir en renvoyer les détails un peu plus loin ; quant aux *pâtes dites d'Italie*, etc., au *pain* et *biscuit de mer*, etc., qu'on peut considérer comme plus particulièrement dépendans du froment, voici les chiffres donnés par l'administration des douanes, comme moyenne décennale de 1827 à 1836 :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Importations.			
Pain et biscuit de mer. . . .	13,811	3,353 f.	597 f.
Pâtes d'Italie, etc.	236,241	141,744	35,593
Total.	250,052	145,097 f.	36,190 f.
Exportations.			
Pain et biscuit de mer. . . .	1,132,210	283,055 f.	644 f.
Pâtes d'Italie, etc.	197,290	118,354	330
Total.	1,329,500	401,409 f.	974 f.
Balance au profit de l'export.	1,079,448	256,312 f.	

Nos principaux débouchés pour les grains, et presque les seuls de quelque importance, sont, pour 1836, année maximum :

	Grains. Litres.	Farines. Kilog.	Pâtes d'Italie.	Pain et biscuit de mer.
La Guadeloupe	»	3,824,673	24,753	87,248
La Martinique.	200	4,219,520	36,513	86,004
Bourbon.	»	141,862	9,898	10,687
Cayenne.	»	195,914	5,290	9,220

	Grains. Litres.	Farines. Kilog.	Pâtes d'Italie.	Pain et biscuit de mer.
Sénégal.	»	243,200	2,532	5,562
St-Pierre et Miquelon.	»	471,520	»	1,234,000
Espagne.	1,209,676	2,668,902	4,609	304,273
Suisse.	1,584,781	1,535,646	»	»
Angleterre.	772,530	10,769	22,255	35,581

Il est facile de reconnaître que ces débouchés sont en grande partie forcés, et ne prouvent nullement en faveur de notre production à bon marché.

Droits de douane. La législation qui règle les droits d'importation et d'exportation des céréales peut avoir un triple but : 1° procurer de l'argent au Trésor ; 2° protéger l'agriculture nationale ; 3° favoriser la stabilité du cours des subsistances, comme base des salaires et de la main-d'œuvre, élément capital de la prospérité manufacturière.

Comme ressource pour le Trésor, les droits à l'importation sont de la plus évidente injustice, parce qu'ils n'atteignent pas les contribuables en raison de leurs revenus, mais bien, au contraire, en raison de leur consommation en pain, qui est beaucoup plus forte chez le pauvre que chez le riche, ordinairement; quant aux droits à l'exportation, ils sont impolitiques, parce qu'ils nuisent à la production.

Comme protection à l'agriculture, les droits d'importation ne peuvent avoir qu'une utilité médiocre, parce que c'est indirectement, par l'augmentation du bétail et de l'engrais, comme nous l'avons dit, qu'il convient d'encourager la production des céréales, et non en favorisant l'extension de leur culture, déjà trop mal fumée chez nous ; par la même raison, tout en demandant la libre sortie des céréales, nous ne sommes pas partisan de primes à l'exportation en nature, pour cette denrée, en tems ordinaire. Mais il n'en est plus ainsi dans les années de trop grande abondance, où l'avilissement des cours est extrême ; nos conditions de production étant notoirement plus onéreuses que celles de plusieurs pays voisins, si nous ne protégions pas alors nos nationaux par un tarif suffisamment élevé, une crise déplorable amènerait l'abandon de la culture des grains et la disette perpétuelle.

Comme moyen de régulariser le cours des subsistances, les droits à l'importation pourraient avoir une efficacité réelle, s'ils étaient sagement gradués, et que des primes à l'exportation, dans les années d'extrême abondance, vinssent compléter ce système économique.

Rien ne serait plus facile à établir et plus simple à appliquer qu'un tarif de ce genre, qui devrait avoir les mêmes bases pour toute espèce de grains, en proportionnant les droits à leur valeur respective. Il suffirait de déterminer un peu largement le prix *medium* de production du

froment, et d'adopter, pour *minimum*, sa valeur économique, comme substance fourragère ; sur ces deux bases, on calculerait la valeur relative de tous les autres grains; on réglerait les droits d'importation de manière à ce que, ajoutés au cours du moment, ils donnassent toujours une somme précisément égale au prix *medium* de production, arbitrairement déterminé; et l'on donnerait à l'exportation des primes calculées de manière à parfaire toujours, avec le cours du moment, le *minimum* également déterminé, d'après la valeur fourragère du grain, afin que le cultivateur ait autant de profit à donner ce grain au bétail qu'à l'exporter, quand il n'aurait pas, à l'étranger, une valeur supérieure.

Supposons, par exemple, que le cultivateur français doive produire du froment au prix moyen de 20 fr. l'hectolitre, et que le bétail puisse le payer (à raison de 3 fr. 20 c. le quintal équivalent de sainfoin) 10 fr. environ; au dessous de 20 fr. l'entrée serait libre; entre 20 et 10 fr., le droit d'entrée serait égal à la différence qui existerait entre 20 fr. et le cours du moment, officiellement constaté; au dessous de 10 fr., l'entrée serait prohibée, et une prime, égale à la différence entre le cours officiel et 10 fr., serait accordée à l'exportation. Pour cette dernière, elle devrait être libre de 10 à 20 fr., et prohibée au dessus de 20 fr., ou, tout au moins, payer alors un droit égal à la différence entre le cours d'alors et 20 fr.

Ainsi, quand la mercuriale porterait le froment à :

	Import.	Export.
30 f., les droits seraient.	» f.	10 f.
20 » »	»	»
15 » »	5	»
10 » »	10	»
8 » »	12	Prime, 2
6 » »	14	d° 4

Pour les autres grains, on adopterait pour échelle le rapport de leur valeur réelle à celle du froment; si l'on admet que le seigle vaut 2/3 du froment, son *medium* de production devrait être fixé à 13 fr. l'hectolitre, son *minimum* à 7 fr., et l'application des droits suivrait la même règle; si l'orge vaut moitié du froment, son *medium* serait 10 fr., son *minimum* 5 fr., et ainsi des autres grains.

Tel est à peu près, moins les primes à l'exportation, l'échelle de droits mobiles appliquée en Angleterre à l'importation des céréales (1); le cours et le droit réunis font toujours une somme égale à 30 fr. 73 cent. au

(1) Des primes elles-mêmes existaient autrefois dans la législation anglaise, sous le nom de *gratification*, et ce qu'elles coûtaient au Trésor prouve que ce n'était pas une lettre morte; mais, comme elles n'étaient pas combinées sur un minimum de valeur, elles n'a-

moins, 32 fr. 03 c. au plus l'hectolitre (71 à 74 schellings le quarter). Mais ce tarif, qui a fait tant de bruit, est beaucoup moins rationnel que celui qu'il remplace, en ce que le *minimum,* 71 schellings, correspond au cours le plus bas, 51 schel., et le *maximum,* 74 schellings, au cours le plus haut, 73 schel.; dans l'ancien tarif, le *minimum* était 74 schel. par quarter; mais ce *minimum* avait lieu quand le froment arrivait au prix excessif de 73 schel., et le *maximum,* au contraire, était de 86 schel. 8 d., qui n'avaient lieu que quand le blé tombait à 51 schel. le quarter. L'ancienne combinaison décèle une grande habileté politique, sauf l'exagération évidente des droits, car elle est en parfaite harmonie avec les besoins, 1° du Trésor, qui perçoit d'autant plus que le peuple a moins besoin du grain étranger; 2° de l'agriculture, d'autant plus énergiquement protégée que les cours descendent davantage au dessous de leur *medium* nécessaire; 3° des classes pauvres, dont la subsistance en grains étrangers est d'autant moins entravée par le fisc que les cours s'élèvent davantage. On pouvait améliorer cette législation en réduisant le *medium* de 10 ou 12 schellings par quarter, ce que n'a pas fait Robert Peel; mais renverser le principe de l'échelle des droits, c'est faire preuve d'une faible connaissance de la matière.

Notre législation, à cet égard, est beaucoup plus imparfaite encore, et surtout plus compliquée que celle de l'Angleterre; la loi du 15 avril 1832 paraît bien avoir l'intention d'établir quelque chose comme ce que nous présentons; mais elle l'a fait de la manière la moins avantageuse et la plus anti-économique qui se puisse voir. Tout au plus pourrait-on lui supposer le pouvoir de favoriser l'agriculture française; mais cette supposition elle-même serait tout-à-fait gratuite; quant au Trésor, et ce qui est bien plus important surtout, quant à l'équilibre des prix du grain, comme régulateur des salaires, il est malheureusement par trop évident que cette pensée ne s'est pas même offerte à l'esprit des législateurs.

En effet, 1° on a commencé par établir quatre classes de départemens divisées en huit sections, tout exprès pour consacrer et perpétuer l'abus des cours moyens différens dans telle partie de la France ou dans telle autre; ainsi, de par la loi, dans une monarchie libre, le Français de Montpellier doit payer l'hectolitre de froment 6 fr. de plus que le Français de Rennes; 4 fr. de plus que celui de Lille, Strasbourg, etc.; 2 fr. de plus que celui de Bordeaux, etc., etc. Et l'on s'étonne de voir l'industrie se concentrer dans certains départemens!

valent d'autre effet que de surexciter la culture des grains, d'élever les fermages et d'augmenter le prix du pain. Un tel résultat était trop impolitique pour qu'il n'y fût pas remédié; mais on pouvait le faire plus sagement qu'en supprimant la gratification.

2° Comme si l'abondance ou la rareté de tous les grains était fatalement et absolument proportionnelle à celle du froment, c'est le prix de celui-ci qui sert de régulateur dans les quatre classes, aux droits à percevoir sur toutes les autres céréales. Il nous semble difficile d'imaginer une combinaison plus bizarre et moins rationnelle, en ce qui est de l'avoine, particulièrement.

3° Au lieu de penser au consommateur en assurant seulement un *medium* au producteur, on a surexcité désastreusement l'extension des céréales, en prenant un *maximum* pour sommet de l'échelle, avant d'admettre l'entrée au droit de 25 c. l'hectolitre. Cette faveur, qu'en apparence on voulait accorder à l'agriculture française, a eu le désastreux effet de nuire aux cultures fourragères, et de diminuer, faute d'engrais, les produits qu'elle devait augmenter.

4° Enfin, tout est arbitraire dans la fixation des droits d'importation et d'exportation; on n'a tenu aucun compte des valeurs proportionnelles des grains, et l'on n'a rien fait pour en favoriser l'exportation en cas de trop plein. Ainsi, le froment, l'épeautre et le méteil paient le même droit en tout tems; le sarrasin paie 1/6e seulement moins que l'orge, etc., etc., et tout cela sans aucun égard, comme nous l'avons dit, au cours du grain introduit, mais bien, seulement, au cours du froment exclusivement, *et surtout au pays où se fait l'introduction.*

Cette loi est trop foncièrement mauvaise pour n'être pas l'objet d'une refonte complète et prochaine; son mécanisme est trop compliqué pour être exposé autrement qu'en un énorme tableau, comme celui que contient le *Dictionnaire du Commerce* de M. Guillaumin, t. II, p. 1061; pour ces raisons, nous y renvoyons le lecteur désireux d'être mieux renseigné dans le labyrinthe de cette combinaison désastreuse. D'après ce tableau, quand le froment vaut plus de 22, 24, 26 ou 28 fr. l'hectolitre, selon la classe à laquelle appartient le département où se fait l'importation ou l'exportation, on paie 25 c. par hectolitre de grain, 50 c. par quintal métrique de farine à l'importation du froment, du méteil *et de l'épeautre;* et à l'exportation, 6 fr. pour le grain et 12 fr. pour la farine, plus 2 fr. pour le grain, 4 fr. pour la farine par chaque franc de hausse au dessus des cours indiqués ci-dessus. Au dessous de 7, 9, 11 ou 13 fr. l'hectolitre de froment, suivant la classe, les trois espèces de grains ci-dessus paient 19 fr. 75 c. par navire français et par terre, 21 fr. par navire étranger à l'importation, plus 1 fr. 50 c. par chaque franc de baisse au dessous des cours de 6, 8, 10 ou 12 fr.; et 25 c. pour le grain, 50 c. pour la farine, à l'exportation. Entre ces extrêmes, 28 fr. et 13 fr., le droit est combiné de manière, qu'ajouté au cours, il reproduit toujours à peu près le maximum pour le froment, de 27 fr. 25 c. à 21 fr. 25 c. l'hectolitre, suivant la classe.

Amidon, fécule. Depuis que l'extraction de la fécule de pommes de terre a pris en France un grand développement, c'est plutôt à ce produit qu'aux céréales qu'il faut sans doute attribuer la plus grande partie des valeurs créées par l'amidon et la fécule; mais, comme cette fabrication réagit directement sur les céréales, dont elle diminue d'autant la consommation, nous croyons pouvoir placer ici ce qui s'y rapporte dans le commerce extérieur.

L'importation est presque nulle; elle s'est élevée en moyenne annuelle, de 1827 à 1836 :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Amidon	1,742	697 f.	408 f.
Gruaux et fécules.	24,670	7,401	1,021
Total.	26,412	8,098 f.	1,429 f.

Le maximum d'importation est 1835, pour les gruaux et fécules, 129,985 kilog., dont la Sardaigne nous a fourni 105,412; la Toscane, 16,518; l'Angleterre, 2,906; la Martinique, 1,723; la Guadeloupe, 1,455; la Suisse, 619; le Brésil, 347; autres pays, 1,005.

L'exportation moyenne, pendant la même période, s'est élevée annuellement à :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Amidon.	130,479	65,240 f.	359 f.
Gruaux et fécules.	32,579	9,673	86
Total.	163,048	74,913 f.	445 f.

L'année maximum de nos exportations d'amidon, désignation sous laquelle il faut vraisemblablement entendre toute fécule de pommes de terre ou de grain, est, 1836, 210,834 kilog. La Suisse est notre plus important débouché, 132,602 kilog.; viennent ensuite : Angleterre, 23,846; Sardaigne, 23,753; Allemagne, 8,802; Alger, 5,320; Espagne, 4,674; Turquie, 4,080; Grèce, 1,960, etc.

Les droits de douane sont de 21 fr. par quintal à l'entrée, et 25 c. à la sortie. On voit ici un intérêt manufacturier qui n'est point en harmonie avec l'économie générale des lois céréales et l'intérêt des subsistances; c'est l'une des mille anomalies de notre législation fiscale, toujours rédigée partiellement et sans aucune vue d'ensemble. Il faut espérer que cet état de choses cessera quelque jour, et que, dans une codification intelligente de nouveaux tarifs, on assimilera toutes les substances à leur produit radical ou similaire, afin de ne pas détruire d'un côté ce qu'on édifie de l'autre.

Son. Nous importons annuellement en moyenne, de ce produit;

Kilog.	Valeur.	Droits.
1,350,772	54,031 f.	7,431 f.

Cette importation semble augmenter notablement chaque année, et s'est élevée à son maximum décennal en 1836, où il en a été introduit 2,487,790 kilog., évalués 99,511 fr., et payant 13,684 fr. de droits de douane, qu'on peut considérer comme une faute économique très-préjudiciable à l'agriculture française et aux consommateurs de viande, en ce que ces droits frappent une substance fourragère et sont nécessairement prélevés sur le produit des animaux qui la consomment.

La Russie, en 1836, nous a fourni 720,200 kilog.; la Sardaigne, 580,990; la Prusse, 227,702; les villes anséatiques, 172,952, et le reste de l'Allemagne, 51,151; le Danemarck, 179,205; la Belgique, 176,841; la Toscane, 169,673, etc. Ces chiffres, de peu d'importance par eux-mêmes, ont une signification économique beaucoup plus grande; ils sont l'indice du prix plus élevé que nous consentons à payer les substances fourragères, et, sous ce rapport, le critérium de notre infériorité réelle dans cette production; malheur public auquel il faut remédier.

A l'exportation, qui est vraisemblablement de peu d'importance, le son est confondu avec les autres substances fourragères.

M. Pommier évalue le produit en son d'un bon mouturage à 20 ou 22 p. 100 du poids du blé, et le poids du gros son. . . à 20 kilog. l'hectol.

du petit son. . . à 24 »

des recoupettes. 28 à 30 »

des remoulages. 45 à 50 »

On ne sait à peu près rien sur la valeur fourragère de ces sortes de produits; quelques théoriciens les ont évidemment trop dépréciés, et les praticiens, au contraire, les estiment peut-être au delà de leur valeur réelle.

La grande importance de l'engrais que produisent les substances fourragères, la difficulté du transport de celles-ci, à cause de leur poids et de leur volume considérable, pour une valeur modique, nous ferait regarder comme une mesure sage de supprimer toute espèce de droits à leur introduction, et de frapper au contraire leur exportation.

SEIGLE.

Valeur moyenne et valeur économique. Le prix moyen de l'hectolitre de seigle, indiqué par la Statistique, pour toute la France, est de 10 fr. 65 c.; celui du froment étant de 15 fr. 85 c., on voit qu'il existe une différence d'environ 0,33 entre ces deux prix.

M. Pommier, dans le *Dictionnaire du Commerce*, dit que cette différence est toujours de 0,4 à 0,5; nous croyons qu'il y a exagération de sa part; cela peut être vrai à Paris, où probablement notre savant con-

frère s'est renseigné ; mais il n'en est plus ainsi sur les autres marchés, et nous croyons fort exact le rapport indiqué par la Statistique. Schwerz l'établit exactement comme cette dernière pour une contrée des bords de la Meuse qu'il a habitée long-tems, dit-il, et où l'on estime autant 4 scheffels de seigle que 3 de froment.

Par la théorie, il arrive d'ailleurs au même résultat, car, selon lui, 77 kilog., poids d'un hectolitre de froment, valant 96 kilog. 25 de seigle (à 4 de froment pour 5 de seigle), et l'hectolitre de seigle ne pesant que 72 kilog., il en résulte, par la proportion 96,25 : 72 :: 133 : 100, que 100 parties de froment valent 133 parties de seigle ; ou bien encore, que les 72 kilog. de l'hectolitre de seigle ne valent que 54 kilogr. de froment.

D'après les données précédentes, chaque hectolitre de seigle représente un équivalent d'environ 220 kilog. de sainfoin, ou 7 fr. 4 c., à raison de 3 fr. 20 c. le quintal, prix auquel il serait désirable qu'on pût le vendre généralement, pour que sa culture se limitât autant que l'exigeraient les cultures fourragères. Les 880 litres disponibles, par hectare moyen, représentent donc 1,936 kilog. de sainfoin, valant 61 fr. 95 c. seulement, pour du bétail qui paie le fourrage à raison de 3 fr. 20 c. le quintal. Il n'est pas douteux qu'avec la fumure et la préparation généralement accordée au seigle, il y a bon nombre de fourrages qui donneraient partout plus de 1,936 kilog. équivalent de sainfoin à l'hectare, ou qui les donneraient du moins pendant plusieurs années au lieu d'une seule ; le cultivateur aurait plus d'intérêt à les produire s'il en avait le placement certain, et que l'on ne payât plus 10 fr. 65 c., sur le marché, l'hectolitre de seigle, qui ne vaut que 7 fr. 4 c. comme équivalent nutritif fourrager. Il importe donc encore de faire, comme pour le froment, que la nourriture des hommes ne coûte pas plus cher que celle des animaux ; et le moyen unique d'y parvenir, c'est d'obtenir, d'abord et transitoirement, que la nourriture des animaux soit payée aussi cher que celle des hommes, ce qui porterait le quintal de sainfoin à 4 fr. 84 c. au lieu de 3 fr. 20 c., prix qui n'est déjà pas impossible dans les circonstances actuelles, avec de bons soins, et qui n'aurait rien que de très-modéré dans une agriculture rationnelle et perfectionnée, où le bétail et son aménagement seraient améliorés.

Les chiffres qui précèdent sont sensiblement d'accord avec les évaluations que nous avons données page 46 du *Moniteur de la Propriété* de 1840, où, supposant le prix du quintal de sainfoin à 4 fr. 80 c., nous trouvions, pour valeur de l'hectolitre de seigle, 10 fr. 25 c., et 323 pour son équivalent de 1,000 parties de sainfoin.

L'administration de la Guerre, qui fait pour les soldats cet abominable pain dit de munition, qui est une honte pour elle, avec les moyens dont

elle dispose pour en fournir d'excellent aux troupes, n'admet pas le seigle dans ses manutentions; s'il y avait dans cette mesure un but d'encouragement à la culture du froment, nous n'aurions que des éloges à lui donner; mais c'est au moins fort douteux, et alors ce semblant de philantropie théorique, rapproché de la qualité réelle du pain livré au soldat, nous semble contraire au bon sens et à l'économie.

Etendue cultivée. Par sa rusticité, sa précocité, son appropriation aux terrains légers, secs et médiocrement fumés, la quantité et la qualité de ses pailles, pour liens, litières, etc., l'abondance et la précocité du fourrage qu'il peut donner au printems, les secondes récoltes de navets, etc., qu'il favorise sur ses chaumes, etc., le seigle mérite d'occuper un rang distingué dans notre misérable agriculture. Pour les cultivateurs, il est infiniment précieux, aussi lui consacrent-ils annuellement 2,582,254 hectares, presque moitié de l'étendue cultivée en froment; pour l'Etat, il a encore la plupart de ces qualités; mais il les rachète malheureusement par plusieurs défauts si graves, que l'on doit tendre partout à en restreindre sa culture plutôt qu'à l'encourager. Parmi ces défauts sont : 1° l'*ergot*, poison atroce, dont on pourrait, par le criblage, prévenir les mauvais effets sans aucune perte, car ce qui tue ne nourrit pas; mais c'est ce qu'on ne fera pas, de long-tems, comprendre au cultivateur nécessiteux, qui ne peut croire que l'ergot n'est pas du seigle; 2° sa valeur relative, inférieure à celle du froment, à volume égal et même à poids égal; 3° sa rusticité et ses autres qualités elles-mêmes, qui sont un encouragement à la mauvaise culture, dont elles assurent les profits.

L'étendue cultivée en seigle, par département moyen, pour toute la France, est de 30,026 hectares, un peu moins de la moitié de l'étendue en froment (64,963); mais ces proportions varient comme suit dans les diverses régions.

	Sud-est.	Sud-ouest.	Nord-ouest.	Nord-est.
Seigle.	40,129	30,869	26,467	21,688
Froment.	43,199	73,485	69,795	75,445

Dans quelques départemens où l'agriculture est très-riche, on ne le cultive guère pour son grain; mais bien pour sa paille, dont on y fait exclusivement des liens, et pour fourrage vert, en récolte dérobée, excellente pratique, qui n'est pas assez générale et qu'on ne saurait trop encourager, en même tems que l'on doit vaincre, par l'éducation, les préjugés qui s'opposent, dans tous les pays misérables, à la culture et à l'emploi des diverses céréales comme fourrages verts.

D'après un renseignement que nous devons à l'extrême obligeance de M. de Béhague, l'un des trop rares propriétaires de France qui s'occupent d'agriculture avec zèle, persévérance et talent, et qui tire un

grand parti de cette consommation en vert du *seigle*, du *froment* et de l'*avoine* elle-même, 4 mètres carrés superficiels de seigle coupé en vert, lorsqu'il avait atteint 1^{m}65 de hauteur, lui ont donné 10 kilog. de fourrage vert, qui se sont réduits à 3 kilog. 5 par une dessiccation faite avec soin. Calculant sur ces données, on trouve qu'un hectare aurait produit 25,000 kilog. d'un fourrage vert excellent, et dont la précocité augmente le mérite, et 7,750 kilog. de fourrage sec à rentrer, mais devant probablement se réduire encore à environ 6,000 kilog., valant, à 3 fr. 20 c. le quintal métrique seulement, 192 fr., prix plus élevé, peut-être, que le produit en grain de la même étendue; obtenu sans épuisement du sol, et en créant 20,000 kilog. d'engrais au profit de l'exploitation, sur un terrain débarrassé à tems pour recevoir encore une récolte très-productive.

Nous devons faire remarquer ici, d'ailleurs, que vraisemblablement la Statistique n'a pas tenu compte de ce genre de culture, beaucoup trop rare, partout où il est usité, et que c'est un article assez important à ajouter aux ressources fourragères officiellement déclarées pour certains départemens bien cultivés. Cette observation acquiert d'autant plus d'importance, qu'elle doit s'appliquer, probablement, à un assez bon nombre d'autres récoltes, dites dérobées, telles que les navets en deuxième récolte, les trèfles incarnats, les récoltes jachères de maïs vert, etc., etc., dont il faut tenir compte, par la pensée, quand on cherche les conséquences à tirer des chiffres officiels sur nos ressources fourragères.

Les départemens qui cultivent le plus de seigle pour grain, sont : le Puy-de-Dôme, 109,674 hectares; la Creuse, 108,457 ; Saône-et-Loire, 91,434 ; et la Loire, 91,587.

Ceux qui en cultivent le moins, sont : les Basses-Pyrénées, 813 hectares ; le Doubs, 2,595 ; les Bouches-du-Rhône, 2,711 ; la Seine, 3,333 ; et le Jura, 3,815.

La mauvaise culture ; la nature sablonneuse, l'élévation et la pente du terrain ; la périodicité, dans certains climats, d'une température défavorable à la floraison d'un froment mal choisi, mal cultivé et mal fumé; semblent être les circonstances qui favorisent le plus la culture du seigle.

L'agriculture alterne, perfectionnée et riche d'engrais ; la nature argileuse du terrain, sa situation en plaine ou dans des vallées exposées à des gelées tardives du printems qui font couler la fleur du seigle et réduisent quelquefois de moitié son produit en grain ; la culture du maïs pour grain, etc., semblent être, au contraire, les principales circonstances qui nuisent à l'extension de la culture du seigle.

Semences employées. En traitant du produit, nous avons donné le

tableau général des semences employées, et leur valeur moyenne, à l'hectare, pour toute la France, il ne vaut pas la peine d'entrer dans plus de détails à cet égard, les variations de localité à localité, que nous avons signalées pour le froment, se représentant également pour toutes les céréales, sans qu'il y ait un grand avantage à les étudier isolément. La nécessité d'une bonne préparation est même plus impérieuse pour le seigle, « *qui veut être semé dans la cendre,* » que pour le froment, « *qui peut être semé dans la boue;* » ainsi, ce que nous avons dit des semoirs lui est particulièrement applicable.

Nous ferons seulement, sur la culture du seigle, les observations suivantes : 1° généralement, on le sème beaucoup plus tard que cela ne serait nécessaire pour obtenir de cette plante, semée un peu plus claire, son maximum de produit; 2° il n'existe jusqu'à présent aucun remède certain contre les principales maladies qui détériorent sa récolte, et c'est un beau sujet à faire étudier, en offrant des récompenses suffisantes à ceux qui résoudront la question; 3° les chiffres donnés par la Statistique sont, à 6 litres près, par hectare, les mêmes que pour les semences de froment; cette similitude est fort étrange, parce que le grain du seigle est notablement plus petit que celui du froment de semence, en général, et lève mieux, par la préparation qu'il exige; en conséquence, nous avons presque toujours semé et vu semer 0,21 à 0,25 de moins en seigle qu'en froment. Burger, il est vrai, pose en principe que le seigle talle moins que le froment, et exige autant de semence; mais cette assertion elle-même nous étonne.

L'observation que nous venons de faire ne prouve pas, tant s'en faut, que nous ayons raison, et que les chiffres de la Statistique soient erronés. Partisan des semailles claires, nous nous abusons probablement sur la pratique générale, l'opinion de Schwerz semble le démontrer; selon cet auteur, on doit semer autant de seigle que de froment, parce qu'il talle moins que ce dernier, et il indique comme faits pratiques une moyenne de 180 litres à l'hectare et des extrêmes variant entre 120 litres, 320 et même jusqu'à 425 litres à l'hectare, chez M. Boenninghausen, dans la Twente.

D'après cet auteur, on sème à l'hectare:

	Litres.
Dans le Brabant	135 à 180
En Flandre	120 à 170
Dans l'Altenbourg	185
Dans le Palatinat	175
En Angleterre	170
En Autriche et en Carinthie	190 à 320
A Hohenheim (Wurtemberg)	270

Produit. La Statistique officielle évalue la production annuelle totale du seigle, en France, à

	Hectolitres.	Valeur.		Litres.		Valeur.
	27,811,700	296,292,740 f.	ou par hectare	1,079	à 10 f. 65 ou	114 f. 95
dont déduis. pour semences.	5,139,422	55,279,842	»	199	»	21 45
Il reste disponible, pour la consommation.	22,772,278	241,012,908 f.	»	880	»	93 f. 50

Les observations que nous avons faites, à l'article froment, sur la différence de valeur des grains vendus et de ceux consommés, étant applicables à toute espèce de produits agricoles indistinctement, nous ne les répéterons ni ici ni ailleurs dorénavant; nous ajouterons seulement que la perfection de l'économie politique intérieure consisterait à établir une harmonie parfaite entre les prix si différens aujourd'hui de la vente des grains et de leur consommation, en sorte que le pain coûtât le même prix à l'artisan des villes et au laboureur, sauf le salaire des transports au marché, etc. C'est dans ces circonstances que l'équilibre des diverses industries pourrait être naturellement obtenu, et que les manufactures trouveraient dans l'économie de la main-d'œuvre un puissant encouragement.

Le poids d'un hectolitre de seigle étant ordinairement de 70 à 73 kil., on voit que les 880 litres qui restent disponibles à l'hectare, en moyenne, après prélèvement des semences, doivent peser environ 625 kilog. seulement, au lieu de 800 kilog. de grain disponible que donne le froment sur la même étendue. Mais là ne se borne pas l'infériorité de la culture du seigle; Schwerz dit qu'on estime généralement 4 kilog. de froment autant que 5 de seigle; par conséquent, le produit disponible d'un hectare se réduit à un équivalent de 500 kilog. de froment, et ne rend que 5/8es du produit de la même étendue cultivée en froment. Nous avons donc eu raison d'insister sur la divergence de l'intérêt général et de l'intérêt particulier dans le choix des céréales à cultiver.

Nous n'avons aucun renseignement positif sur le rendement en paille d'un hectare de seigle; Thaer indique bien le rapport au poids du grain, de 100 à 38 ou 44; mais ce rapport est extrêmement variable; en l'adoptant comme moyenne, on trouve que chaque hectare de seigle devrait donner 1,892 kilog. (2,042 à 1,764 kilog.), dont la valeur est sensiblement la même que celle de la paille de froment; soit, à 2 c. par kilog., un produit à l'hectare de 37 fr. 84 c. en moyenne, et pour toute la France, de 4,885,624,568 kilog., valant 97,712,491 fr. 36 c. Burger dit avoir trouvé, pour moyenne, le rapport 100 : 52 1/2; le comte Podewils, 100 : 28 à 100 : 52; Dierksen, dans les Pays-Bas, 100 : 83. La moyenne de ces divers rapports donne à Burger 100 : 50, ou 152 kilog. de paille par hectolitre de grain; soit, pour les 1,079 litres de notre

produit moyen en grain à l'hectare, 1,640 kilog. de paille seulement; proportion qui nous semble trop faible : nous adoptons donc 1,892 kilog.

En supposant l'existence de cette paille et son emploi total en litière, pour du fumier bien fait, on trouve qu'elle pourrait suffire à la production d'environ 24,428,123 voitures de 1,000 kilog. d'engrais.

Les départemens où le produit en seigle à l'hectare est le plus élevé, sont : le Finistère, 1,968 litres à l'hectare; la Seine, 1,902; le Nord, 1,841; Seine-et-Oise, 1,761; et les Hautes-Alpes, 1,731.

Ceux où ce produit est le moins élevé, sont : les Landes, 685 litres à l'hectare; la Loire, 692; la Haute-Marne, 709; et Vaucluse, 774.

Le produit du seigle, très-arbitrairement évalué, est indiqué par Schwerz :

	Litres.
1° En Angleterre, d'après Arthur Young.	2,163
2° En Autriche, d'après Burger et Lurzer.	1,765 à 2,568
3° En Wurtemberg (à Hohenheim).	1,950 à 2,390
4° Dans l'Altenbourg, d'après Schmalz, etc. . . .	1,100 à 3,200
5° Dans le Palatinat (à Moëllinger), en dix ans. . .	1,600 à 3,900
6° Dans la Marche, chez Podewils et Thaer. . . .	900 à 1,926
7° En Flandre, sur 2 exploitations.	2,400 à 3,120
8° En Brabant	1,800 à 3,600

Et en moyenne des données ci-dessus, 2,225 litres.

Ici encore, comme dans toutes les évaluations de Schwerz, il s'agit, en général, d'exploitations choisies et particulièrement bien cultivées, à l'exception de l'évaluation arbitraire d'Arthur Young, relative à l'Angleterre, en sorte qu'on ne saurait établir aucune comparaison judicieuse entre ces chiffres et les moyennes générales de la Statistique officielle, qui se rapportent aux plus mauvaises cultures comme aux meilleures, indistinctement.

Quantité consommée. Bien qu'on ne fasse guère usage du seigle en France que pour la panification dans les campagnes, où on l'estime beaucoup parce qu'il tient, dit-on, le pain frais plus long-tems que le froment et l'orge, la Statistique évalue la consommation de ce grain, annuellement, à

	Hectolitres.	Valeur.	
	22,239,146	236,820,652 f.	Ainsi, sur la quantité disponible
de. .	22,772,278	241,012,908	il reste, pour d'autres usages,
	533,132	4,192,256 f.	

Quantité tout-à-fait insignifiante, si même elle existe, et qui devrait être dix fois plus considérable si, comme en Allemagne, nous avions adopté l'usage d'employer ce grain, sur une grande échelle, à la nour-

riture du bétail, auquel il profite plus qu'aucun autre, et proportionnellement beaucoup plus que le froment; mais surtout à la distillation, s'il nous était possible, sans nuire aux viticulteurs, de trouver le placement de l'eau-de-vie qui en proviendrait. Cette importation serait chez nous un immense bienfait économique, et comme cela peut paraître une contradiction avec ce que nous avons dit précédemment contre l'extension de la culture du seigle, nous avons hâte d'expliquer toute notre pensée.

Les brasseries et les distilleries de grains, par l'abondance des résidus liquides qu'elles livrent à l'agriculture, favorisent puissamment déjà, directement et par elles-mêmes, la multiplication du bétail, des engrais et de la production agricole; mais leur rôle économique le plus important, et qu'on soupçonne le moins, a une bien plus grande portée; en assurant le placement intérieur certain, avantageux et favorable à la tenue du bétail, d'une quantité de céréales double du disponible indispensable pour la nourriture des populations urbaines, les distilleries et brasseries rendent toute appréhension de disette presque absolument impossible, parce qu'en année de mauvaise récolte, ces usines chômeraient plutôt que d'acheter des matières à distiller à un prix trop élevé, tandis que, dans les années d'abondance excessive, les distilleries emmagasinent des spiritueux en prévision d'une année moins heureuse, et, par ces alternatives de chômage ou d'activité, maintiennent cet équilibre indispensable des cours, qui empêche l'exagération des fermages, l'abus de la culture céréale au profit des plantes fourragères, et devient ainsi le plus sûr conservateur et le plus puissant stimulant d'une bonne économie rurale, le gage d'un crédit agricole certain, etc.

Avec ce système pondérateur, on ne peut pas voir, comme nous l'avons indiqué, l'hectolitre de grain varier de prix entre 2 fr. 63 c. et 39 fr. 34 c. en cinq ans (1435 et 1439); tout est fixe et certain, et les gouvernemens se trouvent débarrassés, sans trop savoir pourquoi, du plus grave élément de perturbation et de désordre qui compromet souvent leur existence, et contre lequel ils sont toujours impuissans ou dépourvus, *la famine*. La politique se réunit donc à l'humanité pour commander à nos gouvernans une réforme dans ce sens; réforme que les intérêts viticoles en France rendront d'une exécution difficile, mais dont l'importance est bien au dessus des réclamations trop souvent erronées de quelques intérêts privés.

Un autre usage du seigle qui a une importance très-réelle et très-grande, et qui mérite, particulièrement dans les années de disette de fourrage comme celle-ci, de fixer l'attention générale et d'être puissamment encouragé, c'est la consommation de ce grain crevé à l'eau bouillante, en remplacement de l'avoine pour les chevaux, qui s'en

trouvent admirablement bien, comme nous l'avons vu chez l'honorable M. Malingié, à la Charmoise (Loir-et-Cher), au printems de 1842. Un litre de seigle peut remplacer très-avantageusement de cette manière plus de 3 litres d'avoine ou 3 kilog. de sainfoin, avec économie de plus de 300 pour 100 cette année, par exemple.

Profits industriels. Partout où la division du travail permet d'acheter, chaque jour, le pain chez un boulanger, on ne mange guère de pain que tendre et de la plus grande blancheur; la précieuse qualité du seigle, de maintenir le pain frais long-tems, perd alors toute espèce de mérite, et ce grain est rejeté de la consommation au profit du froment. Il n'entre donc que pour une bien faible partie dans le commerce intérieur des céréales; en général, il est presque entièrement consommé par les classes rurales; mais, comme nous n'avons attribué aux consommateurs urbains qu'une part proportionnelle à leur nombre dans la consommation du froment, tandis que cette part est évidemment beaucoup plus considérable, nous devons leur attribuer au moins cette même part de 1/9e dans la consommation de tous les autres grains. Il y a donc lieu d'admettre que 1/9e du seigle consommé donne au commerce intérieur

0,05 de sa valeur au moins; soit.	1,315,670 f.
Le mouturage de la totalité, 0,08, ou.	18,945,652
La valeur du grain lui-même étant.	236,820,652
la totalité des valeurs payées par la consommation est.	257,081,974 f.
A quoi ajoutant le disponible excédant la consommation	4,192,256
les semences reprises et réemployées.	55,279,842
la valeur des pailles.	97,712,491
et le produit du pâturage des chaumes.	9,771,249
on trouve que la product. du seigle paie annuellement.	424,037,812 f.

non compris les salaires des industriels, boulangers, etc., etc.

ÉTENDUE TOTALE DES CÉRÉALES D'AUTOMNE.

Nous cultivons 9,084,707 hectares (105,636 par département moyen), en céréales d'automne, pour obtenir un produit disponible, en sus de la reprise des semences, d'après les chiffres de la Statistique, de :

	Hectolitres.	Valeur.
Froment.	58,116,282	920,826,386
Seigle.	22,772,278	241,012,908
Méteil.	9,897,021	120,469,428
Epeautre	120,375	713,428
Total.	90,905,956	1,283,022,150

	Hectolitres.	Valeur.
Report du total ci-contre. . . .	90,905,956	1,283,022,150
Si l'on ajoute 0,25 pour rectification.	22,726,489	320,755,538
on trouve un produit probable de. . .	113,632,445	1,603,777,688
ou, pour chaque hectare déclaré. . .	10	141
» » » rectifié. . .	12,5	176

Et comme les prix sont assez en rapport avec les valeurs relatives des grains, on trouve :

	Hectolitres.		Litres.
Pour l'équivalent de froment produit.	80,947,770	soit par hect.	891
ou après rectification.	101,184,712	»	1,114

Nous avons vu, page 29, que la consommation moyenne d'un habitant, en farineux réduits à leur équivalent de froment, était de 316 litres ; chaque hectare, en France, peut donc nourrir un peu moins de 4 habitans, et, en comparant le chiffre de l'étendue totale cultivée en céréales d'automne, à celui de la population, on est frappé de la coïncidence (9,084,707 hectares pour 33,540,910 habitans).

Dans la culture alterne la plus rationnelle, on n'emploie guère, généralement, qu'un domestique, y compris les tâcherons et journaliers, pour 3 hectares de blé cultivé ; il suffirait donc de 3,028,236 cultivateurs, pour produire le grain et la viande nécessaires à toute la population française actuelle, n'était la culture de la vigne et des autres commerciales. En doublant ce chiffre à cause des enfans, des infirmes et autres bras improductifs, on trouverait 6,056,472 habitans, exclusivement occupés ou vivant, du moins, des travaux de la culture fourragère et céréale, non compris les artisans maréchaux, charrons, bourreliers, meûniers, etc. ; les propriétaires, employés, militaires, etc., etc.

Par suite de ce raisonnement, 0,2 de la population suffisent à produire de quoi nourrir toute la France ; et avec la culture alterne, sans même supposer une augmentation de produit à l'hectare, on trouve que la France devrait ou pourrait nourrir une population double de son étendue cultivable, et l'on est ainsi ramené à ce chiffre de 95,725,688 habitans, que nous avons posé dès la page 5 de cet ouvrage, et que nous avons retrouvé encore en traitant du bétail. Combien, en présence de cette concordance remarquable, on doit déplorer et blâmer tous ces projets d'émigration et de colonisation outre-mer qui trouvent encore tant de partisans de nos jours !

Il est à remarquer, d'ailleurs, que le produit équivalent à 1,250 litres de froment à l'hectare pourrait facilement être augmenté de moitié environ, et porté à 18 hectolitres, ce qui laisserait un vaste champ aux cultures commerciales ; il suffirait pour cela d'une augmentation de

fumure résultant de l'adoption générale d'une bonne culture alterne; suite de l'application des mesures proposées pour l'augmentation du bétail; car les céréales d'automne présentent, par rapport aux autres cultures, la plus grande analogie avec ce que nous avons dit des chevaux; il faut en augmenter le produit en diminuant l'étendue, et les moyens à employer sont identiques.

Nous avons, en effet, 6,763,282 hectares de jachères, qui suffiraient à nourrir plus de 12 millions de têtes de gros bétail, et qui sont aujourd'hui complètement improductifs; nous avons admis la production de 80 quintaux d'engrais par tête de ce bétail, et, d'après M. de Gasparin, la reproduction d'une partie de froment pour 10 d'engrais ajouté; par la culture fourragère des jachères, on aurait donc la formation de 16,000 kilog. d'engrais par hectare de jachère en culture fourragère, ou 10,000 kilog. de plus, environ, par hectare de céréale d'automne; en supposant que la moins bonne préparation donnée par la récolte jachère absorbe ou compense la moitié de cet engrais, il resterait 5,000 kilog. qui profiteraient au froment et lui feraient produire 500 kilog. de plus, ou environ 6 hectolitres 5, précisément l'augmentation demandée.

On peut voir que l'étendue cultivée en céréales d'automne équivaut à environ 0,4 des cultures de toute nature, ou 0,2 de la superficie totale de la France; en y réunissant les jachères, qui n'en sont qu'une dépendance, on aurait 0,6 des cultures diverses, ou un peu moins que 0,3 de la superficie du pays.

Les départemens qui cultivent le plus de céréales d'automne, sont:

		Jachères.	Total.	Domaine agricole.
Saône-et-Loire. . .	183,856 plus	142,694	326,550	820,028 ou 3/8
Dordogne	176,672	69,385	246,057	886,308 ou 1/4
Aisne.	168,669	124,768	293,437	703,100 ou 3/7
Maine-et-Loire. .	163,619	176,441	340,060	684,965 ou 1/2

Ceux qui en cultivent le moins, sont:

La Seine.	8,589 plus	661	9,250	41,036 ou 1/5
Hautes-Alpes. . .	37,064	34,037	71,101	525,344 ou 1/7
Pyrénées-Oriental.	37,239	37,312	74,551	395,716 ou 1/5
Hautes-Pyrénées.	38,371	27,404	65,775	441,827 ou 1/7
Corse.	44,579	50,236	94,815	868,477 ou 1/9

La bonne culture alterne admet volontiers 1/4 et même 3/8es de céréales d'automne; notre agriculture, en général, pêche donc moins par l'excès des cultures céréales, ce qui serait sans remède, puisque la production est encore au dessous du besoin, que par défaut de cultures fourragères; c'est toujours le même mal, l'insuffisance du profit donné par le bétail, qui est la cause de tous les autres.

MAÏS ET MILLET.

La valeur nutritive du maïs le place en première ligne des céréales de printems, et les binages et façons qu'il exige le rapprochent beaucoup des plantes sarclées, tandis que l'excellente qualité du fourrage abondant qu'il fournit, quand on le cultive pour cette destination, avec soin et sans le laisser grainer, en fait l'une des plantes les plus précieuses de notre agriculture et les plus dignes d'encouragement.

C'est surtout comme fourrage vert fumé, biné et espacé comme s'il devait grainer, que cette plante mérite les éloges et les encouragemens de tous les bons cultivateurs, parce qu'ainsi cultivé sa récolte est plus certaine, son produit plus abondant, son épuisement beaucoup moins considérable que lorsqu'il est semé à la volée comme on le fait ordinairement pour fourrage vert, mais surtout parce qu'il peut admirablement, de cette manière, préparer une ressource considérable de grains au cas où la moisson des blés menacerait d'une disette; il suffirait alors de laisser venir à maturité le maïs qu'on destinait au bétail, et rien ne serait plus facile et plus certain que cette abondante réserve.

La Statistique officielle confond sous un même titre le maïs et le millet, peut-être aussi le sorgho, que l'on cultive dans quelques départemens méridionaux; nous sommes obligé de conserver cette confusion dans les chiffres qui vont suivre; quant aux raisonnemens, ils se rapporteront plus spécialement au maïs, toutes les fois que nous ne désignerons pas le millet.

Étendue cultivée. Si l'on tire une ligne droite, à peu près de l'embouchure de la Loire à Strasbourg, on trouve qu'au nord-ouest de cette ligne, en général, notre climat n'est plus assez chaud pour la maturation du maïs, et que son produit est d'autant moins considérable qu'on s'en approche davantage; d'autant plus, au contraire, qu'on s'en éloigne plus au sud, ou qu'une exposition favorable donne au moins l'été une température plus chaude. Cette observation, faite déjà par Olivier de Serres, copiée depuis par Arthur Young, de Candolle, etc., a une grande valeur économique; en vain, par un choix de variétés précoces, une situation exceptionnellement abritée, quelque procédé de culture, comme la torsion des pédoncules, etc., une année très-chaude, etc., etc., un amateur fera mûrir quelques épis de maïs au nord de cette ligne, amusera par ce jeu d'enfant des sociétés savantes, ou gagnera des prix fondés sans utilité; jamais on ne devra considérer la culture du maïs, pour grain, comme généralement profitable et digne d'encouragemens, dans le nord-ouest de la France; l'exception confirmera la règle, mais

ne la détruira pas, et c'est folie que de vouloir violenter la nature en implantant dans le nord les céréales du midi, le maïs principalement.

Il n'en est pas de même de la culture du maïs fourrage, en lignes espacées de 0^m6 au moins, et les plants sur la ligne de $0^m,4$ à $0^m,5$ au moins; notre propre expérience et les faits rapportés par MM. Camille Beauvais, Vilmorin, etc., au *Moniteur de la Propriété*, en 1841, établissent péremptoirement, ce nous semble, les avantages et les difficultés de cette culture, par conséquent les encouragemens qu'elle réclame des sociétés, comices, etc. On a prétendu qu'en Belgique elle n'avait pas donné de bons résultats; si le fait est vrai, nous sommes convaincu qu'il est dû à une culture peu favorable.

La Statistique accuse 631,731 hectares seulement consacrés à la culture du maïs et du millet; il va sans dire qu'il s'agit exclusivement de la culture pour le grain, et que celle pour fourrage n'est pas comprise ici. Bien que trop peu répandue, et surtout fort mal entendue, nous croyons qu'on peut estimer arbitrairement cette dernière au 0,1 de la précédente.

Les départemens qui cultivent le plus de maïs, sont : les Landes, 72,083 hectares; la Dordogne, 71,638; la Haute-Garonne, 68,606; et le Lot, 41,450. Vingt-cinq départemens sont indiqués dans la Statistique comme n'en cultivant pas : on peut en voir l'énumération sur les tableaux de culture; mais il y a évidemment erreur, par omission, pour quelques-uns d'entre eux.

L'étendue totale cultivée se répartit comme suit entre les quatre régions : sud-ouest, 522,378 hectares, plus du cinquième des céréales d'automne; sud-est, 63,263; nord-est, 29,451; et nord-ouest, 16,639 seulement : la Seine figure dans cette région pour 15 hectares.

Semences employées. Tout le soin des cultivateurs français, pour la plupart, consiste à n'employer, pour semence, que du maïs bien mûr, de la variété dite gros-jaune; cependant Burger, dans son Traité spécial, et tous les bons auteurs, recommandent à cet égard un grand nombre de précautions faciles et vraisemblablement très-profitables, telles que de n'employer que les plus beaux grains du milieu des épis, etc., auxquelles nous avons ajouté celle de cultiver exprès dans le midi, pour graine destinée aux cultures du nord, des variétés plus riches en fourrage que le maïs jaune; telles le maïs perle, etc.; mais l'industrie privée ne fera jamais seule ces spéculations, et c'est pour qu'on les provoque et les soutienne que nous les consignons ici.

La faible quantité de semences qu'exige le maïs est encore un précieux avantage économique de sa culture; il est, sous ce rapport, bien supérieur à la pomme de terre, cet autre trésor que nous devons comme lui au Nouveau-Monde, et à laquelle on le compare avec raison, pour la

richesse de son produit et son mode de culture. Tous les cultivateurs peuvent acheter 25 à 36 litres de semence de maïs, qui suffisent à emblaver un hectare; beaucoup ne peuvent pas acheter, aller chercher, etc., 25 à 30 hectolitres de pommes de terre, au moment de les planter.

La Statistique porte à 242,792 hectol. à 9 fr. 40 c., ou 2,282,097 fr., les semences employées annuellement pour toute la France, à raison de 38 litres, valant 3 fr. 61 c., par hectare en moyenne, qui varie par région de 35 litres à 61. Nous croyons cette moyenne de 38 litres un peu trop forte pour le maïs pour grain, et l'extrême de 61 litres applicable seulement à du maïs fourrage semé par la méthode actuelle, c'est-à-dire au moins une fois trop épais. Selon M. Grégori, on ne sème que 16 litres 5 en Italie; et Burger, ayant calculé qu'un hectolitre pesant 78 kil. contenait 227,000 grains environ, sept mois après la récolte, en conclut que 39 lit. 64 suffisent pour espacer les pieds de $0^m,6$ entre rang, et $0^m,15$ sur le rang, ce qui nous semble au moins une fois trop épais.

Toutefois, comme il est indispensable que tous les grains réussissent dans une semaille aussi claire, et que le maïs a beaucoup d'ennemis, on ne saurait prendre trop de précautions pour en hâter la germination, notamment l'immersion prolongée, avec couverture de plâtre, de chaux hydratée, de cendres, etc., peut-être le sulfatage, etc., toutes les fois que l'excès d'humidité du sol ne fait pas craindre la pourriture.

Produit. Il n'est pas de grain qui puisse donner un produit aussi considérable que le maïs, puisque Burger parle de 75 hectolitres, et dit avoir souvent récolté lui-même, à sa ferme du Lavanthale, 71 hectolitres à l'hectare. Steinmuller parle aussi de 70 hectol. 75 par hectare pour la Suisse; Moretti, 51 à 66 hectolitres pour la province de Pavie; Pennaro, 58, 60, etc; mais Dandolo, Berra, etc., indiquent comme produit moyen de 15 à 28 hectolitres, avec 7 hectolitres de haricots en sus.

Les hauts rendemens ci-dessus, de 51 à 75 hectolitres à l'hectare, et même les rendemens inférieurs, de 15 à 28 hectolitres, accusent avec raison et l'imperfection de nos cultures de maïs et les dissimulations de produits dans les déclarations envoyées à l'administration. En effet, la Statistique ne porte le produit total du maïs en France qu'à 1,206 litres à l'hectare en moyenne; et, bien que l'on cultive généralement des haricots dans le maïs du midi; des haricots, du chanvre portegraines, des choux, etc., dans celui du nord-ouest, produits que nous notons ici, parce qu'on n'en trouve aucune mention dans la Statistique, nous croyons le rendement de 1,206 litres trop faible de moitié au moins, et nous pensons qu'on pourrait le porter sans erreur à 18 ou 20 hectolitres

au moins, outre 6 hectolitres de haricots, environ, qui ne coûtent guère d'antres frais que la récolte, et 75 litres de semences à pcn près.

La Statistique évaluc le produit total dn maïs à

	Hectolitres.	Valeur.	Litres.	Valeur.
	7,620,264	71,796,084	1,206	113 f. 65
dont dédulsant les semences. .	242,792	2,282,097	38	3 61
il reste disponible	7,387,472	69,513,987	1,168	110 04
Si l'on ajoute 0,5 du produit. .	3,810,132	35,898,042	603	56 82
» en haricots, etc.	3,810,132	37,151,980	603	90 45
on trouve pour produit total.	15,007,736	162,564,009	2,374	257 f. 31

Produit que nous ne croyons nullement cxagéré, ct qui est infiniment supérieur au produit moyen officiel du froment.

Le poids du maïs est très-variable avec son degré de dessiccation; M. Pommier l'évalue 67 à 68 kilog., et Burger 78 : nous adopterons le poids de 67 kilog. On varic beaucoup aussi, ct peu d'expériences positives ont été faites sur sa valeur nutritive; Petri en a fait, cependant, et il assigne à ce grain la même valeur qu'au seigle, poids pour poids; d'autres l'ont assimilé aux féverolles, dont l'équivalent scrait 417 pour 1,000 de sainfoin; d'autres à l'orge, dont l'équivalent cst 0,534 : nous conservons l'appréciation de Petri, comme reposant sur des données plus certaines, et adoptant 0,333, d'après Block, pour l'équivalent du seigle, nous trouvons que les 67 kilog. de l'hectolitre dc maïs valent 201 kilog. de sainfoin, ou 6 fr. 48 c. C'est donc à ce prix qu'on pourrait avec avantage le faire consommer aux chevaux, aux porcs et aux bœufs, on à la volaille, auxquels il est extrêmement convenable. A ce prix, les 1,168 litres disponibles à l'hectare, suivant la déclaration officielle, vaudraient comme fourrage. . . . . 75 f. 87

Et en y ajoutant 0,5 pour rectification de déclaration. . . 37 93

on a pour le grain. . . . . 113 f. 80

à quoi s'ajoutent la valeur des haricots, celle des fourrages de sarclage et d'étêtage, les spathes, les râfles ct les tiges séchées, qui sont évaluées :

	Par Burger.	Par Schwerz.	
Tiges.	5,734 kilog.	3,311 kilog.	
Spathes.	730	432	
Râfles.	1,334	770	
Total.	7,798	4,513 à 2 c.	90 f. 26
Cimes et tiges recueillies en vert, pour fourrages.		1,782 à 0,006	10 69

Le produit total en paille, à 3,000 kilog. l'hectare, seulement, serait de 1,895,193,000 kilog., valant 37,903,860 fr., qui pourraient faire li-

tière, si on ne les employait pas pour fourrage, à 189,519 voitures de 1,000 kilog. de fumier.

Les départemens indiqués comme donnant le plus haut produit en maïs, sont : les Basses-Alpes, 4,496 litres ; l'Isère, 3,610 ; les Bouches-du-Rhône, 2,866 ; et la Loire-Inférieure, 2,587.

Ceux qui en produisent le moins, sont : la Sarthe, 789 litres; la Gironde, 800 ; la Dordogne, 818 ; la Creuse et le Gard, 837.

Quantité consommée. La consommation du maïs par les hommes offre un inconvénient réel ; c'est que ce grain, ne pouvant pas être panifié, mais seulement préparé extemporanément pour chaque repas en bouillie, gaude ou polenta, il occasione une perte de tems toujours fatale par le désordre et la malpropreté qui en résultent trop souvent, plus encore que pour la valeur intrinsèque du tems lui-même. Napoléon déplorait, dit-on, l'habitude du pot-au-feu pour les ménages d'artisans, et il avait grande raison ; le maïs offre le même inconvénient chez certaines populations rurales, et la farine de sarrasin bien plus encore. Il serait fort désirable que l'on trouvât un moyen de préparer ces substances une seule fois pour plusieurs jours.

La Statistique évalue la consommation annuelle de ce grain à

	Hectolitres.	Valeur.
	6,657,482	62,379,229 f.
La quantité disponible étant. . . .	7,387,472	69,513,987
Il resterait en excédant.	729,990	7,134,758 f.

pour le bétail ou l'exportation, et dont on devrait faire surtout usage, d'après l'expérience de Burger, pour remplacer l'avoine aux chevaux dans les années comme 1832, où elle est à un prix fort élevé ; et presque toujours, d'ailleurs, ce grain étant fort cher en France, généralement.

Profits industriels et valeur totale. La totalité du maïs consommé par les hommes doit donner 0,08 de sa valeur au mouturage, etc. ; soit. 4,990,338

1/9e de ce grain donnant au commerce 0,05 de sa valeur.		346,551
Total.		5,336,889
A quoi ajoutant la valeur	du grain lui-même.	69,513,987
	des semences reprises. . .	2,282,097
	des pailles.	37,903,860
	des fourrages de sarclage, etc., environ.	6,317,310
on trouve, pour valeur créée par cette cult., total officiel.		121,354,143
Plus, pour haricots et maïs, par rectification minimum, selon nous.		93,050,022
Total rectifié.		214,404,165

Le Dr Pallas a proposé de cultiver le maïs pour la fabrication du sucre et du papier; l'analyse rigoureuse n'ayant démontré que 0,11 de sucre cristallisable à MM. Biot et Soubeiran dans les tiges effeuillées de cette plante, il nous semble impossible qu'elle entre jamais en concurrence sérieuse avec la betterave, principalement à cause de la saison pendant laquelle il faudrait extraire ce sucre. Nous avons traité cette question plus complètement, en septembre 1842, dans le *Moniteur de la Propriété*.

SEIGLE ET MAÏS.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Nous ne savons pourquoi ces céréales hétérogènes, que les tarifs frappent inégalement, sont confondues dans les tableaux de l'administration des douanes; mais nous sommes obligé de conserver ici cette réunion, faute de documens plus précis.

L'importation de ces produits, presque nulle dans certaines années, s'est élevée, en 1829, à :

		Valeur.	Droits.
Grain.	29,455,825 lit.	1,767,349 f.	316,112 f.
Farines.	334,839 kil.	40,181	8,797
Total.		1,807,530 f.	324,909 f.

La moyenne décennale donne :

		Valeur.	Droits.
Grain.	4,656,865 lit.	279,592 f.	47,522 f.
Farines.	41,318 kil.	4,958	1,447
Total.		284,550 f.	48,969 f.

On remarquera que l'année d'importation maximum, 1829, ne correspond nullement à l'année d'importation maximum pour le froment, qui était 1832, ce qui justifie nos observations sur l'une des imperfections du tarif.

Les Pays-Bas, non encore séparés, nous ont fourni, pendant cette fatale année 1829, 16,723,439 litres; viennent ensuite:

la Prusse.	4,094,609	9,629,630;
les Villes anséatiques. . . .	2,557,588	
l'Autriche.	2,966,500	
le reste de l'Allemagne. . .	10,933	

la Russie, 1,819,750; l'Angleterre, 684,324; le Danemarck, 597,800, etc., etc.

L'énorme part prise par les Pays-Bas et l'Allemagne à cet approvisionnement eût été impossible, au grand préjudice de ces pays et du

nôtre, sans l'existence de ces innombrables distilleries de grain et brasseries, dont nous avons essayé de faire comprendre les immenses avantages dans le mécanisme économique des subsistances farineuses et animales; puisse le gouvernement bien comprendre toutes les conséquences de ce rapprochement, pour en faire l'application à la France autant et aussi promptement que possible.

La moyenne décennale de nos exportations, en ces sortes de grains, est de :

		Valeur.	Droits.	
Grain. . .	4,118,070 lit.	411,807	6,671	ou 15 c. l'hectol.
Farines. .	619,672 kil.	81,690	627	ou 10 c. »
Total.		493,497	7,298	

L'année maximum, 1827 :

		Valeur.	Droits.
Grain. . .	10,390,238 lit.	1,039,024	25,480
Farines. .	3,270,931 kil.	425,221	1,209
Total.		1,464,245	26,689

Nos plus importans débouchés, dans cette année maximum, 1827, étaient :

	Grain.	Farines.
Angleterre.	7,140,552 lit.	158,058 kil.
Pays-Bas.	1,045,183	38,645
Guadeloupe	566,316	1,121,408
Martinique.	561,905	1,530,220
Espagne	508,065	160,789
Portugal	211,752	»
Etats-Unis	194,474	305

Jamais, ou à peu près, l'Allemagne n'entre pour rien dans ces exportations; en 1827, la Prusse recevait 340 hectolitres de grain, et nous en envoyait 218; soit une balance insignifiante de 122 hectolitres. L'avenir industriel appartient tout entier au pays qui a résolu si parfaitement le problème des subsistances, et c'est aux distilleries de grain et à la protection donnée au bétail qu'il en sera redevable : hâtons-nous de le suivre dans cette voie.

CÉRÉALES DE PRINTEMS.

Les céréales de printems sont appelées à jouer un rôle de la plus grande importance dans un système d'économie rurale perfectionné; on ne saurait donc apporter trop de soin à améliorer les détestables méthodes de culture qui leur sont trop généralement appliquées, et à

étudier dans leurs moindres détails toutes les questions économiques qui s'y rattachent.

L'extension des racines, dans la culture alterne, le défoncement du sol, qu'elles réclament, l'état de soulèvement dans lequel elles le laissent, sont autant de circonstances peu favorables, en général, à la culture des céréales d'automne, et parfaites, au contraire, pour celle des céréales de printems, dans lesquelles s'établissent si bien, d'ailleurs, dans ces circonstances, les fourrages vivaces ou le trèfle, comme préparation au blé. Il doit en résulter un jour, qu'au lieu de considérer les céréales du printems comme assez rustiques pour se contenter des plus mauvaises préparations, des terres les plus maigres et les plus épuisées; on les placera en première céréale sur racines défoncées et fumées; elles prouveront alors, par leurs riches produits, combien était peu rationnelle l'opinion que nous venons de rapporter, et qui prévaut aujourd'hui chez les praticiens.

Le rôle de ces plantes, leurs usages, leur manière d'être, les préparations qu'elles exigent, l'état dans lequel elles laissent le sol, varient tellement pour chacune d'elles, qu'elles devront nécessairement subir une révolution complète dans leur ensemble; les unes s'étendant aux dépens des autres, et quelques-unes même, devant peut-être disparaître complètement de toute bonne culture, ou du moins y recevoir des soins et une destination entièrement différente (le sarrasin, par exemple).

Tous ceux qui s'occupent sérieusement d'agriculture savent très-bien que nous sommes dans ce moment en période de transition entre un mauvais système d'économie rurale et un meilleur; que le mouvement est presque général, et que le système triennal pur, qui prête si bien aux déclamations agronomiques, n'existera bientôt plus guère, en France, par bonheur, que dans les feuilletons des poètes, devenus censeurs de notre agriculture. On en trouverait, au besoin, la preuve dans la faible proportion des cultures céréales de printems, comparée à celle des céréales d'automne.

Dans l'assolement triennal pur, on doit avoir autant de céréales d'automne que de jachères et de céréales de printems; or, pour jachères, nous avons :

	Hectares.	
1° Sans récolte aucune.	6,763,282	9,372,529
2° En maïs et millet.	631,731	
3° En sarrasin	651,241	
4° En plantes sarclées, etc.	1,294,259	
5° En fourrages annuels	32,016	
Pour la sole de céréales d'automne.		9,084,707

Report.	18,457,236
Pour la sole de céréales de printems, seulement orge et avoine.	4,188,822
Que l'on ajoute à cela :	
En prairies artificielles et naturelles.	5,888,225
En pâturages naturels, incultes.	9,654,072
En cultures commerciales, autres que la vigne.	635,686
Et dans les élémens de ce total de.	38,824,041

il nous paraît difficile de constituer l'assolement triennal pur, *jachère nue*, — *blé*, — *avoine* ou *orge*, par parties égales, sans torturer considérablement les chiffres et les faits; encore moins d'établir, comme on l'a fait, que les 5/6es de nos terres cultivées sont occupées par des céréales. Répétons-le à satiété, le bétail seul nous manque, non pas faute d'intelligence pour en élever, mais faute de consommateurs pour le payer ce qu'il nous coûte à produire, en telle quantité que nous puissions le fournir.

ORGE.

Valeur moyenne et valeur économique. Nous avons dit que le prix moyen de l'hectolitre d'orge, en 1838, était, pour toute la France, de 8 fr. 25 c., le prix du froment étant 15 fr. 85 c.; ce rapport concorde aussi exactement que possible avec l'évaluation approximative de 2 hectolitres d'orge pour valeur d'un hectolitre de froment, rapport que Schwerz dit être généralement admis en Alsace, et qu'il adopte lui-même. On a toutefois de nombreuses données plus précises à ce sujet.

Le poids de l'hectolitre varie entre 60 et 65 kilog.

		Grains.		
Podewils	a compté dans un kilog.	22,700;	soit pour 60,	1,362,000.
De Walberg	»	26,700	»	1,602,000.
Burger	» dans un hectolitre d'orge riz,			1,362,000.

Les agriculteurs varient beaucoup sur l'équivalent à attribuer à l'orge, et peut-être est il différent pour chaque variété : M. de Dombasle a donné 0,47; Pabst, 0,50; Rieder, 0,52; Meyer, 0,53; M. Boussingault, 0,59; Petri, 0,61; et Thaer, 0,76; mais cette dernière donnée est une erreur évidente. Block, en effet, dont la précision et le savoir sont bien connus, donne 0,33 (1). Des expériences faites par nous-même sur l'orge carrée de printems, nous ayant donné 0,534 comparé au sainfoin, c'est ce dernier équivalent que nous avons adopté dans le

(1) D'après cet auteur, 5 parties d'orge valent 4 parties de froment, 5 parties de seigle, 15 parties de foin de pré naturel, 30 parties de paille de froment, de seigle et d'avoine.

Moniteur de la Propriété de 1841, page 46, et pour cette raison nous le conserverons ici. Il correspond, dans notre opinion, à 0,41, comparé au foin de qualité ordinaire.

D'après cet équivalent, chaque hectolitre d'orge, étant supposé peser 64 kilog., équivant à 118 kilog. de sainfoin, ou, à 3 fr. 20 c. le quintal de sainfoin, 3 fr. 73 c. seulement; ce qui prouve que, chez nous, l'orge atteint un prix hors de toute proportion avec sa valeur nutritive, et que c'est, en conséquence, le grain le plus onéreux à faire consommer par le bétail, après l'avoine toutefois. Chaque hectolitre de froment, de 77 kilog., étant équivalent de 294 kilog. de sainfoin, comme valeur fourragère, le prix moyen de 15 fr. 85 c. suppose le fourrage vendu 5 fr. 40 c. le quintal. A ce prix, que les hommes seuls peuvent payer, en France, l'hectolitre d'orge ne vaudrait encore que 6 fr. 37 c.; par conséquent, l'orge est, proportionnellement à sa valeur nutritive, plus chère que le froment, et ne peut être consommée avec profit que par du bétail pouvant payer le quintal de sainfoin 6 fr. 99 c.; soit 7 fr. : il y a fort peu de ce bétail-là en France aujourd'hui.

Etendue cultivée. L'orge est le fléau d'une mauvaise culture, et le trésor le plus précieux d'une bonne, s'accommodant de la plus haute fertilité, versant rarement, donnant d'énormes produits dans les circonstances qui lui sont favorables, servant parfaitement à l'établissement des prairies artificielles, fournissant un excellent fourrage vert, résistant mieux que l'avoine aux sécheresses, pouvant se semer beaucoup plus tard, convenant à tous les consommateurs, propre à la panification, et pouvant servir à la fabrication de la boisson spiritueuse la plus salubre dont on puisse faire usage. Ses seuls défauts nous semblent être de donner trop peu de paille et d'épuiser beaucoup; cependant, l'observation que nous a fournie la pratique de cette culture, pendant plusieurs années, dans un sol calcaire détestable, sans fond et des plus appauvris, où l'orge nous donnait constamment d'énormes produits, tend à nous faire croire que l'épuisement, généralement attribué à cette culture, souffre au moins quelques exceptions.

Un jour doit donc venir, où l'amélioration de notre agriculture permettant de ne pas marchander l'engrais au sol, nous cultiverons plus d'orge que d'avoine; il faudra, pour cela, que la réforme chevaline que nous avons demandée vienne en aide à cette culture, et aussi l'extension de la consommation de la bière; deux choses qui font déjà d'évidens progrès, et doivent en faire prochainement de plus rapides encore, si l'administration, les considérant comme d'utilité publique, agit en conséquence.

Nous sommes encore bien loin du but, toutefois, puisque nous ne cultivons que 1,188,189 hectares d'orge contre 3,000,633 hectares d'a-

voine; mais il en doit être ainsi avec la pénurie de notre bétail, et il serait même très-fâcheux qu'il en fût autrement, car ce serait aux dépens de la fertilité du sol et des ressources de l'avenir.

Il est facile de déduire de ces raisonnemens, que le nord doit cultiver beaucoup plus d'orge que le midi, à cause de sa fertilité relative, et l'on en trouve en effet, dans les 42 départemens septentrionaux, 834,768 hectares, contre 353,421 dans les 44 départemens méridionaux; la fertilité fait ici violence au climat lui-même, et prouve ainsi sa toute-puissance irrésistible en économie rurale. Par la même raison, les quatre régions se classent comme suit, sous le rapport de l'étendue cultivée en orge : nord-est, 452,203 hectares; nord-ouest, 382,565; sud-ouest, 196,938; et sud-est, 156,483.

L'étendue par département moyen, pour toute la France, est de 13,816 hectares; les départemens qui en cultivent le plus, sont : la Sarthe, 49,039 hectares; Côte-d'Or, 43,862; Cher, 38,730; Yonne, 38,476. Ceux qui en cultivent le moins, sont : les Landes, 30 hectares; Gironde, 297; Lot-et-Garonne, 351; et Morbihan, 579.

La culture du maïs nuit beaucoup à celle de l'orge dans notre détestable système méridional d'économie rurale, parce que, dans ces contrées, le maïs sert de préparation au blé; dans le nord-est, on a reconnu les vices de cette rotation, et le blé n'arrive sur le maïs qu'après une autre récolte de tabac, féverolles, chanvre, et surtout d'orge, dont le maïs est la préparation par excellence; « à tel point, dit Schwerz, « qu'on doit s'attendre à récolter, sur cette préparation, 0,4 d'orge en « sus de son produit ordinaire. » C'est à ceux qui dirigent et éclairent l'agriculture méridionale à méditer cette assertion ou à la réfuter par des faits probans.

Semences employées. Il n'existe pas une seule variété d'orge réunissant toutes les qualités que nous avons énumérées précédemment; celles qui peuvent être semées tard ne sont pas celles qui donnent de bons fourrages verts, etc. ; mais les diverses variétés de cette plante en présentent toutes un certain nombre, et rien n'est plus important, en conséquence, qu'un choix convenable de la semence pour le but que l'on se propose.

Le volume du grain des diverses variétés différant sensiblement dans quelques-unes, leur force de tallement variant encore avec l'époque de la semaille et surtout la température, rien n'est plus variable et ne comporte moins de règles fixes, d'un champ et d'une préparation à un autre, que la quantité de semences d'orge qu'il convient d'employer.

La Statistique évalue cette quantité 2,575,615 hectolitres pour toute la France, valant, à 8 fr. 25 c. l'un, 21,388,838 fr., ou en moyenne 217

litres, valant 18 fr. Les variations entre les diverses régions ne sont que de 141 litres (Corse), à 240 litres (reste de la région sud-est).

Ces proportions nous semblent généralement un peu faibles; dans notre pratique, nous semions 3 hectolitres, et c'est la moyenne générale de dix-sept observations rapportées par Schwerz, qui varient, d'ailleurs, entre 178 et 480 litres à l'hectare. Lui-même employait 225 litres après les pommes de terre et l'épeautre, à Hohenheim;

228 » après la navette. . . . . d°
390 » après les carottes. . . . . d°
213 » seulement, sur les bords de la Meuse.

Le charbon est le plus grand fléau de l'orge, et jusqu'à ce jour on n'en connaît aucun préservatif efficace. Il serait digne des sociétés savantes de faire combler cette fâcheuse lacune de la pratique, en provoquant par de grandes récompenses des travaux et des expériences dans ce but.

Produit. Il est à remarquer, à l'avantage de l'orge, qu'elle coûte fort peu de chose à produire, malgré son prix très-élevé, en sorte qu'elle est pour le cultivateur une récolte de vente extrêmement lucrative, qui peut même être consommée par le bétail avec un notable bénéfice, son prix de revient ordinaire étant fréquemment au dessous de 3 fr. 73 c. l'hectolitre. Nous ferons toutefois remarquer qu'il serait plus sage de la vendre et de faire consommer du froment, du seigle, et surtout du maïs, etc., dont la valeur fourragère approche beaucoup plus du prix de vente.

La Statistique évalue la production annuelle totale de l'orge:

	Hectolitres.	Valeur.		Litres.	Valeur.
	16,661,462	137,622,411 f.	ou par hectare.	1,402	115 f. 85
dont déduisant la semence.	2,575,615	21,388,838	»	217	18 »
il reste disponible.	14,085,847	116,233,573 f.	»	1,185	97 f. 85

Ces 1,185 litres disponibles d'orge valent 1,398 kilog. 3 de sainfoin, ou seulement 41 fr. 75 c. Nous sommes très-disposé à croire ce rendement trop faible de 0,5 au moins. Il n'est pas rare d'obtenir 50 à 60 hectolitres d'orge par hectare, et nous en avons obtenu 30 à 40 sur des terres calcaires très-maigres et non fumées.

Le produit en paille est tout aussi variable, selon la variété, l'époque de la semaille, la température, etc., etc. Moellinger a obtenu, pour moyenne de 10 années, 1,871 kilog. à l'hectare; Burger l'estime 2,000 à 2,500 kilog.; Block à 4,100 kilog., etc.; mais ces chiffres seraient évidemment beaucoup trop élevés pour la moyenne de la France. Podewils évalue le rapport de la paille au grain comme 100 : 28, et pour les 1,402 litres du produit moyen officiel, cela supposerait un produit en paille de 3,204 kilog. Thaer admet, au contraire, le rapport de 100 : 63,

qui supposerait seulement 1,424 kilog. de paille à l'hectare, que nous porterons à 1,400 kilog., ou 28 fr. pour notre moyenne.

C'est pour toute la France 1,663,464,600 kilog. de paille d'orge, valant 33,269,292 fr., et pouvant faire litière à 8,317,323 voitures de 1,000 kilog. de fumier.

Les départemens où le produit en orge est le plus élevé, sont : Finistère, 3,309 litres à l'hectare ; Nord, 3,174 ; Pas-de-Calais, 2,999 ; Seine, 2,412 ; Bas-Rhin, 2,174.

Les départemens où ce produit est le plus bas, sont : Haute-Marne, 718 litres à l'hectare ; Vaucluse, 807 ; Creuse, 832 ; Dordogne, 847.

Consommation. — Usages divers. L'orge sert 1° à la fabrication de la bière, pour laquelle il serait à désirer que l'administration prît des mesures efficaces afin d'en décupler l'usage chez les populations rurales, au lieu de l'entraver par des mesures fiscales vexatoires et onéreuses ; on y trouverait habituellement une abondante ressource pour le bétail dans la drèche ; et en année de disette, une énorme réserve de grains disponibles pour la panification. Cette fabrication de la bière dans les ménages, et les grandes distilleries de grain, sont, nous l'avons dit déjà, les choses les plus désirables pour notre agriculture et notre économie sociale, parce qu'elles sont les plus puissans moyens d'abaisser, en le régularisant, le cours moyen des céréales.

2° A la panification, à laquelle elle convient peu ;

3° A la nourriture du bétail, pour lequel elle est trop chère ;

4° Enfin, à divers usages thérapeutiques, etc.

La consommation totale est évaluée, pour les hommes seulement :

	Hectolitres.	Valeur.
	12,402,441	103,423,612 f.
Le disponible étant de.	14,085,847	116,233,573
Il reste pour le bétail, etc.	1,683,406	12,809,961 f.

La Statistique évalue la consommation annuelle de la bière, pour toute la France, à. . 3,896,537 hectol. seulement, dont le nord-est consomme pour sa part. 3,100,391 » ce qui ne laisse aux trois autres régions que. . . . . . 796,146 hectol. Si toute la France consommait proportionnellement autant de bière que le nord-est, ce qui pourrait avoir lieu sans aucun préjudice pour la consommation du vin et du cidre, et au grand profit de la force et de la santé des populations rurales, il pourrait être consommé annuellement 12,401,564 hectolitres de bière, au lieu de 3,896,537 ; et la différence, de 8,505,027 hectolitres, donnerait un emploi très-avantageux à 4,932,915 hectolitres d'orge, dont les résidus favoriseraient l'entretien d'une grande quantité de bétail, et permettraient, dans une année de disette, de rendre à la consomma-

tion des villes plus de 2 millions d'hectolitres de froment, qui suffiraient toujours pour assurer les subsistances et la tranquillité publique.

Il paraîtrait qu'on marche un peu dans cette voie, puisque CAVOLEAU évaluait, en 1823, la consommation de la

	Hectolitres.	Orge employée.
bière.	2,300,689	1,335,236
qui serait en 1838, d'après la Statistique, de.	3,896,537	2,259,991
Différence.	1,595,848	924,755

A raison de 58 litres d'orge par hectolitre de bière, proportion admise par CAVOLEAU. Il reste malheureusement beaucoup de doutes sur l'exactitude de ces chiffres.

PROFITS INDUSTRIELS ET VALEUR TOTALE. Sur la consommation totale

	Hectolitres.	Valeur.
de l'orge, évaluée d'autre part.	12,402,441	103,423,612
la partie consacrée à la bière étant. . .	2,259,991	18,644,926
le surplus, mouturé, doit être.	10,142,450	84,778,686

La valeur officielle de la bière, comprenant celle de l'orge, du houblon, et les salaires industriels, est estimée 58,448,998 fr.; et comme le houblon n'a pas d'autre destination importante, on pourrait considérer, comme salaire industriel créé par la culture de l'orge, toute la différence de valeur entre la bière produite et l'orge employée à la faire;

soit.	39,804,072
Le surplus étant supposé donner 0,08 p. mouturage, etc.	6,782,295
1/9ᵉ de la consommation totale donnant 0,05 au comm.	974,575
L'excédant dispon., dans la même proportion de 0,05.	640,548
Total des salaires industriels et commerciaux.	48,201,490
A quoi ajoutant la valeur du grain lui-même.	116,233,573
des semences reprises. . .	21,388,838
des pailles.	33,269,292
des résidus de brasserie, p. 0,1 du grain.	1,864,926
du pâturage des chaumes. .	3,326,929
les valeurs totales créées par cette cult. seraient officiellᵐᵗ.	224,285,048

ORGE ET AUTRES CÉRÉALES.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

La majeure partie des transactions mentionnées sous ce titre collectif, dans les tableaux de douanes, paraît se rapporter surtout à l'orge, et c'est pour cela que nous le plaçons ici.

Comme pour toutes les céréales, les mouvemens du commerce extérieur de l'orge sont très-irréguliers; l'importation, presque nulle en 1836 (11,983 litres seulement), s'est élevée en 1829 à son maximum décennal (15,632,339 litres); la moyenne annuelle de cette période donne:

		Valeur.	Droits.
Désigné autres céréales	5,528,911 lit.	387,024	68,461
» grains perlés et mondés.	162,540 kil.	97,522	22,662

Les Pays-Bas et l'Allemagne sont encore ici, comme pour le seigle, nos principaux fournisseurs; dans l'année maximum 1829, nous avons tiré:

		Litres.	
Des Pays-Bas.		4,041,815	Total: 13,013,369 lit. sur 15,632,339 importés.
De Prusse.	1,203,693	4,538,459	
Des Villes anséatiques. .	12,700		
D'Autriche.	1,571,150		
Du reste de l'Allemagne.	1,750,916		
Du Danemarck		2,035,100	
D'Angleterre		2,397,995	

A l'exportation, l'orge est isolée des autres céréales, depuis 1832 seulement; nous l'y réunirons donc ici pour obtenir la moyenne annuelle décennale des exportations, qui est:

	Litres.	Valeur.	Droits.
Pour l'orge, de 1832 à 1836. . .	2,988,029	358,564	4,959
Grains perlés ou mondés. . . .	7,654	4,593	10
Autres grains, de 1827 à 1836.	1,961,648	235,498	5,237
Total.	4,957,331	598,655	10,206
En 1827, année extrême, il est sorti.	7,777,688	933,322	21,307
L'Anglet^re seule en avait reçu.	7,070,410		
Les Pays-Bas.	261,324		
La Suisse	224,982		
Le Portugal	136,532, etc.		

Ici encore l'Allemagne, grâces à ses brasseries, ne prend aucune part à nos exportations, ou à peu près.

SARRASIN.

VALEUR MOYENNE, POIDS, VALEUR ÉCONOMIQUE. Le sarrasin est aujourd'hui, chez nous, le symbole de la misère agricole, le veau d'or de la plus détestable culture, et, avec la châtaigne, le triomphe de l'imprévoyance et du *far niente*. La végétation rapide de cette plante, le peu de semences qu'elle exige, sa rusticité, son produit très-casuel, il

pour mettre en disponibilité, pour les populations urbaines, une partie des céréales panifiables, froment, méteil, seigle, orge, etc., destinées habituellement à l'alimentation des populations rurales.

On remarquera avec attention ce que nous avons dit, que, dans notre état social, une famine ne peut affecter que les populations urbaines, c'est-à-dire un neuvième au plus de la population totale; en sorte qu'il suffit d'entretenir habituellement une réserve de grains destinés au bétail, aux brasseries rurales, aux distilleries, etc., représentant un huitième seulement de la consommation des populations agricoles, pour que la cherté des bons grains excite les cultivateurs à livrer à leur propre consommation les grains inférieurs destinés à ces usages accessoires, et qui, dans cette proportion de 1/8e, ne peuvent constituer une mauvaise alimentation pour eux; tandis que le 1/8e de bon grain qu'ils peuvent soustraire à leur consommation suffit à nourrir toute la population urbaine pendant toute l'année, pourvu que la peur n'empêche pas les détenteurs de les mettre en circulation. Là est tout le principe de l'économie politique du commerce intérieur des grains; les distilleries de seigle, la fabrication de la bière dans les ménages ruraux, et la culture du sarrasin pour le bétail, en deuxième récolte, partout où il mûrit à cette place, en rendraient l'application très-facile, sans nuire à la fécondité, puisque ces mesures favoriseraient la tenue du bétail.

Ici encore nous trouvons l'application complète du principe que nous avons posé comme moyen de faire multiplier le bétail et d'obtenir la viande au meilleur marché possible; moyen bizarre en apparence, qui consiste à étendre la consommation du produit qu'on veut multiplier, à une classe de *consommateurs conditionnels,* si nous pouvons ainsi nous exprimer, qui n'absorbent jamais que le trop plein des *consommateurs nécessaires,* et favorisent la production en maintenant l'équilibre des cours et la certitude du débouché; mais qui, en tems de cherté, peuvent d'autant mieux renoncer à cette consommation, qu'elle n'est chez eux d'aucune importance, bien que ce petit sacrifice individuel, multiplié par le grand nombre qui se l'impose, pour le produit en être divisé par le petit nombre de consommateurs nécessaires qui en profitent (1/9e de la population), en rende l'effet extrêmement sensible.

Les populations qui consomment habituellement du sarrasin y tiennent beaucoup, ainsi que nous l'avons dit, et prétendent que sa galette leur donne plus de force qu'aucune autre nourriture; l'espèce d'ivresse qu'il communique, dit-on, à certains animaux, et qui n'est peut-être pas bien prouvée, pourrait expliquer cette opinion des mangeurs de blé noir, au désavantage de ce dernier. Nous avons essayé sans succès de le donner aux chevaux, qu'il rend très-mous, au contraire, et beaucoup de tentatives analogues ont été faites sans succès connu; il n'en est pas

de même pour l'engraissement de la volaille, des porcs et du bétail, auquel il convient admirablement, soit macéré dans l'eau froide ou chaude, soit en farine et en breuvage, soupe de foin haché, pâtes, etc.

L'hectolitre de sarrasin pèse 60 à 65 kilog. dans la variété la plus petite, à grains arrondis, qui est la plus estimée, un peu moins dans l'autre race. Le kilogramme de la première contient, dit Burger, 56 à 58,000 grains, par conséquent l'hectolitre 3,360,000 à 3,480,000 au moins. Par la dessiccation au four, dont on fait quelquefois précéder le mouturage, il perd, dit Schwerz, 0,25 de son volume; un hectolitre rend 75 litres, qui donnent au moulin 24 litres de gruau.

Petri est le seul auteur qui ait déterminé, jusqu'à présent, l'équivalent nutritif du sarrasin; il l'a trouvé de 0,52, ce qui est, pour lui, l'équivalent du seigle et du maïs, son unité étant le foin. Partant de cette donnée, nous avons admis, dans le *Moniteur de la Propriété*, 0,619 par comparaison avec le sainfoin, et chaque hectolitre de 60 kil. équivant en conséquence à environ 97 kilog. de sainfoin, ou 3 fr. 10 c. comme valeur fourragère actuelle. Le prix moyen pour toute la France étant 7 fr. 25 c., et variant entre 6 fr. 15 c. et 9 fr. 10 c., paie le quintal équivalent de sainfoin 7 fr. 49 c. Ce prix moyen nous semble fort élevé; il appartient vraisemblablement à l'une de ces nombreuses années où le produit du sarrasin aura manqué : nous croyons qu'ordinairement il est de 0,25 moins cher.

Etendue cultivée. La France cultive 251,241 hectares de sarrasin, dont le nord-ouest a pour sa part 439,676 hect., le sud-ouest 111,167, le sud-est 68,399, et le nord-est seulement 31,999.

Les départemens qui en cultivent le plus, sont : Ille-et-Vilaine, 93,803 hectares; Manche, 59,621; Morbihan, 57,666; Côtes-du-Nord, 49,859. Neuf départemens sont indiqués dans la Statistique comme n'en cultivant pas. Le Doubs, 2 hectares seulement; Tarn-et-Garonne, 4; la Corse, 7; la Meuse, 9; Lot-et-Garonne, 11. Nous croyons tous ces faibles chiffres le résultat de fausses ou d'incomplètes déclarations. L'étendue qui en résulte, par département moyen, pour toute la France, est de 7,456 hectares.

Semences employées. La quantité de semences employées varie de 65 litres dans le sud-ouest à 108 litres dans le nord-est; en moyenne pour toute la France, 85 litres, ou 2,856,000 grains, ce qui suppose environ 286 grains par mètre carré.

La quantité totale de ces semences est évaluée 551,562 hectolitres, et 3,995,854 fr.

Toutes ces proportions semblent un peu fortes pour des moyennes; Burger dit que l'on sème de 35 à 80 litres à l'hectare, cependant il sème au semoir 90 litres, et il a seulement observé que 105 litres étaient

trop. Les indications de Schwerz varient, au contraire, entre 50 litres (Flandre) et 140 litres (Wurtemberg); sa moyenne est de 97 litr., « proportion trop forte, dit-il, pour des terres bien préparées. » Nous avons rarement vu semer plus de 50 à 60 litres de sarrasin à l'hectare pour grain, et un peu plus pour fourrage vert ou enfouissement.

Le froid, la pluie, certains vents, sont les plus grands ennemis du sarrasin, et présentent, en conséquence, peu de remèdes efficaces à chercher. Une semaille trop épaisse lui porte aussi un très-grand préjudice.

Aucune plante ne convient mieux pour l'établissement des jeunes prairies artificielles, et aucune ne paie mieux une petite quantité d'engrais récemment appliquée.

Produit. La Statistique évalue la production annuelle du sarrasin, pour toute la France :

	Hectolit.	Valeur.		Litres.	Valeur.
	8,469,788	61,388,641	ou par hectare.	1,301	94 f. 25
dont déduisant les semences.	551,562	3,995,854	»	85	6 14
Il reste disponible.	7,918,226	57,392,787	»	1,216	88 f. 11

Ainsi que nous l'avons dit, rien n'est plus variable et plus casuel que ce produit; Burger, qui ne cultivait le sarrasin qu'en seconde récolte, sur chaume de seigle, donne un tableau curieux de ses produits, de 1804 à 1824 inclusivement. Voici l'ordre des variations : 0 en 1805; 160 litres, 160, 187, 320, 420, 855, 960, 997, 1,063, 1,186, 1,731, 2,136, 2,275, 2,350 et 2,850 (1811). On peut voir, par ces chiffres, combien il serait dangereux et précaire d'asseoir la subsistance d'une partie notable du peuple sur une plante de cette nature. Schwerz pense que les extrêmes du produit ordinaire en sarrasin jouent entre 13 et 48 hectolitres à l'hectare, et que 25 hectolitres peuvent être considérés comme une moyenne telle que peut en comporter un produit aussi variable.

Les départemens où le produit en sarrasin est le plus élevé, sont : le Finistère, 3,309; Nord, 3,174; Pas-de-Calais, 2,999; Seine, 2,412; ceux où ce produit est le moins élevé, sont : Doubs, 832; Dordogne, 847 litres à l'hectare.

Les 1,216 litres ou 730 kilog. disponibles, du produit officiel, équivalent à 1,180 kil. de sainfoin, et valent, comme fourrage à 3 fr. 20 c. le quintal, 37 fr. 76 c.

Burger évalue le produit, en fane, du sarrasin, 1,000 kilog. à l'hectare; Schwerz admet ce produit en deuxième récolte, et le porte à 2,400 kilog. en première; nous croyons qu'en moyenne, en France, il n'excède pas 800 kilog. ou 16 fr.

La totalité de ces pailles, pour toute la France, serait de 200,992,800 kilog., valant 4,019,856 fr., et pouvant faire litière à 1,004,964 voitures de 1,000 kilog. de fumier.

On cultive souvent des navets dans le sarrasin, et l'on obtient ainsi un autre produit fourrager dont la Statistique ne donne probablement aucune indication; d'autres fois, on y établit des colzas, des prairies artificielles, etc. Nous évaluerons les produits accessoires, comme pâturage de chaume, 0,1 de la valeur des pailles.

Quantité consommée. La Statistique évalue la consommation annuelle, par les hommes, du sarrasin en France :

	Hectol.	Valeur.
	6,998,959	50,945,589 f.
La quantité disponible étant.	7,918,226	57,392,787
Il reste pour le bétail, etc.	9,119,267	6,447,198 f.

Profits industriels et valeur totale. Le mouturage du sarrasin consommé par les hommes doit donner à l'indust. 0,08, ou. 4,075,647

1/9e de cette consommation donne 0,05 au commerce. . 283,031

Total.		4,358,678
A quoi ajoutant la valeur	du grain lui-même.	57,392,787
	des semences reprises. . .	3,995,854
	des pailles.	4,019,856
	des navets, pâturages, etc.	401,986
on trouve pour valeur totale produite par cette culture. . .		70,169,161

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Ce n'est que depuis 1832, et à l'exportation seulement, que le sarrasin a été séparé, par l'administration des douanes, de l'orge et autres céréales; nous n'avons donc à peu près rien à dire ici sur son commerce extérieur.

Pendant ces 5 années (1832 à 1836), le maximum de l'exportation eut lieu en 1833, 122,035 litres; la moyenne annuelle donne:

Litres.	Valeur.	Droits.
68,796	8,256	54

Nos principaux débouchés étaient, en 1833 : Sardaigne, 44,445; Saint-Pierre et Miquelon, 26,536; Suisse, 19,759; Espagne, 13,600; Angleterre, 4,995, etc.

AVOINE.

Valeur moyenne, poids et valeur économique. Grâces au détestable système triennal, l'avoine est devenue la plaie la plus honteuse de l'agriculture française, et les efforts doivent tendre à en diminuer l'étendue, tout en augmentant son produit par une préparation plus rationnelle que celle qui la fait succéder au blé. Il est remarquable que ce soit à propos de l'avoine, uniquement consacrée à la nourriture des chevaux, dont elle forme à peine la moitié du régime, que nous ayons à faire des observations semblables à celles que nous avons faites pour les chevaux eux-mêmes. Il n'est pas moins remarquable que presque tous les écrivains réformateurs de l'agriculture française refusent de classer l'avoine au nombre des cultures consacrées au bétail, et, par cette abstraction, qu'ils ne manquent jamais d'étendre aux jachères, aux pâturages et à tout ce qui n'est pas, enfin, pré naturel fauchable, ou prairie artificielle légumineuse également fauchable, ils arrivent à composer les plus magnifiques déclamations contre l'insuffisance de l'étendue consacrée en France à la nourriture du bétail, etc., etc. De là au remède efficace, éprouvé, infaillible, il n'y a qu'un pas trop facile à faire pour que chacun d'eux ne se donne pas le plaisir de sauver la patrie en tirant les cultivateurs de leur aveugle routine, et, leur formulant cette dogmatique sentence : « Consacrez à la nourriture du bétail la » moitié au moins de l'étendue que vous cultivez ! » Admirable conseil, qui malheureusement porte un peu à faux, en ce sens du moins que l'étendue consacrée à la nourriture du bétail est beaucoup plus considérable que la proportion qu'ils indiquent comme devant amener infailliblement la perfection agricole. Le produit seul est insuffisant, et ces messieurs indiquent rarement les moyens de l'augmenter ; mais nous reviendrons sur ce sujet dans un chapitre spécial, ne nous occupons ici que de l'avoine.

Le prix moyen de l'hectolitre d'avoine, indiqué par la Statistique, est de 6 fr. 20 c. ; il se rapporte évidemment à une année d'abondance, car nous le considérons comme un minimum, et fréquemment il doit s'élever de 0,25, 0,5, et quelquefois même doubler. Ces variations sont assez fréquentes pour que les petits capitalistes des campagnes regardent comme un très-bon et sûr placement de leurs épargnes l'achat d'une certaine quantité de ce grain dans les années d'abondance ; l'année suivante leur amenant presque toujours l'occasion d'un bénéfice suffisant pour leur tenir lieu d'intérêt.

L'irrégularité du cours de cette substance est souvent une calamité pour les grands consommateurs, au nombre desquels nous nous sommes

trouvé pendant plusieurs années; mais il en doit forcément être ainsi d'une récolte quelconque qui n'a qu'une classe de consommateurs nécessaires et pas d'autre emploi. Nous avons eu déjà si souvent l'occasion d'établir ce principe, que nous n'y insisterons pas. Les petits accapareurs d'avoine, comme on les appelle, rendent, sous ce rapport, un véritable service; mais ils ne suffisent pas pour régulariser les cours, autrement leur spéculation même deviendrait impossible. Le remède principal à la gravité de ce mal, qui nuit beaucoup à la production des bons chevaux légers en France, consisterait :

1° A augmenter tellement le produit de l'avoine, en la plaçant bien, dans l'assolement alterne, que son prix de revient fût assez abaissé, généralement, pour que tous les animaux pussent la consommer avec profit, principalement en gerbe, avant battage.

2° A considérer le bétail, autre que les chevaux, comme un consommateur conditionnel, mais habituel, d'un excédant d'avoine inutile aux chevaux. Nous recommandons ces deux observations à tous les hommes qui s'occupent sérieusement de l'amélioration et de la production du cheval léger en France.

3° A trouver habituellement dans le seigle bouilli, le maïs, le pain, etc., un moyen de suppléer l'avoine aux chevaux, dans les années de production insuffisante. Il n'est pas douteux que la combinaison rationnelle de ces trois moyens serait très-profitable aux producteurs, et surtout aux consommateurs d'avoine.

Un tableau inséré page 174 des *Archives statistiques*, prouve la justesse et l'utilité des observations précédentes, en résumant comme suit le prix moyen de l'avoine en France, de 1817 à 1835 :

1817.	11 f.	»	1824.	6 f.	66	1830.	8 f.	63
1819.	7	42	1825.	7	06	1831.	7	25
1820.	7	34	1826.	7	37	1832.	7	36
1821.	6	72	1827.	7	36	1833.	7	67
1822.	6	65	1828.	7	48	1834.	7	52
1823.	7	77	1829.	8	02	1835.	7	32

La moyenne de ces dix-huit années donne 7 fr. 64 cent., par conséquent près de 0,25 de plus que le chiffre de 1838, indiqué dans la Statistique. En juin 1817, le prix moyen de toute la France s'est élevé à 14 fr. 59 c., et jusqu'à 25 fr. 96 c. dans le Bas-Rhin; 25 fr. 08 c. dans les Vosges; 24 fr. 23 c. dans le Haut-Rhin, etc. Il serait vraiment inconcevable qu'à ces prix exorbitans on eût pu faire consommer un grain d'aussi peu de valeur que l'avoine; mais il faut se rappeler que 1817 fut une année de disette affreuse, pour expliquer comment il dût être im-

possible de remplacer la consommation de l'avoine par celle d'un autre grain.

De 1830 à 1835, le poids moyen de l'avoine, officiellement constaté, en décembre, a varié, suivant qualité, de 40 kilog. 63 à 47 kilog. 63, et donné une moyenne de 43 kil. 91 ; les extrêmes entre tous les départemens ont été 27 kilog. 49 (Haute-Vienne 1832), et 56 kilog. 40 (Loire-Inférieure 1830).

Non-seulement la valeur nutritive de l'avoine varie en raison de son poids; mais encore, à poids égal, les variétés diverses et peut-être une même variété venue dans des circonstances différentes de sol, de fumure, de préparation, de climat, de température, de javelage, etc., présente-t-elle de grandes différences de valeur économique. Aussi, les auteurs ont-ils varié, de 0,40 à 0,86 pour l'équivalent d'avoine comparée au foin. Block a donné 0,4; Pohl, 0,5; Boussingault, 0,54; Rieder, 0,55; Pabst, 0,6; Petri, 0,71, etc.; la difficulté de l'expérimentation, la variation infinie de l'unité de comparaison adoptée, le foin, et celle de l'avoine elle-même suffisent à expliquer ces résultats. Nous avons nous-même fait consommer environ 18,000 hectolitres d'avoine en trois ans, et nous lui avons reconnu pour équivalent du sainfoin, 0,679, ce qui correspond à peu près, pour le foin, à 0,57.

Sur cette base, l'hectolitre moyen de 44 kilog. équivaut à 74 kilog. de sainfoin, valant 2 fr. 40 c. seulement, et au prix moyen de 7 f. 64 c., l'hectolitre d'avoine est un fourrage consommé à raison de 17 fr. 36 c. le quintal!!! Quel moyen de faire consommer du fourrage à 17 fr. 36 c. le quintal par un bétail qui le paie aujourd'hui 3 fr. 20 cent.? Et quel moyen d'élever à bon marché des chevaux légers, dans un pays où l'avoine a cette valeur?

Etendue cultivée. La France cultive 3,000,633 hectares d'avoine, ou 34,891 hectares par département moyen; le midi n'en cultive que 602,018 hectares; mais le nord en a 2,398,615 hectares, plus de la moitié de l'étendue totale consacrée aux céréales d'automne! Cependant, cette déplorable culture entre tout au plus pour moitié, nous l'avons dit, dans la nourriture des chevaux français, en général, et ne sert qu'à eux; en sorte que, s'ils étaient nourris d'avoine exclusivement, on peut supposer qu'ils exigeraient la culture de plus de 6 millions d'hectares, dont les pailles seules profiteraient à d'autres bestiaux. Or, dans l'équivalent de 14,318,604 têtes de gros bétail que nous possédons, les chevaux figurent pour 2,583,406 seulement, et proportionnellement, il faudrait cultiver très-chèrement plus de 36 millions d'hectares exclusivement pour le peu de bétail que nous avons, si les autres fourrages étaient aussi improductifs que l'avoine, et les autres animaux aussi forts consommateurs que les chevaux. Un tel état de choses est déplorable,

et réclame avec urgence une réforme complète. Il faut que le cultivateur produise l'avoine à 2 fr. 40 c. l'hectolitre, tout au plus à 4 fr., ou qu'il renonce à cette détestable culture, et trouve à la remplacer avantageusement dans le régime des chevaux. Des expériences dans ce but seraient dignes de l'administration; les particuliers sont généralement incapables de les entreprendre, ou du moins de les généraliser, et l'intérêt du pays est fortement engagé à ce qu'elles soient bien conduites. Divers essais, faits par M. Dailly à la poste de Paris, et par d'autres personnes, avec le pain, le seigle, le maïs, les pommes de terre, le marc de féculerie, etc., sont tout-à-fait encourageans.

Les départemens qui cultivent le plus d'avoine, sont : la Marne, 133,684 hectares; Eure-et-Loir, 112,866; Somme, 97,496; Aisne, 93,185. Ceux qui en cultivent le moins, sont : la Corse, 11 hectares; Landes, 993; Pyrénées-Orientales, 2,231; Lot-et-Garonne, 3,701; Cantal, 4,723.

Semences employées. La Statistique évalue là quantité totale de semences employées, 7,015,508 hectolitres, valant 43,605,437 fr., à raison de 234 litres seulement, en moyenne, valant 14 fr. 53 c. Ces proportions nous semblent trop faibles, comme moyenne, de 50 à 70 litres par hectare; cependant elles ne varient, dans les diverses régions, que de 173 litres (Corse) à 239 litres (nord-est).

Burger a calculé qu'un kilogramme d'avoine choisie contient 30,200 grains, et 32,100 si l'avoine est de qualité médiocre; Podewils a trouvé, dans un kilogramme d'avoine ordinaire, 43,100 grains : c'est, par hectolitre de 47 kil., environ 1,419,400 à 1,508,700, et 2,025,700. Les 234 litres représentent donc 3,321,396 à 30,200 par kilog., et 4,740,138 à 43,100, et jetteraient seulement, sur un mètre carré, 332 à 474 grains. Or, l'avoine talle beaucoup, il est vrai, dans certaines circonstances; mais, par compensation, il y a toujours un bon nombre de grains privés de leur faculté germinative, et, pour cette raison, on ne saurait apporter trop de soin à n'employer que de la semence la plus lourde et la mieux choisie. On n'a pas généralement cette attention en France, et une grande partie d'un grain si cher pourrit dans le sol sans aucun profit; c'est ce qui rend plus extraordinaire encore la faible proportion de semences employée.

Schwerz pense que la quantité de l'avoine semée doit être d'autant plus forte que la terre est moins richement fumée et préparée, et il indique pour minimum 225 litres à l'hectare à Edeghem, Pays-Bas, terres sablonneuses; pour maximum 695 litres, usités, dit-il, en Angleterre, où Young recommandait lui-même, pour un sol riche, 350 à 428 litres, et en sol maigre, 536 litres à l'hectare; pour moyenne, Schwerz trouve 4 hectolitres, ce qui diffère beaucoup du chiffre de la Statistique; et plus

loin il dit, qu'en général, le rapport des semences d'avoine à celles de seigle est de 222 à 100, ce qui supposerait, pour la France, 398 litres à l'hectare.

Le choix des variétés à cultiver, ou même des espèces, aurait une grande importance s'il était vrai que les avoines noires, par exemple (*avena fusca*), valussent 1/8ᵉ de plus, à poids égal, que les avoines blanches d'Orient, etc., ce que notre pratique et nos observations confirment complètement; et surtout, si elles pouvaient être considérées comme épuisant très-peu le sol, ou même l'améliorant, comme on le croit dans quelques localités, au dire de Schwerz, ce qui est beaucoup plus contestable.

Les principaux fléaux qui déciment les récoltes d'avoine, en France, sont : 1° les mauvaises préparations, dont le remède est possible, mais complexe; 2° la température trop sèche, ce à quoi remédient les meilleures préparations et les hersages énergiques de scarification, dont les bons effets sont toujours proportionnels au mal qu'ils semblent faire, et qu'à cause de cela on ne saurait trop stimuler et expérimenter avec la plus grande publicité, non-seulement pour l'avoine, mais pour le blé surtout, la luzerne, etc., etc.; 3° la mauvaise récolte que produit l'égrenage en pure perte et la détérioration de la paille quand on abuse du javelage; 4° le charbon, le moindre de ces maux, mais aussi celui contre lequel n'existe encore aucun remède, et qu'il convient, avons-nous dit, de faire étudier dans toutes les céréales, par des primes et des encouragemens puissans.

Produit. La Statistique évalue la production annuelle d'avoine, pour toute la France :

	Hectol.	Valeur.	Litres.	Valeur.
	48,899,785	302,011,470 f.	1,630	100 f. 65
dont déduisant les semences. . .	7,015,508	43,605,137	234	14 53
Il reste disponible.	41,884,277	268,406,033 f.	1,396	86 f. 12

Ce produit est bien minime en comparaison des chiffres extrêmes, 32 (minimum) à 67 hectolitres (maximum), donnés par Schwerz, et de sa moyenne, qui attribue à l'Allemagne 3,450 litres à l'hectare;

aux Pays-Bas 4,820 »

et à l'Angleterre 3,133 »

Cependant, nous le croyons suffisamment exact, comme moyenne, et cela tient vraisemblablement à ce qu'il a été obtenu, comme nous l'avons dit en parlant du prix moyen, dans une année d'abondance extraordinaire; autrement il eût été moins élevé, et avec la détestable préparation de l'avoine en France, il en doit être ainsi.

Au reste, les variations de département à département sont extrêmes, comme on peut bien le prévoir, et à plus forte raison d'exploitation à

exploitation dans un même département. Ceux où le produit moyen est le plus élevé, sont : la Seine, 3,993 litres à l'hectare; le Bas-Rhin, 3,229; le Pas-de-Calais, 2,764; Seine-et-Oise, 2,589. Ceux où il est le moins élevé, sont : la Lozère, 739 litres à l'hectare ; la Dordogne, 883 ; les Basses-Alpes, 927 ; et les Landes, 930. Nous avons récolté, sur une même exploitation, 12 et 50 hectolitres à l'hectare dans le Loiret, dont la moyenne officielle est de 1,380 litres à l'hectare.

Les 1,396 litres disponibles à l'hectare pèsent 614 kilog. 24, et représentent un équivalent de sainfoin de 1,033 kilog., ou 33 fr. 6 c. à 3 fr. 20 c. le quintal.

Les variations du produit en paille, de l'avoine, sont au moins aussi considérables que celles du grain, et le produit moyen de la France pourrait, sans contredit, être au moins triplé; mais cette différence se fait remarquer partout, aussi les données des auteurs sont-elles inconciliables pour établir le rapport de la paille au grain. Block est celui qui le porte le plus haut;

	Rapport.	Produit à l'hectare pour 1,630 litres de grain pesant 717 kilog.
Il admet	1,000 : 316	2,269
Burger	100 : 52	1,379
D° pour l'avoine noire	100 : 38	1,887
Thaer	100 : 61	1,175
Schwerz en 1823	100 : 66	1,086
Podewils	100 : 71	1,010
Clémens, Belgique	100 : 79	908
Moellinger, moyenne de 10 ans.	10 : 9	797
Schwerz, moyenne générale	1,000 : 616	1,164

En adoptant ce dernier chiffre de 1,164 kilog. à l'hectare, on trouve pour produit total de toute la France, 3,492,736,812 kilog.

La presque totalité de la paille d'avoine sert à la nourriture du bétail, auquel elle convient parfaitement; il est seulement fâcheux que les cultivateurs fassent battre l'avoine de leur propre consommation, qui serait beaucoup plus profitable dans sa paille et coûterait de moins les frais de battage.

Des auteurs allemands, à notre connaissance, ont donné de la paille d'avoine huit équivalens différens, variant de 1,5 à 4, le foin étant pris pour unité. M. Boussingault a été plus loin encore en donnant 5,47, et le mode de battage plus ou moins complet, le degré de maturation, de javelage, la variété, etc., etc., suffisent pour expliquer ces variations extrêmes. Nous avons adopté, dans le *Moniteur de la Propriété*, d'après notre pratique personnelle, relative principalement à l'avoine noire de Brie, fauchée un peu verte et peu javelée, l'équivalent de

2,975, le sainfoin pris pour unité ; nous conserverons ici cet équivalent. Il en résulte que les 1,164 kilog. de paille d'avoine, par hectare, valent 1 fr. 8 c. le quintal, ou 12 fr. 57 c., valeur de 393 kilog. de sainfoin. La valeur totale des pailles d'avoine est donc de 27,721,558 fr. On remarquera que cette paille d'avoine, la meilleure de toutes pour fourrage, n'est payée que 1 c. 08 le kilog., tandis que la paille de litière est évaluée par nous 2 c. Il y a dans cette différence une rectification à établir, et l'indication d'un mal très-grave à réparer.

La rectification provient de ce que, en outre de la valeur 1 fr. 8 c., remboursée par le bétail, les pailles d'avoine donnent encore le double environ de leur poids en fumier ; tandis que les pailles de litière ne donnent aucun autre produit que le fumier. Or, 200 kilog. de fumier, produit par 100 kilog. de paille d'avoine, valent autant que 20 kilog. de froment, d'après M. de Gasparin, ou environ 4 fr., qu'il faut ajouter à la valeur à reprendre sur le bétail, et qui donnent à l'hectare 46 fr. 56 c., et pour toute la France, 139,709,472 fr. à ajouter à la valeur ci-dessus, de. 27,721,558

ce qui donne au total 167,431,030
au lieu de. . . . . 69,854,736 que donnerait l'emploi en litière.

Différ. gagnée par la consommat. 97,576,294 fr.

Le mal dont nous avons parlé résulte évidemment de ce qui précède ; il s'ensuit que toute paille de céréale, employée en litière sans passer par le corps du bétail, perd moitié de sa valeur environ, et pour toutes celles que nous avons étudiées, il en résulte une perte annuelle, pour la France, de plus de 438,397,309 fr. Une perte aussi énorme de richesse mérite d'attirer toute l'attention de l'administration, des sociétés savantes et des particuliers ; peut-être l'usage de la paille hachée et des engrais liquides ou terreux permettrait-il d'économiser, au grand profit du bétail et du pays, une grande partie de cette dissipation désastreuse.

L'engrais produit par la culture de l'avoine provient :

1° Du grain consommé, dont il y a tant de perdu, qu'on ne doit peut-être l'évaluer qu'au poids de la récolte disponible. 2,151,491,420 kil.

2° De la paille et du pâturage, soit le double de la paille. 6,985,473,624

Total. . . . . 9,136,965,044 kil.

Consommation. La Statistique évalue la consommation totale de l'avoine :

	Hectol.	Valeur.
	36,599,689	230,237,503 f.
La quantité disponible étant. . . .	41,884,277	268,406,033
la différence.	5,284,588	38,168,530 f.

représentant environ 1/7e de la consommation, indique assez exactement de quelle quantité le produit de l'année à laquelle elle se rapporte a surpassé le produit moyen ; il n'est pas douteux que, bon an mal an, la production n'excède pas la consommation. Les prix, d'ailleurs, présentent exactement la même proportion.

Nous avons dit que notre population chevaline pouvait être comptée pour 2,538,406 têtes adultes ; la consommation officielle attribue donc à chacune 1,442 litres, ou environ 4 litres par jour. Le moyen d'avoir de bons chevaux légers avec cette consommation de grain pour moyenne générale, alors qu'elle devrait être de 8 à 10 litres? et le moyen de l'élever à ce chiffre tant que l'avoine seule y concourra et restera au prix actuel ?

Profits industriels et valeur totale. Nous ignorons la proportion d'avoine moulue, vendue, etc. ; mais nous croyons qu'on peut évaluer à 0,05 de tout le produit disponible les salaires commerciaux et industriels créés par cette culture ; soit. . . . . 13,420,301 f.

La valeur du grain lui-même étant.	268,406,033
la reprise des semences.	43,605,437
la valeur des pailles et de leur fumier à 2 c. seulement.	69,854,736
la valeur du pâturage 0,1 de la valeur fourragère des pailles.	2,772,156
la totalité des val. créées par la cult. de l'avoine est de.	398,058,663 f.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

La casualité des récoltes d'avoine en France, pour les raisons que nous avons dites ; l'impossibilité, au prix de revient ordinaire, de faire consommer ce grain par tous les bestiaux indistinctement ; et surtout, le préjugé qui nous empêche de le remplacer dans la consommation habituelle du cheval, dans les années où cette récolte manque, par d'autres grains moins rares et moins chers, proportionnellement à leur valeur, tels ordinairement le seigle bouilli, le maïs, etc., augmentent beaucoup, et d'une manière très-préjudiciable au pays, l'importance du commerce extérieur, pour notre approvisionnement d'avoine. Aussi, les variations que présentent les importations et exportations extrêmes sont-elles vraiment déplorables.

	Litres.	Valeur.	Droits.
Le minimum de l'importat. (1828) donne.	12,297	738	360
Le maximum *idem* (1829). . . .	17,166,877	1,030,013	335,905
La moyenne décennale.	5,115,723	306,943	85,967

Sur l'énorme importation de 1829, les Pays-Bas nous ont fourni 6,231,243 litres; l'Angleterre, 4,773,250; la Russie, 1,480,750;

l'Autriche.	1,321,350	3,478,922;
la Prusse	713,814	
les Villes anséatiques. . .	409,950	
le reste de l'Allemagne. .	1,033,808	

la Suisse, 4,353; et la Sardaigne, 109.

Nos exportations ne présentent pas des différences moins importantes:

	Litres.	Valeur.	Droits.
Leur minimum (1830) donne.	488,565	63,514	343
Leur maximum (1827). . . .	18,737,656	2,435,895	50,666
Leur moyenne décennale. . .	3,308,498	430,105	6,616

Nos principaux débouchés, en 1827, ont été l'Angleterre, qui seule a reçu 17,758,403 litres; la Belgique, 560,384; la Guadeloupe, 179,442; la Martinique, 102,747; l'Espagne, 41,543; le Portugal, 33,800; Bourbon, 32,647; Guyane anglaise, 13,142, etc.

ALPISTE ET MILLET.

La culture du millet, comme céréale d'été, joue un rôle assez important dans l'agriculture de la France, au delà de la Loire; mais la Statistique ne nous fournit aucun moyen de l'apprécier. Comme grain impropre à la panification, nous ne l'estimons pas autant que les céréales panifiables; mais il est si précieux pour remplacer, dans les alluvions fertiles sujettes aux inondations, des récoltes détruites ou non emblavées, par l'excès d'humidité, que nous regrettons le défaut de renseignemens de la Statistique à son égard. Nous l'avons vu donner encore de très-bons produits, en deuxième récolte, sur des chaumes de seigle, dans le val de la Loire, près de Gien, et l'excellente qualité de sa paille et de ses feuilles, pour fourrage, lui assigne surtout, en agriculture, une place distinguée dans les terres les plus fertiles et les mieux fumées.

L'importation moyenne de ces grains, de 1827 à 1836, a été de:

	Kilog.	Valeur.	Droits.
	73,264	10,990 f.	8,161 f.
L'exportation, de. .	50,280	7,528	519

RIZ.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Avons-nous intérêt à introduire en France la culture du riz? Le gouvernement et quelques sociétés savantes paraissent le croire, s'il faut en juger par le bruit qu'a fait récemment la déception occasionée par l'introduction d'un prétendu riz sec, en faveur duquel l'Académie des sciences avait exhumé des traditions chinoises, etc., et que, sur cette recommandation, le gouvernement et la presse n'ont que trop préconisé. A son occasion, M. le baron DE RIVIÈRE a signalé le delta du Rhône comme propre à la culture de diverses variétés de riz ordinaire que nous avons près de chez nous; M. DE SAINT-PRIEST a fait savoir ou laissé présumer, du moins, que, sous le nom de riz sec, il avait autrefois cultivé un épeautre spécial; bref, le riz humide ou sec occupe aujourd'hui le monde agricole amateur, qui regarde comme précieuse sa culture chez nous. Nous ne partageons en quoi que ce soit cette espérance, ni même ce désir; mais nous pouvons nous tromper complètement, et, en tous cas, le commerce de cette céréale est trop importaut pour que nous le passions sous silence.

L'importation moyenne, de 1827 à 1836, s'éléve annuellement à :

Kilog.	Valeur.	Droits.
10,059,250	4,023,700 f.	473,556 f.

Le chiffre de cette importation est assez régulier d'une année à l'autre; la presque totalité nous vient de Sardaigne, 7,298,814 kilog. en 1832, année maximum; et des Etats-Unis, 5,362,355 kilog.

	Kilog.	Valeur.	Droits.
L'exportation moyenne se réduit à.	113,604	45,441	238
L'année maximum, 1832, a donné.	484,233	193,693	1,172

Nos principaux débouchés sont ordinairement l'Espagne, 95,132 kilog. en 1836; la Martinique, 43,583; la Guadeloupe, 22,224; le Sénégal, 6,392; Saint-Pierre et Miquelon, 5,364, etc. En 1832, la Belgique nous a demandé 368,303 kilog. de riz; c'est ce qui a si fort augmenté notre exportation.

Le riz manquant de gluten n'est pas panifiable, et toute céréale de ce genre ne mérite pas qu'on en multiplie la consommation en France; d'ailleurs, les émanations pestilenticlles des rizières suffisent déjà pour les faire proscrire.

Les droits à l'importation, que nous voudrions voir augmenter beaucoup, sont réglés comme suit, par quintal de grain :

	Nav. franç.	Nav. étr. et terre.
Des pays hors d'Europe.	2 f. 50	9 f. »
» d'Europe.	4 »	9 »
Des entrepôts	6 »	9 »
Du Piémont, en droiture, par terre. . .	6 »	» »

Le droit d'exportation est de 25 c. par quintal.

On remarquera que les 5 millions de kilog. que nous tirons des Etats-Unis, appartenant à la première catégorie, jouissent ainsi chez nous, par préférence au riz du Piémont, d'une prime de 3 f. 50 c. par quintal, ou 175,000 fr. par an. C'est en échange de ce bon procédé que les Américains ont augmenté le tarif de nos vins, de nos soieries, etc.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien remarquer qu'en désirant l'élévation des droits sur le riz, nous ne voulons point en encourager la culture, mais seulement en restreindre la consommation, ou tout au moins frapper, comme il convient, une denrée de luxe qui n'est aucunement, chez nous, de première nécessité, si ce n'est pour les riches.

PLANTES COMMERCIALES.

On désigne sous ce nom des cultures dont le produit, habituellement destiné à la vente, en presque totalité, concourt fort peu à la production des engrais, et quelquefois même n'y prend aucune part. En bonne économie, on peut faire quatre classes dans les commerciales :

1° Quelques-unes de ces plantes consomment beaucoup de cet engrais qu'elles ne rendent pas, directement du moins, aux exploitations qui les ont produites, et n'ont d'autre mérite que de procurer au cultivateur un capital plus élevé sur une moindre surface ; par conséquent, ordinairement, la rente la plus élevée que l'on puisse obtenir du sol. De telles cultures ne sont rationnellement possibles que dans des circonstances exceptionnelles de fécondité, ou comme moyen de dépenser, le plus avantageusement, l'excès d'engrais produit par une excellente culture sur une exploitation dont l'économie est parfaite, et qui entretient tout le bétail qu'elle peut nourrir. Il est facile de concevoir que le grand profit donné par ces plantes résulte précisément de la rareté de ces circonstances chez nous, et donnera long-tems encore une prime suffisante, trop forte même, aux cultivateurs et aux propriétaires pour leur extension. Aussi l'administration doit-elle tendre à limiter ces cultures jusqu'à fécondité suffisante par l'augmentation du bétail, et se borner à faire connaître les meilleures variétés, les procédés de culture améliorés, les débouchés les plus avantageux, en empêchant surtout l'agiotage et les monopoles commerciaux d'enlever aux producteurs les légitimes

salaires attachés à cette production. Toute mesure encourageant plus directement leur extension serait une faute grave. La culture des *graines oléagineuses*, du *tabac*, des *tinctoriales*, du *houblon*, des *cardères*, appartiennent à cette catégorie.

2° Quelques plantes commerciales ont le même défaut que les précédentes, quant à l'engrais qu'elles consomment et ne rendent pas; elles tirent de même le grand profit qu'elles donnent de l'exception fâcheuse et momentanée, il faut l'espérer, de la fécondité du sol qu'elles exigent; mais elles ont un titre de plus à la sollicitude protectrice de l'administration, parce qu'elles jouent, dans l'économie politique, un rôle précieux et moralisateur, en stimulant puissamment l'activité chez une grande partie de la population, et procurant ainsi l'emploi de beaucoup de tems qui, sans elles, serait perdu. C'est à cette catégorie qu'appartiennent le *chanvre*, le *lin*, et la production de la soie par la culture des *mûriers*.

3° La troisième classe de commerciales comprend les plantes qui ont l'avantage précieux, non-seulement de stimuler l'activité de leurs nombreux producteurs, mais encore d'utiliser certains terrains peu favorables à tout autre culture, sans exiger pour cela de grandes quantités d'engrais, et de créer ainsi de toutes pièces, en quelque sorte, des richesses d'autant plus avantageuses, que leur qualité spéciale les fait plus rechercher par les consommateurs, et permet au commerce de les transporter au loin en même tems que celui-ci se charge de fournir aux producteurs toutes les autres denrées dont ils peuvent avoir besoin. La *vigne*, l'*olivier*, appartiennent chez nous à cette catégorie. Une complication fort grave en économie politique résulte des qualités mêmes de ces cultures. Peu exigeantes sur le sol et sur l'engrais, elles sont tout aussi faciles et presque toujours plus profitables, malgré d'énormes différences dans la qualité des produits, dans les terres fertiles qui conviennent à toutes autres cultures, que dans celles qui leur conviennent exclusivement, et la concurrence de celles-là devient insoutenable pour les autres, surtout si le fermage en a été momentanément exagéré; ce n'est pas le cas pour l'olivier, qui se trouve heureusement limité par ses exigences de climat; mais c'est tout-à-fait le cas pour la vigne, actuellement dans un état de crise, par ce fait et quelques autres abus que nous étudierons dans un chapitre spécial.

4° Enfin, la quatrième classe, infiniment plus précieuse encore que toutes les précédentes, offre l'avantage de produire des engrais, de pouvoir s'intercaler dans les assolemens les plus améliorans et d'y jouer le triple rôle 1° de producteur d'argent qui élève la rente du sol; 2° de préparation ameublissante et sarclante éminemment favorable aux récoltes céréales et fourragères du reste de l'assolement; 3° de nourri-

ture du bétail par des résidus plus ou moins abondans, toujours à meilleur marché que les fourrages ordinaires dans la même localité, et quelquefois en quantité telle qu'elles deviennent elles-mêmes des récoltes fécondantes, au lieu d'être épuisantes. Des plantes aussi précieuses sont d'autant plus dignes de toute la protection du gouvernement, qu'elles ne réclament rien autre, de lui, que l'instruction et la liberté, principalement des débouchés; toute prime ou protection d'argent, de tarif, etc., est un abus fatal qui en engendre d'autres, en créant des droits et des propriétés artificielles qu'il faut toujours détruire tôt ou tard, et qui sont des fermens de discorde et de mécontentement. Ces cultures, au contraire, fournissent généralement à l'impôt d'importantes ressources; mais ici encore l'administration devrait adopter certaines règles qu'elle a trop de dispositions à méconnaître, et que nous examinerons dans la question des sucres. La ***betterave à sucre*** est aujourd'hui le type par excellence de cette espèce de production; puis les ***pommes de terre*** pour féculerie, distillerie, etc.; l'***orge*** destinée aux brasseries; le ***seigle*** pour les distilleries, etc.

OLÉAGINEUSES.

La Statistique réunit en un même article : ***colza, navette,*** etc., toutes les plantes annuelles oléagineuses qui ne sont pas textiles; telles, probablement, le ***pavot,*** la ***cameline,*** le ***sésame,*** l'***arachide,*** le ***madia,*** etc., etc. Le pavot, cet olivier du nord, mériterait une mention spéciale; heureusement le madia doit rendre prochainement son importance moins grande en la partageant. Il est à craindre que beaucoup d'omissions soient résultées, d'ailleurs, de cette confusion.

L'étendue totale officielle des cultures oléagineuses annuelles est de 173,506 hectares, dont le nord, plus fertile, cultive 115,912 hectares pour sa part, et le midi seulement 23,993.

L'étendue cultivée par département moyen, pour toute la France, est de 2,018 hectares. Les départemens qui en cultivent le plus, sont : le Pas-de-Calais, 25,173 hect.; le Nord, 20,863; le Calvados, 15,779; et la Somme, 13,247. Quatorze de nos plus pauvres départemens méridionaux n'en cultivent pas du tout, au moins se sont-ils abstenus d'en déclarer la culture au gouvernement.

Nous ne déplorons nullement l'insuffisance de cette culture, qui porte avec elle, avons-nous dit, un encouragement suffisant; et, dussions-nous tirer de l'étranger tout ce que nous en consommons, nous persisterions à croire dangereux d'en encourager directement la production; la multiplication des engrais, par le bétail, est le seul moyen infaillible d'assurer à tout jamais cette production abondante et à bon marché. Or,

c'est en multipliant le bétail, en encourageant puissamment et exclusivement les cultures qui le nourrissent, qu'on fera naître ces circonstances, et l'on s'en éloigne d'autant plus qu'on donne une extension prématurée aux cultures épuisantes, commerciales et céréales, par une protection qui leur assure un cours moyen disproportionné avec celui des productions fourragères, relativement aux dépenses et aux difficultés de production que présentent, comparativement, les uns et les autres.

La certitude du placement, la promptitude de la réalisation, et par suite le faible capital nécessaire à la production, comparé à celui que nécessite un engagement de cinq ou six ans, souvent, dans des récoltes à consommer par le bétail, surexcitent autant que les gros bénéfices l'extension démesurée de ces cultures. En effet, l'élévation du fermage limite bien vite les bénéfices, tandis que l'autre avantage est sans compensation. Nous insistons donc sur ce point, que l'administration ne doit nullement exciter la production des oléagineuses annuelles, mais doit au contraire faire tous ses efforts pour favoriser la limitation de cette production en élevant les profits des cultures améliorantes par tous les moyens naturels à sa disposition.

On comprendra que nous ne saurions entrer ici dans aucun des détails d'économie agricole que nous avons traités en parlant des céréales; ces longueurs n'intéresseraient que médiocrement ceux de nos lecteurs qui sont étrangers à l'agriculture, et trouveront place d'ailleurs dans un ouvrage spécial, qui est prêt à mettre sous presse, et qui a pour titre : COURS COMPLET D'ÉCONOMIE RURALE; ouvrage étranger aux pratiques agricoles, et qui traite seulement de l'appréciation des valeurs ou des forces créées ou employées en agriculture, conformément au cours que nous avons professé à l'Institut royal de Grignon. Dans ces notes, nous n'envisagerons donc que les chiffres de la Statistique officielle dans leurs rapports avec la constatation de la richesse de la France, but que paraît s'être exclusivement proposé M. le ministre en les faisant élaborer.

Les semences employées sont évaluées :

Hectol.	Valeur.	Litres.	Valeur.
19,858,95	602,813 f. 60	11	3 f. 47

Cette indication, qui peut se rapporter au colza, à la navette, etc., ferait croire que le pavot, entre autres, ne figure pas du tout dans les évaluations officielles; cette omission nous semble très-probable, bien que le titre colza, navette, cameline et œillette, indiqué pour quelques départemens, semble établir le contraire, et nous devons en tenir note comme rectification d'insuffisance dans le chiffre des produits.

Le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, le Haut et le Bas-Rhin, et plusieurs autres départemens, cultivent une grande étendue d'œillette ou pavot, mais nous n'avons aucune donnée précise sur cette étendue.

	Hectol.	Valeur.		Litres.	Valeur.
Le produit annuel est de. . . .	2,279,363	51,126,744 f.	par hect.	1,314	294 f. 65
Déduisant la semence.	19,859	602,814	»	11	3 47
Il reste pour la fabrication. . . .	2,259,504	50,523,930	»	1,303	290 18
La consommation est évaluée.	1,984,394	44,566,304			
L'excédant produit serait donc.	275,110	5,957,626 fr., au prix moyen de 22 f. 45 c. l'hectolitre.			

Nous verrons, en traitant du commerce des oléagineuses, la probabilité de ces chiffres.

Le produit moyen ci-dessus doit s'appliquer exclusivement au colza; il serait probablement trop élevé pour :

	Hectolitres.	Poids.	Huile p. hect.	Tourt.	Paille.
Le pavot, évalué par BURGER.	10 à 18	60 à 76 k.	16 à 27	40	750 b.
La cameline.	13 à 20	67 à 74	16 à 21	50	
La navette.	25 à 32	69	17	50	
Le colza est évalué par le même.	25 à 32	67 à 68	18	45	
Et par SCHWERZ, en Alsace. .	20 à 25	»	»	»	
La moutarde év. p. SCHWERZ.	10 à 12,5	»	»	»	
Le madia, en 1840-41 (BOUSSINGAULT).	9,14 à 21,60	51	12	30	3,500 k.

On peut vraisemblablement évaluer à peu près comme suit le produit total des oléagineuses en France :

	Fr.
1° Valeur du grain déclaré, dans la Statistique, dispon. .	50,523,930
2° Reprise des semences.	602,814
3° Valeur de 90,380,160 kilog. de tourteaux, à 15 fr. le quintal, et 40 kilog. par hectolitre de grain disponible; la valeur de ces tourteaux représentant les bénéfices industr.	3,557,024
4° Valeur des pailles, 3,000 kilog. par hectare, à 2 cent., ou 60 fr.	10,410,360
Total officiel.	65,094,128
5° 25 p. 100 de toutes les valeurs ci-dessus, pour rectification	16,273,532
Total général.	81,367,660

Les 5,205,180 kilog. de paille peuvent faire litière à 260,259 voitures de fumier; quant aux tourteaux, employés en nature ils représentent toute leur valeur comme engrais; consommés, nous les comptons pour deux fois leur poids, ou 180,760 voitures de fumier produit, outre leur valeur payée par le bétail.

OLIVIERS.

Nous avons dit déjà, page 222, que l'olivier, malgré l'analogie de son produit avec celui des cultures commerciales oléagineuses, telles que colza, etc., mérite une sollicitude toute particulière en ce qu'il appartient à cette troisième classe de végétaux précieux qui utilisent des terrains spéciaux et qu'il n'a pas à craindre, comme la vigne, une concurrence insoutenable de mauvais produits obtenus en abondance sous d'autres climats que celui qui lui est propre, et dans des terres plus fertiles.

Onze départemens de la région sud-est consacrent à cette culture une étendue de 121,229 hectares; ce sont : le Var, 54,787 hectares; les Bouches-du-Rhône, 24,475; le Gard, 11,235; l'Hérault, 10,234; les Pyrénées-Orientales, 5,706; la Corse, 4,430; Vaucluse, 4,039; les Basses-Alpes, 2,395; la Drôme, 2,208; l'Aude, 1,204; et l'Ardèche, 51.

Il est très-désirable de voir cette culture s'étendre et se perfectionner, autant que possible, sous cet heureux climat provençal, où son produit est certain, et il est probable que des améliorations dont on paraît s'occuper, dans la culture et dans la fabrication de l'huile, y seront un encouragement puissant si l'administration soutient et stimule cet élan utile. En culture, le choix de variétés plus rustiques et plus productives que celles dues au hasard des semis naturels sur place, moyen de multiplication barbare trop long-tems usité; les pépinières établies au moyen de noyaux cassés dont la germination est, dit-on, aussi certaine et plus prompte d'une année, etc.; en fabrication, le soin de la cueillette et du point le plus convenable de maturité; la *spolpoliva*, de M. Stancovitch, peut-être, ou quelque autre machine propre à augmenter la quantité d'huile extraite, à améliorer sa qualité et à augmenter la valeur des marcs ou tourteaux, etc., etc.; telles sont les améliorations qui peuvent augmenter les profits de la production et favoriser ainsi l'extension de la culture.

Le reboisement des montagnes élevées et des terrains en pente, en remédiant aux inclémences de la température, y seraient peut-être un encouragement plus puissant encore; les hivers rigoureux étant le plus redoutable de tous les fléaux pour la culture de l'olivier.

Si les renseignemens donnés par la Statistique étaient parfaitement exacts, en effet, il y aurait lieu de croire, comme on l'a si souvent dit et répété, que de nos jours la rigueur des hivers, et surtout les gelées tardives, si fatales à l'olivier, ont beaucoup fait reculer la culture de ce précieux végétal vers le littoral méditerranéen. M. de la Bergerie prétend qu'en 1760, au dire d'un préfet provençal, « il n'y avait pas le

» dixième des oliviers qui existaient en 1700..... Il est de fait, ajoute le » même auteur, que la culture de l'olivier se projetait, il y a un siècle, » jusqu'à Valence, et qu'elle existe à peine vers Avignon.... On compte » plus de vingt gelées notables d'hiver sur l'olivier, depuis 1709, » dit encore le même auteur, qui prétend qu'autrefois elles étaient très-rares; nous aurions à y ajouter au moins le redoutable hiver de 1830.

En 1793, les administrateurs de l'*Isère* se plaignaient, dit toujours M. de la Bergerie, de la disparition de l'olivier sur leur territoire; à Béziers (*Hérault*), on tenait le même langage; en 1794, les administrateurs du *Gard* disaient : « Les hivers rigoureux détruisent nos oliviers; » ceux de la *Lozère* : « L'olivier a péri, et déjà le châtaignier.....; » ceux de la *Haute-Garonne* : « Les oliviers périssent aujourd'hui où ils ont prospéré; » enfin, en 1804, le préfet de l'*Ariége* écrivait : « Il y a dix ans qu'il n'y a plus de mûriers aux environs de Pamiers et de Mirepoix, *où il y avait autrefois des oliviers.* »

En voyant les administrateurs de l'*Isère*, de la *Lozère*, de la *Haute-Garonne* et de l'*Ariége*, parler de la destruction de l'olivier dans leurs départemens, où la Statistique officielle de 1842 ne mentionne même plus cette culture, il semble bien difficile de nier la vérité de plaintes si nombreuses répétées depuis cinquante ans de toutes parts; mais cela prouve seulement, peut-être, que les administrateurs de 1842 n'ont pas été jaloux de transmettre au gouvernement des renseignemens fort exacts, et que ceux de 1793 à 1804, aussi bien que M. de la Bergerie, étaient plus effrayés d'un désastre récent que bien renseignés sur le passé; car il est certain qu'aujourd'hui encore il existe des oliviers jusqu'à Valence, où ils se *projetaient* il y a un siècle, et dans l'Isère, à ce que nous assure, du moins, un agriculteur de ce pays. Il est permis de croire que ces diverses contrées, toutes au nord de la ligne à l'extrémité de laquelle Arthur Young écrivait dogmatiquement : « *Il n'y a pas d'oliviers au nord de cette ligne,* » cultivent peu cet arbre, puisque cette ligne se dirigeait de l'extrémité sud-est de la Haute-Garonne à l'est de *Bagnères de Luchon*, sur le *petit Saint-Bernard*; mais il est probable aussi qu'il en existe à peu près autant en 1842 qu'en 1760, et les administrateurs qui ont pu négliger de faire connaître cette existence méritent un blâme sévère. La représentation légale de l'agriculture par une organisation complète, comme celle qui résulterait des *chambres consultatives d'agriculture*, servant d'intermédiaire entre les *comices* et le *conseil supérieur* près le ministère, permettrait au gouvernement de se mieux renseigner.

Le tableau suivant résume par département les renseignemens fournis par la Statistique officielle sur la culture de l'olivier.

DÉPARTEMENS.	Étendue en hectar.	QUANTITÉS EN HECTOLITRES. Produit à l'hect.	Produit total.	Consommation.	VALEURS en hectolitres.	DU PRODUIT à l'hectar.	total.	de la consommation.
Var	54,787	1 02	56,128	23,344	120 75	123 15	6,777,576	2,823,384
Bouches-du-Rhône	24,475	1 25	30,495	47,830	180 35	236 70	5,774,740	6,738,840
Gard	10,234	1 71	17,485	22,898	135 »	230 85	2,358,565	3,153,880
Hérault	11,235	2 58	28,946	22,800	130 »	335 40	3,769,625	2,963,635
Pyrénées-Orientales	5,706	1 32	7,521	8,358	97 20	128 30	731,152	813,617
Corse	4,430	3 26	14,430	14,430	89 »	290 15	1,285,909	1,285,909
Vaucluse	4,039	1 30	5,252	28,703	173 »	224 90	908,930	4,675,394
Basses-Alpes	2,395	1 »	2,395	1,390	200 »	200 »	479,000	278,000
Drôme	2,208	1 23	2,712	»	154 »	189 »	417,949	»
Aude	1,204	1 16	1,400	1,470	127 »	147 30	178,040	188,330
Ardèche	546	1 10	566	952	167 70	184 45	94,912	161,912
TOTAL	121,229		167,330	172,575			22,776,398	23,102,841

Il est malheureusement permis de soupçonner ces renseignemens d'une bien grande inexactitude, quand on voit le département de la Drôme indiqué comme produisant 2,712 hectolitres d'huile d'olives, *et n'en consommant pas un seul litre ;* celui des Basses-Alpes, où le produit, invariablement fixé, dans tous les arrondissemens, à un hectolitre par hectare, est estimé 200 fr. l'hectolitre, avec la même uniformité pour tous ces mêmes arrondissemens, etc., etc. On peut juger, toutefois, de la grande importance d'une culture qui produit, en huile seulement, dans onze départemens du sud-est, 22,776,398 fr. par évaluation administrative, et dont la consommation de ces seuls départemens producteurs est évaluée, de même, 23,102,841 fr.

Dans une expérience faite à Londres, avec des noyaux d'olives provenant des Iles ioniennes, on a obtenu, dit-on, 13 à 14,000 pieds cubes de gaz d'éclairage parfaitement pur, par tonneau de 1,020 kilog. de ces noyaux, et ce pourrait être de ceux-ci un emploi lucratif; mais nous les évaluerons seulement, comme tourteaux pour le bétail, à raison d'environ 15 fr. par hectolitre d'huile produite, ou 2,509,950 fr.

On fait aussi, du bois d'olivier, un usage d'une certaine importance en ébénisterie; faute de renseignemens, nous le mentionnerons ici pour mémoire seulement.

Une grande partie de l'huile d'olives produite sert à des fabrications diverses, et donne, par conséquent, des salaires industriels et commerciaux qu'on peut évaluer, sans exagération, à 0,05 de la valeur totale de l'huile, sans y comprendre les frais d'expression, tonneaux, etc., que nous mentionnons aussi pour mémoire, mais qui sont compris dans la valeur totale de l'huile, et dont la somme est au moins égale,

probablement, à la valeur que nous attribuons aux résidus ou tourteaux.

Résumant les données ci-dessus, on trouve comme valeur totale créée par la culture de l'olivier, sur 121,229 hect. dans onze départemens :

1° Valeur de 167,330 hectol. d'huile avant fabrication.		20,266,448 f.
2° Salaires industriels pour fabrication. .	2,509,950	3,648,770
3° Salaires commerciaux sur la totalité. .	1,138,820	
4° Valeur des tourteaux.		2,509,950
5° Valeur du bois d'olivier, pour mémoire.		•
Total.		26,425,168 f.

Il convient certainement d'ajouter encore à cette somme la valeur des picholines, ou olives confites, évaluées par M. Négrel (*Dictionnaire du Commerce*) environ 500 quintaux pour Saint-Chamans, 1,000 quintaux pour la fabrication de Nîmes, outre la fabrication de Gignac, savoir :

200 quintaux d'olives	*lucques*,	à 1 fr. le kilog.	
2,000 • •	*amelau*,	à 35 fr. les 40 kil.,	ou 87 c. le kil.
7,800 • •	*verdales*,	à 20 fr. d°	ou 50 c. d°.

La valeur totale de ces divers fruits confits, d'après les évaluations ci-dessus, ne serait pas moindre que 735,000 fr., s'il faut entendre par quintal le poids de 100 kilog., comme nous le supposons. L'industrie et le commerce ont d'ailleurs la plus grande part à cette valeur, dans laquelle le fruit n'est qu'un accessoire.

AMANDIERS, NOISETIERS, ETC.

Plusieurs arbres et arbustes donnent des fruits que nous trouvons classés par l'administration dans les oléagineux, mais dont elle ne donne de renseignemens qu'en ce qui a trait au commerce extérieur ; nous croyons cependant devoir au moins les mentionner ici pour mémoire, parce que ces arbres fournissent évidemment des valeurs fort importantes dans le commerce intérieur, et mériteraient une plus sérieuse attention dans la Statistique agricole. On cultive beaucoup d'amandiers, dit-on, dans quelques vallées des Basses-Alpes et dans plusieurs autres départemens méridionaux. Le noisetier paraît avoir une certaine importance culturale, dans le Var notamment.

L'huile de faîne (fruit du hêtre) ne trouve aucune mention non plus dans la Statistique, bien qu'elle ait une certaine importance dans quelques départemens, et que nous en importions même de Sardaigne pour falsifier, dit-on, les huiles d'olive.

On en peut dire autant des huiles de ricin, de sésame, d'arachide, etc.,

dont l'importance n'est pas considérable, mais qui, réunies, ne laissent pas de représenter des sommes assez fortes.

Quant à l'huile de noix, nous en traiterons en parlant des terres hors de culture, bien que sa place soit manifestement ici, en n'ayant égard qu'à la nature des produits.

PRODUITS.		IMPORTATIONS.					EXPORTATIONS			
		QUANTITÉ de kilogr.	VALEUR.	DROITS perçus.	DROITS Tarif. vaiss. fr.	DROITS Tarif. vaisseaux étr.	QUANTITÉ de kilogr.	VALEUR.	DROITS perçus.	DROITS Tarif.
Fruits.	Olives fraîches et arachis	288,838	216,628	17,365	75 c.	6 » » »	»	»	»	» 25
	» picholines	1,452	1,452	578	36 f.	39 60 » »	»	»	»	
	Graine de lin, ricin, etc.	12,809,758	9,607,319	395,009	1 et 15 f.	1 50; 16 50	465,824	347,866	1,284	
	Moutarde en graine	90,197	45,098	5,393	6 f.	3 50 » »	40,901	20,450	112	
	» préparée	3,511	3,511	968	25 f.	27 50 » »	61,872	61,846	462	
Huiles	d'olives	36,537,360	29,595,895	10,789,419	25 et 28 f.	30 » » »	1,119,423	2,170,732	460	
	de graines grasses	135,473	108,378	38,057	25 f.		898,724	898,724	2,113	
	de faine et de noix	13,509	15,960	4,788	25 f.		3,806	4,567	19	
	de pignon, ricin, etc.	6,677	12,037	1,691	25 f.		11,471	20,047	63.	
	de laurier, importat.; d'amandes, exportat.	3,607	6,492	1,127	28 f.		13,935	31,334	77	
Tourteaux		255,971	14,038	1,269	50 c.		11,842,727	710,564	32,864	
	TOTAL	50,145,355	39,626,806	11,256,153			14,436,680	4,266,750	36,854	

Le tableau suivant fait connaître les pays qui concourent principalement à ce mouvement commercial.

		IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
Fruits.	Olives fraîches et arachis	Sardaigne, 459,349 kilog. en 1830; Espagne.	Suisse, Belgique, Angleterre, Sardaigne, États-Unis, Brésil.
	» picholines	Espagne, Deux-Siciles, Sardaigne, Alger et Barbarie.	
	Graine de lin, ricin, etc.	Belgique, Allemagne, Russie, Danemarck.	Allem., Belgiq., Suisse, Sardaigne.
	Moutarde en graine	Belgique, Hollande, Espagne, Sardaigne.	Allemagne, États-Unis, Suisse, Alger, Angleterre.
	» préparée	Angleterre, 4,269 kilog. (1834); autres pays, 23.	
Huiles	d'olives	Sardaigne, Espagne, Barbarie, Deux-Siciles.	Martiniq., Guadel., Bourb., Allem.
	de graines grasses	Russie, Allemagne.	Belgiq., Suisse, Hollande, Martiniq.
	de faine et de noix	Sardaigne.	Suisse, 4,902 k.; Espagne, Anglet.
	de pignon, de ricin, etc.	Sénégal, Belgique, Hollande, Indes anglaises.	Toscane, Suisse, Sardaigne, Allem.
	de laurier, importat.; d'amandes, exportat.	Hollande, Belgique, Suisse, Allemagne.	Colombie, Allemagne, États-Unis, Belgique.
Tourteaux		Suisse, Sardaigne, Allemagne, Deux-Siciles.	Belgiq., 11 millions k.; Anglet., 4; Allemagne, Guadeloupe.

COMMERCE EXTÉRIEUR DES OLÉAGINEUSES. Pour abréger autant que possible les nombreux détails relatifs au commerce extérieur des produits oléagineux, fruits, graines, huiles, tourteaux, etc., nous avons réuni dans le tableau ci-contre la moyenne décennale des importations et exportations annuelles de ces divers produits, de 1827 à 1836, telle que la présente l'administration des douanes.

Le résumé total de ce tableau présente, pour moyenne annuelle, de 1827 à 1836 :

	Quantité.	Valeur.	Droits.
Importations. .	50,145,353 k.	39,626,806 f.	11,256,153 f.
Exportations. .	14,456,680	4,266,750	36,854
Différence. .	35,688,673 k.	35,360,056 f.	11,219,299 f.

On voit qu'en conservant les évaluations officielles, généralement inférieures de moitié à la valeur réelle des produits, nos importations annuelles excèdent de 35,360,056 fr. en moyenne nos exportations en substances oléagineuses. Loin de nous plaindre de cet état de choses, et bien que nous ayons le désir et l'espoir de le voir cesser avec le tems, nous trouvons que la culture des oléagineuses n'est que trop étendue en France dans l'état actuel de notre agriculture, et que les droits qui procurent annuellement au fisc 11,256,153 fr. sur les produits importés, devraient être supprimés ou considérablement réduits, bien loin de les augmenter, comme on l'a demandé aux chambres pour les graines de lin.

Il va sans dire qu'il y aurait peu de sagesse à réduire ces droits sans y être conduit par quelque nécessité de réciprocité, dans les tarifs étrangers sur nos produits importans ; mais nous pensons qu'en faveur de nos soieries, de nos draps, de nos vins, etc., le gouvernement français doit avoir l'œil ouvert sur la ressource que lui offrent les oléagineuses, parmi les produits agricoles, comme moyen de négociation commerciale internationale. Heureusement, les prohibitions nombreuses créées en faveur des manufactures mettent, d'ailleurs, à la disposition du pouvoir assez de ressources de ce genre, bien plus importantes et plus urgentes à faire cesser.

Si nous appelons la réduction des tarifs d'importation sur les huiles et les graines oléagineuses, nous croyons qu'il est juste et sage de frapper d'un droit de 50 ou de 100 pour 100, *ad valorem*, l'exportation des tourteaux, engrais puissant que nous enlèvent la Belgique et l'Angleterre, moyennant le droit insignifiant de 25 c. par quintal, au grand préjudice de notre agriculture, trop pauvre pour retenir ce précieux stimulant, s'il ne lui est pas accordé, par le tarif d'exportation, une prime considérable. Le Midi réclame cette mesure énergiquement, avec toute raison, et nous l'avons développée déjà dans le *Moniteur de la Propriété.*

TEXTILES.

Les plantes textiles ont une importance économique beaucoup plus grande que les oléagineuses, et méritent une sollicitude beaucoup plus vive de la part de l'administration; par leur graine, d'ailleurs, elles sont elles-mêmes oléagineuses; mais ce n'est pas directement, et par cette double utilité des filamens contenus dans la tige, de l'huile enfermée dans le fruit, que ces plantes jouent leur rôle le plus important dans notre économie sociale. S'il n'y avait en leur faveur que ces motifs d'intérêt mercantile, l'Etat ne devrait avoir d'autre souci, pour elles comme pour les oléagineuses proprement dites, que d'obtenir ces produits au meilleur marché possible, qu'ils viennent de l'étranger ou de l'intérieur; et, comme les plantes textiles sont tout aussi épuisantes, si ce n'est davantage, qu'aucune autre plante cultivée, il y aurait même des raisons pour favoriser l'introduction étrangère, ou du moins pour ne pas primer la production nationale, jusqu'à ce qu'elle fût exclusivement réservée aux terres assez fertiles pour n'en pas être éprouvées, et pour soutenir avantageusement la concurrence étrangère. Si l'on en juge par l'excessif loyer de certaines terres à chanvre renommées de l'Anjou, depuis le pont de Cé jusqu'à Saint-Jean-de-la-Croix, et depuis ce village jusqu'à Chalonne; par les grands profits obtenus de la culture du lin dans le Nord, sur des terres dont le loyer est aussi fort élevé; et plus encore peut-être, par la détestable culture et préparation du chanvre et du lin, dans les 0,9 de nos départemens, on est très-disposé à croire que la France est en mesure de soutenir cette concurrence de la production, et que celle-ci a plus besoin d'être stimulée et instruite dans l'amélioration de ses procédés, que protégée par des tarifs qui favorisent sa négligence, vraiment barbare dans beaucoup de localités.

Mais l'importance réelle de la culture du chanvre et du lin consiste beaucoup moins dans son produit que dans le surcroît d'intelligence, de précautions minutieuses, et surtout d'activité que nécessitent et occasionent seules, dans les campagnes de toute la France, les préparations multipliées qu'il faut faire subir aux plantes textiles, depuis leur cueillette jusqu'à leur conversion en toile ouvrée, préparations qui toutes se font au sein même des familles les plus pauvres, avec plus de succès que chez les gros cultivateurs, et qui procurent à ces familles un supplément d'aisance et un complément de moralité qu'aucune autre occupation imaginable ne saurait produire, ni répartir aussi équitablement et aussi profitablement pour le pays.

La filature mécanique, même nationale, offre donc des inconvéniens réels, et son extension démesurée, ou, ce qui serait bien pis encore,

l'envahissement de nos marchés par les fils et les toiles étrangères, aussi bien que cette industrie si vantée des cotonnades, peuvent présenter des dangers sur lesquels l'administration doit avoir les yeux ouverts. Cependant, il ne paraît pas que ces dangers soient aussi grands que l'on a pu le craindre; la perfection du travail mécanique sera probablement long-tems son principal avantage, et pour les tissus de fil d'une grande finesse, l'industrie particulière ne pourra pas lutter avec lui; c'est au gouvernement à nous assurer cette industrie par des encouragemens directs au perfectionnement des machines et des produits. Quant aux fils et toiles grossières mais solides, nous ne redoutons pas pour nos malheureux paysans la concurrence sérieuse des machines; il est fâcheux et déchirant, sans doute, de voir ces laborieuses familles prendre tant de peine, dépenser tant de tems pour se procurer si peu de profit; mais, comme heureusement ce tems serait complètement perdu sans cette occupation, et que les femmes les plus vieilles et les moins valides y sont encore très-propres, il n'y aura jamais aucune machine qui puisse produire à aussi bon marché qu'elles, outre la supériorité de la filature à la main, pour la solidité des tissus, qui peut bien être méconnue d'abord, dans l'engouement de la filature mécanique; mais qui ne peut tarder long-tems à être universellement proclamée.

Quant au blanchiment, au tissage, etc., sans aucun doute on doit en favoriser l'acclimatation et la naturalisation dans les familles rurales par tous les moyens raisonnables; et il est possible que pour la consommation locale les mesures de ce genre puissent avoir quelque utilité; cependant, il est à craindre qu'elles n'aient jamais une bien grande portée, et comme la fabrication de la toile n'est pas, généralement, une industrie accessoire de l'agriculture, mais bien une misérable spécialité exercée par une classe assez peu intéressante, sauf exception, nous ne croyons pas que ce soit un grand malheur.

Mais tout ce qui peut se fabriquer à tems perdu, par des cultivateurs, tels que cordes, filets, etc., etc., devrait être enseigné aux enfans dans une bonne éducation villageoise; l'ignorance de ces fabrications si simples est le principal obstacle à leur généralisation, et cet obstacle, en créant des spécialités industrielles misérables, ne profite à personne et nuit à la société.

CHANVRE.

Moins exigeant que le lin sur la nature du sol, et donnant, d'ailleurs, des produits plus grossiers, mais aussi plus abondans et utiles à toutes les classes de la population rurale, le chanvre occupe à lui seul une surface plus considérable que toutes les plantes oléagineuses annuelles

réunies, et surtout plus également répartie entre les diverses régions, ce qui augmente son importance et son mérite économique.

La Statistique officielle en accuse 176,148 hectares pour toute la France, ou 2,048 hectares par département moyen ; les départemens qui en cultivont le plus sont : la Sarthe, 7,880 hectares ; l'Isère, 7,066 ; Maine-et-Loire, 6,851, et le Puy-de-Dôme, 5,277 ; ceux qui en cultivent le moins sont : la Lozère, les Basses-Pyrénées et les Hautes-Pyrénées, où la Statistique n'en indique pas un seul hectare, ce qui nous paraît une omission évidente dans les renseignemens officiels, et semble prouver que cette culture aurait une importance réelle beaucoup plus considérable encore que celle déclarée par l'administration ; outre ces trois départemens, la Statistique indique seulement, dans la Seine, 1 hectare ; dans les Bouches-du-Rhône, 31 ; la Corse, 52 ; le Var, 123 ; l'Ardèche, 129.

La quantité de semence employée varie de 199 litres à l'hectare, proportion indiquée pour la Corse, à 266 litres, moyenne de la région nord-ouest ; la moyenne générale de toute la France est de 256 litres à l'hectare ; plusieurs départemens emploient jusqu'à 4 hectolitres. Ces quantités sont d'accord avec les indications générales de la science, ce qui leur donne un grand degré de probabilité. Burger, en effet, dit qu'il faut 2 1/2 à 3 hectolitres de semence à l'hectare, que quelques paysans sèment 5 à 6 hectolitres, que lui-même en a semé 4 ; mais qu'il est convaincu que 325 litres suffisent dans les terres ordinaires. Le même auteur dit avoir calculé qu'un hectolitre de bon chènevis contient environ 4,594,000 grains ; les 256 litres de la moyenne française contiennent donc environ 11,760,640 grains, et chaque mètre carré superficiel en reçoit 1,176 ; énorme quantité, si tout devait réussir.

La totalité de ces semences s'élève à 450,799 hectolitres de chènevis, évalués 7,487,617 fr., à raison de 17 fr. 05 c. l'hectol., ou 42 fr. 51 c. par hectare.

Le produit moyen varie, selon les régions, de 217 kilog. de filasse à 469 à l'hectare ; outre 726 à 1,142 litres de graine, la moyenne générale donne 383 kilog. de filasse à 90 c. . . . . 344 f. 70 c.
et 949 litres de graine à 17 fr. 05 c. 145 15

Total. . . . . 489 f. 85 c.

Et, pour toute la France, 1,671,641 hectol. de graine, et 67,507,076 kilog. de filasse, le tout évalué officiellement 86,287,341 fr.

On peut croire ces évaluations trop faibles d'environ 0,5 ; Burger dit que le produit du chanvre varie de 500 à 700 kilog. à l'hectare, plus 9 à 15 hectolitres de graine. Schwerz a récolté, dit-il, jusqu'à 33 hectolitres 1/2 de graine ; mais ce n'est pas un avantage à rechercher, parce

que, comme le fait observer Burger, le rendement en chènevis est ordinairement en raison inverse de la quantité et de la qualité de la filasse que l'on a récoltée.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que le prix de 90 c. le kil. de chanvre s'entend probablement du chanvre peigné (habillé, sérancé), et qu'avant d'arriver à cet état il y a 10 à 15 c. au moins, soit 6 à 9 millions de main-d'œuvre quasi-industrielle, qui déjà ont été payés par le cultivateur pour amener ce chanvre à l'état de produit vendable. Le prix de 90 c. le kilog. paraît, d'ailleurs, bien modique, comme prix moyen.

Sur le produit total de. . . 1,671,641 hectolitres de graine,
déduisant les semences. . . . 450,799

il reste disponible. . . . . . 1,220,842 hectolitres pour la fabrication de l'huile, etc.

Les valeurs totales créées par la culture du chanvre, en France, peuvent être évaluées comme suit, d'après les chiffres ci-dessus.

Par la culture :

1° 67,507,076 kil. filasse, broyée seulement, à 80 c.	54,005,660 80
2° 1,220,842 hectol. chènevis, à 17 fr. 5 c. l'un.	20,815,356 10
3° 450,799 hectol. d°, semences réemployées. .	7,487,617 »
Total.	82,308,633 90

Par l'industrie :

4° Serançage, etc., à 10 c. par kilog. de filasse. .	6,750,707 60
5° Filature, à 80 c. le kilog.	54,005,660 80
6° Tissage, à 1 fr. par kilog. seulement.	67,507,076 »
7° Fabrication de l'huile 0,1 du chènevis.	2,081,535 61
8° Valeur des tourteaux, à 20 kilog. par hectol., ou 24,416,840 kilog., à 10 f. le quintal.	2,441,684 »
9° Salaires commerc., sur le tout, 0,1 de la filasse.	5,400,566 08
10° Enfin, on peut considérer comme un salaire industriel qui n'existerait peut-être pas sans la culture du chanvre et du lin, tout le capital représenté par la valeur toujours croissante des papiers annuellement fabriqués avec les chiffons de toile, et que M. Anthelme Costaz évaluait en 1832 déjà.	25,000,000 »
11° Il serait peut-être juste même de rapporter à la même cause une partie des 12 millions que l'imprimerie ajoute à ce papier ; toutefois, nous ne les mentionnons ici que pour mémoire.	
Total général.	245,495,863 99

Nous n'avons compté, dans les chiffres ci-dessus, le produit moyen

du tissage qu'à raison de 1 fr. par kilog., ce qui est plutôt un minimum qu'un medium. Il est probable qu'en réalité, et malgré l'introduction des machines, l'industrie du chanvre produit au moins 15 ou 20 millions en sus des évaluations ci-dessus.

Les tourteaux représentent en fumier deux fois leur poids au moins, ou 48,833,680 kilog.

Les chènevottes ont encore, comme allumettes, etc., une valeur à mentionner pour mémoire.

LIN.

Plus exigeant que le chanvre sur la nature et la préparation du terrain, et plus épuisant encore, à ce qu'il paraît, le lin est beaucoup moins cultivé, malgré la supériorité de ses produits, tant en filasse qu'en graine oléagineuse. Cependant, dans les questions économiques et internationales qui se rattachent aux plantes textiles, il a l'honneur d'être seul mis en avant toujours; on dit constamment *la question des lins*, et jamais *la question des chanvres;* la raison en est simple et conforme à ce qui a toujours lieu en pareille circonstance; les produits du lin fournissent plus que ceux du chanvre au commerce et aux manufactures; beaucoup moins à la consommation intérieure des 25 millions d'habitans de nos campagnes; et, comme il n'est aucunement d'usage de s'occuper de cette partie de la population, tandis que l'intérêt le plus minime de la moindre classe de commerçans et de manufacturiers trouve constamment moyen de se faire ériger en intérêt d'état, il est tout naturel que la question des plantes textiles n'ait jamais été envisagée qu'au point de vue spécial de la partie des lins et même de la fraction exclusivement commerciale et manufacturière de cette partie de la question. Nous arrivons heureusement à une époque où cet abandon du plus grand nombre au profit de quelques-uns deviendra de moins en moins possible, et déjà l'administration, sans doute, en a senti l'injustice, et veut la faire cesser. Trop long-tems on a sacrifié les consommateurs à quelques producteurs, c'est-à-dire tous à quelques-uns; il est tems d'adopter, en principe, un système contraire.

L'étendue totale, cultivée en lin, n'est que de 98,242 hectares, ou 1,142 par département moyen, mais fort inégalement répartis entre les diverses régions; le Nord-Ouest en cultive seul 47,650 hectares; le Sud-Ouest, 26,033; le Nord-Est, 22,956, et le Sud-Est, seulement 1,603.

Les départemens qui en cultivent le plus, sont : le Nord, 10,226 hectares; Côtes-du-Nord, 7,689; Pas-de-Calais, 7,521; Manche, 6,582.

Dix-huit départemens n'en cultiveraient pas du tout, d'après les déclarations administratives; ce sont : la Creuse, Isère, Basses-Alpes,

Var, Bouches-du-Rhône, Gard, Saône-et-Loire, Rhône, Haute-Loire, Drôme, Lozère, Vaucluse, Seine, Seine-et-Marne, Aube, Haute-Marne, Yonne, Nièvre.

On peut ranger dans la même catégorie les départemens de l'Allier, où la Statistique en accuse 2 hectares seulement; des Hautes-Alpes, 6; de l'Ain, 7; de la Loire, 8, etc.; ainsi, l'on peut dire que plus d'un quart de la France ne prend à peu près aucune part à la production du lin, ce qui n'a pas lieu pour la culture du chanvre.

La quantité de semence employée varie de 200 à 267 litres, en moyenne de région, et est évaluée 257 litres par hectare pour toute la France, soit au prix moyen de 21 fr. 65 c. l'hectolitre, une dépense de 53 fr. 10 c. Cette moyenne répond exactement aux indications de Burger, qui veut qu'on sème 2 à 3 hectolitres par hectare; en Angleterre, d'après Young, Marshall et Dickson, on ne sèmerait que 176 à 200 litres; dans la Flandre, 220 litres pour le lin dit de gros, et 560 pour celui dit de fin; Gericke prescrit l'emploi de 350 à 360 litres, et Podewils sème jusqu'à 6 hectolitres. Les renseignemens recueillis dans le Nord, par M. V. Rendu, ne diffèrent pas des chiffres qui précèdent.

La quantité totale des semences employées est de 252,472 hectolitres, évalués 5,217,053 fr.

On évalue le poids de l'hectolitre de graines de lin 65 à 74 kilog.; il en faut 480 à 575 litres pour fabriquer une tonne d'huile dont la jauge est d'un peu plus d'un hectolitre, et pèse environ 91 kilog.

Le produit est évalué 36,875,401 kil. de filasse, à 1 fr. 15 c. le kil., et 737,394 hectol de graine, à 21 fr. 65 c. l'un; soit en tout 57,507,216 fr., ou par hectare 375 kilog. de filasse et 751 litres de graine, le tout évalué 585 fr. 35 c.

Si du produit total en graine, de. . . .	737,394 hectolitres,
on déduit les semences reprises.	252,472
il reste pour la fabrication de l'huile. . .	484,922 hectol. seulement.

On peut croire suffisamment exactes, comme moyenne, les indications ci-dessus, pour le produit du lin dans l'état actuel de négligence et d'imperfection de sa culture en France, en général; car, dans plusieurs départemens, c'est la chose du monde la plus déplorable, et rien ne serait plus facile que d'y doubler, sinon la quantité, du moins la valeur des produits, résultant d'une augmentation combinée de leur quantité avec leur qualité. Par opposition, il est juste de dire que, probablement en aucun pays du monde, aucune culture n'est portée à un plus haut point de perfection que celle-ci chez quelques cultivateurs du Nord, dont on a vu le produit d'un hectare de lin de fin vendu 3,000 et jusqu'à 5,000 fr.

En Angleterre, Marschall indique 552 kilog. de filasse comme le produit moyen du Yorkshire, tandis que Dickson le porte à 795 kilog., et dit qu'on obtient souvent jusqu'à 1,238 kilog. par hectare.

Schwerz a obtenu, par hectare, 524 kilog. de lin ramé.

Burger dit qu'en Carinthie on ne compte jamais sur plus de 390 kil., et l'on n'en obtient souvent que 290.

M. Tonnari, de la province de Lodi, indique, comme moyenne, 381 kilog. de filasse et 850 litres de graine.

Enfin, Dandolo évalue ce produit moyen à 356 kilog. de filasse et 1,220 litres de graine pesant 67 kilog. l'hectolitre, et rendant 16 1/2 kil. d'huile.

On trouve, comme extrêmes, d'après un très-grand nombre d'auteurs :

En filasse . . . . 290 à 1,238 kilog. à l'hectare.
En graine. . . . . 7 à 18 hect. à l'hectare.

Les meilleures semences nous viennent de Riga, où elles sont malheureusement mélangées d'une grande quantité de cameline, spergule, etc., qui semblent prouver que cette graine précieuse n'est pas cultivée et sarclée avec autant de soin dans ce pays que dans le département du Nord. On s'est beaucoup plaint, récemment, de l'augmentation considérable de ces importations, qui devraient être limitées, disait-on, aux besoins de l'agriculture, et ne pas concourir, en franchise de droits, à l'approvisionnement de nos huileries. Malgré notre déférence pour les défenseurs de cette opinion, il nous est impossible d'y voir autre chose qu'un contresens et une erreur économique dont l'administration ne doit tenir aucun compte. On s'est plaint, encore, d'un fait plus grave, auquel il est utile de remédier par des mesures de police ; on prétend que des négocians méridionaux se livrent à une sorte de contrefaçon très-préjudiciable au commerce et à l'agriculture, en emballant des graines de lin françaises de manière à simuler les barils envoyés de Courlande comme graines de semence, et vendent ainsi, à un prix fort élevé, des graines propres seulement à faire de l'huile ; outre le vol direct, il y a préjudice pour les cultivateurs : 1° en ne leur faisant obtenir que de mauvais produits ; 2° en dépréciant, à leurs yeux, les semences de Riga.

La graine du lin est un produit fort accessoire de cette plante ; la filasse, et surtout la belle qualité de cette filasse, est son produit le plus important de beaucoup. Or, pour obtenir la plus grande quantité de la plus belle filasse possible, il convient, d'une part, de n'employer pour semence que des graines parfaitement mûres et bien nourries ; d'autre part, de semer assez épais pour que les graines ne puissent pas se bien nourrir, et de cueillir long-tems avant qu'elles soient parfaitement mûres.

Les graines de Riga font d'excellentes semences, elles devraient donc être seules employées; M. de DOMBASLE propose, il est vrai, de cultiver le lin exprès pour semence, d'une manière toute spéciale, et il croit que nous pourrions ainsi faire des graines aussi bonnes que celles de Riga; l'expérience n'a pas encore suffisamment prononcé sur la vérité de cette assertion, non plus que sur l'économie qui en résulterait. Quant à l'alimentation des huileries par des graines de lin étrangères, c'est-à-dire par le produit le plus épuisant que l'on puisse obtenir seulement au grand préjudice d'un produit bien plus important, la filasse, il me semble que, loin de s'en plaindre, l'agriculture doit s'en féliciter; surtout si le gouvernement veut bien lui allouer une forte prime pour la conservation des tourteaux qui en résultent, et qui seront un engrais si précieux pour elle aussitôt qu'un droit d'exportation de 100 ou 200 p. 100, *ad valorem*, lui permettra de les acheter en concurrence avec les Belges et les Anglais. Il faut espérer que le gouvernement ne refusera pas cette satisfaction si nécessaire à notre malheureuse agriculture, et qui ne peut exciter les plaintes d'aucune nation étrangère, ni même d'aucune industrie nationale.

D'après tout ce qui précède, et les diverses observations qui ont été faites en traitant de la culture du chanvre, mais qui sont communes à toutes les plantes textiles, les valeurs totales, créées par la culture du lin en France, peuvent être résumées, au *minimum*, comme suit:

Par la culture :		
1° 36,875,401 kilog. de filasse, à 1 fr. seulement. .	36,875,401	»
2° 484,922 hectolitres de graine, à 21 fr. 65 c. .	10,498,561	30
3° 252,472 hect. d°, semences supposées réempl.	5,217,053	»
Total.	52,591,015	30
Par l'industrie :		
4° Serançage et autres préparat. de la filasse, 15 c.	5,531,310	15
5° Filature, à 1 fr. le kilog.	36,875,401	»
6° Tissage en toutes natures de tissus, à 1 fr. 50 c. le kilog.	55,313,101	50
7° Fabrication de l'huile, supposée comprise dans la valeur de 50 kilog. tourteaux, ou 7 fr. 50 c. par hectol. de graine disponible, ou 24,246,100 kilog. . .	3,636,915	»
8° Salaires commerciaux, sur le tout, évaluation minime.	5,259,101	53
9° Fabricat. du papier de chiff., réunie au chanvre.	»	»
Total.	159,206,844	48

PRODUITS.	IMPORTATIONS. Quantité de kilogr.	IMPORTATIONS. Valeur.	IMPORTATIONS. Droits perçus.	IMPORTATIONS. Droits, Tarif, Vaiss. français.	IMPORTATIONS. Droits, Tarif, Vaiss. étrangers.	EXPORTATIONS. Quantité de kilogr.	EXPORTATIONS. Valeur.	EXPORTATIONS. Droits perçus.	EXPORTATIONS. Droits, Tarif.
Chanvre – en tiges brutes	»	»	»	» f. 40	» 40; » »	1,818	181	5	
Chanvre – teillé et étoupes	5,264,991	3,422,244	479,612	8 »	8 80 » »	137,519	89,388	317	
Chanvre – peigné	310,089	248,072	53,195	15 »	16 50 » »	142,701	114,161	284	
Lin – en tiges br., vert., sèch. ou rouies	763,534	91,624	9,556	» 50	» 60 » 75	16,278	1,931	45	
Lin – teillé et étoupes	297,322	297,322	28,795	5 »	5 50 » »	1,258,044	1,485,653	3,344	
Lin – peigné	13,999	22,398	4,750	15 »	16 50 » »	44,378	84,319	124	
Cordages de chanvre	24,205	28,562	7,402			595,346	595,346	722	
Filets neufs, en état de servir	7,704	15,408	2,216			33,334	66,669	4	
Fils de chanvre ou de lin – simples – écrus bis ou herbés – d'étoupes	192,718	286,076	30,271	16, 24, 40, 70 f.	17 60 26 40 44 » 77 »	4,905	7,358	26	
Fils de chanvre ou de lin – simples – écrus bis ou herbés – à voile	1,847	5,540	517			2,009	6,026	7	
Fils de chanvre ou de lin – simples – écrus bis ou herbés – de mulquinerie	39,247	1,569,866	11,005			»	»	»	
Fils de chanvre ou de lin – simples – écrus bis ou herbés – autres	963,359	4,816,995	273,126			23,724	138,618	126	
Fils de chanvre ou de lin – simples – blanchis	155,796	934,778	62,400	26, 36, 56, 95 f.	28 60 39 60 60 60 105 »	1,335	8,011	5	» 25
Fils de chanvre ou de lin – simples – teints	9,775	68,422	4,749	36, 46, 66, 105 f.	39 60 48 60 72 60 115 »	»	»	»	
Fils de chanvre ou de lin – retors – écrus – à voile	3,537	12,379	1,215	22, 36, 64, 112 f.	»	25,694	82,930	32	
Fils de chanvre ou de lin – retors – écrus – autres	3,293	18,111	1,658			21,731	119,521	44	
Fils de chanvre ou de lin – retors – blanchis – à dentelle	135	26,940	1,612			1,082	216,500	3	
Fils de chanvre ou de lin – retors – blanchis – autres	5,287	34,368	3,931			39,429	256,286	89	
Fils de chanvre ou de lin – retors – teints	1,008	7,559	1,455			68,425	513,173	188	
Mèches d'ét. dites lunement	»	»	»			945	945	3	
Toile unie, écrue, avec ou sans apprêt – de moins de 8 fils	2,103,737	4,207,473	691,062	30 f.	Comme pour les vaisseaux français.				
Toile unie, écrue, avec ou sans apprêt – de 8 à 12 fils	1,470,835	6,251,047	1,046,258	36, 65					
Toile unie, écrue, avec ou sans apprêt – de 12 à 16 fils	215,945	1,727,558	247,195	75, 105		460,622	6,448,701	682	
Toile unie, écrue, avec ou sans apprêt – de 16 à 18 fils	19,669	255,693	36,584	150, 170					
Toile unie, écrue, avec ou sans apprêt – de 18 à 20 fils	5,154	103,086	13,356	180					
Toile unie, écrue, avec ou sans apprêt – de 20 fils et au dessus	2,765	82,941	10,344	225, 350					

Toile unie, blanche ou mi-blanche, de moins de 8 fils	45,349	136,047	25,590	60 f.	Les mêmes que pour les navires français.				
— de 8 à 12 fils	14,860	93,620	20,313	72, 130					
— de 12 à 16 fils	14,857	172,339	34,096	150, 210					
— de 16 à 18 fils	7,732	136,078	28,815	300, 340		267,591	5,351,826	504	
— de 18 à 20 fils	3,410	90,711	16,927	360					
— de 20 fils et au dessus	1,172	46,896	8,847	450, 700					
Toile unie, teinte, de moins de 8 fils	24,766	99,066	16,445	60					
— de 8 à 12 fils	35,559	195,576	30,093	72, 85		65,035	390,207	36	
— de 12 à 16 fils	818	6,547	1,077	98, 120					
Toile unie, imprimée	762	13,393	1,928	184	195 70	1,630	17,927	4	
Toile unie, à matelas	1,297	3,890	1,952			15,756	47,267	21	
Toile unie, cirée et peinte sur enduit, pour						9,101	46,869	21	
tapisserie	393	1,508	681	45	49 50	2,945	11,780	6	
Toile unie, croisée, coutil et autres	48,147	433,319	131,147	140, 259	149 50, 265	73,781	664,032	186	
Toile unie, Voiles de navire	»	»	»			»	38,701	103	
Linge de table en pièce, ouvragé	»	»	»			10,139	144,255	22	
Linge de table en pièce	14,658	426,861	67,986	150, 300	160, 317 50	»	»	»	
Linge de table en pièce, damassé	»	»	»			1,409	77,512	1	
Dentelles	?	1,070,162	58,864			»	514,074	841	
Batiste et linon	»	»	»	2,500	2,750	101,774	16,285,804	279	» 25
Tulle	»	»	»	PROHIBÉ.	PROHIBÉ.	4,226	1,850,529	1	
Passementerie et rubanerie de fil, écru, bis ou herbé	29,163	204,140	27,742						
— blanc	27,572	204,051	42,205	5 p. °/₀ et 500 f.	5 p. °/₀ et 517 50	28,436	199,054	65	
— teint	14,369	109,936	30,425						
Bonneterie	»	»	»	200	212 50	1,880	14,099	5	
Etoffes mélangées	»	»	»			38,531	770,618	76	
TOTAL GÉNÉRAL	12,160,825	27,878,778	3,572,562			3,798,647	37,058,069	7,922	
Total des chanvres et lin en nature	6,649,936	4,081,661	575,906			1,580,739	1,775,633	3,818	
Total des cordages et filets	31,909	43,970	9,618			928,680	1,262,015	726	
Total des fils de toutes sortes	1,375,990	7,681,028	391,913			187,275	1,349,167	522	
Total des toiles de toutes sortes	4,017,227	14,056,990	2,367,907			950,908	15,239,676	1,589	
Total des étoffes mélangées	»	»	»			38,531	770,618	76	
Total du linge et dentelles	14,658	1,497,622	126,847			102,197	18,448,407	1,121	
Total de la passementerie	71,104	518,107	100,371			30,317	213,153	70	

LIN ET CHANVRE.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Nous avons déjà mentionné le commerce extérieur des graines de lin qui se trouvent réunies aux graines oléagineuses, sous le titre *Graines de lin, de ricin et autres fruits oléagineux*, dans les documens publiés par l'administration des douanes; mais qui constituent, vraisemblablement, une partie importante de cet article collectif.

On a pu voir dans ce tableau que nos exportations sont à peu près nulles, et nos importations, au contraire, extrêmement considérables, puisqu'elles s'élèvent en moyenne, annuellement, à près de 13 millions de kilog., dont la Belgique et la Hollande fournissent quelquefois près de la moitié, et la Russie, la Suède, la Norwége, le Danemarck et l'Allemagne le surplus, ou à peu près.

Bien que l'année maximum, dans les importations de cette période décennale, soit 1836, où 31,270,210 kilog. ont été introduits, tandis qu'en 1831, année minimum, il n'avait été importé que 2,445,277 kilog., on ne peut pas affirmer cependant, sur ce simple renseignement, que les importations suivent une progression bien rapide, puisque, dès 1827, elles avaient été de 20,588,765 kilog.; mais, cela fût-il, d'après tout ce que nous avons dit précédemment, on peut voir que nous considérerions cette progression croissante comme un bien réel, et sans aucune compensation fâcheuse.

On devra, par la pensée, tenir note de cette distraction importante des graines, dans le tableau ci-contre, qui résume le mouvement commercial moyen, annuel, de la période 1827-1836, pour les produits en filasse, fils et tissus divers, provenant de la culture des plantes textiles.

Le total général de ce tableau présente :

	Quantités.	Valeurs.	Droits.
Aux importations.	12,160,823	27,878,778	3,572,562
Aux exportations.	3,798,647	37,058,069	7,922
Différence.	8,362,176	9,179,291	3,564,640

Résultat satisfaisant, en apparence, puisqu'il offre une balance de plus de 9 millions par an au profit de l'exportation, mais qu'un examen plus approfondi vient renverser complètement, ce qu'il est facile de soupçonner déjà en voyant que nous importons en poids plus de 8 millions de kilogrammes de plus que nos exportations; ce qui prouve que la balance de 9 millions de francs à notre profit se compose en grande partie de salaires industriels et de main d'œuvre, véritables reprises qui

augmentent bien la consommation annuelle d'une valeur équivalente, mais qui ajoutent fort peu de chose à la richesse sociale.

Sur les matières brutes, nos importations excèdent nos exportations de plus de 5 millions de kilog., ou 1/7e environ de la production en lin de toute la France; or, bien que nous ne souhaitions pas voir s'étendre cette culture, nous croyons qu'il serait facile d'améliorer assez la production, sur l'étendue actuelle, pour en obtenir une quantité supérieure à cette importation, en sus de son rendement actuel, et que cette amélioration en amènerait nécessairement avec elle une autre proportionnelle, dans la qualité des produits, ce qui permettrait de renoncer complètement aux produits étrangers et enrichirait les cultivateurs de plus de 2 millions par an, sans appauvrir aucunement leurs terres.

C'est principalement sur les fils que notre infériorité est manifeste, puisque nous en importons près de dix fois plus que nous n'en exportons, et que nous perdons ainsi plus de 6 millions par an, en moyenne, au profit de la Belgique et de l'Angleterre. L'élévation récente des droits sur les fils anglais peut produire quelque bien ; mais on ne voit pas encore, jusqu'à présent, quel motif a fait concéder à la Belgique l'énorme prime dont elle jouit, et en tous cas il demeure évident que l'état d'infériorité de notre filature attend un stimulant plus efficace qu'une élévation de tarifs.

L'industrie des toiles n'est pas, chez nous, dans une situation beaucoup plus favorable que celle des fils, puisque nous importons en poids quatre fois et demie plus que nous n'exportons. A la vérité, d'après les déclarations officielles, les 3 millions de kilog. importés en excédant ne représentent néanmoins qu'une différence de valeur de 800,000 fr. environ ; mais il est permis de croire que cette disproportion choquante avec les vraisemblances résulte principalement d'une fraude considérable dans les déclarations faites à la douane, fraude dont le résultat est de faire passer les toiles les plus fines en acquittant les droits des toiles de qualité inférieure seulement. Comme les exportateurs n'ont aucun intérêt à faire ces fausses déclarations, à cause de la modicité et de l'uniformité des droits, les évaluations, à la sortie, doivent être beaucoup plus généralement vraies, et la conséquence à tirer de là, c'est que l'étranger nous fournit, en réalité, pour beaucoup plus d'argent que la douane ne le déclare. Or, si l'on osait conclure de la valeur des quantités exportées à celle des quantités importées, il semblerait qu'au lieu de 800,000 fr., la balance ne devrait pas être moindre de 39 à 40 millions par an, et, qu'en conséquence, on dissimule au préjudice du trésor une quarantaine de millions de valeurs qui envahissent notre marché sans payer de droits de douane. Ce chiffre est trop énorme pour être vrai, mais il mérite certainement de fixer l'attention

du gouvernement, ne fût-ce que pour démontrer l'inutilité des tarifs trop élevés, par l'extrême difficulté de les faire exécuter.

L'article tulle, au contraire, et ceux des batistes et linons, surtout, présentent une balance entièrement à l'avantage de notre industrie; ce sont ceux qui, donnant 17 millions au profit de l'exportation, font pencher, en apparence, le résultat total en notre faveur; mais ce que nous venons de dire des fausses déclarations probables à l'introduction des toiles, nous fait craindre une grave erreur dans ces évaluations. Nous nous demandons aussi, dans cet état de choses, quelle est la raison et la nécessité de la prohibition qui frappe l'introduction des tulles en France?

Le tableau suivant fait connaître nos marchés les plus importans pour ces divers produits, en 1836 :

IMPORTATIONS.	Chanvre et lin non filés.	Fils divers.	Toiles et linge en pièces.	Dentelles.	Passementerie et rubanerie.	Cordages et filets.
	Kil.	Kil.	Kil.	Fr.	Kil.	Kil.
Belgique	1,412,257	640,567	4,255,536	2,017,360	»	1,406
Hollande	8,149	277	2,324	»	»	»
Angleterre	1,228	(1) 1,901,173	(1) 129,706	»	»	»
Russie	2,963,352	5,834	70,240	»	»	1,166
Allemagne	357,603	89,182	301,573	3,416	2,696	5,514
Prusse	36,939	77,970	106,518	240	50,476	»
Villes anséat.	2,914	3,319	97,979	»	35	»
Autriche	29,943	»	490	»	»	»
Sardaigne	536,176	29,476	30,917	140	»	17,656
Toscane	2,689,432	1,385	83,037	»	»	12,650
Deux-Siciles	534,160	»	»	»	»	706
Espagne	1,431	293	98	150	»	324
Suisse	»	421	18,361	8,778	»	»

(1) Il est important de remarquer qu'avant 1832, ces importations étaient presque nulles, et qu'elles ont beaucoup augmenté depuis 1836; c'est cette cause qui a fait doubler nos tarifs en 1842; mais on ne voit pas pourquoi la Belgique s'est trouvée exceptée de cette mesure. On sait, du reste, avec quelle insigne mauvaise foi elle a reconnu ce privilége, en accordant immédiatement aux vins et aux soieries d'Allemagne la réduction de droits qu'elle venait de nous concéder comme compensation.

Il est entré en France, en 1837, 1838 et 1839, en fils et toiles dites de lin :

	FILS.			TOILES ÉCRUES.		
	1837.	1838.	1839.	1837.	1838.	1839.
De Belgique	541,950	405,857	499,188	3,634,449	3,354,746	2,916,469
D'Angleterre	3,199,917	5,246,152	6,167,201	333,103	836,312	659,879
D'autres pays	177,916	153,345	51,032	442,437	4,122,258	272,299
Total	3,919,783	5,805,354	6,817,421	4,409,989	4,313,316	3,848,647

	TOILES BLANCHIES.		
De Belgique	20,092	9,393	8,762
D'Angleterre	142,357	540,680	289,157
D'autres pays	65,277	89,573	55,506
Total	228,726	639,646	345,425

EXPORTATIONS.	Chanvre et lin non filés.	Fils divers.	Toiles et linge en pièces, batiste et linons.	Dentelles et tulles.	Passementerie et rubanerie.	Cordages et filets.
	Kil.	Kil.	Kil.	Fr.	Kil.	Kil.
Belgique	292,357	9,387	19,979	8,583	1,379	3,517
Hollande	»	22	924	404	»	700
Suisse	51,558	28,085	42,779	10,400	4,160	21,952
Sardaigne	3,689	31,691	32,781	56,207	2,078	9,993
Espagne	113,650	77,829	924,531	47,900	4,235	39,661
Allemagne	50,463	9,045	13,867	»	90	3,198
Prusse	7,754	1,649	1,271	2,025	»	1,245
Villes anséat.	»	»	4,107	2,628	»	409
Autriche	»	»	»	»	»	1,130
Sénégal	5,765	907	»	»	»	31,978
Etats-Unis	5,300	14,493	163,017	65,432	1,954	67,575
Toscane	3,128	32	6,979	2,756	»	2,405
Deux-Siciles	100	258	3,739	19,000	»	464
Alger	2,124	4,517	30,765	17,300	314	13,916
Guadeloupe	50	19,382		1,500	431	69,010
Martinique	600	16,955		2,003	474	70,144
Bourbon	715	5,543	401,399	500	90	30,065
Cayenne	1,200	813		»	»	9,690
St-Pierre et Miquel.	592	3		»	26	35,803
Ile Maurice	»	1,180		»	»	2,926
Cuba et Porto-Rico	»	17,393	80,136	16,344	495	4,768
Saint-Thomas	»	»		»	»	31,929
Brésil	2,056	48	15,649	20,500	76	3,861
Rio-de-la-Plata	»	»	8,545	2,150	»	155
Portugal	125	»	942	»	»	1,090
Norwége et Suède	34,200	»	467	»	»	21,334
Angleterre	945,371	925	69,121	860	352	5,662
Haïti	»	1,828	10,438	»	62	2,974
Colombie	»	1,279	4,019	»	»	»
Mexique	»	232	27,154	»	88	863
Russie	»	»	1,375	8,300	»	»
Grèce et Turquie	»	»	1,406	»	12	1,415
Barbarie	»	»	41,738	»	30	1,137
Indes étrangères	»	»	1,243	»	»	100
Pérou	»	»	3,730	»	»	»
Chili	»	»	54,074	»	2	3,186
Danemarck	»	»	»	»	»	1,367
Guyane anglaise	»	»	»	»	»	250

Ce tableau démontre suffisamment que nous n'avons aucun débouché important autre que l'Espagne et nos colonies ; cette industrie est donc perdue pour nous, si l'on ne prend en sa faveur des mesures plus efficaces, nous le répétons, qu'une augmentation des tarifs.

PLANTES TINCTORIALES.

De toutes les productions agricoles de la France, il n'en est pas dont l'utilité soit plus facilement contestable que celle des plantes tinctoriales, et nous verrions sans grand chagrin disparaître momentanément de notre sol cette richesse de convention. On peut cependant lui trouver une double utilité ; 1° c'est un moyen de déplacer les capitaux au profit

des classes laborieuses, en satisfaisant une fantaisie des riches, dont la privation n'offre aucun danger; 2° c'est une matière imposable par excellence, que l'exportation seule peut engager à ménager; encore, la valeur généralement insignifiante de la matière tinctoriale, ajoutée aux produits manufacturés, donne-t-elle toute latitude à cet égard.

Quelques personnes, étrangères à l'économie politique, voyant seulement les quantités considérables de matières tinctoriales exotiques que nous importons, et le haut prix de quelques-unes, mais ne comprenant pas que si nous n'avions la ressource de quelques échanges de cette nature, notre commerce diminuerait considérablement, ont attaché beaucoup d'importance à naturaliser quelques plantes tinctoriales nouvelles, telles le *Polygonum tinctorium*, le *Peganum harmala*, etc., dont le bon sens public a fait prompte justice. Ces tentatives étaient pour le moins inutiles, pour ne rien dire de plus. Il est fâcheux de voir quelquefois l'administration s'immiscer à de pareilles futilités. On devrait seulement faire connaître les cultures de ce genre, les localités qui peuvent leur convenir, et laisser à l'industrie privée le soin de les adopter, si les bénéfices suffisent à ce résultat, sinon, nous avons bien autre chose de plus urgent à produire, que de l'indigo, voire même de la cochenille. Au reste, c'est au règne minéral et à la chimie que nous pouvons demander actuellement des substances colorantes nouvelles, bien plus qu'au règne végétal et à l'agriculture.

N'était le prix élevé de ces substances tinctoriales, il serait généralement impossible de les cultiver, puisqu'elles exigent un sol fertile et des préparations extrêmement coûteuses, pour la plupart; il y a donc un intérêt fort médiocre pour le pays à voir s'étendre beaucoup ce genre de production, et par les diverses raisons qui précèdent, nous avons à dire bien peu de chose sur ce sujet.

GAUDE.

La Statistique n'indique la culture de cette épuisante tinctoriale que: dans l'Eure, 74 hectares; la Marne, 40, et Seine-et-Oise, 10; en tout, 124 hectares; mais il est certain qu'on en cultive beaucoup, relativement, dans la Seine-Inférieure, où elle jouit d'une bonne réputation commerciale, et probablement cette omission, qui ne fait pas doute pour nous, n'est pas la seule à mentionner.

Le tableau suivant résume toutes les indications fournies par la Statistique sur cette culture.

DÉPARTEMENS.	ARRONDISSEMENS.	Étendue.	SEMENCES.		PRODUIT.				
					QUINTAUX		VALEUR		
			Kil.	Valeur.	à l'hect.	Total.	du quintal.	de l'hect.	totale.
Eure	Louviers	62	620	»	20	1,240	20	400	24,800
	Les Andelys	12	120	»	20	240	20	400	4,800
Marne	Reims	40	400	»	20	800	20	400	16,000
Seine-et-Oise.	Pontoise	10	80	»	12	120	20	240	2,400
	TOTAL	124	1,220	»	19	2,400	20	387	48,000

Burger évalue le produit de la Gaude de 13 à 18 quintaux par hectare ; les évaluations ci-dessus, par conséquent, semblent généralement un peu élevées, du moins, pour l'Eure et la Marne.

PASTEL.

De toutes les plantes tinctoriales, le pastel est probablement la plus rustique et la moins épuisante pour le sol ; mais, par compensation, son produit est si minime, à ce qu'il paraît, que sa culture no présente pas un bénéfice suffisant et se trouve restreinte aux départemens du Tarn : 155 hectares ; de la Gironde, 140 ; de Lot-et-Garonne, 12, et du Calvados, 3, soit, en tout, 310 hectares. Encore, peut-être est-ce comme fourrage, plutôt que comme tinctoriale, qn'on le cultive dans le Tarn et dans la Gironde. Pour ce dernier usage, il est certain que plusieurs autres départemens cultivent encore le pastel, qnoiqu'en très-petite quantité.

Suit le tableau des renseignemens fournis par la Statistique, mais dans lequel les produits sont probablement exagérés, en général.

ARRONDISSEMENS.	DÉPARTEMENS.	Étendue.	PRODUIT.				
			QUINTAUX.		VALEUR		
			à l'hect.	Total.	du quintal.	à l'hect.	totale.
Tarn	Alby	155	15	2,331	25	375	34,965
Lot-et-Garonne	Marmande	12	20	240	20	400	4,800
Gironde	Blaye	35	20	700	20	400	14,000
	Bazas	105	20	2,100	20	400	42,000
Calvados	Caen	3	28	84	15	420	1,260
	TOTAL	310		6,255			97,025

GAUDE ET PASTEL.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

De 1598 à 1737, l'introduction de l'indigo fut prohibée en France, sur une représentation d'urgence des Etats du Languedoc, rendue à la requête des cultivateurs de pastel, qui, en Allemagne, obtinrent une semblable proscription de l'indigo, par édit impérial de 1654. Les tems sont bien changés, et le *pastel d'Alby* a beaucoup perdu de son antique renommée; on peut voir cependant que c'est encore le département du Tarn qui cultive le plus de pastel; mais il a peu de rivaux, et nous n'avons garde de nous en plaindre.

L'administration des douanes ayant réuni ces deux plantes, nous sommes obligés d'en présenter ainsi le commerce extérieur, qui se réduit, d'ailleurs, à bien peu de chose.

De 1827 à 1836, nous avons importé annuellement, en moyenne :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
	12,935	2,587	161
et exporté.	119,231	23,846	5,765
Plus en pâte de pastel.	31,728	31,728	201
Différence au profit de l'export.	138,024	52,987 f.	5,805 f.

Presque toute l'importation vient d'Allemagne (Prusse, 7,731; autres parties, 10,953, en 1836) :

L'exportation eut lieu en 1836, comme suit :

	Pâte de pastel.	Gaude et pastel.	Droits de douane.
Russie.	8,000	3,467	*Importat.* : 1 f. le quintal de feuilles et tiges par navire français; 1 f. 10 c. par navire étranger; et 50 c. le kilog. de pâte; ou 2 et 3 f. d'ailleurs que de l'Inde; 4 f. par navire étranger. *Exportat.* : 50 c. par quintal de pâte, et 6 f. par quintal de feuilles et tiges.
Belgique.	5,109	5,036	
Etats-Unis.	4,500	»	
Suisse.	1,112	39,399	
Espagne.	665	2,268	
Angleterre.	»	69,964	
Sardaigne.	»	10,368	
Villes anséatiques.	»	5,477	
Suède.	»	2,082	

GARANCE.

La garance offre, pour la France, une importance exceptionnelle, entre toutes les tinctoriales, par l'étendue consacrée à sa culture, qui est évaluée 14,676 hectares dans la Statistique, où probablement il se rencontre bien encore un certain nombre d'omissions. Nous constatons ce fait, purement et simplement, sans y voir un motif d'intérêt général; tout au plus pourrait-on croire que cette plante est, chez nous, l'une de celles qui donnent les plus hauts profits, car les avances à long terme et les frais considérables de sa culture doivent en détourner beaucoup de cultivateurs. C'est un motif pour l'industrie privée, d'adopter et d'étendre une spéculation si lucrative ; mais, comme celle-ci porte avec elle sa récompense, l'intérêt public n'a rien à y voir. Il nous paraît seulement fâcheux que, par l'adoption générale du pantalon rouge, pour tous nos soldats, on ait offert une prime nouvelle à cette production, qui ne manquera pas, d'un jour à l'autre, de faire entendre quelque réclamation et doléance, dans le genre de celle que formulèrent les producteurs de pastel, quand l'indigo, *la couleur du diable*, comme ils l'appelaient, vint à le supplanter par un de ces caprices de la mode, auxquels les couleurs sont éminemment et constamment exposées.

Le tableau suivant résume toutes les données fournies par la Statistique officielle sur la cultnre de la garance.

DÉPARTEMENS.	ARRONDISSEMENS.	Etendue.	PRODUIT				
			QUINTAUX		VALEUR		
			à l'hect.	Total.	du quintal.	de l'hectare.	totale.
Vaucluse.	Avignon.	1,121	9 »	10,091	60	540	605,460
	Carpentras.	5,235	10 15	53,147		609	3,188,820
	Apt.	289	7 49	2,165		449	129,900
	Orange.	2,870	10 82	31,058		649	1,863,480
Bouch.-du-Rhône.	Aix.	407	8 92	3,632	60	535	217,920
	Arles.	3,736	8 57	32,012	65	557	2,080,780
Drôme.	Montélimart.	164	8 60	1,410	58	499	81,780
Gard.	Uzès.	125	22 40	2,800	55	1,232	154,000
Bas-Rhin.	Strasbourg.	556	32 22	17,913	42	1,353	752,346
	Saverne.	120	33 77	4,053	45	1,520	182,385
	Weissembourg.	51	40 37	2,059	42	1,696	86,478
Seine-et-Oise.	Corbeil.	2	» 10	20	55	550	1,100
	TOTAL.	14,676	10 93	160,341	58 25	536 65	9,344,449

Vaucluse est, de tous nos départemens, celui qui cultive le plus de garance, 9,515 hectares; puis les Bouches-du-Rhône, 4,143; le Bas-Rhin, 727; la Drôme, 164, et le Gard, 125. Seine-et-Oise est indiqué aussi pour 2 hectares seulement; mais cet essai mérite d'autant moins d'être mentionné que, vraisemblablement, il n'aura jamais beaucoup d'imitateurs aux environs de Paris, où l'élévation des loyers, la cherté de la main-d'œuvre, les débouchés multipliés pour tous produits, etc., sont peu favorables à cette spéculation.

D'après les renseignemens fournis par Schwerz pour l'Alsace, et divers écrits de Dickson, Burger, etc., sur la culture de la garance, on peut croire suffisamment exacts, pour le Bas-Rhin, les renseignemens qui précèdent; mais il n'en est plus de même pour Vaucluse, notamment, où MM. de Gasparin et Raynaud indiquent un rendement de 50 à 55 quintaux métriques à l'hectare, au lieu de 7 à 11 que présente le tableau ci-dessus. M. Raynaud (*Moniteur de la Propriété* de 1839, page 85) porte à 3,752 fr. le *produit net* total d'une garancière, pendant ses trois années d'existence, et fait figurer dans le produit brut, la

garance pour	4,320 f.
le fourrage des fanes pour.	360
la graine pour.	880
et les produits intercalaires en racines, etc., pour.	440
Total.	6,000 f.

La Statistique aurait-elle fait erreur de mesure?

Entre autres différences très-notables que présente cette culture, dans diverses contrées, il semble, d'après Schwerz, qu'en Alsace on la récolte au bout de deux ans, au lieu de trois qu'on la conserve dans le midi de la France, d'après MM. Raynaud, etc.; et de cinq et six ans en Orient, d'après M. Payen. On assure que la richesse tinctoriale est en raison de l'âge auquel les racines sont récoltées; aussi les *alizaris* du Levant et celui de Chypre, notamment, sont-ils vendus de 40 à 50 p. 100 plus cher, à poids égal, que ceux du Comtat, et l'on peut voir, par le tableau ci-dessus, que ceux d'Alsace y sont cotés moins cher que ceux du Midi. Il n'a peut-être pas encore été expérimenté, d'une manière suffisamment exacte, à quel âge précis, dans certaines circonstances déterminées de loyer, etc., il est décidément plus avantageux de faire l'arrachage? Ce pourrait être une expérience utile à provoquer.

Il paraîtrait, d'après Schwerz, que cette culture se restreint en Alsace, plutôt qu'elle n'y augmente. « De 1766 à 1769, elle ne produisait, dit-il, que 5,000 quintaux, ce qui était trop minime pour pouvoir lutter avec la Hollande; mais le fils Hoffmann poursuivit avec tant de

courage et de zèle l'œuvre commencée par son père et par son aïeul, qu'en 1778 la récolte de racines s'élevait à 50,000 quintaux.

» Malheureusement (dit toujours SCHWERZ, sans que nous partagions son regret), ce fut là le plus haut point de prospérité que la garance atteignit jamais en Alsace. En 1779, la récolte ne s'élevait plus qu'à 37,000 quintaux, et l'année suivante, jusqu'en 1792, elle descendit à 34,000 quintaux. La révolution, qui fut fatale à tant d'industries, n'épargna pas non plus la garance. En 1794, ces 50,000 quintaux de racines se trouvaient réduits à 8,000 quintaux..... »

Il n'est pas impossible que des imperfections culturales réduisent dans le Bas-Rhin les profits donnés par la garance; et, sans être partisan de son extension, nous pensons qu'il est toujours utile de rechercher tous les moyens désirables d'obtenir, d'un capital quelconque, le maximum possible de son produit. C'est une question à étudier localement, qui ne manque pas d'une certaine importance.

PROFITS INDUSTRIELS ET VALEUR TOTALE. Nous avons vu que la Statistique évalue la récolte annuelle de la garance à 9,344,449 fr.; mais, en examinant les facteurs de ce chiffre, tels que les présente l'administration, on demeure convaincu qu'il existe nécessairement une erreur dans cette évaluation, et que, contrairement à toutes celles que nous avons signalées jusqu'à présent, cette erreur doit être une exagération de produit, à moins qu'il y ait une énorme dissimulation dans les contenances déclarées, ou compensation raisonnée des produits, ce que rien n'indique, et qui nous paraît peu probable.

En effet, la Statistique déclare 14,676 hectares cultivés en garance, et produisant, en moyenne, environ 11 quintaux de racines l'un, ou 160,431 quintaux de racines; si la récolte était annuelle, ce calcul serait exact; mais, comme elle n'est au plus que bisannuelle, ou même trisannuelle, il en résulte que ce produit doit être deux ou trois fois moins considérable. Au reste, bien que cette remarque puisse paraître importante, comme les déclarations de produits, dans le Midi, nous semblent fort au dessous de la vérité, et que nous n'avons aucun moyen de remplacer par des chiffres certains ceux de l'administration, nous les conserverons ici; les chiffres de l'exportation, qui s'élèvent en moyenne à plus de 9 millions par an, et quelquefois jusqu'à 13 millions 509,793 fr., semblent, d'ailleurs, accuser encore d'insuffisance les évaluations de produit de la Statistique, soit. . . . . . 9,344,449 f.

2° Bénéfice commercial, depuis la première vente jusqu'à l'emploi 934,445

3° Mouturage, tri, emballage, etc 467,223

A reporter. . . . . 10,746,117 f.

Report.	10,746,117 f.
4° Valeur de la graine à 20 fr. le quintal, environ 1 fr. par hectare.	14,676
5° Valeur du fourrage à 10 fr. par hectare.	146,760
6° Divers prod. intercalaires, racines, etc., 10 fr. l'hec.	146,760
Total créé par la culture.	11,054,313 f.

Outre les bénéfices considérables résultant de l'emploi en teinture, dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

COMMERCE EXTÉRIEUR. De 1827 à 1836, il a été importé, en moyenne :

	Kilog.	Valeur.	Dr. payés.	Tarif.
Alizaris ou rac. sèches. .	254,745	191,059	15,394	12 à 13 f. 20
Rac. moul. ou en paille.	5,591	5,591	1,942	30 à 33 f.
Total.	260,336	196,650	17,336	

Il a été exporté :

Alizaris on rac. sèches. .	1,584,185	1,288,128	17,426	1 f. »
Rac. moul. ou en paille.	7,492,662	7,492,662	41,217	» 50
Total.	9,076,847	8,780,790	58,643	
Bal. en fav. de l'export.	8,816,511	8,584,140	41,307	

Les années extrêmes de l'importation sont : 1831, 158,068 kilog., et 1828, 483,561 kilog.

Nous avons tiré en 1836, d'Allemagne, 159,085 kilog. ; de Turquie, 105,684 ; des Deux-Siciles, 4,823 ; de Toscane, 3,820 ; de Hollande, 2,048 ; de Barbarie, 721 ; d'autres pays, 268.

Les exportations ont été presque toujours en augmentant, de 1815 à 1836 ; les extrêmes de cette période sont :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
1819.	2,263,617	2,255,626	25,941
1836.	14,187,192	13,509,793	92,937

Nos principaux débouchés, en 1836, étaient : l'Angleterre, 6,317,713 kilog. ; Suisse, 2,848,842 ; Etats-Unis, 993,831 ; Allemagne, 1,600,233 ; Autriche, 642,915 ; Belgique, 581,936 ; Hollande, 509,729 ; Russie, 420,044 ; Sardaigne, 289,913 ; Toscane, 10,217 ; Sicile, 3,482 ; Espagne, 6,923 ; Suède, 16,749 ; Alger, 3208.

Les droits de douane sont réglés comme suit :

	Nav. fr.	Nav. étr.	Sortie.
Garance, en rac., verte, p. 100 kil. . .	5 f.	5 f. 50	1 f. »
» » sèche, ou alizari, *id.*	12	13 20	
» moulue ou en paille, *id.* . . .	30	33 »	» 50

La garance est l'un des produits que nous considérons comme émi-

nemment imposable ; aussi, ne voulons-nous voir, dans le tarif ci-dessus, qu'une mesure fiscale très-bonne à conserver, si elle n'excitait pas beaucoup trop une culture d'un médiocre intérêt. Nous proposerions même volontiers, comme remède à cette extension inutile, qui semble faire chaque année de nouveaux progrès, de porter les droits, à la sortie, de 50 c. et de 1 fr. à 10 fr. pour toutes sortes, successivement.

Les producteurs de garance se plaindraient certainement avec raison, et peut-être nos exportations en seraient-elles beaucoup réduites ; mais, fussent-elles complètement annulées, nous n'y verrions que le précieux avantage, pour le pays, de favoriser de 12 à 15 millions au moins notre commerce essentiel, en laissant aux étrangers le soin de se fournir, et peut-être de nous fournir même cette utile substance pour recevoir de nous, en échange, une valeur égale d'un autre produit dont la création est plus nécessaire à notre économie sociale.

Cette proposition fiscale de notre part peut sembler un paradoxe aux partisans, quand même, des encouragemens à l'agriculture et des prohibitions ; mais, s'ils veulent bien réfléchir que l'impôt doit nécessairement être payé, ils reconnaîtront avec nous, que les plantes comme la garance sont, de toutes, celles qui peuvent en payer, sans danger, la plus forte part ; et qu'à la rigueur, la rareté d'une telle substance ne mettrait pas le pays dans un bien pénible embarras, parce que les terres, les capitaux, les engrais, etc., que la garance exige, pourraient être employés à d'autres cultures plus importantes pour l'économie générale de l'agriculture.

SAFRAN.

De toutes nos cultures, le safran est, sans contredit, la plus extraordinaire et la plus inexplicable ; une plante bulbeuse sujette à de nombreuses maladies ; fort exigeante sur la nature du terrain, sa préparation et sa fumure ; complètement inutile jusqu'à ce jour, par son bulbe, par ses feuilles, par ses fruits, par tous ses organes, enfin (1), à l'exception d'une portion de son pistil (style et stigmate), qui ne forme pas la millième partie du poids de la plante, qui n'a qu'une apparition éphémère, dont la conservation est très-difficile, qui ne jouit que de propriétés tinctoriales d'une utilité médiocre ; de propriétés condimentaires peu importantes et de propriétés médicales fort contestées ; une telle plante est cultivée depuis un tems immémorial, et de l'Orient, qui paraît être son berceau, elle a suivi, dans la Péninsule, la fortune des Arabes ; comme eux, elle a franchi les Pyrénées, et, plus heureuse,

(1) Nuisible même aux arbres, qu'elle fait périr.

s'est successivement établie dans l'*Albigeois*, la *Provence*, l'*Angoumois*, le *Gâtinais*, dont elle est devenue la richesse, grâce au prix excessif attaché par la mode à son très-minime produit. Plus heureuse même qu'une foule de végétaux infiniment plus précieux, elle a eu des historiens en tous pays, depuis COLUMELLE, EBN-EL-AWAM, PIERRE DE CRESCENS, HERESBACH, QUIQUERAN, OLIVIER DE SERRES, LA TAILLE DES ESSARTS, D'AUSSI, GUILLAUME MORIN, etc., etc.; mais aucun de ces historiens ne nous apprend par quel miraculeux hasard les premiers consommateurs de safran en ont déterminé les propriétés utiles.

LA TAILLE DES ESSARTS place à la fin du XIV[e] siècle l'importation du safran en Gâtinais; mais sa culture a dû se perfectionner considérablement depuis lors, car ce qu'en dit OLIVIER DE SERRES prouve qu'à la fin du XVI[e] siècle elle était encore dans une espèce de barbarie, comparativement à l'admirable perfection qu'elle présente aujourd'hui.

BOYNES, dans le Loiret, et LA ROCHEFOUCAULD, dans la Charente, doivent au safran une certaine célébrité commerciale, dont cette dernière ville semble bien déchue, puisque la Statistique ne mentionne même pas la culture du safran ailleurs que dans le Gâtinais.

C'est, toutefois, une omission par trop évidente, pour que nous ne la signalions pas ici; nous avons la preuve que l'on cultive encore le safran sur une grande échelle dans le département de Vaucluse, et il est peu probable que ceux du Tarn, de la Haute-Garonne, de la Charente, de l'Isère, etc., etc., aient complètement abandonné sa culture; cependant, nous n'en avons aucune preuve. Cette omission, d'ailleurs, n'est qu'un fait sans importance et dont la rectification n'aurait pour but que de rétablir complètement la richesse agricole du pays dans les chiffres de la Statistique, résumés dans le tableau suivant, et peu en harmonie avec ceux du commerce extérieur.

DÉPART.	ARRONDISSEMENS.	Etendue.	PRODUIT. Kilogrammes à l'hectare.		Kilogrammes Total.	Valeur du kilog.		Valeur de l'hectare.		Valeur totale.
Loiret. . .	Pithiviers. . . .	693	7	37	5,112	50	95	375	50	260,456
	Orléans.	49	6	29	308	62	85	95	30	19,358
	Montargis. . . .	16	7	50	120	49	»	367	50	5,880
	TOTAL. . .	758	7	31	5,540	51	55	376	85	285,694

D'après tous les renseignemens que nous avons pu recueillir sur les lieux, pendant plusieurs années, le tableau précédent présente beaucoup à dire, et notamment : 1° il paraît évident que le produit à l'hec-

tare doit être trois ou quatre fois au moins plus considérable, en moyenne de toutes les safranières, qu'il n'est porté dans ce tableau. Un renseignement officiel semble justifier encore cette observation; la Statistique évalue *la consommation* du département à 16,245 kil., valant 993,782 francs, dont 14,000 kil., valant 879,900 francs, pour le seul arrondissement d'Orléans; or, il nous paraît évident que cette consommation n'est autre chose que le commerce auquel donne lieu la récolte exclusivement, et qu'ainsi cette récolte doit être

au moins de. . . . . 16,245 k., val. 993,782 f.,
au lieu de. . . . . 5,540 » » 285,694 f.,

d'après les déclarations faites à l'administration. Nous pouvons donc, sans crainte, admettre cette rectification.

2° Encore, après la rectification précédente, on ne peut juger exactement du produit d'une safranière qui dure plusieurs années, et varie considérablement pour chacune d'elles, même sans tenir compte des accidens, qui sont d'autant plus fréquens, que le safran revient à des intervalles plus rapprochés dans les mêmes champs. Aussi croit-on, en Gâtinais, qu'il faut une période extrêmement longue avant que ce retour soit possible, tandis qu'Olivier de Serres proposait de le cultiver à peu près comme les artichauts dans les jardins, toujours dans le même terrain.

Cette périodicité éloignée, reconnue nécessaire, l'excellente préparation du sol, la nature spéciale du terrain, la grande quantité de main-d'œuvre indispensable pour la récolte, sont un obstacle à l'extension de cette culture, mais non pas un malheur.

En Autriche, d'après M. Heintl, une safranière peut produire, la deuxième et la troisième année de son existence, jusqu'à 9 kil. 1/2 par hectare; ce chiffre est assez d'accord avec la moyenne de la Statistique; cependant, nous le croyons beaucoup trop faible pour le Gâtinais. M. Gay, pour cette contrée, évalue que, pendant les trois années de sa durée, une safranière produit 66 kilog. 750 de safran à l'hectare, à raison de 60 fr. l'un, ou 3,825 fr., ce qui suppose un produit moyen annuel de 22 kilog. 280; M. de Gasparin, pour Vaucluse, évalue l'exportation totale des produits du département à 5,000 kilog., et le produit d'un hectare à 10 kilog. la première année, et 40 la deuxième, soit, en moyenne, 25 kilog.

D'après tout ce qui précède, nous croyons pouvoir évaluer, comme suit, la richesse totale créée par la culture du safran.

1° 16,245 kilog. produits dans le Loiret. .	993,782 f.	1,279,476 f.
2° Au moins 5,540 kilog. (production officielle) produits ailleurs.	285,694	
3° Salaires commerciaux divers, à raison de 0,1. . . .		127,948
Total.		1,407,424 f.

Minimum qui ne comprend, ni les bénéfices manufacturiers, ni les gains illicites auxquels donnent lieu les sophistications nombreuses de ce cher produit.

COMMERCE EXTÉRIEUR. — GUILLAUME MORIN, qui écrivait, en 1630, assure, dit GRÉGOIRE DE TOURS, que les Allemands nous achetaient annuellement pour 300,000 fr. de safran, dont le commerce se faisait à Boynes; on en vendait aussi beaucoup aux Hollandais, et si ces renseignemens sont à peu près exacts, on en peut conclure que cette branche de commerce ne s'est pas accrue depuis lors. En effet, de 1827 à 1836, nos exportations annuelles se sont élevées, en moyenne, à

	Kilog.	Valeur.	Droits.	Tarif au quintal.
	7,487	374,325	652	25 c.
L'importation est de. .	399	19,950	3,890	5 f. à 5 f. 50
Balance.	7,088	354,375	3,238	

Cette faible importation varie entre 14 kilog. en 1827, et 1,334 en 1835; presque tout nous est fourni par l'Espagne (1,214 kil. en 1835).

Les débouchés de notre exportation, qui varie de 2,426 kilog. en 1832, à 12,205 kilog. en 1836, étaient, pour cette dernière année :

Prusse.	280	9,228 kilog.;
Villes anséatiques.	641	
Autriche.	837	
Le reste de l'Allemagne. . .	7,470	

Angleterre, 1,089; Belgique, 864; Toscane, 431; Sardaigne, 176; Russie, 104; Suède, 35; Norwège, 51; Danemarck, 40; Sénégal, 81; Alger, 12; autres pays, 94.

Nous répéterons, des tarifs, ce que nous avons dit pour la garance, le safran est éminemment imposable; l'importation étant presque nulle, il est peu utile d'élever le droit insignifiant de 5 fr. par quintal auquel elle est soumise; mais il n'y aurait d'autre inconvénient à le décupler, ou même le centupler, à titre de matière fiscale, que la crainte de priver les Espagnols d'un moyen d'échange avec lequel ils nous paient quelque produit manufacturé ou autre qu'il nous est avantageux de leur fournir. Quant aux droits d'exportation, il nous semble qu'ils devraient être considérablement augmentés, et qu'ils pourraient, sans aucun préjudice pour le pays, être élevés à 0,1 de la valeur, soit, 5 ou 6 fr. par kilogramme. Si l'industrie n'en était pas réduite, l'Etat y trouverait 35 à 40,000 fr. d'impôts qui pourraient alléger d'autant les charges qui frappent certaines cultures essentielles. Si, par malheur pour les producteurs, ils ne pouvaient supporter cette charge, nos manufactures y gagneraient probablement un marché de 3 à 400,000 fr. aux dépens des seuls producteurs de safran; mais, comme le loyer des terres pro-

près à cette culture a atteint une énorme valeur qui dépend exclusivement de cette spécialité, ce loyer seul serait réduit, et la production du safran n'en éprouverait, vraisemblablement, aucun préjudice.

TABAC.

Le tabac peut être considéré comme le chef-d'œuvre de la création entre toutes les matières les plus éminemment imposables; il semble que la Providence ait voulu montrer en lui le type des ressources financières; il est vraiment très-fâcheux qu'il ne soit pas au moins aussi rustique que le chanvre, afin qu'il fût possible de le cultiver partout, et, puisque la qualité de celui que nous produisons ne rebute pas les consommateurs, et n'est pas de nature, cependant, à devenir un objet d'exportation, il serait on ne peut plus désirable de pouvoir faire porter sur la consommation du tabac, en tems de paix, tout ce qu'il est possible des charges qui frappent l'agriculture française, directement ou indirectement. Il est clair que le monopole seul peut pressurer suffisamment cette substance pour lui faire rendre déjà près de 89 millions, et pour augmenter ce chiffre, comme nous le désirerions; par conséquent, nous sommes, comme M. de Dombasle, grand partisan de ce monopole des tabacs; mais nous croyons que ce mode d'exploitation impose à l'Etat la triple obligation : 1° de favoriser autant que possible l'agriculture nationale; 2° d'assurer la qualité des produits dans l'intérêt des consommateurs et de l'impôt lui-même; mais surtout des premiers; 3° enfin, de ne pas favoriser, aux dépens de la France, des producteurs de tabac étranger. Ou nous nous trompons fort, ou l'administration pourrait améliorer beaucoup l'état de choses actuel sous ces divers rapports, sans nuire aux recettes du trésor, peut-être même en les améliorant.

Introduit à la fin du XVI[e] siècle, ce fut en 1621 que le tabac fut jugé digne de l'attention de nos financiers, qui l'imposèrent alors de 40 sols par 100 liv., et augmentèrent constamment ce tarif, depuis 1632, jusqu'à la mise en ferme de l'exploitation des tabacs, en 1674.

La ferme du tabac produisait :

En 1697.	250,000 liv. tourn.	En 1722.	1,900,000 liv. tourn.
En 1714.	2,000,000	En 1730-34.	7,500,000
En 1718.	4,020,000	En 1734.	8,000,000
En 1721.	1,400,000	En 1789.	37,562,004

L'abolition de la ferme générale, en 1791, réduisit considérablement les revenus tirés de la consommation du tabac, qui furent, en 1801, de 1,129,708 fr. 25 cent., et ne s'élevèrent, en moyenne, jusqu'au 24 février 1804, qu'à 4,800,000 fr. par an.

A partir de cette époque jusqu'au 1er mai 1806, la perception de l'impôt fut confiée à l'administration des droits réunis et produisit, en moyenne, 12,600,000 fr. par an.

Du 1er mai 1806 au 1er juillet 1811, l'impôt sur le tabac produisit annuellement 16 millions de fr.

Par la loi du 24 février 1804, les tabacs étrangers payaient 88 fr. par quintal lorsqu'ils étaient importés par navire français, et 110 fr. par navire étranger; ces droits furent doublés par le décret du 28 février 1806.

Du 1er juillet 1811 au 31 décembre 1815, l'exploitation du tabac en monopole, confiée à une régie par décret du 29 décembre 1810, a produit, en moyenne, comme bénéfice net, 125,479,145 fr., ou, par an, environ 27,884,254 fr.

De 1817 à 1837, la consommation a suivi la progression suivante:

	Kilog. vendus.	Valeur.	Produit net.
1817.	11,598,561	62,116,138	39,182,994
1818.	11,670,173	65,629,649	41,705,861
1819.	11,104,628	63,939,706	41,412,893
1820.	12,645,277	64,027,137	42,219,604
1825.	12,822,859	67,253,906	44,030,453
1827.	11,198,505	66,657,229	45,728,983
1828.	11,327,091	67,889,887	46,385,633
1829.	11,070,722	66,504,027	45,632,490
1830.	11,169,554	67,172,872	46,782,408
1834.	12,395,539	72,555,621	50,843,714
1835.	12,774,635	74,341,288	51,700,181
1836.	13,592,197	78,171,418	55,629,540
1837.	14,143,791	81,366,947	59,028,912

Le prix de vente de ces divers tabacs est fixé comme suit :

	Tabac en poudre.	Tabac à fumer.
Etranger	11 f. 10	11 f. 10
Carottes.	9 50	» »
Filé.	» »	9 80
Ordinaire.	7 »	7 »
Cantine.	5 f. 45 à 2 f. 05	5 f. 45 à 1 f. 35

Sous l'influence de ce régime de monopole, voici quel a été le développement donné à la production nationale, depuis 1824. Nous empruntons ce tableau à un mémoire du docteur Fabre.

ANNÉES des livraisons.	NOMBRE de planteurs.	NOMBRE de hectares.	QUANTITÉS DE TABAC demandées à la culture.	QUANTITÉS DE TABAC reçues, donnant lieu au paiement.	SOMMES payées pour la valeur des quantités reçues.	TAUX moyen du prix des tabacs par 100 kilog.	PRODUIT de l'hectare en kilog.	PRODUIT de l'hectare en argent.
1er tarif de 1816 à 1836, fixé par la loi du 28 avril 1816, art. 186.								
1824	20,727	7,305	9,450,000	9,230,071	6,284,691 05	68 08	1,263	860 32
1825	20,726	7,305	9,650,000	8,488,152	5,623,687 13	66 25	1,161	769 84
1826	22,881	8,174	9,650,000	9,483,812	7,113,048 06	74 98	1,160	870 20
1827	24,615	9,070	11,000,000	11,616,805	8,268,087 36	71 17	1,280	911 47
1828	24,521	9,914	12,120,000	11,710,180	8,553,387 09	73 04	1,180	863 02
1829	24,582	10,217	13,000,000	13 371 559	9,696,573 55	72 51	1,308	949 06
1830	24,886	10,655	13,000,000	10,397,836	7,087,025 25	68 15	975	665 13
1831	24,206	10,526	13,056,625	12,399,375	10,148,271 08	80 54	1,177	968 87
1832	22,937	10,134	13,003,500	11,982,095	9,742 669 01	81 31	1,182	961 38
1833	23,351	9,923	13,003,500	11,646 426	8,576,288 03	73 72	1,173	864 28
1834	22,834	9,638	12,402,000	13,746,442	9,806,595 »	71 75	1,426	1,017 49
1835	21,975	9,658	12,402,000	11,226,301	8,199,884 06	73 18	1,162	849 02
1836	22,362	9,840	12,401,500	12,026,936	6,761,617 »	56 26	1,222	687 15
2e tarif de 1837 à 1840, fixé par la loi du 12 février 1835 et décision ministérielle.								
1837	16,936	6,884	10,000,000	9,097,400	5,285,135 07	58 09	1,322	767 74
1838	17,142	6,629	11,500,000	8,414,027	5,066,177 57	60 21	1,269	764 24
1839	18,881	7,903	10,400,000	8,507,181	5,214,027 85	61 29	1,075	659 33
1840	19,273	8,032	10,400,000	8,352,341	5,174,061 32	61 94	1,040	644 18
3e tarif, fixé par décision ministérielle du 23 août 1839.								
1841	19,138	8,158	12,150,000	9,664,120	6,302,051 93	65 21	1,185	774 97
1842	19,047	8,304	12,150,000	»	»	»	»	»

Ces renseignemens, publiés par l'administration des tabacs elle-même, ne concordent pas parfaitement avec les indications de la Statistique, et permettront de les rectifier en partie. Les 19 à 22,000 producteurs de tabac, autorisés par l'administration annuellement, appartiennent à sept départemens seulement, qui sont :

1. Lot-et-Garonne, pour.	2,769	7,955 hectares.
2. Bas-Rhin	1,882	
3. Lot	1,612	
4. Nord.	572	
5. Ille-et-Vilaine.	555	
6. Pas-de-Calais.	441	
7. Corse.	124	

On remarquera que cette étendue de 7,955 hectares ne correspond exactement à aucune année du tableau précédent.

Par la loi du 28 avril 1816, tous ceux qui veulent se livrer en France à la culture du tabac doivent en obtenir la permission de l'autorité, qui a désigné pour cela huit départemens, savoir : les numéros 1 à 6, ci-dessus, les Bouches-du-Rhône et le Var, qui probablement ont renoncé à cette production. La Corse ne figure pas dans les départemens autorisés.

DÉPARTEMENS.	ARRONDISS.	Etendue	PRODUIT. KILOGRAMMES à l'hect.	Total.	VALEUR des 100 kil.		à l'hectare.		totale.
Ille-et-Vilaine. .	Saint-Malo. .	555	1,383	767,700	50	35	820	80	455,630
Nord.	Lille.	525	2,733	1,435,100	73	20	2,000	55	1,050,493
	Hazebrouck. .	47	1,945	91,400	66	30	1,280	55	60,582
Pas-de-Calais. .	Béthune. . .	136	2,252	306,300	67	70	1,524	60	207,365
	Montreuil. . .	38	1,392	52,900	40	60	565	15	21,474
	Saint-Omer. .	93	1,363	126,800	61	55	838	90	78,045
	Saint-Pol. . .	174	1,421	247,300	34	80	494	50	86,000
Bas-Rhin.	Strasbourg .	493	1,987	970,700	41	80	830	55	409,515
	Schélestadt. .	1,389	1,553	2,157,200	42	65	662	35	020,046
Lot.	Cahors. . . .	1,103	986	1,088,300	87	»	857	80	946,821
	Figeac. . . .	218	812	176,600	80	»	649	60	141,280
	Gourdon. . .	291	676	196,900	85	»	574	60	167,365
Lot-et-Garonne. .	Agen.	672	462	310,760	80	50	371	90	250,114
	Marmande. .	1,299	383	498,400	68	85	263	70	343,148
	Villeneuve. .	46	387	17,800	60	90	235	70	10,840
	Nérac.	752	417	313,800	74	20	309	40	232,840
Corse	Ajaccio. . . .	71	940	67,200	80	»	752	»	53,760
	Sartène . . .	37	1,000	37,000	90	»	900	»	33,300
	Corte.	16	1,200	18,600	80	»	960	»	14,880
	TOTAL. .	7,955	1,117	8,889,700	61	70	689	30	5,483,558

Une culture dont le produit moyen est de 689 fr. 30 c. à l'hectare, et qui peut donner sur la même étendue jusqu'à 2,000 fr., doit être, on le conçoit, chose très-précieuse et fort enviée; sa répartition entre 20,000 planteurs, dépendant complètement du bon vouloir de l'administration, peut assurer à cette dernière une clientèle assez importante chez les populations rurales, et nous sommes étonné que dans ce but, si ce n'est dans l'intérêt agricole qui s'en trouverait également bien, on n'ait pas pris des mesures qui permissent de transporter la culture successivement, chez tous les cultivateurs de tous les départemens où elle pourrait donner de bons produits. L'avantage qu'en retireraient la production et l'administration sont trop évidens pour qu'il soit besoin de les développer; mais le principal avantage économique serait d'empêcher une exagération de valeur locative et foncière de certaines terres inféodées à cette production, par la rontine administrative, au préjudice général.

Il est aussi d'une bonne politique pour l'Etat, qui tire un si énorme revenu du monopole du tabac, et qui peut trouver un moyen d'influence dans l'autorisation donnée aux planteurs, de ne pas trop marchander

avec les producteurs, et de continuer à leur payer largement les premières qualités surtout qu'ils lui livrent. Dans l'intérêt des consommateurs, il serait désirable que les mauvaises qualités, au contraire, et les tabacs avariés, fussent rigoureusement refusés par l'administration, ou si mal payés qu'il fût impossible de les produire. Mais toutes ces mesures ne peuvent être utiles qu'à la condition expresse de ne pas inféoder la culture du tabac dans 7 ou 8 départemens, et chez des cultivateurs toujours les mêmes; autrement, les bénéfices de la production tourneront exclusivement au profit des propriétaires et échapperont à l'agriculture, par l'exagération des fermages. Déjà le Lot-et-Garonne, par l'organe du docteur Fabre, s'est porté, sans le savoir, plaignant de cet abus, en prétendant que l'administration ne paie pas assez cher le tabac dans ce département, où cependant la plainte elle-même évalue la valeur locative des terres à tabac, 132 fr., dont 120 pour le propriétaire, et 12 pour l'impôt. Il nous semble difficile de trouver une réfutation plus complète et plus péremptoire du mémoire tout entier, que ce fait lui-même qui s'y trouve consigné; mais il n'en reste pas moins évident que la mutation des planteurs est une impérieuse nécessité.

On n'a point à reprocher sérieusement à l'administration, d'ailleurs, de lésiner trop sur ses prix; elle a pour les juger un excellent moyen, dans la concurrence des demandes en autorisation, et elle devrait élever ses tarifs sur les bonnes qualités seulement, le jour où elle pourrait craindre de ne plus trouver en France tout ce qu'elle peut consommer de tabacs français ou analogues. Elle doit, en outre, stimuler dans ses fabriques et chez les producteurs, tout ce qui tend à améliorer assez les produits français pour diminuer la nécessité des importations de tabacs étrangers, autant que possible. Sous ce rapport, malheureusement, on ne peut approuver complètement la régie, et cela explique en partie pourquoi cette production nationale est descendue de 10 millions qu'elle était en 1831, à 5 ou 6 millions qu'elle est aujourd'hui. Il n'est pas du tout indifférent, cependant, que la différence de 4 à 5 millions par an, que présentent ces chiffres, soit laissée à notre agriculture ou donnée en prime aux Américains du Nord, qui n'en imposent pas moins, fort onéreusement, nos vins et nos soieries.

Profits industriels et autres, valeur totale. On peut évaluer comme suit la richesse créée par l'exploitation du tabac en France :

1° Valeur payée aux producteurs environ.	6,000,000
2° Salaire approximatif des divers employés et débitans.	6,000,000
3° Bénéfice en décharge d'autres impôts, environ. . . .	70,000,000
Total.	82,000,000
dont le tabac étranger fournit probablement environ. . . .	40,000,000

COMMERCE EXTÉRIEUR. De 1827 à 1836, il a été importé chaque année, en moyenne :

		Valeur.	Droits.
Tabac en f[lles] ou en côtes, kil.	2,596,847	5,972,749	18,463
Id. fabriq. ou préparé (1836).	1,372	8,782	1,509
Cigares, nombre.	6,022,590	175,404	Régie.
		6,156,935	

De 1816 à 1836, les années extrêmes d'importation du tabac en feuilles seulement ont été :

	Kilog.	Valeur.	Droits perçus.
1831. . . .	271,248	623,870 f.	235 f.
1817. . . .	7,859,570	18,077,011	396,768

Les Etats-Unis sont presque 'notre unique fournisseur. Ils nous ont envoyé, en 1836, 2,747,819 kilog.; Hollande, 55,364; Toscane et Etats-Romains, 54,565; Sardaigne, 20,998; Turquie, 11,176; Belgique, 312; autres pays, 195,384; en tout, 3,085,618 kilog., qui ont payé 60,321 fr. de droits, au lieu de 5 millions au moins que leur aurait fait acquitter le tarif du 28 février 1806.

Il est très-vrai que le Trésor n'y a rien perdu, puisque l'impôt qu'il aurait perçu en 1806 sur l'importation, il ne l'a pas moins perçu en 1836 sur la consommation, et qu'en définitive, si le marchand ou le producteur peuvent avancer l'impôt, c'est toujours, cependant, le consommateur qui doit le payer; mais il y a ici une considération d'une très-grande importance, c'est que la régie, qui peut se procurer à meilleur marché du tabac étranger par l'entrée en franchise de droits, néglige de stimuler en France la production des qualités similaires qu'une prime suffisante nous amènerait peut-être à produire, en sorte que nous enlevons à notre agriculture un marché de 6 millions de son produit le plus lucratif pour porter aux Américains une valeur plus onéreusement créée chez nous, et qu'ils frappent encore de 30 à 40 pour cent de droits à l'entrée chez eux.

Nous ne sommes pas assez insensé pour vouloir que l'Etat impose un produit dont il a le monopole; cela équivaudrait à imposer la rente ou le traitement des fonctionnaires publics, ce qui est le comble de l'absurdité selon nous; mais nous croyons qu'il est urgent d'aviser aux moyens de restreindre autant que possible les achats de tabac étranger. Le meilleur de ces moyens nous paraît être d'obtenir le perfectionnement de la production et la réforme radicale de notre détestable fabrication. Un monopole ne peut être toléré que lorsqu'il fait aussi bien, si ce n'est mieux, que l'industrie libre. Quand l'Etat est le monopoleur, on peut surtout se montrer exigeant; or, il n'est douteux pour personne qu'à cet égard l'administration laisse beaucoup à désirer.

L'exportation semble diminuer assez notablement; après avoir été de 1,051,846 kilog. en 1830, elle est tombée à 461,716 kilog. en 1836. Encore, n'était la Suisse qui nous achète la presque totalité, nous n'aurions aucun débouché de quelque importance.

De 1827 à 1836, il a été exporté de France, en moyenne :

	Kilog.	Valeur.	Droits.	Tarif.
Tabac en feuilles.	784,649	156,930	2,120	25 c. le quint.
» fabriqué. .	26,247	324,907	144	50 c. d°.
Total. . .	810,896	481,837	2,264	

L'Allemagne, qui nous achetait en 1830 jusqu'à 422,972 kilog. de tabac en feuilles, et 4,917 kilog. de tabac fabriqué, en 1831, ne nous achetait plus, en 1836, de tabac en feuilles, et seulement 929 kilog. de tabac fabriqué. Ce fait nous paraît utile à signaler.

Nos débouchés, en 1836, étaient, pour le *tabac en feuilles :* Suisse, 437,723 kilog.; Sénégal, 12,460; Belgique, 10,673; Toscane, 800; Sardaigne, 60.

Et pour le *tabac fabriqué :* Espagne, 30,373; Russie, 11,276; Alger, 3,201;

Villes anséatiques. .	2,113	3,052;	Deux-Siciles. . . .	724	1,809;
Autriche.	10		Toscane.	725	
reste de l'Allemagne.	929		Sardaigne.	360	

Egypte, 1,955; Rio-de-la-Plata, 1,392; Belgique, 632; Turquie, 635.

Dans les conditions où se trouve le gouvernement français, pour fabriquer le tabac, ses exportations pourraient être centuples des précédentes, et devenir une source fort importante de revenu public, s'il voulait apporter à ses procédés toute la perfection désirable; loin de là, il restreint la consommation, nuit à la santé des citoyens par ses détestables produits, et favorise, en outre, l'introduction onéreuse des tabacs étrangers. Un tel état de choses doit être réformé nécessairement, et l'administration doit voir dans son monopole un moyen de faire de l'argent, sans doute, mais en favorisant l'agriculture et le consommateur, autant que la chose est possible. Son intérêt, bien entendu, d'ailleurs, est d'accord en cela avec ce que nous demandons d'elle.

Droits de douane. Le tabac en feuilles ne peut entrer en France que s'il est vendu à la régie; s'il est apporté sur vaisseau français, des pays hors d'Europe, il ne paie aucun droit; par navire étranger et par terre, il paie 10 fr. seulement par quintal; venant d'Europe ou des entrepôts, par navire français, il ne paie que 5 fr. par quintal. Le transit est permis.

Le tabac fabriqué est prohibé, sauf les cigares, que la régie fabrique trop mal au gré des consommateurs, et qui paient 90 fr. le mille, en nombre, du poids de 2 kilog. 5 au plus.

Nous croyons que ces droits appellent une révision, ou une combinaison qui la rende inutile en réduisant l'importation.

CHARDONS CARDIÈRES OU A FOULON.

Bien que la Normandie et l'Orléanais partagent avec la Provence la réputation de cultiver beaucoup de cardières, et que quelques autres départemens du Nord-Est, notamment, en produisent aussi, la Statistique officielle n'en indique, pour toute la France, que 1,112 hectares dans les Bouches-du-Rhône. Olivier de Serres, de son côté, indique la Bourgogne comme la province qui, de son tems, produisait le plus de cardières. Nous croyons qu'on peut supposer de nombreuses omissions relatives à cette plante, dans les documens officiels, et tripler au moins, en conséquence, les chiffres qui s'y rapportent.

Etendue cultivée.	1,112 hect.	
Produit à l'hectare en kilog.	651	
» total.	724,244	
Prix moyen du kilog.	» f.	60
Valeur moyenne à l'hectare.	390	60
» totale des produits.	437,566	»

En triplant ce produit total, on trouve, comme valeur probable de la récolte, pour toute la France. . . . . 1,312,698 f.

Bénéfices commerciaux à 0,1 131,269

Total. . . . . 1,443,967 f.

Non compris le profit industriel des manufacturiers qui en font usage, etc.

Burger évalue le produit des cardières de 100 à 175,000 têtes par hectare; les *reines* ou grosses têtes se mettent en paquets de 9,000 et se vendent beaucoup plus cher que les petites qui se mettent en paquet de 20,000, en sorte qu'on a tout intérêt à ne cultiver les cardières qu'en terre très-fertile, ou richement fumée pour multiplier les grosses têtes, autant que possible.

On distingue encore, dans le commerce, les cardières appelés *mâles*, qui ont les dents plus dures et les têtes plus longues, de celles appelées femelles, qui sont rondes et à pointes moins rudes.

De 1827 à 1836, il a été importé en moyenne :

Kilog.	Valeur.	Droits.
2,917	4,651 fr.	35 fr.

En 1836, nous n'en avons point reçu; en 1827, au contraire, il en avait été importé 6,625 kilog. de Belgique; l'Espagne nous en a fourni quelquefois jusqu'à 1,852 kilog. en une année (1834).

L'exportation annuelle a varié, de 1815 à 1836, de 92,734 kilog. en 1817, à 1,056,328 kil. en 1836. La moyenne, de 1827 à 1836, a été de :

Kilog.	Valeur.	Droits.
514,201	822,722 f.	58,808 f., ou 11 f. 44 c. le quintal.

Nos principaux débouchés étaient, en 1836 :

Prusse.	252,267		Belgique. . . .	234,703	264,051 ;
Villes anséat. .	34,172		Hollande. . . .	29,348	
Autriche. . . .	81,779	403,051 ;	Sardaigne . . .	22,422	
Allemagne, autres parties.	38,833		Deux-Siciles. .	6,510	35,569 ;
			Toscane	6,637	

Russie, 228,598 ; Etats-Unis, 92,849 ; Suède, 12,181 ; Danemarck, 5,049 ; Espagne, 4,216 ; Suisse, 2,246 ; Angleterre, 1,985 ; Egypte, 1,753 ; Portugal, 345 ; autres pays, 435.

HOUBLON.

Le tableau suivant résume toutes les données fournies par la Statistique sur la culture du houblon en France ; il est permis de croire qu'elles présentent d'assez nombreuses omissions.

DÉPARTEMENS.	ARRONDISSEMENS.	Etendue.		PRODUIT — KILOGR. à l'hect.	Total.	VALEUR du quintal.		de l'hectare.	totale.
	Nanci	14	»	1,461	21,025			1,461	21,025
	Château-Salins . .	4	»	2,123	8,770			2,123	8,770
Meurthe.	Lunéville	124	»	1,231	153,237	1 f.	»	1,231	153,237
	Sarrebourg	91	»	1,086	98,730			1,086	98,730
	Toul.	65	»	1,528	98,648			1,528	98,648
	Avesnes.	92	»	1,082	99,724			1,082	99,724
	Cambrai.	57	»	943	53,750			943	53,750
Nord.	Dunkerque.	3	»	1,000	3,000			1,000	3,000
	Hazebrouck	11	»	1,500	16,500	1	»	1,500	16,500
	Valenciennes . . .	50	»	1,000	50,000			1,000	50,000
Pas-de-Calais. . .	Arras	40	»	1,000	40,000			1,000	40,000
	Strasbourg.	109	»	635	69,200	1	80	1,143	121,560
Bas-Rhin.	Saverne.	2	»	663	1,425	1	20	796	1,710
	Schélestadt	»	10	250	25	2	»	500	50
	Weissembourg . .	9	»	894	7,600	2	»	1,788	15,200
	Amiens.	1	45	1,000	1,450			1,000	1,450
Somme	Doullens.	78	16	1,046	81,755	1	»	1,046	81,755
	Abbeville	51	»	950	48,450			950	48,450
Seine-Inférieure. .	Neufchâtel.	25	»	1,600	35,000			1,600	35,000
	TOTAL. . . .	826	89	1,074	888,289	1	05	1,191	951,559

Les prodnits indiqnés dans ce tableau ne diffèrent pas notablement en quantité, mais ils diffèrent beancoup en valeur, au contraire, des indications très-précises fournies par Sigismond Kolb, pour les environs de Spalt (Bavière), de 1785 à 1795. Les onze récoltes auraient été comme suit : 544, 587, 1,012, 528, 1,036, 929, 1,070, 735, 433, 1,324 et 1,380 kilog. à l'hectare, et le prix moyen de dix autres années (1,796 à 1,805), de 347 fr. le quintal. On voit, par ces chiffres, combien le produit d'une même houblonnière est casuel et variable d'une année à l'autre.

Burger évalue le rendement d'nn hectare à 800 kilog., en moyenne, valant environ 2,776 fr. Nous pensons, en conséquence, que, pour avoir une idée suffisamment exacte des produits du houblon en France, on peut conserver les quantités du tableau précédent; mais il faut au moins en doubler les valeurs.

Suivant le docteur Crantz, les tiges du houblon valent, en outre, comme fourrage, 60 quintaux environ de foin par hectare; en réduisant cette évaluation des 5/6es, on trouve 10 quintaux à 3 fr. 20 cent. ou 32 fr., et pour 827 hectares, environ 26,464 fr.

On a beaucoup encouragé, en Allemagne, la culture du houblon comme plante économique servant à la fabrication de la bière ; et indépendamment de son haut produit, elle mérite ces encouragemens pour les raisons développées en traitant de l'orge. En France, rien ne saurait l'encourager davantage que l'usage général de la bière introduit dans nos campagnes, comme nous le désirons.

On peut évaluer comme suit les valeurs créées par le houblon :

1° 888,289 kilog. à 2 fr. 10 l'un, évaluation doublée.	1,903,118 f.
2° Valeur du fourrage des tiges.	26,464
3° Salaires commerciaux, emballage, etc.	190,312
Total.	2,119,894 f.

Non compris les bénéfices des brasseurs, etc., etc.

De 1827 à 1836, les importations de houblon ont varié entre :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
1830.	404,272	505,340	289,983
1834.	696,932	871,165	491,185
Moyenne. . . .	540,425	675,531	385,621

Nous tirions ces produits, en 1834, de Belgique, 317,095 kilog.; d'Allemagne, 226,857; des Etats-Unis, 120,710; et, en outre, d'Angleterre, 20,843; de Suisse, 10,959, etc., 468.

Nos exportations, fort peu considérables, ont varié comme suit, pendant la même période :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
1836.	6,719	12,094	141
1833.	113,834	204,901	5,202
Moyenne. . . .	33,427	60,169	733

Nos principaux débouchés, en 1833, étaient : la Belgique, 76,551, et l'Allemagne, 32,527 kilog., et, en outre, la Suisse, 2,308; Prusse, 763; Alger, 753; Norwège, 359; Espagne, 284; Sardaigne, 189, etc., 100.

Il est certainement on ne peut plus fâcheux qu'avec la trop faible consommation que nous faisons du houblon, nous soyons tributaires de l'étranger, pour ce produit, de plus d'un million, en moyenne, chaque année, et c'est cependant ce qui arrive, les évaluations de la douane étant évidemment trop faibles d'au moins 0,5.

Le climat de la France convient éminemment à cette plante dans toutes ses parties; une fois établie, elle dure 10 à 12 ans en produit, n'est pas plus exigeante que les autres commerciales, sous le rapport des engrais et des travaux de main-d'œuvre; son produit, quoique variable et casuel, est encore, en moyenne, l'un des plus élevés qui se puisse obtenir d'une surface donnée; il est donc urgent d'étudier les causes qui font obstacle à l'extension de cette culture, et de les faire disparaître. Ce sera sans doute l'œuvre des *chambres consultatives d'agriculture*, quand nous en aurons.

	Vaiss. franç.	Vaiss. étr.
Le houblon paie à l'importation, et par quintal.	60 f. »	65 f. 50
» à l'exportation.	» 25	» »

Ces droits sont, assurément, suffisamment protecteurs, et c'est par d'autres encouragemens que leur élévation, qu'il faut stimuler la culture.

MURIERS. — VERS A SOIE.

L'industrie de la soie est, sans contredit, l'une des plus importantes en économie politique; non pas tant directement en elle-même que comme moyen d'échange pour le commerce extérieur; et de nivellement des fortunes intérieures; de rappel des capitaux dans les campagnes, d'où les profits industriels tendent constamment à les arracher; par conséquent, d'équilibre social et international. Sans lui accorder le mépris peu courtois que lui témoigna CHARLEMAGNE au château d'Udine, ni l'engouement qui, de nos jours encore, a fait accorder à la production de la soie des encouragemens et des efforts dignes d'une branche plus utile de l'agriculture; sans attacher même une importance aussi grande qu'on le fait généralement aux gros bénéfices industriels que tirent de son exploitation quelques Crésus manufacturiers; et, tout en pensant

que les milliers de malheureux que cette fabrication empêche de mourir de faim, pourraient trouver à satisfaire plus facilement et plus heureusement ailleurs leur énergique devise : « *Vivre en travaillant,* » (1) nous croyons qu'il est d'une sage politique de produire et surtout *de vendre le plus possible* de tissus de soie, et d'*en consommer le moins possible*. Quant aux encouragemens donnés à cette industrie agricole somptuaire, on ne pourrait que les approuver, s'ils n'étaient que proportionnels à l'importance de cette culture, ou que l'industrie fondamentale du bétail, par exemple, et de la production des engrais, ne laissât plus rien à désirer ; mais, dans l'état actuel de notre industrie rurale, on peut dire que les efforts tentés pour la propagation séricicole sont un contresens économique par anticipation, tant ils sont hors de proportion avec les insignifiantes ressources accordées aux branches plus essentielles de notre économie rurale. Il est bien entendu, d'ailleurs, que nous ne voudrions voir produire la soie que sous le climat qui lui est favorable, et que les tours de force qui ont pour objet de la naturaliser en serre-chaude, dans le nord de la France, obtiennent notre admiration, mais non pas notre approbation.

La rareté, et par conséquent la cherté de la soie peut bien donner à ces tentatives une apparence de succès ; mais, dans l'intérêt public, on ne devrait proclamer ceux-ci qu'avec une réserve et surtout une connaissance certaine des prix de revient qui ont peut-être manqué trop généralement, jusqu'à présent ; d'ailleurs, l'abondance plus grande du produit devrait nécessairement en diminuer le prix et changer ainsi les chances de bénéfices : toutefois, ces tentatives fussent-elles complètement nulles dans leur objet de transplanter dans le nord de la France la production de la soie, elles auront puissamment éclairé, du moins, la science de cette production dans le Midi ; et, comme une grande nation ne doit jamais marchander une acquisition utile, si minime soit-elle, nous n'aurons point à regretter les sacrifices consommés ; mais à faire des vœux seulement pour qu'ils ne soient pas poussés, à l'avenir, au delà des limites rationnelles que déjà, peut-être, nous avons vu dépasser.

Sur 38 départemens indiqués dans la Statistique comme cultivant le mûrier, la propagande des séricicoles du Nord n'a encore fait établir, d'après les chiffres officiels, que 49 hectares dans le nord-est et 140 dans le nord-ouest, contre 40,773 hectares dans le sud-est, et 315 seulement dans le sud-ouest. Est-ce un mal ? Nous pensons le contraire, et nous considérons comme un malheur réel les omissions que, probablement, la Statistique contient à cet égard.

(1) Voyez ce que nous avons dit, page 10, des fluctuations de la population de Lyon, de 1789 à 1836.

Les départemens qui cultivent le plus de mûriers, sont : le Gard, 14,941 hectares ; Drôme, 6,212 ; Ardèche, 5,603, et Vaucluse, 3,986 ; 48 départemens n'en cultivent pas ; le Calvados n'en cultive que 2 hectares, la Corrèze, 3, la Vienne, le Gers, et Loir-et-Cher, 4 chacun.

Nous empruntons les chiffres du tableau suivant aux 4 vol. AGRICULTURE de la Statistique officielle ; le grand nombre des départemens nous a engagé à ne pas les analyser par arrondissemens.

DÉPARTEMENS.	Etendue cultivée.	Nombre des mûriers.	PRODUIT.			Soit, par once de graine,		
			Valeur des feuilles consommées.	Kilog. de cocons.	Valeur des cocons.	Feuilles consommées.	Cocons produits.	Valeur.
1. Ain	836	182,186	112,520	71,746	282,685	kil 715	39 k	f. 148
2. Isère	2,073	1,314,244	611,650	539,307	1,640,829	625	36	110
3. Basses-Alpes	125	71,972	25,680	84,823	296,881	120	79	277
4. Var	786	294,443	307,325	491,750	1,564,650	500	40	128
5. Bouch.-du-Rhône	1,456	1,059,560	406,075	519,780	1,675,767	500	32	102
6. Gard	14,491	5,709,466	888,519	2,696,231	11,180,830	102	30	125
7. Hérault	2'392	2,497,944	892,650	1,248,972	3,920,059	500	35	110
8. Aude	44	11,062	4,173	5,872	16,280	500	35	96
9. Pyrénées-Orient.	5	41,100	23,310	6,100	17,080	1,800	35	98
10. Saône-et-Loire	38	84,000	1,770	1,334	5,597	813	44	185
11. Rhône	1,295	1,107,393	1,178,900	471,560	1,980,332	1,000	40	168
12. Puy-de-Dôme	30	19,500	1,200	1,891	7,564	98	31	124
13. Loire	27	18,970	7,430	12,615	41,153	139	47	165
14. Haute-Loire	32	32,000	2,000	1,610	8,050	1,000	40	200
15. Ardèche	5,603	2,000,000	6,739,488	1,765,121	7,413,508	1,800	33	139
16. Drôme	0,212	5,170,701	9,465,300	2,585,352	8,258,356	500	40	128
17. Aveyron	171	60,084	45,235	11,726	52,626	512	33	149
18. Lozère	466	452,340	163,850	210,270	649,410	500	33	99
19. Vaucluse	3,986	3,985,670	1,321,200	660,600	3,266,764	1,000	30	140
Total du sud-est.	40,773	24,069,698	19,496,277	11,195,850	42,281,621			
1. Gironde	5	»	»	»	»	»	»	»
2. Landes	4	? 200	3,440	5,525	16,675	400	32	96
3. Vienne	4	2,400	6,650	266	1,064	500	38	152
4. Dordogne	6	»	»	»	»	»	»	»
5. Corrèze	3	1,500	490	800	56,000	114	98	7,980
6. Gers	4	1,500	216	279	1,116	129	31	124
7. Tarn-et-Garonne	5	4,052	47,770	22,480	92,168	850	40	164
8. Tarn	256	139,800	57,100	77,808	269,795	500	34	117
9. Haute-Garonne	22	10,500	1,100	1,408	5,672	500	32	128
10. Ariége	7	12,869	652	3,417	7,069	3,029	454	860
Total du sud-ouest.	315	172,821	117,418	111,983	449,419			
1. Calvados	2	»	»	»	»	»	»	»
2. Seine-et-Oise	48	28,542	33,300	10,989	43,956	500	33	132
3. Eure-et-Loir	5	5,000	2,600	2,080	10,400	1,000	40	200
4. Loiret	17	8,500	2,083	3,750	8,925	350	30	75
5. Loir-et-Cher	4	2,200	1,020	1,074	3,689	600	31	109
6. Maine-et-Loire	45	26,000	3,200	1,284	6,480	1,000	40	140
7. Indre-et-Loire	19	9,880	7,600	5,320	15,960	500	35	105
Total du nord-ouest.	140	80,122	49,803	24,477	89,410			
1. Côte-d'Or	40	10,300	7,350	5,150	15,450	500	35	105
1. Ile de Corse	55	24,000	18,200	12,012	48,048	500	33	132
Report du sud-est.	40,773	24,069,698	10,196,277	11,195,850	42,281,621	»	»	»
» du sud-ouest.	313	172,821	117,418	111,983	449,419	»	»	»
Tot. p. toute la France.	41,277	24,356,941	19,389,048	11,340,472	42,794,948	669	34	128

Il est malheureusement par trop évident qu'une grande partie des chiffres contenus dans le tableau précédent ne mérite aucune confiance, et il est même étonnant qu'on ait pu les y faire figurer sans être choqué de leur invraisemblance, et l'avoir indiquée par des notes; mais l'industrie de la soie est trop complexe pour que son économie puisse être appréciée synthétiquement, et pour rectifier chacune des colonnes précédentes; nous croyons utile de diviser et de classer les diverses spéculations qui sont liées à la production de la soie, ainsi que les capitaux employés par chacune d'elles.

L'industrie séricicole comprend deux séries distinctes d'opération, les unes tout agricoles, la production des cocons; les autres essentiellement manufacturières et commerciales, commençant à la filature et finissant à la confection des étoffes en vêtemens, etc.

Les opérations agricoles se subdivisent en trois classes de spéculations bien distinctes et pouvant être complètement isolées, quoique réunies le plus ordinairement jusqu'à ce jour : la formation du plant, la production de la feuille et celle de la soie.

Production du plant. Si l'on considère que, dans le sud-ouest, le Tarn seul produit une quantité un peu notable de soie; que, dans le sud-est même, il n'y a que 20 départemens sur 44 qui soient mentionnés comme cultivant le mûrier, et que 6 de ces 20 départemens ont moins de 45 hectares chacun en murraie; enfin, que nous importons annuellement pour plus de 30 millions de soie brute, on demeure convaincu que la production de la soie et les plantations de mûriers pourraient doubler en France sans inconvénient, et l'on regrette que tant de sacrifices appliqués à la naturalisation de l'industrie dans le nord, ne l'aient pas été à la multiplication des murraies dans le sud.

Avec une impulsion convenable, on pourrait augmenter annuellement de 2 à 3 millions d'arbres les plantations existantes, dont l'entretien exige peut-être une égale quantité; soit, 4 millions d'arbres valant, au minimum, 1 million de francs, dont l'industrie des pépiniéristes devrait profiter.

Les partisans des pépinières particulières sont trop peu nombreux pour qu'il soit utile d'expliquer ici les motifs de notre préférence pour les pépinières marchandes; mais, nous pensons que les sériculteurs devraient s'attacher à bien déterminer et à ne faire produire et planter que celles des variétés du mûrier qui seraient reconnues comme les plus profitables, à l'exclusion des variétés médiocres ou tout-à-fait inférieures. Il serait digne des sociétés et de l'administration d'encourager, de payer, ou même de faire exécuter avec soin des expériences dans ce but, comme celles dont M. Robinet a publié déjà les résultats.

Production de la feuille. Dans la production de la feuille, il faut

considérer, au point de vue de l'économie sociale, deux capitaux distincts : l'un, engagé dans la plantation ; l'autre, circulant pour l'exploitation.

Le capital engagé est une acquisition précieuse pour le pays, à tous égards, comme toute capitalisation agricole, et ce que nous avons dit, page 100, en traitant du bétail, est applicable aux plantations, avec cette différence que ces dernières offrent un placement aux économies les moins importantes, comme aux plus considérables, tandis que l'augmentation du bétail n'est à la portée que d'un petit nombre de bourses, et n'admet pas les économies au dessous d'une certaine somme.

On peut évaluer à 2 fr. par arbre, ou environ 50 millions pour toute la France, les valeurs capitalisées dans la plantation des mûriers, tant pour le prix des arbres que pour les frais d'établissement, etc.

Malheureusement, et quoi qu'on ait pu dire de contraire, c'est principalement en de bons terrains que la plantation du mûrier peut devenir lucrative, et des engrais même lui sont souvent nécessaires; avec ces exigences, ce n'est plus qu'une question de choix entre le mûrier et telle autre plante commerciale dont on a le débouché facile ; or, si les producteurs de feuilles n'étaient pas eux-mêmes magnaniers ou intéressés dans les magnaneries, le mûrier ne serait pas, à beaucoup près, généralement, la commerciale la plus lucrative. Il est bien vrai que le ver-à-soie est, de tous les animaux, sans en excepter l'homme et même le cheval, celui qui paie le plus cher son équivalent nutritif, puisqu'il rembourse avec profit à 10 fr. le quintal, les feuilles vertes qu'il consomme, ce qui équivaut au moins à payer le quintal de fourrage sec 30 fr. ; mais, sur ce prix énorme, la main-d'œuvre de cueillette, etc., emporte une bonne part, et, d'un autre côté, le faible produit possible sur une étendue donnée, réduit à très-peu de chose ce prix, en apparence si élevé.

Nous voyons, en effet, que, pour 41,277 hectares de murraies, la Statistique évalue le produit en feuilles à 19,389,048 fr., ou, par hectare environ, 470 fr. seulement, y compris les frais de production et de cueillette, ce qui n'est rien moins qu'un produit élevé pour une culture commerciale exigeant un capital engagé aussi considérable, et pour un tems aussi long.

Il semble bien difficile que l'administration ait obtenu avec quelque exactitude le nombre des mûriers plantés; en admettant son chiffre, on trouve qu'il y en aurait, en moyenne, environ 592 par hectare, produisant à peu près 79 centimes chacun de valeur brute. Si l'on suppose que chacun d'eux ait coûté 2 fr. à son propriétaire, on peut en conclure que le seul établissement d'un hectare de murraie exige une capitalisation

d'au moins 1,184 fr., soit 1,200 fr., non compris celle nécessaire pour la magnanerie, etc., inséparable de son exploitation.

Nous verrons plus loin que les renseignemens fournis sur la consommation des feuilles ne méritent aucune confiance, et sont peut-être au dessous de la vérité de 0,5 en moyenne. D'après la Statistique, il en aurait été consommé seulement 224,298,931 kilog., ce qui supposerait un produit moyen d'un peu plus de 9 kilog. par arbre, et une valeur moyenne de 9 c. environ le kilog., soit en tout, 81 c. par arbre (79 c.).

Le plus grand avantage que nous puissions trouver à la culture du mûrier, on le voit, jusqu'à ce point de la production de la soie, c'est l'immense avantage moral de favoriser l'épargne et la capitalisation, en offrant un placement facile aux économies des propriétaires cultivateurs, et leur garantissant un revenu suffisant de ce placement, pourvu qu'ils le fassent dans des circonstances convenables, et non dans une situation forcée où ils auraient à surmonter les obstacles du climat, du sol, de la population, des débouchés, etc.

Production de la soie. L'éducation du ver-à-soie exige aussi des dépenses capitales, pour construction de magnaneries, achat d'ustensiles, etc., qui varient tellement de localité à localité, qu'il est impossible d'en déterminer le chiffre, et qui offrent, d'ailleurs, tous les avantages des autres capitalisations sur le sol; outre que les bâtimens, quand il faut en construire, n'étant employés à l'éducation du ver que pendant une très-courte durée chaque année, peuvent généralement servir à quelque autre usage.

Mais c'est surtout dans les gros bénéfices assurés par les dépenses annuelles d'une éducation bien conduite; dans la prompte rentrée de ces dépenses; dans la conservation et le transport si faciles du produit; surtout dans l'activité qu'elle provoque et la main-d'œuvre qu'elle emploie, dans une saison où généralement cette main-d'œuvre ne fait encore défaut à aucun autre travail champêtre d'une grande importance, que sont, disons-nous, les avantages incomparables et réellement admirables de la production de la soie dans un pays; avantages d'autant plus certains que l'éducation est plus divisée, pourvu qu'elle soit également bien conduite.

D'après la Statistique, on emploierait annuellement 335,078 onces de graines de ver-à-soie, ou environ 8 onces par hectare de mûrier cultivé; cette proportion, ou plutôt cette disproportion, est beaucoup trop forte pour qu'il soit possible d'accorder aucune confiance à ce chiffre. Il est probable qu'on a donné ce renseignement fort au hasard, l'usage de peser la graine étant très-rare, et une grande partie de celle employée, d'ailleurs, étant probablement sacrifiée en pure perte.

Malheureusement, l'inexactitude de ce chiffre rend impossibles et

fautifs tous les raisonnemens que l'on pourrait faire sur le produit en soie d'une once de graine de vers, la consommation en feuilles de ces vers, etc., etc.; cela explique ces bizarreries inconcevables d'une consommation de feuilles qui varie depuis 98 kilog. seulement jusqu'à 3,029 kilog. par once, d'après les déclarations officielles; et d'un produit en kilog. de cocons, qui varie depuis 30 jusqu'à 453,75 par once de graine employée; et depuis 31 kilog. de cocons pour 98 kilog. de feuilles employées, voire même 79 kilog. de cocons pour 120 kilog. de feuilles, jusqu'à 33 kilog. de cocons produits, seulement, pour 1,800 kil. de feuilles consommées. Il faut donc apporter la plus grande réserve dans l'examen des chiffres suivans :

Les 335,078 onces de graine employée ont produit 11,349,472 kilog. de cocons, soit, en moyenne, environ 34 kilog. de cocons, à 3 fr. 77 c. l'un, par once de graine employée. Nous n'accordons aucune valeur à ce rapport; mais il nous semble que le poids brut des cocons obtenus doit être l'un des chiffres les plus certains du tableau précédent.

En moyenne, chaque once de graine, d'après la Statistique, est supposée employer 669 kilog. de feuilles, et produire en argent environ 128 fr. de cocons. Chaque hectare de mûrier produirait ainsi 278 kilog. de cocons à 3 fr. 77 c. l'un, ou 1,025 fr. 44 c. Le même hectare ne produisant en feuilles que 470 fr., la différence, 555 fr., représente la main-d'œuvre et les bénéfices de la magnanerie, beaucoup plus importans que ceux de la culture, et s'élevant, pour toute la France, à 23,405,900 f.

Industrie manufacturière de la soie. Pour les économistes qui ne voient d'utilité réelle dans une production, que la main-d'œuvre et les salaires qu'elle nécessite, et qui s'occupent plus des moyens de faire travailler les hommes que de la création des substances qui peuvent les nourrir à bon marché, les vêtir économiquement et confortablement, la production de la soie doit être considérée comme la merveille, le chef-d'œuvre de l'industrie agricole; et comme, en général, ces économistes préfèrent aussi le commerce extérieur au commerce intérieur, pour un grand nombre de motifs très-divers et plus ou moins louables, on comprend tout leur engouement pour l'art séricicole et sa propagation. Heureusement, nous l'espérons du moins, les fauteurs de ces idées deviennent de plus en plus rares, car le pays ne sera vraiment en progrès que lorsque leur influence y sera nulle.

Déjà nous venons de voir plus de 23 millions de salaires, bénéfices et main-d'œuvre, sur un produit brut de 42 millions environ. Avant de parvenir au consommateur, la soie laissera généralement un autre salaire au commerce pour les cocons; de la main-d'œuvre, des salaires et des bénéfices aux filateurs, puis encore au commerce, puis au conditionnement, puis à la teinture, puis à la fabrication, puis encore au

commerce, puis à la confection, etc., etc.; pourvu que les subsistances ne fassent jamais défaut à ces populations laborieuses, il n'y aura rien à redire à aucune de ces reprises ou bénéfices; mais si les vivres et autres choses nécessaires ne sont pas tenues constamment en rapport et même en excès avec les besoins de ces populations manufacturières étrangères à leur production; l'excès de l'industrialisme conduira nécessairement et fatalement au paupérisme; malheur affreux qu'il est tems encore, peut-être, d'éviter en France.

On compte généralement sur 11 à 12 kilog. de cocons, pour fournir 1 kilog. de soie grège; on peut donc supposer que nos 11,349,472 kilog. de cocons, officiellement déclarés, produisent environ 1 million de kilog. de soie filée, dans laquelle la matière première n'entre que pour une valeur do 42 à 45 fr. environ. Or, d'après les évaluations de la douane, 1 kil. de tissu de soie vaut environ 140 à 145 fr.; il y a donc encore, par cette fabrication, une valeur créée d'au moins 100 millions. Mais, en outre, on compte que, par les procédés d'alunage, engallage et teinture, la soie gagne 20 à 30 p. 100 en poids, en admettant 25 p. 100; c'est encore une valeur industrielle d'environ 35 millions à ajouter aux 100 millions qui précèdent; soit en tout, pour salaires industriels, 135 millions, créés depuis la filature jusqu'à la vente en pièces exclusivement.

On a dit que la production de la soie faisait vivre 20,000 ouvriers. Cette assertion est difficile à vérifier. Voici comment nous procéderions à cette vérification. Sur les 135 millions que nous venons de supposer ajoutés à la soie, par la fabrication, on peut accorder que le commerce prélève 0,2 et les manufactures 0,8. Soit pour le commerce 27 millions, et pour les manufactures, 108 millions, sauf erreur dans le chiffre de 135 millions, que nous croyons effectivement trop faible de moitié peut-être, parce que tel est le rapport ordinaire des évaluations de la douane, qui nous ont servi de base, aux valeurs réelles. Cette rectification sera toujours facile à faire.

Pour le commerce, le principal capital engagé n'est que représentatif; c'est du numéraire ou du crédit; les salaires de commis, roulage, etc., entrent au plus pour 0,1 dans les dépenses totales; les bénéfices du commerce peuvent donc être évalués 2,700,000 fr. en salaires de commis, au taux moyen de 2,000 fr., ou 1,350 commis, en admettant les chiffres officiels, 2,700, en les doublant.

Quant aux manufactures, la valeur des machines qu'elles emploient est la représentation exacte des salaires de ceux qui les fabriquent et les entretiennent; dans la fabrication par les machines, les professions qui reçoivent ces salaires sont changées, il est vrai: elles sont devenues plus isolées, plus indépendantes du maître, plus libres enfin, ce qui était un besoin de notre époque, que dans la production sans machines; mais

le salaire payé, en définitive, pour produire une tâche donnée d'étoffe n'a pas notablement changé. Seulement, il y a pour le capitaliste manufacturier un immense avantage dont les ouvriers d'élite peuvent bien souffrir un peu, mais qui ne porte à la masse aucun préjudice; c'est que l'uniformité du mouvement et de l'activité, par conséquent, ainsi que de la qualité des produits obtenus aujourd'hui par l'emploi de manœuvres maladroits aussi bien que par les plus habiles, paresseux aussi bien que laborieux, a détruit la facilité qu'avaient autrefois les ouvriers d'élite de faire payer au manufacturier leur supériorité, et a parfaitement égalisé et régularisé la part de bénéfices, ou, si l'on aime mieux, l'intérêt des capitaux engagés par ce dernier, et qui représentent des salaires d'ouvriers, aussi bien avec des machines que sans machines.

Avant l'emploi des machines, le manufacturier, au lieu de donner à tous ses ouvriers 0,6 de la valeur ajoutée par leur travail à la matière fabriquée, donnait quelquefois la totalité de cette valeur aux plus habiles d'entre eux, pour obtenir un produit mieux fait qui achalandait sa maison; et comme il ne pouvait pas perdre, cependant, ses frais de maison, l'intérêt de ses capitaux, etc., etc., il les récupérait en payant moins la pacotille ou marchandise courante, sur la fabrication de laquelle il n'accordait, en conséquence, à l'ouvrier, que 0,4 à 0,5 de la valeur ajoutée par lui au travail. Or, il pouvait arriver que ces 0,4 à 0,5 fussent encore un salaire suffisant pour un ouvrier fort actif, et qu'ils fussent, au contraire, incapables de nourrir un ouvrier moins laborieux, tandis que l'ouvrier d'élite qui recevait toute la valeur ajoutée par lui à la marchandise, pouvait vivre dans l'aisance sans travailler beaucoup.

L'introduction des machines fut, à cet égard, une œuvre de nivellement et d'égalité qui uniformisa les salaires des ouvriers de fabrique et régularisa la part des manufacturiers sur la valeur créée. Les ouvriers supérieurs devinrent, ou contre-maîtres, ou mécaniciens, etc., etc., et trouvèrent ainsi, dans les industries libres, collatérales, une compensation à ce qu'ils perdaient dans la fabrication elle-même. La révolution une fois accomplie, et la transition subie, les résultats ont été : 1° augmentation de l'activité générale et baisse proportionnelle du prix de fabrication, d'où augmentation de la consommation; 2° de là, augmentation des salaires de main-d'œuvre pour la masse des ouvriers pendant leur activité; mais, production marchant plus vite que la consommation, souvent; encombrement; et inaction désastreuse de ces ouvriers; 3° élévation des bénéfices des manufacturiers capitalistes, malgré l'abaissement des prix; et facilité de traverser les crises, qui se réduisent pour eux à une cessation de travaux et une perte d'intérêts; 4° aptitude uniforme à la main-d'œuvre de fabrication; d'où l'éloigne-

ment des hommes intelligens de ce genre de travail, pour se reporter sur les professions manuelles; déclassement, qui a peut-être été confondu avec la dégradation morale attribuée au travail mécanique lui-même sur les individus, etc., etc.

Il est difficile de déterminer si la somme d'avantages des machines compense la somme de leurs inconvéniens; nous pensons, toutefois, que la solution dépend du développement proportionnel qu'a reçu, dans un état, la production des subsistances, et que cette solution peut être favorable si ces subsistances sont à bas prix, et négative, au contraire, lorsqu'elles sont habituellement, périodiquement, ou momentanément, à un prix élevé.

En admettant que, sur les 108 millions attribués à l'industrie dans la fabrication de la soie indigène, 0,6 sont employés en salaires de main-d'œuvre, soit directement au service des machines, soit indirectement pour la valeur et l'entretien de ces machines, des constructions, de l'extraction de la houille, du transport des marchandises, etc., etc.; on trouve, pour cet objet, une somme de 64,800,000 fr., représentant 32,400,000 journées à 2 fr. l'une, ou, à raison de 300 par ouvrier, et par an, l'emploi de 108,000 ouvriers chaque année, dont moitié probablement sont employés à la fabrication elle-même, et moitié aux industries extérieures sans lesquelles cette fabrication n'aurait pas lieu.

On voit qu'aucune autre industrie agricole n'offre autant de main-d'œuvre pour une valeur égale et d'exportation aussi facile; des économistes ont pu trouver ce résultat admirable, et peut-être y a-t-il un état de civilisation où il le serait réellement; mais nous ne sommes pas évidemment dans ces circonstances, et nous ne devrions nous préoccuper de faire travailler les hommes qu'après nous être assuré les moyens de les nourrir abondamment, fût-ce à ne rien faire. L'excès de cette préoccupation, du moins, ne peut qu'améliorer les chances du mercantilisme et de l'industrialisme; l'excès contraire engendre le paupérisme.

Nous n'en sommes pas venus, d'ailleurs, à cet excès de malheur, et pourvu que l'administration soit pénétrée de ces devoirs, notre situation nous permet d'augmenter rapidement nos subsistances, tout en conservant et soutenant même notre industrie dans une voie progressive; toute la difficulté consiste dans le maintien d'un équilibre harmonique entre ces deux choses. Leur antagonisme est leur ruine mutuelle; leur association est presque impossible; l'intervention paternelle du pouvoir est donc indispensable pour que leurs intérêts se développent simultanément et parallèlement en dépit des sophismes de l'intérêt privé, qui toujours cherche et doit chercher à les mettre aux prises pour mieux les exploiter aux dépens du pays.

Le tableau suivant établit : 1° les progrès de l'industrie séricicole en

France, et par conséquent l'efficacité des encouragemens qui lui ont été donnés; 2° la disproportion de ce progrès avec celui des autres branches de notre économie rurale, et, par conséquent, la nécessité d'accorder à ces branches délaissées des encouragemens qui les mettent sur la même ligne de progrès que l'industrie séricicole.

Années.	KILOGR. DE SOIES EN CONDITION.				RÉCOLTE.		PRIX MOYEN	
	GARD. — Nîmes.	LOIRE. — St Etienne.	RHONE. — Lyon.	VAUCLUSE. — Avignon.	KILOG. de cocons.	SOIES grèges filées.	des cocons.	des soies grèges filées.
1806	»	»	348,438	34,839	»	»	» »	» »
1807	»	»	362,557	31,579	»	»	» »	» »
1808	»	43,618	395,120	39,879	»	»	» »	» »
1809	»	100,434	401,652	53,701	»	»	» »	» »
1810	»	98,141	420,594	43,131	4,072,198	350,629	3 45	45 12
1811	»	74,741	352,165	38,926	3,998,134	311,493	2 60	38 37
1812	»	111,544	409,352	48,231	4,596,077	480,722	2 95	39 04
1813	»	113,663	433,460	38,484	5,785,829	465,320	2 61	36 64
1814		102,779	417,150	54,228	4 567,355	376,531	3 28	43 84
1815		113,356	386,202	57,914	3,481,696	308,157	3 43	54 03
1816		109,688	371,204	17,079	5,049,286	421,931	4 37	59 99
1817		113,503	367,079	47,412	3,176,540	270,772	5 45	74 52
1818		123,153	366,728	52,998	3,931,559	324,672	6 03	77 70
1819	352,200	127,944	364,198	43,860	4,766,241	412,172	4 18	57 23
1820		161,871	534,587	71,627	5,229,896	453,770	3 43	46 14
1821		166,155	527,621	80.501	5.049,286	485,471	3 47	46 31
1822		137,519	430,989	53,096	3,577,014	289.793	4 04	55 31
1823		162,258	467,385	62,188	7,303,410	675,541	3 40	44 89
1824	28,933	231,971	631,609	84,588	8.313,971	670,863	3 »	44 09
1825	33,182	215,303	544,542	81,304	6,896,841	608,560	3 63	49 48
1826	28,244	189,430	462,286	61,844	6,776,973	612,954	3 60	49 44
1827	41,349	226,794	634,988	75,277	7,904,527	657,482	3 09	44 12
1828	38,590	199.445	546,374	103,860	7,317,376	664,450	3 30	45 40
1829	39,557	206,445	587,137	108,744	8,232,948	688,491	3 24	45 92
1830	33,112	170,336	571,971	95,426	7,678,437	673.615	3 15	43 10
1831	40,211	188,073	586,278	77,799	7,911,578	767,387	2 68	39 57
1832	51,698	223,151	660,900	112,544	8,554,524	765,149	2 66	40 58
1833	58,577	210.800	718,703	107,115	8,991,837	752,025	3 18	48 04
1834	40,445	182,017	561,829	81,593	7,294,365	639,040	4 12	61 03
1835	46,630	230,009	743,125	98,236	9,007,967	876;019	3 82	58 64

« Pour avoir une idée à peu près juste, disent les Archives statistiques, de la totalité des soies consommées à Lyon, il faut ajouter au moins 1/3 en sus aux quantités de soies indiquées dans ce tableau. »

La même observation est applicable aux trois autres villes.

On voit, par ce tableau, que, depuis 1822 à peu près, l'industrie séricicole a fait des progrès constans, et que, dès 1835, la production en était plus que doublée; que ne pouvons-nous en dire autant de toutes les autres industries agricoles, et plus particulièrement de celle du bétail!

Résumant toutes les données précédentes, on trouve, pour richesses totales créées annuellement par la production nationale de la soie :

1° Evaluation officielle des feuilles consommées. . . .	19,389,048 f.
2° Evaluation officielle des valeurs ajoutées par l'éducation des vers.	23,405,900
3° Valeur industrielle ajoutée par la fabrication, etc.	135,000,000
4° Valeur de récoltes intercalaires, salaires de couturières, etc.	Mémoire.
Total.	177,794,948 f.
A quoi nous croyons qu'on peut ajouter.	135,000,000
pour rectification de l'évaluation de la douane, sur les étoffes, etc. . . . . Total ainsi rectifié.	312,794,948 f.

Commerce extérieur. Les tableaux suivans feront connaître les années maximum, minimum et moyenne de nos importations et exportations en soies et soieries, en même tems qu'ils feront mieux ressortir de quel développement immense est encore susceptible cette industrie chez nous, aussitôt que le développement des ressources alimentaires nous permettra d'en poursuivre les progrès.

IMPORTATIONS DE 1827 A 1836.	Année maximum 1834. — Kilog.	Année minimum 1831. — Kilog.	ANNÉE MOYENNE. Kilog.	Valeur.	Droits.
Soies en cocons.	20,038	14,428	14,737	44,210	179
Soies écrues grèges.	275,020	111,968	248,123	8,924,947	159,321
Soies écrues moulinées. . . .	525,196	292,232	380,532	26,638,669	559,228
Soies teintes.	1,823	1,170	1,067	101,365	3,847
Soies bourre en masse écrue.	150,811	26,197	88,298	999,572	1,045
Soies bourre cardée	3,211	270	929	11,147	919
Soies bourre filée, fleuret écr.	120,036	78,466	115,278	2,305,550	112,959
Total des soies. . . .	1,096,135	324,731	848,985	39,025,459	837,499
Etoffes pures unies (foulards, etc.). .	13,434	10,713	9,650	1,138,467	189,302
Etoffes pures façonnées.	1,128	416	685	82,008	15,402
Gaze de soie pure.	149	37	88	9,846	3,254
Crêpes	6	7	9	613	334
Dentelles. (Valeur.).	(16,156)	(12,673)	•	18,797	3,103
Rubans, même de velours. . .	15,017	10,355	13,357	1,602,840	120,078
Passementerie de soie pure	132	•	89	8,940	1,392
Passementerie de soie mélangée. . . .	49	•	142	9,318	1,376
Total des soieries. .	29,915	21,526	23,803	2,861,700	335,177
Tissus de fleuret étoffe.	1,028	2,221	1,166	48,955	1,456
Tissus de fleuret bonneterie. .	1,367	720	1,131	45,260	8,257
Total du fleuret. . .	2,395	2,941	2,297	94,215	9,713
TOTAL GÉNÉRAL.	1,128,445	349,198	875,083	41,981,474	1,180,389

Entre autres choses dignes de remarque, le tableau précédent offre une nouvelle application de cette erreur grave de principes économiques qui a présidé jusqu'à ce jour à l'établissement de nos tarifs de douane.

On a dit, avec raison, que les manufactures n'ajoutaient aux produits que des valeurs de reprises qui représentaient exclusivement le travail des hommes et la compensation de leur consommation; on a reconnu que l'agriculture, au contraire, créait des valeurs qui représentaient à la fois et le travail des hommes et l'action de la Providence, qui souvent est beaucoup plus importante que le travail humain; il semble qu'une fois cette distinction très-réelle positivement établie, les gouvernemens auraient dû faire tous leurs efforts pour protéger principalement chez eux le travail auquel concourent simultanément la Providence et les hommes, c'est-à-dire l'agriculture, ou que tout au moins ils la favoriseraient autant que les manufactures; cependant, on peut voir ici l'un des mille exemples du contraire.

Pour 42 millions de soies et soieries importées, le fisc se fait payer environ 1,200,000 fr. à titre de droits protecteurs du travail et de la production nationale; c'est environ 1/38ᵉ, un peu moins de 3 p. 100 des valeurs importées; or, parmi ces valeurs, figurent des cocons, produit brut tout agricole, étranger autant que possible au travail manufacturier dont il va devenir la base; mais le droit qui protége ce produit agricole n'est pas de 1/38ᵉ ou 3 p. 100 de la valeur; il n'est plus que de 1/250ᵉ de cette valeur, ou 2 cent. par 5 fr., c'est-à-dire 7 à 8 fois moindre, environ, que celui qui protége le travail manufacturé appliqué à la même matière! Pourquoi cette inique différence? Parce que les vrais intérêts du pays n'ont jamais prévalu sur l'intérêt privé. Cet exemple, entre mille, n'a rien de particulier, sans quoi nous n'en aurions pas parlé; tous nos tarifs sont établis d'après le même contresens, sur les laines, sur le bétail, sur les vins, etc., etc., aussi bien que sur les soies; c'est une réforme générale à entreprendre sur un principe inverse, ou tout au moins d'égalité entre l'agriculture et les manufactures.

Le tableau suivant fera connaître quels ont été, dans l'année maximum 1834, nos principaux fournisseurs de chaque sorte de soies et soieries.

FOURNISSEURS EN 1834. Kilogr.	Sardaign.	Deux-Sic.	Toscane.	Suisse.	Belgique et Angleterre.	Autriche et Allemagn.	Espagne.	Turquie.	Inde et Chine.
Soies en cocons	13,990	»	»	»	»	6,048	»	»	»
Soies écrues grèges	185,940	33,395	3,983	486	49,066	691	39,635	60,027	6,868
Soies écrues moulinées	438,324	23,441	2,807	12,298	1,273	2,393	»	»	»
Soies teintes	130	34	»	493	»	»	615	»	»
Soies Bourre en masse écrue	91,376	1,110	6,937	14,173	3,312	50,786	4,731	»	»
Soies Bourre cardée	»	»	»	311	»	2,700	»	»	»
Soies Bourre filée	28,349	»	»	70,047	A. 19,151	»	»	»	»
Total des soies	736,109	79,980	13,727	97,810	72,802	62,620	44,981	60,027	6,868
Étoffes pures unies, foul., etc.	27	»	3	961	8,121	3,952	»	»	5
Étoffes pures façonnées	»	»	»	»	1,000	1,091	»	»	»
Gaze de soie pure	»	»	»	100	»	»	»	»	»
Crêpes	»	»	»	»	3	»	»	»	»
Dentelles	146	»	»	13,053	B. 1,936	1,045	»	»	»
Rubans, même de velours	»	»	»	13,807	»	913	1	»	»
Passementerie de soie pure	»	»	»	4	128	»	»	»	»
Passementerie de soie mélangée	»	»	»	6	»	43	»	»	»
Total des soieries	143	»	3	27,931	11,488	7,024	1	»	5
Tissus de fleuret étoffes	1,012	»	»	»	»	»	»	»	»
Tissus de fleuret bonneterie	»	»	»	1,367	»	»	»	»	»
Total du fleuret	1,012	»	»	1,367	»	»	»	»	
TOTAL GÉNÉRAL	757,264	79,980	13,730	127,108	84,290	69,644	44,982	60,027	6,873

Le tableau suivant offre la partie complémentaire du système anti-national de l'industrialisme poussé à l'excès. On peut y voir des droits prohibitifs de l'exportation des produits bruts tels, que les cocons ne figurent même pas à l'exportation, et que les soies grèges y sont frappées d'un droit de 6 p. 100, *ad valorem*, environ, tandis que les tissus de soie ne paient que 25 cent. par 100 kilog., ou à peu près, ***ad valorem*, 1/5572e**, ce qui établit des droits 336 fois plus élevés

sur les soies grèges que sur les soieries en général. Or, il est à noter qne ces injustes obstacles à l'exportation des produits bruts n'ont d'autre effet que de restreindre la production, privée de débouchés pour son trop plein dans les années d'abondance; et de nuire ainsi à l'agriculture, aux manufactures, an commerce et aux consommateurs, en élevant le prix des matières premières et forçant les manufacturiers à recourir à l'étranger daos les années de mauvaise récolte, au lieu d'avoir à lui vendre nn excédant dans les années favorables. Par ce système, tont le profit obtenu du travail providentiel dans la production agricole reste aux étrangers, et c'est avec nos sueurs que nous le leur payons!

EXPORTATIONS DE 1827 A 1836.	Année maximum 1835.	Année minimum 1832.	ANNÉE MOYENNE.		
	Kilog.	Kilog.	Kilog.	Valeur.	Droits.
Soies — écrues — grèges	1,411	»	5,151	251,806	16,995
Soies — écrues — moulinées	2,354	»	3,199	223,912	7,038
Soies — teintes — pour tapisseries	691	151	453	43,164	384
Soies — teintes — a coudre	17,943	15,988	20,888	1,884,579	2,265
Soies — teintes — autres	716	»	460	43,724	3,035
Soies — Bourre	14,405	»	13,542	162,504	27,734
Total des soies	37,520	16,139	43,695	2,589,689	57,451
Etoffes — pures — unies	527,384	427,466	464,354	55,722,420	10,095
Etoffes — pures — façonnées	190,214	136,132	152,719	19,855,509	3,346
Etoffes — pures — brochées de soie	2,956	3,152	3,180	413,555	69
Etoffes — pures — brochées d'or et d'arg.	2,962	1,314	1,749	419,722	499
Etoffes — pures — br. d'or et d'arg faux	928	627	978	176,112	42
Etoffes — mêlées de fil ou autr. mat.	74,664	63,930	65,829	5,266,318	1,405
Tulle	6,139	3,915	6,117	569,384	154
Dentelles dites blondes	»	»	»	750,625	2,061
Gaze de soie pure	23,848	7,158	13,152	1,473,046	288
Crêpe	31,700	25,272	55,636	3,127,168	777
Bonneterie	27,451	13,621	22,064	2,206,430	470
Rubans, même de velours	276,800	195,637	224,008	26,880,924	4,889
Passementerie d'or ou d'argent — fin	1,398	2,565	2,067	620,360	801
Passementerie d'or ou d'argent — faux	3,325	2,759	2,872	86,162	126
Passem. de soie — pure	38,327	21,797	28,802	2,880,160	629
Passem. de soie — mêlée d'or ou d'argent	893	559	754	135,639	224
Passem. de soie — mêl. d'or ou d'arg. faux	3,019	1,140	2,585	310,234	109
Passem. de soie — mêlée d'autres matières	368	251	771	53,956	17
Chapeaux de soie à 10 fr.	»	»	»	558,040	1,676
Tissus de fleuret — façon cachemire	2,437	551	2,969	237,488	65
Tissus de fleuret — autres	8,149	2,949	7,500	369,014	155
Tissus de fleuret — couvertures	4,255	739	1,842	73,688	41
Tissus de fleuret — passementerie	87	211	135	5,404	3
Total des soieries et soies	1,257,824	925,862	1,055,545	123,121,675	47,795

DÉBOUCHÉS EN 1835. Kilogr.	Ét.-Unis.	Allemagn.	Anglet.	Belgique.	Sardaigne	Espagne.	Brésil.	Suisse.	Mexique.	Russie.
Soies, écrues, grèges	»	»	1,291	4	38	»	»	71	»	»
Soies, écrues, moulinées	»	573	1,332	»	36	»	»	250	»	»
Soies, teintes, pour tapisserie	45	20	53	70	»	»	71	124	77	15
Soies, teintes, à coudre	4,532	5,203	81	1,379	76	53	385	385	394	18
Soies, teintes, autres	205	411	39	»	»	28	»	30	»	»
Soies, Bourre	»	»	15,045	»	115	»	»	1,031	»	»
Étoffes, unies	274,474	40,449	32,167	23,962	15,204	22,160	14,095	12,743	9,280	10,276
Étoffes, façonnées	90,329	41,765	8,526	3,450	5,817	4,679	6,382	6,414	6,748	5,598
Étoffes, brochées, de soie	626	»	»	40	123	1,453	42	126	»	»
Étoffes, brochées, d'or et d'argent	155	338	74	320	164	69	15	121	»	»
Étoffes, brochées, d'or et arg. faux	»	101	122	»	79	»	60	128	»	»
Étoffes, mêlées de fil, etc.	22,980	11,735	2,690	4,381	15,634	3,861	1,075	1,892	367	»
Tulle	1,806	968	671	87	457	865	258	93	26	334
Dentelles dites blondes	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
Gaze de soie pure	15,735	5,274	461	760	39	323	635	265	299	385
Crêpe	18,545	30,47	1,314	296	647	237	95	189	95	1,230
Bonneterie	12,420	1,819	2,259	632	617	498	1,645	303	1,200	»
Rubans, même de velours	116,712	43,260	32,823	11,965	6,681	9,336	8,387	4,177	2,341	2,015
Passementerie d'or ou d'argent, fin	279	62	»	101	336	10	8	117	»	»
Passementerie d'or ou d'argent, faux	1,667	177	»	256	573	113	22	322	»	»
Passem. de soie, pure	27,828	1,081	458	1,935	464	782	964	1,465	700	»
Passem. de soie, mêlée d'or ou d'argent	37	11	1	124	4	57	50	12	»	»
Passem. de soie, mêl. d'or ou d'arg. faux	561	»	159	»	»	344	386	»	97	»
Passem. de soie, mêlée d'autres matières	»	»	»	132	»	176	»	»	»	»
Chapeaux de soie	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
Tissus de fleuret, façon cachemire	314	144	1,499	213	78	298	»	»	»	»
Tissus de fleuret, autres	99	1,038	86	»	»	178	»	99	»	1,271
Tissus de fleuret, couvertures	»	»	»	»	»	»	»	4,235	»	»
Tissus de fleuret, passementerie	»	»	»	5	8	70	»	4	»	»
Total général	387,369	150,494	139,028	32,292	47,185	43,590	34,795	34,634	22,194	19,136

On voit, par les tableaux ci-dessus, que les soies et soieries forment à elles seules près de 0,25 en valeur de toutes nos exportations, tant en produits naturels qu'en objets manufacturés; exportations que nous **avons évaluées 522 millions, page 49. Presque tous les peuples de la**

terre nous échangent volontiers leurs produits contre ce genre de valenrs, aussi avons-nous dû négliger d'en énnmérer un très-grand nombre dans le tableau précédent, qui ne renferme qne nos débouchés les plus importans; or, il est facile de s'expliquer la prédilection du commerce pour un moyen d'échange aussi commode par la certitnde du placement, la facilité du transport et l'énorme valeur d'un poids et d'un volume peu considérable. La soierie, en effct, est plus chère que l'argent; poids pour poids, elle est donc un moycn d'échange plns commode que l'argent lui-même.

D'un autre côté, si le commerce trouve dans les soieries un moycn d'échange avantagcux, lcs manufactures en retirent également des bénéfices assez considérables, jusqu'à ce qu'une concnrrence plus graude vienne les diminuer, pour qne les capitalistes industriels y attachent un grand prix, tandis que la facilité et la salubrité des manipulations sont ponr les onvriers eux-mêmes un attrait suffisant.

Quant à l'Etat producteur de soieries, outre les bénéficcs et les avantages que nous venons de signaler, et dont il profite, il est à remarquer qu'il tire de cette cxploitation les bénéfices d'nne autre force providentielle non moins importante que l'action de la nature dans la végétation; nous voulons parler du génie de l'homme, cette puissance immense dont les salaires sont disproportionnés avec ceux du travail matériel, et qui est pour les Etats, en conséquence, l'une des sources les plus fécondes de richesse et de grandeur. En effet, les soieries sout, en général, des objets de goût et de fantaisie dans la fabrication desquels le génie preud une grande part, et le génie sera long-tems un privilége qnl craindra pcn la concnrrence.

Mais tant d'avantages, cependant, deviennent eux-mêmes un inconvénient réel pour une puissancc maritime qnl veut entretenir un certain nombre de vaisseanx, et qui a besoin que le commerce lui fournisse une grande partie de ses marins. Pour transportcr 123 à 140 millions de valeurs ne pesant qu'un million de kilogrammes, il faut évidemment moins de navires et de marins qne si ces valeurs étaient à l'état de sucre et pesaient 500 millions de kilogrammes, ou même à l'état de vins, de cotonnades, etc., où elles pèseraient encore 50 à 60 millions de kil. Le grand développemcnt du commerce des soierics peut donc devenir un obstacle réel aux progrès dc la marine marchande; et, dans l'état actuel des choses, il vaut peut-être la pcine d'approfondir cette question chez nous.

D'nn autre côté, il est presque toujours fâcheux d'avoir un objet exclusif de commerce, ou tout au moins d'une importance relative trop considérable, comme le sont nos soicries, objet de luxe partout, qui n'est, pour aucun peuple, de nécessité absolue. Dans un moment d'em-

barras financier, un gouvernement qui n'ose pas augmenter les impôts directs ne manque jamais de recourir à la ressource d'une élévation des droits d'importation, et, pour rendre cette mesure plus populaire, ce sont toujours ces objets qui sont les premiers frappés. Le peuple acheteur est bien, en réalité, celui qui paie cet impôt; mais il ne le croit pas; et, d'ailleurs, comme l'impôt est libre et n'atteint que les riches directement, il cesse d'être odieux. Mais l'effet de cette mesure est une diminution dans la consommation, et par suite un encombrement et une crise pour le pays expéditeur, de fabrication. Cette crise peut devenir un désastre quand l'importance et la nécessité de l'exportation sont égales à ce qui a lieu pour nos soieries.

L'Amérique du Nord, par l'élévation récente de ses tarifs, nous fournit un exemple de l'application de ces principes; nous ne pouvons blâmer une loi somptuaire jugée nécessaire par ses hommes d'état, pour traverser une crise financière sans exemple; mais ce doit être pour nous un utile avertissement. Notre diplomatie, d'ailleurs, pourrait remontrer aux Américains que notre monopole du tabac créant en leur faveur, par le fait, une exception très-avantageuse qui leur fait entrer, en franchise de droits chez nous, pour 5 à 6 millions de tabacs, autre objet parfaitement inutile, plus encore que les soieries, et qu'en conséquence nous pourrions frapper d'un impôt énorme, fort préjudiciable aux Etats du Sud de l'Union, cette exception mériterait une compensation dont nos soieries pourraient être l'objet.

Au reste, c'est malheureusement pour la théorie seulement que nous consignons ici ces observations, car avec notre système barbare d'introduction libre des produits agricoles seulement, et de prohibition absolue des produits manufacturés, ou de droits énormes qui équivalent à une prohibition, tandis que nous défendons l'exportation de ces mêmes produits agricoles, et que nous laissons toute liberté, ou que nous primons même, les produits manufacturés à l'exportation, il est évident que nous n'avons pas le droit de prêcher aux autres peuples l'établissement de tarifs rationnels. Les droits suivans, appliqués chez nous aux soies et soieries, leur donneraient trop de prise à douter de notre savoir économique, et de la sincérité des théories que nous voudrions faire prévaloir chez eux.

PRODUITS.	IMPORTATIONS. Droits pour 100 kilogrammes. Navires franç.	Navires étrang.	EXPORTAT.
Soie en cocons.	1 »	1 10	(1) 200 »
» grège.	5 »	5 »	300 »
» moulinée.	10 »	10 »	200 »
» teinte.	306 »	330 »	100 »
» à coudre.	306 »	330 »	10 »
» autre.	306 »	330 »	600 »
» bourre en masse écrue	1 »	1 10	200 »
» d° teinte.	82 »	90 »	200 »
» d° cardée (ouatte).	62 »	67 60	200 »
» d° toutes autres écrues.	82 »	90 »	200 »
» filée fleuret écrue.	82 »	90 »	} » 5
» » » teinte.	306 »	330 »	
Bonneterie.	1,200 »	1,217 50	» 25
Passementerie.	15 p. %	15 p. %	1/4 p. %
Ouvrages de passementerie et mercerie d'or et d'argent	3,000 »	3,300 »	
d° d° faux.	300 »	330 »	
Mercerie de soie pure	1,600 »	1,760 »	
» mêlée d'or et d'argent.	2,500 »	2,750 »	
» mêlée d'autres matières.	800 »	880 »	
Tissus unis, purs (foulards), etc.	700 »	790 »	
» » mêlés d'or ou d'argent.	1,000 »	1,110 »	
» façons cachemires, etc.	Prohibés.		
» couvertures.	204 »	216 70	
» tapis	306 »	323 »	
» bonneterie.	600 »	660 »	
» rubanerie.	800 »	817 50	
Foulards des Indes.	600 »	800 »	» 25
» d'autres pays.	700 »	800 »	
» teints ou imprimés des Indes.	1,200 »	1,500 »	
» » d'autres pays.	1,500 »	1,500 »	
Etoffes de soie pure, unies.	1,600 »	1,760 »	
» » damassées	1,900 »	2,090 »	
» » » mêl. d'or et d'arg.	3,100 »	3,410 »	
» » » d° d° faux.	Prohibées.		
Gaze de soie pure.	3,100 »	3,418 »	
» mêlée de fil	1,700 »	1,870 »	
» » d'or et d'argent fin.	6,200 »	6,760 »	
» » » faux.	Prohibée.		
Crêpe	3,400 »	3,740 »	
Tulle.	Prohibé.		

Les chiffres de ce tableau ont quelque chose de fabuleux en présence des théories régnantes de soi-disant liberté commerciale, et des déclamations maritimes, commerciales et manufacturières, contre la prétendue protection exagérée dont jouit chez nous, dit-on, l'agriculture; protection de 4 à 8 pour 100 environ !!! Or, on peut interpréter le fait comme on voudra, il n'en est pas moins incontes-

(1) L'exportation en fut prohibée jusqu'en 1840.

table que la fabrication qui jouit de cet énorme privilége détaillé dans le précédent tableau, fournit en moyenne annuelle, à notre commerce d'exportation, plus de 123 millions; que ce soit à cause des tarifs ou malgré les tarifs, c'est incontestablement du moins avec ces tarifs que le fait s'est accompli. Or, il serait très-désirable que, par un moyen quelconque, on pût porter un grand nombre de nos industries au même état de prospérité, l'industrie du bétail particulièrement. Qu'on accorde donc seulement aux produits agricoles la liberté d'exportation, aux mêmes conditions qu'aux produits manufacturés, et que l'on raie de nos tarifs, des droits comme celui de 200 fr. qui frappe aujourd'hui la sortie des cocons, dont la valeur totale descend quelquefois à 260 fr., ou ceux de 300 à 600 fr., qui frappent le quintal de soie grège, ou seulement filée, tandis qu'un droit de 25 c. seulement atteint le quintal de tissus de soie protégé à l'importation, soit par des prohibitions absolues, soit par des droits qui pourraient s'élever jusqu'à 6,760 fr. par quintal, si par hasard il se trouvait quelqu'un capable de vouloir profiter de ce qu'on appelle en style manufacturier *la liberté d'importation.*

Des tarifs de ce genre sont pires mille fois qu'une prohibition absolue; indignes d'une grande nation, qui se prétend à la tête du progrès et de la civilisation; ils sont, en principe, aussi contraires au bien public qu'à la raison; et, tant que nous en aurons de semblables, nous perdrons le droit de réclamer auprès des peuples qui voudront asseoir leurs impôts sur la douane exclusivement.

VIGNES.

Sous le rapport de l'importance commerciale, les vins occupent, sans contredit, le premier rang après la soie; mais, sous le rapport agricole et surtout économique, comme richesse sociale obtenue du travail des hommes, fécondé par la toute-puissance divine, dans l'acte de la végétation, et comme objet d'échange favorable au développement de notre marine, la vigne joue un rôle beaucoup plus utile et plus important que le mûrier. Pour une valeur égale, elle offre beaucoup moins de salaires et beaucoup plus de bénéfices, elle donne donc les moyens de rétribuer beaucoup mieux les producteurs, sans en faire travailler un aussi grand nombre; si elle est moins favorable aux vues des économistes qui se préoccupent exclusivement de faire travailler les hommes, elle le sera beaucoup plus aux yeux de ceux qui veulent surtout rendre les hommes heureux.

Nous ne prétendons pas dire qu'il y ait eu jamais des économistes auxquels le bonheur des hommes était indifférent, ni que d'autres aient

espéré procurer aux malheureux de l'aisance sans travail; mais il est incontestable que quelques économistes ont cru qu'il suffisait de multiplier le travail pour assurer le bonheur des travailleurs, et que beaucoup de personnes le croient encore; tandis que nous pensons avec l'école chrétienne, dont le vicomte Alban de Villeneuve Bargemont s'est rendu l'interprète, que le travail seul, et surtout le travail manufacturier, ne suffit pas au bonheur des classes laborieuses, et que plus ce travail est développé, quand certaines précautions nécessaires ont été négligées, plus il y a dans un pays de vices, de misère et de paupérisme. Tel est l'objet de la distinction précédente, que nous avons cru devoir expliquer, afin qu'on ne cherchât pas dans nos expressions une intention blessante, qui est loin de notre pensée.

Quelque grande, cependant, que soit l'importance de la vigne dans notre économie sociale, l'étude de ses rapports avec cette économie est encore à peu près complètement à faire. Tour-à-tour objet de faveur ou de mépris, sans que jamais peut-être ni l'un ni l'autre de ces sentimens ait été suffisamment justifié, on a vu la viticulture honorée, encouragée, ou proscrite et taillée à merci. Aujourd'hui, une grande crise et une perturbation violente agitent cette industrie, victime comme tant d'autres du prétendu *laissez faire*, système qui laisse faire tout le mal et sait empêcher tout le bien possible. La liberté du commerce, c'est-à-dire l'anarchie qui permet à quelques commerçans de ruiner leurs confrères et l'industrie elle-même, en exploitant les consommateurs sans limite et sans pudeur, et quelques autres causes très-graves que nous nous efforcerons de développer, ont réduit tout à la fois la consommation intérieure et le commerce d'exportation, en même tems qu'ils augmentent notablement la production. L'encombrement des produits dépréciés en est résulté; des plaintes ont été formulées; des comités organisés, une enquête commencée, des abus signalés, des remèdes proposés, et c'est cet état de choses si grave, si difficile et si pressant que nous allons examiner.

La France cultive, en vignes, 1,975,981 hectares dans 76 départemens, dont 872,929 hectares dans le sud-ouest; 633,928 dans le sud-est; 278,720 dans le nord-est et 190,404 dans le nord-ouest.

Les départemens qui cultivent le plus de vignes, sont : Hérault, 117,947 hectares; Charente-Inférieure, 105,571; Gironde, 103,513, et Gers, 95,951. Dix départemens sont indiqués dans la Statistique comme ne possédant pas de vignes; ce sont : la Haute-Vienne, Somme, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Nord, Calvados, Manche, Côtes-du-Nord, Finistère et Orne. Les quatre départemens qui en cultivent le moins, après les précédens, sont : la Mayenne, 52; Ille-et-Vilaine, 123; Cantal, 325; Morbihan, 658. Le département de l'Isère seul est indiqué

comme cultivant 3,640 hectares de vignes, sous la forme particulière de treillages ou hautains, et cette indication nous a engagé à en faire un article spécial dans les tableaux.

En général, on peut résumer comme suit la situation de la viticulture en France, aujourd'hui : 1° les vins produits sont de bonne qualité et de bonne garde; le vignoble bordelais offre le type de ce groupe; ou 2° ils sont de bonne qualité sans être d'une conservation aussi facile et aussi longue; la Bourgogne, la Champagne, rentrent dans cette catégorie, ou 3° enfin, ils sont de médiocre, de mauvaise ou de très-mauvaise qualité : tels les vins de Suresnes, d'Auvergne, du Gard, etc.

Si la santé des hommes ne pouvait jamais être compromise par l'usage du vin; si l'économie rurale du pays ne recevait aucune atteinte de la culture de la vigne, et pouvait être complètement indifférente à son extension, à sa situation, à son mode d'exploitation, etc., sans doute il pourrait être convenable de s'en rapporter à la liberté du commerce pour encourager les meilleures productions aux dépens des plus mauvaises; il faudrait encore néanmoins assurer et favoriser cette liberté du commerce par l'amélioration des communications, la facilité des transports, la loyauté des transactions, etc., etc., toutes choses qui n'existent que de nom aujourd'hui, et qui réclament d'impérieuses et importantes réformes.

Mais il n'en est point ainsi : le vin intéresse à la fois la vie des citoyens et la fortune de la France; comme boisson, comme culture épuisante, et comme objet d'échange d'une haute importance, à l'intérieur bien plus encore qu'à l'extérieur.

Comme boisson, il importe à l'Etat que le vin produit soit le meilleur possible, le plus généreux et le moins capiteux; que son prix soit peu élevé; que ce prix soit à peu près le même sur tous les points du territoire, afin que sa consommation soit générale, bien que modérée, et son exportation facile. La législation, le fisc et l'administration doivent donc adopter, comme principe, d'encourager les bons crus par tous les moyens à leur disposition, et de décourager les mauvais.

Comme culture épuisante, la vigne et l'usage immodéré du vin pouvaient devenir pour l'Etat un dangereux abus, par les vices qu'engendre l'ivrognerie, d'abord; mais aussi par les engrais, les bonnes terres et le nombre considérable de bras que nécessite cette culture, et qui auraient été préjudiciables à la production des céréales, du bétail, etc., alors que la vigne serait parvenue à envahir des terres propres à d'autres produits. Ce danger fut réprimé par l'empereur Domitien, lorsqu'en 92, après une affreuse disette, il fit arracher, pour les rendre à l'agriculture, toutes les vignes de certaines provinces romaines, et la moitié de celles de quelques autres. Charles IX, le 4 février 1567, et Henri III,

le 21 novembre 1577, songèrent à prévenir le même abus, en défendant de mettre en vignes toutes les terres qui peuvent être converties en prairies, et obligeant les cultivateurs à n'entretenir en vignes que le tiers de leurs terres, pour les deux autres tiers rester consacrés à la production des céréales et du bétail, etc. La loi de Domitien fut un acte du plus barbare vandalisme, qui détruisit en un jour des capitaux énormes; ce fut une monstruosité économique et humanitaire; celles de Charles IX et de Henri III sont contraires au bon sens autant qu'à l'état actuel de notre civilisation, qui veut que chacun, en se conformant aux lois du royaume, puisse jouir de sa propriété comme bon lui semble. En effet, il n'est pas moins important pour l'Etat que les bonnes terres à vignes, celles qui, éminemment propres à cette culture, le sont ordinairement très-peu pour les cultures céréales et fourragères; il n'importe pas moins que ces terres soient entièrement consacrées à la culture de la vigne, que de soustraire à cette culture les terres favorables aux prairies, aux céréales, etc. Quand l'empereur Probus, en 281, fit replanter en vignes, par ses légions, une immense étendue de coteaux, qu'il donna ensuite à cultiver aux Gaulois, il pensait vraisemblablement comme nous. Telle dut être aussi la pensée de Charlemagne, quand, en 813, voulant compléter l'œuvre de Probus par des moyens différens, il ordonna de planter en vignes toutes les terres qui étaient propres à cette culture. Par le mot *propres*, il faut vraisemblablement entendre exclusivement ou principalement. L'obligation imposée, au XVIe siècle par nos rois, de ne cultiver en vignes que le tiers de ses terres, est, au contraire, une violation de ce principe, et une preuve que la législation doit rarement pénétrer jusque dans les détails de la production pour la réglementer, la limiter ou la diriger. Aujourd'hui, d'ailleurs, de tels réglemens seraient impossibles; nous soutenons cette thèse pour le sucre indigène, et nous n'entendons pas nous en écarter pour les vins.

Comme objet d'échange; le climat de la France est si favorable à la fabrication des vins les meilleurs et les plus généreux, que, de tout tems, nos rois ont cru devoir soutenir et encourager cette production; ainsi, dès l'an 630, le roi Dagobert, et plus tard Charlemagne, en 798, firent des lois pour protéger les vignes contre le maraudage et la cupidité; en 800, le même prince réglait, par un capitulaire, le mode d'exploitation et d'administration de cette branche importante de ses revenus; en 802, il réglementait l'usage banal des pressoirs; en 1232, Robert, duc de Bourgogne, pour assurer la qualité des produits, faisait adopter l'usage du ban de vendange dans les vignobles de Châblis et de Beaune; en 1321, Philippe-le-Long, dans l'intérêt de la loyauté du commerce, instituait, le 12 mars, 60 courtiers en vin chargés d'acheter, moyennant un droit fixe et minime, les vins amenés à Paris, et d'en dénoncer les so-

phistications, mélanges, etc.; le 30 janvier 1350, la fameuse ordonnance de police du roi JEAN confirmait cette institution, et, par un acte exemplaire de touchante sollicitude, bien digne de méditations, il assurait en même tems la conservation en valeur et en bonne exploitation de toutes les vignes du royaume, qu'une pénurie de bras, suite d'une affreuse mortalité, menaçait d'un prochain abandon. Les Romains avaient, d'ailleurs, été beaucoup plus loin, en plaçant la culture de la vigne sous la surveillance des Censeurs, qui faisaient donner eux-mêmes les façons que négligeaient les propriétaires. En 1539, FRANÇOIS Ier réglait le prix des futailles (27 mai); en septembre 1576, HENRI II réglait également le prix des cuves et les salaires des déchargeurs, etc.; en décembre 1585, HENRI III autorisait les marchands en détail; en janvier 1632, HENRI IV supprimait le droit d'octroi de 10 sols par muid que payaient les vins à l'entrée des villes, et il n'exceptait Paris de cette mesure que momentanément, et pour employer à l'établissement de canaux, dans son intérêt, les produits de cet impôt; en mai 1656, LOUIS XIV autorisa la construction de la Halle-aux-Vins, près la porte Saint-Bernard, et en 1673, il affranchit le commerce de la tyrannie des déchargeurs; en 1731, LOUIS XV, par arrêt du conseil, renouvela les prohibitions de CHARLES IX et HENRI III, en défendant de planter de nouvelles vignes, ni de rétablir celles qui seraient restées deux ans sans culture; enfin, LOUIS XVI, en 1776, autoris la a circulation et le commerce libre des vins dans tout le royaume, et défendit, en 1787, d'introduire, sous aucun prétexte, aucune substance malfaisante dans les vins et les cidres.

Tant de sollicitude prouve assez que, de tout tems, les vins ont été considérés comme l'un des objets les plus importans de production et d'échange, et que presque toutes les difficultés qui se présentent aujourd'hui se sont déjà présentées souvent, et n'ont jamais été complètement résolues, parce que, vraisemblablement, elles n'ont été, ni rationnellement étudiées, ni complètement comprises.

En effet, de tout ce qui précède, on peut conclure à la nécessité, 1° de ne produire que de bon vin; 2° d'en produire beaucoup, et au meilleur marché possible; 3° d'en encourager le commerce et le transport de telle sorte que, malgré les distances, il soit au même prix partout; et que ce prix soit assez bas pour décourager la concurrence des mauvais vins, et surtout des sophistications, des mélanges, etc., etc. En d'autres termes, il faudrait pouvoir cantonner la production dans des localités spéciales et généraliser la consommation à des prix uniformes pour toute la France. Les prescriptions arbitraires ne sont plus dans nos mœurs; voyons quels moyens nous pouvons tirer des pouvoirs que nous offre la constitution.

Le défaut de communications économiques et faciles rend impossible l'établissement ou l'exploitation lucrative des vignobles dans certaines contrées de la France, d'où le transport, le prix des futailles, etc., seraient plus coûteux quelquefois que la production elle-même ; l'établissement de nombreux canaux, de chemins de fer, de bonnes routes en serait le remède ; mais il existe un palliatif plus facile à appliquer. Le fisc devrait tenir compte de cette difficulté des transports, en imposant la consommation en raison inverse des distances et des facilités de communication qui existent entre le pays de la production et celui de la consommation ; la facilité d'exécution de cette mesure est extrême, grâce à l'usage établi déjà des laissez-passer, congés, passe-avant, passe-debout, acquits à caution, etc., que sont obligés de prendre les voituriers ; nous ne nous occuperons donc pas de ce détail ; mais nous ne pouvons négliger de faire remarquer quelle énorme aberration de jugement a frappé nos hommes de finances, quand ils ont établi, contrairement au principe ci-dessus, des catégories de départemens producteurs et non producteurs, où les droits perçus par le fisc sont d'autant plus élevés que le lieu de la consommation est plus éloigné de celui de la production.

De leur système, il est résulté une prime à la production, aux dépens de la consommation, et par suite un encouragement aux mauvais vins et un obstacle très-grave à la vente des bons ; directement par l'avantage d'éviter, comme producteur, le paiement de certains droits, et indirectement, parce que 14 millions d'hectolitres seulement étant atteints par l'impôt indirect, dans ce système, sur 40 millions d'hectolitres produits, on s'est vu forcé d'élever successivement, à un taux énorme, les prétentions du fisc sur cette fraction vendue de la production en bonne nature, et chaque nouvelle augmentation d'impôts frappant cette dernière devint une prime nouvelle à l'extension des vignes de mauvaise nature, où la quantité seule assure le revenu. Si les vins consommés payaient autant que les vins vendus ; si les vins transportés jouissaient d'une prime proportionnelle tout à la fois à leur valeur et à la distance qu'ils ont à parcourir, il n'est personne qui, pouvant se procurer de bon vin, consentît, à prix égal, à en acheter de mauvais, et quant aux producteurs que le plaisir de faire eux-mêmes de mauvais vin pourrait aveugler, leur nombre s'en restreindrait certainement chaque jour.

Bien loin de là, aujourd'hui le mauvais vin, pourvu qu'il n'ait à payer ni transports, ni impôts, et qu'il ne manque pas de consommateurs, est, de toutes les productions agricoles, la plus lucrative ; en sorte que, non-seulement les meilleures terres à froment des environs de Paris sont consacrées à la production du verjus, malgré la cherté des loyers et de la main-d'œuvre, etc. ; mais encore les vins qui en proviennent

attirent vers la capitale les détestables gros vins plats et lourds de quelques contrées du centre et du midi, qui, sans les vins de Suresnes, ne pourraient qu'être brûlés, au grand profit des bons vignobles et de l'hygiène publique.

D'ailleurs, il est à remarquer que les plus mauvais vins, naturels ou mélangés entre eux, valent mieux encore que les breuvages empoisonnés fabriqués à Paris sous le nom de vin; mais ceci, tout en prouvant l'insuffisance de la production des vins, bons ou mauvais, et leur prix trop élevé à Paris, se rattache à une autre face de la question.

Avec le système actuel, qui n'atteint qu'une partie vendue de la production, l'impôt direct ou foncier qui frappe la vigne ne doit pas être moindre, proportionnellement, que celui qui frappe les autres cultures, sans quoi le loyer profiterait seul, sans intérêt pour le pays, de la faveur de l'impôt, ce qui serait on ne peut plus fâcheux, et s'opposerait dans l'avenir à une réduction des prix; les propriétaires n'étant jamais disposés à une diminution de revenus. Mais la peréquation de l'impôt des vignes est un désastre pour les bons crus où le produit est moindre et plus casuel, et une prime pour les mauvais qui produisent davantage, et avec plus de certitude. En s'arrangeant pour que l'impôt indirect atteigne également tous les produits et prime ceux transportés au loin, il sera possible de modérer l'impôt foncier des vignes sans craindre une élévation de loyer que l'impôt indirect saura rendre impossible, et les mauvais crus en recevront une rude atteinte, au profit exclusif des bons et des consommateurs.

Les améliorations que nous sollicitons pour l'industrie du bétail et les cultures fourragères, en augmentant les bénéfices des cultures autres que celles de la vigne dans les terres et les climats où le vin n'est qu'abondant, mais sans qualité, contribueraient encore à y décourager cette production. Toutefois, nous voulons qu'on n'oublie pas que l'intérêt des producteurs ne nous préoccupe pas seul, et que le consommateur est, au contraire, le point de mire de toutes nos combinaisons. Or, pour ce dernier, il importe que l'abondance joigne le bas prix à la qualité; et, parmi les obstacles qui s'opposent à ce résultat, il nous reste encore à envisager deux choses de la plus haute importance: le loyer, ou intérêt du capital foncier, et les droits d'octroi, auxquels se rattache l'existence des sophistications.

De tous les priviléges, les plus onéreux sont, sans contredit, ceux qui se prélèvent à beaux deniers comptant sur les produits du sol; dans un pays constitutionnel, où l'égalité des droits et des charges est une maxime d'état fondamentale, on doit considérer comme abus toute propriété basée sur un semblable privilége, et c'est à le réformer, et non à le satisfaire (ce qui serait difficile et ruineux pour le pays) ni même à

le perpétuer en le consacrant, que doivent s'appliquer les efforts du gouvernement. Or, quand, par le fait de la législation seulement, des terres complantées en vignes acquièrent une valeur foncière supérieure à ce double capital d'un fonds semblable, non complanté, et des frais d'établissement et de mise en valeur de vignes, y compris la capitalisation d'intérêt des premières années improductives, le privilége existe; celui en faveur duquel il s'est établi peut le transmettre ou l'aliéner sans doute; mais le détenteur qui profite, ou qui a payé cet abus, ne peut s'en prétendre propriétaire incommutable; il jouit temporairement; et c'est à ce titre que, s'il est prudent, il a dû acheter; s'il a payé plus cher, il a fait acte de mauvaise administration, et le pays n'en saurait être responsable. D'ailleurs, quel remède le gouvernement pourrait-il apporter à une modification de notre économie sociale qui déprécie certains produits dans des circonstances semblables? aucun, car il serait impolitique de favoriser l'élévation du prix d'une chose dont l'existence n'est pas menacée, et rien ne saurait engager les étrangers à l'acheter s'ils la trouvent trop chère et peuvent la remplacer avec économie par des produits similaires tirés d'autres contrées. Est-ce donc le cas pour les contrées viticoles actuellement en souffrance? l'extension donnée aux mauvaises vignes semble prouver l'affirmative; mais les faits parlent plus haut que cette présomption. Le Bordelais est, sans contredit, le plus maltraité dans la crise actuelle, celui qui se plaint le plus, qui réclame les moyens les plus violens; unions douanières, libre introduction du bétail, suppression du sucre indigène et du sucre colonial, etc., etc., tout est bon à Bordeaux; mais il lui faut un secours, car sa souffrance est trop réelle et l'énergie de ses plaintes a été déjà jusqu'au refus réitéré de payer l'impôt, à la saisie par l'Etat, etc.!!! Déplorables extrémités, que ne doit jamais employer un gouvernement fort et sage.... Or, quelle est la situation et le rapport du capital engagé en acquisition de vignes dans le Bordelais? Laissons parler, à cet égard, M. F. POUGEARD, avocat à la Cour royale de Bordeaux, et chaleureux défenseur des intérêts de son pays. « Le château Latour (dit cet auteur, » page 2 de son *Mémoire sur la Réforme hypothécaire*), n'ayant de » contenance que 66 hectares (vignes, 38; prés, 19; terres et jar- » dins, etc., 9-58), mis à prix sur la somme de 1,200,000 fr., a été ad- » jugé, le 4 août 1841, devant Me Sicard, notaire, moyennant 1,511,000 » francs!!! On justifiait, pendant 27 ans, d'un revenu de 95,000 fr., » porté à 106,000 fr. pour les dernières années. C'est plus que le fameux » *ager Momentanus*, qui rapportait seulement au philosophe Sénèque » 150 amphores par jugère (1,200 francs environ par hectare). » 95 et 106,000 fr. de revenu pour 38 hectares de vignes, 19 de prés et 9 de terres, etc.! Le foin est fort cher à Bordeaux; supposons que les prés

et les terres rapportent l'un dans l'autre 300 fr. l'hectare, c'est probablement une énorme exagération ; cependant, il reste encore sur 95,000 francs 80,900 fr., et sur 106,000 fr. 91,900 fr. pour revenu annuel de 38 hectares de vignes. Ce sont 2,129 à 2,418 fr. de revenu par hectaro de vignes. Or, Cavoleau évalue à 20 hectolitres environ le produit de l'hectare des vignes de la Gironde ; la Statistique officielle le porte à 1,952 litres ; le loyer y charge donc le vin produit de plus d'un franc par litre ; la vente du 4 août 1841 est faite sur cette base ; le propriétaire ne doute pas de la légitimité de sa possession ; et si, forcé de vendre son vin au dessous du prix de revient, le vigneron exige une réduction de fermage, ce propriétaire se plaindra et demandera qu'on assure le placement de son vin à un prix suffisant, pour que son revenu ne soit point déprécié, pour qu'il s'accroisse même, dans la même proportion que celui des prés, des terres et des bois de son voisin. L'Etat devra-t-il faire droit à sa demande ? Qui oserait le soutenir? Un tel système, une fois adopté, serait la ruine de la France, et surtout de son commerce extérieur ; car, à moins de primer l'exportation, elle deviendrait promptement impossible, en dépit de toutes les unions et de tous les traités de commerce imaginables. Ce n'est cependant pas le fait le plus extraordinaire chez les propriétaires de vignes réclamans. Dans quelques parties de la France, une faveur extraordinaire accueillit, à la Restauration, les propriétaires de vignes, si bien qu'à cette production privilégiée certaines contrées du midi, du centre, etc., sacrifièrent beaucoup de terres très-propres à d'autres cultures, et qui ne donnèrent jamais que des vins très-médiocres. La spéculation fut généralement heureuse, et le capital entier fut récupéré en quelques années ; sur ce haut produit des transactions eurent lieu ; des droits furent acquis, une propriété par privilége constituée ; bientôt l'imitation amena la concurrence, la dépréciation des produits, la réduction du revenu ; la négligence des cultures augmenta encore le mal, parce qu'on ne cultive bien que ce qui donne un produit avantageux ; les plaintes s'élevérent, elles durent encore. Sont-elles fondées? oui. L'Etat doit-il entretenir, au préjudice même des consommateurs, le revenu de ces propriétés ? Le voulût-il, il ne le pourrait pas, il ne le devrait pas ; il y a eu confusion du capital circulant engagé avec le capital foncier. L'acheteur a payé un capital destructible, amorti, au taux d'un capital foncier perpétuel, il a commis une faute, lui seul en peut porter la peine. Abaisser le prix de revient, dans l'intérêt du consommateur, doit être l'unique préoccupation de l'Etat, tant que, dans les terres exclusivement cultivables en vignes, ce prix de revient permet de payer au propriétaire du sol un revenu quelconque, si minime soit-il.

Les droits d'octroi ont été fortement attaqués dans ces derniers tems,

et on les a présentés comme la cause principale du préjudice dont se plaignent certains bons vignobles; ceux qui ont soutenu cette thèse ignoraient complètement, à n'en pas douter, les premiers élémens de la question dont ils se sont faits les avocats. Les droits d'octroi les plus exagérés, ceux de Paris, par exemple, nuisent beaucoup à la consommation des vins naturels, mauvais ou médiocres; ils favorisent les mélanges, la fraude, les sophistications, l'immoralité, la débauche, l'ivrognerie, en attirant aux barrières, etc., les ouvriers parisiens; mais, par cela même qu'ils nuisent à la consommation des vins médiocres ou mauvais, ils en limitent la culture et favorisent proportionnellement la production des vins de prix. Toute réduction de ces droits, prise isolément, ferait donc planter quelques centaines d'hectares de plus en vignes aux environs de Paris, etc.; mais elle n'augmenterait pas la consommation d'une seule pièce de Bordeaux. Un hectolitre de vin valant 150 à 200 fr., et payant 20 fr. 35 c. de droits d'octroi, subit une augmentation de 10 p. 100 environ, qui n'empêche pas l'homme riche de l'acheter; s'il vaut 400 fr. l'hectolitre, il ne paie plus que 5 p. 100 d'impôt; tandis que s'il vaut 40 fr. l'hectolitre seulement, c'est un droit de 50 p. 100 et une prime réelle aussi grande et aussi rationnelle que possible accordée aux bons vins sur les mauvais; toute réduction diminuerait cette prime d'une manière bien fâcheuse; car, pour 20 hectolitres de vin fin qui obtiendraient une diminution de 200 fr. par hectare, par exemple, en supposant une réduction de moitié dans les droits d'octroi; chaque hectare de mauvaise vigne, donnant 100 hectolitres de vin à 40 fr., obtiendrait une prime de 1,000 fr.

A Dieu ne plaise que nous nous fassions ici le défenseur des droits d'octroi sur les vins; en principe, nous les condamnons absolument et sans aucune exception, dans l'intérêt des consommateurs, des producteurs, des manufactures, du commerce et du pays tout entier, enfin; aussi bien que tous ces impôts maladroitement établis sur des objets de nécessité première et absolue qui entrent forcément ou devraient entrer, du moins, dans le régime du pauvre et de l'ouvrier autant que de l'homme riche. Nous croyons seulement que ces droits favorisent les bons vignobles; qu'une réduction profiterait exclusivement aux mauvais, aux consommateurs et à la morale publique; mais, nous n'en sommes pas moins grand partisan de cette réduction et surtout des modifications intelligentes réclamées depuis long-tems pour les vins en bouteilles.

Par une de ces aberrations de l'esprit fiscal si fréquentes chez nous, l'hectolitre de vin qui paie 18 fr. 50 c. de droits d'octroi, décime non compris, lorsqu'il entre en futailles à Paris, paie 26 fr. lorsqu'il entre en bouteilles; mais, pour comble d'injustice, toute bouteille, conte-

nant ordinairement 0 litre 75 seulement, est réputée litre par l'administration, en sorte qu'en réalité les vins qui entrent ainsi en bouteilles de 75 centilitres, paient 35 f. 75 c. de droits d'octroi, décime compris, par hectolitre, au lieu de 20 f. 35 c. qu'ils auraient payé s'ils fussent entrés en futaille. Cette disposition est un contresens manifeste et très-préjudiciable aux bons vins, ainsi qu'à la fabrication des bouteilles en province, à la main-d'œuvre, à la loyauté des livraisons et du commerce, etc., etc.; c'est précisément le contraire qui devrait avoir lieu.

L'exagération des droits d'octroi favorise, d'ailleurs, la consommation de ces gros vins plats du Gard, etc., dans le commerce de détail de Paris; parce que ces vins détestables, en les relevant par de l'alcool et les coupant avec des vins de Suresnes et de l'eau, permettent de frauder une grande partie de ces droits, qui se transforment en prime à leur consommation, par le procédé suivant. Un marchand achète 20 hectolitres de ces vins et 100 litres d'alcool, hors barrière; il mélange le tout et l'introduit comme vin en cercles moyennant 20 fr. 35 c. de droits par hectolitre; arrivé dans sa cave, il ajoute 21 hectolitres d'eau et fait ainsi 42 hectolitres de vin qui n'a payé que 10 f. 17 cent. net de droits d'octroi par hectolitre. Ordinairement même, il s'arrange pour frauder également les droits de consommation du dixième, en n'ajoutant l'eau qu'au fur et à mesure de la vente; et, chose incroyable, si le fisc cherche à réprimer cette seconde fraude, il se trouve des hommes qui ont le courage de crier à l'injustice et la naïveté de croire qu'ils ont raison de se plaindre. Puisque nous parlons de ce droit de consommation prélevé sur les débitans, ajoutons qu'au lieu d'un droit *ad valorem*, de 10 p. 100, on devrait lui substituer un droit fixe et uniforme, quelle que fût la valeur du vin, toujours dans l'intérêt des vins fins.

L'hectolitre d'alcool payant 82 fr. 50 c. de droits d'octroi, la fraude ci-dessus fait perdre au Trésor :

1° sur l'alcool.	62 f.	15
2° sur 21 hectolitres d'eau vendus comme vin.	427	35
3° sur les droits de consommation à 3 c. par litre.	126	
Total.	615 f.	50

au profit de la fraude et des mauvais vins qui peuvent être coupés, et au préjudice des bons vins, de la morale, de la santé des consommateurs et des recettes du Trésor.

Nous ne supposons là qu'un mélange à moitié eau; la fraude va souvent plus loin, et le vin ne fournit quelquefois que son nom au breuvage détestable dont on empoisonne chaque jour plus effrontément et plus impunément la population parisienne; la suppression des droits d'octroi, et des mesures de police très-sévères, punissant les coupables d'une amende sérieuse, d'une peine corporelle et de l'interdiction, peu-

vent seules extirper cet abus et doivent être impérieusement réclamées et rigoureusement exécutées, aussi bien contre les malversations honteuses du détail parisien que contre les scandaleux tripotages du gros et du demi-gros, tant pour le commerce intérieur que pour l'exportation. Il est tems, enfin, que, dans son propre intérêt, le commerce français, imitant celui de l'Angleterre, devienne honnête et loyal par spéculation, s'il ne peut plus l'être par religion.

Produit. La Statistique évalue le produit moyen de la vigne, en France, à 1,865 litres par hectare, à raison de 11 fr. 40 l'hectolitre, ou 212 fr. 45 c., savoir :

Pour le nord-est. . . .	2,895 lit.	à 12 f. 95	ou 374 f.	90
Pour le nord-ouest. . .	2,069	12 35	ou 255	50
Pour le sud-ouest. . . .	1,438	10 90	ou 156	65
Pour le sud-est. . . .	1,828	10 55	ou 192	85
Pour la Corse.	1,463	11 85	ou 173	35

Quand on réfléchit à la main-d'œuvre coûteuse que nécessite la culture de la vigne, au capital qu'il faut engager pour son établissement, et surtout à ces prix exorbitans d'acquisition dont nous avons parlé précédemment, on ne s'explique pas comment, avec les produits ci-dessus, il peut exister en France près de 2 millions d'hectares de vignes ; mais, d'une part, les extrêmes diffèrent beaucoup de ces moyennes, et, d'autre part, on peut soupçonner fortement celle-ci d'une dissimulation d'au moins 0,25 sur les quantités, et de 0,5 sur les valeurs, soit, pour la moyenne de la France, environ 23 hectolitres à 17 fr., ou 391 fr. par hectare, au lieu de 212 fr. 45 ; différence, 84 p. 100, dont il faudrait augmenter les évaluations officielles pour les rapprocher de la vérité.

Au total, la production du vin, en France, est évaluée 36,783,223 hectolitres, valant officiellement 419,029,152 fr., et, en outre, 1 million 88,802 hect. d'eau-de-vie, valant 59,059,150 fr., à raison de 54 fr. 25 l'hectol. en moyenne, ce qui représente environ 7,621,614 hectolitres de vin, à raison de 7 litres de vin distillé pour un litre d'eau-de-vie de 19 à 22° ; soit, en tout, 44,404,837 hectolitres de vin produit.

La Statistique évalue la consommation totale de la France :

	Vin. Hectol.	Valeur.	Eau-de-vie. Hect.	Valeur.
	23,578,248	311,379,610	701,663	53,664,104
Le produit étant.	36,783,223	419,029,152	1,088,802	59,059,150
il reste disponib.	13,204,975	107,649,542	387,139	5,395,046

ou un peu moins de 0,4 de la production disponible pour le commerce extérieur, en supposant ces renseignemens suffisamment exacts, ce qui est au moins très-douteux quant aux quantités, et tout-à-fait invraisemblable, quant aux valeurs,

Impôts payés. Les boissons en général, mais surtout le vin et l'eau-de-vie, ont été considérés chez tous les peuples comme matières éminemment imposables, et de fait, la prodigieuse fécondité accordée à la vigne par la Providence, et l'obligation de n'user de ses produits qu'avec modération, semblent autoriser les gouvernemens à penser ainsi, dans l'intérêt même des peuples, pourvu que l'impôt atteigne régulièrement le consommateur; qu'il soit assez modéré pour ne pas empêcher la participation normale de tous les citoyens à une consommation qui leur est salutaire; qu'il distingue, pour les frapper plus fortement, les vins de luxe, et surtout les vins consommés en excès et alimentant l'ivrognerie et la débauche exclusivement. Ces exigences pourront paraître bien grandes; cependant, comme elles sont en partie satisfaites déjà, par la législation actuelle, et qu'elles pourraient l'être à peu près complètement, en améliorant cette législation sous certains rapports, que nous avons indiqués déjà, et que nous allons étudier maintenant, nous n'hésiterons pas à les maintenir tout entières.

En France, la vigne paie en impôt foncier plus de . . .	30,000,000
Les droits de circulation et de consommat., sur les boissons, s'élèvent, dans le budget de 1842, à.	94,430,000
Les droits d'octroi, variabl. pour les vins de 58 c. à 10 f. 50 c. l'hectol., pour les eaux-de-vie, de 1 f. 70 à 43 f. 40 c., ont été en moyenne, de 1825, 26 et 27, de.	24,851,578
savoir : 21,378,397 f. sur 7,505,905 hectolit. de vin, ou 2 f. 85 l'un, et 3,300,500 f. sur 168,710 hectolit. d'eau-de-vie, ou 19 f. 56 l'un.	
Total.	149,281,578

Si cet impôt atteignait régulièrement les 44 millions d'hectolitres de la production, il ne les frapperait que de 3 fr. 31 c. par hectolitre, et ainsi perçu, il ne pourrait nullement entraver la consommation; mais, si, comme on le dit, il n'atteint que 14 millions d'hectolitres, pour la majeure partie de son chiffre, les consommateurs de ces 14 millions d'hectolitres ont à payer 10 fr. d'impôt par hectolitre, 10 c. par litre, et c'est un obstacle réel à la généralisation de la consommation. A mesure que ces droits s'élèvent chez des populations plus aptes et mieux disposées à la consommation, comme le sont les populations des grandes villes et celles de Paris en particulier, la production et la morale en reçoivent une double atteinte par une diminution de consommation et une fraude continuelle, plus fâcheuse encore. Un droit fixe, à la fabrication, de 2 fr. 50 c. par hectolitre, remplacerait donc, à lui seul et fort avantageusement, tous les droits de circulation, de consommation et d'octrois, aujourd'hui perçus, et en simplifiant le mode de perception

il débarrasserait le public et le gouvernement d'une légion d'employés, dont quelques-uns, par leurs habitudes hautaines et tracassières, ne justifient que trop la haine qu'ils inspirent, et qui rejaillit sur le pouvoir.

Pour porter à un point tout-à-fait florissant le commerce des bons vins, et nous mettre à même de reconquérir tous les avantages que nous avons perdus à l'extérieur, par la concurrence des vins étrangers, il conviendrait que les vins exportés jouissent d'une prime qui remboursât leurs producteurs de tous les impôts avancés par eux, et qui pourrait être de 3 à 4 fr. par hectolitre, si les droits de fabrication étaient fixés à 2 fr. 50 c., par exemple. Il n'y aurait que sagesse à donner ainsi une prime à un objet d'exportation si avantageux pour la marine, et d'un échange si facile chez tous les peuples; mais dont la production est plus chargée d'impôts chez nous que chez nos voisins, en général.

Il conviendrait peut-être encore de favoriser dans les villes la consommation des classes ouvrières, par une modération de droits; on pourrait y parvenir par quelque moyen analogue à celui suivi pour les boulangers en tems de disette, qui consiste à donner aux familles nécessiteuses des cartes, moyennant lesquelles elles obtiennent du pain avec une différence de prix que rembourse la ville. Toutefois, nos lecteurs remarqueront que, dans notre système, cette modération des droits, ne pouvant excéder 3 à 4 centimes par litre, serait presque inutile par cela même, et nous n'en aurions pas parlé, sans une considération plus importante, la nécessité de réprimer l'ivrognerie, tout en favorisant la consommation régulière chez les classes ouvrières.

Ou nous nous trompons fort, ou l'on atteindrait ce but par la combinaison de notre système, avec un droit de consommation dont les ouvriers seraient exemptés, au moyen des cartes dont nous parlons, et dont on surveillerait l'usage, en même tems qu'on réprimerait sévèrement les fraudes, mélanges et sophistications chez les marchands de vin. La fréquentation dégradante des guinguettes en recevrait une heureuse atteinte, et le travail national une vigoureuse impulsion.

En résumé, nous proposerions donc, comme remède à la crise actuelle de l'industrie viticole : 1° la conservation de l'impôt foncier modéré, à cause de la casualité des récoltes, des chances commerciales, etc., etc.;

2° La substitution d'un droit fixe de fabrication à tous les droits de circulation et d'octrois;

3° Une remise de ces droits, variable avec la qualité du vignoble et la distance à parcourir, la nature des communications, etc., etc., sur les vins livrés au commerce pour la consommation intérieure, et qui franchissent les limites du département producteur, ou mieux une certaine distance déterminée, pour arriver au point de consommation;

4° Un droit de consommation, uniforme pour tous les vins ordinaires,

plus élevé pour les vins de luxe, et dont les ouvriers pourraient être exemptés, quant aux vins ordinaires, au moyen de cartes distribuées par quartier, ou autrement;

5° Une remise de tous impôts, sous forme de prime d'exportation, pour favoriser le commerce extérieur;

6° Une législation et une police très-rigoureuses contre toutes espèces de mélange et de sophistication, bien que les mesures précédentes, en diminuant beaucoup le bénéfice de ces fraudes, doivent déjà les rendre moins fréquentes.

Quant aux eaux-de-vie, il importe plus d'en restreindre l'usage que de l'étendre; le fisc peut donc les exploiter à son gré.

Profits industriels et valeur totale. La Statistique ne donne qu'une idée fort imparfaite des valeurs créées en France par la production du vin; non-seulement parce que ses évaluations, comme nous l'avons dit, paraissent être de 0,84 environ au dessous de la réalité; mais encore parce que la conservation plus ou moins longue de ces vins, leur mise en bouteille, etc., donnent naissance à des profits d'une grande importance, que la Statistique n'a pas même dû mentionner. Nous croyons pouvoir établir, comme suit, la somme de ces valeurs :

1° 36,783,223 hectolitres de vin évalués officiellement.	419,029,152
2° 1,088,802 » d'eau-de-vie d° d°.	59,059,150
Total.	478,088,302
3° 0,84 d'augmentation pour rectification indiquée. . .	401,594,172
Plus de 50 millions, sur cette somme, ont été donnés à l'industrie des bûcherons, tonneliers, etc., pour fûts, cuves, échalas, etc., etc.	879,682,474
4° Salaires pour transport des quantités vendues, environ 0,01	8,796,824
5° Bénéfic. commerc. de conservation, vente, etc., 0,1.	87,968,247
6° Verre, mise en bouteille, bouchons, etc., sur le tout, 0,001.	879,682
7° Raisins secs et frais, verjus, raisinés, etc., par approximation minime.	879,682
8° Valeur des marcs, sarmens, feuillards, etc. (Mém.).	»
Total.	978,206,909

Non compris les salaires des confiseurs, droguistes, etc., etc., qui font usage du vin ou de l'alcool.

Commerce extérieur. Nous réunissons, dans le tableau suivant, tout ce qui est relatif au commerce extérieur des boissons, vin, eau-de-vie, cidre, bière, etc. De 1827 à 1836, il a été importé en moyenne :

	Litres.	Valeur.	Droits.	Années extrêmes. Maximum.		Minimum.	
Vins ordin. en futailles.	55,055	11,011	12,088	1829.	75,619	1835.	31,691
Vins » en bouteill.	11,196	11,198	3,132	1835.	17,463	1828.	5,512
Vins de liqueurs.	161,361	3,227,214	1,719,094	1836.	219,423	1831.	85,839
Vinaigre de vin	3,720	1,407	409	1836.	16,304	1828.	288
Id. de bière, cidre, etc.	17,751	4,438	391	1832.	47,731	1830.	6,896
Cidre, poiré et verjus	2,544	382	56	1833.	5,495	1836.	697
Bière	171,755	77,290	11,340	1834.	193,508	1829.	158,805
Eau-de-vie de vin	1,490	597	529	1831.	2,911	1829.	484
Kirschwasser	1,538	2,307	2,077	1829.	2,807	1835.	611
Rhum et tafia	495,045	297,027	86,719	1835.	760,528	1828.	271,637
Liqueurs	8,014	24,043	11,354	1827.	10,447	1831.	3,950
Total	929,471	3,656,914	1,847,189				

Le commerce des futailles, merrains, échalas, etc., qui est un objet d'importation fort important, se rattache trop intimement à la production du vin, pour ne pas trouver place ici : de 1827 à 1836, il a été importé en moyenne, chaque année :

	Pièces.	Valeur.	Droits.
Merrains	15,984,815	4,276,501 f.	24,862 f.
Futailles vides.	»	32,952	5,119
Echalas	589,233	11,785	165
		4,321,238 f.	30,146 f.

Cette importation est une honte pour notre industrie forestière, et des mesures devraient être prises pour la faire cesser, ce qui ne saurait rencontrer d'autre difficulté sérieuse que d'instruire les bûcherons à tirer des bois qu'ils débitent un parti plus avantageux qu'ils ne le font. L'intérêt des propriétaires aidant, cette instruction serait bientôt acquise, et l'Etat y gagnerait 4 millions par an, car les exportations sont insignifiantes, comme on peut le voir par les chiffres suivans :

	Pièces.	Valeur.	Droits.
Merrains	21,271	6,381 f.	50 f.
Futailles vides	»	132,068	6,323
Echalas	98,064	3,923	108
		142,372 f.	6,481 f.

Le tableau ci-dessous résume la moyenne annuelle de nos exportations en boissons diverses, de 1827 à 1836, et les années extrêmes.

	Litres.	Valeur.	Droits.	Maxim.	Min.
Vins ordin. de la Gironde, en futailles.	41,115,011	19,899,559	57,013	1833.	1831.
dᵒ dᵒ en bouteilles.	2,747,634	5,495,269	17,710	1836.	1830.
dᵒ d'ailleurs, en futailles.	67,127,224	13,425,445	82,601	1836.	1827.
dᵒ dᵒ en bouteilles.	3,707,240	3,707,240	20,464	1836.	1831.
dᵒ de liqueurs, en futailles.	2,381,612	3,573,919	4,238	1830.	1832.
dᵒ dᵒ en bouteilles.	465,219	697,678	2,331	1827.	1831.

	Litres.	Valeur.	Droits.	Maxim.	Min.
Vinaigre de vin, en futailles.	1,001,801	665,630	2,470	1835.	1830.
dº dº en bouteilles	82,686	41,343	340	1827.	1834.
dº de bière, cidre, etc.	8,285	2,071	14	1832.	1834.
Cidre, poiré, verjus.	857,751	128,633	107	1835.	1828.
Bière.	686,149	205,845	286	1827.	1831.
Eaux-de-vie de vin (1).	23,226,037	19,305,956	51,966	1828.	1831.
dº de grains, etc.	604,562	362,737	344	1828.	1836.
Rhum et tafia	9,757	5,854	13	1836.	1827.
Kirschwasser	13,004	19,507	21	1836.	1828.
Liqueurs.	299,777	899,330	2,465	1836.	1831.
Total.	145,233,749	68,436,016	242,383		
Marc de raisin. . . . . kilog.	91,443	9,144	101	1834.	1831.

C'est un admirable commerce, que celui qui livre à notre marine plus de 150 millions de kilog. à transporter, pour une valeur de 68 millions, ou même, en doublant l'évaluation officielle, de 136 millions, dans lesquels l'action naturelle du sol et du climat ont une part au moins égale à celle de la main-d'œuvre, et, à cet égard, les vins sont bien plus importans que les soieries pour la France; contrairement à l'opinion générale, non pas *quoique* représentant une moindre valeur sous un poids et un volume plus considérable; mais *parce que*, à cet avantage immense pour notre marine et notre commerce, ils joignent encore celui, très-réel, quoique fort incompris, de présenter beaucoup moins de main-d'œuvre pour une même valeur, et de donner, en conséquence, dans les transactions, beaucoup moins de reprises et beaucoup plus de bénéfices. Ce commerce mérite donc la plus vive sollicitude de la part de l'administration, mais cette dernière a deux dangers à prévoir et à éviter. Le premier est l'exagération du loyer des terres en vignes, ou l'exploitation par les capitalistes de l'intérieur, nous l'avons déjà signalé; le second est l'exploitation injuste par les nations étrangères, au moyen de leurs tarifs. Si le commerce des vins devenait un monopole pour la France, par son extension démesurée, et qu'en le supprimant, les nations étrangères pussent nous réduire à recevoir leurs lois, nous devrions de nous-mêmes arrêter cet état de choses, car l'honneur vaut infiniment mieux que l'argent. Or, déjà l'Angleterre a pris à cet égard une position absolument inique, depuis que nous sommes en paix et que les gouvernemens affectent de vouloir resserrer les liens qui consolident cette paix. Les vins et surtout les eaux-de-vie de France sont frappés, chez nos voisins, de droits bien plus odieux que ne le serait une prohibition absolue, parce que tels sont tous les droits qui excèdent la valeur des choses.

(1) En 1828, il avait été exporté 40,320,720 litres, et seulement 14,132,788 en 1831. Cette branche d'exportation est en pleine décadence.

Le mauvais exemple est naturellement contagieux; d'ailleurs, les monstrueuses protections et prohibitions dont jouissent nos forges, nos manufactures de draps, de cotonnades, etc., etc., ne justifient que trop cette imitation en Suède, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, aux Etats-Unis, etc., qui menace de devenir générale si le gouvernement français ne parvient pas à faire entendre, enfin, dans les chancelleries étrangères, cette voix de la justice et de la loyauté qui ne permet pas à un peuple de prélever ses impôts sur un autre en frappant la somme de ses valeurs d'échange, plus que ce peuple ne frappe lui-même la somme de celle qu'il reçoit en compensation.

Les pays qui prennent la plus grande part à nos transactions sur les liquides, sont les suivans : pour 1836 :

Vins ordinaires en futailles. — IMPORTATIONS. — Allemagne, 11,569; Angleterre, 10,449; Portugal, 6,180; Espagne, 3,062; Belgique, 4,261; Suisse, 2,455; Italie, 3,234, etc.

Vins ordinaires en bouteilles. Angleterre, 4,268; Allemagne, 4,561; Pays-Pas, 4,366, etc.

Vins de liqueur. Espagne, 108,622; Angleterre, 41,621; Portugal, 19,230; Pays-Bas, 19,158; Villes anséatiques, 8,010; Italie, 6,474; Grèce, 3,336; Etats-Unis, 2,210, etc.

Vinaigre de vin. Angleterre, 12,123, Italie, 3,734; Suisse, 447.

Vinaigre de bière, etc. Allemagne, 11,477; Belgique, 7,904; Sardaigne, 4,804.

Cidre, poiré, etc. Angleterre, 396; Espagne, 212; Allemagne, 89.

Bière. Angleterre, 87,473; Pays-Bas, 45,534; Allemagne, 31,107; Sardaigne, 3,861.

Eaux-de-vie de vin. Espagne, 1,926; Angleterre, 88; Sardaigne, 16; autres pays, 733.

Kirschwasser. Suisse, 424; Allemagne, 190; autres pays, 150.

Rhum et tafia. Martinique, 191,938; Guadeloupe, 172,846; Angleterre, 16,217; Cayenne, 15,598; Saint-Thomas, 1,391, etc.

Liqueurs. Hollande, 4,066; Martinique, 2,838; Autriche, 593; Guadeloupe, 413; Sardaigne, 267, etc.

Merrains. Autriche, 7,092,432; Belgique, 3,444,795; Etats-Unis, 2,580,657; Deux-Siciles, 1,720,505; Prusse, 1,616,168; Toscane, 1,374,530; Sardaigne, 546,237; Suisse, 442,167, etc.

Echalas. Allemagne, 457,920; Belgique, 177,450; Suisse, 45,940; Sardaigne, 6,124.

Futailles vides. Portugal, 22,300; Alger et Barbarie, 39,401; Sardaigne, 16,429, etc.

Futailles démontées. Etats-Unis, 1,222 fr.; Deux-Siciles, 1,170; Angleterre, 560; Villes anséatiques, 528; Allemagne, 523; Sardaigne, 385.

EXPORTATIONS.

PAYS.	VINS						Vinaigre de vin.	EAUX-DE-VIE		Liqueurs.	Bière.	Cidre, poiré, verjus, etc
	ordinaires Gironde		ordin. autres que Gironde		de liqueur			de vin.	de grains, pom. de t.			
	en futailles.	en bouteilles.	en futailles.	en bouteilles.	en futailles.	en bout.						
Hollande	4,480,903	23,745	3,313,668	48,691	16,255	775	36,001	163,275	»	701	»	»
Belgique	3,793,830	36,016	2,946,347	284,626	20,352	178	73,487	326,894	12,485	7,130	700	1,465
Villes anséatiques	7,438,484	56,754	2,871,988	332,494	35,925	516	67,544	511,119	»	853	»	»
Prusse	2,901,798	66,842	920,262	505,552	2,360	150	47 800	98,739	16	1,249	»	1,255
Autriche	35,255	25,283	79,019	39,857	1,775	1,020	690	379,722	»	825	»	»
Allemagne, autres part.	»	»	2,182,409	288,842	»	»	7,161	18,370	77	4,675	»	»
Suisse	»	»	8,797,591	88,256	»	70	178,734	1,427,863	3,723	16,987	»	»
Etats-Unis	3,648,019	1,368,679	6,969,607	2,363,842	1,814,030	262,858	447,190	3,925,220	1,920	251,159	1,254	9,566
Ile Maurice	2,186,740	88,987	1,881,690	7,188	»	4,605	35,241	116,674	2,869	22,567	»	»
Bourbon	1,583,55[illegible]	84,998	1,208,358	10,300	6,340	9,502	16,021	35,554	»	18,848	60,262	720
Alger	»	»	14,015,250	61,953	8,551	2,157	20,665	490,722	77	32,547	7,180	»
Russie	2,310,268	59,427	1,587,290	622,540	42,160	841	25,646	10,970	»	650	»	330
Cuba et Porto-Rico	1,281,288	192,015	455,155	62,958	»	19,159	41,477	45,729	55	8,226	7,292	»
Brésil	97,770	5,112	8,514,463	156,658	55,464	86,949	80,484	265,550	338	4,726	23,942	404
Angleterre	794,857	415,418	1,562,212	992,616	15,368	21,295	301,752	7,179,544	10,175	25,455	5,273	162,039
Espagne	768,680	29,965	2,079,683	26,106	228	6,584	32,148	997,710	4	7,559	26,034	19,722
Danemarck	980,360	6,366	489,067	19,816	11,310	206	54,449	124,977	»	845	»	»
Guadeloupe	621,300	87,884	2,804,141	45,046	4,321	12,492	38,485	67,795	96,232	21,736	146,380	7,362
Norwége	581,754	14,254	71,576	11,789	25	35	74,045	458,255	86	2,789	14,455	7,044
Suède	255,748	63,532	379,735	16,200	6,940	109	25,206	115,752	»	914	850	250
Martinique	456,005	63,504	3,124,684	28,568	3,880	8,004	87,455	192,969	142,236	10,349	148,586	23,100
Cayenne	366,052	5,078	271,555	39,415	»	648	5,040	17,210	»	11,482	30,494	6,284
Sénégal	345,181	8,577	306,974	6,506	4,962	1,916	8,963	481,757	4,329	35,155	16,626	»
Chili	287,490	250,615	4,944	30,974	»	»	18,171	89,157	»	13,577	2,880	»
Rio-de-la-Plata	254,264	88,825	1,759,459	59,288	57,155	7,740	144,659	307,808	»	4,597	11,801	»
Sardaigne	17,929	18,686	10,203,362	83,907	36,250	27,730	19,607	1,056,978	»	4,352	4,064	»

Droits de douane. Nous avons constamment soutenu que l'on ne devait rien demander aux nations étrangères, que l'on ne fût prêt à faire pour elles, en matière de douanes; en attaquant l'exagération des droits anglais, les accises belges et hollandaises, la nouvelle élévation du tarif américain, etc., etc., il va donc sans dire que nous trouvons notre propre tarif démesurément exagéré, pour certaines boissons: le rhum étranger, le kirschwasser, etc., par exemple; que nous repoussons complètement la prohibition qui frappe les eaux-de-vie de grains, etc.

	Importations.	Exportations.
Vins ordinaires, en futailles, par terre, l'hectolitre. .	15 »	» 01
» » par mer.	35 »	» 01
» en bouteilles, par terre.	15 »	» 05
» » par mer	35 »	» 05
» de liqueur, en futailles	100 »	» 01
» en bouteilles.	100 »	» 05
Vinaigre de vin, en futailles	10 »	» 01
» » en bouteilles.	10 »	» 05
» de bière, cidre, etc.	2 »	» 15
Cidre, verjus, etc.	2 »	» 10
Bière	6 »	» 15
Hydromel, jus d'orange, etc.	25 »	» 15
Alcool de vin, anisette, etc.	50 »	» 10
Kirschwasser.	200 »	» 10
Rhum, tafia, etc., des colonies françaises.	20 »	» 10
» » et arrac, d'autre pays.	200 »	» 10
Eau-de-vie de la Martinique.	100 »	1 »
» d'autres pays	150 »	1 »
» de grain, pomme de terre, gentiane, etc.	Prohibée.	» 10

Le tableau suivant, dont les élémens ont été empruntés par nous à un document communiqué au parlement par le ministère anglais, sous ce titre : » *Commercial tariffs and regulations of the several states of Europe and America*, etc., » fera connaître quelles ont été les conséquences de la proscription de nos vins en Angleterre, par une disproportion énorme des droits qu'ils avaient à payer, comparativement aux vins des autres pays. On voit, par ce tableau, que de 1787 à 1841 inclusivement, la consommation des vins en Angleterre s'est accrue d'environ 50 pour 100, tandis que la consommation des vins français s'est successivement réduite dans la proportion inverse de 50 pour 100; en sorte que la consommation des vins français, qui était dans ce pays, en 1787, à la consommation totale dans la proportion de 7 : 45, n'est plus aujourd'hui que dans la proportion de 7 : 129 environ, ou, proportionnellement, trois fois moindre en 1841 qu'en 1787.

CONSOMMATION DES VINS IMPORTÉS EN ANGLETERRE.

ANNÉES.	De France.	D'autres pays.	TOTAL de toutes sortes, en litres.	MOYENNE. De France.	MOYENNE. D'autres pays.	MOYENNE. TOTALE.	DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE SUR LES VINS, PAR HECTOLITRE. De France.	Du Cap.	De Madère et Portugal.	D'Espagne.	Du Rhin.	D'autres pays.
1786	Registres détruits.						240 46	114 67	114 67	116 69	116 69	240 46
1787	3,282,467	17,256,035	20,538,202	3,282,467	17,256,035	20,538,202	173 28	98 26	98 26	98 26	134 96	123 85
1788	4,238,373	25,968,186	30,206,559	4,238,373	25,968,186	30,206,559	123 85	98 26	82 56	82 56	134 96	123 85
1789*	2,715,711	24,349,916	27,065,627									
1790	2,809,801	27,171,453	29,981,254									
1791	2,759,590	31,639,806	34,399,396	2,569,363	28,612,932	31,182,318						
1792	2,827,305	32,834,362	35,661,668									
1793	1,707,790	28,317,352	30,025,142									
1794	926,988	30,009,591	30,936,579									
1795	2,550,224	34,887,957	37,418,464	2,550,224	34,887,937	37,418,464	202 39	151 01	134 96	134 96	187 71	176 24
1796	437,870	25,797,524	26,235,195	234,663	20,988,547	21,223,210	280 37	202 39	187 71	187 71	239 67	240 44
1797	31,456	16,179,769	16,211,226									
1798	269,852	25,646,739	25,916,591	. . . . . .	. . . . . .	. . . . . .	290 12	206 41	195 52	191 50	249 99	232 79
1799	947,131	26,931,795	27,878,927	527,146	27,782,057	28,309,184						
1800	364,455	32,767,578	33,132,034									
1801	810,134	30,423,195	31,233,328	810,134	30,423,195	31,233,328	280 37	202 39	187 71	187 71	239 67	240 44
1802	1,145,816	31,162,607	32,308,424	1,145,816	31,162,607	32,308,424	291 84	208 70	195 52	192 65	252 28	233 93
1803	1,221,017	36,142,759	37,363,776	1,221,017	36,142,759	37,363,776	343 09	227 05	229 34	227 05	284 39	227 05
1804	549,560	24,238,725	24,788,286	549,560	24,238,725	24,788,286	372 69	247 69	250 12	247 69	308 82	247 69

1805	475,641	20,520,204	20,995,845	. . . . .	. . . . .	. . . . .	377 25	250 12	253 43	250 12	309 62	250 12
1806 *	807,224	25,652,882	26,461,956									
1807	909,301	27,574,524	28,483,826									
1808	874,960	27,883,782	28,758,745	734,959	24,019,918	24,774,943				Blanc. 250 12		
1809	808,589	25,962,172	26,770,762	. . . . .	. . . . .	. . . . .	377 25	250 12	253 43		309 62	250 12
1810	965,244	28,653,816	29,619,060							Rouge. 309 62		
1811	268,959	25,300,694	25,569,654									
1812	674,372	22,146,540	22,820,912									
1813	891,125	19,844,814	20,735,939	891,125	19,844,814	20,735,939	342 40	83 71	253 43	250 12	309 62	250 12
1814	716,271	25,495,571	24,211,842	. . . . .	. . . . .	. . . . .	377 25	83 71	253 43	250 12	309 62	250 12
1815	912,549	20,089,673	21,002,222									
1816	561,228	17,865,431	18,426,660	734,959	24,019,918	24,774,943						
1817	662,990	22,695,225	25,558,214									
1818	1,177,160	24,417,427	25,594,587									
1819	970,222	19,991,608	20,961,831	. . . . .	. . . . .	. . . . .	378 42	83 71	255 43	250 12	310 76	250 12
1820	746,197	20,085,158	20,831,554									
1821	724,260	20,563,102	21,287,365	806,361	20,669,809	21,476,170						
1822	766,363	20,158,164	20,924,528									
1823	779,759	21,226,019	22,005,778									
1824	851,365	21,994,804	22,846,170									
1825	2,387,127	33,991,411	36,378,538	2,387,127	33,991,411	36,378,538	198 39	66 51	132 44	132 44	132 44	132 44
1826	1,561,082	25,955,759	27,516,842	. . . . .	. . . . .	. . . . .	199 53	66 51	133 02	133 02	133 02	133 02
1827	1,415,843	29,590,805	31,004,649									
1828	1,914,270	30,616,525	32,530,795	1,389,751	28,115,618	29,705,369						
1829	1,659,319	26,580,634	28,239,955									
1830	1,400,240	27,824,365	29,224,605									
1831	1,155,304	27,060,176	28,215,481	. . . . .	. . . . .	. . . . .	151 37	75 68	151 37	151 37	151 37	151 37
1832 *	1,037,400	26,102,094	26,958,638									
1833	1,056,218	27,158,851	28,195,060									
1834 *	1,185,755	28,250,227	29,434,028									
1835	1,233,857	27,926,694	29,160,551									
1836	1,599,034	29,327,725	30,926,759	1,466,399	28,346,625	29,580,955						
1837 *	1,992,050	26,911,587	29,030,094									
1838	1,895,249	29,855,863	31,749,111									
1839	1,719,726	30,075,780	31,795,507									
1840 *	1,352,607	28,125,712	30,384,500									
1841	1,709,389	27,631,366	29,340,755									

* Chacune des années marquées d'une astérisque nous paraît contenir une erreur de calcul ; ne pouvant pas la rectifier, nous avons cru devoir au moins la signaler.

BIÈRE. — CIDRE. — POIRÉ. — VERJUS, ETC.

Bière. En traitant de la culture de l'orge, page 203, nous avons dit que la Statistique évaluait la consommation annuelle de la bière en France, 3,896,537 hectolitres, valant 58,448,998 fr. En traitant du commerce extérieur des vins, nous avons vu, qu'année moyenne, nos importations s'élèvent :

	Litres.	Valeur.	Droits.
à.	171,755	77,290 f.	11,340 f.
et nos exportations, à.	686,149	205,845	286
Différence. . . .	514,394	128,555 f.	

La Statistique ne nous fournit aucun autre renseignement à consigner ici, à l'exception de ce qui aurait été dit déjà à l'article du houblon.

Cidre, poiré, verjus, etc. Nous avons déjà dit, page 31, en traitant des consommations, que, vraisemblablement, la consommation du cidre, officiellement déclarée, de 10,011,956 hectol., valant 76,116,459 francs, était beaucoup au dessous de la réalité; cette observation s'applique, par conséquent, à la production totale, évaluée par la Statistique 10,880,947 hectolitres et 84,422,137 fr.

Ne sont pas compris dans cette somme les fruits à couteaux, ceux mis en marmelade, raisiné, daguenettes, etc., etc.; en sorte qu'on peut, sans exagération, porter à 100 millions au moins le produit total des arbres fruitiers, à cidre et autres.

Nous venons de voir, en traitant des vins, que le commerce extérieur des cidres donnait en résultat moyen annuel de 1827 à 1836 :

	Litres.	Valeur.	Droits.
Importations.	2,544	382 f.	56 f.
Exportations. . . .	857,751	128,633	107
Différence. . . .	855,207	128,251 f.	

COMMERCIALES DIVERSES OMISES DANS LA STATISTIQUE.

Nous ne pouvons terminer le chapitre des plantes commerciales sans accorder au moins une mention à toutes celles qui ont été complètement omises dans la Statistique officielle, et dont les produits réunis ne laissent pas, certainement, de faire une valeur fort importante à ajouter aux richesses agricoles de la France officiellement énumérées. Telles sont : la chicorée à café; plusieurs tinctoriales, entre autres le carthame; l'anis et plusieurs autres plantes aromatiques et médicinales. Le silence complet des documens officiels, à cet égard, nous oblige, d'ail-

leurs, à indiquer seulement cette lacune sans nous permettre de la combler.

Chicorée à café. Le département du Nord, et dans ce département, les arrondissemens de Valenciennes et de Douai, d'après M. Rendu, paraissent être les seules contrées qui se livrent à cette lucrative culture, dont le produit est évalué 5,000 kil. de racines par hectares.

Nous importons annuellement, en moyenne, de 1827 à 1836 :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Racines vertes	166,388	83,194 f.	916 f.
» sèches, non torréfiées.	90,384	42,192	2,684
Total.	256,772	125,386 f.	3,600 f.

Les racines torréfiées et moulues sont prohibées; nous ne trouvons pas encore une raison suffisante de cette prohibition. L'Allemagne est notre principal fournisseur, puis la Belgique et la Sardaigne.

Exportation.	Kilog.	Valeur.	Droits.
Racines non torréfiées.	294,407	147,303 f.	810 f.
Chicorée moulue	45,897	31,128	1,258
Total.	340,304	178,431 f.	2,068 f.

La Belgique (1,480,219 kil.) est, avec l'Angleterre (147,467 kil.), notre seul débouché pour les racines sèches non torréfiées.

Le *carthame* donne lieu aux transactions suivantes dans le commerce extérieur.

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Importations.	122,179	219,922 f.	26,656 f.
Exportations.	774	1,376	67
Différence. . .	121,405	217,546 f.	26,589 f.

Les Indes anglaises (37,519), et l'Espagne (32,026), sont nos principaux fournisseurs.

Nos exportations ne valent pas qu'on les mentionne.

L'*anis* est une culture d'une importance plus grande que les précédentes pour quelques départemens du sud-ouest; il donne lieu aux transactions suivantes, année moyenne, de 1827 à 1836, dans le commerce extérieur :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Importations.	1,630	1,304 f.	456 f.
Exportations.	121,841	97,472	333
Différence. . .	120,211	96,168 f.	

Nos fournisseurs sont : l'Autriche, 1,037 kil.; Angleterre, 859; Turquie, 606, etc. Nos débouchés sont : la Belgique, 28,547; Hollande, 17,078; Sardaigne, 14,351; Suisse, 7,787, etc.

Il y aurait encore à mentionner ici beaucoup d'autres cultures nationales oubliées dans la Statistique; mais cette énumération n'offrirait aucun intérêt; il nous suffira d'avoir prévenu le lecteur de la nécessité d'ajouter ces omissions, par la pensée, au tableau des richesses agricoles de la France.

PLANTES SARCLÉES ET BINÉES.

Il n'y a aucune comparaison à établir, aucun rapport à chercher, entre les rôles et l'importance économique, par conséquent, dans le mode d'administration publique, des plantes épuisantes que nous avons étudiées précédemment, sous le titre de céréales et commerciales, et des plantes améliorantes, préparatoires ou fécondantes, dont il nous reste à parler sous les noms de *plantes sarclées, prairies, terres hors de culture productive, et bois.* Si cette figure n'était par trop hardie, nous dirions, des premières, que ce sont des plantes populaires souvent inférieures aux avantages qu'elles semblent offrir; et les autres, des plantes gouvernementales dont le mérite est moins évident que les défauts, quoique beaucoup supérieur à celui des premières, et dont les avantages éloignés s'achètent souvent par quelque sacrifice présent, toujours impopulaire, parce qu'il froisse l'intérêt privé au profit de l'intérêt général, et diminue quelquefois les jouissances d'un jour chez quelques-uns, pour le bien-être de l'avenir chez tous.

Telles les plantes améliorantes, qui accumulent des capitaux dans le sol et les engagent à long terme chez des cultivateurs dont l'unique comptabilité, malheureusement, consiste dans l'argent comptant dont ils disposent, sont réputées des plantes ruineuses, et sacrifiées à celles dont la réalisation, plus prompte, exige moins d'avances et permet de convertir en écus, tout à la fois, le capital de fécondité du fonds avec le produit de cette fécondité, qui diminue toujours et qui devrait augmenter.

Les céréales et commerciales trouvent dans l'intérêt privé un stimulant plus que suffisant à l'extension de leur culture, mais non pas toujours assez intelligent sur le choix des moyens les plus propres à assurer le maximum du produit en même tems que du profit, ni surtout la perpétuité de ce produit. Semblables aux passions, elles ont besoin d'être plus réprimées qu'excitées par un gouvernement pondérateur de tous les intérêts, qui doit nécessairement arrêter ceux de quelques-uns et du moment, aux limites compatibles avec ceux de tous et de l'avenir.

Les plantes améliorantes, au contraire, dans notre état social, où l'exploitant du sol n'en est que le détenteur temporaire mis à la merci d'un propriétaire tout aussi désintéressé au bonheur public qu'à la fé-

condité d'un fonds de terre dans lequel il voit seulement un placement, et qu'il administre en vrai *traitant*, c'est-à-dire en n'ayant d'autre souci que d'en élever le fermage et le revenu, souvent même à l'exagérer momentanément pour s'en défaire plus avantageusement; les plantes améliorantes, disons-nous, dans un tel état social où tant d'autres impossibilités, d'ailleurs, s'opposent à leur extension, et notamment la pauvreté des cultivateurs, doivent être, de la part d'un gouvernement éclairé, l'objet de la plus vive sollicitude. Législation, fiscalité, direction de l'esprit public et des mœurs, débouchés faciles et certains, encouragemens directs, stimulans honorifiques, exemples par lui-même quand l'industrie privée n'y suffit pas; tout doit être mis en œuvre au profit de ces précieuses cultures; et l'état le plus riche, le plus fort, le mieux administré du monde, celui où la prospérité manufacturière et commerciale est la plus assurée, est celui où ces cultures améliorantes sont aussi multipliées et aussi productives que possible.

Le gouvernement ne doit jamais oublier un instant que sa sollicitude paternelle veille seule ici pour assurer le développement de ces cultures que repousse l'intérêt privé immédiat de tous les citoyens, tandis que pour les plantes épuisantes, au contraire, l'intérêt privé de tous provoque nécessairement, à chaque instant, une extension que le gouvernement seul peut limiter. Aussi, les hommes d'état dévoués à leur pays n'ont-ils jamais à craindre de pousser trop loin les mesures que nous sollicitons en faveur des cultures améliorantes; l'impopularité de ces mesures, en général, et l'intérêt privé de tous les membres du gouvernement lui-même, qui sont hommes et administrateurs de leur fortune privée, en même tems que citoyens plus ou moins animés de l'amour de la patrie, y sauront mettre toujours des obstacles plus que suffisans.

L'administration ne doit pas perdre de vue, non plus, que le seul encouragement efficace, celui sans lequel tous les autres sont nécessairement infructueux, c'est le profit que donnent les cultures elles-mêmes; il y aurait folie à espérer ou même à tenter la propagation de l'une d'elles qui n'en donnerait pas. Mais beaucoup, par la lenteur de leur réalisation, donnent un profit très-réel, si lent à se réaliser, tellement décomposé, transformé, anéanti et reproduit tant de fois, qu'en l'absence de comptabilité régulière et générale dans les fermes, il devient inaperçu pour les cultivateurs. C'est pour de telles cultures, surtout, que les prédications et les stimulans honorifiques, etc., de toutes sortes, seront d'une efficacité incontestable. Le meilleur, le plus utile, le plus certain de ces encouragemens, serait la généralisation de la comptabilité rurale rationnelle poursuivie sans relâche par tous les efforts de l'administration, comme mesure nationale, non pas par le couronnement des compilations d'un plagiaire plus ou moins heureux et habile, sachant

déterminer avec assez de précision les limites de la contrefaçon pour recueillir largement le profit et l'honneur de son labeur, sans encourir le châtiment que la justice y attache ; nous espérons que l'administration est maintenant guérie de cette monomanie du manuel qu'il faut laisser à l'industrie des libraires, sans en abriter les indignes écarts derrière la protection du gouvernement et le prestige qui l'entoure toujours.

Quand nous voulons, d'ailleurs, qu'on encourage ces cultures en les rendant profitables, il va sans dire que nous parlons, en général, seulement, et que nous n'avons pas la ridicule prétention de demander qu'on assure dans une localité quelconque le profit d'une culture ou d'une autre qui ne lui conviendrait pas, y serait mal exécutée, etc., etc. Le choix des plantes fourragères est heureusement assez varié, ainsi que leur mode d'exploitation, depuis le pâturage jusqu'à la stabulation absolue, pour que, sur tous les points de la France, quel qu'en soit le sol, le climat, etc., il soit possible d'en trouver d'appropriées et qui ne coûtent pas plus à produire, grâce au moyen régulateur tiré du loyer du sol, que d'autres plantes cultivées ailleurs, d'une autre manière ; le gouvernement aura complètement atteint le but que nous lui proposons s'il assure au bétail un débouché constamment suffisant et un cours avantageux.

Les gens étrangers à notre sujet nous reprocheront peut-être de revenir trop souvent à cette question du bétail, comme à une idée fixe, panacée universelle, applicable à tous les maux de l'agriculture ; mais, quiconque a des idées justes en économie rurale et connaît les rapports de cette question avec toutes les autres, sans aucune exception, nous reprochera bien plutôt l'insuffisance et la stérilité des moyens que nous proposons pour la résoudre. Nous l'envisagerons donc ici sous une face tellement neuve et importante, que ne pouvant lui donner le développement nécessaire, nous réclamons instamment toute l'attention de nos lecteurs.

Il y a deux manières de rendre le cours de la viande avantageux : la première serait absurde et impossible, elle consiste à la vendre cher ; la deuxième, au contraire, concilie toutes les exigences ; elle consiste à la produire à un prix si bas, que, même en la vendant à très-bon compte, il y ait encore profit à la produire. Il va sans dire que c'est de cette dernière seulement que nous voulons nous occuper ici. Nous avons déjà dit que le fourrage pouvait être payé plus chèrement par du bétail vendu bon marché que par d'autre bétail vendu fort cher ; cette idée, paradoxale en apparence, est cependant une chose fort simple, nullement impossible, et qui a pour elle, dès à présent, non-seulement des preuves logiques, mais cette logique inattaquable qui résulte de l'expérience et de faits nombreux accomplis tous les jours, depuis long-tems,

chez tout un peuple dont les circonstances économiques, tout compensé, ne valent guère mieux que celles où nous nous trouvons, si même elles les valent.

Il suffit, en effet, pour sortir de ce cercle vicieux, *trouver du profit en vendant bon marché des consommateurs de produits très-chers*, de placer d'abord ce profit en dehors des objets de consommation, en laissant à ceux-ci le cours naturel que leur donnera la concurrence des producteurs, devenus plus nombreux, et de créer un cours factice, fort élevé, pour les animaux les moins nombreux de l'espèce qui ne concourent pas par eux-mêmes, et principalement, à la consommation. En un mot, il faut trouver un moyen de faire vendre les beaux taureaux, les beaux béliers, les beaux étalons, etc., etc., si cher, que la production de ces animaux d'élite soit une spéculation agricole tout-à-fait hors ligne par les énormes profits qu'en tireront les producteurs, tandis qu'on abandonnera aux chances de la libre concurrence (en leur assurant, toutefois, un débouché, nous allons voir pourquoi), les vaches, les veaux, les bœufs, les moutons et brebis, les jumens et chevaux hongres, etc., et tous les produits qu'on en obtient, lait, beurre, viande, suif, laine, cuir, etc., etc.

Au premier aperçu, et relativement à son effet immédiat et direct, cette proposition semble une niaiserie économique sans aucune portée; « qu'importe, dira-t-on, que ce soit le taureau qui se vende un prix fou, lui seul, ou que ce soient ses produits? Puisque ce taureau ne saurait rembourser son capital et l'intérêt qui s'y rattache que par la valeur des veaux qu'il fait naître, je vous défie de trouver cet intérêt et cet amortissement d'un capital que vous voulez rendre exorbitant, dans des veaux que vous ne vendriez pas plus cher qu'on ne les vend aujourd'hui; et, pour produire du beurre et des veaux, au prix actuel, il n'y a pas un cultivateur raisonnable, vous moins que tout autre, qui consente à payer un taureau ce prix fou que vous voulez qu'on lui donne..., etc., etc. » Si nous ne comprenions pas parfaitement cette idée, si nous ne l'avions pas profondément méditée, si l'observation parfaite de ce qui se passe journellement en Angleterre ne nous avait pas démontré quel immense et judicieux parti nos voisins en ont tiré, il est probable que nous n'y croirions pas ainsi sans explication, et que nous trouverions encore des mais et des si en grand nombre à exposer à son inventeur; cependant, nous croyons avoir réponse à toutes les objections de ce genre.

S'il s'agissait de prêcher seulement ce que nous voulons, et sans moyens extraordinaires d'exciter les cultivateurs à payer chèrement un beau taureau, nul doute qu'on n'obtiendrait aucun résultat : quand on paierait un taureau parfait 50 ou 100 pour °/₀ de plus qu'un bœuf de même poids, on croirait avoir fait, à cet égard, tout ce qu'il est pos-

sible de faire; et nous sommes si bien d'avis que l'on aurait raison, qu'à moins d'y être contraint, nous ne donnerions certainement pas l'exemple. Mais il s'agit, avons-nous dit, d'établir pour les taureaux un cours factice, démesurément hors de proportion avec celui des animaux de consommation et de leurs produits, et de faire en sorte que ce cours exorbitant ne frappe en rien cependant les produits de consommation; comprenons bien la question dont voici la solution :

Pour élever démesurément le cours des beaux taureaux, le gouvernement et tous les ressorts dont il dispose pour encourager et stimuler l'agriculture doivent être mis efficacement en jeu. Dès à présent, nous croyons trouver pour cela trois choses capitales et nouvelles à essayer.

1° Les primes dont nous avons parlé déjà relativement au nombre des bestiaux, page 34, que l'on pourrait combiner avec la beauté du bétail, ou doubler dans ce but;

2° Des exhibitions publiques générales et non pas locales, dans lesquelles le plus beau taureau présenté recevrait une prime royale de 10 à 15,000 fr., et les autres encore vraiment remarquables, 2,000 fr. au moins, et jusqu'à 8 ou 10,000 fr. chacun, sans mentions honorables ni récompenses insignifiantes. Il va sans dire que tous les animaux domesques seraient admis, hébergés et primés dans ces fêtes nationales, et qu'on instituerait un jnry capable de les apprécier, etc., etc., difficultés de détail que nous ne nous dissimulons pas, et qui sont plus grandes qu'on ne le croit, à une époque où les illustrations de la science agricole se recrutent un peu trop exclusivement, peut-être, parmi les naturalistes, les chimistes et les amateurs.

3° Enfin, l'achat par l'Etat de tous les animaux mâles de tête, au prix de 2 à 3,000 fr. pour les premiers choix, 1,500 et 1,000 fr. au moins pour les seconds choix; quand les propriétaires voudraient les vendre, et sans acception de race, pourvu que dans chacune de ces races, les animaux primés et achetés en soient vraiment l'élite et la perfection. Quant à l'usage de ces animaux, le gouvernement en ferait deux parts : l'une destinée aux vacheries et bergeries royales, dans lesquelles l'amélioration des races indigènes en dedans recevrait une extension complète, et qui devraient, dans ce but, être beaucoup augmentées; les autres, destinées à des ventes publiques, aux enchères, recevant toute la solennité possible. Il est entendu que l'importation, l'expérimentation et la vente des animaux de tête également, des plus belles races étrangères, seraient conduites do front avec l'amélioration en dedans des races nationales, et tiendraient seulement le second rang dans la grande entreprise de régénération générale du bétail français.

On comprend du reste que 1° l'Etat doit varier ses tarifs de manière à payer toujours plus cher que les particuliers, au cas où ceux-ci seraient enfin décidés à entrer franchement dans la voie nouvelle; 2° qu'en demandant des primes plus fortes que les prix les plus élevés du tarif d'achat, nous voulons engager les propriétaires à garder leurs beaux animaux ou à acheter ceux des autres, ce qui n'aurait pas lieu si le prix de revient du tarif était supérieur à la prime.

Pour obtenir que le cours exorbitant des taureaux n'affecte pas les produits de consommation, il n'y aurait absolument rien à faire; car l'amélioration des races y pourvoirait complètement. En effet, il serait impossible d'obtenir des animaux parfaits, sans une immense amélioration de tous les instans et de tous les moyens de production; culture, bétail, administration, tout se perfectionnerait de soi-même par l'appât de cette prime énorme dont jouirait le très-petit nombre des élus parmi l'immensité des compétiteurs, et par le prix de consolation qui résulterait, d'ailleurs, d'une grande élévation du cours des mâles aptes à une bonne reproduction, quand même ils n'obtiendraient pas une des grandes primes nationales. Le résultat en argent de ces améliorations qui s'infiltreraient petit à petit, par ce moyen, dans tous les détails de nos innombrables exploitations rurales, livrées aujourd'hui au désordre administratif le plus complet, donneraient, en dehors du bétail, un profit tel aux cultivateurs et au pays, que l'on produirait certainement la viande, alors, à moitié prix de ce qu'elle coûte aujourd'hui dans les mêmes circonstances; et comme ces circonstances elles-mêmes s'amélioreraient de jour en jour et de plus en plus, la plus énorme exagération du prix des plus beaux taureaux n'empêcherait pas les produits animaux d'être livrés, avec profit, à 50 ou 75 p. 0/0 meilleur marché qu'aujourd'hui.

Ceci n'est point une théorie seulement, mais l'explication d'un fait de l'économie rurale anglaise qui a beaucoup émerveillé tous les touristes, sans qu'aucun d'eux nous ait prouvé, par une explication rationnelle, qu'il en comprenait le sens et la portée. Il n'est pas rare en ce pays de voir des taureaux vendus 3,000 et jusqu'à des 7 à 8,000 fr., et des vaches vendues 75 à 100 fr. seulement; mais ce qui semble plus extraordinaire encore, c'est que quelquefois on voit accoupler ensemble ces animaux de valeur si disproportionnée; non dans l'espoir d'en tirer race ou sous-race, mais bien exclusivement pour en obtenir des animaux de boucherie, vendus à un prix très-modéré au boucher, relativement à leur poids, et donnant cependant de grands bénéfices à leurs riches éleveurs.

Que l'on n'oublie jamais, toutefois, qu'on échouerait complètement en France dans l'emploi de ces moyens, si l'on ne s'assurait au préalable

un débouché constant et certain, quelle que fût la production, afin d'éviter les oscillations des cours, malgré la variation de température des années sous notre climat. Ce débouché certain, bien que facultatif, existe en Angleterre dans toute sa perfection, grâces à l'économie politique du pays, tandis que, jusqu'à ce jour, il a complètement manqué en France.

En Angleterre, en effet, la majorité de la population est accumulée dans de grands centres manufacturiers, et la minorité agricole se compose de riches fermiers en général, consommant tous de la viande eux et leur personnel; d'innombrables canaux et une ceinture maritime, sillonnés par des bateaux à vapeur, et suppléés sur d'autres points par des chemins de fer, transportent d'ailleurs, économiquement et promptement, le bétail, depuis le Sutherland et les Orcades jusqu'à Londres, etc. Quant au trop plein, lorsque par hasard il a lieu, une formidable marine est toujours prête, soit à le recevoir pour l'expédier sur tous les points du globe, pour son propre usage ou comme objet d'échange, soit à suppléer à l'insuffisance de la production anglaise, au contraire, en échangeant ses produits au Brésil, en Hollande, dans l'Océanie, etc., contre une provision de viande salée, quand celle de la métropole lui coûterait trop cher. De cette manière, le cours est constant et le placement certain; c'est tout le contraire qui a lieu chez nous. Là est la pierre d'achoppement et le plus grand obstacle qui se puisse rencontrer à l'augmentation et à l'amélioration suffisante de notre bétail, et ce serait perdre son tems et vouloir une déception que de poursuivre cette amélioration sans avoir complètement assuré le débouché conditionnel, certain, de tout notre excédant de production, au cas où cet excédant se présenterait.

Cette digression nous a jeté bien loin des plantes sarclées, il est tems d'y revenir.

Entre toutes les plantes fourragères, c'est-à-dire qui servent exclusivement ou principalement à la nourriture du bétail, celles qui exigent des binages et des sarclages pendant le cours de leur végétation sont, à beaucoup d'égards, les plus précieuses, les plus dignes des encouragemens et de toute la sollicitude de l'administration pour en propager l'extension, parce que ce sont aussi celles dont les effets indirects sur la richesse nationale, par la tenue du bétail, la fécondité du sol et les perfectionnemens de tous genres dans la pratique agricole, sont les plus incontestables, et cependant les plus complexes et les plus difficiles à saisir, en même tems que ce sont celles qui exigent de nos cultivateurs, si pauvres en général, le capital le plus considérable et l'engagement le plus long possible de ce même capital.

Les enthousiastes de l'école agronomique qui trône encore dans les

académies et se meurt dans l'opinion publique, ont fait le plus grand tort à l'extension rationnelle de la culture des fourragères sarclées, en en exagérant les avantages et présentant cette culture comme également facile et lucrative, partout et toujours, ce qui a causé de nombreuses déceptions et refroidi sur son compte le zèle des praticiens auxquels on avait constamment caché toutes les difficultés de son adoption, et qui les voyaient surgir d'autant plus désastreusement qu'ils y étaient moins préparés.

L'industrie elle-même, par une application anticipée, quelquefois, sur des terres trop pauvres pour pouvoir détourner avantageusement, de la consommation par le bétail, une partie quelconque de la production agricole, est venue convertir en plantes épuisantes ces mêmes plantes sarclées, qui ne devaient être que fécondantes; et hâter, par leur moyen, la ruine des exploitations qu'elle pouvait enrichir, si on ne l'y avait appliquée qu'en tems opportun et dans des circonstances favorables de fécondité. Telle est l'histoire de plus d'une féculerie ou d'une sucrerie qui sollicite aujourd'hui l'interdiction avec indemnité.

La facilité qu'offrent, d'ailleurs, la plupart de ces plantes, de pouvoir être détournées, avec profit immédiat, de la consommation sur place par le bétail, pour être conduites au marché, est un appât dangereux constamment offert aux cultivateurs, et auquel ils succombent d'autant plus facilement qu'ils sont plus pauvres, eux et leur exploitation; ce qui achève de consommer la ruine de l'un par celle de l'autre, et discrédite, avec de fortes raisons, les cultures de ce genre chez les observateurs voisins, en même tems que chez les victimes d'un abus qu'on ne veut pas envisager comme tel.

D'ailleurs, il faut bien dire, comme principe très-réel et qui comporte peu d'exceptions, que, dans les grandes exploitations, l'adoption des cultures sarclées est souvent incompatible avec l'état de fécondité ou plutôt d'infécondité du sol; qu'alors, comme nous l'avons dit ailleurs, il y a forcément *des périodes* de l'agriculture qui doivent être *pacagères* d'abord, puis *fourragères*, c'est-à-dire où les plantes fauchables doivent être l'unique ressource du bétail et le pivot de l'amélioration, et que ce n'est que dans un degré avancé de la période, très-longue ordinairement, que nous appelons fourragère, alors qu'on approche déjà beaucoup de la période que nous avons nommée *céréale*, que, même pour la consommation intégrale par le bétail, les fourrages sarclées deviennent rationnels, fécondans, et par conséquent possibles.

Enfin, même dans les circonstances naturelles les plus éminemment favorables à l'adoption des cultures sarclées, les capitaux qu'elles exigent d'une part, et plus encore d'autre part leur mode d'action presque occulte, pour ainsi dire, sur la préparation et la fécondation du sol,

suffisent pour en détourner les cultivateurs; ceux-ci par nécessité, ceux-là par ignorance.

On le voit, tant d'écueils et de difficultés exigent des combinaisons qui seront au dessus des efforts de l'intérêt privé, tant que l'instruction agricole ne sera pas aussi générale et complète qu'elle a été jusqu'à ce jour rare, incomplète et systématique. Le maître dont le génie sera assez vaste, la parole assez puissante pour obtenir ce magnifique résultat aura bien mérité de son pays; mais, en attendant sa venue, c'est au gouvernement qu'il appartient de lui aplanir les voies, par une protection incessante à tout ce qui se rattache aux cultures fourragères sarclées.

LÉGUMES SECS.

Valeur moyenne et valeur économique. On désigne vraisemblablement sous le nom de légumes secs, dans la Statistique, les haricots principalement, les pois, lentilles, fèves, etc., groupe bizarre appartenant à une même famille, ayant les mêmes usages et préparations, et se rapprochant cependant des cultures céréales et des cultures jardinières par leur usage; des fourrages sarclés et des fourrages fauchés par leur mode de culture et de végétation, selon qu'il s'agit de haricots et de fèves, d'une part; de pois, lentilles, etc., d'autre part; enfin, de certaines cultures commerciales par leur influence sur la fécondité. Bien que nous les placions en tête des plantes sarclées, parce qu'il fallait bien les mettre quelque part, et que, dans les assolemens, elles occupent ordinairement la même sole, nous croyons qu'il ne conviendrait pas d'appliquer à ce genre de culture les protections et la sollicitude que nous réclamons pour les fourrages sarclés; c'est aux institutions locales et aux particuliers à provoquer tous les perfectionnemens, choix de variétés, etc., dont ces plantes sont susceptibles.

Le prix moyen attribué par la Statistique aux légumes secs, est de 15 fr. 05 c. par hectolitre pour toute la France, et varie, par région, de 13 fr. 15 c. dans le nord-est, à 18 fr. 25 c. dans le nord-ouest, et même 19 fr. 45 c. en Corse, c'est-à-dire que la valeur de l'hectolitre se rapproche sensiblement de celle du froment.

La valeur économique varie avec chaque espèce, et presque chaque variété d'une même espèce; aussi engageons-nous nos lecteurs à n'accepter que comme une moyenne d'extrêmes fort éloignés les calculs suivans.

Haricots. Le poids de l'hectolitre varie de 75 à 78 kilog. et l'opinion générale attribue aux haricots la même valeur qu'au froment, poids pour poids; la valeur officielle serait donc parfaitement en rapport avec

leur valeur économique, les haricots étant un peu plus légers que le froment. C'est sur cette donnée, généralement admise par la notoriété, que PETRI a proposé pour les haricots exactement le même équivalent nutritif que pour le froment; mais aucune expérience n'a pu le guider, car par une bizarrerie fort remarquable, BURGER et SCHWERZ assurent qu'aucun animal ne veut manger le grain du haricot, ni crû, ni cuit, bien que les tiges, les feuilles et les gousses soient un fourrage fort estimé. Il faut cependant excepter le cochon et le chien de cette assertion. M. BOUSSINGAULT, par l'analyse et la théorie, est arrivé à un résultat bien différent de la notoriété, et, d'après cet auteur, les haricots vaudraient, poids pour poids, à peu près le double du froment (:: 49 : 25). Si cet équivalent pouvait être admis, il faudrait considérer la culture du haricot comme infiniment précieuse pour l'homme, en ce qu'elle pourrait donner, sur une même surface, une valeur nutritive beaucoup plus considérable que celle fournie par les céréales.

Fèves. Nous en traiterons en même tems que des féveroles.

Lentilles. Le poids de l'hectolitre varie de 78 à 85 kilog. Nous ne connaissons aucun auteur qui en ait déterminé l'équivalent nutritif.

Pois. L'hectolitre de pois pèse, comme celui do froment, environ 79 kilog., et SCHWERZ lui attribue exactement la même valeur nutritive. BLOCK et PABST admettent aussi le même équivalent exactement; mais MEYER l'a trouvé un peu plus faible, :: 90 : 94. THAER et PETRI adoptent à peu près le rapport indiqué par MEYER. Quant à M. BOUSSINGAULT, au contraire, il attribue aux pois une supériorité sur le froment, :: 49 : 31.

On voit que la valeur économique de ces grains divers ne diffère pas notablement; dans les calculs de raisonnement qui vont suivre, nous supposerons qu'il s'agit de haricots exclusivement.

ÉTENDUE CULTIVÉE. L'étendue cultivée en légumes secs serait pour toute la France, d'après la Statistique, de 296,925 hectares; les départemens qui en cultivent le plus sont : le Pas-de-Calais, 28,022 hectares; Nord, 11,512; Gers, 10,477, et Dordogne, 9,744. Ceux qui en cultivent le moins sont : la Creuse, 47 hectares; Mayenne, 86; Morbihan, 306; et Lozère, 350.

On peut supposer avec vraisemblance que, dans ces 296,925 hectares, ne sont pas compris 1° les haricots cultivés en seconde récolte dans le maïs, dont nous avons déjà parlé page 194; 2° tous les légumes secs cultivés dans les jardins; 3° une partie même de ceux cultivés en plein champ, tels que pois verts, etc., qui ont dû échapper aux investigations officielles, parce qu'ils sont considérés comme récolte dérobée et occupent le sol pendant trop peu de tems.

Semences employées. Les semences employées s'élèvent à :

Hectolitres.	Valeur.		Litres.	Valeur.
539,893	8,107,419 f.	ou par hectare	182	27 f. 30

Ces chiffres devant s'appliquer seulement à l'étendue indiquée dans la Statistique, il faudrait vraisemblablement les doubler pour avoir la quantité totale de semences employées en France dans les champs et les jardins ; cependant il est à remarquer qu'elles semblent, comme moyenne à l'hectare, un peu considérable ; Schwerz dit qu'on emploie ordinairement 150 litres de semences de haricots, et la Statistique fait varier cette quantité, comme moyenne de région, de 133 litres dans le sud-ouest, à 231 litres dans le nord-est.

Produit. Le produit est évalué, par la Statistique :

	Hectolitres.	Valeur.		Litres.	Valeur.
	3,460,877	52,007,840	ou par hect.	1,166	175 f. 15
dont déd. les sem.	539,893	8,107,419	»	182	27 30
il reste disponibl.	2,820,984	43,900,421	»	984	147 85
La cons. est éval.	3,114,719	49,473,382			

La différence. . . 293,735 5,572,961 f., justifie ce que nous avons dit de l'insuffisance des déclarations d'étendue et par conséquent de produit, que nous évaluons même beaucoup plus que cette différence, parce que nous croyons que la consommation indiquée est beaucoup au dessous de la réalité, et ne comprend pas, notamment, toute la partie très-considérable de ces légumes qui se consomment en vert, et l'été.

La Statistique, d'ailleurs, fait varier le produit à l'hectare, en moyenne de région, de 886 litres, seulement dans le sud-ouest ; à 1,502 litres, au plus, dans le nord-est ; tandis que Schwerz prétend que le rendement moyen, en Alsace, est de 29 hectolitres, et s'élève souvent à 40 ; ce qui est énorme pour une culture annuelle d'été, dont les produits valent ceux du froment, et auxquels il faut ajouter les pailles, excellent fourrage, plus estimé à surface égale, dit Schwerz, que le produit en paille de l'orge ; en sorte que, d'après cet auteur, on obtiendrait de cette récolte préparatoire, en moyenne à l'hectare en Alsace, 29 hectolitres à 15 fr., ou 435 fr. de grain, et au moins 28 à 30 fr. de fourrage, soit en tout environ 465 fr. à l'hectare. En général, Schwerz trouve pour rendement moyen 22 hectolitres 7 à l'hectare, le double à peu près des déclarations de la Statistique, encore confond-il dans cette moyenne les haricots cultivés entre le maïs, avec ceux cultivés seuls.

Usages. Nous avons vu que les haricots servaient exclusivement à la nourriture de l'homme, ils peuvent donc être considérés comme un fort utile succédané des céréales qu'un défaut d'ensemencement, une des-

truction quelconque menacerait de rendre insuffisantes; ce que déjà l'on pourrait pressentir à l'époque de l'ensemencement. Le produit étant égal ou supérieur à celui du froment en valeur nutritive, sur une surface égale, l'administration ne doit pas perdre de vue cette précieuse ressource, en année de disette.

Profits industriels et valeur totale. Ces produits étant presque toujours vendus de première main, ne donnent lieu qu'à bien peu de salaires industriels, et nous croyons les porter bien haut en les évaluant à 0,01 seulement de la valeur officielle. Les produits totaux seraient comme suit :

1° 3,460,877 hectol. de grain, évalués officiellement.	52,007,840 f.
2° 3,460,877 » pour rectific., vert, etc.	52,007,840
3° Salaires commerciaux	520,078
4° 296,925 hectares, à 30 fr. de fourrage l'un. . . .	8,907,750
5° Soins au bétail consommateur, 50 c. par quintal équivalent de sainfoin.	1,391,836
6° Int. du capit. en bét., à 5 p. 100, de 11,134,687 f.	556,734
Total.	115,392,078 f.

A raison de 3 fr. 20 c. le quintal, le produit en fourrage se trouve être d'environ 938 kilog. à l'hectare, ou en tout environ 27,836 quintaux de fourrage, donnant 5,567 voitures de 1,000 kilog. de fumier.

POMMES DE TERRE.

Valeur économique et valeur moyenne. Si la divine Providence mettant à la disposition de l'homme le plus habile en économie rurale tous les trésors de son inépuisable bonté, lui avait permis d'en composer une plante qui réunît à elle seule tous les avantages qu'il pourrait imaginer, je suppose que le génie de cet homme eût été bien supérieur s'il avait su fabriquer une plante égale en mérite à la pomme de terre. L'Europe entière devrait élever un monument gigantesque à celui qui l'a dotée de ce précieux végétal, et il est permis de s'étonner que l'Angleterre, sa patrie, dit-on, n'ait pas pris encore cette noble initiative. Sir Walter Raleigh rendit certainement à son propre pays un service beaucoup plus grand que Backwell par ses travaux sur le bétail, et tout l'ancien monde fut doté, par son discernement judicieux, de ce qu'il y avait de plus précieux dans le nouveau; conquête bien différente de celle des Pizarre et des Cortez, qui préviendra ou consolera de nombreuses infortunes, et ne coûta pas une goutte de sang.

La pomme de terre est le type le plus parfait, non-seulement des plantes sarclées qui servent à la nourriture du bétail, c'est-à-dire des plantes les plus précieuses de notre économie rurale; mais encore de

tous les êtres utiles à l'homme. Son influence sur l'économie sociale de la France n'a pas encore été suffisamment appréciée, ni peut-être comprise, autrement sa culture se serait étendue beaucoup plus rapidement qu'elle ne l'a fait, et se serait surtout beaucoup perfectionnée. Rien n'est plus digne de l'active sollicitude et de tous les encouragemens imaginables du pouvoir et des amis de leur pays, que cette espèce de panacée universelle qui, par son action indirecte, peut rendre à jamais impossibles chez nous la disette et le paupérisme.

Par son mode de végétation et les soins de sa culture, la pomme de terre, avons-nous dit, est le type des plantes sarclées, dans l'état d'imperfection actuelle, du moins, de notre économie rurale. Ses vigoureux tubercules utilisent parfaitement le défoncement du sol et les fumiers les plus pailleux qu'ils rendent avec usure, et que les façons de binage et de buttage, vigoureusement données, mêlent intimement et parfaitement au sol, dont l'ameublissement, après l'arrachage, est souvent trop considérable pour le succès immédiat des céréales d'automne. Contrairement aux racines qui se sèment de graine, et nécessitent, pendant leur premier et chétif développement, des sarclages et binages à la main, toujours très-coûteux, et quelquefois impossibles; le premier sarclage des tiges vigoureuses de la pomme de terre est donné par des chevaux et des herses de fer, en attendant la houe à cheval et le buttoir, enfin, l'arrachage même, peut s'effectuer à la charrue pour cette seule racine. Tous les sols, tous les climats lui suffisent, et c'est peut-être son plus grand défaut, à cause de l'abus qu'on en fait, de la détestable culture, de l'insuffisante fumure, qu'on lui accorde trop souvent, à elle dont le mérite le plus précieux, peut-être, est de s'arranger parfaitement des fumures les plus énormes, des façons les plus vigoureuses, qu'aucune autre plante ne saurait permettre et payer aussi bien. Non-seulement par elle-même, la pomme de terre est une source abondante d'engrais, mais indirectement elle ne l'est pas moins encore, en préparant admirablement le sol à recevoir, sous une céréale de printems, les fourrages vivaces ou bisannuels qui conviennent le moins à la nature même de ce sol dans les circonstances ordinaires de préparation; tel le trèfle sur les sols calcaires, etc., etc.

Par la nature et l'abondance presque illimitée de son produit, la facilité de sa conservation, l'incroyable diversité de ses usages et de son utilité, l'abondance de ses résidus dans diverses fabrications, etc., etc., la pomme de terre est vraiment digne de notre admiration. Les tiges elles-mêmes, accessoire insignifiant du produit, le plus souvent abandonné, sont un fourrage médiocre, il est vrai; mais enfin, soit pour cet usage, soit comme litière, ils sont une matière à fumier qui n'est point à dédaigner. Quant aux tubercules, leurs diverses variétés, hâ-

tives, de saison, tardives, abondantes ou plus délicates, sont pour l'homme et pour les animaux une ressource de toute l'année, à peu de chose près, et des plus précieuse comme des plus économique, qui, *par la consommation directe intégrale,* rend toujours au sol avec usure, nous l'avons dit déjà, tout l'engrais qu'elle lui a enlevé, et beaucoup au delà.

Nous avons eu soin de dire par la consommation directe intégrale, toutefois; car, s'il est possible de considérer encore la culture de la pomme de terre pour alimenter une usine, féculerie, distillerie, etc., comme améliorante, dans des circonstances où les résidus seuls de ces fabrications rendent 12 à 15,000 kilog. de fumier au moins, par hectare de pommes de terre cultivé, rien n'est moins rationnel et plus contraire à une bonne économie que l'établissement de ces usines dans des circonstances moins bonnes que celles que nous supposons, bien que ce soit chose assez commune cependant, et que nous en ayons vu jusque sur des landes incultes. A plus forte raison ne peut-on considérer comme améliorante la culture de la pomme de terre, quand on en vend les produits sans en rien rendre au sol; c'est alors une véritable culture commerciale qui doit être assimilée pour ses effets à celle du tabac, de la garance, etc. Enfin, sur des terres pauvres, médiocrement fumées et préparées, le prélèvement nécessaire des semences sur le produit minime de la récolte, peut encore faire que la consommation intégrale du surplus ne rende pas au sol l'engrais absorbé. Sur ces terres, comme nous en avons cultivées, et que nous nommons terres en *période pacagère,* l'abus des façons est ruineux, et la culture des racines, irrationnelle, jusqu'à fécondation et transition, par ce fait, en *période de fertilité fourragère,* ou mieux encore *céréale.*

Mais, que l'on remarque bien déjà la réunion des qualités diverses de cette plante précieuse, tout à la fois préparation supérieure pour d'autres, et récolte des plus abondantes elle-même; qui peut servir à nourrir les hommes, et diminuer ainsi beaucoup la consommation des céréales, cet épouvantail de l'économie politique; en même tems qu'elle alimente le bétail et multiplie la viande et l'engrais, c'est-à-dire le moyen de diminuer la casualité des récoltes céréales, et d'en augmenter le produit; enfin, qui devient, en *période de fécondité céréale* supérieure ou *commerciale,* un produit commercial lui-même, d'autant plus précieux que sa préparation se lie parfaitement à une exploitation rurale, et lui laisse encore des résidus dont l'abondance, dans de telles circonstances, suffit à l'entretien de sa fertilité, et permet d'autres cultures commerciales plus épuisantes et plus lucratives.

Quant aux produits de ces usines, il ne faut pas oublier que les principaux sont: 1° *la fécule,* partie du produit des céréales destinée à rempla-

cer celles-ci dans presque tous les usages domestiques et jusque dans la panification des grandes cités, la pâtisserie, la cuisine, etc., qui, joint à la plus incontestable salubrité, l'incomparable facilité de la conservation, la vileté du prix, la probabilité de nombreuses transformations utiles aux arts, où déjà elle remplace les gommes, le sucre, le malt, etc., et promet bien d'autres applications; enfin, cette inappréciable qualité, qu'en général le produit des pommes de terre est d'autant plus abondant, que l'année plus humide a diminué d'autant celui des céréales, outre que la facile conservation de la fécule et la variété de ses usages permet, comme nous l'avons dit, de se ménager des ressources, et que la consommation directe par le bétail, grâce au bas prix de revient, assure le producteur contre les chances désastreuses d'un trop plein encombrant et sans débouchés.

Et 2° l'*alcool*, produit dont la conservation est non moins facile, la valeur et les résidus plus considérables encore, la qualité de nature assez médiocre pour ne faire concurrence qu'à ces mauvais vignobles que nous voudrions voir limiter beaucoup, et le prix de revient assez bas pour faire utilement cette concurrence.

L'hectolitre de pomme de terre varie, en poids, de 75 à 80 kilog.; Burger dit même 86, probablement par erreur. On admet assez généralement 200 à 224 comme son équivalent nutritif, et bien que M. Boussingault ait cru trouver 281 par l'analyse, tandis que Krantz, au contraire, le réduit à 127, Meyer à 150, etc., nous croyons pouvoir admettre 224 pour l'équivalent en pommes de terre de 100 parties de bon sainfoin, chiffre adopté par M. de Dombasle, comme équivalent du bon foin pour les pommes de terre crues, qu'il suppose gagner, par la coction, environ 7 à 8 p. 100 en valeur nutritive. D'après cette base, l'hectolitre de pomme de terre supposé peser 75 kil. seulement, représente, à l'état de crudité, environ 34 kilog. de sainfoin, qui vaudraient, à 3 fr. 20 c. le quintal, comme substance fourragère, 1 fr. 9 c. environ. C'est à produire l'hectolitre de pommes de terre à ce prix que doivent tendre tous les efforts des particuliers et du gouvernement, et quand on considère que le rendement peut excéder 300 hectolitres à l'hectare, on reste convaincu que ce doit être souvent possible, moyennant une culture rationnelle, et en tenant compte de l'état de préparation dans lequel cette récolte laisse le sol.

La Statistique porte le prix moyen des pommes de terre à 2 fr. 10 c. l'hectol. pour toute la France, et le fait varier, en moyenne de région, depuis 1 fr. 85 c. dans le sud-ouest, prix qui semble beaucoup trop bas pour une moyenne, jusqu'à 2 fr. 30 c. dans le sud-est, moyenne plus vraisemblable, et même 4 fr. 90 c. en Corse. Il est à remarquer que, sous le nom impropre d'hectolitre, nous entendons désigner cette me-

sure comble, qui contient alors 116 à 120 litres de pommes de terre. On conçoit qu'un prix moyen presque double de celui que paie les animaux, engage les cultivateurs à vendre ce produit, au lieu de le faire consommer par leur propre bétail, ce qui appauvrit leur exploitation, nuit à la culture même des pommes de terre à cause de cela, et est d'autant moins nécessaire, d'ailleurs, que, si l'on déduit du prix de vente seulement 15 c. par hectolitre, pour mesurage, conduite chez l'acheteur, etc., les 1 fr. 95 c., prix moyen restant net au vendeur, représentent du fourrage à 5 fr. 74 c., prix qu'il n'est point impossible d'obtenir, même à présent, d'un bétail bien entretenu. La coction donne à l'hectolitre de pommes de terre, pour le bétail, une valeur moyenne d'environ 1 fr. 20 c., quand ce bétail ne paie le quintal de sainfoin que 3 fr. 20 c. Il résulte de ceci que, pour encourager utilement la culture des pommes de terre, il faut faire de la consommation sur place une condition rigoureuse. Quant aux fabrications qui s'y rattachent, elles n'ont, quant à présent, besoin d'aucune autre protection que de la liberté et la destruction de ces bizarres idées, récemment mises en faveur, que l'on doit s'opposer avec rigueur à l'emploi de la fécule par la boulangerie de luxe, par exemple. Ce sont là de ces préjugés populaires et administratifs dignes du tems où l'on brûlait les sorciers. L'administration doit veiller à la salubrité parfaite de tous les alimens, à la qualité de ceux qu'elle taxe ou exploite par des impôts excessifs, comme le pain, le vin, la viande; mais, peu lui importe que la qualité soit obtenue dans le pain par de la fleur de froment ou de fécule; que la viande soit du cheval ou du bœuf; la qualité dans ses rapports avec la salubrité, là doit s'arrêter son investigation.

Étendue cultivée. La Statistique évalue l'étendue cultivée en pommes de terre 921,971 hectares pour toute la France, dont 261,248 hectares dans le nord-est, 241,257 dans le sud-ouest, 228,659 dans le sud-est, et 190,807 dans le nord-ouest.

L'étendue cultivée par département moyen, pour toute la France, est de 10,721 hectares; les départemens qui en cultivent le plus sont: Dordogne, 34,678 hectares; Bas-Rhin, 31,378; Puy-de-Dôme, 25,805, et Saône-et-Loire, 24,752; ceux qui en cultivent le moins sont: Corse 1,282 hectares; Hautes-Alpes, 1,420; Lozère, 1,458; Landes, 1,643.

Si l'on en juge par l'étendue cultivée dans les diverses régions, par département moyen, on doit croire que tous les climats conviennent également à la pomme de terre, bien qu'on prétende généralement qu'elle réussit mal dans le midi de la France, et il est permis de croire que les circonstances de bonne préparation et de fécondité sont les plus grands obstacles à l'extension de sa culture. Le nord-est compte 12,440 hectares par département moyen; le sud-ouest, 11,489; le sud-est, 9,942, et le

nord-ouest, 9,086. On peut croire à d'assez nombreuses omissions dans ces déclarations d'étendue, et il en résulte qu'en France, comme en Allemagne, la pomme de terre est de beaucoup la racine la plus importante pour l'agriculture, contrairement à ce qui a lieu en Angleterre, où, d'après M. de Weckerlin, les turneps sont, dans presque tous les comtés, les seules racines cultivées en grand pour le bétail, et occupent encore les 2/3 ou les 3/4 de la surface consacrée aux racines dans les comtés du sud, où les betteraves occupent le surplus de cette surface, et les pommes de terre seulement quelques parcelles, dont le produit est exclusivement consacré à la nourriture des hommes.

Il n'y a pas lieu toutefois de chercher aucune autre analogie entre la culture des pommes de terre en Allemagne, où elle est le pivot, la base fondamentale, comme récolte sarclée, d'un système complet d'économie rurale perfectionnée, avec stabulation permanente, culture alterne, défoncement et abondante fumure du sol, distilleries, etc., etc., et la même culture en France, où elle est en quelque sorte une récolte accessoire, dérobée, épuisante, mal préparée, plus mal fumée encore, et qui ne se rattache nullement, en général, à un système quelconque d'économie ou de perfectionnemens agricoles. C'est surtout en traitant du produit, que nous verrons les conséquences de cette différence ; conséquences désastreuses pour le pays, et qu'on ne saurait trop engager à faire cesser le plus promptement possible.

Bien que la culture de la pomme de terre ait fait en France de rapides progrès dans ces derniers tems, puisque l'étendue cultivée, d'après les *Archives*, etc., était, en 1815, de 558,963 hectares seulement; en 1835, de 803,854, et, d'après la Statistique, probablement en 1838, de 921,971 hectares ; il est certain que cette plante devant devenir, avec la betterave et les navets, la récolte préparatoire et fondamentale d'un système d'économie rurale perfectionnée, applicable à la France, sa culture doit un jour être au moins quadruple.

Semences employées. La Statistique évalue comme suit les quantités de pommes de terre annuellement employées pour semences.

Hectolitres.	Valeur.	Litres.	Valeur.
10,267,255 à 2 fr. 10, ou	21,696,579 fr., soit par hectare. . .	1,114	23 fr. 53

On a lieu de croire ces évaluations fort au dessous de la vérité, et en apparence incroyablement erronées, quand on voit certains départemens, la Corse, par exemple, n'accuser un emploi de semences, que de 296 litres à l'hectare, et les quatre régions se classer comme suit, pour leur moyenne à cet égard : nord-est, 1,491 litres ; nord-ouest, 1,263 ; sud-est, 984, et sud-ouest, 713 seulement. Il est très-vrai que dans plusieurs départemens méridionaux on laboure à peine le sol, on le fume très-mal, et pour trouver, dans de telles circonstances,

la terre meuble nécessaire à la végétation des pommes de terre, sous un climat brûlant l'été; on les plante à d'incroyables distances entre rang; il est encore vrai que l'usage très-fâcheux de n'employer pour semence que de petites pommes de terre, et l'usage plus fâcheux encore de les couper par quartiers sont généralement répandus dans les pays un peu plus fertiles, bien qu'on attribue à cette pratique, en Allemagne, l'invasion du fléau destructeur des pommes de terre, décrit par M. Martius, de Munich, sous les noms de carie sèche et de carie humide; mais, malgré toutes ces explications si malheureuses, et qui indiquent tant d'améliorations à poursuivre, il nous paraît incontestable que les quantités de semences déclarées dans la Statistique sont trop faibles d'au moins 0,5, et devraient être plus que doublées, en conséquence, pour approcher de la vérité; ce qui donnerait 2,228 litres à l'hectare, valant 47 fr. environ, ou en tout 20,534,510 hectolitres, valant 43,393,158 fr. Burger estime que, pour planter des tubercules entiers, seule méthode que nous approuvions, contrairement à l'usage et à son propre avis, il faut 42 hectolitres de semence, et seulement 22 en coupant ces tubercules; nous avons constamment planté de 25 à 40 hectolitres à l'hectare, selon la grosseur des tubercules, et nos plantes étaient espacées d'environ $0^m,6$ sur $0^m,4$ à $0^m,5$. Schwerz dit « qu'en Alsace on plante partout 23 hectolitres de pommes de terre par hectare; » la Statistique en accuse seulement 1,942 litres dans le Bas-Rhin, et 1,624 dans le Haut-Rhin; nous persistons donc à croire qu'on peut admettre les rectifications que nous proposons.

Il s'agit seulement ici de grosses pommes de terre du volume de la patraque jaune, dont l'hectolitre contient environ 600 tubercules du poids moyen d'environ 130 grammes. Conséquemment, 22 hectolitres contiennent environ 13,200 tubercules seulement; en ne prenant que des pommes de terre moyenne, que Burger suppose peser 66 grammes seulement, environ, ou en coupant les précédentes, on aurait environ 26,400 tubercules à l'hectare, ou 2 2/3 par mètre superficiel, ce qui n'est certainement pas trop.

C'est une circonstance économique digne de remarque, toutefois, dans l'état de misère où sont tombés nos malheureux cultivateurs, que cette grande quantité, nécessaire pour semence, d'une substance alimentaire pour eux-mêmes et pour leurs bestiaux, qu'ils doivent tenir en réserve pendant tout un hiver, où souvent la faim les tourmente et toujours le besoin d'argent, doit nécessairement être un obstacle grave et souvent insurmontable à l'extension suffisante de la culture des pommes de terre; nul doute que si leur plantation avait lieu à l'automne au lieu du printems, on en cultiverait maintenant en France 3 millions d'hectares au lieu d'un, au grand profit des manouvriers agricoles et de tous

les malheureux ; c'est cette tentation de la faim, à laquelle presque tous succombent, qui a fait imaginer ces procédés qu'une avarice mal entendue fait appliquer ailleurs, de couper les tubercules, de ne planter que la peau, les yeux, des boutures, etc., etc. ; moyens qu'on ne saurait trop proscrire. Il y aurait peut-être lieu de provoquer une amélioration à cet état de choses ; par exemple, d'engager les propriétaires ou les communes à faire des distributions annuelles, aux malheureux, de semences de pommes de terre, qu'ils rendraient seulement à la récolte, ou dont on leur ferait cadeau même, avec le terrain nécessaire pour les cultiver ; à la seule condition, par exemple, de fournir tous les travaux de culture et une partie seulement de l'engrais, le propriétaire fournissant le surplus, et s'en trouvant indemnisé largement par l'état de bonne préparation du sol et la fertilité dont il jouirait encore pour les récoltes ultérieures.

On ne peut point appliquer aux pommes de terre, qui se multiplient de tubercules et se reproduisent, par conséquent, sans aucune variation spécifique, ce que nous avons dit ailleurs contre les changemens inutiles de semence, en vue d'obtenir des variétés perfectionnées de céréales, etc., qui reviennent au type local plus ou moins promptement, quand on les cultive dans des circonstances impropres à leur conservation. Nous devons particulièrement aux Anglais des races extrêmement précieuses, les unes par leur précocité, *la Shaw;* les autres par leur longue conservation, *l'apple potatoë* ou *tardive d'Irlande;* qualités unies à l'abondance et à la délicatesse. On s'explique comment nos voisins ont fait ces conquêtes, quand on songe que la pomme de terre est chez eux un aliment pour l'homme exclusivement, qui plaît beaucoup aux riches et fait souvent la seule nourriture du pauvre. Il serait fort utile, dans notre économie perfectionnée, d'introduire en petite proportion ces deux variétés sur toutes les exploitations ; et, comme fonds de culture, de substituer la vraie *patraque jaune* aux *patraques blanches*, etc., de qualité inférieure. Cependant, le terrain et le climat exercent sur la pomme de terre une influence telle, qu'il est difficile et dangereux de préconiser une variété généralement. Le seul principe qu'on puisse poser est le fréquent changement de semences, quand les frais de transport rendent possible de l'exécuter en faisant venir cette semence d'un pays où le succès de la pomme de terre est complet, et sa culture excellente par conséquent. L'avantage de cette opération est particulièrement considérable pour le midi et pour toutes les exploitations, d'ailleurs, où l'on cultive la pomme de terre sans défoncer et fumer suffisamment le sol. Malheureusement, la navigabilité complète de la France permettrait seule ces transports, et l'on a vu que cette navigabilité n'est qu'au quart exécutée.

Produit, etc. D'après les *Archives statistiques*, la récolte de pommes de terre, qui était de 21,597,945 hectol. en 1815,

	40,670,683	en 1820,
	54,385,167	en 1830,
aurait été de.	71,982,811	en 1835.

La Statistique officielle l'évalue comme suit :

	Hectolitres.	Valeur.		Litres.	Valeur.
	96,233,985	202,105,866	soit à l'hect.	10,438	219 f. 20
dont déd. les sem.	10,267,255	21,696,579	»	1,114	23 53
il reste disponibl.	85,966,730	181,509,287	»	9,324	195 67
La cons. est éval.	78,440,554	167,977,373			

L'excédant. . . 7,526,176 13,531,914 fr., s'il était exact, pourrait être considéré comme la partie de la récolte consacrée aux féculeries, et nous supposerons dans nos calculs qu'il en est ainsi.

Le produit moyen de 10,438 litres à l'hectare, bien qu'il puisse être triplé, probablement, par une meilleure culture, nous semble assez élevé comme moyenne pour toute la France, dans l'état actuel d'abominable préparation et fumure que l'on y fait subir généralement à la pomme de terre. Tout au moins le disponible 9,324 litres serait-il suffisant, par la raison déjà dite que la reprise de semences peut être d'au moins 22 hectolitres au lieu de 11.

Chaque hectolitre valant 34 kilog. de sainfoin, les 9,324 litres disponibles répondent donc à une production fourragère de 3,170 kilog. de sainfoin; et si le produit était triplé, comme il pourrait l'être, il équivaudrait à plus de 10,000 kilog. de sainfoin, semences déduites; produit fourrager énorme, qui prouve que les racines doivent être la base de la production de la viande à bon marché, et qui, obtenu sur 3 millions d'hectares en pommes de terre, équivaudrait à une production de 30 milliards de kilogrammes de sainfoin, et environ 1,500 millions de kilog. de viande produite, où la quantité de viande nette que pourraient fournir 5 millions de bœufs, de 300 kilogrammes, tués annuellement. Nous sommes malheureusement bien loin de ce résultat, et la pomme de terre est encore, en grande partie, chez nous, une substance que l'homme seul consomme, et que le bétail connaît à peine.

Il paraît que le rendement des pommes de terre peut atteindre, à son maximum, près de 500 hectolitres à l'hectare; Schwerz mentionne, en Brabant, un rendement de 477 hectolitres, et Burger un de 416; le minimum, d'après Schwerz, ne descendrait jamais au dessous de 96 hectolitres; et il indique, en outre,

289 hectol. comme moyenne de neuf expériences en Angleterre, dans neuf districts différens.
354 » suivant A. YOUNG, en Angleterre.
290 » » » en Irlande.
293 » » BURGER, chez lui et dans son voisinage.
362 » à Contigh, Brabant.
295 » dans la Flandre occidentale.
319 » dans le pays de WAES.
205 » dans le pays de TONGRES.
181 » chez le conseiller THAER.
164 » chez MOELLINGER, dans le Palatinat, moyenne de 10 ans.
290 » en Alsace, où la Statistique accuse 137 hect. 46 dans le Haut-Rhin, et 231 hect. 08 dans le Bas-Rhin.
276 » comme moyenne générale des données ci-dessus, mais non pas du rendement des pommes de terre, vraisemblablement supérieur dans l'opinion de l'auteur, qui attribue les faibles produits obtenus chez THAER et MOELLINGER, à ce qu'ils n'emploient, dit-il, que 1,233 litres de semence à l'hectare, proportion beaucoup trop faible selon lui, et qui est portée à 2,950 litres dans les Pays-Bas.

Par une bizarrerie dont l'invraisemblance est malheureusement trop choquante, c'est le département des Hautes-Alpes qui est indiqué dans la Statistique officielle comme donnant le produit moyen le plus élevé de toute la France en pommes de terre, 31,713 litres; et dans l'arrondissement de Gap, ce produit moyen est évalué 36,573 litres.

Les départemens dont le produit est le plus élevé, et qui offrent, en apparence au moins, plus d'exactitude, sont : le Bas-Rhin, 23,108 litres à l'hectare; Finistère, 21,162; Eure, 21,158, et Charente, 20,119. Les départemens où le produit indiqué est au minimum, sont : Landes, 2,779; Gers, 3,571; Dordogne, 3,753, et Gironde, 3,945. Avec un tel produit, la pomme de terre est certainement la plus misérable des cultures, et ne saurait ni payer ses frais, ni reproduire son engrais, puisqu'après prélèvement des semences, le produit disponible doit se réduire à 6 ou 18 hectolitres par hectare, ou l'équivalent de 204 à 612 kilog. seulement de sainfoin à l'hectare. Evidemment, le plus chétif pâturage vaut infiniment mieux qu'une telle récolte, au point de vue de la spéculation comme à celui de l'engrais, et nous avons eu raison de proscrire les racines d'une économie rurale dans de telles circonstances.

Les fanes de pommes de terre sont généralement considérées comme un très-médiocre fourrage et d'un emploi difficile, parce qu'il serait nuisible de les couper long-tems avant l'arrachage, comme le prouvent les expériences d'ANDERSON, d'après lesquelles un effanage,

le 2 août,	réduisit	la récolte	de	0,77
10	»	»	»	0,60
17	»	»	»	0,55
22	»	»	»	0,325
29	»	»	»	0,245
5 sept.,	»		»	0,11

Il ne paraît pas non plus, malgré leur poids considérable, que leur enfouissement dans le sol soit un engrais très-efficace; en sorte que, partout où les engrais liquides ne sont pas complètement recueillis avec grand soin, l'usage le plus profitable de ces fanes doit être pour litière.

Sur 78 millions d'hectolitres de pommes de terre annuellement consommés, tout au plus peut-on supposer que la moitié, soit 40 millions d'hectolitres, sont consommés par le bétail et convertis en engrais, ce qui donne environ, à raison de 50 p. 100, 1,500,000 voit. de 1,000 kilogrammes de fumier, outre le produit des résidus de 7 millions 1/2 d'hectolitres féculés; à raison de 22 kilog. d'engrais seulement, environ, par hectolitre féculé, dont on fait consommer les résidus avec soin, ce serait encore 165,000 voitures de fumier produit; mais il s'en faut bien, malheureusement, que tous ces résidus soient employés comme ils devraient l'être, et l'ameublissement et le défoncement du sol sont peut-être aujourd'hui la principale utilité fécondante des pommes de terre sur notre économie rurale. Le jour où elles parviendraient à occuper, au contraire, 3 millions d'hectares produisant chacun environ 300 hectolitres, principalement destinés au bétail, elles rendraient au sol plus de 30 millions de voitures de 1,000 kilogrammes d'engrais.

Usages. Outre sa consommation directe, si précieuse pour les hommes et pour le bétail, on fait avec les pommes de terre de la fécule, de l'amidon, une substance sucrée sous forme sirupeuse qu'on veut appeler sucre, mais qui ne mérite pas cet honneur; une espèce de gomme ou matière emplastique, de l'alcool, etc.; l'alcool et le prétendu sucre ont donné lieu déjà à des susceptibilités jalouses de se produire, et s'il devait y être fait droit au nom de la vigne et du sucre colonial, par des mesures quelconques qui entraveraient l'essor si désirable qu'il est urgent de donner à la culture de la pomme de terre en France, cette faute économique donnerait vraiment lieu de regretter les bienfaits de la Providence, qui nous a donné un climat où le raisin mûrit, et des colonies auxquelles notre incapacité nous ferait faire des sacrifices mille fois plus importans que ne valent tout à la fois toutes les vignes qui ne produisent que de l'eau-de-vie, et toutes les sucreries des colonies françaises.

Profits industriels et valeur totale. En bonne fabrication, on obtient environ 10 kilog. de fécule sèche par hectolitre de 75 à 80 kilog.

de pommes de terre ; en supposant 7 millions et 1/2 d'hectolitres féculés, on aurait donc 75 millions de kilogrammes de fécule, valant environ 20 cent. le kilogramme ou 15 millions, en nombre rond, au lieu de 13 millions et 1/2 que sont estimés les tubercules, ce qui suppose seulement 1,500,000 fr. de frais de fabrication, bénéfices industriels et commerciaux, etc., etc., chiffre évidemment trop faible, et que l'on peut vraisemblablement tripler, au moins, en y comprenant la valeur des résidus.

D'après les données précédentes, on peut estimer comme suit les valeurs totales créées par la culture des pommes de terre en plein champ, auxquelles se joignent pour une somme considérable les cultures jardinières et maraîchères, non comprises dans ces évaluations :

1° 78,440,554 hectol. consommés en nature, et éval.	167,977,373 f.
2° 7,526,176 » féculés, distill., sacchar., etc.	13,531,914
3° 10,267,255 » pour semences, éval. officiell.	21,696,579
4° 10,267,255 » pour rectification de d°. . . .	21,696,579
5° Valeur industrielle ajoutée par diverses fabricat.	4,500,000
6° Salaires commerc., env. 0,1 de la val. des fécules.	1,800,000
7° Salaires pour soins donnés au bétail consommateur, à raison de 17 c. par hectol., ou 50 c. par quintal équivalent de sainfoin.	14,614,344
8° Intérêt à 5 p. 100 du capital du bétail, à raison de 4 fr. de capital en bestiaux, par quint. de sainfoin cons.	5,845,737
9° Valeur de l'amendement produit sur le sol par cette culture, 20 fr. l'hectare ; ou 1,843,942 fr., payés par les récoltes suivantes, ci.	Mémoire.
10° Valeur des fanes et autres produits.	Mémoire.
Total.	250,662,486 f.

Commerce extérieur. Nous prions le lecteur de vouloir bien se reporter à ce que nous avons dit, page 179, touchant le commerce extérieur de l'amidon, des gruaux et de la fécule, qui s'élève à l'importation à 8,098 fr. en moyenne, et à l'exportation à 74,913 fr. Il nous reste à ajouter à ces chiffres, comme se rattachant plus ou moins directement à la culture des pommes de terre, les détails suivans, moyenne décennale de 1827 à 1836.

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Pommes de terre. Importations.	941,583	56,495 f.	5,181 f.
» Exportations.	1,709,759	102,585	1,903
Différence.	768,176	46,090 f.	3,278 f.

Les pays qui nous envoient principalement, sont, pour 1832, année maximum (2,229,826 kilog.) :

Prusse.	434,542	1,434,311 kilog. ;
Villes anséatiques.	44,287	
Allemagne, autres parties.	955,482	

Angleterre, 571,360; Belgique, 165,426; Hollande, 26,534; Suisse, 16,587; Sardaigne, 5,882; Espagne, 5,602; Portugal, 32; autres pays, 4,092.

Les pays où nous exportons sont principalement, pour 1833, année maximum (2,793,361 kilog.); la Martinique, 753,815 kilog.; la Guadeloupe, 651,215; Alger, 473,911; Saint-Pierre et Miquelon, 202,126; Etats-Unis, 201,402; Brésil, 96,316; Belgique, 88,274; Suisse, 45,014; Cayenne, 43,962; Ile Maurice, 42,164; Bourbon, 26,420; Sénégal, 25,685; Cuba et Porto-Rico, 24,360; Rio-de-la-Plata, 20,390, etc.

		Kilog.	Valeur.	Droits.	
Importations.	Salep.	2,206	13,238 f.	1,953 f.	»
»	Sagou arow-root.	18,245	23,719	8,068	»
		20,451	36,957	10,021	»
Exportations.	Salep.	223	1,336	»	60
»	Sagou	298	387	»	60
		521	1,723	1	20

Le salep nous vient de Turquie; aujourd'hui les préparations de fécule de pommes de terre font à ces produits une concurrence avantageuse; c'est, au reste, un objet d'échange qui a trop peu d'importance pour qu'il soit nécessaire de s'en occuper. L'extension de la culture des pommes de terre achèvera vraisemblablement de faire disparaître cette importation, qui n'a rien, d'ailleurs, de fâcheux pour le pays, et qui est infiniment préférable aux importations de substances médicamenteuses ou autres, dont l'utilité et la nécessité sont plus que contestables; mais nous reviendrons sur ce sujet dans un chapitre spécial.

Droits de douane. Les droits de douane sur les fécules et pommes de terre sont établis comme suit :

	Importations. Nav. franç.		Importations. Nav. étrang.		Exportations.
Pommes de terre, les 100 kilog.	» f.	50	» f.	50	» f. 25
Sagou et arow-root.	41	»	45	»	
Tapioca	20	»	22	»	
Salep.	80	»	86	»	

Nous croyons que les droits sur le sagou, l'arow-root et le salep pourraient être réduits au taux du tapioca, avec profit pour le commerce et les manufactures; car il faut savoir acheter, pour s'assurer les moyens de vendre, et l'importation du salep, de l'arow-root et du sagou ne méritent à aucun égard l'espèce de prohibition qui les frappe chez nous.

BETTERAVES.

Valeur moyenne et valeur économique. La betterave, que Schwerz appelait encore navet de Bourgogne, porte, on le voit, un cachet de nationalité qui manque à la pomme de terre; c'est une plante éminemment française, que revendiquent également l'agriculture, dont l'imperfection a seule arrêté la grande extension de cette culture; et l'industrie dont elle est déjà l'une des gloires les plus précieuses et les plus fécondes. Dans un avenir qui peut-être est plus près de nous qu'il ne le paraît, la betterave est évidemment appelée à jouer, dans notre économie rurale et dans notre économie sociale, un rôle capital et plus important encore que celui qui est réservé à la pomme de terre.

Entre autres circonstances qui semblent promettre ce résultat, la faculté dont jouissent les betteraves d'être consommées crues avec profit, de se semer de graine et de pouvoir se repiquer jusqu'en juin, seront d'une grande importance dans un système de culture perfectionné, et balanceront, aux yeux du cultivateur intelligent, les autres avantages de la pomme de terre, tels que de servir à la nourriture des hommes, de remplacer les céréales, d'être d'une conservation plus facile et d'une culture plus rustique que la betterave, etc., etc. Mais le perfectionnement général de notre système d'économie rurale doit nécessairement accompagner cette heureuse révolution, dont il recevra son plus grand appui; autrement, la culture de la betterave n'a aucune chance de se généraliser en France, et toutes les mesures de l'administration doivent être dirigées vers la réalisation simultanée et non isolée de ces deux améliorations solidaires.

Les betteraves sont un peu plus légères que les pommes de terre; elles pèsent environ 60 kilog. seulement l'hectolitre comble, ou 50 kilog. l'hectolitre vrai (mesure rase). Chaque hectolitre de racine contient 5 à 6 kilog. de sucre, et en donne 3 à 4 déjà dans l'état actuel de perfectionnement de la fabrication. M. de Dombasle a même affirmé récemment que, par le procédé de macération, on pouvait obtenir la presque totalité du sucre de la betterave, c'est-à-dire 5 à 5 1/2 kilog. par hectolitre, ou 10 à 11 par quintal de racines; mais l'expérience n'ayant pas prononcé sur ce procédé, nous adopterons l'évaluation administrative d'un rendement de 5 p. 100, comme moyen d'approcher aussi près que possible, dans nos calculs, de la vérité que diverses causes tendent à dissimuler.

Au reste, l'importance de la betterave, comme plante industrielle et commerciale, est devenue si grande de nos jours, que, pour ne pas en

scinder les élémens, nous renverrons à un chapitre spécial l'examen de cette question économique, ne considérant d'abord cette culture qu'au point de vue agricole, et comme si la question économique elle-même était complètement résolue en faveur de la conservation de la sucrerie indigène, avec égalité de droits rationnellement appliqués.

Les expériences faites jusqu'à ce jour sur la valeur nutritive de la racine de betterave sont trop peu nombreuses encore, et trop différentes dans leurs résultats, pour qu'il soit possible d'affirmer avec certitude quelle est cette valeur, comme substance fourragère, en sorte qu'il est vraiment heureux que l'industrie sucrière soit venue trancher favorablement cette question difficile, en donnant à la betterave un cours commercial bien supérieur, à ce qu'il semble, à celui qu'aurait établi la consommation par le bétail. Cette circonstance explique suffisamment la faible étendue cultivée en betterave partout où il n'y a pas de sucreries, et semble prouver que cette culture serait nécessairement abandonnée de nouveau, si l'on venait à sacrifier la sucrerie indigène.

Le prix moyen du quintal de betteraves officiellement déclaré (soit environ 2 hectolitres ras) varie, en moyenne de région, de 2 fr. 25 c. dans le nord-ouest, à 1 fr. 70 c. dans le nord-est, et ressort ainsi, pour toute la France, à 1 fr. 85 c. Or, les expériences de Petri et de Flotow n'accordaient, comme équivalent nutritif à la betterave, que le chiffre 500 ou 20 de foin sec pour 100 de betteraves, soit 64 c. pour valeur du quintal de betteraves, 0,3 environ du cours industriel seulement; Block, il est vrai, a cru trouver pour équivalent 367, soit 27 de foin sec pour 100 de betteraves ou 86 c. pour valeur du quintal de betteraves; Crud a trouvé 266; Meyer, 250; M. de Dombasle, 220; trois données, qui se rapprochent assez pour que l'on puisse prendre celle de Meyer, 250, comme leur moyenne, et trouver ainsi 40 parties de foin comme équivalent de 100 de betteraves, ou 1 fr. 28 cent. pour valeur du quintal de ces racines; mais on remarquera que, même en adoptant cette estimation, la valeur agricole des betteraves reste de 0,3 environ au dessous de leur cours industriel, et nous verrons bientôt quelle importante conséquence on peut tirer de ce fait, relativement à la sucrerie indigène.

L'expression de la pulpe, pour la fabrication du sucre, enlève à la betterave 0,6 à 0,7 de son poids de parties liquides et sucrées, et rend à l'agriculture 0,3 à 0,4 de ce poids à l'état de pulpe, à raison de 40 c. le quintal, dont la valeur est sensiblement la même que le même poids de racines, parce que la perte qui résulte de la diminution de matière sucrée est compensée par la moindre proportion d'eau contenue dans la pulpe. Ainsi, par la fabrication du sucre, mais par elle seulement, le cultivateur trouve dans les résidus de la betterave un fourrage qui ne lui coûte pas plus de 2 fr. l'équivalent de 100 kilog. de sainfoin, en admettant l'éva-

lation minime de Flotow et Petri, et seulement 1 fr. à 1 fr. 50 c. au plus, d'après celles de Meyer, Crud, Dombasle et même Block, qui nous semblent plus vraisemblables. Donc, les résidus de betteraves donnant le fourrage à moitié prix, tout au plus, du revient de tout autre, ils assurent un bénéfice de 100 p. 100 au cultivateur qui les emploie; et, permettant ainsi de faire consommer, sans perte, des fourrages plus chèrement achetés, ils offrent une prime directe fort efficace à l'extension des autres cultures fourragères et à la multiplication du bétail, dont la betterave fournit, en outre, les capitaux, par les bénéfices considérables que donnent aux bons cultivateurs les cours actuels de 1 f. 85 c. le quintal, en moyenne. Nous trouverons encore, dans cette donnée, l'un des élémens de la solution du problème relatif à l'avenir de la sucrerie indigène.

On n'est nullement d'accord, d'ailleurs, sur la spécialité du mérite des betteraves pour la nourriture du bétail; et, tandis que Schwerz les considère comme peu favorables à la production du lait, et préférables de beaucoup pour l'engraissement des animaux, les nourrisseurs des environs de Paris en font, au contraire, très-grand cas pour leurs vaches laitières, et ils doivent être compétens à cet égard; d'ailleurs, le savant successeur de Schwerz, M. de Weckerlin, dans son *Agriculture anglaise*, affirme que les cultivateurs de betteraves du sud de l'Angleterre estiment que cette racine est inférieure aux turneps pour l'engraissement du bétail, tandis qu'à poids égal elle donne au moins autant de lait aux vaches, et ne communique pas à celui-ci le mauvais goût que l'on attribue au lait de turneps.

Etendue cultivée. D'après la Statistique officielle, 77 départemens prennent part à la culture de la betterave, qui n'occuperait cependant que 57,663 hectares; mais il est permis de supposer que ces déclarations sont fort au dessous de la vérité, quand on voit certains départemens qui sont indiqués comme possédant des sucreries et ne cultivant pas un seul hectare de betteraves; le Morbihan, par exemple. On ne doit donc voir qu'un minimum dans le chiffre officiel, et il faut en conclure un progrès notable de cette culture, dû à la multiplication des sucreries, qui, en 1836, s'étaient élevées au nombre de 581, répandues dans 42 départemens, comme suit:

Nord-Est. 445 sucreries dans 14 départemens, savoir: Nord, 226; Pas-de-Calais, 138; Meuse, 2; Moselle, 3; Bas-Rhin, 4; Haut-Rhin, 1; Aisne, 44; Marne, 1; Meurthe, 5; Seine-et-Marne, 5; Haute-Marne, 2; Côte-d'Or, 5; Haute-Saône, 5; Cher, 4.

Nord-Ouest. 95 sucreries dans 15 départemens: Somme, 51; Seine-Inférieure, 4; Calvados, 1; Côtes-du-Nord, 1; Morbihan, 1; Loire-Inférieure, 1; Oise, 12; Seine-et-Oise, 7; Seine, 6; Eure-et-Loir, 1; Loi-

ret, 4; Sarthe, 1; Loir-et-Cher, 2; Maine-et-Loire, 1; Indre-et-Loire, 2.

Sud-Est. 31 sucreries dans 8 départemens : Isère, 12; Bouches-du-Rhône, 3; Allier, 1; Saône-et-Loire, 3; Puy-de-Dôme, 5; Drôme, 2; Vaucluse, 4.

Sud-Ouest. 10 sucreries dans 5 départemens : Vendée, 1; Charente-Inférieure, 2; Haute-Garonne, 3; Gers, 1; Tarn-et-Garonne, 3.

Le nombre de ces fabriques, qui n'était en 1828 que de 89, a subi de grandes variations, depuis l'établissement de l'impôt, particulièrement. Il a été, dit-on, de 349 en 1835; de 361 en 1836; de 532 en 1837; de 575 en 1838; pour tomber à 419 en 1841, dont 30 fabriques en chômage, et à 353 seulement au 30 juin 1842, dont 14 fabriques en chômage, ce qui réduit à 339 celles en activité. Il était inévitable qu'au début d'une industrie mi-agricole aussi compliquée, bon nombre d'établissemens fussent montés dans des conditions anormales, et tombassent au premier choc; nous pensons que la forme adoptée pour la perception de l'impôt a pu, d'ailleurs, augmenter ce désastre; mais la forme seulement, et nous sommes intimement convaincu que le chiffre de cet impôt ne nuit en rien à la multiplication des fabriques et à l'extension de la culture; tellement qu'en l'élevant encore, pourvu qu'on le perçoive rationnellement et sans vexations, nous avons la conviction que la sucrerie indigène prendra prochainement une grande extension, que limiteront seulement les perfectionnemens agricoles et les appréhensions sur la stabilité des bonnes dispositions du gouvernement, relativement à cette source féconde de richesses nationales.

Les départemens qui cultivent le plus de betteraves, sont :

	Hectares.				Hectares.	
Le Pas-de-Calais.	28,022	pour	138	sucreries,	ou 203	par fabrique.
Nord	11,512	»	226	»	51	»
Gers	10,477	»	1	»		
Dordogne.	9,744	»	0	»		

Ceux qui en cultivent le moins, sont : la Corse, 2 hectares; les Pyrénées-Orientales, 23; l'Aube, 25; et le Lot, 30. Les 9 départemens où la Statistique ne mentionne pas cette culture, sont : les Landes, les Hautes et Basses-Pyrénées, l'Ariége, la Creuse, le Tarn, les Hautes et Basses-Alpes, le Cantal, l'Aveyron, la Lozère, le Finistère, le Morbihan et le Jura.

Semences employées. La Statistique indique une moyenne de semences employées, de 8 kilogrammes à l'hectare pour toute la France, ce qui nous semble une exagération de près de moitié; il en résulte une consommation totale de 444,892 kilog., évalués officiellement 754,687 francs, à raison de 13 fr. 09 c. pour 8 kilog., et qui sont un produit presque jardinier d'une culture spéciale de porte-graines complètement

distincte de la culture des betteraves pour racines, mais dont l'étendue n'a vraisemblablement pas trouvé place dans les chiffres officiels.

Deux modes de culture sont employés pour la betterave; le semis en place, qui est plus général, et qui s'accorde mieux, d'ailleurs, avec l'état de négligente imperfection de notre agriculture; mais qui expose davantage le plant aux ravages des insectes, son plus dangereux ennemi, et à l'envahissement des mauvaises herbes; cette méthode, d'ailleurs, laisse moins de tems au printems pour bien préparer le sol, et faire consommer l'engrais dont la betterave n'aime pas l'application trop récente, etc. Ces raisons, inappréciables en chiffres, n'en sont pas moins d'une très-grande importance pour l'économie générale d'une exploitation perfectionnée dont la betterave occuperait une étendue notable.

L'éducation en pépinière, abondamment fumée et bien préparée, exige, il est vrai, une meilleure culture; mais elle offre des avantages qu'on chercherait inutilement dans le semis en place, et qui devraient la faire préférer.

Produit en racines, feuilles, engrais, amendement, etc. Le produit total de la culture des betteraves est officiellement évalué 15,740,691 quintaux de racines, à 1 fr. 85 c. l'un, soit 28,979,449 fr., ou par hectare 27,298 kilog. en moyenne générale, valant 502 fr. 55 c. Le produit moyen de la région nord-est est évalué 33,488 kilog. à l'hectare; celui de la région sud-ouest seulement 14,959 kilog.

Toutes choses égales, d'ailleurs, quelques auteurs prétendent que les betteraves rendent généralement un tiers, quelquefois moitié plus, en poids, que les pommes de terre. Or, sur cette base, les chiffres ci-dessus paraîtraient fort élevés, car le rendement moyen de 10,438 litres de pommes de terre suppose un poids de 8,000 kilog. au plus, et le rendement des betteraves serait ainsi trois fois et demie plus fort que celui des pommes de terre.

Nous pensons cependant que ce rendement n'est pas trop élevé, par la raison, principalement, que la betterave est trop exigeante pour se contenter des mauvais terrains et des détestables préparations que trop souvent on inflige à la pomme de terre, et qui réduisent énormément son produit moyen. Cette exigence plus grande de la betterave est un bien et non un mal; il est inutile de propager la culture des racines partout où on doit la mal exécuter, parce qu'alors ses bons effets sont nuls, et cette circonstance, que l'administration doit particulièrement avoir en vue toujours, est admirable pour trouver une bonne solution à la question fiscale du sucre indigène, comme nous le dirons plus loin.

D'ailleurs, nous avons toujours cru remarquer qu'à parité de circonstances, les betteraves rendaient le double en poids des pommes de

terre, dans les terres qui leur conviennent; tels sont les produits obtenus chez MOELLINGER, 271 quint. en moyenne de 10 ans, 467 au maximum; chez SCHWERZ et chez THAER, 360 quint.; chez BURGER, 370 quint.: tous ces auteurs s'accordent, d'ailleurs, à regarder comme possible un produit de 5 à 600 quintaux à l'hectare, dans des circonstances favorables.

Des expériences bien faites, ayant plusieurs fois démontré que l'effeuillage de la betterave sur pied nuisait à la récolte de racines; et SCHWERZ, en particulier, ayant reconnu que des betteraves non effeuillées lui avaient rendu. . . . . 935 paniers de racines à l'hect.; des betteraves effeuillées une seule fois 852 et des betteraves effeuillées deux fois . . . . 539 seulement, on admet aujourd'hui qu'on ne doit effeuiller qu'à l'arrachage. Or, comme cette opération a lieu simultanément, et non successivement, et que la feuille de betterave est un assez médiocre fourrage, on manque presque toujours du bétail nécessaire pour la consommer intégralement, et il devient difficile d'évaluer les ressources fourragères que présente cette consommation. SCHWERZ prétend que le poids de ces feuilles est égal au tiers du poids des racines, et seulement au douzième de leur valeur nutritive, ce qui revient à dire que quatre parties de feuilles, en poids, ne valent qu'une partie de racines; autrement encore, que l'équivalent des racines étant de 250, celui des feuilles serait 1,000. Il est à remarquer que toute substance verte, dont l'équivalent est dix fois plus faible que celui du sainfoin, est un si mauvais fourrage généralement, que seule elle ne pourrait suffire à l'alimentation du bétail; il en est de même d'une substance sèche dont l'équivalent serait 250, car ces deux substances, verte et sèche, se correspondraient à peu près exactement en valeur nutritive. Aussi M. DE DOMBASLE avait-il prétendu qu'il était préférable d'enfouir les feuilles de betteraves; mais nous croyous que ce serait un tort, quand on a les moyens de les faire consommer par le bétail.

D'après les données précédentes, un hectare de betteraves donnerait en feuilles, en moyenne, 9,099 kilog., valant 910 kilog. de sainfoin, ou 19 fr. 12 c. à 3 fr. 20 c. le quintal; mais dont on peut admettre, vraisemblablement, une perte d'au moins moitié, qui ne profite à la terre que comme 4,549 kilog. d'un engrais vert quelconque, valant probablement tout au plus 5 à 600 kilog. de fumier.

En supposant que chaque quintal de betterave vaut 40 kilog. de sainfoin, on trouve pour produit d'un hectare,

En racines. .	27,298 kilog.,	valant en sainfoin. .		10,919 kilog.
En feuilles. .	9,099	»	»	910
Total. .	36,397	»	»	11,829

On assure que la betterave consommée en nature ne rend que 0,25 de son poids en fumier, tandis que les fourrages verts rendent 0,33, et la pomme de terre 0,50 ; cette différence résulte de la grande proportion du liquide contenu dans la betterave, et qu'on évalue jusqu'à 0,85 de son poids.

La consommation en nature, de la betterave, que nous ne croyons pas économiquement avantageuse, rendrait donc, par hectare,

pour les racines. . .	6,825	kilog. de fumier;
pour 1/2 des feuilles.	1,517	»
les feuilles enfouies.	500	»
Total.	8,842	kilog., outre l'amendement résultant pour

le sol de la culture elle-même, et qu'on peut évaluer, comme pour les pommes de terre, au moins 20 fr. l'hectare, que doivent solder les récoltes subséquentes.

Par la fabrication du sucre, seul moyen économique de faire consommer la betterave, on obtient pour l'agriculture, outre beaucoup de substances liquides plus ou moins nutritives ou qui augmentent au moins la valeur nutritive des pailles ou fourrages secs que l'on en arrose, on obtient, disons-nous, environ 0,3 du poids des betteraves en pulpe qui représentent presque toutes les parties solides de la betterave, et doivent fournir, en conséquence, au moins 0,75 de fumier. Au reste, ce n'est qu'une hypothèse, et nous ne connaissons aucune expérience qui justifie ce chiffre de 0,75 plutôt que tout autre.

Sur cette base, 27,298 k. de betteraves donneraient environ 9,000 k. de pulpe produisant autant d'engrais, ou à peu près, que les racines elles-mêmes en auraient donné, si on les eût consommées en nature et sans faire de sucre.

Ce résultat, extrêmement remarquable et généralement inconnu, jette un nouveau jour sur la question de l'importance agricole de la sucrerie indigène, et fait bien ressortir la différence merveilleuse et toute exceptionnelle qui distingue cette industrie de toutes les autres, telles que féculeries, huileries, etc., qui ne rendent en engrais, au sol, qu'une très-faible partie de celui que la récolte elle-même a nécessairement absorbé, et deviennent ainsi un amendement épuisant, tandis que la betterave à sucre, seule entre toutes les cultures commerciales, est un amendement fertilisant.

Mais la pulpe de betteraves exerce indirectement, par son bas prix actuel, une bien autre influence sur la fertilisation du sol, l'augmentation, l'amélioration du bétail, l'extension des cultures fourragères, en un mot, sur la totalité des perfectionnemens agricoles les plus importans, les plus désirables et les plus difficiles à obtenir par tout autre moyen.

En effet, nous avons vu qu'à raison de 40 c. le quintal, la pulpe de

betteraves était un fourrage dont l'équivalent ne coûtait au cultivateur que 0,3 à 0,5 du prix que lui coûtent, ou de la valeur que le bétail lui paie aujourd'hui les autres substances fourragères, en sorte qu'à faire consommer cette pulpe au prix actuel, les cultivateurs peuvent gagner au moins 100 p. 100 et peut-être 200 p. 100 de ce qu'elle leur coûte. D'un autre côté, pour être employée elle-même avec le plus grand profit, elle veut être associée à une certaine quantité d'autre fourrage, et n'entrer, par exemple, dans le régime des animaux que pour 0,25. Or, pour 9,000 kil. de pulpe que chaque hectare de betteraves à sucre rend à la consommation du bétail, il y a production nécessaire et simultanée de 12 à 13,000 kil. de fourrage sec nécessaires pour constituer avec cette pulpe le régime le meilleur possible. Mais, sans la pulpe, le cultivateur n'aurait pu produire et faire consommer ces 12 à 13,000 kil. de fourrage qu'en renonçant à faire aucun profit sur ce capital; or, il ne se serait pas trouvé un cultivateur sur mille disposé à faire un pareil sacrifice dans un intérêt réel mais éloigné, et encore celui qui, par hasard, s'y serait décidé, n'aurait peut-être pas pu le faire faute de capitaux. Avec la pulpe, les 9,000 kilog., produit d'un hectare, assurent, à 40 c. le quintal, au moins 36 fr. de bénéfice de consommation, peut-être 72; cette somme, répartie sur les 9,000 kilog. de pulpe coûtant 36 fr., et sur 12,000 kilog. de fourrage équivalent de sainfoin valant et coûtant au cultivateur, à 3 fr. 20 c. le quintal, 384 fr., assure du capital total de 420 fr. ci-dessus, engagé pour la nourriture du bétail, un intérêt qui, à 36 fr., est de près de 9 p. 100; à 72 fr., d'environ 17 p. 100. Et comme, en outre, le bénfice obtenu par le cultivateur sur chaque hectare de betteraves lui fournit le capital nécessaire à l'acquisition du bétail consommateur qui doit réaliser avec certitude ce bénéfice de 9 à 17 p. 100, appât si séduisant et si rare aujourd'hui, il est facile de concevoir que la moindre intelligence suffit, dans ce cas, pour décider ce cultivateur à faire une spéculation si lucrative pour lui, immédiatement et ultérieurement, par le profit et l'abondance d'engrais qui en résultent. Donc, enfin, chaque hectare de betteraves cultivé pour les sucreries, et seulement avec cette destination, non-seulement est par lui-même une culture améliorante et fécondante, mais encore il provoque la culture, en assurant le profit de la consommation, par le bétail, de trois autres hectares au moins de fourrages proprement dits, et qui sont incontestablement améliorans et fécondans. Ainsi, l'effet fertilisant de la betterave à sucre est, *aujourd'hui*, quadruple au moins, en réalité, de ce qu'il paraît être même dans les calculs les plus exacts et les plus rigoureux. Quelle prime plus efficace pourrait être plus utilement appliquée pour la réalisation de tous les progrès agricoles, et notamment pour la multiplication du beau bétail?

Notons bien, toutefois, que j'ai eu soin de dire *aujourd'hui*, parce qu'en effet des modifications aux circonstances actuelles, et notamment celles que nous réclamerons nous-mêmes dans l'intérêt d'une meilleure assiette de l'impôt sur le sucre indigène, viendront culbuter tout cet échafaudage de raisonnemens et jeter la plus grande perturbation dans tous ces résultats; l'industrie sucrière changera de face alors, par suite de cette perturbation qui en modifiera les élémens; mais, aussitôt que sa marche nouvelle sera bien connue, elle en recevra une impulsion qui n'aura plus de limites, au grand profit du pays en général, et de l'agriculture en particulier.

Profits industriels et valeur totale. Sur le produit total de la culture des betteraves, évalué officiellement 15,740,691 quintaux ou 28,979,449 fr., une partie seulement est réservée pour la consommation immédiate par le bétail, et une autre pour l'extraction du sucre. L'intérêt considérable que trouvent les fabricans à frauder les droits fiscaux, et la facilité que leur offre aujourd'hui d'exercer cette fraude, le mode d'établissement et de perception de l'impôt, malgré la recrudescence de rigueur que lui a donné récemment l'ordonnance royale du 16 août 1842, rend très-difficile, pour ne pas dire impossible, l'appréciation exacte du sucre produit et des racines consacrées à cette production. Ce n'est donc que comme une approximation probablement trop faible, notablement, que nous donnons les chiffres suivans, qui n'ont de valeur officielle qu'à partir de 1838, où l'administration des contributions indirectes les a rigoureusement constatés, sauf la fraude des fabricans.

Années.	Kilog. de sucre produits.	Quint. de better. à 5 % de sucre.	Droits perçus,	avec décime.
1828.	2,665,000	533,000		
1829.	4,380,000	876,000		
1830.	6,000,000	1,200,000		
1831.	9,000,000	1,800,000		
1832.	12,000,000	2,400,000		
1833.	19,000,000	3,800,000		
1834.	26,000,000	5,200,000		
1835.	38,000,000	6,689,868		
1836.	49,000,000	10,127,706		
1837.	40,000,000	8,000,000		
1838.	39,199,408	7,839,881	1,191,327	1,310,460
1839.	22,748,957	4,549,791	3,372,994	3,710,293
1840.	26,939,897	5,387,979	4,557,493	5,013,242
1841.	31,234,954	6,246,991	6,790,370	7,469,407
1842 (fin de juill.).	30,697,047	6,139,409	5,528,920	6,081,812

En supposant que le produit indiqué par la Statistique officielle ap-

partient à 1838, on voit que 7,900,810 quintaux auraient été consommés par l'agriculture, sans augmentation de valeur, tandis que 7,839,881 quintaux, livrés à l'industrie du sucre indigène, présenteraient une valeur créée comme suit : chaque quintal de racines coûte au fabricant 1 fr. 85 c., moins le prix de la pulpe, 12 à 13 c. que lui rend le cultivateur après expression, et qui réduit ainsi le coût à 1 fr. 72 c. environ, pour la matière première de 5 kil. au moins de sucre à 1 fr. l'un, au minimum, ou 5 fr., et de 4 kil. 5 de mélasse à 10 c. l'un, ou 45 c. ; soit, pour valeur totale du produit, 5 fr. 45 c. au minimum, ou pour salaires, bénéfices et reprises ajoutés par la fabrication aux 1 fr. 72 c. de la matière première, 3 fr. 73 c. par quintal de betteraves ou pour 5 kilog. de sucre produit, ce qui revient au même dans l'hypothèse que nous avons admise, et donne 75 c. de valeur ajoutée par kilog. de sucre produit.

Ces 75 c., multipliés par 39,199,408 kilogrammes de sucre produits en 1838, donnent une somme de 29,399,556 fr., répartis en grande partie pendant la morte-saison chez les populations agricoles de 42 départemens français, où elles jettent l'aisance actuelle en même tems qu'elles préparent la richesse future, en encourageant avec intelligence la production du bétail. Ce fait important et unique ne s'est produit, jusqu'à ce jour, que pour le sucre indigène. Nous ne prétendons pas dire que cette somme profite intégralement aux populations ouvrières des campagnes, puisque le fisc en détourne aujourd'hui pour sa part plus de six millions; mais, même sous cette forme d'impôt qui frappe une denrée de luxe, les malheureux en profitent encore, et quand les reprises des manufacturiers seraient portées au double, soit 12 millions, pour machines, service de capitaux, charbon, chaux, etc., etc., il resterait encore un net de 11 millions environ, applicable à des salaires, pendant la morte-saison, pour les travaux des champs.

Les diverses transactions commerciales, sur cette valeur totale de 39,199,408 fr. environ, les transports, etc., ajoutent vraisemblablement encore 0,1 à peu près de valeur créée, soit 3,919,941 fr.; enfin, le raffinage, en chargeant chaque kilogramme de sucre d'au moins 20 c., produit encore, en salaires et reprises, 7,839,882 fr. On peut donc résumer comme suit la création de valeurs occasionée en France par la culture de la betterave :

1° Valeur officielle des 15,740,691 quint. récoltés. .	28,979,449 f.
2° Valeur ajoutée par la fabrication	29,399,556
3° Profits occasionés par la consommat. des pulpes.	Mémoire.
4° Valeur commerciale de transports, etc.	3,919,941
A reporter.	62,298,946 f.

Report.	62,298,946 f.
5° Salaires, reprises et bénéfices du raffinage. . . .	7,839,882
6° Valeur des feuilles consommées par le bétail. . .	576,630
7° Salaires pour soins donnés au bétail, consommateur des pulpes, à raison de 20 c. par quintal de betteraves récoltées.	3,148,138
8° Intér. à 5 p. 100 du capit. en bétail (25,185,105 f.	1,259,255
9° Valeur payée par les récoltes suivantes, à raison de 20 fr. l'hectare, 1,153,260 fr. pour amend. du sol.	Mémoire.
10° Valeur des cultures de porte-graines	754,787
Total.	75,877,638 f.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

La betterave en nature ne donnant lieu à aucune transaction dans le commerce extérieur, c'est la *question des sucres* que nous avons à examiner ici.

Il ne nous sera pas possible d'approfondir sous toutes ses faces un sujet aussi vaste, qui met actuellement aux prises les intérêts 1° de la grandeur de la France ; 2° des consommateurs ; 3° du Trésor national ; 4° de l'agriculture ; 5° des fabricans de sucre indigène ; 6° des colons français des Antilles, de la Guyane et de Bourbon ; 7° des armateurs et de tout le commerce maritime ; 8° des raffineurs français, et 9° enfin de quelques puissances étrangères, dans leurs rapports mercantiles ; mais nous examinerons, sommairement du moins, chacun de ces intérêts *dans ses exigences, dans sa situation actuelle et dans ses droits rationnels*, pour trouver la transaction qui doit satisfaire les plus importans, en accordant aux autres toutes les concessions compatibles avec le bien public.

1° *Grandeur de la France.* Puissance continentale de premier ordre, avec des limites physiques tracées par la nature même, un territoire immense et extrêmement varié, un climat unique et 34 millions d'habitans, l'économie politique qui convient à la France est celle qui, dirigeant tous ses efforts vers la production agricole, lui permet de suffire elle-même à la satisfaction de tous ses besoins de première nécessité, sans spéculer, pour vivre, sur l'exploitation commerciale ou manufacturière de ses voisins, ni d'aucun peuple de la terre. L'esprit de conquête et d'agrandissement au delà de ses limites naturelles est donc chez nous anti-national, et n'était notre propre sûreté qui exige la vaste étendue de notre territoire, il serait plus désirable pour la forme administrative du pays de le voir se restreindre que s'accroître. En politique, notre

rôle est donc toujours désintéressé ; nous protégeons le faible contre ses oppresseurs, nous cherchons à maintenir cet équilibre de puissance et de liberté qui place notre sûreté dans l'intérêt des peuples mêmes, en empêchant qu'ils deviennent la proie d'un ambitieux qui les ruerait les uns sur les autres, jusque sur nous-mêmes, et ce rôle est celui qui convient le mieux, d'ailleurs, à la loyale générosité naturelle qui fait toujours, depuis bien des siècles, le fond de notre caractère national, même quand on l'égare en flattant ou excitant un amour-propre fanfaron qui en est le plus grand travers. Quand les étrangers veulent bien ne pas être nos ennemis, ce sont toujours nos frères, et notre commerce avec eux est plutôt l'objet d'une mutualité de secours que d'une spéculation réciproque ; aussi n'avons-nous et n'aurons-nous jamais besoin, Dieu merci ! d'asservir les peuples ou de bombarder les villes pour nous ouvrir des débouchés. Nous produisons pour nous, essentiellement et d'abord ; mais comme les chances des saisons, etc., apportent forcément de grandes inégalités dans la production agricole, et que, pour obtenir un *medium* certain, il faut nécessairement ou le dépasser dans les bonnes années, ce qui livre un trop plein accidentel dont le commerce extérieur offre seul le débouché, ou s'exposer à une disette à laquelle ce commerce ne remédie jamais qu'incomplètement, nous tendons à une grande mobilité commerciale qui tantôt offre, souvent demande à nos voisins des objets de nécessité première principalement.

Doués par la Providence d'un climat spécial à certaines productions, telles que le vin, dont la culture n'est, d'ailleurs, pas plus indispensable pour nous que sa consommation ne l'est pour nos voisins, nous en faisons un moyen d'échange avec eux, qui nous permet, en achetant leurs productions spéciales ou supérieures, de satisfaire aux exigences d'un luxe nécessaire dans tout Etat, pour y maintenir la circulation des capitaux par l'équilibre et le mouvement des fortunes.

Par elle-même et pour elle-même, la France, essentiellement chrétienne, n'a d'autre intérêt, on le voit, que la paix et l'humanité ; malheureusement, nos hommes d'Etat ont parfois oublié que tel était notre rôle, et le système chrétien qui nous convenait a été complètement repoussé par l'Angleterre, où l'économie politique mercantile de l'exploitation au dedans par la concentration des capitaux, et au dehors par l'esclavage et l'oppression des uns, la prééminence commerciale sur tous les autres, est devenue le principe et la raison d'Etat. La position insulaire de l'Angleterre et des événemens historiques que n'ont pu conjurer ni François Ier, ni Louis XIV, en transformant l'Angleterre en Grande-Bretagne, en lui donnant des alliances et des sympathies de famille en Allemagne ; en lui laissant confisquer complètement la puissance maritime, et presque l'indépendance, d'abord de la Hollande,

puis de l'Espagne et du Portugal, devenus ses colonies; en lui permettant de ruiner les colonies et la marine françaises à diverses reprises, ont mis à nos portes, et dans une situation presque inexpugnable, ce colosse ambitieux qui menace d'un asservissement complet, par la voie mercantile, l'Europe tout entière, et que nous avions tant d'intérêt à empêcher de se former.

Malheureusement encore, les rois normauds, Eléonore de Guyenne et les Plantagenets ont enraciné chez nos voisins et chez nous-mêmes les germes d'une invincible antipathie que nous voudrions surmonter, mais que la fierté britannique nous rappelle trop durement dans sa politique ambitieuse et arrogante, quand elle nous dépouille de nos colonies et de nos débouchés, nous fait combler nos ports, etc., etc. Boulevart occidental de l'Europe, la France, avec ses 200 myriamètres de côtes, depuis Dunkerque jusqu'à Fréjus, sur trois mers sillonnées par les vaisseaux anglais et flanquées d'îles anglaises, autrefois françaises ou espagnoles, et naturellement telles, n'a donc de conditions d'existence aujourd'hui qu'en luttant de puissance maritime avec l'Angleterre, en vue de la contenir, et de détourner au moins de l'Europe les malheurs de sa dure exploitation mercantile.

Dans l'état actuel de l'organisation politique du monde, état d'isolement et de rivalité, il est probablement impossible qu'une puissance maritime existe sans colonies, celles-ci sont donc indispensables à la France, et sont moins une spéculation de sa part qu'une garantie pour l'Europe centrale. La Corse, Alger, Bourbon, le Sénégal, les Antilles, la Guyane, Saint-Pierre, les Marquises, sont des relâches bien insuffisantes quand on les compare aux innombrables escales de l'Angleterre dans toutes les mers du monde; cependant la conservation de quelques-unes de ces colonies se lie à la production du sucre et à son commerce avec la France exclusivement. Il est donc de l'intérêt, de la grandeur du pays, de déterminer avec précision et d'accorder, dans toute l'étendue compatible avec la prospérité nationale, les encouragemens et la protection nécessaires à la production du sucre dans les quatre colonies qui se livrent à cette spéculation. L'Angleterre l'a trop bien compris, et son simulacre de philantropie négrophile, combiné avec sa dure exploitation des blancs dans l'Inde et partout, est une preuve évidente de son désir exclusif d'anéantir dans cette production nos colonies des Antilles et par contre-coup notre puissance maritime.

2° *Intérêt des consommateurs*. Si le sucre était un objet de luxe exclusivement, comme les soieries, ou d'un usage anti-hygiénique, comme le tabac, l'intérêt des consommateurs n'occuperait pas le rang que nous lui accordons ici; mais il en est autrement, et l'humanité commande d'étendre sa consommation à toutes les classes de la société, et

de la porter pour chacune au maximum que limitera seulement le goût et la richesse des individus. La production au meilleur marché possible peut seule amener cet utile résultat, et la libre concurrence des producteurs peut seule conduire au bon marché, comme l'a prouvé déjà la sucrerie indigène. Nous sommes bien loin, d'ailleurs, d'un but si désirable ; la plus grande partie de la population ne connaît pas encore l'usage du sucre, et les tableaux suivans (1) prouveront de combien la consommation moyenne est inférieure en France à ce qu'elle pourrait être et à ce qu'elle est déjà chez quelques autres peuples :

	Millions d'habitans.	KILOGRAMMES. Totalité.	Par personne.
Angleterre	16 1/4	160 3/4	10
Irlande	8	21	2
Belgique	4	30	7,5
Hollande	2 1/2	17 1/2	7
France	33	89 1/4	4
Espagne	14	43 1/2	3,12
Suisse	2	6	3
Prusse	14	28	
Danemarck	2	5	2,5
Portugal	3 1/2	8 1/4	
Suède et Norwège	4	6	1,5
Autriche	34	32 1/2	1,15
Italie	18	18	1
Russie	40	20	0,65
Autres états payant l'impôt	8	20	2,8
Total	207 1/4	555 3/8	2,5

Le savant Diétrici a donné, dans son *Tableau statistique des objets de commerce et de consommation*, les chiffres suivans pour la consommation des Etats de l'union douanière d'Allemagne :

	1836.	1837.	1838.	1839.
Population	25,749,302	26,008,973	26,439,247	26,858,886
Consommation totale, sucre (livres).	107,573,840	92,972,990	117,572,840	123,699,510
» » sirop	2,530,770	857,780	257,400	67,100
» par tête, sucre	4,178	3,575	4,447	4,606
» » sirop	0,098	0,034	0,010	0,003

On voit par ces tableaux que notre consommation de sucre, qui a tant augmenté déjà, pourrait encore doubler, pour être égale proportionnellement à celle de Belgique et de Hollande, sans atteindre même celle de l'Angleterre, et que le bon marché seul, par conséquent la concur-

(1) Neumann vergleichung der zuckerfabrication, etc.

rence de toutes les productions, dans la seule limite indispensable à leur conservation, est l'unique moyen d'y parvenir.

3° *Intérêt du Trésor.* Le sucre étant un objet de luxe parmi ceux de consommation, surtout quand son prix est tellement élevé que l'usage en est seulement possible aux classes riches, on conçoit jusqu'à un certain point que le fisc ait pu le considérer comme une mine inépuisable pour lui. Cependant, il est des principes financiers généraux dont il n'est pas plus permis de s'écarter ici que pour tout autre matière. La conservation de la source de l'impôt est le premier de ces principes; le développement progressif et constant de cette branche de revenu est le second; la renonciation et la conversion de ce revenu en un autre, quand l'objet imposé change de nature, comme matière imposable et passe, par la généralisation de son usage utile, des objets de luxe parmi ceux de nécessité première, est le troisième, qui trouve, à propos du sucre, une appréciation directe.

Pour conserver la source de l'impôt, il faut en faire une sage répartition et le percevoir avec une grande perfection de formes; pour le développer, il faut n'en user qu'avec une modération qui laisse à l'industrie une prime suffisante pour encourager la production de la matière imposable; quant à la conversion du revenu en un autre, le sucre est bien loin, en France, de l'époque où elle pourrait devenir utile, si tant est qu'elle doive se présenter jamais; cependant, cela pourrait arriver, et peut être prévu dans un cas seulement, celui d'une guerre maritime survenant avant que la production indigène eût pris un développement suffisant; ce serait un double désastre.

Ou nous nous trompons fort, ou les exigences que nous croyons raisonnables et impérieuses ont été méconnues ou du moins négligées jusqu'à ce jour, depuis que l'on s'occupe de réglementer la sucrerie dans ses rapports avec les sucres indigènes, coloniaux et étrangers, et cette négligence n'a pas peu contribué à faire naître le conflit et la crise dont nous cherchons la solution ici, et bien d'autres avant, pendant et après nous encore.

Relativement au produit de l'impôt, pour juger rationnellement, au point de vue fiscal, les droits et les prétentions du fisc relativement à la perturbation réelle ou prétendue qu'a pu jeter le sucre indigène et la baisse des cours qui en a été la conséquence, dans les recettes du Trésor, il importe de constater ce qu'étaient ces recettes, en ce qui concerne le sucre, avant la fabrication indigène, ce qu'elles sont devenues sous l'empire de cette fabrication, et de comparer les résultats avec les chiffres de la population, dont l'augmentation permet nécessairement de supposer une augmentation proportionnelle dans la consommation et par conséquent dans les produits fiscaux qui en résultent.

Or, les droits perçus sur les sucres coloniaux et étrangers réunis, qui n'étaient que de 11,940,727 fr. eu 1815, se sont successivement élevés, avec les bienfaits de la paix universelle, de 1815 à 1828, époque de l'apparition sérieuse du sucre indigène, jusqu'au chiffre maximum de 36,545,055 fr., qui fut atteint une seule fois, en 1826. La moyenne des droits perçus, pendant les quatorze années de cette période, fut seulement de 25,181,888 fr.

De 1828 à 1837 inclusivement, époque pendant laquelle on a laissé, beaucoup trop long-tems ce nous semble, le sucre indigène se développer librement et sans aucun impôt, le chiffre des droits sur les sucres coloniaux et étrangers a dépassé deux fois 39 millions, en 1831 et 1832, et s'est élevé, en moyenne, pour chacune de ces neuf années, à 35,413,216 f., ce qui fait une augmentation de près de 40 p. 100 et prouve ainsi deux choses, 1° l'influence du bon marché sur l'augmentation de la consommation; 2° la complète satisfaction des intérêts du fisc, même avant l'établissement de l'impôt sur le sucre indigène, et par conséquent sa mise hors de cause dans le débat actuel, où il perçoit trop, seulement.

	Sucre exotique.	Sucre indigène.	Total.
En 1838, les droits ont été.	31,797,662	1,310,460	33,108,122
En 1839.	29,089,677	3,710,293	32,799,960
En 1840.	28,864,086	5,013,242	33,877,328
En 1841.	34,719,951	7,469,407	42,189,358
Total.	124,471,376	15,503,402	141,944,768
Moyenne.	31,117,844	3,875,850	35,486,192

On voit que, depuis la création de l'impôt sur le sucre indigène, la moyenne des droits perçus par le Trésor sur les deux sucres est restée sensiblement la même qu'elle était pendant la fabrication sans impôt. Or, comme la population ne s'est accrue, de 1828 à 1841, que de 2 millions d'individus, ou à peu près 6 p. 100, tandis que l'impôt perçu sur le sucre s'est accru de 40 p. 100; en admettant le sage principe de l'accroissement de revenu proportionnel à la population, que l'union douanière allemande a introduit dans sa législation sur cette matière, et qui est trop équitable pour que nous n'en fassions pas notre profit, il y aurait lieu de demander au Trésor de faire sagement abandon, dans les nouvelles combinaisons qui vont être proposées, et dans l'intérêt bien certain d'une extension de consommation qui rendra nul, de fait, son sacrifice apparent, de 34 p. 100 des droits perçus avant 1828, soit environ un minimum de 8 millions de dégrèvement apparent sur les tarifs de la production actuelle, pour lui laisser encore un boni de près d'un million.

Il nous paraît difficile de nier l'équité de la concession que nous demandons au Trésor, et comme nous avons la conviction que l'augmentation de consommation compenserait l'abaissement des tarifs, nous ne voyons pas trop quel motif raisonnable peut la faire repousser; il nous sera facile de démontrer plus tard, cependant, que, par ce moyen, on applanirait facilement presque toutes les difficultés que présente la solution de cette grave question.

Quant au mode de perception par l'exercice chez le fabricant, il est si universellement réprouvé, que nous ne nous attacherons pas à en faire ressortir les abus, nous indiquerons seulement, dans notre conclusion, le moyen qui nous semble le plus propre à le remplacer avantageusement et commodément pour tous les intéressés.

4° *Intérêt de l'agriculture.* L'intérêt de l'agriculture est si intimement uni à celui de la grandeur de la France, de sa puissance maritime, et des consommateurs dont elle fournit seule plus des 0,7, qu'il est à peu près superflu de le développer ici. Cette industrie ne redoute nullement la concurrence coloniale, même à armes égales, pourvu qu'elles soient rationnellement employées; et, bien qu'elle doive maintenant s'attendre à payer à peu près seule tous les frais de la guerre, elle désire la conservation des deux productions avec l'égalité d'impôts pour base. Je parle évidemment ici au nom de l'agriculture, sans aucun mandat des agriculteurs, et je m'attends parfaitement à voir ces derniers désavouer et attaquer tout ou partie de ces conclusions; mais l'agriculture survivra à mes prophéties comme à leurs attaques, et l'expérience nous jugera.

Il est cependant un intérêt de la plus haute importance pour l'agriculture, que nous avons fait pressentir déjà, et qui tend heureusement à limiter momentanément la production indigène, en la concentrant d'abord dans quelques localités d'où l'avenir doit infailliblement la chasser tôt ou tard, si nous avons le bonheur de persévérer dans la voie du progrès en économie rurale. C'est la nécessité de ne placer les sucreries et de n'étendre, par conséquent, la culture des betteraves que dans les localités où leur succès constant est complètement assuré. Nous verrons quelle grande utilité nous pouvons tirer de cette exigence qui semble un malheur, au premier aperçu, pour l'application des mesures fiscales dans le système que nous proposons d'adopter.

5° *Intérêt des fabricans de sucre indigène.* C'est un préjugé très-répandu, et en même tems une bien grave erreur, que de croire l'intérêt des fabricans identique, toujours et partout, avec celui de l'agriculture, sous ce prétexte que le plus souvent ces fabricans sont eux-mêmes les producteurs, et souvent les seuls producteurs de tout leur approvisionnement. Ce sont précisément, au contraire, les producteurs de cette catégorie qui ont un intérêt diamétralement opposé à celui de l'agricul-

ture, depuis qu'ils ont conçu l'espérance chimérique d'nne extinction de la fabrication indigène avec indemnité payée par le budget; la raison en est assez simple.

Des chiffres que nous avons sous les yeux, et qui se rapportent à la fabrique de M. Harles fils, à Roquelincourt, près Arras, établissent que le matériel d'une usine pouvant manipuler 3 à 3 1/2 quintaux de sucre en 24 heures, coûte environ 75,000 fr., plus, 25,000 fr. de bâtimens, soit en tout, 100,000 fr.

L'industrie du sucre a subi de si grands perfectionnemens depuis quelques années, que nécessairement beaucoup de fabriques moins bien montées primitivement se sont trouvées placées dans des conditions inférieures de production, soit qu'elles conservassent des appareils défectueux, soit qu'en les remplaçant elles engageassent dans leur monture deux capitaux au lieu d'un. Il est à remarquer que ce dernier parti, seul rationnel en matière de concurrence et d'industrie, est précisément celui qui a trouvé le moins de prosélytes parmi des fabricans plus agriculteurs, de mœurs, que spéculateurs consommés.

Quand à ces circonstances défavorables est venue se joindre celle de la production des betteraves, tellement défectueuse et peu profitable que le fabricant seul en continuait la culture, avec toute la négligence et l'excès de dépense inséparables de l'inexpérience des habitans du pays, de la position sociale et des autres occupations du producteur, de l'infertilité du sol, etc., etc., on comprend facilement que ce fabricant se soit vu dans l'impossibilité de lutter avec profit contre une concurrence faite en de meilleures circonstances. Le chiffre de 40 millions d'indemnité lui est alors apparu comme un Pactole où bientôt il allait puiser largement, qui réparerait d'un coup toutes les fautes de son inexpérience, et dès lors il est devenu le plus ardent adversaire de la sucrerie indigène,...... moyennant indemnité.

Il n'en est pas ainsi des vrais fabricans, qui, sans se préoccuper des considérations secondaires de loyer du sol ou de bas-prix de main-d'œuvre, ont su se placer dans des conditions normales de vitalité. Pour eux, la conservation de l'industrie indigène vaut mille fois mieux qu'une insignifiante indemnité, et ils l'ont suffisamment établi dans le conseil-général de l'agriculture, à la chambre, dans la presse et partout.

Si l'on compare, d'ailleurs, la production presque régulièrement croissante jusqu'à ce jour, malgré l'augmentation de l'impôt et la diminution progressive et considérable du nombre des fabriques anormales, on demeurera convaincu de la vitalité profonde de l'industrie du sucre de betteraves, et de la nécessité de la laisser ainsi s'épurer elle-même de toutes les fabriques mal établies.

Cependant les fabricans normaux, comme on le conçoit, n'ont indus-

triellement, et à part leur qualité de bons citoyens, aucun intérêt à la grandeur du pays, à sa puissance maritime, et surtout à la conservation des colonies sucrières qui leur font concurrence; pourvu que le consommateur achète tous leurs produits, leur unique souci doit être de les lui faire payer le plus cher possible. Quant au Trésor, les rigueurs les plus grandes du mode de perception par exercice laissent encore aux abus une porte assez large, pour que certains fabricans l'affectionnent très-particulièrement, et le préfèrent même à tout autre qui ne donnerait pas à la fraude une prime suffisante. On trouve, au contraire, ces fabricans intraitables quand on leur parle d'une création ou d'une augmentation d'impôt. En 1832, ils ont prédit la ruine de la fabrication, si on l'imposait à 5 fr. le quintal, et fait échouer la loi; en 1837, ils ont reprédit la même chose, ce qui, heureusement, n'a pas empêché de les taxer à 10 fr. provisoirement, et à 15 fr. par quintal ensuite; en 1840, nouvelle reprédiction, suivie d'un impôt de 27 fr. 50 c. par quintal, décime compris, qui n'a pas encore notablement diminué la production.

Chaque citoyen agit sagement en faisant valoir ses intérêts propres; c'est au gouvernement à les subordonner à l'intérêt général; il a, sous ce rapport, une satisfaction à donner à la fabrication indigène, c'est d'encourager, ou tout au moins de laisser parfaitement libres tous les perfectionnemens qui tendent à améliorer les produits ou à en diminuer le prix de revient; ainsi, les sucres blancs de premier jet ne doivent jamais être atteints par les rigueurs et les interprétations fiscales, comme l'ont été ceux de M. Crespel, d'Arras, en 1841, et c'est une incroyable barbarie que la loi qui défend aux colons de nous envoyer du sucre en pains et qui surtaxe leurs sucres blancs; mais nous reviendrons sur ce sujet en traitant du monstrueux abus relatif à la législation fiscale des raffineries.

6° *Intérêt des colons sucriers français.* Nous n'avons point à examiner si les colonies sucrières, qui paient si généreusement chez nous des avocats, des journaux, un délégué, etc., sont ou ne sont pas réellement réduites à la misère dont elles se plaignent, ni s'il ne conviendrait pas, dans ce cas, qu'elles appliquassent de préférence à se secourir elles-mêmes, l'argent qu'elles emploient ainsi chez nous à produire des discours et des premiers-Paris; notre but unique est de rechercher quelle influence les sucres peuvent avoir sur le malaise colonial, et non d'énumérer, de discuter les innombrables causes de ce malaise, non plus que d'en indiquer le remède; ceci sortirait complètement du cadre de cet ouvrage et de la question toute spéciale qui nous occupe. Incidemment, nous dirons cependant que Bourbon ne nous semble nullement compris dans la situation malheureuse dont se plaignent la Martinique, la Guadeloupe et Cayenne; et, à cet égard, nous ne pou-

vons que répéter ici ce que déjà nous avons publié dans le *Journal d'Agriculture pratique*, en décembre 1838.

Il est complètement inutile d'aller chercher ses points de comparaison avant la révolution française, pour établir la situation économique et commerciale comparative de nos colonies, alors et aujourd'hui; cette recherche serait d'autant moins favorable au sucre colonial, que, malgré la perte de Saint-Domingue, la plus importante de beaucoup de toutes nos colonies sucrières, puisqu'elle fournissait plus à elle seule que toutes les autres réunies, la production du sucre, qui fut, en 1841, de 85,850,823 kilog., n'était, en moyenne des années 1787, 1788 et 1789, que de 85,575,000 kilog. Nous ne voulons pas, plus aux colons qu'à d'autres, nier les souffrances dont ils se plaignent; quelle est la part prise par le sucre indigène à ces souffrances, si graves que nous les supposions, tel est seulement l'objet de nos recherches?

De Bourbon en particulier, les importations en France se sont élevées, de 8,034,166 fr. qu'elles étaient en 1827, à 13,400,000 f. en 1836; une telle progression est à la fois hors de proportion avec l'augmentation de la richesse publique dans la métropole, du commerce maritime en général, et de la population de Bourbon en particulier; nous sommes loin de vouloir nous en plaindre, et nous formons des vœux bien sincères pour que cette industrieuse colonie ne s'arrête pas dans cette voie de prospérité, que nous serions heureux de constater au même degré en Amérique. Nous ne sommes pas de ceux qui jalousent à Bourbon de ne payer pour ses sucres que 42 fr. 35 c. par quintal, décime compris, tandis que les colonies américaines paient 49 fr. 50 c.; nous croyons, au contraire, qu'un dégrèvement est plus nécessaire à Bourbon qu'une surtaxe, et nous voudrions seulement qu'on l'étendît aux colonies américaines, à titre de soulagement; ce que nous désirons constater ici, c'est que les importations en France de sucre de Bourbon, qui se sont successivement élevées jusqu'en 1836, malgré la libre production du sucre indigène, à 18,218,987 kilog., n'étaient, en 1827, que de 6,667,299 kilog., en l'absence de toute concurrence de la métropole; différence, 11,551,688 kilog., ou 300 p. 100 d'augmentation.

Quand même la production du sucre indigène, qui naissait en 1828, pour ainsi dire, aurait pris en France un développement aussi rapide, ou même plus considérable encore que celui de cette industrieuse colonie qui lui fait une si active concurrence, on n'y saurait voir un motif de plainte pour Bourbon que du jour où nos compatriotes colons réduiraient la culture de la canne chez eux, au profit de leurs autres productions; mais comme c'est précisément le contraire qui a lieu, dans une proportion même qui est vraiment fâcheuse pour l'économie coloniale, qui ne peut jamais prospérer qu'avec une variété suffisante de produits,

tout aussi bien que notre propre économie rurale et industrielle, on est en droit d'en conclure que même l'abaissement considérable des cours, soit qu'il ait été compensé par les perfectionnemens des procédés de fabrication, ou toute autre cause, n'a pas porté la plus légère atteinte à cette production, et ne présente, en conséquence, que des avantages sans compensation, puisque seul il peut arrêter la tendance fatale des colons à détruire toutes leurs cultures au profit exclusif de celle du sucre, ce qui les conduirait forcément à de graves mécomptes. Cette tendance, en effet, des colonies sucrières à renoncer, au profit de la canne et malgré la concurrence indigène, à toutes leurs autres productions, est assez facile à prouver par la comparaison de ce que toutes ensemble elles nous ont envoyé

	En 1827.	En 1838.
de café.	1,686,585 kilog.	519,382 kilog.
de cacao.	237,441	133,727

et ainsi de toutes les productions coloniales autres que le sucre, qui ont suivi la même progression décroissante.

En est-il de même pour la production du sucre? La négative ressort assez clairement, ce nous semble, des chiffres suivans de l'importation, de 1815 à 1841 inclusivement.

1re période, pas de concurrence indigène :

	Kilog.	
1815.	9,778,622	536,842,698, soit en moyenne de 13 ans. . . . 41,295,592 kilog.
1816.	17,677,475	
1817.	31,419,137	
1818.	29,874,583	
1819.	34,360,577	
1820.	40,752,205	
1821.	43,372,386	
1822.	52,304,050	
1823.	38,544,721	
1824.	56,882,087	
1825.	53,187,949	
1826.	69,315,651	
1827.	59,373,255	

2e période, concurrence indigène, privilégiée par l'exemption complète de tout impôt.

1828.	70,922,969	649,237,825, soit en moyenne de 9 ans. . . . 72,137,536 kilog.
1829.	74,010,058	
1830.	68,884,944	
1831.	81,289,571	
1832.	82,247,661	
1833.	69,918,686	
1834.	66,475,430	
1835.	69,339,548	
1836.	66,188,958	

3ᵉ période, concurrence indigène, chargée d'un impôt progressif de 11 fr. à 27 fr. 50, décime compris :

1837.	66,535,563	402,587,783, soit en moyenne de 5 ans. . . . 80,517,556 kilog.
1838.	86,992,808	
1839.	87,664,893	
1840.	75,543,696	
1841.	85,850,823	

Ainsi, tandis que toutes les importations de ces quatre colonies se réduisaient à 33 p. 100, ou 50 p. 100 au plus, de ce qu'elles étaient avant la fabrication du sucre indigène, l'importation des sucres suivait précisément une marche inverse, et augmentait de 100 p. 100. Or, pour quiconque est persuadé comme nous que l'extension exclusive de la culture de la canne aux colonies est un désastre avec l'imminence de l'émancipation provoquée par la politique anglaise, il doit paraître que le sucre indigène, en abaissant les cours au chiffre nécessaire pour faire une concurrence utile aux sucres anglais des Indes, et arrêtant l'extension exagérée de la culture de la canne dans les circonstances où cette concurrence serait insoutenable, rend un immense service, non-seulement à la puissance nationale, mais aux colons eux-mêmes, et l'on peut seulement regretter que ses effets soient insuffisans encore pour les arrêter sur le bord de l'abîme où ils voudraient se précipiter.

On a dit, il est vrai, que de 1834 à 1841, inclusivement, il avait été importé, en moyenne, annuellement. . . . . 81,151,604 kil.
mais que les droits n'étant acquittés que sur. . . . . . 70,151,617 kil.

Il y avait eu annuellement un excédant de. . . . . . . 10,999,887 kil.
soit 14 à 15 p. 100 des importations, qui était resté invendu dans les entrepôts. Mais comme, pendant la même période, et malgré la surtaxe qui les frappe, il n'est pas moins entré en France 100,248,392 kilog. de sucre étranger, ou, en moyenne, 12,531,049 kil. par an, il reste évident que la faute en est exclusivement au prix trop élevé que les colons ont voulu vendre leur sucre, prix disproportionné avec celui des sucres

étrangers, bien qu'ils affectent de demander comme une faveur la liberté de les conduire sur les marchés, d'où, malgré la surtaxe de nos douanes, on leur fait, en France même, une concurrence si redoutable, qu'ils ne savent pas l'éteindre. Donc, à la faveur de la rareté créée par l'absence du sucre indigène, les prix s'élèveraient encore, le sucre étranger envahirait les marchés, la consommation se restreindrait dans ses anciennes limites, et l'encombrement des sucres coloniaux ne ferait qu'augmenter, ou leur importation se restreindrait forcément. On ne saurait voir dans ces résultats un élément de prospérité pour les colonies.

Mais un dégrèvement sur leurs sucres aurait évidemment pour elles un résultat tout contraire; en donnant le moyen de baisser leurs prix de vente sans diminuer leurs bénéfices, il leur permettrait de faire une concurrence plus réelle au sucre indigène, et surtout au sucre étranger; la consommation en recevrait un accroissement considérable, et les deux industries nationales, prétendues rivales, fort à tort, selon nous, en recevraient une impulsion également heureuse, surtout si l'on prenait des mesures efficaces pour empêcher la contrebande et la fraude, sur toute espèce de sucres, avec la plus complète rigueur.

Tout en favorisant beaucoup la culture du sucre aux colonies françaises, nous sommes bien loin de penser que ces mesures cicatriseraient toutes les plaies de nos colonies et rendraient à la Guadeloupe et à la malheureuse Martinique, particulièrement, le bonheur et la prospérité; nous traitons ici la *question des sucres* et non la *question coloniale*, et nous avons seulement essayé de prévenir deux désastres au lieu d'un;

7° *Intérêt des armateurs et du commerce maritime.* Chez une grande nation maritime comme la France, qui doit exporter annnellement, d'après les déclarations de la douane, pour. . . 123,121,675 fr.
de soieries; et en produits de la vigne, pour. . . . . 68,445,160 fr.

Total que probablement on pourrait doubler. . . . 191,566,735 fr.
Il faut nécessairement se créer des moyens d'échange en ouvrant des débouchés, soit intérieurs, soit extérieurs, aux principaux produits des nations de tout l'univers, et dans cette situation, l'intérêt des armateurs, dans la question des sucres, peut se résumer en peu de mots : « *Aller chercher, le plus loin possible, le plus de sucre possible*; » qu'il soit français ou étranger, peu importe, pourvu qu'il coûte assez bon marché pour qu'après l'acquittement des droits, tant forts soient-ils, ou soit certain du débouché.

On comprend facilement que le sucre indigène ne conduit en quoi que ce soit les armateurs à leur but; il est tout transporté et il abaisse les cours; l'augmentation de consommation qu'il provoque ne peut racheter ces deux circonstances pour les hommes de mer; aussi, quand ils jet-

tent les yeux sur le tableau suivant des quantités de sucre produites dans les diverses parties du monde, et que nous empruntons à l'ouvrage récent de M. Jacquemin, sans savoir sur quelle autorité il s'appuie, l'espoir d'en voir rayer l'Europe avant qu'elle y ait pris une place plus large, leur fait verser des larmes de bonheur, et la betterave, qu'un de leurs organes croit mépriser beaucoup, nous ne savons trop pourquoi, en l'appelant *Carotte de betterave*, n'a pas de plus ardens, de plus sérieux, ni de plus dangereux adversaires.

Quantités de sucre fabriquées annuellement, d'après M. Jacquemin; exprimées en millions de kilogrammes.

ASIE.		
Chine.	500	»
Quantités exportées, d'après Suse et Libeth, négocians de Londres.	»	10
Philippines.	50	»
Luçon	14	»
Calcutta.	9 1/2	»
Manille.	10	30
Possessions hollandaises. .	24 1/8	50
Stations anglaises.	9 1/2	25
Total en Asie. . . .	617 1/8	115
AFRIQUE.		
Ile Maurice	24 3/4	40
Bourbon.	15	18
Total d'Afrique. . .	39 3,4	58

AMÉRIQUE.		
Etats-Unis.	40 3/4	50
Louisiane	53 3/4	»
Mexique.	5	»
Possessions anglaises. . . .	168 3/8	175
» françaises . . .	51 1/4	75
» espagnoles. . .	72 1/4	175
Colombia.	80	»
Possessions hollandaises. .	20	22
» danoises. . . .	4	6
» suédoises . . .	1	»
Brésil.	105	105
Total.	578 3/8	608
Europe	100	»

M. Jacquemin affirme que cette production totale, au lieu de s'élever au chiffre que lui donnent les auteurs qu'il compulse, de 1,335,250,000 kilogrammes, doit être au moins de 2 milliards de kilogrammes.

L'intérêt actuel le plus puissant de la France, dans ses relations extérieures, est si manifestement maritime, comme nous l'avons dit, qu'en vérité, s'il devait être satisfait par le sacrifice même des deux sucres nationaux, ce ne serait plus qu'une question d'argent; mais il n'y aurait pas lieu d'hésiter; l'extinction immédiate, avec indemnité, devrait de nouveau être sérieusement examinée et probablement adoptée; mais il y a manque de franchise à parler de conserver ou de protéger par l'extinction de la sucrerie indigène le sucre colonial; ou le but serait manqué, si le sucre étranger ne venait pas, par ce moyen, remplacer le sucre indigène, ou l'élévation des droits favorisant la contrebande, celui-ci viendrait, avec une naturalisation apparente, tuer le sucre colonial sans même prolonger son agonie; le sucre indigène peut seul le tenir

en échec au profit du sucre colonial, parce que l'extension de la consommation, permettant la réduction des droits différentiels dont ce sucre étranger doit nécessairement être chargé, diminuo d'autant les profits de la contrebande et son exercice.

Ainsi, la suppression du sucre indigène au profit du sucre colonial est une vaine chimère ; voyons donc seulement la réalité probable ou du moins supposable, c'est-à-dire le sacrifice de nos deux sucres nationaux au sucre étranger, dans l'intérêt de notre marine, et examinons ce que cette hypothèse a de vraisemblable en apparence.

On vient de voir, par le tableau précédent, qu'en Asie la Chine seule produit 500 millions de kilog. de sucre, et en exporte déjà 10 ; le régime que vient de lui préparer le canon anglais l'engagera sans doute bientôt à en exporter davantage, et l'opium que fumeront les Chinois pourra se convertir en excellent sucre pour les négocians britanniques, ou plus exactement, en livres sterlings, que ces messieurs espèrent soutirer plus facilement de l'Europe avec du sucre qu'avec du coton. Introduits dans le céleste empire, il est peu probable qu'ils nous en ouvrent volontairement les portes, et ce n'est pas pour ravitailler nos vaisseaux qu'ils se sont fait livrer l'île de Hong-Kong en toute propriété. Viennent ensuite leurs autres stations, Manille et les possessions hollandaises, où nous n'avons pas d'espoir de voir prévaloir de long-tems les intérêts de notre marine. Bien moins encore à l'île Maurice ; reste donc l'Amérique, où l'Angleterre, les Etats-Unis, la Hollande, l'Espagne, le Danemarck, etc., nous disputent la prééminence commerciale, et où nous avons, d'ailleurs, à soutenir de préférence des colonies sucrières dans la situation la plus déplorable, et menacées par l'émancipation d'une ruine totale ? Quel profit notre marine peut-elle donc réellement espérer du sacrifice énorme qu'elle demande à la France ? Hélas, elle agit, l'insensée, comme nos colonies ; elle tire les marrons du feu !... Voyons qui les croquerait.

Au prix moyen de 63 fr. le quintal, on évalue l'importation annuelle des sucres en Europe à 303,450,000 fr. ; Humboldt, Guelich, Mac-Culloch et Delius évaluent à peu près comme suit cette importation :

	Quintaux.		Quintaux.
1730.	725,000	De 1830 à 1835.	4 1/2 à 5,000,000
1736.	1,214,750	1836. .	4,760,000 à 5,062,500
De 1744 à 1776.	2,381,250	1837.	4,734,500
1788.	2,400,000	1838.	5,694,000
1823.	3,293,300	1839.	5,156,500

A quoi s'ajoute en Europe, en sucre indigène fourni par

366	fabriques françaises (1er décembre 1842)	30,697,047 kil.	
174	» russes	7,830,000	
159	» dans la confédération germanique	7,260,000 kil.	
77	» autrichiennes	4,200,000 (1).	

Les 5 millions environ de quintaux importés de sucre exotique sont entrés en Europe par les ports et dans la proportion ci-dessous, en moyenne des trois années 1837, 1838 et 1839 :

	Quintaux.	Proportion p. o/o.
1° Angleterre	2,474,000	47,62
2° Hollande	763,650	14,70
3° France	757,500	14,58
4° Hambourg	458,350	8,82
5° Trieste	307,350	5,91
6° Saint-Pétersbourg, en 1836	(230,000)	» »
7° Anvers	188,850	3,64
8° Italie	177,000	3,41
9° Brême	68,300	1,32
10° Copenhague, en 1836	(65,000)	» »
Total	5,195,000	100 »

On voit, par ce tableau, que l'Angleterre reçoit déjà dans ses ports près de 48 p. 100 de la totalité du sucre importé en Europe, où la France n'occupe plus que le troisième rang à cet égard; l'avenir que nous présage un tel résultat n'a pas besoin d'autre commentaire.

Si, par hasard, notre marine aspirait à devenir la pourvoyeuse de sucre de quelque autre nation, nous lui rappellerions avec douleur que le rôle qu'elle joue dans notre propre commerce ne peut lui laisser aucun espoir fondé à cet égard; et, pour preuve, nous lui présenterons le tableau suivant de notre mouvement maritime, acte d'accusation beaucoup trop probant de son impuissante infériorité. Ce tableau, par l'état stationnaire permanent de notre commerce maritime colonial, détruit encore, pour certaines personnes, une autre espèce d'illusions.

(1) Le *Moniteur* du 24 septembre 1842 dit que le nombre des fabriques a été porté, pendant l'année écoulée, de 389 à 400, et que la fabrication, qui n'avait donné, pendant l'exercice 1840-41, que. . . . . 26,925,162 kilog.
aurait produit, pendant l'exercice 1841-1842. . . . . 32,465,432 »
Ainsi, sous l'empire du droit de 27 fr. 50 c., non-seulement la production augmente, ce que personne ne peut nier, mais le nombre des fabriques s'accroît lui-même, et cependant chaque jour on entend affirmer le contraire.

COMMERCE MARITIME DE FRANCE DE 1822 A 1837.

ANNÉES.	IMPORTATIONS.						EXPORTATIONS.					
	NAVIRES FRANÇAIS				NAVIRES ÉTRANGERS.		NAVIRES FRANÇAIS				NAVIRES ÉTRANGERS.	
	venant des colonies.		venant de l'étranger.				allant aux colonies.		allant à l'étranger.			
	Nav.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Nav.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
1822.	360	82,944	2,965	204,998	4,518	420,810	379	90,042	3,100	192,316	6,052	360,571
1823.	365	82,870	2.373	164,670	3,984	421,233	373	83,550	3,115	156,498	6,117	396,310
1824.	435	98,513	2,952	217,967	4,183	438,005	451	102,440	3,504	223,258	6,338	415,241
1825.	368	86,204	3,019	243,531	4,218	414,670	439	107,047	3,469	247,264	5,994	400,440
1826.	443	108,468	2,997	247,308	4,910	543 682	542	127,026	3,038	228,716	5,308	432,672
1827.	427	103,928	2,923	249,174	4,439	475,509	490	119,438	3,032	226,932	5,321	439,842
1828.	437	108,750	3,028	237,841	4,728	527,639	518	127,157	2,823	199,678	5,063	460,519
1829.	442	109,512	2,606	221,537	5,070	581,755	514	128,836	2,587	187,626	4,490	420,228
1830.	421	104,264	2,815	235,907	5,169	669,283	413	102,283	2,266	156,338	4,139	370,518
1831.	440	107,886	2,935	225,330	3,951	461,194	460	111,760	3,211	214,493	4,240	362,981
1832.	434	106,965	3,856	292,983	5,651	714,638	447	110,629	3,598	236,756	4,636	461,704
1833.	386	96,018	3,175	262,109	5,115	622,735	339	85,547	3,336	233,293	4,580	464,028
1834.	405	103,977	3,560	290,509	6,124	736,918	464	117,270	3 757	252,947	5,083	518,216
1835.	425	106,137	3,576	301,862	6.360	766,033	468	116,332	3,824	270,807	5,194	484,807
1836.	424	107,898	4.268	377,088	7,099	889,345	410	107,414	4.288	319,240	6,200	570,436
Total. .	6,212	1,514,364	47,048	3,772 814	75,519	8,683.449	6,707	1,636,771	48,918	3,346,162	78,755	6,558,513
Moyenne.	414	100,957	3,136	251,521	5,035	578,897	447	109,118	3,263	223,078	5,250	437,234

Tonnage moyen annuel par navire français { des colonies. . . 210,075 / de l'étranger. . . 474,599 } 684,674

» » » par navire étranger. 1,016,131

Tonnage moyen annuel général. 1,700,801

Proportions. Navires français des colonies. . . 0,12
» » de l'étranger . . 0,28 } 1,00
Navires étrangers. 0,60

Les calculs suivans, insérés dans le *Moniteur de la Propriété*, par M. le baron DE BRAY, prouvent assez, d'ailleurs, que, pour notre commerce tel qu'il est, notre marine marchande ne peut soutenir le parallèle avec la marine anglaise, dans la concurrence qui existe entre la marine nationale et la marine étrangère; ce serait donc cette dernière exclusivement, ou principalement du moins, qui profiterait des avantages faits aux sucres étrangers, et en augmentant cette force extérieure contre laquelle nous devons lutter, on arriverait précisément au résultat inverse de celui qu'on poursuit. En effet, d'après M. le baron DE BRAY, en 1841, le commerce extérieur anglais avait fourni à sa

marine un jaugeage de 7,525,585 tonneaux, dont 5,525,429, ou 73 1/2 p. 100, ont été transportés par navires anglais, et seulement 2,000,156 tonneaux, ou 26 1/2 p. 100, par navires étrangers, tandis que, pendant la même année 1841, 3,092,178 tonneaux (seulement 0,41 du commerce anglais) ont été transportés par le commerce extérieur français, et, sur cette faible proportion de 3,092,178 tonneaux, les navires français n'en ont transporté que 1,205,193, ou seulement 39 p. 100 environ, et les navires étrangers, au contraire, 1,886,985, ou 61 pour 100 (1) ! ! ! Les objets d'échange ne manquent donc pas chez nous et chez l'étranger, et pour augmenter la part proportionnelle prise par la marine nationale dans notre mouvement commercial, il suffirait d'organiser nos escales, nos factoreries, nos grandes compagnies, etc.; de faire à notre commerce maritime, enfin, des avantages d'organisation qu'il ne possède pas au même degré que les étrangers, qui, dans nos propres ports, sur nos propres produits, lui font une concurrence que le commerce anglais sait éviter chez lui, malgré le mouvement plus que double de son commerce; mais il demeure évident, pour tout homme de bonne foi, que l'augmentation même de l'importation du sucre étranger, en supposant qu'elle eût lieu par la suppression du sucre indigène ou autrement, doit profiter beaucoup plus à la marine étrangère qu'à la marine nationale, tant que la condition organique de cette dernière restera ce qu'elle est aujourd'hui, puisque déjà, dans nos ports et sur nos propres produits, cette marine étrangère a une importance double de la nôtre.

8° *Intérêt des raffineurs.* La raffinerie du sucre exigeant de gros capitaux, s'est naturellement concentrée entre les mains d'hommes riches et puissans, dont le crédit a su la faire placer et la maintenir dans une position exceptionnelle de prospérité qu'il faudrait appeler scandaleuse, s'il était permis de lui appliquer l'épithète qui lui convient le mieux. Sûrs d'un monopole qui repose sur la richesse et redoute le moins la concurrence, à cause de cela même, les raffineurs sont devenus les traitans de la consommation du sucre, et leurs priviléges inconcevables, leurs bénéfices usuraires, consacrés par une législation abusive et un usage infiniment trop prolongé, sont devenus la difficulté la plus impérieuse à surmonter, et celle dont cependant on s'occupe le moins, pour parvenir à une bonne solution de la question des sucres. Nuisibles

(1) On peut remarquer que le tableau précédent donne le même résultat, et qu'en outre, le tonnage de nos exportations est inférieur de 0,25 au tonnage de nos importations; circonstance qui attire chez nous les vaisseaux étrangers, et qui est due à la grande disproportion des produits manufacturés que nous exportons, par erreur de système économique, et à la haute valeur de ces produits, comme nous l'avons dit souvent déjà dans cet ouvrage, et notamment en traitant des soies, des vins, etc.

au Trésor, sur lequel ils ont prélevé jusqu'à 19,110,557 fr. en une seule année, 1832; nuisibles aux consommateurs, en empêchant les perfectionnemens de la production indigène et coloniale, l'importation du sucre en pains, en exigeant la surtaxe des sucres blancs, etc.; nuisibles aux armateurs, aux colons et au sucre de betteraves, par leur prédilection naturelle pour l'introductiou des sucres étrangers, pour les motifs que nous ferons connaître; aujourd'hui que les procédés perfectionnés rendent le raffinage moins généralement indispensable, et permettraient peut-être de s'en passer un jour, les raffinenrs sont une charge publique des plus onéreuse et des plus nuisible, qu'il est instant de replacer dans la position normale de libre concurrence, dont on a eu le plus grand tort, ce nous semble, de les faire sortir, sous un prétexte d'intérêt maritime qu'ils n'ont jamais favorisé, et que la liberté seule de la raffinerie, sans aucune prime d'exportation, aurait bien mieux servi.

Etonné de voir un propriétaire, intéressé fortement déjà dans une usine analogue, consacrer un capital de 6 à 700,000 fr. à la construction et au matériel d'une raffinerie aux portes de Paris, nous ne fûmes pas médiocrement surpris d'apprendre qu'un concurrent voisin, locataire pour dix ans seulement, n'avait pas hésité à dépenser 500,000 fr. pour approprier et outiller très-médiocrement un bâtiment mal disposé, et augmentant par là de beaucoup la main-d'œuvre, bien que ce bâtiment appartînt à autrui. Ce fait, rapproché des gros bénéfices avoués par les raffineurs, prouve incontestablement que la prime énorme d'exportation dont ils jouissent est pour le moins inutile.

L'application directe de cette prime, qui, de 1831 à 1837, s'est élevée en moyenne à 8,956,925 fr. aux producteurs nationaux, colons ou métropolitains, tout en repoussant les sucres étrangers que les raffineurs attirent aujourd'hui, favoriserait beaucoup plus les producteurs, les consommateurs et les armateurs eux-mêmes, en occasionant une réduction des cours qui favoriserait la vente à l'étranger tout autant que la législation actuelle.

La loi du 26 avril 1833, en effet, croyant encourager l'exportation du sucre par l'intermédiaire des raffineurs, accorde à ces derniers, à titre de prime d'exportation, le remboursement intégral des droits qu'ils ont payés à l'introduction, en représentant, dans le délai de six mois, les acquits de la douane, et en admettant que 70 kilog. de sucre blanc réexportés représentent 100 kil. de sucre brut importés. Ce rendement, fort inférieur à la réalité, depuis l'introduction des appareils dans le vide, etc., est une nouvelle faveur accordée à la raffinerie. Quant aux mélasses, elles reçoivent une prime fixe, à l'exportation, de 12 fr. par 100 kilog.

Comme on ne peut ni suivre la transformation du sucre importé, ni

constater si celui réexporté appartient à la catégorie coloniale, étrangère ou même indigène, voici quels sont, en définitive, les résultats de cette législation :

Au point de vue fiscal, la totalité des droits payés à l'importation s'étant élevée, en moyenne, de 1831 à 1837, à 36,006,119 fr., et les primes à l'export. des sucres et des mélasses, à 8,956,925 fr., la totalité des droits perçus par le Trésor se réduit à 27,049,194 fr. en réalité; et comme ces droits s'appliquent à 79,134,007 k. de sucre colonial,
8,818,159 k. de sucre étrang.,
en tout. . . . . 87,952,169 k. des deux sortes,
chaque quintal, tant français qu'étranger, n'a réellement laissé au Trésor que 30 fr. 75 c. comme droit d'importation.

Or, sur 12,531,049 kilog. de sucres étrangers importés en moyenne, de 1834 à 1841 inclusivement, il a été consommé en France 4,336,066 kilog., qui ont dû payer en moyenne plus de 70 fr. par quintal à l'importation, et diminuer d'autant l'impôt versé par le sucre colonial. Il en résulte qu'en réalité le Trésor ne perçoit pas même nettement, sur le sucre colonial, un impôt égal à 27 fr. 50 c. le quintal, comme celui qui frappe aujourd'hui le sucre indigène; et cependant il nuit au sucre colonial, par une fausse combinaison, tout autant que s'il l'imposait réellement à 49 fr. 50 c., conformément à la lettre de la loi. Nouvelle preuve que la mauvaise application d'un impôt est beaucoup plus onéreuse que son élévation proportionnelle.

Au point de vue des divers sucres entre eux, la législation actuelle, établie en 1840, a fait tourner d'une manière désastreuse, au profit exclusif du sucre étranger, les dispositions protectrices appliquées aux raffineries; ce résultat était inévitable, le plus simple raisonnement suffit pour le prouver. En effet, les droits de douane qui se remboursent à l'exportation sont moins élevés de 15 à 20 et 25 fr. par quintal brut importé; de 21, 29 à 36 fr. par quintal raffiné réexporté; par conséquent, la différence entre le prix d'achat, par les raffineurs, du sucre étranger, comparé aux sucres colonial et indigène, présente cette même différence de 21 fr., 29 fr. ou 36 fr., selon provenance. Quand la prime de réexportation vient rembourser les avances faites à la douane, elle ne tient aucun compte de cette différence des prix d'achat, qui devient une prime réelle et énorme au sucre étranger, au préjudice des deux autres.

Un exemple fera mieux ressortir l'importance fatale et énorme de ce fait :

Supposons 1,000 quint. de sucre colonial achetés à 50 f. 50. 50,500
Les droits, à 49 fr. 50. 49,500

font revenir le tout à 100,000

1,000 quintaux de sucre étranger coûtant également. . . . 100,000
donnent pour la douane, à 60 fr. seulement. 60,000 fr.
Donc il reste pour l'armateur. . . 40,000 fr.

Que ces 2,000 quintaux viennent à sortir raffinés, il est évident que le dernier, après remboursement des droits, coûte au raffineur 9,500 f. de moins que le premier, et s'il le vend le même prix, ce qui arrive effectivement, c'est un bénéfice net pour lui de 9,500 fr., qui l'engage fortement à repousser, pour sa spéculation, le sucre colonial. Les faits, d'ailleurs, parlent à cet égard beaucoup plus haut que la théorie.

L'exportation annuelle des sucres étrangers raffinés, qui n'a été, en moyenne, de 1834 à 1841, que de 2,898,184 kilog., et qui était descendue, même en 1839, à 544,434 kilog., s'est élevée, dès 1840, à 3,203,136 kilog., et a atteint, en 1841, le chiffre inoui de 8,065,485 kilog.

L'exportation annuelle du sucre colonial, au contraire, qui est, en moyenne, de 2,448,643 kil. raffinés, et qui s'élevait, en 1836 et 1839, à plus de 6 millions de kilog., est tombée, en 1840, à 466,107 kilog. seulement, et en 1841, au chiffre presque nul de 40,952 kilog.!!! Le rapprochement nous paraît significatif; aussi l'importation du sucre étranger qui, de 1834 à 1839 inclusivement, n'avait atteint qu'une seule fois, en 1838, le chiffre de 12,389,707 kil., retombé à 6,396,818 kil. en 1839, s'est-il élevé en 1841 à 17,355,299 kilog., et en 1842 à 21,511,816 kilog.!!! Depuis 1815, jamais pareil fait ne s'était produit; ainsi, malgré le sucre indigène, sous l'empire de la législation actuelle, l'envahissement du marché national par le sucre étranger est constant et prodigieux; en l'absence du sucre indigène, il serait complet immédiatement.

Une autre cause qui tend au même but, c'est le rendement fixé à 70 au lieu de 80 en sucre blanc, qui augmente encore d'un septième environ la prime dont jouit le sucre étranger chez nos raffineurs. Grâce à cette tolérance, la prime, au lieu de rembourser les 60,000 fr. avancés à l'importation par le sucre des Indes, rembourse réellement 68,571 fr. et réduit à. . . . . 31,429 fr. le prix d'achat des 1,000 quint. de sucre étranger, qui coûteraient 50,500 fr. en sucre colonial.

Différence. . . . . 19,071 fr.

de prime au sucre étranger. On s'explique facilement, en présence de ces chiffres, la haine que porte la raffinerie à l'avenir et au progrès de

la sucrerie indigène, surtout à son triomphe exclusif. On comprend aussi l'insistance avec laquelle les raffineurs font demander aux Chambres l'abaissement à 65 du chiffre de rendement évalué 70 aujourd'hui; mais il ne faut pas une grande perspicacité pour voir l'égoïsme antinational de cette demande.

Au point de vue de l'intérêt général, de celui des consommateurs, des armateurs, du commerce intérieur et extérieur, etc., l'intérêt et la situation présente de la raffinerie sont en opposition flagrante, de principe et de fait, avec le bien public.

Riches en objets d'exportation d'une utilité réelle, Dieu merci! pour tous les peuples de l'univers, nous n'avons pas besoin, comme l'Angleterre, d'aller chercher chez ces peuples le métal avec lequel nous frappons chez nous la monnaie de nos échanges; ce qu'il faut à nos manufactures, à notre commerce, à notre marine, ce sont des débouchés pour ces produits que nous créons; le moyen de les obtenir, c'est d'accepter et de consommer nous-mêmes les produits, quels qu'ils soient, avec lesquels ces peuples peuvent nous les payer utilement; c'est donc un renversement de principes que de chercher à faire du sucre, pour la France, autre chose qu'un objet de consommation et d'en exciter l'exportation par des primes. Nous sommes trop heureux quand on veut bien nous payer en aussi bonne monnaie; la gomme du Sénégal, les substances prétendues médicamenteuses, les choses de luxe, etc., etc., que nous rapportons de tous pays, ont-elles une utilité comparable à celle du sucre? Nous ne le pensons pas, et cependant nous sommes trop heureux de trouver en elles les moyens de prélever chez nous, sans violence, une taxe volontaire des pauvres laborieux qui produisent les toiles bleues ou guinées, les tissus de laine, les vins, etc., etc., à l'aide desquels nous achetons toutes ces futilités.

Ce n'est donc pas par mesure d'économie de quelques millions, mais par mesure d'intérêt national et presque d'existence comme peuple maritime et commerçant, que nous demandons l'abolition des primes à l'exportation du sucre raffiné, et l'abandon de la raffinerie à ses propres forces, conformément à tous les principes d'économie politique, qui proscrivent ces encouragemens perpétuels, créateurs des monopoles ou des industries factices et éphémères, aux dépens des hommes laborieux et des industries productives.

9° *Intérêt des nations étrangères.* « Toute nation, a dit Huskisson, » qui, en matière de douanes, n'a pas uniquement ses intérêts propres » en vue, court à sa ruine; tout ministre qui lui propose le contraire est » tombé dans la sottise ou la démence. » La conséquence de cette maxime de l'un des hommes d'Etat les plus justement célèbres qui ait honoré la Grande-Bretagne, où tant d'autres se sont illustrés, ne prouve

pas que, dans toutes les combinaisons commerciales, on doive négliger de prendre en considération l'intérêt des peuples étrangers; que l'on soit prêt à le briser à coups de canon, comme l'Angleterre dans la question des noirs, de l'opium, de son traité de commerce avec l'Espagne, etc., etc., façon d'agir qui peut être commandée, en politique, mais jamais en morale, à une grande nation industrielle et mercantile essentiellement, que le hideux paupérisme pousse et déchire; ou, ce qui convient seul à une nation agricole et toute pacifique et bienveillante comme la France, l'Allemagne, etc., que l'on veuille, au contraire, trouver le lien qui unit ou permet de concilier l'intérêt de son propre pays avec celui des peuples étrangers, il n'en est pas moins indispensable de déterminer exactement à l'avance quelles sympathies ou quelles répugnances on doit rencontrer en faisant prévaloir ses intérêts chez les nations étrangères.

Or, l'intérêt de tous les peuples de la terre est de nous vendre du sucre; le nôtre, de leur en acheter la plus grande quantité ***possible***, mais à la condition expresse et ***sine quâ non***, que nous l'irons chercher le plus loin possible, sur nos propres navires. Tel est le cercle étroit dans lequel nous devons fatalement trouver une solution.

L'intérêt de notre marine et de nos débouchés veut que nous allions nous-mêmes en pays de production directement, où l'on peut avoir besoin de nos produits, et non dans des entrepôts d'Europe encombrés de marchandises similaires à celles que nous exportons, chercher le sucre dont nous avons besoin. L'Inde, la Chine, le Brésil, par exemple, méritent toute notre sollicitude et notre prédilection à cet égard. Mais l'intérêt de cette même marine nous commandant la conservation de nos colonies, et la production du sucre y étant nécessaire, la quantité la plus grande possible que nous puissions importer, doit nécessairement reposer uniquement sur le principe de la consommation illimitée, et non sur celui d'un privilége exclusif en faveur du sucre étranger; encore moins sur le principe de l'exportation du sucre, qui nous met inutilement aux prises avec les intérêts de tout l'univers, en nous obligeant à réaliser chez d'autres peuples la valeur d'échange que nous acceptons au loin en paiement des produits essentiels de notre exportation.

Mais le principe de la consommation illimitée du sucre est absolument incompatible avec l'élévation de son prix, conséquence forcée d'un système de monopole accordé à l'approvisionnement maritime, soit étranger et colonial combinés, soit, à plus forte raison, étranger exclusivement. Nous nous trouvons donc forcément ramenés encore, par ce point de vue international, à la ***conservation du sucre indigène***, pour abaisser les cours et étendre la consommation; ***du sucre colonial***, pour faire vivre et conserver nos colonies d'Afrique et d'Amérique; et ***du sucre***

étranger, introduit exclusivement sous pavillon français, ou tout au moins autre que d'Europe; en même tems qu'à la proscription du système de réexportation du sucre, et par conséquent à la suppression des primes données *nuisiblement* à la raffinerie.

Résumé et conclusion. De tout ce qui précède, nous croyons être en droit de conclure :

1° Que l'intérêt maritime est à tous égards l'intérêt dominant dans la question des sucres, parce qu'il est aujourd'hui l'intérêt politique le plus grand et le plus important pour la France.

2° Que la satisfaction de l'intérêt maritime exige impérieusement, dans sa situation actuelle, d'infériorité relative et incontestable. *a*. Le développement général et complet de toutes les sources intérieures de prospérité nationale, pour trouver les capitaux immenses nécessaires à son excitation; et particulièrement de la richesse agricole, principe le plus fécond de production à bon marché, base de la bonne concurrence, et aliment le plus certain d'un grand commerce extérieur; donc la conservation du sucre de betteraves.

b. La conservation des colonies et par conséquent du sucre colonial, non pas dans l'espoir d'un agrandissement chimérique du marché offert par ces colonies à la métropole, mais exclusivement au point de vue de l'utilité politique et maritime de ces colonies, que nous devons généreusement soutenir par des sacrifices de la métropole, et non exploiter mercantilement au profit de cette dernière. Donc la misère des colonies est un fait des plus grave et des plus digne de toute la sollicitude du gouvernement; mais n'oublions pas que les sucres sont complètement étrangers à cette misère, et que ne devant traiter ici que la question des sucres, nous sortirions de notre cadre en y introduisant l'étude de la question coloniale elle-même, ce qui nous réduit au silence.

c. L'extension de débouchés nouveaux à nos produits naturels, et pour cela, — l'importation aussi grande que possible du sucre étranger considéré comme valeur d'échange, et salaire en retour de la main-d'œuvre des ouvriers français, prélevé sur les classes aisées de la France elle-même, par une consommation de luxe, mais utile; — les encouragemens donnés à l'introduction coloniale et étrangère des sucres blancs, afin de mettre, autant que possible, en harmonie la valeur du kilog. de sucre, monnaie dont on nous paiera, avec celle du kilog. des produits que nous offrirons en échange; — l'exclusion, en principe, des sucres arrivant sous pavillon étranger ou par terre; — la renonciation, en principe toujours et seulement, bien entendu, à la réexportation des sucres, pour ne pas augmenter par de simples reprises nos offres, sur le marché étranger, d'un produit excitant des rivalités nuisibles à nos produits naturels; donc — la suppression des primes à l'exportation des

sucres raffinés et de la surtaxe, qui frappe aujourd'hui l'introduction des sucres blancs.

d. L'augmentation illimitée de la consommation nationale du sucre, pour éviter la nécessité d'une réexportation ; donc — l'abaissement des cours à leur minimum, — la plus grande concurrence possible, — la conservation du sucre indigène, sans protection.

3° Que l'intérêt du Trésor doit avoir pour base régulatrice la combinaison du revenu moyen de l'impôt sur le sucre, avant la fabrication indigène, avec l'augmentation de cet impôt proportionnelle à la population ; de telle sorte que, de cinq ans en cinq ans, à chaque recensement, le chiffre du tarif des sucres soit diminué si les progrès de sa consommation marchent plus vite que ceux de la population, ou augmenté si la population, au contraire, a fait plus de progrès que la consommation.

4° Que, depuis la fabrication indigène, c'est la consommation qui a marché beaucoup plus vite que la population, en sorte qu'il y a lieu aujourd'hui, pour agir avec sagesse et équité, d'après le principe ci-dessus, de réduire d'un tiers, en moyenne générale, les tarifs actuels sur toutes espèces de sucres, sauf à répartir diversement ce dégrèvement, conformément aux exigences de la situation.

5° Mais, comme nous avons démontré que, par les primes à l'exportation, reconnues impolitiques et nuisibles, le Trésor perd effectivement, chaque année, 8,956,925 fr. sur le produit total de 36,006,119 fr. qu'il prélève sur les sucres divers, ou environ un quart de ces droits ; — que ce sacrifice serait beaucoup plus utilement employé s'il profitait aux producteurs et commerçans, par un dégrèvement de taxe, que par des primes à l'exportation dont quelques raffineurs profitent seuls ; — qu'en conséquence, il est urgent d'introduire ce changement dans la législation ; — que, sans bourse délier, le gouvernement y trouve un moyen d'immense popularité, en portant aux chambres un projet de dégrèvement favorable aux colons et aux armateurs, et rassurant du moins pour les fabricans indigènes et le principe de liberté du génie que soulève, dans toutes les classes, la menace de suppression d'une industrie qui prospère ; — que, d'après le principe du § 3°, la suppression des primes à l'exportation permet de porter le dégrèvement proportionnel et moyen à 57 p. 100 ; — qu'à cette condition, le développement de la consommation serait immense, et par conséquent aussi l'accroissement quinquennal des recettes du Trésor, en même tems que l'existence des trois sucres et la solution du problème maritime seraient assurés.

6° Que la fabrication du sucre de betteraves est aujourd'hui tout-à-fait impossible dans la plus grande partie de la France ; — qu'ainsi la concentration des fabriques, partout où elles sont possibles, est un fait né-

cessaire, utile, mais provisoire, qui ne survivra pas à l'amélioration agricole, dont la culture de la betterave à sucre est elle-même le plus puissant élément; — que par cette amélioration, les fabriques de sucre se répandront et se multiplieront partout, avec des perfectionnemens que leur concentration dans des départemens riches et industrieux, au début de leur existence, peut seule leur procurer; — qu'en conséquence, il ne faut pas considérer cette concentration de la fabrication comme un mal définitif ni même temporaire, encore moins comme une preuve que l'industrie du sucre est d'un intérêt local et non général, parce que la betterave étant, de toutes les plantes commerciales, la moins épuisante et la plus fécondante, les commerciales exclusives des localités privilégiées qu'elle habite aujourd'hui, faute de concurrence, l'élimineront promptement et complètement, un jour, des terres dont elles élèvent le fermage hors de toute proportion avec celui que devra payer la betterave quand elle sera complètement assise et répartie dans tous les départemens de France, ce qui ne dépend que de la solution qu'on va donner à la question des sucres.

7° Que les cultivateurs, producteurs de betteraves à sucre, trouvent aujourd'hui, dans la consommation de la pulpe, une excellente prime à l'extension des cultures fourragères et à la multiplication du bétail; — qu'il serait impolitique de la leur enlever; — que cette prime s'élève à environ 36 fr. par hectare de betteraves consacrées à l'extraction du sucre, et à environ 2 fr. 65 c. par quintal de sucre brut produit; — qu'à la dernière rigueur, et s'il n'y avait aucun autre moyen de conserver la fabrication du sucre indigène, ou si la France menacée demandait un sacrifice momentané, mais complet, à ses enfans, ou dans tout autre circonstance d'intérêt national plus pressant que la prospérité de l'agriculture (ce qui ne saurait exister que temporairement), le Trésor pourrait demander aux cultivateurs le sacrifice de cette somme, dans l'intérêt de la fabrication ou dans celui du pays.

8° Qu'ainsi l'égalité des droits entre le sucre colonial et le sucre indigène est une mesure utile, nationale et sans danger, pourvu qu'on l'applique bien, et en ayant égard à tous les principes qui précèdent.

9° Que l'exercice doit être aboli; l'impôt établi et réparti par hectare, dans l'intérêt de la bonne culture elle-même; — que sa base doit être la répartition du droit imposé au sucre colonial sur un medium présumé de rendement en racines, calculé par département; et un rendement unique de 5 p. 100 de sucre, qui pourrait être élevé de cinq ans en cinq ans, quand, après chaque recensement, on ferait la fixation nouvelle du tarif proportionnel à la population, ainsi que nous l'avons dit plus haut; — le fabricant, en achetant les betteraves, deviendrait caution du produit de l'impôt et le verserait par douzième,

comme ses autres contributions, sans qu'il soit admis à cet égard aucune stipulation contraire entre le cultivateur et lui; de cette manière, le prix convenu pour la récolte serait de droit augmenté, pour l'acquéreur, du montant de l'impôt; comme il arrive à peu près dans les ventes aux enchères et par le ministère des avoués, notaires, etc.; — enfin, la proportion des droits actuels entre le sucre colonial de Bourbon et le sucre étranger nous paraît sage et pourrait être conservée, au moins dans la première répartition quinquennale.

Application. Pour rendre plus facile à comprendre l'application de notre projet, supposons que, dans l'état actuel des choses, nous ayons à le mettre en pratique, après avoir préalablement obtenu la suppression des primes à l'exportation du sucre et des mélasses.

Nous chercherions d'abord le chiffre que doit rendre l'impôt pendant la première période quinquennale de 1843 à 1847, par exemple, en établissant une proportion, en nombres ronds, entre le produit moyen de l'impôt du sucre, de 1822 à 1826, et la population de 1826 comparée à celle de 1841; ainsi, soit

Population.			Produit de l'impôt.	
1826.	1841.		1821 à 1826.	1843 à 1847.
31,858,937 :	34,194,875	: :	30,710,924 :	32,962,682

soit, en nombre rond, 33 millions que devra produire l'impôt des sucres, annuellement, pendant la prochaine période, sauf augmentation dans la consommation, dont le Trésor bénéficierait pendant ce tems.

Ce chiffre de 33 millions, comparé au produit moyen de l'impôt pendant la dernière période quinquennale de 1838 à 1842, que nous supposerons être de 36 millions de francs, chiffre assez probable, indique une réduction à opérer, sur les tarifs de douane actuellement existans, de 9 p. 100 environ.

Mais la conversion du système des primes aux raffineurs en un système d'encouragemens directs au commerce et à la production, au moyen du dégrèvement, met encore à notre disposition une somme d'au moins 8 millions, ou 24 p. 100; le dégrèvement total doit donc être aujourd'hui de 33 p. 100.

Dès lors, le sucre étranger ne paiera, pendant cinq ans, que
40 f. ven. de l'Inde br., 43 f. d'aut. pays hors d'Eur. et 50 f. des entrep., au lieu de
60 f. » 65 f. » 75 »

Le commerce maritime profitera certainement de cette réduction pour augmenter ses envois, tant que l'abaissement des cours sera limité par l'accroissement de la consommation; peut-être alors la réduction faite par le Trésor sera-t-elle illusoire et ses recettes tout aussi fortes qu'avec le tarif actuel; mais comme l'importation nouvelle aura facilité,

pour les produits nationaux, des débouchés nouveaux, personne ne songera à s'en plaindre, et l'administration aura pris à très-bon marché pour le fisc une mesure très-populaire.

Le sucre brut colonial palerait proportionnellement :

De Bourbon, 25 f. 75 au lieu de 38 f. 50.

De la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe, 30 f. au lieu de 45 f.

Et jusqu'à l'abaissement des cours, s'il devait avoir lieu, les colonies jouiraient ainsi d'une prime de 15 fr. par quintal, qui encouragerait puissamment leur production et soulagerait leur détresse.

Quant au sucre indigène, il devrait être taxé proportionnellement aux quantités et aux tarifs des sucres de Bourbon et d'Amérique; ainsi, si Bourbon fournit un quart et l'Amérique trois quarts de l'importation, le tarif devra être $\frac{25\text{ f. }75 + 30\text{ f. } \times 3}{4}$ ou 28 f. 94, soit 29 fr. par quintal environ. On voit qu'en apparence le tarif actuel n'est pas beaucoup changé; mais le produit de l'impôt le serait énormément par l'impossibilité de la fraude, si l'on remplaçait l'exercice en fabrique par un droit fixe équivalent, mais réparti par hectare de betterave, et payé par le fabricant acquéreur par douzième, comme il a été dit plus haut. Si l'on en croit les accusations de quelques adversaires de la sucrerie indigène, cette seule mesure doublerait presque, au profit du Trésor, les droits perçus sur la fabrication du sucre; mais comme cette énorme surcharge ne nuirait qu'aux fraudeurs et profiterait aux producteurs consciencieux tout autant qu'au Trésor; comme d'ailleurs cette surcharge ne durerait que cinq ans et donnerait lieu ensuite à une réduction des tarifs, qui profiterait aux trois sucres, il est certain que si quelques fabriques en étaient découragées, l'industrie cependant n'en éprouverait aucun préjudice.

Pour l'assiette de l'impôt, si l'on admet que dans un département des betteraves *bien cultivées* doivent produire en moyenne, bon an mal an, 30,000 kilog. en terres de première classe,

20,000 » de deuxième classe,

10,000 » de troisième classe,

et je favorise à dessein, dans cet exemple, les mauvaises terres au préjudice des bonnes; chaque quintal de racines devant produire 5 kilog. de sucre, l'hectare de première classe devra payer 435 fr.,

» de deuxième classe » 290 fr.,

» de troisième classe » 145 fr.,

jusqu'à nouvelle répartition, sans que l'administration ait d'autre souci que de faire constater annuellement l'étendue cultivée, le cultivateur d'autre peine que de justifier de l'emploi de sa récolte, et le fabricant

d'autre vexation que d'arrondir, chaque mois, la somme à verser chez son percepteur.

Il est clair que partout où il n'y aurait pas de sucreries, et par conséquent pas de fraude possible, la culture de la betterave pour le bétail devrait être exempte d'impôts indirects, comme elle l'est aujourd'hui; ailleurs elle devrait y être soumise, et les cultivateurs rendus responsables de l'impôt, quand ils ne justifieraient pas la vente à un fabricant contre lequel puisse s'exercer le recours de l'administration des finances.

Toute surtaxe sur les sucres blancs serait abolie; quant aux mille sucres qui se produisent chaque jour sous le règne de la cherté, *glucose*, etc., et qui viennent multiplier les embarras de la situation, le bon marché ferait prompte justice de leur infériorité.

Avantages. Les avantages suivans nous semblent résulter de la combinaison développée par nous :

A. En général :

1° Nationalité de la solution, populaire et politique.

2° Extinction d'un privilége onéreux et inutile.

B. Pour la Marine :

3° Débouché nouveau de 22 millions de francs, et de 24 millions de kilog. à transporter.

4° Réduction des droits sur les sucres étrangers de 0,33, d'où l'extension probable de leur importation.

C. Pour les Manufactures et le Commerce :

5° Placement de 22 millions de francs de produits naturels et faculté de recevoir du sucre en paiement, pour le rapporter en France.

D. Pour le Trésor :

6° Fixation régulière et progression croissante assurée de l'impôt sur le sucre, avec augmentation notable de recettes immédiatement.

7° Perception beaucoup plus facile et plus populaire.

8° Impossibilité de la fraude sur le sucre indigène.

E. Pour les Colons :

9° Réduction de 0,33 sur l'impôt que paie leur sucre.

10° Rétablissement de l'égalité certaine et sans fraude à leur préjudice, des droits sur le sucre indigène.

11° Cessation de la prime donnée aux sucres étrangers par la législation actuelle.

12° Encouragement aux perfectionnemens de leurs procédés.

F. Pour le sucre indigène :

13° Conservation certaine, à des conditions fixes et invariablement déterminées.

14° Perception simple, et sans aucune vexation ni fraude.
15° Liberté de perfectionnemens.

G. Pour les Consommateurs :

16° Certitude d'approvisionnement, toujours au meilleur marché possible, et extension de la consommation.
17° Respect du principe de propriété nationale des œuvres du progrès, de la science et du génie.

H. Pour les Etrangers :

18° Diminution probable de la concurrence de nos sucres raffinés sur leur propre marché.
19° Extension progressive de notre marché pour les leurs.

Commerce de 1827 a 1836. Il a été importé annuellement, en moyenne, pendant cette période :

		Kilog.	Valeur.	Droits.
Sucre des colonies,	brut. .	70,628,722	43,828,487	33,731,182
»	blanc.	256,386	175,925	160,725
		70,885,108	44,004,412	33,891,907
Sucre étranger,	brut. .	1,128,435	507,521	1,048,332
»	blanc.	269,851	185,615	313,304
		1,398,286	693,136	1,361,636
Mélasses		35,707	10,712	4,714
Sirops, bonbons, confitur.		19,968	36,722	17,431
		72,339,069	44,744,982	35,275,688

Notre plus forte importation de sucre étranger, qui eut lieu en 1834, fut de 4,132,551 kilog. brut et 234,253 kilog. blanc; on a vu précédemment que, sous l'influence de la législation actuelle, cette importation est parvenue, en 1841, au chiffre de 21,511,816 kilog.

Nous recevons le sucre étranger :

	Brut.	Blanc.
De Cuba et Porto-Ricco.	3,698,690 kil.	91,118 kil.
De l'Ile Maurice.	181,215	»
Des Indes anglaises . . 284,992	103,176	364
D'Angleterre.	»	237
Des Philippines.	72,550	»
De la Chine.	29,536	»
De Rio-de-la-Plata.	»	58,241
De Saint-Thomas.	35,944	12,809
Des Indes hollandaises.	9,338	607
Des Etats-Unis.	846	4,179
Du Brésil.	622	65,204

	Brut.	Blanc.
De Sardaigne.	386	55
D'Haïti.	141	»
Du Portugal	74	30
D'autres pays.	33	1,409

Les exportations moyennes ont été, pendant la même période décennale :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Sucre brut.	6,755	5,067	3 f. 50
» terré	2,628	2,891	6 60
» en pains, etc.	7,706,181	9,245,019	9 10
Mélasse	4,601,310	1,380,393	40 70
Sirops, confitures, bonbons. .	141,163	264,641	309 30
	12,458,037	10,898,011	349 f. 20

Nous croyons avoir démontré, précédemment, que cette exportation de produits sucrés, qui a lieu chez plus de quarante nations différentes, était l'une des fautes économiques les plus graves que nous puissions commettre, parce que sans aucun profit autre que des reprises de salaires insignifiantes, puisque pour une valeur réexportée de 9,245,019 fr., dans laquelle toutes ces reprises sont cumulées avec la valeur de la matière première, nous payons une prime d'exportation montant à 8,956,925 fr. par an!!!... Le plus grand tort que nous cause cette réexportation n'est pas d'ailleurs le montant de la prime, c'est la perte pour notre production d'un débouché de 22 millions de valeur environ, parce que nous portons chez quarante peuples étrangers pour 11 millions de sucres produits à perte chez nous, tandis que sans notre prime et nos droits trop élevés à l'importation, ces quarante nations, ou quelques-unes d'entre elles du moins, nous paieraient en sucre pour 11 millions de produits naturels à notre sol, obtenus avec grand bénéfice, soit vins, soieries, toiles, lainages, etc., etc.

Or, si ces peuples ne nous achetaient pas du sucre pour 10,898,011 f.
et qu'au contraire ils nous en vendissent pour. 10,898,011

il leur resterait un capital disponible de. . . . . 21,796,032 f.
avec lequel ils nous achèteraient probablement pour une somme égale de nos produits naturels.

Quant au commerce maritime, qui au lieu d'importer 12,458,037 kil.
de sucre de plus, pour notre consommation, exporte ces 12,458,037 kil.

chez quarante peuples qui aimeraient mieux lui acheter 24,916,074 kil. de denrées différentes, mais de même valeur; il perd le fret de 12 millions 458,037 kilog. chaque année.

Cependant, nous avons vu que la législation actuelle avait encore

surexcité cette réexportation au profit exclusif des sucres étrangers, tellement qu'en 1841, il avait été réexporté de ces derniers 8,065,485 k. raffinés, et seulement 40,952 kilog. de sucre colonial.

C'est précisément le contraire qui devrait avoir lieu et qui avait lieu autrefois. Rien ne serait plus facile, d'ailleurs, si l'on ne voulait pas renoncer aux déplorables primes de réexportation, qui dans leur état actuel nuisent à tous les Français, moins les raffineurs, que de combiner ces primes au profit du sucre colonial, au lieu des sucres indigène et étranger, qu'elles privilègient aujourd'hui. Il suffirait de donner à ces primes un taux uniforme, quelle que fût la provenance du sucre, coloniale ou étrangère, et de prendre, pour fixer ce taux, le minimum des droits payés à l'importation de nos sucres coloniaux, par conséquent le tarif de Bourbon. La prime scandaleuse et anti-économique dont jouissent aujourd'hui les sucres étrangers serait ainsi reportée sur le sucre colonial, à la satisfaction de tout le monde, de la raison et de l'équité.

DROITS DE DOUANE PAR 100 KILOG.	IMPORTATIONS.		EXPORTAT.
	Nav. franç.	Nav. étr.	
Sucre brut autre que blanc, de Bourbon.	38 50	Prohibé.	
» » de la Guyane franç., Martiniq., Guadel.	45 »		
» » des Indes	60 »		
» » d'autres pays hors d'Europe	65 »	85 »	
» » des entrepôts d'Europe	75 »		» 25
» brut blanc de Bourbon	46 »	Prohibé.	
» » de Cayenne, Martinique, Guadel.	52 50		
» » des Indes	80 »		
» » d'autres pays hors d'Europe	85 »	105 »	
» » des entrepôts d'Europe	95 »		
» terré (sans distinction) de Bourbon.	60 »	Prohibé.	
» » de Cayenne, Martinique, Guadeloupe.	66 50		
» » des Indes	80 »		PRIMÉS.
» » d'autres pays hors d'Europe	85 »	105 »	
» » des entrepôts d'Europe	95 »		
» raffiné, en pains ou autrement	PROHIBÉ.	Prohibé.	
Sorbets	74 »	80 20	
Sirops de Bourbon	26 50	Prohibé.	
» de Cayenne, Martinique, Guadeloupe.	33 »		
» des Indes et autres pays hors d'Europe.	65 »	95 »	
» des entrepôts d'Europe	70 »		
Mélasse des colonies françaises	19 25		» 25
» d'autres pays	22 50		
Bonbons de Bourbon	60 »		
» de Cayenne, Martinique, Guadeloupe.	66 50	Prohibé.	
Confitures de Bourbon	38 50		
» de Cayenne, Martinique, Guadeloupe.	45 »		

Nous rappellerons ici les objections que nous avons faites précédemment à ce tarif :

1° Il est trop élevé, puisque le produit de l'impôt, comparé à ce qu'il était avant la fabrication du sucre indigène, offre une augmentation de recettes plus considérable que celle qui serait en proportion avec l'augmentation de la population.

2° Les primes à l'exportation sont un grand mal pour la France; si cependant on les conserve, il faut au moins les rendre moins nuisibles aux colonies, en leur donnant un taux uniforme, quel que soit le sucre réexporté.

3° Les sucres bruts blancs, terrés et raffinés, ne devraient pas être taxés plus cher que les bruts non blancs, afin d'encourager les perfectionnemens de la fabrication coloniale.

RACINES

AUTRES QUE POMMES DE TERRE ET BETTERAVES.

Les racines dont il nous reste à nous occuper ne peuvent servir, jusqu'à présent, qu'à la nourriture du bétail, en nature, et sans que l'industrie, en leur enlevant à un prix très-élevé un principe qui lui serait utile, comme le sucre ou la fécule, permette d'en livrer aux animaux des résidus dont le prix soit au dessous de leur valeur nutritive. Pour ces racines, tous les frais de culture tombent à la charge du bétail, le plus pauvre et le moins généreux de tous les consommateurs; aussi, quelque désirable que soit l'extension de la culture de ces plantes, pour la perfection culturale et la multiplication de ce bétail, elles n'acquerront pas de long-tems l'importance économique de la pomme de terre et de la betterave.

Cependant, et ceci est un point de vue fort important de la question, qui paraît avoir échappé à tous les observateurs de l'agriculture anglaise et peut-être aux Anglais eux-mêmes, à l'exception de quelques-uns qui ont eu le bonheur d'être imités, quoiqu'incompris; il est à remarquer qu'avec les progrès de l'agriculture, dès qu'on est arrivé au point que nous avons signalé souvent déjà comme le but à atteindre, où le bétail bien produit, bien élevé, par des fourrages obtenus en abondance sur des terres fertiles, devient un consommateur égal ou supérieur aux autres, à ce point de prospérité, disons-nous, la question d'économie rurale relative au choix des racines change complètement de face; ce n'est plus du fourrage en quantité quelconque, pourvu qu'on l'obtienne à bon marché, que l'on demande aux racines; c'est la plus grande quantité possible de fourrage obtenue sur une surface donnée,

à deux conditions seulement : 1° laisser le sol en parfait état pour toutes les récoltes subséquentes de la rotation dont les racines sont le pivot préparatoire; 2° se lier avec une économie qui rende facile la préparation la plus convenable pour ces racines elles-mêmes. Les navets étant celles de toutes les plantes sarclées, sans aucune exception, qui présentent au plus haut degré la réunion de ces qualités, comme nous le verrons, on s'explique ainsi la prédilection de nos habiles voisins pour cette utile culture, sans la chercher, comme l'ont fait les auteurs les plus distingués, dans une supériorité du navet comme fourrage engraissant selon les uns, galactogène selon d'autres, opinions très-controversées, et pour le moins hasardées.

La Statistique officielle paraît comprendre dans une même catégorie et une addition commune la culture des *navets, rutabagas, panais, carottes* et *topinambours;* ne pouvant étudier isolément les détails relatifs à chacune de ces plantes, nous ferons d'abord une exposition de leurs propriétés et de leur importance économique.

NAVETS.

Dans l'état d'imperfection actuelle de notre agriculture, il nous est impossible d'apprécier, comme l'ont fait les Anglais, la haute importance économique de la culture du navet. Semé comme récolte perdue sous du sarrasin, dans des baricots, ou plus fréquemment encore, par malheur, sur un champ de seigle à peine *écouaillé*, en seconde récolte, les navets ne peuvent jouer en agriculture qu'un rôle tout-à-fait secondaire.

Dans une agriculture perfectionnée, au contraire, et surtout sous un climat humide et tempéré, c'est incontestablement la première place qui doit leur être assignée :

1° Parce que leur semaille tardive, qui peut, à la rigueur, avoir lieu jusqu'en août, assure toutes les facilités possibles pour leur donner une préparation complète et parfaite, pour réunir et porter convenablement dans les champs tout le fumier d'une année, par la raison qu'on ne les sème, pour ainsi dire, qu'un an après l'enlèvement de la récolte qui les précède ordinairement; pour profiter, pour la semaille, du tems le plus propice, etc., etc. Sous ce premier rapport, la préparation des turneps est unique en son genre, et son importance une fois signalée ne peut échapper à personne.

2° Parce que la partie charnue de sa racine se forme principalement et incontestablement aux dépens de l'air atmosphérique, tandis que la

partie vitale, épuisante ponr le sol, de cette racine, se réduit à un filament très-mince mnni d'un nombre fort peu considérable de fibrilles qui n'occupent dans le sol qu'nne place incalculable, tant elle est minime, et qui ont en outre l'avantage d'aller chercher très-profondément les sucs à l'aide desquels elles entretiennent et stimulent l'activité vitale des feuilles pour la formation de leur partie charnue. On ne saurait mettre un instant en doute, à cet égard, qne les navets doivent épuiser infiniment moins que les pommes de terre, dont les racines parcourent la presque totalité du sol à toutes profondeurs, et dont les tiges portent souvent des fleurs, et même des fruits dans quelques variétés. Il est clair, d'ailleurs, que nous ne parlons ici que de turneps cultivés en lignes et régulièrement espacés comme en Angleterre; dans ces circonstances, ils doiveut épuiser beaucoup moins que la betterave elle-même, parce qu'ils occupent moins de surface par chaque racine vitale, qu'ils restent moins long-tems dans le sol, le tassent moins par le mode d'accroissement de leur partie charnue, etc.; ils ont donc un avantage réel, sous le rapport de l'épuisement, sur toutes les autres récoltes racines.

3° Par leur récolte tardive, les turneps sont probablement, de toutes les racines, la plus mauvaise comme préparation immédiate du froment et du seigle; mais il n'y a qu'une détestable agriculture comme la nôtre pour laquelle cette circonstance puisse être considérée comme un malheur; dans un système rationnel de culture, c'est plutôt un avantage qui se trouve uni à deux autres beaucoup plus importans. *a*. La possibilité de conserver les plantes en terre tout l'hiver, sous un climat tempéré, mais où gèleraient cependant pommes de terre, betteraves et carottes elles-mêmes, ce qui permet de n'arracher qu'au fur et à mesure des besoins, sans déchet, sans frais d'emmagasinage et sans être pressé à un moment donné, toujours assez critique. *b*. La supériorité des céréales de printems sur racines parfaitement cultivées, pour l'établissement des prairies artificielles et notamment du trèfle; sur les céréales d'automne également faites après racines.

4° Enfin, l'usage de faire consommer les turneps sur le champ même en y parquant des moutons, fournit à nos voisins les moyens d'appliquer le fumier qni en provient aux champs enx-mêmes et sans aucnn frais.

De tout ce qui précède, il résulte que le turneps, quand l'humidité dn climat en garantit le succès, est de tontes les récoltes jachères, sans aucnne exception, celle qui aux moindres frais donne la quantité de fourrage qui épuise le moins, proportionnellement à sa valeur nutritive, qui laisse le sol en meilleur état de préparation ponr l'établissement d'un autre fourrage fauchable, particulièrement, et dont la culture donne le plus d'aisance et se lie le plus commodément à une économie

rurale perfectionnée, où la valeur du bétail est parvenue à une grande amélioration.

N'oublions pas ces deux nécessités, climat et perfection culturale, qui nous manquent trop généralement, et répétons que la culture des navets en France est tout autre chose que cette culture anglaise de turneps que nous avions en vue dans ce passage, et ne présente à peu près aucun des avantages qui y sont exposés.

Le département de la Creuse est indiqué comme cultivant 5,044 hectares de navets, et le Cantal 724; la Statistique indique encore le Bas-Rhin et la Somme comme cultivant les navets avec les carottes, dans la Somme, avec les carottes et les topinambours dans le Bas-Rhin. On ne trouve aucune mention de la culture des navets dans aucun autre département; mais c'est une omission évidente; plusieurs départemens du Limousin, du Périgord, etc., en cultivent presque autant que la Creuse et peut-être plus; il n'y a guère de départemens, d'ailleurs, où cette culture n'existe absolument pas; et nous croyons pouvoir évaluer l'étendue moyenne qui lui est consacrée, à 200 hectares par département, ou 17,200 hectares pour toute la France; c'est certainement là un minimum fort au dessous encore de la réalité, et nous ne serions pas étonné que les seuls départemens de la Creuse, du Cantal, de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Dordogne, en cultivassent à eux seuls près de 20,000 hectares.

Les avis sont très-partagés sur la valeur nutritive des navets. MEYER leur donnait 290 pour équivalent; PABST et SCHWERZ, 450; FLOTOW et WEBER, 500; THAER, POHL, GEMERHAUSEN et RIEDER, 525; BLOCK, 533; PETRI et HUTCHESON-MURE, 600; M. BOUSSINGAULT, 612; enfin, MIDDLETON, 800 seulement. L'opinion la plus probable est celle qui varie entre 500 et 550, soit le chiffre 525. Chaque quintal de turneps équivaudrait ainsi à 19 kilog. de sainfoin environ, et devrait être, en conséquence, une substance médiocrement engraissante. L'expérience de l'Angleterre prouve cependant le contraire. En Alsace, on nourrit avantageusement les chevaux avec des navets et de la paille hachée; il faut donc que ces navets aient une certaine valeur nutritive, ou qu'ils soient d'une digestion extrêmement facile.

Le produit d'un hectare de navets serait, d'après

SCHWERZ, de	152 quint.	à l'hect.	près d'Anvers.
	187 »	»	en Alsace et dans les Pays-Bas.
	150 »	»	sur chaume, dans la Flandre occident.
	191 »	»	en moyenne.
BURGER,	250 à 400	»	sur chaume, sans fanes ni queues.
	500 à 600	»	sur préparation spéciale et fumée,
THAER,	46 »	»	dans ses cultures.

En admettant avec Schwerz un rendement moyen de 191 quintaux seulement, c'est un produit équivalent à 2,629 kilog. de sainfoin à l'hectare, ou une valeur agricole de 84 fr. 12 cent. à l'hectare, non compris les feuilles. Cet auteur dit qu'on vend communément aux environs d'Anvers un hectare de navets, de 99 à 138 fr.

Avec un rendement de 500 quintaux à l'hectare, on aurait un produit équivalent à 95 quint. de sainfoin, et une valeur agricole de 304 fr.

Enfin, les Anglais évaluent leurs produits 800 quintaux à l'hectare, ou l'équivalent de 152 quintaux de sainfoin, dont la valeur agricole est de 486 fr. 40 cent.; mais il est à noter que Schwerz prétend que les Anglais vendent le pâturage sur place d'un hectare de navets, 130 à 150 fr. seulement, ce qui semble indiquer un produit beaucoup moins élevé. Quoi qu'il en soit, une telle jachère est extrêmement productive, principalement à cause de la facilité avec laquelle elle se donne.

Cependant, comme notre climat convient beaucoup moins à la culture du turneps que celui de l'Angleterre, comme c'est une plante de terre sablonneuse, très-riche et très-bien cultivée, particulièrement; comme dans ces circonstances fort rares chez nous, les cultivateurs sont ordinairement riches et éclairés; comme dans les circonstances contraires, le produit des navets, très-casuel d'ailleurs, pourrait descendre fréquemment au chiffre indiqué par Thaer, 46 quintaux de racines, valant 874 kilog. de sainfoin seulement, ou 28 fr. environ; comme il est impossible de bien cultiver une plante qui donne un produit si minime, et qu'enfin des navets mal cultivés, semés à la volée, fort épais, paraissent fatiguer le terrain au lieu de l'amender; l'administration doit bien se garder d'encourager l'extension de la culture du navet, mais on pourrait utilement faire connaître et récompenser ceux qui savent en tirer bon parti.

Voici les chiffres fournis par la Statistique officielle sur la culture des navets :

	Creuse.	Cantal.
Etendue cultivée (hectares). . . .	5,043,80	723,50
Semences employées, total (kilog.).	10,088 »	747 »
» » à l'hectare. .	2 »	1 »
Produit à l'hectare (kilog.).	5,411 »	5,800 »
» total (quintaux).	273,160 »	42,225 »
Valeur du quintal de racines. . . .	1-85	2 »
» du produit de l'hectare. . .	100-10	116 »
» totale.	510,250- »	84,450 »
» du kilog. de semences. . .	3- »	3 »
» totale des semences.	30,264- »	2,241 »

On remarquera que, dans ces calculs, le quintal de navets est estimé

1 fr. 85 c. et 2 fr. au lieu de 85 c. qne représente sa valeur agricole, comme équivalent de 19 kil. de sainfoin à 3 fr. 20 c. le quintal. Comme on ne pent vendre qu'accidentellement et rarement en quantité notable un produit de cette nature, nous supposerons que ce conrs officiel cst trop élevé; et pour produit moyen d'nn hectare de navets, admettant en moyenne, d'après les chiffres ci-dessus, 56 quintanx, valant 1,064 kil. de sainfoin, ou 34 fr. 64 c. seulement, pour le bétail ordinaire des fermes, nous tronverons que 17,200 hectares qni doivent exister, an moins, en France, donnent un produit brut en racines de 595,808 fr., qui est presque le chiffre officiel, à cause de la valeur trop considérable attribnée à ce produit, qui porterait la valeur du quintal de sainfoin à 7 fr. 60 c. environ, an lien de 3 fr. 20 c.

La graine employée ponr semence, à raison de 2 kilog. à 3 fr. l'un par hectare, proportion qui semble bien faible dans notre système de culture, suppose l'emploi de 34,400 kilog. de graine, valant 103,200 fr., et qul sont produltes par nne culture spéciale, non fourragère, et distincte de celle des racines.

RUTABAGAS, NAVETS DE SUÈDE.

Moitié chou par sa nature, moitié navet par son aspect, mais supérieur de beaucoup aux choux et aux navets par ses propriétés utiles, sa faculté de se transplanter, sa préférence pour un terrain moins léger, sa rusticité l'hivcr et surtout sa valeur nutritive, supérieure à celle de tontes les autres racines, au moins dans notre opinion; le rutabaga peut devenir, pour la France, une ressource égale au moins à ce que furent lcs navets dans les comtés les mieux cultivés de l'Angleterre.

Malheureusement, ceci n'est et ne sera long-tems qu'un rêve; le rutabaga ne donnant quc des produits fourragers et point de produit industriel, sa culture, quelqne cxcellente et fécondante qu'elle soit, ne peut se généraliser que par l'amélioration dn bétail, c'est-à-dire par le grand perfectionnement de notre économie rurale en masse.

La Statistique ne mentionnant même pas cette plante, nous avons peu de choses à en dire; nous renvoyons seulement nos lectcurs à l'excellent Mémoire pnblié par M. Rieffel dans son *Agriculture de l'Ouest,* et nous les engageons à méditer ce travail si remarquable; ils y puiseront le désir de propager cette culture par tous leurs efforts, et le pays les bénirait s'ils y réussissaient.

Nous croyons qn'on peut, sans cralnte d'exagérer, admettre la culture cn France de 500 hectares au moins de rntabaga, dont le produit est évalné par Burger 389 quintaux en moyenne, 487 et 584 quelquefois, et par M. Rieffel 480 quintaux, outre les feuilles, qui sont un

excellent fourrage et d'un poids très-considérable, dont aucune partie n'est perdue, à cause de la facilité de n'arracher les racines que pendant l'hiver, au fur et à mesure du besoin.

L'opinion des montagnards cultivateurs de rutabagas leur donne, comme nous, le premier rang parmi toutes les substances fourragères, soit comme substance engraissante, soit comme galactogène, et « quelques cultivateurs, dit Schwerz, soutiennent qu'un quintal de choux-raves équivaut à trois quintaux de pommes de terre. » Cependant, la science n'a pas ratifié cette prétendue supériorité : Thaer et Petri donnent 300 comme équivalent du rutabaga, M. Crud, 234, et Schwerz, 200.

En admettant même l'équivalent 300, bien que, dans notre opinion, 200 serait encore trop faible; mais, par compensation du haut produit de 389 quintaux, indiqué par Burger, on trouve que chaque hectare de rutabaga produit l'équivalent de 120 quintaux de sainfoin, ou 384 fr. de substances fourragères, valeur agricole, et que ce doit être, en conséquence, la jachère la plus lucrative des terres argileuses et riches, où les autres racines sont d'une culture onéreuse. Le rutabaga rachète, par la faculté de se transplanter, seule méthode de culture qui soit à recommander, l'inconvénient d'un semis plus hâtif que celui des navets.

La culture des graines doit produire, pour 500 hectares à 6 fr., 3,000 fr.; et celle des racines, portées à 400 fr. l'hectare, y compris les feuilles, 200,000 fr.

PANAIS.

Le panais est-il quelque part en France un objet de grande culture d'une certaine importance? Mérite-t-il de le devenir? La Statistique n'en dit rien, et nous ne le croyons pas, pour deux raisons entre autres : 1° nous le croyons une mauvaise nourriture pour le bétail; 2° nous avons eu souvent occasion d'observer dans nos jardins combien la graine perd facilement sa faculté germinative, ce qui rend presque toujours les semis de panais trop clairs.

CAROTTES.

Quels que soient la valeur nutritive et le produit de la carotte, cette plante nous semble ne devoir jamais occuper une place aussi importante que le navet, le rutabaga, la pomme de terre, ni surtout la betterave, dans une économie rurale rationnelle et perfectionnée; elle ne mérite donc pas la même sollicitude, et l'intérêt privé doit suffire, avec les journaux, sociétés, etc., à sa propagation dans les limites convenables.

On trouvera cette assertion étrange, surtout de la part d'un cultivateur enthousiaste de la carotte blanche à collet vert, qui en a obtenu des produits énormes et observé sur les chevaux ses excellens effets; la raison est d'économie générale, et fort indépendante de la carotte en elle-même et de sa propre valeur; c'est qu'il faut semer cette plante de bonne heure au printems; qu'elle ne saurait se repiquer; que les premières façons doivent lui être données à la main; qu'elle ne peut être buttée ni très-profondément cultivée pendant sa végétation; qu'il faut l'arracher à l'automne; qu'elle ne donne pas de produit industriel, etc.; cette énumération n'a pas besoin de commentaires pour quiconque a bien suivi toutes les généralités qui précèdent, relatives aux plantes sarclées, et particulièrement aux navets, etc.

La Statistique indique spécialement la culture de la carotte dans le Finistère, sur 979 hectares, et dans la Haute-Garonne, sur 19 hectares seulement; elle l'indique collectivement avec celle des navets dans la Somme, sur 446 hectares, et avec les navets et topinambours, dans le Bas-Rhin, sur 4,582 hectares, soit, en tout, 6,026 hectares.

Il est certain qu'un très-grand nombre d'autres départemens cultivent plus ou moins de carottes en plein champ, et il est au moins fort extraordinaire de n'en pas trouver un seul hectare mentionné, non plus que d'aucune autre culture jardinière, dans ce département de la Seine dont ces cultures sont le revenu agricole le plus important, et qu'on y rencontre à chaque pas, principalement au nord de Paris. Ce sont des omissions de ce genre, qu'il eût été facile de rectifier, qui diminuent beaucoup la valeur de l'immense travail publié par l'administration, et que nous analysons.

Quoi qu'il en soit, ces graves omissions ne permettent plus que des suppositions, et les plus spécieuses sont souvent les plus erronées; contraint d'en adopter une, nous admettrons que les 6,026 hectares ci-dessus représentent l'étendue totale cultivée en carottes pour toute la France, et pour en déterminer le produit, nous étudierons les chiffres donnés par l'administration pour le Finistère et la Haute-Garonne.

	Finistère.	Haute-Garonne.
Semences employées, total (kilog.) .	8,811	»
» » à l'hect. (k.) .	9	»
Produit à l'hectare (kilog.).	41,416	13,069
» total (quintaux).	405,464	2,538
Valeur du quintal de racines (fr.). .	2- »	1-50
» du produit de l'hectare. . .	828-30	196-05
» totale.	810,928- »	3,807- »
» du kilog. de semences. . . .	1- »	»
» totale des semences.	8,811	»

Quelle confiance méritent ces renseignemens eux-mêmes, dans lesquels on voit, comme moyenne, l'emploi de 9 kilog. de semences à l'hectare?... deux ou trois fois, probablement, la quantité réellement employée, et la seule chose qu'il soit facile au cultivateur de savoir, parce que, presque toujours, il achète sa graine, tandis que jamais, à peu près, il ne pèse ses produits; ainsi, les chiffres 131 quintaux à l'hectare dans la Haute-Garonne, 414 dans le Finistère, ne méritent pas une confiance suffisante, et c'est à la science qu'il faut nous adresser encore pour substituer une hypothèse à une donnée statistique qui nous manque complètement.

La quantité de semences employée à l'hectare varie de 3 à 5 kilog., selon Schwerz, Burger et nous-même; le produit serait, d'après

Burger, de 260 à 320, et jusqu'à 430 hectolitres à l'hectare.
A. Young, de 350 hectol., et dans son voyage à l'est, 700 hectol.
Fellemberg, de 360 hectol. semées avec de l'épeautre d'hiver.
Schwerz, de 320 à 350 hectol. par une bonne culture jachère.
d° 408 quintaux dans une argile homogène et tenace, mais bien défoncée, et où les racines pesaient 2,50, 3 et jusqu'à 4 kilog.
d° 340 quintaux de racines et 120 quintaux de fanes et collet, pour moyenne de 3 ans d'une culture perfectionnée, qui lui coûtait 275 fr. 70 c. l'hectare.

Notre culture est trop loin de la perfection pour qu'avec les données ci-dessus il reste possible d'admettre, comme une moyenne vraisemblable, le rendement du Finistère de 414 quintaux par hectare.

Les expériences de Schwerz lui ayant démontré qu'en un même sol, si des carottes non fumées, ni binées, mais seulement sarclées, rendent. 100
des carottes fumées et non binées rendent. 133
et lorsqu'elles sont fumées et binées. 156
il est permis de croire qu'en moyenne le rendement en France, bon an mal an, ne doit pas excéder 200 à 250 quintaux par hectare; soit 225, plus 75 quintaux de fanes et collet.

Tous les animaux recherchent si avidement les carottes, elles sont d'un si excellent usage pour les chevaux et les bœufs, elles donnent un lait si parfait, que presque tous les cultivateurs les estiment plus que tout autre racine, *à priori;* cependant, les expériences positives n'ont pas vérifié cette supériorité, qui paraît résider dans la délicatesse bien plus que dans la valeur nutritive de cette substance fourragère. L'équivalent que nous lui assignons avec Pabst et Petri, et qui lui est le plus favorable, est de. 250

THAER, WEBER, CRUD, KRANTZ, POHL et GEMERHAUSEN, ne lui en accordent que. 266

SCHWERZ et RIEDER que. 270

M. DE DOMBASLÉ que. 307

M. BOUSSINGAULT que. 347

Et BLOCK seulement. 367

En admettant 250 pour équivalent, les 225 quintaux, produit probable de la carotte à l'hectare, représenteraient 90 quintaux de sainfoin et ne vaudraient, au prix supposé pour les substances fourragères (3 fr. 20 c. le quintal), que 288 fr. pour les racines seulemcnt; soit environ 300 fr. au moins, avec les fanes, ou environ 1 fr. 28 c. pour le quintal de racines, que la Statistique évalue 1 fr. 50 c. dans la Haute-Garonne, et 2 fr. dans le Finistère. Le produit de 6,026 hectares à 300 fr. donnerait ainsi 1,807,800 fr., valeur d'environ 564,938 quintaux de sainfoin, dont la consommation paie 282,469 fr. de soins au bétail, et l'intérêt d'un capital montant à 2,259,750fr. ou 112,988 fr. d'intérêt.

La culture des porte-graines doit fournir en outre 30,130 kilog. à 2 fr., ou 60,260 fr.

TOPINAMBOURS.

La Statistique n'indique la culture du topinambour que dans le Bas-Rhin, et collectivement avec les carottes et navets; il nous est donc impossible d'y puiser les documens exclusivement relatifs à cette plante-racine.

Il paraît que l'Alsace est en effet la province de France qui cultive le plus de topinambours; mais elle n'est pas à beaucoup près la seule, et l'on peut vraisemblablement évaluer à plus de 4,000 hectares l'étendue totale qui existe encore annuellement sur tout le territoire.

Le rôle du topinambour, en économie rurale, est bien différent de celui des autres racines, et les grands avantages qu'il présente sont d'une tout autre nature. Prodigieusement fécond dans une terre riche et bien cultivée, mais plus rustique encore dans une terre stérile, calcaire, brûlante, ses tiges gigantesques, ses tubercules indestructibles, qu'on a vu donner pendant trente-deux ans des produits sur un même sol, sans culture ni fumure, sont une ressource extrêmement précieuse pour les terres pauvres. Toutefois, comme le topinambour veut être planté de bonne heure, récolté seulement au fur et à mesure de la consommation, et qu'il se reproduit perpétuellement, comme un véritable chiendent, ce n'est pas une plante jachère, et dans une économie riche il ne peut entrer avantageusement que pour une très-faible proportion.

On est peu d'accord sur la valeur nutritive du topinambour. Les Alsaciens le placent au premier rang des racines pour les chevaux et pour les vaches laitières, à la seule condition de le consommer aussitôt qu'il est arraché; SCHWERZ l'estime autant que des pommes de terre, et PETRI beaucoup plus, puisqu'il lui assigne 154 pour équivalent. Une expérience de plusieurs années nous a conduit à des résultats bien différens, et nous n'estimons les topinambours que pour moitié de la valeur d'un poids égal de betteraves disette (soit 522). SCHWERZ ne paraît nullement fixé sur cette valeur, il paraît croire que 205 de topinambours vaudraient 100 de trèfle; mais il laisse entrevoir que peut-être cette valeur est trop forte de moitié. Nous qui admettons que 100 parties de trèfle ne valent que 62 parties de sainfoin, c'est effectivement entre ces deux données (331 et 662) que nous plaçons l'équivalent du topinambour.

KADE, qui a écrit le travail le plus complet que nous possédions sur le topinambour, évalue son rendement de 3,100 à 10,400 kilog. de feuilles et tiges (fourrage qui, bien récolté, vaut celui des tubercules, mais qu'on n'obtient ordinairement en cet état qu'au préjudice de ces derniers), et de 68, 267 à 319 hectolitres de tubercules, selon que les terres sont de qualité mauvaise, moyenne ou excellente. Il porte le rendement moyen, fanes et tubercules, à 309 quintaux, non compris cependant les grosses tiges.

Ce faible rendement nous surprend, aussi bien que la préférence accordée aux terres sablonneuses pour cette culture. Dans un sol sablonneux et maigre, chez un de nos voisins, nous avons vu les topinambours réussir très-mal, tandis que dans un sol non moins maigre, mais très-calcaire, sans aucune fumure et avec la plus exécrable préparation, nous obtenions, des topinambours, 60 à 150 hectolitres de tubercules pendant deux années consécutives; et l'un de nos voisins, qui cultivait et fumait très-bien cette plante, dans des terres fortes, argilo-siliceuses, nous a dit en obtenir jusqu'à 600 hectolitres de produit à l'hectare.

En admettant le produit indiqué par KADE de 309 quintaux nets de semences et valant chacun 19 kilog. de sainfoin, on trouve que le produit d'un hectare de topinambours équivaut à 5,871 kilog. de sainfoin, dont la valeur agricole est de 187 fr. 87 c.; soit pour 4,000 hectares que nous supposons exister, 234,840 quintaux équivalent de sainfoin, représentant une valeur, 1° pour leur consommation, de. . 751,488 fr.

2° Pour salaires des soins au bétail. 117,420

3° Pour intérêt du capital engagé en animaux. 46,968

Total hypothétique des valeurs créées par les topin.. 915,876 fr.

Pour que l'on ne confonde pas les données officielles avec les hypothèses que nous avons établies, nous résumons les unes et les autres dans le tableau suivant :

DONNÉES OFFICIELLES.	Étendue.	PRODUIT.						
		QUINT. OU HECTOL.			VALEUR			
			à l'hectare.	Total.	du quint. ou de l'hect.	de l'hect.	Totale.	des semences.
Bas-Rhin (carottes, navets, topinam.).	4,582	(h.)	187 88	860,814	1 15	216 05	981,469	»
Finistère (carottes)	979	(q.)	414 16	405,461	2 »	828 30	810,928	8,811
Somme (carottes et navets)	446	(q.)	216 41	96,545	2 05	443 65	200,158	2,902
Haute-Garonne (carottes)	19	(q.)	130 69	2,538	1 50	196 05	3,807	»
Creuse (navets)	5,044	(q.)	54 11	273,160	1 85	100 10	510,250	30,264
Cantal (navets)	724	(q.)	58 »	42,225	2 »	116 »	84,450	2,241
TOTAL	11,794		142 51	1,680,746	1 54	219 69	2,591,062	»
DONNÉES HYPOTHÉTIQUES ET TOUT ARBITRAIRES.								
Navets	17,200		56 »	963,200	» 86	34 64	595,808	103,200
Rutabagas	500		389 »	194,500	1 07	400 »	200,000	3,000
Carottes	6,026		225 »	1,355,850	1 28	300 »	1,807,800	60,200
Topinambours	4,000		309 »	1,236,000	» 61	187 87	751,488	»
TOTAL	27,726		135 23	3,749,550	» 89	121 »	3,355,096	166,400

CHOUX.

La culture des choux présente une si grande analogie avec celle des racines transplantées, que nous avons cru devoir la placer ici, bien que dans nos tableaux elle soit réunie à celle des fourrages annuels. Au reste, les renseignemens fournis à ce sujet par la Statistique sont tellement incomplets et se réduisent à si peu de chose, comparativement à l'importance réelle de cette culture en France, que c'est encore sur des hypothèses sans valeur que nous devrons asseoir nos calculs.

En effet, on ne trouve indiqué dans la Statistique officielle que 101 hectares de choux dans le Haut-Rhin, tandis qu'il est notoire que c'est une culture de la plus grande importance dans plusieurs départemens de l'ouest, du nord et de l'est, et qu'on rencontre d'ailleurs en petite quantité dans un grand nombre d'autres départemens; nous sommes très-disposé à croire qu'il existe dans toute la France au moins 10,000 hectares de choux cultivés, soit pour les hommes, soit pour le bétail, en dehors des jardins.

Le produit de cette culture est indiqué comme suit dans la Statistique : 2,713 kilog. à l'hectare, à 3 c. l'un, ou 81 fr. 40 c., et pour 101 hectares, 274,000 kilog. évalués 8,200 fr. C'est là un produit tout-à-fait insignifiant, et même invraisemblable, pour une récolte de

cette nature que Schwerz évalue 22,500 têtes pesant 666 grammes en moyenne, ou 450 quintaux à l'hectare. D'après cet auteur, en Alsace, on obtient 10,000 têtes à l'hectare, dont on déduit 0,1 pour les feuilles extérieures, sans valeur?........ ce qui laisse 9,000 têtes valant de 2 à 10 fr., en moyenne 5 fr. le cent, ou 450 fr. par hectare.

La valeur de 3 cent. le kilog., au contraire, semble fort élevée, pour un fourrage vert d'aussi médiocre nature que les choux; en effet, Thaer, Schwerz et Petri, pensent qu'il faut six parties de choux pour l'équivalent d'une partie de sainfoin, et les plus grands partisans des choux, Crud et Block, par exemple, lui donnent 500 pour équivalent.

En admettant 600 pour équivalent, d'après Thaer, Schwerz et Petri, le quintal de choux ne vaudrait que 53 cent., quand le quintal de sainfoin vaudrait 3 fr. 20 cent.; et en adoptant 500, chiffre de Crud et de Block, on trouve que le quintal de choux ne vaudrait encore que 64 cent. Cette énorme différence entre la valeur vénale et la valeur économique des choux, permet de croire qu'il doit y avoir quelque erreur dans les données de la science à cet égard; il n'est nullement probable, en effet, que l'on puisse vendre 5 fr. en moyenne, un fourrage qui ne vaudrait que 53 à 64 cent. Quoi qu'il en soit, même à ce prix, l'hectare de choux produirait encore une valeur fourragère de 238 fr., en admettant avec Schwerz un rendement moyen de 558 quintaux à l'hectare.

Les 10,000 hectares de choux dont nous supposons l'existence, donneraient :

1° une valeur fourragère totale de.	2,380,000 f.
2° Les soins au bétail s'élèveraient à	371,825
3° L'intérêt du capital en bestiaux (2,975,000)	148,750
4° La culture des porte-graines	Mémoire.
5° L'amendement du sol, payé par les récoltes ultér .	Mémoire.
Total.	2,900,575 f.

On sait que la culture jardinière et maraîchère des choux, ainsi que la fabrication de la choucroûte, donnent lieu à une création de valeurs d'une importance considérable pour la consommation intérieure, mais que nous n'avons aucun moyen d'évaluer, et que nous ne faisons, en conséquence, qu'indiquer ici.

Les documens publiés par l'administration des douanes ne font aucune mention de ces produits, comme objets de commerce extérieur.

FÈVES ET FÉVEROLES.

Les féveroles devant être semées beaucoup plus tôt que les turneps, n'ont pas le même genre de mérite comme récolte jachère, mais leur

prédilection pour les terrains argileux et tenaces, où les racines réussissent difficilement, et coûtent souvent beaucoup trop cher, en fait cependant une plante infiniment précieuse.

Il est une autre qualité spéciale des féveroles qui devrait leur assigner un premier rang parmi les plantes de notre économie rurale; c'est de remplacer avantageusement l'avoine, — dont la détestable culture, dans notre misérable assolement triennal, est une chose désastreuse, — par une récolte sarclée qui se lie admirablement avec tous les perfectionnemens agricoles. L'importance de ces deux qualités est beaucoup trop grande et trop généralement méconnue, pour que nous ne la rappelions pas à l'attention de tous les amis du progrès.

Nous n'avons cependant aucune donnée digne de confiance dans la Statistique officielle sur cette culture importante; le département du Nord y est seul indiqué comme cultivant 3,681 hectares de *féveroles*, le Bas-Rhin, 6,737 hectares de *fèves de marais*, et le Haut-Rhin, 50 hectares seulement, aussi de *fèves de marais*; en tout, 10,468 hectares; on trouve encore dans les Ardennes une mention collective de la culture des *féveroles*, des *lentilles* et de la *dravière*, sur 2,524 hectares, mais sans plus de détails; et dans aucun des 82 autres départemens, la Statistique ne mentionne plus la culture d'un seul hectare de fèves. Il est incontestable qu'en aucun autre département que celui du Bas-Rhin, la culture des féveroles n'entre régulièrement dans les assolemens, comme cela a lieu pour le Kochersberg; mais il est certain cependant qu'on cultive des fèves et féveroles dans un grand nombre de localités, et que l'on peut en conséquence doubler au moins le chiffre 10,468 hectares, présenté comme le total de la France.

Le tableau suivant résume tous les chiffres officiels sur la culture des fèves et féveroles.

DÉPARTEM.	Etendue	SEMENCES				PRODUIT.				
		à l'hectare.		Total.		Hectolitres.		Valeur		
		Litr.	Valeur.	Hectolitres.	Valeur.	à l'hectare.	Total.	de l'hect.	de l'hectare.	Totale.
Nord.	3,681	287	26 55	10,565	99,242	20 10	74,025	9 25	185 95	685,639
Bas-Rhin. .	6,737	341	29 70	21,650	200,933	20 »	134,663	9 25	185 »	1,244,828
Haut-Rhin.	50	208	14 35	101	720	12 40	620	6 90	85 55	4,280
TOTAL. . .	10,468	309	28 65	32,319	300,895	20 »	209,308	9 25	185 »	1,934,747

Il ressort des chiffres ci-dessus, dont nous allons examiner la valeur probable, que si les féveroles sont, en moyenne, la moins productive des récoltes sarclées; comparées à l'avoine, au contraire, leur produit

moyen est au moins aussi considérable, poids pour poids. En effet, les départemens

du Nord, qui récolte 3,993 litres d'avoine à 50 kil. ou 1,996 kil., récolte en féveroles 20 hectol. 10 à 88 kil. = 1,768 kil.;

du Bas-Rhin, qui en récolte 2,174, ou 1,087 kil., récolte en féveroles 20 hectol. 10 à 78 kil. = 1,559 kil.;

du Haut-Rhin, qui en récolte 1,572, ou 786 kil., récolte en féveroles 12,40 à 78 kil. = 1,967 kil.

Le poids de l'hectolitre de féverole est de 88 à 90 kilog.; celui de l'hectolitre de fèves seulement de 78 à 80 kilog.; leur équivalent nutritif est de 54, suivant Petri;

50 » Rieder et Meyer;
40 » Pabst;
30 » Block;

et 20 seulement, suivant Boussingault.

En adoptant le chiffre 40, de Pabst, on trouve que les 88 kilog. d'un hectolitre de féveroles équivalent à 220 kil. de sainfoin, et représentent une valeur agricole (à 3 fr. 20 c. le quintal de sainfoin) de 7 fr. 04 c. C'est donc l'une des substances fourragères dont le prix de marché est le moins éloigné de sa valeur économique, et qu'il est, en conséquence, plus avantageux de consommer que de vendre.

Burger évalue la quantité de semences nécessaire à 180 litres de féveroles et 610 litres de fèves, dont il y a, dit-il, 800 au kilog., soit 624 par litre et 380,640 par hectare, ce qui fait 38 environ par mètre carré. Il s'agit ici de cultures en lignes; à la volée, on répand en féveroles, à l'hectare, jusqu'à 260 et 270 litres, dans les Pays-Bas et en Carinthie.

Le même auteur évalue le rendement en paille 18 à 24 quintaux par hectare.

Quant au grain, Schwerz indique treize observations diverses dans lesquelles le rendement varie de 2,100 litres, au minimum, à 3,205 litres au maximum; Burger dit qu'il n'a jamais récolté plus de 32 hectol. de féveroles à l'hectare, mais qu'il a obtenu souvent 30, 40 et 45 hect. de fèves, et une fois même 57 hectolitres sur la même étendue.

On emploie avec grand avantage la farine de fèves dans la panification des villes, où elle communique au pain une couleur et une saveur fort agréables; cet usage ne mérite pas le nom de sophistication, et l'administration agirait plus sagement en le faisant bien connaître et le propageant dans nos campagnes, qu'en en poursuivant la répression dans les villes, et entretenant dans la presse et le public les sots préjugés qui regardent comme un empoisonnement toute addition ou substitution, même avantageuse, d'une substance alimentaire à une autre. La fraude n'en profite pas moins, au contraire; le cours officiel seul refuse

de reconnaître le fait, et le consommateur paie les frais de son obstination.

D'après tout ce qui précède, il nous paraît que l'on peut résumer comme suit les données probables, relatives à la culture des féveroles et à la richesse créée par elles.

1° Semences, 3 hectol. par hectare sur 20,000 hect., à 7 fr. l'un	420,000 f.
2° Produit net de semences, 17 hectolitres à 7 fr., ou 119 fr. à l'hectare	2,380,000
3° Monturage et bénéfices commerciaux 0,05	119,000
4° Soins au bétail consommateur	374,000
5° Intérêt à 5 p. 100 du capit. en bétail (2,975,000 f.).	148,250
6° Valeur des pailles, à 18 quint. l'hect., à 2 fr. l'un.	720,000
7° Amendement du sol, payé par d'autres récoltes.	Mémoire.
Total	4,161,250 f.

Les 17 hectolitres, produit net de semences par hectare, à 88 kilog. l'un, donnent à consommer 1,496 kilog. de matière sèche, qui reproduisent en engrais environ 3 voitures de 1,000 kilog. fumier, soit, pour 20,000 hectares supposés, 60,000 voitures; et, quant aux pailles, les 18 quintaux pouvant faire litière à 9 voitures de fumier, la totalité pourrait suffire à 540,000 voitures.

Total des plantes sarclées. De tout ce que nous avons dit des plantes sarclées, il résulte 1° qu'elles sont, à tous égards, l'indice le plus certain d'une bonne et riche culture; 2° qu'elles doivent être considérées comme des récoltes jachères qui diminuent d'autant l'étendue des terres improductives ou même des terres incultes; 3° qu'en conséquence, on ne saurait trop les multiplier; 4° qu'elles ne sauraient convenir toutes également à tous les terrains, en sorte qu'il n'importe pas de préconiser telle ou telle, pourvu qu'il y en ait au moins une régulièrement adoptée dans chaque exploitation; 5° que cependant elles ont des valeurs bien différentes les unes des autres, ce qui mérite un sérieux examen; 6° qu'enfin il est probable que les départemens les plus riches et les mieux cultivés sont ceux qui en possèdent le plus, *et vice versâ*.

Le tableau suivant, qui résume les huit extrêmes à cet égard, permet de vérifier ces données :

	Plantes sarclées.	Céréales.	Commerciales.	Terres incultes.
Pas-de-Calais. .	48,667	352,897	33,602	127,501
Dordogne. . . .	46,347	263,456	82,553	230,210
Bas-Rhin. . . .	46,106	99,918	33,772	29,192
Nord.	40,224	197,235	32,336	88,219
Total. . .	181,344	913,496	182,263	475,122
Moyenne. .	45,336	228,374	45,566	118,780
Hautes-Alpes. .	1,914	46,897	5,382	264,204
Lozère.	1,808	75,029	1,448	334,910
Corse.	2,393	68,392	16,814	666,840
Landes.	2,434	145,809	23,518	407,909
Total. . .	8,549	336,127	47,162	1,673,863
Moyenne. .	2,137	84,032	11,790	418,466

Les chiffres de ce tableau font voir assez uniformément que l'étendue des terres incultes est en raison inverse, mais assez régulièrement proportionnelle, avec le rapport des cultures sarclées aux cultures céréales et commerciales réunies.

PRAIRIES NATURELLES ET ARTIFICIELLES DIVERSES.

Les plantes sarclées, et particulièrement les racines que nous venons d'étudier, sont, de toutes les fourragères, celles qui peuvent donner le plus grand produit possible dans les circonstances qui leur conviennent; mais la détermination de ces circonstances leur est indispensable, et les hommes à vues étroites et systématiques qui les ont préconisées partout et toujours, comme la condition indispensable de toute amélioration agricole, ont fait preuve d'une ignorance profonde et d'un petit esprit, et causé un préjudice immense à notre économie rurale; quant à ceux qui, sur de mauvaises terres, ont entrepris la culture industrielle de ces plantes par l'établissement d'une usine, féculerie ou autre, il y a eu de leur part aveuglement fatal.

Sur une terre riche, en effet, les cultures exceptionnelles, c'est-à-dire les plus lucratives, étant toutes possibles, le loyer de ces terres doit être constamment élevé, les cultures commerciales peuvent seules acquitter ce haut fermage, les cultures fourragères fauchables en sont incapables, et le bétail, ce mauvais payeur dans son état actuel, est d'un entretien onéreux par les moyens ordinaires, et cependant indispensable; on conçoit que, dans de telles circonstances, c'est se conformer aux prescriptions de la Providence, en quelque sorte, que de

produire l'engrais nécessaire sur la moindre étendue possible, 1° par le choix des fourragères, racines et fourrages annuels ou dérobés, particulièrement 2° par l'excès de la fumure; 3° par la perfection, je dirais presque le luxe des préparations; 4° enfin, par le soin minutieux à recueillir jusqu'aux moindres parcelles d'un engrais si chèrement obtenu, par la stabulation la plus complète, la bonne fabrication des fumiers, leur application la plus rationnelle, etc., etc.

Sur une terre pauvre, au contraire, où l'engrais seul agit sur le sol, sans que le sol réagisse sur l'engrais, toute façon est onéreuse, et la vigoureuse culture des terres riches serait un ruineux contresens; cependant, à son défaut, les cultures de racines seraient improductives, le mieux est donc d'y renoncer. Le loyer presque nul, d'ailleurs, sur des terres semblables, diminue l'importance de l'étendue consacrée à la production fourragère; l'essentiel alors est d'obtenir le contingent nécessaire de cette production, aux moindres frais possibles, pour en tirer cependant le meilleur parti possible. Les fourrages fauchables, voire même pâturables seulement, sont dans ces circonstances une nécessité rigoureusement rationnelle, et ce n'est même qu'à un certain degré d'amélioration ou de fécondité qu'il est permis de recourir avec succès aux légumineuses plus productives que les graminées, mais aussi plus exigeantes, qui commencent la concentration de la production fourragère au profit des autres cultures, dès que leur succès est assuré, et préparent leur expulsion par les fourragères de végétation rapide, vesces, seigle, etc., et les plantes sarclées diverses, type de la perfection.

De ce contraste résulte l'explication et la conciliation de faits et d'opinions en apparence rationnels et contradictoires, dont l'administration du pays ne saurait trop se pénétrer, tant est grande leur importance pour la bonne direction à donner aux entreprises publiques d'améliorations agricoles par des travaux, des encouragemens, ou par la législation.

On voit périodiquement se renouveler un débat assez vif entre les partisans du labourage exclusivement et ceux des prairies naturelles, non moins exclusifs. « Défrichez tous les prés, disent les uns, une bonne » luzernière vaut quatre prairies de même étendue. » — « Supprimez les » charrues, disait récemment un novateur, enthousiasmé *d'une idée* » trouvée par lui après bien d'autres; il n'est pas de production si cer- » taine ni si lucrative qu'un produit naturel obtenu sans culture, au » moyen de l'irrigation. » Les premiers ont raison, s'ils cultivent des terres riches avec les capitaux suffisans; mais le dernier aurait mille fois raison aussi, s'il voulait restreindre l'application de son système à ces malheureux pays sans capitaux et sans bras, où l'irrigation produit

des merveilles, et dans lesquels le bétail est une spéculation par lui-même et non un moyen de culture. Les uns et les autres tombent dans l'absurde quand ils généralisent une simple notion jusqu'à en faire une idée systématique et absolue. Avec une agriculture riche, il est quelquefois avantageux de supprimer les prairies; avec une agriculture pauvre, il est souvent ruineux d'adopter la production des racines et des fourrages annuels, en un mot de multiplier les façons et de hasarder les capitaux.

Si les erreurs de ce genre ne ruinaient que les particuliers, l'économie politique n'y verrait qu'un déplacement de fortune peu nuisible au pays; mais quand le fait se généralise, et que, par mépris pour la faible valeur des produits de prairies naturels ou plutôt artificiels, toute une contrée a négligé de suivre régulièrement les phases de son amélioration périodique, passant sans transition, dans un terrain fécond, de la période des produits pacagers et fourragers naturels, à la période d'exploitation commerciale, par la prédominance des cultures épuisantes, comme cela a lieu dans toutes nos fertiles provinces nommées pays de céréales, greniers de Paris, etc., etc., un fait économique désastreux se présente alors : les fermages atteignent dans ces contrées un taux qui rend difficile, sans des pertes énormes, de revenir aux cultures fourragères; et cependant la fécondité qui décroît progressivement rend impossible, assez promptement, l'adoption des cultures racines sarclées, et leur accessoire obligé, les fourrages de courte durée. Malheur à ces pays jadis si fertiles; chaque année quelques fermes ne trouvent plus de fermiers pour succéder à ceux qu'elles ont ruinés, et le fermage de celles qui restent exploitées en subit une nouvelle augmentation, précurseur certain d'un nouveau désastre.

Les plaines si fertiles et si chèrement affermées de la Brie, de la Beauce, du Vexin, de la Normandie, etc., ont vu successivement des exemples de ce désastre qui réagit sur toute notre économie sociale de la manière la plus désastreuse et mérite la profonde méditation de tous nos hommes d'état. C'est sous son influence que la production animale, au lieu d'être générale, s'est successivement éloignée du plus grand nombre des exploitations pour se concentrer dans les localités favorisées où la production de fertiles herbages devint bientôt la spéculation unique. L'infériorité relative des exploitations déshéritées de cette faculté naturelle, où les produits fourragers ne pouvaient s'obtenir qu'artificiellement, au prix de nombreux sacrifices, ne leur a pas permis de soutenir avantageusement la concurrence; leurs bestiaux plus petits et moins beaux ont été repoussés des villes par le goût des acheteurs et plus encore par l'inintelligence économique de l'application des droits d'octroi par tête; un monopole s'est établi en faveur des pays

d'herbages; et comme l'engrais crée l'engrais, et que l'augmentation du bétail rend plus certain le profit qu'on en obtient, chaque jour ce monopole a grandi, au préjudice de toute la France, jusqu'à l'abandon presque complet de la production du bétail dans les autres localités. Alors, d'autres faits se sont présentés; les fermages des herbages ont atteint un taux si élevé que tout autre spéculation y devenait impossible; les herbagers, monopoleurs involontaires, ont élevé le prix de la viande autant que possible, et chaque nouvelle hausse a été suivie d'un mouvement correspondant dans leurs fermages, parce que le nombre des herbagers augmentait sans qu'il y eût ni dans l'étendue, ni dans le produit des herbages, une augmentation proportionnelle. A ce point néfaste pour tout le monde, et surtout pour les consommateurs, la concurrence des terres médiocres et même mauvaises, où le loyer est nul, est redevenue possible, et le talent supérieur de l'administration consiste maintenant à régulariser ce mouvement de telle sorte que tout en concentrant ses ressources, ses efforts, ses encouragemens sur les terres pauvres, elle ne produise que graduellement l'affreux sinistre qui menace actuellement les pays d'herbages par une réduction de fermages qui compromettrait bien des fortunes si elle était trop brusque; mais qu'il est plus urgent encore de ne pas entraver qu'il est paternel d'en amoindrir les effets, en laissant au tems le soin de les répartir par des mutations de propriété, par un meilleur aménagement des herbages, par une amélioration des races de bestiaux, etc., etc.

Il est aisé de comprendre tout ce que je pourrais ajouter ici sur un sujet si vaste, si fécond, si important de notre économie sociale; mais en dépit des théories contraires, je crois qu'il est des choses qu'il est dangereux de dire publiquement avant le moment opportun; l'administration qui ferait connaître tout ce qu'elle sait, tout ce qu'elle veut, se mettrait ainsi dans une impossibilité constante d'agir. Ceux qui me devineront n'ont pas besoin de plus de détails, aux autres il est inutile de me faire mieux comprendre; on me pardonnera donc la réserve où je désire rester. J'ajouterai seulement que la protection temporaire accordée au bétail national contre le bétail étranger, et la protection perpétuelle accordée au petit bétail contre le gros, sont les moyens les plus certains, en général, pour arriver au résultat désirable. On ne saurait donc assez blâmer les étranges idées qui, sous un vain prétexte d'amélioration des races, ont engagé long-tems l'administration à primer le gros bétail aux dépens du petit, et poussent encore aujourd'hui quelques personnes à demander la perception, au poids, des *droits de douane* sur le bétail étranger, tandis que quelques autres, et souvent les mêmes, par un contresens trop choquant, refusent obstinément la perception des *droits d'octroi* au poids.

PRAIRIES NATURELLES.

De tous les genres de production, sans aucune exception, le fourrage des prairies naturelles est celui où la force providentielle prend la plus large part et le travail humain la moindre ; les prairies si admirables du Siegen ne font pas même exception à ce principe, car l'augmentation de leurs produits en rétablit la vérité. Il en résulte pour la société la création presque complète d'un capital sans reprises, et pour nous, qui voulons démontrer, avec le christianisme, qu'il vaut mieux nourrir les hommes à ne rien faire, que les faire mourir de misère en travaillant, il semble que nous devons avoir pour les prés naturels une bien vive sympathie.

Mais comme le christianisme aussi, nous ne sommes pas exclusifs, et nous reconnaissons la nécessité du travail pour le progrès et le bonheur social; nous voyons donc dans les prairies naturelles un moyen de créer ou plutôt de recueillir sans frais le capital nécessaire au travail, mais nous déplorons l'incurie des hommes et de l'administration qui, se contentant, comme des sauvages, de ces ressources dues à la bonté divine, se bornent à en nourrir leur nonchalante incapacité, sans éprouver jamais le désir de les augmenter ou de les faire seulement concourir à la richesse et à la grandeur nationales.

Telles provinces entières de la France ne tirent qu'à grande peine de leur sol fertile, de quoi empêcher de mourir de faim et vêtir de haillons des êtres abrutis par l'excès de la misère et de l'ignorance, serfs de notre civilisation moderne, qui, sous un hideux semblant de liberté, portent le nom de métayers, et ne sont que les garde-bêtes, esclaves et sans salaires d'une bourgeoisie plus paresseuse et presque aussi ignorante qu'eux-mêmes, qui consomme misérablement dans l'ennui d'un désœuvrement perpétuel les revenus donnés par ce bétail, unique produit réel de ces contrées!

A Dieu ne plaise que nous soyons désireux de voir généraliser en France ce sombre tableau; le perfectionnement moral de l'homme est une loi chrétienne non moins impérieuse que l'obligation de son entretien matériel ; et comme le travail dans la limite des forces de chacun est l'unique moyen d'y parvenir, nous n'admirons les capitaux créés par l'action providentielle qu'autant qu'ils favorisent l'application de toute l'activité des citoyens, et parce que surtout ils permettent une moindre dépense d'activité matérielle pour une plus grande somme de jouissances, et un plus complet développement de l'activité morale et de l'intelligence.

Cependant, nous l'avons dit, l'abus existe à côté du bienfait; où n'en

est-il pas ainsi, quand l'égoïsme de l'homme n'est pas réprimé par une direction morale? Le moyen de le faire cesser nous paraît consister, au point de vue administratif, dans la propagation de l'éducation dans ces malheureux pays, et dans l'extension, par tous les moyens possibles, de ces mêmes prairies, dont la concurrence affranchira les métayers, et, réduisant les profits, obligera les propriétaires à une exploitation plus industrieuse et plus intelligente.

Une bonne législation sur les irrigations favoriserait éminemment ce résultat, comme M. Aug. de Gasparin l'a parfaitement établi à la Chambre des députés, et nécessiterait quelque dérogation d'intérêt général au principe sacré de la propriété; mais il faut repousser énergiquement tous ces systèmes spoliateurs et agioteurs, d'expropriation pour cause d'irrigation, dont la plus bizarre conception s'est produite récemment, et a presque fait fortune à la Chambre des députés. Il ne manque pas d'ambitieux, d'intrigans, de spéculateurs sans capitaux, pour lesquels les voies ordinaires de la fortune semblent trop sinueuses et trop longues, et qui seraient prêts à se jeter avidement sur l'exploitation d'un projet semblable, où la propriété devait céder devant l'intérêt financier d'une compagnie particulière. *Le principe de la propriété ne peut jamais subir la moindre atteinte que dans l'intérêt de l'Etat exclusivement; jamais dans un intérêt particulier à un nombre quelconque de citoyens;* hors de là, il n'y a que brigandage, révolutions et chaos.

Ces principes seraient respectés, ce nous semble, et tous les intérêts conciliés, si l'Etat faisait étudier à ses frais tous les cours d'eau qui peuvent servir aux irrigations, et classait l'exécution des travaux d'art nécessaires pour les canaliser au nombre des travaux publics exécutés aux frais de l'Etat, sans autre profit que l'accroissement d'impôt qui en résulterait immédiatement et perpétuellement, laissant la toute propriété de l'usage aux riverains ou aux possesseurs naturels. Un emprunt à un intérêt très-minime, avec prime et remboursement par annuités, serait certainement rempli par les intéressés en grande partie, et les travaux bien exécutés coûteraient peu à l'Etat et profiteraient autant que possible aux particuliers.

Une note insérée dans la Statistique officielle nous apprend qu'on n'a voulu classer dans les *prairies naturelles* proprement dites que celles qui donnent un foin fanchable et d'assez bonne qualité, tandis que les autres ont été considérées comme marais si c'étaient des prairies basses, comme pâtis si c'étaient des prairies sèches, et classées généralement comme telles sous le titre *pâtis, landes, communaux, bruyères*, etc. Cette classification arbitraire est on ne peut plus vicieuse à tous égards; bons ou mauvais, les prés naturels ont une importance économique présente ou d'avenir qui méritait une étude plus

approfondie; à d'autres titres les communaux, cette plaie hideuse digne d'un peuple barbare et stupide, et les terres incultes, méritaient également un titre spécial et une mention rigoureuse dans le travail officiel.

Les *Archives statistiques*, au 1er janvier 1830, attribuent aux prairies naturelles une étendue de. . . . . 3,980,657 hect.
La Statistique, probablement pour 1838, accuse. . . 4,198,198

Faut-il croire qu'en huit ans il s'est établi. . . . . . . 217,541 hect.
de prairies naturelles nouvelles? ou que l'amélioration de celles rejetées comme marais ou pâtures dans la classe des pâtis, landes, communaux, etc., occasione cette heureuse différence? Un examen approfondi ne permet ni l'une ni l'autre de ces deux suppositions; les pâtis, communaux, etc., dont l'étendue est aujourd'hui de. . . 9,191,077 hect.
et n'aurait été, en 1830, que de. 6,606,195
auraient par conséquent augmenté de près de moitié, ce qui est heureusement parfaitement inadmissible; quant aux nouveaux établissemens, ils sont tout aussi peu probables, comme explication satisfaisante, quand on voit certains départemens, celui de la Côte-d'Or, par exemple, présenter en. . . . .

	1830	1838
Prairies naturelles et artificielles (hectares). . .	194,621	76,107
ou dans la Seine-Inférieure.	19,710	92,971
ou dans le Calvados.	45,378	141,201

La seule conclusion à tirer de ces contrastes, c'est que l'un de ces recensemens au moins, et peut-être tous les deux, sont d'une déplorable inexactitude; chose d'autant plus impardonnable que, pour cette nature de terrains, le cadastre, qui a coûté si cher à établir, devrait offrir un moyen certain de contrôle et de vérification.

L'étendue en prairies naturelles, par département moyen, est de 48,8.0 hectares; les départemens qui en ont le plus sont: ceux de Saône-et-Loire, 128,007 hect.; Orne, 125,556; Haute-Vienne, 119,157; et Vendée, 116,641. Ceux qui en ont le moins sont, d'après la Statistique officielle: la Corse, qui n'en aurait que 567 hectares; la Seine, 4,177; Vaucluse, 4,576; les Bouches-du-Rhône, 5,475; et le Var, 7,767.

Sur le continent, la Statistique ne fait varier le produit moyen par région, des prairies naturelles, que de 2,450 kilog. de fourrage sec, à l'hectare, dans le nord-est; à 2,650 kilog. dans le nord-ouest; l'île de Corse ne produirait en moyenne, sur ses 567 hectares, que 2,166 kilog. de foin sec; et la moyenne de toute la France serait 2,506 kilog. Ces produits officiels, trop faibles ce nous semble, ne sont tels que par suite d'une erreur fiscale de la législation française, à laquelle il est urgent de remédier, et qui résulte de l'application inintelligente de l'impôt foncier, qui frappe les substances fourragères en France au lieu d'en

encourager la production, comme il devrait le faire. Au lieu de considérer le bétail comme un instrument de production, et comme tel, peu ou point imposable, notre législatiou fiscale l'a malheureusement considéré comme une spéculation et frappé à l'égal de la production des céréales ou des commerciales, d'après le produit net que la vente supposée du foin d'une prairie pourrait donner à son propriétaire ; mais le bétail est dans une situation tellement exceptionnelle comme consommateur, les prairies ont également une nature si particulière comme producteur, que le prix du bétail se serait démesurément élevé, ou que son entretien serait devenu absolument impossible à l'aide des prairies naturelles, si par des dissimulations considérables de produits on n'était pas parvenu partout, ou à peu près, à échapper à cette rigueur fiscale.

En effet, voici les faits qui se sont produits, et qu'il était difficile de prévoir dans l'état actuel de la science. On a calculé que le regain payant les frais de récolte, on pouvait considérer la première herbe comme un produit net imposable à raison de 20 p. 100, je suppose, comme les autres récoltes ; admettant que le quintal de ce fourrage valût 3 fr. 20 c., il revenait au fisc 64 c.; or, un animal valant 200 fr. d'après les suppositions que nous avons admises, représente la consommation de 50 quintaux de ce foin et paierait ainsi 32 fr. au fisc, outre 25 fr. en salaires domestiques, etc., etc. Si par hasard le prix élevé d'un marché voisin engage les agens fiscaux à élever la valeur supposée du quintal au double, par exemple, le fisc perçoit alors 64 fr., et il reste au cultivateur, pour lui rembourser la valeur de ses 50 quintaux de fourrage, 101 fr. dans la dernière hypothèse, 133 fr. dans la première. Or, à 2 fr. le quintal, on peut encore produire du foin dans des pays où c'est l'unique spéculation ; mais quand le bétail n'est qu'un instrument de culture et une fabrique d'engrais, cela devient souvent impossible. En dissimulant la moitié du produit, on évite la moitié de l'impôt, et cette fraude se trouve ainsi justifiée. Le gouvernement doit en faire disparaître la cause avant d'en poursuivre la répression.

Dans les pays de dîme, la petite dîme ou dîme du bétail est un impôt beaucoup plus léger, relativement à l'étendue consacrée aux cultures fourragères, que la dîme des céréales et commerciales appelée grande dîme ; par conséquent, il y a dans les conditions de production du bétail une prime avantageuse qui n'existe pas chez nous, que nos droits d'importation ont pour but de compenser, mais qu'il serait plus sage d'introduire dans notre législation, afin de placer la production nationale dans les mêmes conditions que la production allemande, par exemple, et de pouvoir ainsi supprimer les droits qui frappent l'introduction du bétail étranger.

Quoi qu'il en soit, la production totale des prairies naturelles est

officiellement évaluée 105,203,888 quintaux métriques, et à raison de 110 fr. 20 c. par hectare, ou 4 fr. 40 c. le quintal environ, 462,598,243 f. Nous croyons que ce chiffre ne donne qu'une notion fort incomplète du produit annuel de nos prairies naturelles, et d'après les données précédentes, nous l'établirions comme suit :

1° 40 quintaux de foin à 3 f. 20 c., on 128 f. par hect. sur 4,198,198 hect. ou 167,927,920 quintaux valant, ponr le bétail.	537,369,344 fr.
2° Plus-valuc commerciale de 1 f. 20 c. par quintal sur environ 0,05 de la récolte, vendu aux industrics, etc.	10,075,675
3° Valcur du regain, etc., compensant les frais de récolte, ctc., à raison de 15 fr. de fourrage par hect.	62,972,970
4° Salaires pour soins donnés au bétail, à 50 c. par quint. de fonrrage consommé, sur 187,606,973 quint.	93,803,486
5° Intérêt à 5 p. 100 du capital en bétail, à raison de 4 fr. de bétail par quintal de fourrage consommé, on 750,427,892 fr., ou 20 c. par quintal de fourrage.	37,521,394
Total.	741,742,869 fr.

Mais il est important de remarqner qu'une partie considérable de ce produit, an moins moitié probablement, sert à nourrir seulement des animanx de travail employés à l'exploitation des fermes, et figure comme capital de production à reprendre dans la valeur déjà énumérée des produits céréales et commerciaux. Cependant, comme ce qui peut être ainsi repris sur la production céréale ou commerciale d'nne année appartient généralement à l'année précédente, dont les produits ne sont pas consommés dans leur année de récolte, pour avoir une idée nette de la richesse agricole annuellement créée, on doit conserver intégralement le chiffre ci-dessus, tandis que si l'on voulait évaluer la richesse échangeable, il conviendrait vraisemblablement de le rédnire de moitié et peut-être davantage.

PRAIRIES ARTIFICIELLES.

Les prairies artificielles, qu'il serait si curieux de ponvoir étudier espèce par espèce dans tous nos départemens, n'ont qu'une mention collective sans aucun détail, en sorte que l'on peut considérer comme complètement à refaire cette partie de la Statistique; or, comme c'est d'elle que dépendent les améliorations les plus importantes de chaque localité, comme c'est par elle que l'on peut le plus rationnellement déterminer l'état de l'agriculture, le nombre des bestiaux, etc., etc.,

il serait digne du gouvernement de faire exécuter aujourd'hui cette étude avec le plus grand soin et dans ses plus minutieux détails.

Le chiffre collectif de la Statistique peut être très-exact, mais il est au moins fort insuffisant, et nous ne croyons pas devoir établir sur un renseignement aussi laconique des raisonnemens qui se présenteraient en foule si son exactitude était bien avérée, mais qui pécheraient par la base si l'on arrivait à reconnaître qu'il est complètement erroné.

D'après la Statistique, il y aurait en prairies artificielles de toutes natures 1,576,547 hectares, plus 32,016 hectares de fourrages annuels, mentionnés séparément dans sept départemens seulement; soit en tout 1,608,563 hectares, et en moyenne par département, 18,697 hectares.

Les départemens qui en cultivent le plus sont : Aisne, 60,112 hectares; Oise, 55,552, plus, 6,173 de prairies annuelles; Seine-Inférieure, 55,425, plus, 5,842 de fourrages annuels, et la Somme, 53,768, plus, 17,032 de fourrages annuels. Les départemens qui en cultivent le moins sont : Cantal, 83 hectares; Creuse, 715; Lozère, 792; Dordogne, 1,044, et Landes, 1,073.

Le produit moyen à l'hectare, par département, varie depuis 5,664 kilog. de fourrage sec (Finistère), jusqu'à 1,453 kilog. (Tarn-et-Garonne); il est pour toute la France de 2,997 kilog. Les départemens où ce produit moyen est le plus élevé, d'après la Statistique officielle, sont : le Finistère, 5,664 kilog. à l'hectare; la Haute-Marne, 4,785; le Gard, 4,622; le Cantal, 4,400, et le Nord, 4,395. Les départemens où ce produit est le moins élevé sont : Tarn-et-Garonne, 1,453; Landes, 1,800; Lot-et-Garonne, 1,835; Gers, 1,885.

Le produit total est en conséquence de 47,256,674 quintaux de fourrages secs, évalués 203,765,169 fr., ou 129 fr. 25 c. par hectare, à raison de 4 fr. 40 c. environ le quintal, outre le produit des 32,016 hectares de fourrages annuels, évalué pour le grain seulement :

	Produit.	Semences.	Produit net.	Par hectare.
Dans la Somme . .	2,442,938	492,199	1,950,739	114 »
la Seine-Infér.	1,112,421	212,005	900,416	154 40
l'Oise.	872,148	182,597	689,551	111 50
les Ardennes .	254,195	48,363	205,832	78 50
Seine-et-Oise .	37,188	7,978	29,210	165 »
Eure-et-Loir .	20,160	2,272	17,888	151 55
Loir-et-Cher .	3,873	735	3,138	64 10
Total,	4,742,923	946,149	3,796,764	

Ce produit en grain seulement, montant à 4,742,923 fr., est pour le moins douteux, et s'il était réel, il y aurait lieu d'y ajouter la valeur des pailles et fourrages; mais nous croyons plus exact d'admettre

1° la reproduction des semences pour.	946,149 f.
et 2° la valeur en fourrage exprimée ci-dessus de.	4,742,923
Soit en tout.	5,689,072 f.

pour produit de ces 32,016 hectares, ou environ 148 fr. par hectare moyen, net de semences.

A ces produits il y aurait lieu d'ajouter encore la valeur du pâturage des regains infauchables, etc., dont la Statistique ne nous paraît faire aucune mention, et la valeur des graines de prairies artificielles vivaces employées annuellement, que produit vraisemblablement notre agriculture, et qui sont évaluées :

1° Dans le nord-est. . .	9,634,336 kilog. et	13,083,867 f.
2° Dans le nord-ouest .	10,936,021	14,594,197
3° Dans le sud-est. . .	4,127,687	5,240,928
4° Dans le sud-ouest. .	4,394,636	5,393,118
Total,	29,092,680 kilog. et	38,312,110 f.

L'évaluation, toujours en kilogrammes, de ces sortes de graines, donnerait lieu de penser qu'on n'a tenu aucun compte des semis de sainfoin, bien que leur importance soit assez considérable; mais on paraît être tombé en outre dans une erreur beaucoup plus grave, analogue à celle que nous avons signalée déjà, en traitant de la *garance*, etc. Si un certain nombre d'espèces de prairies artificielles se sèment pour chaque récolte, comme le trèfle, la lupuline, etc., il en est d'autres, comme le sainfoin, la luzerne, etc., qui ne se sèment qu'une fois pour un nombre d'années assez considérable; or, il est de toute évidence que dans la Statistique on suppose l'ensemencement annuel complet de toute l'étendue cultivée en prairies artificielles. En effet, 29,092,680 kilog. de semences, répartis sur 1,576,547 hectares, donnent pour chacun 19 kilog. environ, en moyenne, qui représentent assez exactement la quantité nécessaire à son ensemencement.

Tout ici nous ramène donc à cette conclusion, que la Statistique des prairies artificielles est complètement à refaire, et ce n'est qu'avec la plus grande réserve que nous essayons de résumer, comme suit, le produit probable des prairies artificielles de toute nature :

1° Valeur à 3 fr. seulement le quintal, comme moyenne générale, au lieu de 4 fr. 40 c., des 47,256,674 quintaux de fourrages officiels.	141,770,022 f.
2° Valeur de 1 fr. 50 c. ajoutée à la partie vendue, évaluée 0,05.	3,544,251
3° Valeur du pâturage à 10 fr. l'hectare.	15,765,470
A reporter.	161,079,743 f.

Report.	161,079,743 f.
4° Valeur officielle des semences, réduite de moitié.	19,156,055
5° Valeur officielle des semences de fourrages annuels.	946,149
6° Valeur du fourrage desdits, en prenant le produit officiel en grains pour équivalent.	3,796,764
7° Salaires, pour soins aux bestiaux, sur un équivalent de 50,416,330 quintaux de sainfoin, représenté par 53,777,419 quintaux.	25,208,165
8° Intérêt à 5 p. 100 d'un capital en bestiaux de 201,665,320 fr.	10,083,266
Total.	220,270,142 f.

Le fumier produit par la consommation des fourrages, tant naturels qu'artificiels, étant représenté par le double du poids de ceux-ci, donnerait, pour le foin des prairies naturelles. . . . 37,521,395 voitures.
Pour les fourrages artificiels. 10,755,484

Total. . . . . 48,276,879 voitures.

COMMERCE EXTÉRIEUR DES PRODUITS FOURRAGERS.

Les principaux produits fourragers qui figurent dans les documens recueillis par l'administration des douanes, sur notre commerce extérieur de 1827 à 1836, sont : 1° les graines de semence, qui y sont désignées sous le nom de *graines forestales et de prairies ;* 2° les fourrages désignés sous le titre de *foin, paille et herbes de pâturage,* auxquels se trouve réuni, dans les exportations, le son, dont nous avons indiqué l'importation page 179, s'élevant en moyenne à 54,031 fr. par an pour 1,350,772 kilog., et s'étant élevée, en 1836, à 2,487,790 kilog., évalués 99,511 fr.

Les *semences* dites *forestales* et de *prairies* donnent lieu à une importation de :

	Kilog.	Valeur.	Droits.
En moyenne annuelle. .	803,580	1,205,371	9,568
Exportation.	1,777,144	2,665,715	4,891
Différence.	973,564	1,460,344	4,677

Les fourrages dénommés *foin, paille et herbes de pâturage,*

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Importation moyenne. .	8,813,153	352,526	9,698
Exportation (son inclus).	1,309,049	52,402	5,996
Différence.	7,504,104	300,124	3,702

Cette balance de 7 millions et 1/2 de kilogrammes de fourrage, annuellement importé chez nous, qui s'élève quelquefois jusqu'à une importation de 11 millions et 1/2 de kilogrammes (1831) est une preuve bien remarquable et bien incontestable, ce nous semble, de l'infériorité du prix de revient des substances fourragères chez les peuples voisins; de la nécessité de réviser en conséquence les bases de l'assiette de l'impôt foncier, chez nous, dans le sens que nous avons indiqué en traitant des prairies; et jusqu'à l'exécution de ce travail qui rétablira les chances de production fourragère sur un pied d'égalité entre la France et les pays voisins, de conserver les droits à l'importation du bétail étranger, qui n'en sont que l'incomplète compensation. L'examen du tableau des pays qui nous font ces importations de fourrage en plus forte proportion, démontre suffisamment, d'ailleurs, quels sont ceux qui sont à cet égard dans une situation plus favorisée, et contre lesquels nous devons prendre les mesures les plus énergiques; en 1831, il nous a été envoyé

			Export. de Fr.
d'Allemagne	6,550,540	kilog.	131,155
de Belgique	3,285,765	»	60,072
de Suisse	833,235	»	81,018
de Sardaigne	106,088	»	102,738
des Deux-Siciles	97,602	»	»
d'Espagne	57,157	»	21,098
de Toscane	200	»	»
d'autres pays	150	»	95,111

En une seule année, 1833, nous avons envoyé à Alger jusqu'à 1,341,248 kilog. de fourrage.

Les 7,504,104 kilog. de fourrages importés annuellement pour balance, sont vraisemblablement payés trop cher, pour qne leur consommation donne des bénéfices industriels, autres que les 15,008 voitures de fumier qui en résultent; mais ils accusent l'existence d'un capital en bétail montant à 300,164 fr. Si ces fourrages nous venaient d'assez loin pour que les pays qui nous les envoient ne trouvassent pas plus d'intérêt encore à nous envoyer des animaux de boucherie, cette importation ne serait pas un mal, mais seulement le symptôme d'une situation anormale d'infériorité productive.

Droits de douane. Nous retrouvons encore et toujours, dans le tarif des produits fourragers, l'application de cet absurde renversement de principes, de l'économie politique, par lequel des hommes d'Etat théoriciens ont voulu, contrairement à l'évidence des faits pratiques, encourager la production et la consommation intérieure des produits agricoles, en favorisant leur importation et gênant leur exportation; système destructeur de la production à quelque branche qu'on l'applique,

et qu'il est absolument nécessaire de chasser complètement de notre législation fiscale, prétendue protectrice, pour adopter ce seul principe vrai, qu'on n'étend la production, que des choses dont le débouché et par conséquent l'exportation sont favorisés. Il s'agit bien plus ici du principe général que du fait particulier, car les droits sont trop minimes pour exercer la moindre influence sur l'importation ou l'exportation; mais les principes ont en économie politique beaucoup plus d'importance que les faits, parce qu'ils servent de règle au législateur quand un cas imprévu, grave, vient à se présenter, et qu'on les retrouve d'ailleurs dans les choses les plus grandes comme les plus petites.

Sur les graines à ensemencer, le droit d'importation est de 1 fr. par quintal par navire français, 1 fr. 10 c. par navire étranger et par terre, et seulement de 25 c. par quintal à l'exportation; mais sur les fourrages, les droits d'importation ne sont que de 10 c. par quintal, et les droits d'exportation de 25 c. Ce chiffre insignifiant ainsi présenté, n'est pas moins un droit de 3 p. 100 environ à l'importation, et de 8 p. 100 environ à l'exportation. Il est probable, au reste, que le hasard a pris plus de part que le calcul à déterminer cette différence, le droit de 25 c. étant considéré comme un minimum pour les objets exportés; malheureusement ce minimum devient un droit trop élevé, quand il s'applique à des objets d'aussi peu de valeur que du foin, de la paille, etc.

TERRES HORS DE CULTURE PRODUCTIVE.

16,417,354 hectares, plus du tiers de la surface cultivable de la France, appartiennent à cette déplorable catégorie des terres improductives et incultes, la ruine et la honte de notre beau pays, où les hommes plus généreux qu'éclairés, craignent de voir le sol manquer aux besoins de la population croissante; et où d'autres, plus malheureux que sages, s'expatrient volontairement pour aller mourir dans des déserts lointains avec plus de peine et moins de profit que leur en donnerait la mise en valeur de leur propre pays. On ignore trop généralement que la fertilité du sol est beaucoup moins importante que la certitude du débouché, et qu'en conséquence la terre la plus stérile chez un peuple nombreux et civilisé, rapporte nécessairement plus que la terre la plus féconde d'un pays sauvage et sans habitans, dont les produits ne peuvent se vendre que par une exportation lointaine, et en passant par l'étamine usuraire d'un monopole commercial évident ou dissimulé.

L'abominable nécessité de l'esclavage colonial et les désastres imminens que cette affreuse exploitation n'a pas même su prévenir, sont un enseignement cruel, mais qui devrait profiter au moins aux peuples

et aux gouvernemens, pour les préserver à jamais du fléau de l'émigration et de la colonisation outre-mer. Nous l'avons dit déjà, les colonies sont indispensables à toute puissance maritime; mais c'est en payant largement les malheureux qu'on y exile, ou en leur épargnant le châtiment qu'ils ont mérité, qu'il faut songer exclusivement à les organiser et à les conserver; leur faire la moindre concession contraire aux intérêts de la métropole, autre qu'un sacrifice d'argent, ce serait sacrifier le pays tout entier; vouloir que la colonie vécût par elle-même en y favorisant des cultures similaires aux cultures continentales, serait probablement impossible; il n'y a de colonies productives, agricoles ou autres, que dans la mère-patrie; toute colonie extérieure peut être politique, laborieuse même, mais forcément onéreuse, en sorte que pour sa conservation il doit être naturel de faire des sacrifices perpétuels d'hommes et d'argent, mais jamais le moindre sacrifice de principes, quand les intérêts des producteurs coloniaux sont aux prises avec ceux des producteurs de la mère-patrie. C'est le système contraire qui a généralement prévalu depuis trois siècles; au lieu de considérer les colonies extérieures comme de bons et loyaux serviteurs que l'on paie généreusement, mais dont les goûts et les volontés doivent être l'exécution des goûts et des volontés de celui qui paie, l'Espagne, le Portugal, la France, l'Angleterre, ont cru pouvoir organiser des colonies en vue d'une exploitation financière au profit de la métropole. L'Etat pourrait assurer le travail colonial, en se rendant acquéreur des produits pour les revendre à perte, si la concurrence indigène était reconnue insoutenable pour les colons; ce serait là une subvention payée par la métropole aux colons producteurs, bien préférable à l'interdiction d'une production similaire continentale : l'histoire des colonies semble le prouver.

Les illusions, d'ailleurs, commencent à se dissiper; depuis longtems déjà, tournant les yeux vers la production intérieure, on déclame contre la stérile jachère, et le gouvernement paraît avoir fortement conçu la noble pensée d'attacher son nom à sa restriction, aussi bien qu'à la mise en valeurs de toutes ces terres vaines et vagues, landes, bruyères, pâtis, etc., communales ou particulières, qui sur tous les points du royaume affligent l'œil et blessent la raison par leur stérilité.

Pour trouver un remède efficace à un mal quelconque, il faut en bien déterminer les causes, et cela est d'autant plus important ici, que ces causes ne sont pas dans la chose elle-même. L'inculture des terres dans un pays dépeuplé peut être motivée sur l'infériorité de leur fécondité; mais dans un pays suffisamment peuplé, civilisé et riche en capitaux, où les terres très-fertiles paient un fermage élevé, cette inculture d'une partie du territoire reconnaît nécessairement pour origine la mauvaise économie générale des terres productives. En France, les terres

incultes, par conséquent, sont un mal incurable tant qu'on n'en cherchera pas le remède dans une grande et large combinaison en dehors de la routine législative des primes, des instructions et des mesures coërcitives, qui ne peuvent avoir pour résultat que l'injustice ou quelquefois même la spoliation.

Dire à un paisible propriétaire, content de son revenu modique et privé des capitaux nécessaires pour l'augmenter : « La loi t'ordonne d'a» méliorer ta propriété, ou d'échanger la position tranquille de propriétaire nécessiteux, qu'il t'a plu de choisir, contre la position de fer» mier, d'industriel ou de rentier, que tu as eu tort (dans l'opinion du » législateur) de ne pas préférer, et que nous jugeons, sans te con» naître, te convenir beaucoup mieux; » ce serait le comble de l'absurde et de la tyrannie, ce serait la violation la plus scandaleuse du droit de propriété, la confiscation inique de la liberté de conscience que nous tenons du Créateur, et qu'aucune puissance humaine n'a le droit ni la faculté d'entraver..... Tout le monde est de cet avis, et n'aurait pas assez d'anathèmes pour une semblable mesure!..... cependant, la forme a tant d'empire sur les esprits, que de nos jours on l'a très-sérieusement discutée; car il nous est impossible de trouver autre chose au fond de cette idée livrée à la publicité comme projet de loi. « Tout pro» priétaire de landes sera invité à les mettre en valeur dans un délai » déterminé, passé lequel il sera exproprié faute d'obéir à cette injonc» tion, et l'Etat entreprendra le boisement de ces terrains, etc..... »

Nous avons dit que les terres incultes étaient la conséquence forcée de l'économie générale des terres cultivées; nous devons d'abord établir la probabilité de ce principe, et rechercher ensuite quelles espèces de mesures peuvent plus particulièrement convenir à chaque nature de terres improductives pour en tirer un parti convenable, et les jeter dans la voie des améliorations progressives.

Sur 50,657,266 hectares composant la totalité du domaine *agricole* de la France, 25,221,906 hectares sont en bois ou en terres improductives, savoir, 16,417,354 hectares hors de culture, et 8,804,551 hectares en bois; les 25,435,360 hectares cultivés sont occupés par 17,167,960 hectares de *plantes épuisantes*, céréales ou commerciales diverses, outre 1,052,900 hectares de *jardins, vergers*, etc., dont nous ne nous occuperons pas dans nos calculs; et par 7,214,500 hectares seulement de *cultures améliorantes* de toute nature; prairies naturelles et artificielles, racines fourragères binées, etc., etc., sauf les omissions que nous avons signalées. Ainsi, les cultures améliorantes étant représentées par 2, les cultures épuisantes pourraient l'être à peu près par 5, et les terres sans culture par 7, dont pour les terres improductives 5 à peu près, et pour les bois un peu plus de 2.

En négligeant aussi les bois, qui sont étrangers à ce que nous voulons démontrer, on peut dire que le domaine agricole proprement dit de la France, bois et jardins mis en dehors, se compose de
2/12 de plantes améliorantes,
5/12 de plantes épuisantes, et par suite de cette inégalité,
5/12 de terres en jachères ou incultes, destinées à compenser l'insuffisance de l'engrais produit sur les 2/12 en plantes fourragères; insuffisance qui se trouve encore augmentée par l'imperfection culturale de la trop faible étendue des plantes améliorantes; conséquence qui disparaîtrait d'elle-même avec son principe.

Pour établir la vraisemblance de ce raisonnement fondamental, nous avons calculé, pour chaque département, le triple rapport 1° de l'étendue consacrée aux prairies et plantes sarclées, c'est-à-dire *aux plantes améliorantes*, avec l'étendue consacrée à toutes les céréales et commerciales diverses, c'est-à-dire *aux plantes épuisantes*; 2° de la même étendue des plantes améliorantes avec l'étendue totale du domaine agricole, rapport qui a moins de valeur à cause des bois, qui compliquent inutilement la question, mais qu'il fallait cependant faire connaître; et 3° enfin, de l'étendue totale des terres hors de culture productive, jachères, landes, etc., avec l'étendue totale du domaine agricole. Il est évident pour tout le monde que, dans notre opinion, le premier et le second de ces rapports doivent être avec le troisième en raison inverse; en sorte que, plus sera forte dans un département la proportion des cultures fourragères, moins considérable devra nécessairement être l'étendue des terres improductives; d'où apparaîtrait déjà ce principe, que l'un des moyens les plus efficaces de faire cesser l'improductivité des landes, etc., se trouverait dans l'ensemble des moyens proposés par nous pour encourager la multiplication du bétail, et que c'est encore dans un moyen analogue en principe, mais spécialement approprié à cette nature ingrate et rebelle de la difficulté, qu'il faudra chercher le complément des mesures nécessaires pour la faire disparaître.

Or, il est à remarquer, ce qui est au moins fort curieux, que les résultats du calcul confirment si complètement notre théorie, que par exemple la région nord-est, qui compte 495 hectares de cultures fourragères pour 1,000 de cultures épuisantes ou environ 1/2, proportion maximum des quatre régions, ne compte que 199 hectares de terres incultes sur 1,000 du domaine agricole, ou 1/5 seulement, ce qui est le minimum des quatre régions.

Le nord-ouest, pour 421 hectares de plantes fourragères sur 1,000 de plantes épuisantes, compte déjà 281 hectares de terres incultes pour 1,000 hectares du domaine agricole.

Le sud-est, qui ne compte plus que 417 hectares de plantes fourra-

gères pour 1,000 hectares de plantes épuisantes, a malheureusement, au contraire, 446 hectares de terres incultes pour 1,000 du domaine agricole.

Enfin le sud-ouest, où la proportion des plantes fourragères descend à son minimum, 395 hectares pour 1,000 de plantes épuisantes, voit les terres incultes s'élever seulement à 354 hectares pour 1,000 du domaine agricole; et comme pour rendre raison de cette petite anomalie on voit que la proportion des plantes fourragères, à l'étendue totale du domaine agricole, est ici de 137 hectares pour 1,000, tandis qu'elle n'était, dans le sud-est, que de 107 hectares pour 1,000.

Pour comprendre bien et complètement toute l'étendue du mal causé par l'insuffisance de la production fourragère, ainsi que l'immense effet de la plus petite amélioration à cet égard, tout lecteur attentif n'aura pas manqué de remarquer ce que la théorie devait d'ailleurs faire pressentir : que la progression croissante de terres incultes, 199 : 281 : 354 : 446, est infiniment plus rapide que la progression décroissante correspondante des cultures fourragères 495 : 421 : 417 : 395, en sorte qu'un seul hectare de culture fourragère en plus, suffit évidemment pour faire mettre en pleine valeur plusieurs hectares de terres incultes.

Nous avons dit que la théorie faisait pressentir ce résultat, et en effet, comme les terres incultes servent à la fécondation des terres en culture, la jachère par l'amendement qui résulte des façons et de sa dépaissance; les pâtis, etc., par la chétive production fourragère qu'ils fournissent et la quantité d'engrais plus chétive encore qu'il est possible d'en recueillir; comme d'ailleurs il est de toute évidence 1° qu'un hectare en culture fourragère donne plus de substances fécondantes que plusieurs hectares en jachères et en pâtis; 2° que ces substances consommées à l'étable procurent plus d'engrais que si elles étaient recueillies sur place par la dépaissance des bestiaux; il nous semble devoir en résulter évidemment, que la création d'un seul hectare de culture fourragère doit immédiatement occasionner la disparution de plusieurs hectares de terres incultes. Ce fait est très-important, car il promet un grand résultat à de faibles efforts bien dirigés, et devient ainsi l'espérance et la garantie du succès.

Les départemens qui ont la plus forte proportion de cultures fourragères, relativement à leur étendue totale, sont : le Calvados, 280 hectares sur 1,000; l'Orne, 277; la Manche, 265, et le Bas-Rhin, 262.

Ces départemens se retrouvent parmi ceux qui ont le moins de terres incultes, et si la Seine ne figure pas au nombre de ceux qui *cultivent* le plus de fourrages, c'est qu'il en achète beaucoup; mais il n'en est pas moins, de tous, celui qui en consomme le plus proportionnellement, et c'est ce qu'il nous importe seulement de constater.

Les départemens qui ont le moins de terres incultes, proportionnellement, se classent comme suit : la Seine, 39 hectares incultes pour 1,000 du domaine agricole; le Bas-Rhin, 67; la Manche, 75; la Seine-Inférieure, 100 ; et le Calvados, 117.

Les départemens qui ont la moindre proportion de cultures fourragères sont : la Corse, 8 hectares pour 1,000 du domaine agricole; le Var, 32; les Landes, 33; les Bouches-du-Rhône, 34; et le Gard, 44.

Ceux qui ont la plus forte proportion de terres incultes sont : la Corse, 767 hectares sur 1,000 du domaine agricole; la Lozère, 671 ; les Basses-Alpes, 636 ; les Pyrénées-Orientales, 577; et l'Aveyron, 571. Le Var en a 309 hectares; les Landes, 462; les Bouches-du-Rhône, 474; et le Gard, 437, pour 1,000 hectares du domaine agricole.

Trois choses également importantes manquent aujourd'hui pour améliorer les terres incultes et les mettre en valeur : 1° la possibilité de le faire avec profit; 2° les capitaux nécessaires, qui heureusement existent, mais sont peu disposés à prendre cette direction; 3° enfin, la connaissance certaine, fondée sur une expérience bien faite, et dont les résultats financiers, clairement établis, soient incontestablement satisfaisans pour tout le monde, des moyens les meilleurs à employer pour parvenir lucrativement à ce but.

La possibilité et *la science* certaine sont ici les seules difficultés sérieuses; car *les capitaux* existent chez nous surabondamment et se dirigeraient d'eux-mêmes vers une opération agricole démontrée lucrative par de nombreuses expériences. Tant de millions enfouis avec si peu de discernement dans d'incroyables tentatives de ce genre que nous ne voulons pas énumérer, de peur de blesser quelque intérêt encore existant, le prouvent surabondamment, ce nous semble.

La possibilité ne peut être obtenue que par l'ensemble des mesures que nous avons demandées pour assurer le débouché de la production animale en France, aussi complet que possible, et particulièrement des produits animaux inférieurs ou de petite taille, que, dans notre organisation sociale actuelle, il est impossible de placer, et par conséquent de produire avantageusement. Nous ne pouvons que renvoyer à tout ce que nous avons dit sur ce sujet dans le cours de cet ouvrage. C'est au gouvernement à combiner, dans ce but, un système législatif et financier suffisant et efficace.

Quant à *la science*, les efforts particuliers ont montré, jusqu'à ce jour, leur impuissance à l'acquérir, et c'est une chose d'une importance assez immense pour qu'une administration puissante et fortement animée du désir du bien, entreprenne cette tâche avec toute l'énergie des moyens dont elle disposerait, et toute la sagesse dans l'emploi de ces moyens, qui est indispensable à leur réussite.

Pour n'être point accusé de vouloir indiquer un mal plutôt qu'en trouver le remède, nous hasarderons ici quelques idées que nous croyons neuves, et que nous soumettons à la critique pour en juger l'utilité.

1° La mise en valeur des terres improductives serait considérée comme mesure d'utilité publique.

2° Un crédit spécial serait ouvert au ministère de l'agriculture pour faire faire toutes les études proposées ou non par les préfets, et jugées d'intérêt général par le ministre de l'agriculture.

3° Si ces études nécessitaient quelques travaux à faire exécuter par des officiers du génie, des agens des finances, etc., etc., le ministre dans le département duquel se trouvent ces agens devrait les mettre à la disposition de son collègue, qui les indemniserait de leurs travaux supplémentaires sur le fonds spécial. Les *assainissemens*, *nivellemens*, *reboisemens*, *terrassemens*, *irrigations générales*, *endiguemens*, *constructions*, etc., etc., rentreraient nécessairement dans cette catégorie de travaux publics d'un nouvel ordre.

4° Le respect sacré de la propriété s'unirait toujours aux opérations nécessaires à son amélioration; jamais l'expropriation forcée ne serait appliquée qu'exceptionnellement, dans les limites que lui donne la législation actuelle; et sans créer, pour les travaux nouveaux, une législation exceptionnelle à cet égard.

5° L'intervention des propriétaires serait entièrement facultative, et jamais on ne les forcerait, ni à renoncer à leurs revenus, ni à fournir un capital, ni à engager leur propriété, perpétuellement ou temporairement, autrement que de leur plein gré.

6° En attendant que l'expérience ait donné la science certaine qui doit attirer les capitaux vers ces spéculations, cette expérience elle-même serait entreprise par l'Etat, seul ou en participation avec les départemens et les particuliers.

7° Dans ce but, des propriétés incultes seraient affermées aux conditions suivantes :

a. Le bail aurait la durée jugée nécessaire pour la mise en valeur des terres; mais le propriétaire pourrait le résilier à son gré, en prenant pour son compte les avances capitales faites au fonds le jour où il signifierait la résiliation du bail, et s'engageant à les payer par cinquième, d'année en année. La détermination de ce capital ne pourrait avoir lieu qu'à l'amiable et sur le dire de l'administration.

b. A l'expiration du bail, la plus-value locative du fonds deviendrait la base, au denier 30, d'une indemnité que le bailleur paierait à l'Etat en un tems quelconque, nécessaire pour que l'Etat fût complètement remboursé, en ne prélevant cependant, chaque année, que 8 ou 9/10es de cette plus-value locative.

c. Toute obligation, du genre de celles qui précèdent, deviendrait créance hypothécaire, et serait inscrite d'office et gratuitement au bureau des hypothèques.

d. Le propriétaire hypothéqué aurait le droit de se libérer complètement, aussitôt qu'il le voudrait, par le paiement intégral de ce qu'il resterait devoir.

8° Toute propriété inculte mise en valeur par l'Etat jouirait, pendant vingt ans après l'expiration du bail d'amélioration, du privilége de ne voir augmenter ses impôts sous aucun prétexte; toute propriété ainsi améliorée par des particuliers, profiterait de ce privilége pendant 99 ans, à partir du jour de la passation du bail et de sa signification à l'administration.

9° Le crédit ouvert au ministre serait un fonds de roulement auquel toutes les recettes et créances mentionnées ou non ci-dessus feraient retour intégralement.

10° Chaque ferme expérimentale serait une colonie dont tous les employés appartiendraient aux diverses catégories d'individus que la politique, la justice ou la charité placent à la charge de l'Etat pour leur entretien.

11° La culture améliorante aurait pour principe de rendre à la terre la totalité des produits qu'on en obtiendrait jusqu'à la fin du bail, quelque lucratives que fussent en apparence les spéculations céréales ou commerciales à conduire au marché.

Pour cela, au début de l'entreprise et jusqu'à création d'un enfourragement suffisant pour faire entrer toutes les terres dans une rotation alterne avec fumure d'au moins 50,000 kilogrammes de fumier à l'hectare, on achèterait tout ce qui devrait servir à la nourriture des colons; des animaux de travail, seulement, peupleraient d'abord la ferme; leurs engrais et leurs travaux ne serviraient qu'à la production des cultures fourragères qui nourriraient ces animaux de travail, principalement au vert, et dont les semences elles-mêmes seraient achetées au dehors; cette première période serait évidemment toute de pertes; mais si l'on considère que les colons auraient coûté tout autant à nourrir partout ailleurs, on verra que ces pertes se réduiraient à peu de chose; peut-être même déjà, le plus souvent, des moutons ou autres animaux de rente, pâturant, donneraient-ils quelques recettes, et les avances consisteraient en dépenses capitales pour constructions, cheptels et mobilier principalement.

Aussitôt que l'enfourragement serait suffisant, on aurait des animaux de rente, et l'on continuerait avec eux le système de production fourragère exclusivement, jusqu'à l'époque que nous avons indiquée plus haut; seulement, dès qu'on adopterait les bestiaux de rente, on pourrait ad-

mettre la culture d'autant d'hectares de céréales qu'il y aurait de têtes équivalent de gros bétail *de rente* sur l'exploitation; et à la condition d'en faire consommer tout le produit dans la ferme expérimentale elle-même, par les hommes ou par les animaux, jusqu'à ce qu'on puisse régulièrement assoler et fumer, comme nous l'avons dit.

L'amélioration, à ces conditions, qu'un particulier peut difficilement remplir avec persévérance, n'est douteuse pour personne; et il ne peut entrer dans notre plan de démontrer ici que cette amélioration fournirait largement l'intérêt du capital bien employé à la produire; on trouvera les élémens de cette démonstration aussi complets que possible dans notre *Cours d'économie rurale*.

Il n'est pas douteux que beaucoup de propriétaires seraient, par tous pays, enchantés de voir ainsi leur fortune s'arrondir avec certitude, sans avoir à bourse délier, au contraire; et que tous les départemens, en combinant avec ce système leurs charges, soit d'orphelins, soit d'aliénés, soit de condamnés, etc., etc., pourraient, avec profit pour eux, diminuer les dépenses du gouvernement, qui y trouverait un moyen de faire le bien d'une manière ostensible et générale, et d'en recueillir doublement les fruits par la reconnaissance du pays, l'amélioration générale de l'agriculture, l'abaissement du prix des subsistances, l'augmentation des impôts indirects, etc., etc.

Ces établissemens pourraient et devraient même avoir une autre destination, ce serait de se livrer avec intelligence à la conservation des types, les meilleurs, des races locales de nos bestiaux, jusqu'à ce que leur inutilité soit plus notoirement établie qu'elle ne peut l'être aujourd'hui, où cependant, sous l'influence de croisemens, souvent judicieux, mais quelquefois fort inintelligens, nous sommes menacés de voir disparaître quelques types indigènes éminemment précieux, pour certaines qualités que peut être un jour nous regretterons amèrement, et chercherons inutilement. Tels sont les rustiques et infatigables bœufs du Morvan, que des croisemens charollais, nivernais, etc., éteignent chaque jour; les chevaux limousins, naguère si renommés, etc., etc.

Le succès de quelques entreprises de ce genre, constaté par une comptabilité sévère, simple et parfaitement intelligible pour tout le monde, engagerait promptement les compagnies financières à entrer dans la même voie, et le problème si difficile de l'attraction des capitaux vers l'agriculture, ainsi que de la mise en valeur des terres incultes, serait alors résolu complètement, si ces compagnies étaient sagement dirigées. Peut-être même l'Etat pourrait-il garantir à certaines conditions un minimum d'intérêt qui donnerait un grand élan aux bonnes entreprises, et ne serait jamais, pour le Trésor, qu'une avance constamment remboursée lors de la liquidation.

JACHÈRES.

On ne désigne plus sous ce nom, aujourd'hui, que les terres qui, pour recevoir les façons préparatoires nécessaires à la culture des blés d'automne, restent une année sans produire aucune récolte. L'étendue en diminue chaque jour, et la jachère de refroissis, ou demi-jachère, qui n'en est point une, puisqu'elle donne une récolte de fourrage, l'année, autrefois complètement inproductive, de l'ensemencement du blé, tend chaque jour davantage à se substituer à la jachère proprement dite. Il est malheureusement vraisemblable que la Statistique a dû confondre une grande partie des refroissis avec la jachère proprement dite ou jachère vraie. La première chose à faire, ce nous semble, avant de rechercher par une enquête ou autrement, les moyens législatifs, que nous croyons parfaitement inutiles, de supprimer ou de restreindre les jachères, consisterait à faire disparaître cette confusion, et à faire une Statistique exacte et exclusive de la jachère vraie. L'amélioration du bétail et l'instruction agricole suffiraient certainement, d'ailleurs, si elles existaient, à la suppression des jachères.

Au point de vue de l'intérêt privé, la jachère est presque toujours avantageuse tant qu'à la fécondité très-grande du sol et à l'élévation du fermage ne se joint pas l'abondance des capitaux et de la main-d'œuvre; une mesure législative pour sa suppression serait donc très-vexatoire, et rencontrerait de vives résistances, souvent très-fondées.

Au point de vue de l'intérêt national, la jachère ne commence à être un mal que quand le rapport de la population aux terres fertiles en élève le loyer; depuis long-tems ce point est arrivé pour la France, et dans l'état de population et de civilisation du pays, tel qu'il est maintenant, si la suppression générale des jachères est inutile ou peu nécessaire, c'est une chose fort désirable cependant pour tous les pays riches et pour toutes les exploitations qui le deviennent; car la production des subsistances au meilleur marché est aujourd'hui une nécessité moins impérieuse que la production au maximum possible, sur une étendue donnée, et la suppression des jachères en fournit l'unique moyen.

La Statistique officielle compte encore 6,763,281 hectares de jachères, 78,643 hectares par département moyen, dont le nord-ouest a le maximum, 85,493 hectares, et le sud-est le minimum, 73,652 hectares.

Les départemens qui ont le plus de jachères, sont : Maine-et-Loire, 176,441 hectares ; Deux-Sèvres, 175,826 ; Marne, 167,114, et Mayenne, 157,697.

Les départemens qui en ont le moins, sont : Seine, 661 hectares ;

Basses-Pyrénées, 12,481; Bas-Rhin, 16,468; Haut-Rhin, 21,681, et Landes, 22,885.

Il nous est impossible de déterminer sur quelle base et d'après quels élémens, les rédacteurs de la Statistique officielle ont établi que les jachères pouvaient donner un produit brut moyen de 12 fr. 75 c. à 15 fr. 45 c. à l'hectare, en moyenne de région, et de 13 fr. 65 c. en moyenne de toute la France, à moins de supposer, comme nous le disions tout-à-l'heure, qu'on ait confondu les cultures de fourrages annuels en refroissis avec la jachère vraie. Ne pouvant admettre cette supposition, nous dirons qu'outre l'amendement du sol qui se retrouve tout entier dans les récoltes qui en profitent, et qui n'est qu'un capital avancé à la rotation, les jachères ne produisent que : 1° un pâturage de friche au printems, avant l'ouverture des guérêts, et 2° un autre pâturage à peu près nul sur les guérêts eux-mêmes. Evaluer en moyenne ce produit du pâturage total des jachères, à un équivalent nutritif de 2 quintaux et 1/2 de sainfoin sec, nous semble porter à leur maximum les suppositions rationnelles; cette hypothèse ne donnant qu'une valeur de 8 fr. à l'hectare, nous réduirons à ce chiffre l'évaluation officielle, et au lieu de 92,285,902 francs, nous trouverons ainsi. . . . . 54,106,251 f.
2° soins aux bestiaux sur 16,908,202 quint. de fourrage. 8,454,101
3° intérêt du capital en bestiaux, 67,632,801 f. à 5 p. 100. 3,381,640

Total. . . . . 65,941,992 f.

PATURAGES ET MARAIS.

D'immenses marais, réceptacle pestilentiel de miasmes fébriles, couvrent encore nos vallées et n'appellent que des travaux d'assainissement largement conçus, savamment exécutés, pour apporter l'abondance et la prospérité dans des campagnes où règnent aujourd'hui la misère et la mortalité prématurée.

Depuis long-tems la France ne possède ni Bernardins ni ducs de Bridgewater, et tous les grands travaux de ce genre ne peuvent plus être entrepris que par l'Etat lui-même. Il y a donc lieu de compléter à cet égard, dans le sens que nous avons précédemment indiqué, par l'intervention directe et active du gouvernement, la législation d'ailleurs très-bonne qui régit aujourd'hui la matière; mais qui sera toujours impuissante tant qu'elle n'aura d'autres ressources que l'industrie particulière, et dans laquelle d'ailleurs, nous voudrions voir substituer le mode du remboursement des avances par annuités prélevant une partie seulement des bénéfices en revenus, au principe subversif de l'expropriation forcée, qui y existe encore aujourd'hui, et qui nuit essentiellement à l'exécution des travaux de ce genre.

Sous le nom de pâturages, on sait que la Statistique a réuni des prairies médiocres avec des pâturages réels; un bureau des améliorations agricoles, dont nous proposerons la création, aurait à faire constater exactement les moyens les plus propres à porter ces sortes de terres à leur maximum de valeur.

La Statistique ne donnant pas à cet égard des renseignemens assez détaillés, nous ne pouvons qu'enregistrer ici ses évaluations de produits, bien que probablement elle ait négligé quelques-uns de ceux-ci, tels que la tourbe, etc., etc.

La Statistique n'indique les pâturages et marais que dans l'Isère, 84,062 hectares; le Nord, 29,040; et la Somme, 378; en tout, 113,480 hectares seulement, parce que dans les autres départemens on a réuni ces sortes d'héritages aux pâtis, landes, communaux, bruyères, etc.

Le produit est indiqué comme suit :

Isère, pâturages, 190,004 quintaux fourrage, à 2 f. 75 c., 522,587 f.

Nord, » sans indication aucune de produits.

Somme, pâtis et marais, de même.

Ces indications de produits se trouvent réunies et confondues avec celles des pâtis, etc., que nous allons maintenant étudier.

PATIS, LANDES, COMMUNAUX, BRUYÈRES, etc.

On compte en France 9,191,077 hectares de ces terres incultes proprement dites, et réellement improductives, en présence desquelles on ne peut s'expliquer les émigrations annuelles de travailleurs agricoles pour l'Amérique, etc., qu'en se rappelant l'abandon et l'indifférence profonde que les divers gouvernemens ont constamment témoignée pour l'agriculture française, depuis la révolution jusqu'à la restauration, et le mal involontaire que lui ont fait ces divers gouvernemens, révolutionnaires ou militaires. Si nous devions perdre encore, dans la sucrerie indigène, le plus grand bienfait que nous en ayons reçu, rien ne compenserait plus le mal qu'ils nous ont fait.

Au point de vue administratif de leur mise en valeur, il faut nécessairement distinguer les terres incultes communales de celles qui appartiennent à des particuliers; c'est à ces dernières que peut surtout s'appliquer le plan d'améliorations proposé par nous en tête de ce chapitre. Au premier rang de ces mesures doit se placer la réforme fiscale que nous sollicitons, et qui consisterait, non à affranchir d'impôts, mais à garantir de toute augmentation, pendant un siècle, les propriétés particulières, incultes, que l'on voudrait ainsi mettre en valeur. En simplifiant autant que possible les formalités nécessaires, et ne surimposant pas les autres propriétés de la même commune, comme le

système actuel de dégrèvement oblige à le faire, on donnerait certainement une prime suffisaute aux améliorations, tout en laissant cependant profiter le Trésor de l'augmentation d'impôts indirects qui en serait la conséquence nécessaire. Quant aux communaux, leur nature même est un obstacle de plus, et jusqu'à présent, c'est le plus fâcheux et le plus grave.

Par un sentiment d'équité et de respect de la propriété, qui lui fera toujours le plus grand honneur, le gouvernement français, actuel, paraît avoir admis en principe que la propriété perpétuelle et inaliénable des communaux, quels qu'ils soient et quelle que soit leur origine, appartient absolument et complètement aux générations collectives, présentes et futures, de l'être moral nommé commune ; que cette propriété ne diffère des propriétés privées qu'en ce que la commune étant dans un état perpétuel de minorité légale, c'est un devoir pour le gouvernement de l'empêcher d'aliéuer son patrimoine, afin d'en assurer la jouissance aux générations futures, aussi bien qu'aux générations présentes.

Cette théorie spéciense, et cependant désastreuse, repose sur la fausse application d'un principe trop saint et trop conforme à ceux que nous professons nous-même, pour que nous fassious autre chose ici que lui opposer des objections d'un ordre semblable, mais supérieur à ce qu'il nous semble.

Si l'exemple si louable que donne ici le gouvernement du respect de la propriété, respect conforme à la lettre de la loi et en opposition manifeste avec son esprit, devait avoir pour conséquence nécessaire un tel appauvrissement du pays, que les habitans se verraieut réduits à désirer, ou tout au moins à regretter, comme nous l'avons entendu plusieurs fois déjà, qu'un gouvernement tyrannique et arbitraire n'eût pas tranché violemment cette grave question, en dépouillant les communes pour nantir les particuliers de leurs propriétés, il y aurait au moins impolitique, et c'est précisément le cas, à entretenir loug-tems un tel état de choses.

Il y a dans la théorie si belle du gouvernement, un premier point de départ essentiellement vicieux qui le conduit au sophisme : c'est que lui, gouvernement, oublie sa haute missiou de protecteur exclusif des intérêts généraux du pays contre les tendances égoïstes et personnelles, légitimes aussi bien qu'illégales, de 34 millions de citoyens qui ont au moins 34 millions d'intérêts opposés, pour s'assimiler à un simple particulier et pratiquer, comme devrait le faire ce particulier, le respect de la propriété d'autrui.

Le gouvernement oublie que lui, qui n'est personne dans l'Etat, mais seulement le centre désintéressé vers lequel convergent 34 millions

d'intérêts privés, incessamment croissans, incessamment nouveaux; lui qui seul doit régler tant de changemens sans jamais changer lui-même, et qui administre, dans les biens communaux, des biens qui n'appartiennent à personne privément, il ne peut et ne doit se diriger dans cette administration que d'après les trois principes d'éternelle morale qui doivent toujours présider aux décisions d'un gouvernement juste et sage : « Protéger, développer et multiplier à l'infini tout ce qui est. » Telle est la loi fondamentale qui régit moralement le monde, et à laquelle le plus grand crime est de désobéir, bien plus encore pour un gouvernement, dont tous les actes ont un retentissement sur le pays entier, que pour un particulier qui n'agit que dans sa sphère, et que la loi d'ailleurs maintient dans le devoir quand il veut s'en écarter.

Conserver les communaux, ce n'est ni les protéger, ni les développer, ni les multiplier ; car pour cela il n'est qu'un seul moyen, c'est d'augmenter leur productivité dans le rapport exact de l'accroissement de la population, de ses besoins, et de la productivité générale; or, la jouissance commune du moins, si ce n'est l'existence même des communaux, a pour effet nécessaire de produire un résultat opposé, et de faire marcher la productivité de ce genre de propriété en raison inverse des besoins et de l'accroissement de la population. Un tel état de choses est radicalement subversif et complètement intolérable dans un pays civilisé. Conserver la vie à des sauvages dont on occupe le pays, pour les laisser mourir de faim, est aussi barbare et plus cruel que de les égorger; l'une et l'autre action portent le cachet de la plus complète réprobation morale.

Les biens communaux reconnaissent en principe, et d'une manière générale, une double origine ; ou ce sont des concessions faites aux communes par les anciens seigneurs, des acquisitions à titre onéreux, etc., dont il existe ou pourrait exister des titres; ou ce sont des prises de possession par une espèce de droit de conquête ou de premier occupant, pour lesquels la notoriété seule fait titre ou peut en tenir lieu. J'évite d'entrer ici dans aucune des distinctions relatives aux catégories d'usages, de servitudes ou de concessions féodales relatives à ces sortes de biens; la révolution a commis à cet égard une immense spoliation d'un trait de plume; mais les faits sont acquis, et c'est en acceptant tout le passé que nous essayons d'organiser l'avenir.

Les concessions féodales ont presque toutes été faites en vue du principe que nous voudrions voir rétablir aujourd'hui, que l'on doit faire tous les avantages artificiels, de préférence, aux contrées dépourvues des avantages naturels, afin de maintenir autant que possible, et par compensation, la grande harmonie monarchique.

Aux populations que la fécondité des terres, la sécurité des personnes

ou les agrémens de la vie, tendaient à concentrer vers certains points du royaume, des seigneurs éloignés de ces lieux privilégiés accordaient des avantages suffisans pour les attirer chez eux malgré la répugnance qu'ils y eussent éprouvée sans cette circonstance, et par ce moyen, ils mettaient en valeur ce qui jadis était inculte et fût resté tel faute d'habitans; ils accomplissaient donc, par cet acte, la loi morale qui servait leurs intérêts, parce que la constitution d'alors faisait dépendre la force du maître, sa puissance et ses richesses, du nombre de ses vassaux. L'émancipation des vassaux en les déchargeant des obligations qu'ils avaient autrefois consenties et subies en échange des usages et concessions communales, avait progressivement rompu le contrat et légalement réintégré en droit les seigneurs; en haine de ceux-ci la révolution, au contraire, les a dépossédés, et dans un aveuglement anarchique, subversif et anti-social, elle a nanti les communes qui sont incapables d'exploiter convenablement, sous l'obligation de la jouissance commune.

Aujourd'hui que l'égalité constitutionnelle et la centralisation du pouvoir assurent ou permettent d'assurer à tous les Français des avantages sociaux équivalens, et que le trop plein de la population, en élevant le fermage des terres fertiles et le prix des subsistances, a compensé les désavantages de l'exploitation des terres moins fécondes naturellement, l'existence des communaux est un non-sens, au moins avec jouissance commune, qui n'a plus sa raison d'être et qui, par conséquent, doit cesser; en fait d'ailleurs, c'est la complète improductivité ou la confiscation d'un bien destiné par nature au soulagement du pauvre au profit de quelque autocrate du village assez habile pour couvrir sa spoliation d'un masque de popularité qui lui sert à fomenter des passions anti-sociales; la morale s'unit donc ici à la charité comme à la politique pour faire cesser cet abus. Que si par hasard quelques communes ayant acheté de leurs deniers ou échangé jadis des propriétés communales, on contestait aux municipalités d'aujourd'hui le droit de priver les communes de l'avenir d'un bien acquis à titre onéreux par les communes du passé, nous répondrions que toute acquisition supposant un échange et une aliénation, l'acquisition passée n'est qu'une preuve du droit de l'aliénation actuelle.

Quant aux communaux acquis par occupation ou par défaut de propriétaires, on ne ferait que rentrer dans le droit commun en prétendant qu'ils sont la propriété de l'Etat; mais comme l'Etat est un être moral tout aussi bien que la commune, ce n'est que comme principe d'ordre public que l'on pourrait songer à déposséder les communes à son profit; le but de cette mesure serait conforme aux exigences de notre centralisation, en ne permettant pas dans l'Etat d'autre souverain que le souverain, et, par conséquent, d'autre propriétaire que lui, des biens

qui n'ont pas de maître. Cependant un être moral quelconque ne peut jamais être, avec profit pour le pays, que détenteur provisoire des biens d'épave; il n'en saurait être propriétaire éternel qu'au grand préjudice du pays, et il doit se dessaisir aussitôt que l'épave qu'il conserve tronve acquéreur ou maître particulier. Ce principe, que le gouvernement sait parfaitement admettre quand il vend ses forêts, etc., ce qu'il a souvent raison de faire, à notre sens, devrait le guider anssi dans l'administration des biens communaux.

Au reste, on pourrait, ce nous semble, préparer à cet égard un avenir meilleur, qu'il ne serait pcut-être pas possible d'obtenir aujourd'hui, en conciliant l'intérêt politique de l'Etat, la mise en valeur progressive des communaux, avec la destination charitable et populaire de leur institution; ces mesures consisteraient 1° à interdire la jouissance commune, absolument et par tout le royaume; 2° à mettre ainsi les communes dans la nécessité d'affcrmer leurs commnnanx et de les livrer à l'industrie privée; 3° à obliger ces communes à employcr le revenn des communaux, partie en dépenses capitales d'amélioration de ces communaux eux-mêmes, et au premier rang de ces dépenses figureraient la clôture par divisions convenables, puis l'assainissement, le nivellement, l'irrigation, la plantation, etc.; et l'autre partie à des actes de bienfaisance et de charité exclusivement, sans que jamais aucune partie du revenu de ces propriétés puisse entrcr dans la caisse municipale à titre de ressource ordinaire, et comme supplément ou compensation de ses impôts. Cette dernière obligation est de rigoureuse nécessité comme de stricte équité; c'est pour l'avoir négligée qu'on a vu succomber constamment, sous lenr juste impopularité, toutes les mesures proposées ponr la mise en valeur des communaux. Qu'importe au malheurcux prolétaire qui ne paie pas d'impôts ou qui vit d'aumônes, que les revenus de sa commune s'améliorent, que ses chemins se réparent, que ses monumens s'embellissent, etc., etc.? à lui qui ne possède rien, que le droit de jouir des propriétés communales, lorsque vous l'en dépouillez au profit exclusif de la caisse municipalc, vous ne lui offrez aucune compensation de ce droit, qui cxiste toujours, même quand il n'en profite aucunement. C'est à ces malhenreux, c'est aux plus malheureux d'cntre eux, qu'appartiennent seuls les communaux, car c'est pour enx ou leurs semblables que la charité de nos pères les a laissé s'établir; ce sont donc eux seuls qu'il faut faire jouir directement de leur amélioration progressive; la société en profitera toujours assez par l'augmentation de la production, et le gouvernement par l'accroissement progressif des impôts et la facilité de les acquitter, qui en seront la conséqueuce.

L'étendue des landes, communales ou autres, est, pour toute la

France, de 106,873 hectares par département moyen; mais les diverses régions présentent entre elles d'énormes différences à cet égard, qui sont une précieuse indication donnée au pouvoir pour l'énergique concentration de ses forces amélioratrices, canaux, routes, etc., etc. Le sud-est, région qu'il faut instamment secourir, en compte 184,972 hectares par département moyen; le sud-ouest, 124,235; le nord-onest, 72,767, et le nord-est seulement, 38,076.

Les départemens qui en ont le plus sont : la Corse, 585,053 hectares!!! les Landes, 382,262; la Gironde, 336,814; les Basses-Pyrénées, 328,596, et les Basses-Alpes, 323,541. Ceux qui en ont le moins sont : la Seine, 951 hectares; Eure-et-Loir, 7,663; le Gers, 7,786; la Charente-Inférieure, 8,613; le Bas-Rhin, 12,634, et le Rhône, 12,765.

Il doit être extrêmement difficile, sinon complètement impossible d'évaluer le produit d'une semblable propriété; la Statistique le fait varier depuis 2 fr. jusqu'à 20 fr. l'hectare par département moyen, et ces différences sont très-vraisemblables. Elle suppose que le produit moyen serait de 8 fr. 95 c. à l'hect. pour toute la France, soit. 82,064,046 f.

Admettant ce chiffre, qui suppose un capital en bestiaux de 102,580,057 fr., pour consommer an pâturage l'équivalent de 25,645,014 quintaux de sainfoin sec, il faudrait y ajouter :

1° Soins au bétail, 50 c. par quintal sainfoin. . . .	12,822,507
2° Intérêt à 5 p. 100 du capital en bestiaux.	5,129,028
Total.	100,015,581 f.

JONCS MARINS.

Les *joncs marins, ajoncs* (*Ulex Europæus* et *U. nanus*), sont généralement désignés sous le nom de *lande*, dans les pays qui ont le malheur d'en être infestés, et c'est cette appellation qui a valu le même nom de *landes* aux terres incultes qui les produisent, de même qu'on désigne sous le nom de bruyères les plantes de ce nom et les terrains qui les produisent naturellement.

Il semble donc que tout ce qui est relatif aux joncs marins ou landes, devrait trouver place dans l'article précédent; mais quelques départemens tirent de l'ajonc un parti tout exceptionnel, que sa rusticité rend très-précieux et important; on ne peut donc que savoir gré à l'administration de cette utile indication spéciale, et l'on doit seulement regretter qu'elle soit incomplète, ne s'appliquant qu'aux départemens de la Seine-Inférieure pour 431 hectares, et du Calvados pour 285 hectares, en tout 716, ce qui ne représente pas la millième partie des terres in-

cultes de France, où le jonc marin domine et n'est d'aucune utilité, mais qui est bien loin de représenter aussi toutes celles où il est utilisé pour la nourriture des bestiaux. On peut regretter encore que ces précieuses indications, toutes locales, n'aient pas été plus multipliées dans cet important travail.

Plusieurs personnes, et notamment M. le marquis de La Boessière, s'exagérant peut-être un peu les services que leur ont rendus les pousses tendres du jonc marin pilé, l'ont placé au premier rang des substances fourragères; ils ont été jusqu'à le comparer à la luzerne et prétendre qu'on devrait consacrer à cette culture les meilleures terres de chaque ferme. Cette assertion, fût-elle beaucoup exagérée, mérite certainement des expériences, et la mention de la Statistique appelle heureusement l'attention sur la nécessité de les entreprendre.

D'après M. V. Heureux, de Nozay (Loire-Inférieure), on peut donner à un cheval de peine jusqu'à 15 kilog. au plus d'ajonc pilé chaque jour; les moutons, dit-il, s'en accommodent mieux et plus long-tems que les bœufs.

D'après MM. de La Boessière et Heuzé, 6 hectolitres pesant 1,500 kil. nourrissent autant que 100 kilog. sainfoin sec; il reste à déterminer quel est le produit de cette rustique légumineuse, dont on ne peut utiliser que les sommités tendres, pendant un tems par cela même trop court; la Statistique ne fournit aucune indication de ce produit.

CHÊNES-LIÉGES.

La Statistique indique cette culture sur 220 hectares 95 seulement du département de Lot-et-Garonne, où elle joue le rôle des *pinadas* des landes, de la Gironde, etc., en donnant sur des terres incultes un produit, si minime soit-il, sans autres frais qu'une avance capitale et la main-d'œuvre d'exploitation.

Des végétaux de ce genre, qui ne nuisent en rien, d'ailleurs, aux produits naturels du pâturage du sol, qui y ajoutent un petit supplément périodique par leur aménagement, et une valeur capitale en bois lors de leur destruction, sont infiniment précieux dans un pays qui compte plus de 9 millions d'hectares de terres incultes, et c'est à eux qu'il convient surtout de s'adresser pour faire cesser autant que possible cette improductivité. Cependant, là s'arrête leur importance économique, et les expériences de naturalisation de cet arbre, si laborieusement conduites à Belle-Isle-en-Mer par l'honorable M. Trochu, n'ont pas plus d'importance à nos yeux que l'entretien d'une giraffe ou d'un ours blanc, au Jardin-des-Plantes de Paris.

La Statistique évalue le produit annuel du liége de Lot-et-Garonne

4,007 kilog. valant 2,404 fr., ou par hectare, en moyenne et par feuille (par an), 18 kilog. 13 à 60 c. le kilog., soit 10 fr. 90 c. Si minimes que l'on suppose les avances capitales de plantations, etc., un tel produit n'est pas de nature à attirer la spéculation particulière, et cependant, s'il était seulement ajouté à nos 9 millions de landes et pâtis, l'Etat y gagnerait une production brute de plus de 100 millions par an; c'est donc lui qui est particulièrement intéressé à cette amélioration et qui doit y travailler le plns activement.

Au produit ci-dessus, le pâturage doit ajouter une valeur à peu près égale à celle des terres incultes, soit 8 fr. 95 c., plus, 1 fr. 44 c. pour soins aux bestiaux, et 56 c. pour intérêt du capital en bestiaux, soit en tout, 10 fr. 95 c. par hectare, au total, 2,419 fr., plus, pour mémoire, la valeur du bois.

Les renseignemens fournis par l'administration des douanes sur le commerce extérieur du liége, semblent établir que l'importance de son produit est infiniment plus considérable que ne l'indique la Statistique.

En année moyenne de la période décennale 1827-1836, il a été importé :

		Kilog.	Valeur.	Droits.	Tarif.
Liégo	brut et rapé.	383,117	268,182	26,450	6 f. — 6 60
	ouvré. . . .	248,694	746,083	161,430	54 — 59 20
	Total. . . .	631,811	1,014,265	187,880	

Il a été exporté :

		Kilog.	Valeur.	Droits.	Tarif.
Liége	en planches.	207,389	248,858	2,175	» — 25 »
	ouvré. . . .	170,952	512,857	410	
	en écorces. .	2,600,775	599,001	2,344	
	Total. . . .	2,979,116	1,360,716	4,929	

Bien que les valeurs se balancent presque dans les totaux ci-dessus, on voit que les quantités présentent une différence de 2,347,305 kilog. au profit de l'exportation et par conséquent de la production nationale, qui est probablement trois ou quatre fois au moins aussi considérable que l'exportation totale, et représente une production de 11,916,464 kilog. à 3 fr., ouvrée, ou 35,749,392 f., au lieu do 2,404 fr. seulement, officiellement déclarés ci-dessus.

Nous avons importé en 1836, de Sardaigne, 517,793 kilog. liége brut, et 82 kilog. liége ouvré; d'Espagne, 68,204 + 289,073; de Portugal, 188,375; des Deux-Siciles, 7,524 + 164; d'autres pays, 49,054 + 476.

Presque tout notre liége en écorces est exporté en Toscane, 3 millions

906,744 kilog. en 1835; 45 pays différens prennent part à nos exportations de liége en planches et ouvré.

Le liége pourrait être, pour le commerce maritime français, un objet d'exportation de la plus grande importance, parce que, sous un volume et un poids considérable, il n'a qu'une valeur insignifiante, et que, cependant, son placement est facile et assuré par tous pays. Il compense ainsi l'excédant de valeur de nos soieries et autres objets manufacturés, et forme en quelque sorte un lest de volume, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans le fret de nos navires, qui facilite les transactions et le fret en retour, en mettant en harmonie plus grande, la valeur des cargaisons exportées et importées; mais, pour qu'il en fût ainsi, ce n'est pas en Toscane qu'il faudrait le conduire.

NOYERS.

Bien que la culture des noyers par arbres isolés, en bordures ou en vergers, existe à peu près dans tous les départemens, la Statistique ne l'indique que pour cinq d'entre eux, la Dordogne, 5,627 hectares; la Corrèze, 664; la Charente, 370; l'Ardèche, 73; la Vienne, 10 seulement, soit en tout, 6,744 hectares. Peut-être la Statistique n'a-t-elle voulu mentionner que les vergers de noyers qui restent incultes; nous admettrons cette hypothèse et supposerons que la moyenne du produit en noix de ces 5 départemens n'est pas supérieure à celle des 81 autres; cette supposition n'a rien, absolument, d'exagéré en apparence.

La culture du noyer exige une capitalisation agricole pour les frais de plantation, chose qu'on ne saurait trop préconiser; elle donne, outre le produit du champ, qui en est seulement d'autant plus diminué qu'on maintient les branches plus près du sol, un produit annuel comestible ou oléagineux, et un produit accidentel, le bois. La conservation des meilleures variétés dans les établissemens subventionnés par l'État; leur propagation générale par la greffe, qui devrait peut-être devenir obligatoire pour toutes les espèces d'arbres fruitiers; quelques encouragemens aux plantations et à la meilleure tenue des plus beaux vergers; suffiraient sans doute pour faire substituer de bonnes races à celles que le hasard a seules établies aujourd'hui, et qui le plus souvent sont presque complètement improductives, tandis que nous en possédons d'excellentes, mais généralement inconnues.

La Statistique indique le produit annuel des noyers, probablement les fruits seulement, par des chiffres résumés dans le tableau suivant; ce produit, indiqué en kilogrammes, doit sans doute s'entendre exclusivement de l'huile de noix fabriquée.

DÉPARTEMENS.	Etendue.	PRODUIT.				
		Kilogrammes		Valeur		
		à l'hectare	Total.	du kilogr.	à l'hectar.	Totale.
Dordogne, les 5 arrondissem. .	6,627	200	1,125,407	1 20	240 »	1,358,839
Corrèze, les 3 arrondissemens.	664	465	308,955	» 95	441 75	297,280
Charente, 4 des 5 arrondissem.	370	149	55,272	1 20	179 »	67,479
Ardèche, 2 des 3 arrondissem.	73	163	11,942	1 20	195 60	14,355
Vienne, 2 des 5 arrondissem. .	10	207	2,015	1 30	269 10	2,587
TOTAL.	7,744	194	1,503,591	1 15	224 75	1,740,540

On peut eroire qu'au moins un dixième du produit est en outre consommé en nature, ce qui fait une valeur de 174,054 fr., ou 247 fr. 20 c. environ par heetare. Ces ehiffres donnent 1,549 hectares par département moyen, et 382,919 fr. pour produit brut en noix, non compris le bois, les produits du dessous en pâturages ou cultures, etc.

Si ces 5 départemens n'exeèdent pas la moyenne des 81, où le produit des noyers n'est nullement indiqué, ee qui n'est pas invraisemblable, malgré la grande proportion des noyers de la Dordogne, compensée par les faibles quantités indiquées dans l'Ardèche et la Vienne, le produit de tous les noyers de France peut être évalué 32,931,034 fr. Il doit être bien diffieile d'établir un ehiffre de eette nature avec quelque probabilité, et au premier aperçu, il semble fort exagéré.

On sait que le bois de noyer est fort employé à la fabrication des sabots; chaussure qu'il faut désirer voir proserire et remplaeer, si c'est possible, par les ehaussures à empeignes de euir et semelles de bois; nous n'avons aucun moyen d'évaluer exactement les produits de cette industrie des sabottiers, mais elle produit vraisemblablement, en bois d'aulne, de noyer, ete., en fabrication, transport, bénéfices et intérêts commereiaux, plus de 25 millions.

On fait aussi de très-beaux meubles avec le noyer; nous en avons vu de plus beaux, selon nous, que les plus beaux plaqués d'acajou; mais bien que nous ayons vu des hommes riches et puissans faire meubler leurs appartemens exclusivement avec des bois indigènes, dans l'espoir peut-être d'en faire venir la mode et de remplacer ainsi, dans la consommation, les bois étrangers, nous n'hésitons pas à dire que eet espoir était un contre-sens d'économie politique, et que pour les meubles des riches, les bois exotiques sont infiniment préférables aux bois indigènes; que les plus ehers sont même les meilleurs à eet égard, par cette raison principale que nous développerons plus tard, que tous les objets de luxe doivent venir de loin, de préférence, et dans l'intérêt des pauvres, particulièrement.

Le commerce extérieur moyen annuel, de 1827 à 1836, donne lieu aux transactions suivantes :

	Noix, noisettes, avelines et faînes.		
	Kilog.	Valeur.	Droits.
Importations	144,610	110,458	13,472
Exportations	322,049	241,529	6,779
Différence.	177,439	131,071	6,703

Les droits de douane sont à l'importation de 8 fr. par quintal, par navire français, 8 fr. 80 c. par navire étranger et par terre, à la sortie, 25 c.

CHATAIGNERAIES.

Le châtaignier est l'arbre à pain des pays de montagnes du centre de la France, dont il nourrit les misérables habitans, en grande partie, pendant six à sept mois de l'année; il est en outre et restera long-tems, dans tous les climats où il n'a point à souffrir des gelées, la première et la plus lucrative des essences forestières propres à la formation des taillis, à cause de son court aménagement, pour la fabrication du cercle, des treillages, etc. Vivant d'ailleurs dans les sols sablonneux les plus maigres et les plus arides, c'est un arbre éminemment précieux comme moyen de mettre en valeur nos misérables landes ou d'augmenter le produit de beaucoup de terres médiocres, par des capitalisations faites sous forme de plantations en bordures ou en verger, très-espacées.

C'est pour cet arbre, ainsi cultivé pour son fruit si agréable et si nourrissant, pour les hommes et pour les animaux, que l'obligation légale de la greffe des meilleures variétés devrait être rigoureusement imposée par mesure administrative; et le gouvernement devrait faire rechercher et collectionner avec soin toutes ces variétés qu'aujourd'hui personne ne connaît et ne sait où trouver. Nous avons bien deux ou trois races de marrons proprement dits, dont deux ou trois pépiniéristes de France possèdent quelques individus dans leurs collections pomologiques; mais ces variétés de luxe ne sont peut-être pas à beaucoup près les plus productives, et par conséquent celles qui ont la plus grande importance économique, outre qu'on sait à peine où se les procurer.

Il serait digne d'une administration paternelle et puissante de l'agriculture française d'établir un système complet d'école et de pépinières régionales des meilleures espèces et variétés, appropriées au climat local, d'essences forestières et d'arbres fruitiers, où chacun serait sûr de trouver tout ce qui l'intéresse à des prix modérés et pourrait en étudier la valeur.

Dans l'intérêt de la science, tous ces établissemens devraient former un système lié par une direction, ou tout au moins une impulsion et une inspection centrale et commune; la synonymie, les procédés de culture et la diffusion des meilleures variétés y gagneraient infiniment, et amélioreraient beaucoup la richesse annuelle, forestière et fruitière.

Au reste, de même que l'arbre à pain n'est une ressource que pour de misérables peuplades rares et sauvages; de même les châtaigneraies n'ont aujourd'hui, chez nous, d'importance réelle que pour de malheureuses populations, chez lesquelles la civilisation n'a point encore osé suivre le christianisme, et pour lesquelles il est instant de prêcher au nom de la morale une croisade de charité.

Turgot, le digne, le vénérable Turgot, dont le nom devrait être béni par toute la France, avait commencé cette mission chrétienne pendant son intendance du Limousin, et la pomme de terre dont il a doté ce pays, entre autres innombrables bienfaits qu'il y a répandus, par sa diffusion générale aujourd'hui, et malgré l'insuffisance et l'imperfection encore barbare de sa culture, est le monument le plus éloquent de sa gloire impérissable.

Cependant, la pomme de terre n'est encore en ce pays qu'un moyen insuffisant de parer à la casualité des récoltes de châtaignes et de sarrasin que les progrès d'une population misérable au dernier degré rendaient chaque jour plus sensible. Tellement que dans ces montagnes sauvages et privées de communications, nous avons vu dans certaines parties très-peuplées, et malgré la plus détestable culture, des terres destinées à la production du maïs, des haricots, du froment et du sarrasin, pour apaiser la faim des malheureux qui les labourent de leurs bras et les fécondent de leurs sueurs, quand ils ne les arrosent pas de leurs larmes, se louer infiniment plus cher que le meilleur système de culture aurait pu les affermer dans de semblables circonstances. Pour quiconque a observé comme nous cette Irlande française, il y aurait beaucoup à dire, principalement à ces propriétaires que la Providence a fait naître dans une position dont ils ont complètement méconnu les devoirs, sans jouir de ses avantages ni abuser de ses douceurs. Mais aujourd'hui le mal est trop hideux et trop profond pour que des efforts isolés puissent le réparer; un gouvernement paternel, en s'appuyant sur tous les nobles sentimens du pays pour en obtenir les sacrifices nécessaires, et sur les vertus désintéressées de notre digne et courageux clergé, pour mettre les populations à même d'en profiter, peut seul désormais accomplir cette grande œuvre.

Des hommes superficiels, confondant sans doute l'effet avec la cause, ont sérieusement demandé que, pour sortir les populations qui vivent de châtaignes et ne produisent que du bétail, de cette apathique torpeur

qui les rend inaccessibles à tous les stimulans sociaux, et les réduit à une vie de privations et presque d'esclavage, purement animale et sans autre instinct qne celui de leur conservation et des malices nuisibles au prochain, de jeter violemment ces popnlations dans la vie rurale active, en arrachant les châtaigneraies, et leur enlevant ainsi leurs moyens de snbsistance naturelle. Ils n'avaient ni raison ni religion ceux qui proposaient de détruire un capital afin d'en créer un plus considérable, et d'enlever aux hommes les bienfaits de la Providence pour les forcer à vivre plus heureux!..... Ils ignoraient que la civilisation, la morale chrétienne dans tonte sa pureté, qui porte l'homme au perfectionnement indéfini de son être, dans le contentement perpétuel de son sort et l'abnégation de lui-même, est la seule chose peut-être qui ne puisse ni se transplanter, ni se greffer, et qui ne se propage que par le meilleur choix des semences, jetées sur les terres préparées et fécondées de longue main par l'éducation la plus laborieuse, et cultivées pendant long-tems encore avec une persévérance infatigable.

Non, il ne faut pas détruire les châtaigniers ni rien de ce que la Providence a créé d'utile à l'homme, il faut les conserver, les améliorer et les mnltiplier, an contraire; et c'est par la religion, par l'éducation seulement, qu'il faut en toute hâte entreprendre la réforme des mœurs chez les misérables mangeurs de châtaignes, qui tout en s'imposant les plns dures privations (à l'exception toutefois de l'obligation du travail), ne trouvent pas même à rendre à leurs propriétaires, comme revenu, la valeur des produits naturels, foin et châtaignes, que sans culture aucune la nature fait croître sur les propriétés souvent très-fertiles qu'ils exploitent.

Cependant, en général, les châtaigneraies sont aujourd'hui d'une désolante improductivité par le mauvais choix, on pour parler plus exactement, l'absence complète d'aucnn choix dans les variétés plantées par l'homme ou la nature, car tel est aujourd'hui l'unique mode de repeuplement, au moyen des gourmands qui se produisent au pied des arbres mourans de vétusté, pourrissant sur place après avoir été long-tems stériles, et dont on perd ainsi les produits et le capital, les châtaignes et le bois.

Deux autres causes, d'ailleurs, appellent la régénération des châtaigneraies en France; celles que nous avons vues en Limousin et en Périgord, nous semblent avoir à peu près trois siècles d'origine, en général, et mourir de vieillesse; d'un autre côté, elles nous paraissent occuper les meilleurs terrains, soit qu'effectivement nos pères ayant le choix, et la population ne leur faisant pas encore sentir la nécessité de l'agriculture, ils aient mis en châtaigneraies leurs meilleures terres, soit que la feuille du châtaignier, la dépaissance du pâtu-

rage, etc., les aient rendues telles. Aujourd'hui, les circonstances économiques nous commandent de planter en châtaigneraies avec des individus de choix des meilleures variétés greffées, et à d'assez grandes distances pour faciliter la culture du dessous, soit les pentes abruptes, soit les terres de la plus médiocre qualité, et quand ces plantations nouvelles bien faites donneraient des produits, mais seulement alors, d'arracher une proportion égale des vieilles châtaigneraies actuelles, afin de rendre à la culture alterne les terres qu'elles occupent.

Tant de méthode et de réserve seraient impossibles sans une intervention supérieure et puissante, que nous réclamons des lois et de l'administration.

D'après la Statistique, 57 départemens ne possèdent pas de châtaigneraies proprement dites, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne récoltent pas de châtaignes, bien qu'elles n'y soient point évaluées; les 29 autres en possèdent 455,387 hectares, dont le sud-ouest a seul la plus grande partie, 325,418 hectares.

Il est permis de supposer que la Statistique n'a voulu comprendre dans ce chiffre que les châtaigneraies incultes, et que les autres, assez considérables encore, figurent avec l'espèce de culture qu'on y aura placée.

L'étendue, par département moyen, se trouve ainsi de 5,295 hectares, mais avec une répartition de la plus grande inégalité, même entre les 29 départemens qui possèdent des châtaigneraies. Ceux qui en ont le plus, sont : Creuse, 98,551 hectares; Dordogne, 77,042; Haute-Vienne, 55,751; Corse, 31,551. Ceux qui en ont le moins, sont : Bas-Rhin, 70 hectares; Indre-et-Loire, 196; Sarthe, 208, et Vienne, 352.

La Statistique indique comme produit moyen pour toute la France, 764 litres de châtaignes par hectare, à 3 fr. 90 c. l'hectolitre, et elle fait varier ce produit depuis 562 litres dans le nord-ouest, jusqu'à 2,179 litres à l'hectare, dans le nord-est, et la valeur depuis 2 fr. 75 c. l'hectolitre dans le sud-ouest, jusqu'à 9 fr. 40 c. dans le nord-est.

Le produit total est ainsi de 3,478,582 hectolitres évalués 13,528,190 francs, ou 29 fr. 70 c. par hectare, à quoi se joint encore la valeur du pâturage, qui crée, comme nous l'avons dit en traitant du *liége*, une valeur de fourrages, soins, intérêts, etc., d'environ 10 fr. 95 c. à l'hectare, ou en tout, 4,800,400 fr. Nous pensons d'ailleurs que le produit en châtaignes peut être augmenté d'au moins 0,1, tant à cause des châtaigneraies cultivées que des châtaigniers existant dans les 57 départemens où la Statistique n'en fait aucune mention.

Les châtaignes, fraîches ou séchées, servent principalement à la nourriture des hommes; mais il est très-important de remarquer qu'elles

possèdent, comme nourriture du bétail, une valeur bien supérieure à celle que leur assigne la Statistique; il en doit nécessairement être ainsi quand ces produits sont consommés dans un pays où les hommes, réduits à la condition de garde-bêtes mal ou pas du tout rétribués, n'ont d'autre salaire que la nourriture, à vil prix, d'eux et de leur famille. Aussi, dans le nord-est, où les châtaignes sont consommées par des travailleurs libres, leur prix s'élève-t-il à 9 fr. 40 c. l'hectolitre, c'est-à-dire fort au dessus de sa valeur fourragère.

En effet, l'hectolitre de châtaignes pèse, dit-on, 80 kilog., autant que le froment, et son équivalent serait 50, d'après les expériences de Pabst et de Petri; de 42, d'après celles de Block. Chaque hectolitre est donc l'équivalent, au moins, de 160 kilog. de sainfoin sec, et vaut ainsi, comme substance fourragère, 5 fr. 12 c. Si les 3,478,582 hectolitres de la récolte annuelle étaient consommés par le bétail, à ce prix, au lieu d'être mangés par les éleveurs de ce bétail, leur valeur augmenterait donc de 1 fr. 22 c. par hectolitre, 9 fr. 32 c. par hectare, et 4,243,870 fr. au total, sans compter toutes les valeurs créées par l'existence du bétail lui-même.

L'émondage et l'arrachage des châtaigniers fournissent encore une valeur inappréciée, mais non moins réelle, d'au moins 2 fr. par hectare et par an.

D'après tout ce qui précède, nous croyons pouvoir résumer comme suit le total des valeurs créées par les châtaigneraies :

1° Valeur officielle de 3,478,582 hectol. châtaignes.			13,528,190 f.
2° 0,1 ajouté pour omissions.			1,352,819
3° Valeur du pâturage	fourrages.	3,915,613	4,800,400
	salaires.	640,562	
	intérêts.	244,225	
4° Valeur commerciale, transports, etc.			1,352,819
5° Valeur des bois d'exploitation et arrachage.			910,774
Total.			21,945,002 f.

Les châtaignes, marrons, et leurs farines, donnent lieu à une importation moyenne annuelle, de 1827 à 1836 :

	Kilog.	Valeur.	Droits.	Tarif au quintal.
De.	96,348	24,087	8,961	8 f. et 8 f.80
L'export. est de.	556,965	139,241	1,524	25
La différence, de.	460,617	115,154	7,437	

CAPRIERS.

Sous le nom de câpres, on désigne les bourgeons confits du *Capparis spinosa*, en général, et du *Spartium scoparium* dans quelques départemens du nord. C'est plutôt un produit naturel que l'objet d'une culture spéciale; mais ce produit végétal appartient évidemment à l'agriculture plus qu'à tout autre industrie; et comme les environs de Toulon fournissent, dit-on, les meilleures câpres du monde, on doit savoir gré à la Statistique de les avoir mentionnées; il est à regretter qu'on n'ait pu recueillir des notions analogues sur tous les produits accessoires de notre sol, caroubes, sumac, genièvre, truffes, etc., etc.

La Statistique n'indique ce produit que dans les Bouches-du-Rhône, où l'on récolterait 41,142 kilog. de câpres, à 1 fr. 25 c. l'un, ou pour valeur 51,428 fr. Il est de notoriété que le Var en produit pour une valeur au moins égale.

Le commerce extérieur moyen de la France, de 1827 à 1836, donne annuellement, d'Espagne presque exclusivement :

	Kilog.	Valeur.	Droits.	Tarif, le quintal.
Importations.	232	232	150	60 à 65 f. 50
Exportations.	Non indiquées au tableau décennal,			25 c.

Nons renvoyons à l'article vergers, ce qne nous avons à dire sur le prodnit d'autres arbres, tels qu'*amandiers, fruitiers, orangers, caroubiers, pistachiers*, etc.

BOIS ET FORÊTS.

L'administration des forêts est placée dans les attributions du ministère des finances; c'est une erreur grave, dans l'intérêt de la conservation et de l'amélioration de ces forêts, et qui seule suffit à expliquer presque toutes les fautes commises à cet égard, en même tems qu'elle justifie jusqu'à un certain point cette appréhension inconcevable et fort exagérée, selon nous, que « la France périra faute de bois. » Quelque habile et laborieux que l'on suppose, en effet, nn ministre des finances, la spécialité de ses immenses travaux diffère trop essentiellement des détails d'organisation agricole, des études physiologiques, botaniques, agronomiques, etc., indispensables pour entreprendre avec succès la régénération forestière de la France, pour qu'on puisse raisonnablement exiger que ce ministre s'en occupe personnellement. La direction des eaux et forêts se trouve alors dans cette alternative, ou de devenir un rouage fiscal pur et simple, et de borner sa mission à faire entrer au Trésor le

plus d'argent possible, en sacrifiant souvent aux besoins présens les intérêts plus grands de l'avenir; ou de se constituer un petit pouvoir excentrique, anormal, dont le chef nominal est nne fiction et dont le chef réel est irresponsable.

Il est évident, pour tout le monde, que les lnmières et le désintéressement des administrateurs supérienrs qui se sont succédé dans cette fausse position, n'ont pas sufll pour leur en faire éviter les écueils, et que la première réformc économique à appliquer aux forêts, puisque leur destructlon donne des inquiétudes sérieuses; que le déboisement des montagnes est une calamité publique exigeant impérieusement un prompt remède; qne beaucoup défrichent, que très-pcu replantent, et que, parmi les propriétaires de bois, il en est qni ne peuvent, à aucnn prix, tirer parti de leurs prodnits, tandis que certaines villes paient le bois au poids de l'or et que le commerce extérieur nons en amène ponr des valeurs énormes; que d'ailleurs il est notoire qu'une grande partie des bois de la France est dans un état déplorable de repeuplement, d'aménagement et de la plus barbare exploitation; par tous cès motifs, et bicn d'autres encore, il est évident, disons-nous, que l'administration des eaux et forêts ne peut pas faire le bien qu'elle devrait accomplir; et comme nous avons la conviction intime que cela tient surtout à ce qu'on l'a placée dans les attributions du ministère des finances, nous croyons qu'il est urgent de l'en faire sortir, pour la mettre plus directement en contact avec l'administration agricole dont clle est une branche des plus essentielles et des plus solidaires, par l'influence, incontestable aujourd'hui, qu'excrcent les masses forestières ct tous les arbres en général sur l'électricité, l'humidité et la température atmosphériquc, les orages, la pluie, la direction et l'intensité des vents, etc., ct, par suite, la formation des sonrces fertilisantes, des torrens dévastateurs, des sécheresses et des inondations ruineuses qui ne nous ont que trop éprouvés depuis plusieurs annécs. Il n'est pas un phénomène de l'économie forestière qui ne réagisse fortement sur l'économie rurale; en conséquencc, il n'est pas un acte de l'administration des forêts qui ne doive être particnlièrement soumis à l'administration supérienre de l'agriculture et apprécié par elle. S'il était besoin de citer quelques preuves, nous lcs trouverions dans l'impuissance de l'administration actuelle dont nous avons, plus haut, énuméré quelques effets; dans l'infériorité de notre Code forestier, son esprit étroit et fiscal exclnsivement, en comparaison de la belle ordonnance de 1669, qu'il a ponr but de remplacer; dans la stérilité de la polémiqne cngagée aujonrd'hui entre un vieux praticien forestier français et l'École forestière de Nancy, ctc., etc.

On remarquera qu'en demandant la réunion de l'administration fores-

tière à la direction supérieure de l'agriculture, nous ne parlons pas de la création d'un ministère spécial ; il nous sera même permis de déclarer ici avec d'autant plus de franchise qu'on ne suspectera pas nos intentions, probablement, que nous n'avons pas la moindre sympathie, que nous éprouvons même la plus invincible répulsion pour cette création d'un ministère spécial demandé par des hommes que nous croyons aussi désintéressés que généreux et éclairés.

Tant peut l'homme, tant vaut la chose ; or, plus il y a de ministres, moins chacun a de puissance ; le nombre des commis augmente, le travail utile diminue ; et sans rappeler les grandes choses accomplies par les Sully, par les Colbert, qui gouvernaient sans partage tout l'intérieur du pays, nous voudrions voir resteindre à six ou sept, au plus, le nombre des portefeuilles ; 1° l'intérieur avec l'agriculture, le commerce et les travaux publics ; 2° le culte, l'instruction publique et tout ce qui s'y rattache ; 3° la justice ; 4° la marine ; 5° la guerre ; 6° les relations extérieures et 7° les finances qui, peut-être, pourraient n'être qu'une direction. La présidence du Conseil devrait appartenir à l'immense ministère de l'intérieur, où des directions permanentes et fortement organisées en dehors de toute préoccupation politique, prépareraient et continueraient tous les grands travaux d'utilité publique, sous la responsabilité puissante et sans conflit de l'homme politique supérieur qui se trouverait à leur tête, et qui serait chargé d'harmoniser et de pondérer, sans rivalités ni tiraillemens, tous les grands intérêts matériels du pays ; de l'autorité duquel toute l'administration civile serait directement justiciable, et qui pourrait ainsi disposer de tous ses agens avec toute latitude et sans aucun délai. De vrais comices, des chambres consultatives départementales, un conseil-général bien choisi et une direction de l'agriculture, forte et indépendante, sous l'autorité protectrice du ministre de l'intérieur, telle est l'organisation que nous appelons de tous nos vœux, comme la plus favorable, et c'est à cette direction que nous vondrions voir joindre une division des forêts, un bureau des communaux, etc.

La composition, dans notre opinion, devrait avoir pour premier principe l'élection des membres de comices, par la totalité des cultivateurs, propriétaires ou fermiers ; puis la nomination par le ministre, sur la présentation du préfet, et dans la catégorie exclusive des membres élus des comices, des membres des chambres consultatives ; enfin, dans la catégorie des membres de chambres consultatives, et peut-être exclusivement du bureau de ces chambres, nomination par le roi du conseil-général d'agriculture, sous la présidence du directeur général, et suppression complète du conseil supérieur d'agriculture, des manufactures et du commerce.

La division des forêts, ainsi constituée, pourrait s'occuper efficacement des grandes mesures, devenues nécessaires, de conservation, d'amélioration et d'augmentation de nos bois, de nos plantations forestières et fruitières, de routes, vergers, etc., etc.

Conservation. Il est de la nature et de la convenance de la propriété forestière, dans ses rapports avec l'économie rurale, en général, de se déplacer périodiquement, et d'abandonner à la charrue les terrains qu'elle a long-tems occupés, pour aller féconder, reposer, assainir, etc., des terres jusqu'alors dénudées, incultes, et dont elle est le mode le plus lucratif de mise en valeur, tant que ces terres sont dans l'état que nous avons appelé, pour cette raison, *période forestière.*

Les défrichemens sont donc avantageux au point de vue général, aussi bien que dans l'intérêt particulier; mais comme le déboisement d'un pays est ce qui peut lui arriver de plus fâcheux, l'administration doit tenir en harmonie le reboisement avec le défrichement.

Un scandaleux procès a récemment révélé des abus graves dans le mode actuel des concessions en autorisation de défrichement; nous croyons qu'on les éviterait en adoptant un système régulier à cet égard, et qui consisterait :

1° A accorder décharge de l'impôt foncier pour toute nouvelle plantation de bois, pour un tems dont nous discuterons plus loin la durée;

2° A n'accorder les autorisations de défrichement qu'en raison des plantations nouvelles, réussies, dont la décharge d'impôts ferait connaître l'étendue;

3° A n'accorder l'autorisation de défrichement que sur des terres cadastrées en 1re ou 2e classe; et jamais sur des montagnes ou des pentes rapides.

L'échenillage et la destruction des insectes nuisibles aux forêts seraient aussi l'un des soins les plus constans de la division des forêts; ainsi que la défensabilité contre les abus du panage, de la glandée, du pacage, etc.

Il serait créé autant d'inspections forestières qu'il y aurait d'inspecteurs de l'agriculture; et dans ses tournées annuelles, chaque inspecteur surveillerait l'aménagement et l'exploitation des bois, rendant compte au directeur général de l'agriculture de ses observations à cet égard.

Des écoles d'application seraient établies, ainsi que des bois de collection et des pépinières de conservation pour tous les arbres forestiers, d'alignement ou fruitiers, dans chacune des inspections, à moins qu'il n'existât des pépinières départementales comme nous l'avons demandé en parlant des noyers. Ces pépinières pourraient être livrées à l'industrie privée, mais elles seraient privilégiées ou subventionnées, et pla-

cées sous la surveillance des inspecteurs de l'agriculture, cumulant les fonctions d'inspecteurs forestiers.

Amélioration. Les écoles d'application où chaque agent forestier devrait faire un stage, seraient autant d'inspections locales, occupées du repeuplement, de la substitution des bonnes essences aux mauvaises, charme ou autres; de la greffe, de l'élagage et des plantations des routes, vergers, etc., etc.

L'administration ne perdant jamais de vue que le profit est le meilleur excitant des perfectionnemens, ferait propager par les écoles d'application les connaissances nécessaires pour tirer des coupes tout le parti possible, industriel ou autre, sans nuire à la recrue.

Elle indiquerait les débouchés et les cours dans des publications spéciales; surveillerait la liberté et la loyauté des transactions, etc.

Enfin, elle provoquerait l'établissement, le perfectionnement, l'entretien, etc., de toutes les voies navigables ou terrestres nécessaires au transport le plus économique des bois, jusqu'à leur débouché le plus avantageux, etc.

Augmentation des forêts. Bien que les forêts soient un placement sûr et généralement avantageux, comme il n'offre de régularité que pour les grandes fortunes qui peuvent posséder une étendue suffisante pour y établir un aménagement qui reproduise ce revenu tous les ans; comme le transport en est si coûteux que le débouché en devient souvent difficile; que le midi n'en a pas le même besoin que le nord comme combustible, et, par dessus tout, que ce bon placement est cependant le plus pauvre revenu qu'il soit possible d'obtenir, en général, d'une surface donnée, dans un pays suffisamment peuplé, il en résulte une tendance perpétuelle à la diminution des forêts et à leur conversion en terres arables. La fécondité que des détritus séculaires y ont amassée, et la stérilité qu'une mauvaise économie rurale répand de plus en plus sur les terres arables, favorisent cette tendance, ainsi que l'abandon, le mauvais aménagement et l'exploitation détestable qui en réduisent encore les produits. Les servitudes et usages barbares d'affouage, pacage, etc., n'y concourent pas moins, ainsi que le maraudage; enfin, l'impôt énorme qui frappe les futaies, par une erreur législative impardonnable, rend absolument impossible, pour d'autres que l'Etat, la conservation de ces futaies, les plus utiles de tous les bois.

Une mesure très-simple, que réclament également la justice et la raison, remédierait en grande partie à cet état de choses; elle consisterait à ne faire payer l'impôt que l'année de l'exploitation des bois, que ce soient des taillis ou des futaies. Le Trésor, qui ne tire pas d'intérêt de ses capitaux, n'y perdrait pas un centime et ne verrait pas même déranger l'économie régulière de ses recettes; car il est évident qu'on



exploite à peu près chaque année les mêmes quantités; mais le particulier qni tire intérêt de ses capitaux gagnerait des sommes éuormes à ne payer qu'à l'exploitation nn capital représentant une partie seulement de sa coupe, le 7e, par exemple, tandis qu'en avançant l'impôt chaque année, il arrive, par la capitalisation des intérêts composés, que cet impôt peut représenter la valeur totale de cette même coupe. Supposons en effet une forêt dont chaque feuille rapportant net 21 fr., le 7e pour l'impôt est de 3 fr. par an, dont l'intérêt reproduit le capital en 13 ans; que cet impôt soit appliqué à une futaie exploitable à 130 ans seulement, le Trésor n'aura bien reçu que 390 fr.; cependant, par la capitalisation des intérêts qu'il a perdus, sans profit pour le pays, le propriétaire de cette forêt a payé, en 13 ans, 39 fr. de principal, 3 fr. d'intérêts composés, en tout. . . . . 42 fr.

	Capital.	Intérêts.	En tout.
2e période de 13 ans.	39 f.	45 f.	84
3e » »	39	87	126
4e » »	39	129	168
5e » »	39	171	210
6e » »	39	213	252
7e » »	39	255	284
8e » »	39	287	326
9e » »	39	329	368
10e » »	39	371	410

Total perdu pour le propriétaire. . . . 2,270 f. au lieu de 390 f.

Si la coupe produit 130 fois 21 f., ou 2,730, il ne reste à peu près rien au propriétaire, et, s'il s'avise d'exploiter à 150 ou à 200 ans, il est de beaucoup en retour; or, il ne faut pas oublier que l'Etat ne profite réellement que de 390 f., en sorte qu'il y a destruction complète de 1,880 fr., 5 fois le montant de l'impôt en 130 ans, sans aucun avantage, profit ni compensation d'aucune espèce, et pour personne. Espérons que cette situation insoutenable pour les futaies ne se prolongera pas plus long-tems.

Toutefois, puisque les forêts sont le plus pauvre revenu agricole, cette justice rendue ne suffira pas encore pour les multiplier; un privilége plus grand leur est nécessaire, et, comme le pauvre consomme aussi bien du bois que le riche, les 25 millions d'agriculteurs, tout autant, proportionnellement, que les 8 ou 9 millions de citadins; comme le combustible entre dans presque toutes les fabrications pour une valeur très-considérable, que la multiplication des bois est devenuo d'utilité publique, il est évident que le bois est, au point de vue rationnel de l'économie politique, une matière que devrait ménager l'impôt

aussi complètement que possible, dans l'intérêt des malheureux, des manufactures et du commerce, dans un Etat en concurrence industrielle avec la Belgique et l'Angleterre, où le combustible est de la houille, exempte d'impôts, et qui se vend à très-bon marché.

Ce principe une fois admis, la conséquence pratique est un dégrèvement sur l'impôt foncier des bois et forêts, ainsi que des octrois et autres charges qui frappent leurs produits, et, sans en préciser le chiffre, nous dirons que c'est le seul moyen rationnel, ce nous semble, d'augmenter, ou tout au moins, de conserver les forêts qui nous restent. Il nous semble qu'il serait désirable que les bois ne payassent pas plus d'impôts que les terres incultes de même classe, et qu'on en dégrévât complètement, pendant 99 ans, les forêts nouvellement établies; en attribuant ce dégrèvement au fonds de non-valeur, bien entendu, et non en le répartissant sur les autres terres de la même commune.

Il est des terrains qu'il est urgent de planter, comme les dunes et les crêtes de montagnes, d'autres où la spéculation serait onéreuse, le gouvernement doit y pourvoir directement ou par le système des primes.

La France possède encore 8,804,551 hectares de bois que la Statistique divise seulement en bois de l'Etat, de la Couronne, des communes et des particuliers réunis, et sol forestier; nous dirons un mot de chacune de ces quatre classes. L'étendue de toutes sortes de bois, par département moyen, est de 102,379 hectares pour la France entière; nous croyons qu'avec des communications navigables suffisantes et les améliorations désirables, cette étendue serait plus que deux ou trois fois suffisante, probablement, pour les besoins de la France. Aujourd'hui, la moitié se perd, et l'autre moitié se vend quatre fois trop cher, dans l'intérêt de nos forges, de nos usines et de nos classes ouvrières.

Les départemens qui ont le plus de forêts sont : les Landes, 264,732 hectares; la Nièvre, 258,898; la Côte-d'Or, 249,627, et le Var, 240,082. Ceux qui en ont le moins sont : la Seine, 3,647 hectares; la Manche, 24,295; la Mayenne, 28,168; la Vendée, 32,285; et la Creuse, 35,479.

La Statistique suppose que tous ces bois réunis produisent annuellement 34,570,585 stères de bois, valant 206,600,525 fr. seulement, environ 25 fr. par hectare; nous croyons que l'on peut considérer ce chiffre comme celui du produit net des bois et forêts, mais que le produit brut total est au moins du double, et donne lieu en outre à un bénéfice commercial et industriel, pour bois d'œuvre, etc., de plus de 0,2 du produit brut total des bois rendus sur les ports. Il y aurait, en outre, à ajouter à cette somme le produit en bois d'œuvre et de chauffage obtenu des arbres épars et en bordures, vergers, etc., ainsi que tous les salaires, bénéfices, etc., auxquels ces bois donnent lieu; il ne nous

paraît pas douteux que ce chiffre doit excéder 20 millions par an ; la partie de ces bois qui est employée par l'ébénisterie, la tabletterie, etc., donne en salaires industriels, etc., une valeur encore de plus de 20 millions par an, probablement, mais nous n'avons aucun moyen de la constater exactement.

BOIS DE L'ÉTAT.

En bonne économie politique, la France doit-elle avoir des forêts nationales? *Oui*, si elle n'a aucun autre moyen d'en empêcher la destruction, et que leur entretien par les particuliers soit aussi onéreux que par l'Etat lui-même ; *non*, s'il existe un moyen quelconque d'empêcher la destruction de ces forêts, en les livrant cependant à l'exploitation particulière, c'est-à-dire de les rendre aussi productives que les autres cultures sur une même surface et dans la même situation. Or, comme ces deux circonstances existent toujours simultanément, il paraît que la France devra toujours conserver certaines forêts que les particuliers seraient forcés d'abandonner ou de défricher ; mais que cette nécessité doit diminuer de plus en plus chaque jour, avec les progrès de la population et des voies de communications, qui élèvent le prix du bois et le rendent plus nécessaire.

L'État agit donc sagement en aliénant successivement ses forêts, aussitôt qu'il trouve à les vendre pour être conservées ; car, pour rester toujours juste dans la pondération des intérêts, il ne doit posséder aucun bien dont l'administration puisse tenter un citoyen par l'appât du gain, d'abord parce que l'Etat administre plus onéreusement, et ensuite parce que le gouvernement ne doit pas avoir d'intérêt personnel d'argent en conflit avec des intérêts particuliers de même nature ; mais il devrait en même tems s'imposer l'obligation de complanter toujours, dans les situations les plus utiles et cependant les plus ingrates, au moins une étendue égale à celle qu'il aliène.

Les forêts nationales rendent seules possibles, d'ailleurs, les écoles d'application, dont l'utilité nous paraît incontestable ; et, à ce titre seul, une partie du moins devrait être conservée.

Les 1,048,907 hectares que nous possédons aujourd'hui renferment beaucoup de forêts qui pourraient et devraient être aliénées, après remplacement par de nouvelles plantations équivalentes, dont la réussite garantirait la durée.

Le nord-est, est la région qui en renferme le plus, 27,862 hectares par département moyen, tandis que le sud-ouest n'en a que 6,125, le sud-est, 6,843, et le nord-ouest, 8,466.

Les départemens qui en contiennent le plus sont : les Vosges, 86,227 hectares ; Meurthe, 72,106 ; Bas-Rhin, 53,288 ; Moselle, 51,141 ; onze départemens n'en contiennent pas un seul hectare, et quelques-uns, comme les Basses-Alpes, etc., devraient en avoir 80 ou 100,000 hectares peut-être ; enfin, la Haute-Loire n'en a que 218 hectares ; la Manche, 337 ; les Basses-Pyrénées, 373, et la Dordogne, 437 seulement.

Le produit de cette catégorie de forêts est évalué, dans la Statistique, depuis 2 stères 76 de bois jusqu'à 5 stères 96 ; en moyenne, 4 stères 96 à l'hectare, au prix moyen de 6 fr. 32 c. l'un, ou 31 fr. 35 c. par hectare, et, en tout, 32,871,969 fr.

Il est possible que ce chiffre s'applique à l'exploitation complète, réserves et taillis ; cependant, il nous paraît douteux que les réserves y soient comprises ; mais il est tout-à-fait évident pour nous que, même dans cette hypothèse, il ne représente qu'une partie fort incomplète du produit *brut* total des forêts. Il nous paraît que le rendement en bois de 4 stères 96 à l'hectare ne peut s'entendre que du bois cordé, sans même peut-être y comprendre le bois charbon, les souches et cordes pavillon de copeaux d'équarrissage, etc., et que le prix moyen de 6 fr. 32 c. environ ne peut s'appliquer qu'au prix de livraison en forêt du bois de chauffage exclusivement. Il est inutile de rappeler, en outre, que l'usage de scier la bûche au mètre n'étant pas adopté par les bûcherons, le mot stère, ici, signifie plus que le mètre cube.

La rectification de ce chiffre donnerait, dans ce cas, un résultat bien différent ; 1° pour le bois de corde de chauffage, les frais de transport, bénéfices commerciaux, etc., en doublent seuls le prix moyen pour le consommateur, soit créé. . . . . 65,743,938 f.

2° Les bois d'œuvre, qu'on peut n'évaluer au minimum qu'à 0,01 des bois de chauffage ; charpente, merrain, échalas, cercle, écorce, perches, etc., etc., quadruplent de valeur par la main-d'œuvre qu'on y applique, soit. . 2,629,759

3° Le charbon et les bourrées, les souches, etc., qui remboursent à peu près les frais d'exploitation, etc., ont eux-même créé une valeur en bois, main-d'œuvre, transport, bénéfices commerciaux, etc., remboursés par le consommateur,

Charbon, bois, fabrication, transport, etc., au moins. . . . . 10 fr. l'hect.

Bourrée, id. id. 4

Souches, copeaux, etc., soit. 2

A reporter. . . . . . . 16 fr. . . . 68,373,697 fr.

Report	16 fr.	68,373,697 f.
Produits accessoires des forêts, gland, gibier, herbe, etc.	1 fr. l'hect.	
Soit, en tout, 17 fr. par hectare, et pour 1,048,907 h.		17,831,419
Total.		86,205,117 f.

au lieu de 32,871,969 fr., ce qui fait une augmentation proportionnelle de 162 p. 0/0 environ, et comme les mêmes observations se reproduiraient pour toute nature de bois, nous en prendrons le chiffre sans en répéter les détails.

BOIS DE LA COURONNE.

C'est une excellente coutume que celle d'affecter à la dotation des princes, de vastes étendues de forêts, pourvu qu'aucune des charges qui auraient été attachées à la possession particulière de ces sortes de biens, ne retombe directement ou indirectement, par le fait de l'affectation, sur les propriétés voisines ou du même département. Cette condition est non-seulement de rigoureuse équité; mais elle est encore d'une sage politique dans l'intérêt des princes eux-mêmes. S'il était possible de la remplir toujours complètement, il serait désirable que les forêts princières fussent très-multipliées; dans le cas contraire, elles doivent être très-peu nombreuses.

D'un autre côté, comme il est très-impolitique qu'un prince paraisse moins généreux qu'il ne l'est réellement, et que le peuple attribue à des économies qui sont interdites aux princes, ce qui n'est de leur part qu'une absence réelle de revenu apparent, et la combinaison nécessaire de leurs dépenses avec leurs revenus; les forêts affectées aux dotations princières devraient être les plus belles et les plus productives de France, contrairement à ce que nous désirons pour les forêts de l'Etat.

L'administration, la conservation et l'exploitation de ces forêts, ainsi que toutes les concessions d'usages qui peuvent s'y rattacher sans inconvénient, sont un excellent moyen pour les princes d'exercer leur munificence ou leur charité envers les officiers et serviteurs de leur maison, comme envers les malheureux, et le judicieux emploi de la fortune est pour eux beaucoup plus important que sa possession.

Il ne faut jamais, du reste, que les usages charitables dont nous venons de parler dégénèrent en servitudes; les administrateurs de ces forêts doivent faire, au nom de leurs maîtres, toutes les concessions compatibles avec la conservation des bois, sans jamais laisser établir un droit qui engendre l'ingratitude; au nom d'un prince on doit beaucoup donner et ne rien céder.

Sur des questions aussi délicates, il est d'un bon citoyen de ne poser que des principes généraux, sans établir de dissension sur leur application ; c'est ce que nous ferons en nous arrêtant ici.

La Couronne possède 33,120 hectares de forêts dans le nord-ouest de la France, et 19,852 hectares dans le nord-est ; en tout 52,972 hectares seulement ; nous voudrions que dans les deux autres régions elle possédât au moins une étendue pareille. La bonne administration des forêts royales est d'un excellent exemple pour les forêts particulières, qui peuvent en profiter sans en prendre les charges.

Ces bois sont situés dans quatre départemens : Seine-et-Marne, 19,852 hectares ; Oise, 18,592 ; Seine-et-Oise, 12,235 ; Seine, 2,293.

Le produit de ces bois n'est indiqué, dans la Statistique, que pour le nord-est ; nous ignorons la cause de cette omission du produit des 33,120 hectares 03 du nord-ouest. Pour les 19,852 hectares du nord-est, la Statistique évalue leur produit brut 5 stères 55 à l'hectare seulement, ou 52 fr. 75 c., alors que le produit des bois de l'Etat, dans la même région, serait de 5 stères 96 ; cette infériorité du produit des forêts royales serait un contresens, si elle était réelle.

Au lieu du chiffre officiel du produit total.	1,047,404 f.
le produit brut moyen 52 fr. 75 c., multiplié par 52,972 hect. 03, donne au total 2,794,274 fr. 58 c. ; différence en plus.	1,746,870
Plus 162 p. 100, pour rectification de valeurs ajoutées.	4,526,773
Total des valeurs remboursées par la consommation.	7,321,047 f.

BOIS DES COMMUNES ET DES PARTICULIERS.

Communes. Les communes doivent être assimilées au prince, et non à l'Etat, pour la nature et l'administration de leurs bois ; mais comme elles n'ont pas, généralement, les mêmes motifs de munificence, le mieux serait qu'elles aliénassent ces bois, ou qu'au moins elles les affermassent, avec des clauses sévères de conservation et des réserves, ou une partie du paiement en nature, par exemple, pour l'affouage, des malheureux auxquels doit être impérieusement interdit l'usage déplorable du maraudage des bois.

Particuliers. Un préjugé fatal, aussi contraire au bon sens qu'à l'équité, dispose toujours, sous un prétexte de charité mal entendue, les juges des délits forestiers dans les bois des particuliers, à une excessive indulgence, qui n'est pas moins nuisible à ceux qui en profitent, et que de malheureux elle convertit en vagabonds, qu'à ses nombreuses vic-

times directes, à l'économie forestière et à tout le pays, dont on ne détruit pas impunément la moralité en excusant le vice et le maraudage.

En matière de délit rural, bien plus strictement encore qu'en tout autre occasion d'administrer la justice, à cause de la difficulté de saisir le corps du délit, les juges n'ont que le droit d'appliquer selon le cas constaté par procès-verbal affirmé, et non selon les individus auteurs du délit, la peine portée par la loi. Il y a forfaiture de leur part quand les questions de personnes ou autres viennent à les préoccuper, soit sous forme d'attendrissement charitable, tout aussi bien que de condescendance coupable. Cependant, ce ridicule abus du sentiment est un mal presque général aujourd'hui, et l'administration ne saurait prendre trop de mesures efficaces pour le réprimer. La tranquillité publique n'y est pas moins intéressée que la richesse et l'ordre social, car rien n'est moins productif et plus difficile à gouverner qu'une population de vagabonds fainéants en insurrection permanente contre la propriété, quelle qu'elle soit; et telle est à peu près la situation que nous a faite la mauvaise répression des délits ruraux, depuis que, moitié crainte, moitié charité, les juges de paix ou autres se permettent de placer leur raison et leur conscience au dessus de leur devoir et de la loi, en acquittant des coupables, ou atténuant les peines qu'ils ont mission de leur infliger, par des motifs de commisération exclusivement.

La détestable administration de la plupart des forêts particulières de France est, à nos yeux, l'un des plus grands scandales de notre civilisation, qu'elle contribue peut-être à faire haïr de ceux qui confondent les abus avec la chose; et comme ces hommes sont nombreux, il est de l'intérêt social tout entier de trouver une combinaison qui mette en harmonie le droit de propriété avec la nécessité politique de porter la propriété au maximum possible de son produit brut; d'empêcher enfin qu'un mauvais revenu puisse être un bon placement, et qu'un insouciant propriétaire ose vous dire : « Que m'importe ce que pourraient produire » mes bois; je les ai achetés pour ce qu'ils valent, et c'est encore le » meilleur et le plus sûr placement que j'aie fait. » Nous avons souvent entendu cette phrase honteuse, et il nous est arrivé de voir des propriétaires dont l'aberration du jugement était assez grande pour soutenir que les bois étaient, en France, ce qui rapportait le plus, parce qu'ils confondaient le taux du placement avec le produit!!! Le gouvernement devrait assez vulgariser les notions élémentaires d'économie pour que de telles absurdités ne se répétassent plus : sa tâche en serait plus facile et le pays plus heureux.

Le produit des bois des communes et des particuliers est évalué, par la Statistique, depuis 2 stères, 34 à l'hectare, jusqu'à 8 stères 48, et en moyenne 3 stères 99, valant 23 fr. 55 c. seulement, soit en tout

29,256,838 stères et.	172,681,152 f.
En y ajoutant 162 p. 100 pour plus-value ou. . . .	279,743,466
on trouve pour total. . : .	452,424,618 f.

Les départemens qui ont le plus de forêts et bois particuliers et communaux sont : Var, 229,780 hectares ; Landes, 221,829 ; Isère, 199,728 ; Côte-d'Or, 192,900 ; ceux qui en ont le moins sont : Seine, 1,354 hect. ; Manche, 23,958 ; Morbihan, 27,470 ; Vendée, 27,883 ; Mayenne, 28,168, etc.

SOL FORESTIER.

La Statistique désigne sous ce nom, 368,706 hectares complètement improductifs, répartis entre 26 départemens, et qui, par leur situation et leur nature, devraient être convertis en bois. L'administration seule peut faire accomplir cette tâche importante, et l'on peut croire qu'en la mettant ainsi en évidence, telle est aussi son intention ; nous ne pouvons que presser de nos vœux la mise à exécution de cette utile pensée.

Les départemens qui ont le plus de sol forestier sont : les Hautes-Alpes, 100,000 hectares, chiffre bien rond pour être exact ; Nièvre, 52,617 ; Landes, 39,722 ; Ariége, 23,238 ; Corse (makis), 32,978 ; ceux qui en ont le moins sont : Ille-et-Vilaine, 1,723 hectares ; Vaucluse, 1,947 ; Loiret, 2,126 ; Haute-Loire, 2,582.

BOIS EN BORDURES, VERGERS, etc.

Au nombre des produits de ces sortes de bois, sur lesquels la Statistique ne fournit aucun renseignement, et que nous évaluons très-arbitrairement, en conséquence, 20 millions par an, en y comprenant tous les salaires des bûcherons, charpentiers, scieurs, voituriers, etc., etc., auxquels ils donnent naissance, mais qui ont peut-être une valeur beaucoup plus considérable ; au nombre de ces produits, disons-nous, figure une valeur tout agricole fort importante, les feuilles et feuillards pour la nourriture du bétail, que nous regrettons beaucoup de ne pas pouvoir apprécier avec quelque vraisemblance.

Récapitulation du produit probable de tous les bois.

	Valeur officielle.	Valeur présumée.
1° Bois et forêts de l'Etat.	32,871,969	86,205,117
2° » de la couronne. . . .	1,047,404	7,321,047
A reporter.	33,919,373	93,526,164

Report.	33,919,373	93,526,164
3° Bois et forêts des comm. et partic.	172,681,152	452,424,618
4° Sol forestier.	»	»
5° Bois en bordures, vergers, etc. .	»	20,000,000
Total.	206,600,525	565,950,782

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Peu de produits sont plus encombrans que le bois, c'est-à-dire, présentent sous un même volume moins de valeur et plus de poids; il semblerait donc que les produits ligneux devraient fournir très-peu de chose aux transactions du commerce extérieur, et il en serait probablement ainsi si les travaux publics de navigation intérieure particulièrement, avaient toujours, en France, reçu des développemens proportionnels à ceux de la population et eussent été un peu plus combinés dans l'intérêt national de l'agriculture, des manufactures et du commerce intérieur, au lieu de l'intérêt exclusif ou trop prédominant, du moins, des grandes cités, des manufactures et du commerce extérieur; de telle sorte qu'aujourd'hui d'immenses forêts d'une inconcevable richesse doivent pourrir sur place, parce qu'il est plus économique de tirer des bois de Russie ou d'Amérique, par la voie maritime, que de les extraire des forêts de la Corse, des Pyrénées, du Maine même, etc., etc., où cependant ils existent en abondance et ne coûteraient que la peine de les exploiter ou à peu près. C'est que depuis le grand SULLY, peu de ministres ont entendu comme lui les intérêts de la France; puisse son administration se reproduire bientôt pour la richesse et le bonheur du pays; malheureusement le morcellement qui s'est étendu jusqu'à la possession des portefeuilles, ne laisse pas à un ministre aussi bien intentionné que Sully, le pouvoir de faire autant de bien qu'il a été facile à ce dernier d'en accomplir, et c'est ce motif qui nous fait préférer la reconstitution unique d'un ministère de l'intérieur puissant, à la subdivision du ministère actuel de l'agriculture et du commerce.

Nous résumons, dans le tableau suivant, toutes les importations et exportations de produits des forêts proprement dites, pour une année moyenne de 1827 à 1836; on remarquera pour quelle somme énorme y figurent à l'importation les bois de construction et même de chauffage; nous avons cru devoir y joindre les meubles en bois, instrumens aratoires, etc., faute de leur trouver une place plus convenable, et comme particulièrement composés de bois. Le lecteur voudra bien se rappeler aussi que les articles ***Merrains, Futailles*** et ***Echalas***, figurent au cha-

pitre *Vignes*, page 301, pour 4,321,238 fr. à l'importation, et pour 142,372 fr. seulement, à l'exportation.

NATURE DU PRODUIT.	IMPORTATION.			EXPORTATION.		
	Quantités.	Valeur.	Droits.	Quantités.	Valeur.	Droits.
Bois : à brûler en bûches (stères)	119,728	718,366	32,934	2,835	28,346	164
Bois : fagots (pièces)	1,062,060	212,412	2,952	66,673	13.334	293
Bois : à construire bruts	131,459	3,286,485	14,512	5,233	314,004	757
Bois : à construire sciés, plus de 0m,08 (stères)	38,535	1,156,035	6,362	7,773	465,368	126
Bois : à construire d°, 0m,08 ou moins (mèt.)	20,704,000	10,352,001	227,724	1,261,660	1,052,411	6,178
Bois : feuillards (pièces) 2m ou moins	12,517,516	780,339	24,440	3,374,960	331,120	771
Bois : divers (esparres, pigouilles)	20,023	113,423	8,138	925	8,342	556
Bois : perches (pièces)	99,880	44,946	29	175,534	122.874	7,097
Bois : mâts et mâtereaux (d°)	2,753	115,714	12,736	85	10,450	872
Bois : avirons et rames (d°)	147,858	52,591	6,908	3,152	5,673	9
Bois : en éclisses (d°)	324,521	22,716	716	8,374	754	19
Bois : charbon de bois (litres)	58,918,222	117,836	32,408	723,446	21,703	804
Bois : d° (kilog.)	»	»	»	26,241	2,624	270
Ecorce : de pin (kilog.)	97,715	19,777	162	207,647	48,912	228
Ecorce : à tan (d°)	1,629,636	331,757	2,296	543,169	108,634	13,869
Mottes à brûler (pièces)	20,375	204	3	15,503	155	8
Cendres : de bois (kilog.)	65,382	2,615	791	»	»	»
Cendres : lessivées	15,521	945	17	251,722	7,570	344
Résines indigènes : brai gras et goudron	1,824,346	145,876	109,361	425,122	33,309	3,180
Résines indigènes : poix ou galipot (kilog.)	207,079	20,708	12,516	125,874	22,657	1,365
Résines indigènes : térébenthine liquide	13,972	5,230	2,096	3,626	543	33
Résines indigènes : térébenthine compacte	12,753	2,551	1,150	189,678	37,932	2,185
Résines indigènes : essence de térébenthine	478	287	135	1,126,027	788,219	6,148
Résines indigènes : colophane, brai sec et résine d'huile	193,526	19,353	10,909	456,472	43,647	4,673
Boîtes de bois blanc	2,049	2,049	749	2,104	2,104	5
Boissellerie	126,318	43,871	6,094	323,507	113,228	877
Embarcations en état de servir	31	4,487	668	3,456	518,400	5,363
d° à dépecer	1,479	103,508	481	»	»	»
Voitures à échelles	»	44,586	7,357	»	16,995	30
Meubles et autres ouvrages en bois	»	445,139	73,734	»	1,739,177	4,034
Sabots en bois commun (kilog.)	19,539	6,839	2,837	»	»	»
TOTAL	»	18,171,646	601,215	»	5,958,485	60,258

On voit, par ce tableau, que nous importons pour. . . 18,171,646 f.
Nous exportons pour. 5,958,485

Différence. . . . . 12,213,161 f.

Il n'est pas douteux pour nous qu'une bonne navigabilité intérieure nous dispenserait de cette dépense annuelle de 12 millions, ce que ne sauraient faire des droits dont l'unique avantage, s'ils en ont un quelconque, est de donner au trésor 661,473 fr. par an.

Droits de douane. Ces droits sont les suivans : nous croyons que la prohibition d'exportation qui frappe les bois à brûler et les écorces, est un contresens économique comme celui que nous avons eu si souvent l'occasion de signaler ; qui diminue le profit des cultures en leur fermant un débouché, soit constant, soit surtout éventuel ; et qui restreint la production sous prétexte de favoriser les consommateurs ; c'est-à-dire, qui produit précisément le résultat inverse de celui qu'on recherche. Il nous semblerait utile, au contraire, de frapper les bois apportés par navires étrangers d'un droit plus élevé que ceux importés sous pavillon français, de plus d'un décime.

DROITS DE DOUANE.	ENTRÉE. Nav. franç.	ENTRÉE. Nav. étr.	SORTIE.
Bois à brûler en bûches (stère)	» 25	» »	
Bois » fagots (le cent)	» 25	» »	Prohibé.
Bois » charbon (l'hectolitre)	» 05	» »	
Bois de construction	» 10	» »	» 12
Bois de pin scié à 0^{m},08 (d°)	» 15	» »	» 12
Bois de pin scié de 0^{m},34 à 0^{m},08 (100 mètres)	1 »	» »	1 »
Bois de pin scié au dessous de 0^{m},34 (d°)	1 »	» »	» 30
Bois de noyer, planches, 100 kilog.	» »	» »	» 50
Bois de noyer » d'autres formes	» »	» »	» »
Mâts de 0^{m},4 et au dessus (pièce)	7 50	» »	37 50
Esparres de 0^{m},25 à 0^{m}, 4 (d°)	3 »	» »	15 »
Esparres de 0^{m} 15 à 0^{m},25 (d°)	» 75	» »	3 75
Esparres de 0^{m},11 à 0^{m},15 (d°)	» 20	» »	1 »
Pieux de 0^{m},06 à 0^{m},11 (d°)	» 10	» »	» 50
Bâtons, etc. (d°)	» 02	» »	» 10
Échalas fendus (100 pièces)	2 »	» »	1/4 p. 100
Perches à houblon de 2 mètres (100)	» 50	» »	» 50
Perches à houblon de 2 à 4 mètres (d°)	2 »	» »	2 »
Perches à houblon de 4 mètres et plus (d°)	10 »	» »	10 »
Merrains de chêne de 1^{m},299 et au dessus	2 »	» »	2 »
Merrains de chêne de 0^{m},974 à 1^{m},299	1 50	» »	1 50
Merrains de chêne au dessous de 0^{m}974	1 »	» »	1 »
Merrains autres que de chêne	1 »	» »	1/4 p. 100
Ecorce non moulue (100 kilog.)	» 10	» 10	
Ecorce moulue (d°)	1 »	1 10	
Ecorce fine de sapin non moulue (d°)	» 10	» 10	Prohibée.
Ecorce fine de sapin moulue ou tan (d°)	» 50	» 50	
Ecorce autres non moulues (d°)	» 10	» 10	
Ecorce autres moulue (d°)	» 50	» 50	
Tonneaux cerclés en bois (pièce)	» 25	» 25	
Tonneaux » en fer (d°)	2 20	2 20	1/4 p. 100
Tonneaux démontés	10 p. 100	10 p. 100	
Boîtes en ferblanc (100 kilog.)	31 »	34 10	
Moules de bouton (d°)	13 »	14 30	
Sabots (d°)	12 »	13 20	» 25
» peints et fourrés (d°)	25 »	27 50	
Autres ouvrages pour les besoins domestiques	15 p. 100	15 p. 100	1 4 p. 100
Résines indigènes (100 kilog.)	5 »	5 50	
Térébenthine liquide (d°)	31 »	34 10	» 23
Térébenthine compacte (d°)	8 »	8 80	
Essence de térébenthine (d°)	25 »	27 »	

Le tableau suivant fait counaître les priucipaux pays avec lesquels ces transactions out eu lieu.

IMPORTATION (1835).	Bois de construct. de 0m,08 au plus.	Merrains.	Bois à brûler.	Brai gras et essence.	Charbon	Ecorce.	Meubles et ouvr, divers.
	Mètres.	Stères.		Brai.	Hectolits.	Kilogr.	
Norwège	12,778,758	215,972	959	20,996	»	»	»
Suède	3,408,903			284,325	»	»	»
Suisse	3,599,312	488,121	20,775	»	51,136	»	42,636
Allemagne	3,831,298	10,851,228	65,642	109,526	13,583	1,300,125	34,927
Russie	1,992,553	201,108	99	857,498	»	»	2,875
Belgique	1,390,113	3,111,883	23,999	42,121	464,919	688,865	76,064
Sardaigne, Toscane, etc.	1,206,315	5,350,754	1,315	535	36,764	»	20,590
Danemarck	139,852	»	»	475,746	»	»	»
Hollande	109,572	8,395	»	»	»	»	19,533
Espagne	64,726	147,277	407	»	111,210	»	13,699
Etats-Unis	53,455	3,936,305	»	476	»	»	7,610
Guyane anglaise	»	»	»	»	»	»	»
Alger	5,213	»	»	»	»	»	4,992
EXPORTATION (1834).				Essence.			
Sardaigne et Toscane	79,946	700	618	114,952	»	196,531	113,815
St-Pierre et Miquelon	46,715	»	3,093	»	»	»	»
Bourbon	25,026	»	25	5,889	»	»	24,240
Sénégal	25,601	»	»	1,190	»	»	5,055
Alger	20,788	»	19	734	»	2,450	68,833
Allemagne	18,722	»	»	225,440	»	»	120.263
Belgique	12,087	»	»	143,206	»	1,084	159.669
Espagne	8,757	6,160	108	4,120	»	»	23,614
Rio-de-la-Plata	2,700	»	10	788	»	»	9,484
Pérou	2,066	»	»	»	»	»	7,800
Etats-Unis	1,953	»	74	»	»	»	96,636
Portugal	400	35,058	»	6,632	»	»	16,719

VERGERS, PÉPINIÈRES, OSERAIES.

L'assemblage de ces trois élémens de la productiou agricole a quelque chose d'insolite et de bizarre; il paraît que la longueur du cadre qu'ils s'étaient ouvert aura effrayé les statisticiens, et que jugeant toutes ces cultures d'un intérêt secondaire, ils ont voulu les réunir, quelle que fût leur dissemblance, pour abréger les détails. Nous les rapprochons des jardins avec lesquels elles ont plusieurs points de contact.

Il est à noter cependant que, par leur produit brut à l'hectare, par le capital engagé qu'exigent les plantations de vergers; par la spécialité du terrain qu'occupent les oseraies, etc., etc., ces cultures ont réellement une importance beaucoup plus considérable que celle qu'on serait disposé à leur accorder au premier aperçu. La consommation par les producteurs eux-mêmes, d'une grande partie du produit des vergers, rend difficile, sans doute, d'en apprécier la valeur; mais celle-ci n'en est ni moins réelle, ni moins importante pour l'économie sociale, qui étudie

l'ensemble des résultats favorables au bonheur public, sans prédilection ni prévention injuste pour ou contre les moyens de les obtenir.

Les *vergers*, *pépinières* et *oseraies* occnpent, d'ailleurs, d'après la Statistique, 691,944 hectares ou 8,048 hectares par département moyen, mais fort inégalement répartis et que l'administration ne saurait trop engager à multiplier partout. Les départemens qui en ont le plus sont : la Manche, 77,432 hectares; la Seine-Inférieure, 61,329 ; le Calvados, 40,355; et l'Eure, 34,965. Par omission, probablement, on n'en trouve pas un seul hectare mentionné dans les deux départemens des Hautes et des Basses-Pyrénées; et seulement 660 hectares dans la Lozère; 986 dans les Hautes-Alpes; 1,213 dans les Pyrénées-Orientales, et 1,651 dans l'Hérault. Il serait fort désirable de voir décupler, en France, l'étendue totale des vergers.

Les cultnres de chasselas de Fontainebleau, de pêches de Montreuil, etc., de framboises, groseilles, etc., des environs de Paris, etc., etc., ont-elles été considérées comme vergers et comprises dans l'étendue ci-dessus? Nous l'ignorons; mais sans vouloir entrer, à lenr égard, dans des détails qui appartiennent à la Statistique départementale, nous avons cru devoir les mentionner ici, à cause de leur incroyable prodnit brut, sur une surface donnée, et de leur importance commerciale dans les grandes villes, surtout à Paris.

« Les pépinières, les oseraies, les aulnaies et les vergers autres que » ceux qui fournissent à la fabrication du cidre, dit la Statistique offi- » cielle, en leur supposant seulement un revenu brut égal à celui qne » donnent, par hectare, les bois des communes et des particnliers, leurs » produits s'élèveraient à 18 millions. »

Cette supposition, comme le fait pressentir le rédacteur de cette phrase en employant le mot *seulement*, est trop évidemment, ce nous semble, au dessous de la réalité, pour que nous puissions l'accepter; quelques renseignemens justifient cette manière de voir; ainsi, il est notoire qne les pépinières de France produisent seules au moins deux ou trois millions bruts par an; et si l'on y réunissait, comme il conviendrait, les produits divers de l'horticulture marchande, fleuriste, etc., cette somme, pour toute la France, serait elle-même fort insuffisante et devrait peut-être être doublée.

Quant aux vergers autres que d'arbres à cidre, leur importance fait complètement illusion qnand on n'approfondit pas les choses; mais quand on voit le seul département du Bas-Rhin fonrnir, *en alcool de prunes*, 6,436 hectol., qui, à 57 fr. 20 c. seulement l'hectol. évalué, en moyenne, donnent 368,072 fr. à ce département, qui compte seulement 6,676 hectares de *vergers, pépinières, oseraies et aulnaies*, sans compter toutes les prunes qui reçoivent une autre destination, ni tous les

fruits autres que prunes, récoltés dans ce département, ni la modicité du prix de 57 fr. 20 c. pour l'hectolitre d'eau-de-vie; on trouve, par la proportion,

6,676 : 691,944 hectares :: 368,072 fr. : 38,158,360 fr.,

que le produit total des vergers français, autres que ceux qui servent à la fabrication du cidre, doit s'élever annuellement, en y comprenant les produits accessoires du terrain cultivé sous les arbres, à une valeur brute de plus de 40 millions. On trouve dans le commerce extérieur, qui exporte annuellement pour plus de 5 millions de fruits de table par évaluation douanière, c'est-à-dire, inférieure de moitié, probablement, à la réalité, un autre argument en faveur de cette estimation, un peu élevée en apparence.

Le produit des arbres à cidre n'est guère plus facile à constater que le précédent, aussi trouve-t-on, à cet égard, dans la Statistique, d'étranges contradictions; ainsi, après avoir porté la consommation du nord-ouest à 5,947,443 hectolitres, ou 58 litres par habitant, en moyenne, dans le volume qui traite, en détail, de la région nord-ouest, un résumé qui devrait être la reproduction fidèle de ces chiffres, à ce qu'il semble, et qu'on trouve à la page 675 du volume consacré à la région sud-ouest, etc., porte cette consommation à 9,550,878 hectolitres, ou 83 litres par habitant (page 681). Ces chiffres, pris absolument, méritent donc peu de confiance; mais il nous paraît évident qu'ils sont, en général, beaucoup trop faibles, et ils acquièrent une valeur relative si l'on admet cette donnée.

D'après le dernier volume de la Statistique, page 669, la production totale serait de 10,880,947 hectolitres, valant 84,422,137 fr. Dans notre opinion, et d'après la quantité moyenne de la consommation attribuée à chaque habitant, nous serions disposé à doubler ce chiffre, soit 168,844,274 fr., en y comprenant, bien entendu, toutes espèces de produits accessoires, bois, marcs, eaux-de-vie, salaires commerciaux et autres impôts, etc., etc.

Dans le nord-ouest, la Statistique indique la fabrication de l'eau-de-vie de cidre, dans trois départemens seulement;

Manche.	1,830 hectol.	à 50 f.	l'un,	91,500 fr.
Orne	17,578	» 67	»	1,188,130
Mayenne	3,000	» 50	»	150,000

Ce ne sont là que des chiffres incomplets et gros d'omissions.

Les oseraies sont moins encore un produit direct, bien qu'elles donnent un revenu très-élevé, que l'occasion précieuse d'un travail rustique pour la vannerie, travail qui représente une valeur infiniment plus considérable que celle de l'osier lui-même, puisque nous exportons quel-

quefois pour plus de 800,000 fr. de vannerie (1832, etc.), qui ne représente certainement pas la vingtième partie de celle qui se consomme en France, soit 16 millions de francs.

Enfin, les aulnaies elles-mêmes ne peuvent pas, sans erreur, être assimilées à des taillis ordinaires, parce que l'humidité du terrain qu'elles occupent leur donne une végétation beaucoup plus rapide, et que la spécialité de leur bois léger, pour le tour et la saboterie, leur procure un surcroît de valeur très-considérable. En outre, presque tout le bois d'aulne est un bois d'œuvre employé à des ouvrages qui, pour être très-rustiques, les chaises de nos villageois, de nos églises, de nos promenades, etc., ou très-communément employés, comme les sabots, etc., etc., n'en représentent pas moins, à n'en pas douter, une création annuelle de valeurs de près de 50 millions, probablement, dont l'existence des aulnaies est au moins l'occasion.

Nous résumerions donc comme suit les chiffres de cet article, si différens du chiffre officiel, 18 millions, plus 84,422,137 fr. de cidre ; en tout 102,422,137 fr.

1°	Produit des vergers autres que pour le cidre. . .	40,000,000 f.
2°	» » à cidre.	168,844,274
3°	» des pépinières, jardins marchands, etc. .	4,000,000
4°	» des oseraies, avec vannerie, etc.	16,000,000
5°	» des aulnaies, tour, sabotterie, etc. . . .	50,000,000
	Total.	278,844,274 f.

COMMERCE EXTÉRIEUR.

Les objets du commerce extérieur qui peuvent être rapportés aux divisions de cet article, sont, pour une année moyenne de la période décennale 1827-1836 :

Importations.

	Quantités.	Valeur.	Droits.
Fruits de table, kil.	2,112,809	1,140,880	333,575
Amandes	40,521	32,417	9,524
Citrons, oranges, etc., kil. .	7,026,019	3,513,010	779,486
Feuilles d'oranger.	40,693	40,693	492
Fleurs d° et de lavande. . .	140,403	280,806	8,499
Ecorces d°.	13,024	6,512	2,620
Pistaches, kil.	6,643	(1) 8,990	4,783
A reporter.	9,380,112	5,023,308	1,138,979

(1) Le tableau de la douane indique une valeur de 4,783 fr. et des droits de 8,990. Nous pensons qu'il y a transposition de chiffres ; mais ce n'est qu'une supposition.

Report.	9,380,112	5,023,308	1,138,979
Caroubes, kil.	21,282	8,113	1,184
Cidre, kirsch., etc., pour mémoire ; voy. Vins, etc., p. 301, 302, etc.			
Plants d'arbre, kil.	271,155	81,347	1,494
Osier en bottes.	47,079	6,057	258
» vannerie	26,766	33,771	4,812
Sabots, ouvrages en bois, etc., voyez l'article Bois, etc., page 445.			
Total.	9,746,394	5,152,596	1,146,727

Exportations.

	Quantités.	Valeur.	Droits.
Fruits de table.	5,910,226	3,317,451	15,925
Amandes	1,483,743	1,186,994	31,156
Citrons, oranges, etc.	99,368	49,684	273
Ecorces d'oranges.	1,634	817	5
Feuilles d'oranger.	1,705	1,705	5
Fleurs de d°.	47,930	95,860	129
Plants d'arbres.	280,291	84,086	768
Osier en bottes.	26,200	16,174	949
» vannerie	187,422	570,956	528
Total.	8,038,519	5,323,727	49,738

Droits de douane.

	Nav. franç.		Nav. étr.		Export.
Limons, citrons, etc. 100 kilog.	10	»	11	»	» 25
Caroubes.	5	»	5	50	
Fruits de table, frais, aut. que d°.	8	»	8	80	
Pistaches en coque	48	»	52	80	
» cassées.	144	»	153	70	
Autres fruits secs	16	»	17	60	
Fruits à l'eau-de-vie	98	»	105	40	
Câpres	60	»	65	50	
Olives.	36	»	39	60	
Amandes	20	»	22	»	
» avec l'écorce	8	»	8	80	
Noix, noisettes.	8	»	8	80	
Ecorces d'orange.	17	»	18	70	
Fleurs d° et lavande.	5	»	5	50	
Feuilles d°	1	»	1	10	
Osier en bottes, brut.	»	50	»	50	

	Nav. franç.	Nav. étr.	Export.
Osier en bottes, non préparé. .	1 »	1 10	» 25
» » préparé	10 »	11 »	
Plants d'arbres.	» 50	» 50	
Vannerie.	15 p. °/₀	15 p. °/₀	1/4 p. °/₀

JARDINS.

La Statistique accuse, pour toute la France, une étendue de 360,696 hectares en jardins, ou 4,194 hectares par département moyen; de même que pour les vergers, le nord-ouest en a la plus forte proportion; 6,283 hectares par département moyen, et le sud-est la moindre quantité, 1,975 hectares seulement par département moyen.

Les départemens qui en ont le plus sont : le Pas-de-Calais, 12,010 hectares; la Somme, 11,334; l'Aisne, 10,607; le Nord, 10,409. Ceux qui en ont le moins sont : la Corse, 564 hectares; la Lozère, 570; l'Ardèche, 894; Vaucluse, 922.

Le produit de ces jardins est, on le conçoit, tout aussi insaisissable par l'administration que celui des vergers; à Paris, la police ne peut pas même constater le nombre incalculable des voitures qui approvisionnent les halles; mais, par exception, elle a un moyen de constater l'arrivage des pois verts, et M. Lenoir, inspecteur des marchés, dit qu'en 1836, il avait été apporté à la halle de Paris, 210,000 sacs de ces pois, que 42,000 environ n'ont point paru aux halles, soit en tout 252,000 sacs, contenant en moyenne 32 litres de pois écossés ou 8,064,000 litres.

Le prix de ces pois, à Paris, varie depuis 60 c. le litre, jusqu'à 3 et 4 fr. pendant la primeur; on peut vraisemblablement l'évaluer au moins 75 c. en moyenne, ou 6,048,000 fr. On peut juger, par ce chiffre, de l'importance du marché de Paris et des autres grandes villes pour toutes les espèces de légumes réunies aux fruits des jardins, fleurs coupées, etc., etc. On a lieu de croire que pour Paris seulement, la vente au consommateur, y compris tous les salaires intermédiaires des fruitières, etc., etc., doit excéder 25 millions par an.

Si ce chiffre était exact, et que la consommation de toute la France en légumes fût proportionnelle à la population, il faudrait évaluer le produit des jardins 800 millions environ; mais deux causes diminuent beaucoup ce chiffre; 1° une consommation moins considérable; et 2° une valeur également beaucoup moindre des légumes et des fruits consommés. Ces deux causes combinées suffisent, vraisemblablement, pour réduire des trois quarts le produit des jardins, et l'on serait disposé à

croire suffisamment exact le chiffre officiel de. . . .	157,093,888 f.
bien que cela ne donne qu'un produit moyen de 435 fr. 55 c. à l'hectare ; mais à ce chiffre doivent s'ajouter les frais de transport, vente, etc., de l'approvisionnement des villes, soit.	15,709,389
Et au total.	172,803,277 f.

Les principaux produits que, dans les renseignemens publiés par l'administration des douanes, on peut supposer fournis par le jardinage, donnent lieu au commerce extérieur suivant, en année moyenne, de 1827 à 1836.

Importations.

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Graines de jardins et fleurs, confondues avec les graines de prairies.			
Légumes verts.	453,900	68,085	2,497
» confits	1,503	1,203	160
» secs et leurs farines.	539,732	134,933	60,442
Concombres et cornichons. . .	1,611	1,611	306
Oignons ou bulbes.	179,744	125,821	10,548
Total.	576,490	231,653	73,953

Exportations.

	Kilog.	Valeur.	Droits.
Graines de jardins et de fleurs.	56,093	112,185	591
Légumes verts.	654,669	98,200	1,214
» salés ou confits. . . .	17,021	13,617	20
» secs et leurs farines.	2,204,081	551,020	4,237
Oignons ou bulbes.	60,923	42,646	109
Total.	2,992,787	817,668	5,171

On se rappelle que les fruits figurent à l'article Verger.

Droits de douane.

	Nav. franç.		Nav. étr.		Export.	
Graines de jardins et de fleurs (100 k.).	1	»	1	10	1	»
Concombres et cornichons.	17	»	18	70	»	25
Végétaux verts	»	50	»	50		
» salés ou préparés.	9	»	9	90		
» secs, ou fleurs.	10	»	11	»		

CULTURES JARDINIÈRES DIVERSES.

Les choux pommés, les navets, l'oignon, les asperges, les artichauts occupent, par toute la France, une place d'une certaine importance dans les champs destinés à la grande culture ; les fraises, les framboises, les groseilles, les petits pois, etc., ont, aux environs de Paris surtout, une importance toute exceptionnelle et bien digne d'être étudiée avec soin ; cependant, soit que ces cultures aient été complétement négligées dans la Statistique officielle, soit qu'elles aient été considérées et classées improprement comme de véritables jardins, on n'en trouve à peu près aucune mention distincte. Nous avons dû signaler cette lacune pour engager l'administration à la faire combler autant que possible.

Trois départemens seulement, le Morbihan, pour 109 hectares d'oignons; la Haute-Garonne, pour 102 hectares d'aulx et d'oignons ; et l'Oise, pour 49 hectares d'oignons, d'artichauts, de carottes, sont supposés cultiver ainsi des légumes en plein champ, sur une étendue qui ne serait ainsi que de 260 hectares pour toute la France, mais qui est bien, en réalité, de plus de 100 hectares au moins par département; soit au moins 8,000 hectares pour les 86 départemens.

Le tableau suivant résume tous les chiffres officiels sur ce sujet.

DÉPARTEMENS.	SEMENCES.		Etendue cultivée.	PRODUIT.				
				Hectolitres		Valeur		
	Kilog.	Valeur.		à l'hectare.	Total.	de l'hect.	à l'hectare.	totale.
Morbihan	547	2,188	109	127 37	13,944	5 10	649 60	71,295
Haute-Garonne	»	»	102	80 »	8,156	10 »	800 »	81,560
Oise	»	»	49	» »	»	» »	924 40	45,342
TOTAL	»	»	260	» »	»	» »	762 30	198,197

Un certain nombre de produits végétaux indigènes ont été omis complétement dans la Statistique ; nous indiquerons, dans le tableau général du commerce extérieur, ceux qui figurent dans les tableaux de douanes.

PRODUIT TOTAL DU BÉTAIL,

ET CAPITAL QU'IL REPRÉSENTE.

Nous avons dit, en traitant des animaux domestiques, que nous ignorions sur quelles bases la Statistique officielle avait pu établir ce qu'elle appelle le revenu total, annuel, des animaux domestiques ; nous ajoutions que nous n'admettions pas, qu'en général, aujourd'hui, la spéculation du bétail donnât d'autre produit que le remboursement des avances qui lui sont faites en fourrages, soins et intérêt très-minime du capital engagé.

Les données contenues dans cet ouvrage, sur la totalité des produits agricoles consacrés à l'alimentation du bétail, et que nous avons résumées dans le tableau suivant, permettent d'établir approximativement la valeur de ce produit brut, et de vérifier en même tems le chiffre total du capital, représenté par le bétail vivant de l'agriculture française.

En résumé, d'après ce tableau, les produits annuels du bétail paieraient :

1° Les substances fourragères, pour.	1,541,249,909 f.
2° Les soins qui lui sont donnés, pour.	242,512,177
3° L'intérêt du capital en bestiaux, pour	98,001,018
Total.	1,881,751,160 f.
4° La boucherie, les fondeurs, tanneurs, etc., ajoutent aux valeurs ci-dessus 0,4 environ, ou. . .	742,740,375
Les valeurs totales, créées annuellement par le bétail et l'exploitation de ses produits, s'élèvent donc à.	2,624,491,535 f.
Quant au capital en bétail, il s'élève ici à.	1,937,645,220
au lieu de l'évaluation officielle de	1,870,572,369
que nous avons indiquée page 91 ; différence en plus	67,072,851 f.

qui ne justifie pas l'inexactitude d'un tiers, que nous supposons exister dans les chiffres de la Statistique, et sembleraient établir, au contraire, la rigoureuse vraisemblance de ces chiffres. Mais la somme que nous trouvons n'est si faible elle-même, que parce que nous comptons à 3 fr. 20 c. seulement, le quintal de fourrage consommé, ce qui est au dessous de son prix vénal de plus d'un tiers, comme le démontre la 8e colonne du tableau ci-après :

PRODUITS.	GRAIN OU RACINES.							PAILLE.		FUMIER TOTAL.	
	Litres dispon. à l'hect.	Poids de l'hectolitre.	Poids total net de sem.	Kilog. de sainfoin équiv.	Valeur à 3 f. 20 le quintal	Valeur vénale.	Val. du quintal de sainfoin.	Poids.	Valeur.	Litière, nombre de voitures.	Fourrage, nombre de voitures.
Froment. . .	1,040	h. 77	k. 800	3,053	97 70	164 81	5 39	1,664	33 28	55,646,448	»
Seigle	880	71	625	1,908	61 05	93 50	4 85	1,892	37 84	24,428,123	»
Méteil	1,087	74	804	2,763	88 42	152 23	4 80	1,900	38 »	6,925,083	»
Epeautre. . .	2,543	42	1,074	2,783	89 06	151 30	5 44	2,000	40 »	47,340	»
Maïs.	1,168	67	782	2,348	75 87	110 04	4 69	3,000	60 »	189,519	»
Orge.	1,185	64	758	1,398	41 75	97 85	6 99	1,400	28 »	8,317,323	»
Sarrasin. . .	1,216	60	730	1,180	37 76	88 11	7 49	800	16 »	1,004,964	»
Avoine. . . .	1,396	44	614	1,053	33 06	86 12	17 36	1,164	23 28	»	9,136,963
Colza, nav. .	1,303	67	873	»	» »	290 18	» »	3,000	60 »	260,259	180,760
Pom. de ter.	9,324	75	6,993	3,170	101 44	195 67	6 17	»	» »	»	1,665,000
Betterav., k.	»	60	36,397	11,829	377 53	502 53	7 40	»	» »	»	393,517
Foin de pré.	»	»	2,506	2,506	80 19	110 20	4 40	»	» »	»	37,521,393
Fourr. artif.	»	»	2,997	2,810	89 92	129 25	4 40	»	» »	»	10,755,484

Un grand nombre d'animaux, d'ailleurs, ont une valeur bien supérieure à cello dc lcur consommation; tels sont lcs chevaux fins, par exemple, ct pour ces diverses raisons, nous persistons à penser que le capital engagé en animaux domestiques par toute la France, doit approcher du chiffre dc trois milliards.

La Statistique officiellc n'évalue le rcvenu total donné par les divers animaux domestiqucs, que 767,251,851 f.; nous ignorons complètement, nons l'avons dit déjà, qnels sont les élémens rationnels de ce chiffre; mais s'il répond au produit brut total, nous n'hésitons pas à croire qu'il est bcaucoup trop faible, et quc notre chiffre 1,881,751,160 francs est plutôt au dessous qu'au dessus de la réalité.

Les 98 millions, à peu près, que nous comptons ponr intérêt des capitaux, bien quc représentant 5 p. 100 des 1,937 millions du capital en bétail, ne détruisent pas notre assertion que le bétail français ne donne pas de produit net; d'abord parce quc souvent le prix élevé des substances fourragèrcs absorbe ce bénéfice, et ensuite parce que le capital en bétail représentant tout au plus le tiers des avances que doit faire le cnltivateur pour son entretien, l'intérêt payé de ces avances dans le chiffre ci-dessus, n'excèderait pas 1 1/2 à 2 p. 100.

On pourrait tlrer un grand nombre de déductions fort curieuses des chiffrcs de ces deux tableaux; nous cn indiquerons deux seulement : 1° Les 5° ct 6° colonnes du pctit tableau ci-dessus, font voir très-exactement le rapport de valcur nutritive dcs diverses cultures, céréales et fonrragères, en admcttant lc produit moyen indiqué par la Statistique, et les éqnivalens fourragers que nous lui avons assigné. Or, il en résulte que de tontcs les céréales, l'avoinc est celle qui donne le moindre équivalent nntritif sur une étendue donnée; ct celle qu'en conséquence, dans l'état actuel de notre agricnlture, on a le moins d'intérêt

à produire pour sa consommation. Il résulte, au contraire, de la 8e colonne du même tableau, que le quintal de fourrage qui vaut 3 fr. 20 c. pour le producteur, qui n'est évalué que 4 fr. 40 c., comme prix de vente par la Statistique et dont l'équivalent en maïs, en seigle ou en méteil, ne se vend que de 4 fr. 69 c. à 4 fr. 85 c., se vend au contraire 17 fr. 36 c. en avoine; d'où résulte que l'avoine est, de tous les grains, le plus cher à faire consommer; qu'on aurait un immense avantage à la remplacer dans l'alimentation du cheval par un autre grain quelconque; que l'intérêt du cultivateur est toujours de la vendre; que l'usage de donner d'autres grains aux chevaux n'étant pas établi chez nous comme il l'est dans les pays chauds, il en résulte que les chevaux ne mangent pas assez de grains chez les éleveurs; que cela nuit à la production du cheval léger; que l'amélioration générale de notre économie agricole augmenterait la production de l'avoine; que l'amélioration chevaline par réduction de nombre, et l'adoption d'un autre grain, diminueraient la consommation, et que ce moyen de rétablir l'équilibre, favorable à la production du cheval léger, doit être poursuivi et surtout expérimenté convenablement par l'administration, qui en a tous les moyens et qui rendrait ainsi un grand service au pays.

2° On voit par les 5e et 6e colonnes de ce petit tableau, que la betterave est aujourd'hui de toutes les cultures, dont la Statistique fait connaître les produits, celle qui fournit sur un hectare le plus fort équivalent fourrager; qu'après elle vient la pomme de terre, et que le froment, en supposant que tous ses produits fussent livrés à la consommation du bétail, marcherait presque sur la même ligne et passerait avant les fourrages naturels et artificiels eux-mêmes. Ce fait explique l'opinion émise par un praticien bon observateur, que la culture du froment, comme fourrage sec, pourrait être fort avantageuse; mais ce praticien n'a pas tenu compte des soins tout exceptionnels que l'on accorde généralement au froment, des deux années que comprend sa préparation et sa récolte, du fumier qu'il reçoit, etc., etc. En réunissant toutes ces circonstances, en faveur de la production fourragère, il n'est pas douteux que pour une dépense égale d'argent, de fumier, de tems et de terrain, on obtiendrait un équivalent fourrager, au moins double de celui que donnerait le froment. Ces observations prouvent incontestablement, toutefois, contre ceux qui osent encore nier l'utilité de la science en agriculture, quel immense parti, complètement inconnu, on pourrait tirer de l'application du raisonnement à la pratique de l'art.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

DES SUBSTANCES QUI SONT CONSACRÉES A LA NOURRITURE DU BÉTAIL, ET DES VALEURS QUI EN RÉSULTENT.

(1) Tous les chiffres relatifs aux quantités de grains consommées par le bétail, sont extraits des ARCHIVES STATISTIQUES, page 150, et se rapportent à 1835.			VALEUR fourragère, à 3 fr. 20 le quintal de sainfoin.	INTÉRÊT du capital en bétail consommateur.	VALEUR des soins qui lui sont donnés.	PRODUIT total réalisé par la vente du bétail, etc.	VALEUR de 0,4 ajoutée par le commerce et les manufactures, etc.	CAPITAL engagé en bétail.
Froment.	grain pour les animaux (hectolitres). .	(1) 79,700	730,774	46,923	117,307	915,004	366,000	938,468
	» pour les brasser., dist., etc. . .	262,830	2,475,858	154,741	386,852	3,017,451	1,206,980	3,094,822
	pailles, pour moitié	»	111,252,849	6,953,503	17,383,207	135,589,559	54,235,744	139,066,061
	pâturage des chaumes, etc.	»	22,250,580	1,390,661	3,476,652	27,117,893	10,847,157	27,813,225
Epeautre,	pâturage.	»	18,936	1,183	2,957	23,076	9,230	23,670
Méteil.....	grain pour les animaux	97,622	780,976	48,811	122,027	951,814	380,725	976,220
	» pour les distill., brasseries, etc.	19,235	153,880	96,175	240,937	490,992	196,397	192,350
	pailles.	»	17,357,708	1,084,556	2,740,890	21,152,954	8,461,181	21,697,135
	pâturage.	»	3,461,542	216,346	324,519	4,002,407	1,600,962	4,326,927
Seigle....	grain pour les animaux	475,097	3,325,679	207,855	311,782	3,845,316	1,538,126	4,157,099
	» pour les brasseries, distil., etc.	134,772	943,404	589,627	884,440	2,417,471	966,988	1,179,255
	pailles.	»	48,856,245	3,053,515	7,633,787	59,543,547	23,817,418	61,070,306
	pâturage.	»	9,771,249	610,703	1,526,757	11,908,709	4,763,483	12,214,061
Orge......	grain pour les animaux.	3,528,676	14,114,704	882,169	2,205,422	17,202,295	6,880,918	17,643,380
	» pour les brasseries, distill., etc.	2,260,109	1,864,926	116,558	291,395	2,272,879	909,151	2,331,158
	pailles.	»	16,634,646	1,039,165	2,597,912	20,271,725	8,108,689	20,793,307
	pâturage.	»	3,326,929	207,908	311,862	3,846,699	1,538,679	4,158,161
Sarrasin.	grain pour les animaux	1,018,769	3,056,307	191,019	477,547	3,724,873	1,489,949	3,820,384
	» pour les brasseries, distill., etc.	400	1,240	78	195	1,513	605	1,550
	fourrage vert consommé.	»	2,009,928	125,620	314,050	2,449,598	979,839	2,512,410
	pâturage.	»	401,986	25,124	62,810	489,920	195,968	502,482
Maïs et millet.	grain pour les animaux	1,372,707	8,895,141	555,946	1,389,865	10,840,952	4,336,381	11,118,926
	» pour les brasseries, distill., etc.	1,487	9,636	602	1,505	11,745	4,697	12,045
	fourrage vert et pailles.	»	37,903,860	2,368,991	5,922,477	46,195,328	8,478,131	47,379,825
	pâturage.	»	6,317,310	399,852	599,748	7,316,890	2,926,756	7,896,638

Avoine... grain pour les animaux	32,476,172	76,942,812	4,808,920	12,022,300	92,774,052	37,509,612	96,178,515
» pour les brasseries, distill., etc.	114,668	2,752,032	172,002	258,005	3,182,037	1,272,815	3,440,040
pailles	»	69,854,736	4,365,971	10,914,937	85,135,644	34,054,257	87,318,420
pâturage	»	2,772,156	173,259	433,147	3,378,562	1,351,425	3,465,195
Légumes secs.... grains pour les animaux	634,827	5,980,070	373,754	934,385	7,288,209	2,915,283	7,475,088
» pour les brasseries, distill., etc.	17,210	162,118	10,132	25,330	197,580	79,032	202,647
pailles et fourrages	»	8,907,750	556,734	1,391,856	10,856,520	4,342,528	11,134,687
Menus grains pour les animaux	2,501,435	10,005,740	750,430	1,876,575	12,632,745	5,053,098	13,008,610
pour les brasseries, distilleries, etc.	72,864	291,456	15,216	38,040	344,712	137,885	364,320
Oléagineuses diverses, tourteaux	»	3,557,024	222,314	333,471	4,112,809	1,645,124	4,446,280
» importées, d°	»	3,557,024	222,314	333,471	4,112,809	1,645,124	4,446,280
Oliviers, d°	»	2,509,950	156,372	390,930	3,057,252	1,222,901	3,137,437
Chanvre	»	2,441,684	152,105	380,262	2,974,051	1,189,620	3,052,105
Lin de production française, d°	»	3,636,915	227,307	568,267	4,432,489	1,772,996	4,546,144
Garance et récoltes intercalaires	»	293,520	18,345	45,862	357,727	143,091	366,900
Houblon	»	26,464	1,654	2,481	30,509	12,240	33,080
Vignes, marcs, bourgeons, etc.	»	22,000,000	1,375,000	3,437,500	26,812,500	10,725,000	27,500,000
Pommes de terre (hectolitres)	78,440,554	85,500,204	5,845,737	14,614,344	105 960,285	42,384,114	106,875,255
Betteraves (quintaux) racines à 80 c.	15,740,691	12,562,553	1,259,255	3,148,138	16,969,946	6,787,978	25,185,105
feuilles	»	576,650	36,039	90,087	702,756	281,102	720,788
Navets	»	595,808	37,238	93,095	726,141	290,456	744,760
Rutabagas	»	200,000	12,500	31,250	243,750	97,500	250,000
Carottes	»	1,807,800	112,988	282,469	2,203,257	881,303	2,259,750
Topinambours	»	751,488	46,968	117,420	915,876	366,350	939,360
Choux	»	2,380,000	148,250	371,825	2,900,075	1,160,030	2,975,000
Fèves et féveroles grain	»	2,380,000	148,750	374,000	3,622,750	1,449,100	2,975,000
pailles	»	720,000					
Prairies naturelles foins	»	537,369,344	37,521,394	93,803,486	731,667,194	292,666,878	750,427,892
regains	»	62,972,970					
Prairies artificielles (quintaux de fourrage)	47,256,674	141,770,022	10,083,266	25,208,165	196,623,687	78,649,475	201,665,320
pâturage	»	15,765,470					
fourrages annuels	»	3,796,761					
Fourrages importés (moyenne), quintaux	75,041	225,123	14,070	35,175	274,368	109,747	281,404
Jachères	»	54,106,251	3,381,640	8,454,101	65,941,992	26,376,797	67,632,801
Pâtis, landes, communaux, bruyères	25,645,014	82,064,046	5,129,028	12,822,507	100,015,581	40,006,232	102,580,057
Chênes-liéges	»	1,978	123	318	2,419	968	2,475
Châtaigneraies	»	4,075,714	254,732	382,098	4,712,544	1,920,160	5,094,642
Total		1,541,249,909	98,001,018	242,512,477	1,881,763,104	742,740,375	1,937,645,220

COMMERCE EXTÉRIEUR TOTAL

DES PRODUITS VÉGÉTAUX, etc. (*Voir Tableau n° 17 de l'Atlas.*)

Les quatre premières colonnes du tableau ci-dessus indiqué, et que nous commentons, prouvent, d'une manière incontestable, l'état d'infériorité relative de notre production agricole, et l'indispensable nécessité de la mettre, par de puissans encouragemens directs, sur un pied d'égalité avec la production manufacturière, qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Elles fournissent encore l'explication de ce fait que nous avons signalé souvent dans le cours de cet ouvrage, que, grâce au déplorable système prêché par les ultra-manufacturiers, qui se décernent exclusivement le titre pompeux d'économistes, et qui prétendent suivre seuls la voie tracée par leur maître Adam Smith, qu'ils sont loin de comprendre toujours, les exportations de produits agricoles français sont de beaucoup inférieures aux importations, ce qui affecte défavorablement toutes nos transactions et nuit à toute notre économie sociale, y compris notre marine. Nos vins seuls compensent un peu ce malheur, mais le discrédit dans lequel ils sont tombés nous commande impérieusement une prompte et complète réforme.

Les colonnes de ce tableau présentent les résultats suivans :

	Importations.	Exportations.
Céréales.	132,783,549 kil.	28,894,784 kil.
Commerciales.	84,561,549	175,857,372 (1)
Fourrages, etc. ; Sucres. . . .	82,917,836	17,254,510
Bois, fruits, légumes, etc. .	171,195,885	24,889,436
Diverses omissions.	9,475,442	35,215,381
Total.	480,934,261 kil.	282,111,483 kil.

Dans un pays que tout le monde prétend être essentiellement agricole, un tel état de choses est tout-à-fait déplorable. Les quatre colonnes suivantes, qui présentent un total de valeurs supérieur de beaucoup à l'exportation de ce qu'il est à l'importation, prouvent assez la différence qui existe entre la situation de nos manufactures et celle de notre agriculture. Il est à remarquer, d'ailleurs, que pour avoir une idée quelque peu exacte de ce qu'on appelait autrefois la balance de commerce, il faut augmenter assez les valeurs d'exportation pour qu'elles représen-

(1) On remarquera que le vin seul figure ici pour 145,325,192 litres, et empêche que la balance des quantités soit au profit de l'importation, comme dans toutes les autres catégories.

tent le prix du frct, les droits qne les marcbandises doivent acqnitter en pays étranger, les bénéfices du commerce, etc., etc., toutes choses dont sont déjà cbargées les marcbandises importées. De tclle sorte que, sans cette rectification, on serait exposé à croire constamment la balance de commerce en faveur de l'importation, alors que celle-ci aurait seulement une valeur égale à celle des exportations.

	Importations.	Exportations.
Céréales.	37,337,423 f.	4,879,871 f.
Commerciales	130,868,126	241,925,837
Fourrages et sucres	46,396,331	13,720,436
Bois, fruits, etc.	24,704,937	13,841,366
Omissions diverses.	21,121,696	1,378,831
Total.	260,428,513 f.	275,746,341 f.

Les droits prétendus protecteurs, mais qui sont en réalité prohibitifs de l'exportation seulement des produits non manufacturés et probibitifs de l'importation, au contraire, pour la plupart des produits manufactnrés, contrcsens économique qu'il est urgent de renverser, sont les suivans :

	Importations.	Exportations.	Total.
Céréales.	2,165,261	48,657	2,213,918
Commerciales.	18,344,166	495,591	18,839,757
Fourrages et sucres	35,310,156	13,140	35,323,296
Bois, fruits, etc.	1,492,358	128,399	1,620,757
Omissions diverses.	4,482,243	19,928	1,502,171
Total.	58,794,184	705,715	59,449,899

L'avantage de procurer au Trésor une soixantaine de millions par an, est à peu près le seul qui résulte des tarifs actuels, et c'est aussi la plus grave, sinon l'nnique préoccupation des bommes d'état qui les ont établis. Le jonr où des financiers, inspirés par des vues plus élevées, prendraient à la direction générale des affaires du pays une part active, il est probable qu'une réforme compiète de ces tarifs aurait lieu sur les bases snivantes : 1° à l'exportation, liberté illimitée et remise complète de tons les impôts dont est chargé le produit exporté, les engrais seuls exceptés; 2° à l'importation, ancune prohibition; aucun droit cxcédant la valeur des cboses au pays de production; aucun droit sur les produits de consommation générale dont la culture épuise le sol; droits élevés sur les objets de luxe exclusivement, mais non prohibitifs; droits équivalens à la totalité des impôts qu'auraient à payer en France les produits similaires, snr le bétail, les fourragcs, et tous antres objcts qni augmentent la fécondité ou favorisent d'une manière quelconque l'amélioration du sol.

La préoccupation économique qui seule a dominé tous nos hommes d'Etat, paraît être l'intention très-louable d'assurer du travail aux ouvriers manufacturiers, et de chercher dans les bénéfices ordinairement plus élevés du commerce extérieur, à mieux rétribuer ce travail, de manière à soulager toutes les souffrances, et à produire cette aisance générale et cette mobilité des fortunes moyennes qui sont les plus favorables à la prospérité d'un pays.

L'invention des machines et les progrès de la civilisation à l'étranger, ont détruit de ce système tout ce qu'il avait de charitable et d'avantageux pour nous; l'augmentation de la production manufacturière n'a plus profité qu'aux capitalistes et nullement aux travailleurs; la puissance de ces machines et leurs perfectionnemens ont produit des encombremens, des crises qui avilissent les salaires du travail manuel par des alternatives perpétuelles de chômage ou d'activité surnaturelle et toute matérielle qui dégradent et démoralisent les travailleurs. D'un autre côté, les capitaux, favorisés par cet état de choses, se sont concentrés dans les entreprises industrielles et ont abandonné l'agriculture à la routine, à la misère, et à la plus profonde ignorance.

Les terres, mal cultivées, se sont successivement épuisées; la masse des consommateurs trop pauvres ne leur demandant que du pain, la culture des céréales a reçu une déplorable extension; le prix des subsistances s'est élevé; les malheureux, en restreignant leur consommation, aggravent encore cet état de choses; les salaires en s'élevant, au contraire, paralysent le commerce intérieur et extérieur; bref, on voit, sans être un profond observateur, que le vice radical de notre économie sociale, c'est la cherté des subsistances; le remède unique, l'excitation rationnelle des progrès de l'agriculture.

Il n'y a plus que le travail des champs, qui ne manquera jamais à personne, s'il est conduit avec intelligence; et lui seul permettra d'exercer si largement la charité, qu'au cas où les travailleurs seraient forcément inactifs, le bas prix des subsistances assurerait néanmoins leur existence.

L'activité des travailleurs est constante en agriculture, mais elle est rarement excessive; l'homme travaillant moins, pensera davantage; éloigné, d'ailleurs, du pernicieux séjour des ateliers, il offrira de meilleures dispositions à l'éducation morale et religieuse; les machines alors n'exerceront plus qu'une influence heureuse, en remplaçant les travailleurs, dans un tout harmonique, où les subsistances suivraient ou devanceraient toujours les progrès industriels.

L'aisance générale résultant de la satisfaction facile des besoins de première nécessité, ferait participer à la consommation des produits manufacturés les 25 millions de cultivateurs qui s'en privent aujour-

d'hui; par la raison que les capitaux nationaux, plus que suffisans, d'ailleurs, pour encourager toutes les sources de notre production, au lieu de circuler à l'intérieur principalement, de la ville au hameau, du travailleur rural au citadin manufacturier ou commerçant, prennent trop généralement ou la direction extérieure ou l'emploi foncier qui les ramène à la ville aussitôt qu'ils en sont sortis; enlevant la terre au travailleur propriétaire, pour la livrer, entre les mains du capitaliste, à l'exploitation inintelligente du mercenaire.

Comme la régularité parfaite de la production et de la consommation est une chimère heureusement impossible à réaliser, et je dis heureusement, parce qu'elle tendrait à isoler les peuples au lieu d'associer l'humanité; le commerce extérieur ne serait ni moins nécessaire, ni moins important, dans le système d'économié politique agricole que dans le système d'économie politique industrielle qui nous régit; mais il aurait un caractère tout spécial, qu'il tirerait de la grande mobilité de ses offres et de ses demandes, par conséquent aussi, de la variété de ses marchés.

On considérerait dans les transactions du commerce extérieur, trois classes de produits que régiraient des lois ou du moins des principes fiscaux différens :

1° *Les produits essentiels, naturels ou manufacturés d'une consommation générale.* Le principe devrait être la production intégrale, autant que possible, de tous ceux de ces produits qu'on peut obtenir sous notre climat. *L'exportation*, en conséquence, n'étant considérée que comme débouché d'un trop plein encombrant, devrait être complètement libre, et quelquefois même, favorisée par une prime égale au montant des impôts divers dont est chargé le produit, pour sa consommation intérieure. *L'importation*, au contraire, devrait acquitter des droits de douane au moins équivalens, toujours, à la totalité de ces impôts, directs ou indirects, qu'aurait acquittés chez nous un produit similaire. On voit que ce système a pour base l'égalité la plus complète, pour la concurrence, entre les producteurs nationaux et étrangers; c'est le libéralisme le plus avancé, combiné rationnellement avec la protection; c'est moins commode à pratiquer que le *laissez faire, laissez passer;* c'est aussi moins désastreux et plus avantageux; car, comme l'a dit Montesquieu, long-tems avant nous : « La liberté du commerce » n'est pas une faculté accordée aux négocians de faire ce qu'ils veulent; ce serait bien plutôt une servitude. Ce qui gêne le commerçant » ne gêne pas pour cela le commerce. C'est dans les pays de liberté que » le négociant trouve des contradictions sans nombre; et il n'est jamais » moins croisé par les lois que dans les pays de la servitude.

» L'Angleterre..... gêne le négociant; mais c'est dans l'intérêt du » commerce. »

Le commerce extérieur de la classe de produits qui nous occupe, ne doit, d'ailleurs, être qu'un commerce de déficit ou de trop plein, par conséquent, il est tout accidentel et ce serait un contresens que de vouloir le régulariser; nous pouvons bien avoir pour but, mais non pour règle, de demander le moins possible et d'offrir le plus possible aux étrangers tous les ans.

2° *Les produits monnaie,* produits d'échange principalement, au contraire, doivent fournir aussi régulièrement que possible une masse de valeurs exportables et échangeables, progressivement croissante, pour le mieux, qui nous permette de nous procurer à l'étranger les produits utiles que notre climat nous refuse, et les produits de luxe qui déplacent et font circuler, dans les classes nécessiteuses, les capitaux des classes riches ou vaniteuses.

En principe, ces sortes de produits doivent être considérés comme l'unique moyen rationnel d'exercer la charité envers les travailleurs, et il est, à tous égards, bien plus efficace et bien supérieur à la taxe des pauvres de l'Angleterre. Mais il importe alors de s'efforcer d'accumuler dans ces sortes de produits exportés ou importés, la plus grande somme de main-d'œuvre possible. Les soieries et les vins sont précieux à cet égard, comme objets d'exportation; les matières tinctoriales, les bois bruts, d'ébénisterie, etc., comme objets d'importation. Il importe peu que les produits de cette classe soient variés, pourvu qu'ils soient exclusivement ou principalement, du moins, à l'usage des classes riches; les plumes pour parure, les pierreries, le sucre, etc., par exemple; pour les produits d'exportation, au contraire, ils doivent être assez variés pour que la prohibition de l'un d'entre eux, par les lois somptuaires ou fiscales qui le frapperaient à l'étranger, n'occasionne jamais une crise insurmontable pour le pays. C'est comme conséquence de ce principe, que nous croyons que la production des vins et des soieries est poussée assez loin en France, et que nous préférerions à l'extension de ces productions, la création de produits exportables différens; bien que chargés, comme ceux-ci, d'une reprise considérable en salaire de travailleurs. Il faut encore que les *produits monnaie* aient cours et placement chez un grand nombre de peuples; autrement, on peut voir une crise irrémédiable résulter d'un droit prohibitif sur nos vins en Angleterre seulement, ou sur nos soieries aux Etats-Unis, je suppose, et à moins que le peuple prohibant n'ait également un produit d'échange unique avec nous, nous n'avons aucun moyen de le contraindre à révoquer ces mesures fiscales. Enfin, il est nécessaire, pour l'économie des transports, la puissance maritime, les progrès du com-

merce, le bon marché des produits, etc., que le poids et le volume des valeurs d'exportation présente une certaine harmonie avec le poids et le volume des objets d'importation, afin que le prix des transports soit également réparti sur les deux transactions qui constituent l'échange. Nous ne saurions trop rappeler qu'à cet égard nous sommes dans une ituation déplorable et qui n'aura de remède que dans une grande extension de l'exportation des produits bruts agricoles par préférence aux produits manufacturés.

Les droits de douane, sur les *produits monnaie*, peuvent être essentiellement fiscaux à l'importation, en vue de faire payer le plus possible, à leurs riches consommateurs, de la part d'impôts qui décharge d'autant l'impôt territorial, ou tous autres qui frappent les citoyens non proportionnellement à leurs revenus, et sont par cela même détestables. A l'exportation, au contraire, l'intérêt du placement exige l'abnégation complète du fisc; les produits chargés de peu d'impôts directs, ou sur lesquels nous avons une prééminence réelle, comme les articles de modes, les soieries, etc., peuvent sortir en franchise de droits seulement; ceux pour lesquels nous avons à redouter une concurrence étrangère, comme nos vins, par exemple, devraient recevoir en prime tous les impôts qu'ils ont acquittés.

3° *Enfin, les produits futiles.* L'économie politique industrielle, toujours préoccupée d'assurer du travail aux ouvriers ou un solde favorable, en numéraire, à la balance du commerce, attachait beaucoup de prix à l'échange de ces sortes de produits, qu'ils fussent naturels ou manufacturés. Quelques hommes bien intentionnés, mais à vue étroite, ont pensé qu'il était fort utile à la France de chercher à rendre l'étranger tributaire pour ces sortes de choses, et à se passer de lui pour celles de notre propre consommation. Les uns ont proposé des lois somptuaires tendant à prohiber la consommation; les autres se sont appliqués à la naturalisation des produits exotiques de ce genre, ou à la substitution de produits indigènes similaires, médicaux, tinctoriaux, etc., etc.

Nous croyons que tous ces hommes se sont trompés; que pour l'exportation ces sortes de produits ne demandent que la liberté; que leur naturalisation serait un contresens économique qui profiterait aux propriétaires et aux capitalistes, en nuisant beaucoup plus encore aux travailleurs; mais que, cependant, leur importation peut être frappée de droits qui la fassent largement concourir aux charges publiques du pays.

Tel est l'ensemble du système d'économie politique agricole, dont nous nous sommes efforcé de signaler les détails d'application, en traitant des divers objets du commerce extérieur des produits de notre sol, dans le cours de cet ouvrage.

Un critique très-bienveillant, d'ailleurs, qui a rendu compte de la

première partie de ce travail dans le *Journal des Economistes,* croit voir en nous un partisan systématique de la prohibition et des tarifs exagérés, prétendus protecteurs. Economiste industriel pur, et peut-être inspiré, à cette occasion, par quelque motif personnel qne trahissent ses expressions peu charitables contre des professenrs du conservatoire, il appelle cette tendanee, qu'il nous reproche amèrement, *nos excentricités économiques.* Il nous est permis de croire qn'en relisant plus attentivement et plus complètement notre ouvrage, il reconnaîtra que nous ne sommes pas plus partisan des tarifs exagérés et déraisonnables, qui créent les monopoles et la contrebande, aux dépens des consommateurs, que du *laissez-faire, laissez-passer* absolument, qni permettrait à certains peuples de ruiner notre agriculture par des combinaisons fiscales inusitées chez nous; telles l'exemption d'impôts fonciers, auxquels sont substitués des impôts de consommation; la modération des impôts qui frappent la production fourragère et le bétail, alors que chez nous l'impôt frappe la superficie sans distiuction du produit, etc., etc.

Nos lecteurs attentifs n'auront aucune peine à reconnaître que nous demandons pour l'agriculture l'égalité des charges et des libertés, nullement des faveurs de prohibition ou de prétendue protection, à l'effet desquelles nous ne croyons en aucune manière; nous ne pousserons donc pas plus loin notre réponse à une accusation générale, jusqu'à ce qu'on l'ait précisée plus exactement. Nos idées sur les *graines oléagineuses, les laines, les sucres,* etc., etc., prouvent assez notre prédilection pour les droits favorables à la consommation autant qu'à la production. Si, dans la question d'introduction du bétail étranger et de l'exportation des tourteaux oléagineux et autres engrais, nos idées ne sont point en harmonie avec celles des économistes industriels systématiques, il nous est permis de conserver l'opinion que la nature de nos études nous donne à cet égard de grands avantages snr nos adversaires, et qne nous comprenons mieux qu'eux les moyens d'obtenir la production de la viande à bon marché. Le public jugera si nous avons, par nos raisons, justifié suffisamment cette prétention. De même, quand nons considérons que pour une importation totale de produits agricoles, qni est de plus de 312 millions, dans un pays comme la France, où l'impôt prélève le cinquième du revenu des producteurs, les droits de douane ne s'élèvent qu'à 65 millions en apparence, et à 30 millions seulement en réalité, déduction faite des droits sur le sucre, qui ne favorisent en rien l'agriculture; soit moins de 0,1, décime compris, et seulement 0,05 si les évaluations de la douane, généralement trop faibles de moitié, étaient rectifiées convenablement; il nous est impossible d'admettre que l'étranger ne jouit pas sur notre marché d'une faveur suffisante, en

ce qui est des produits agricoles, surtout par comparaison avec les produits manufacturés. Railler et nier superbement, en se retranchant derrière des noms célèbres pour appuyer de leur autorité, aux yeux des ignorans, des choses qu'ils n'ont point dites ; accuser un homme d'ignorer le premier mot d'une science qu'il a étudiée dix ans, par cela seul que ses études l'ont conduit à penser autrement que ses adversaires ; c'est un moyen d'attaque facile et qui peut plaire aux rieurs, mais qui a peu de portée pour les hommes sérieux. A de tels argumens nous ne répondrons jamais ; le bon sens et l'opinion publique nous suffisent pour en faire justice.

Au reste, ce qui prouve, mieux que des protestations, l'éclectisme économique que je professe, et le terrain neutre de conciliation sur lequel j'ai voulu me placer, ce sont les critiques auxquelles j'ai déjà été en butte, de la part des prohibitionnistes, qui me repoussent bien plus sévèrement encore que les partisans du laissez-faire.

Je me permets de penser, mes lecteurs le savent, que le commerce extérieur est indispensable à la prospérité de la France ; que le commerce maritime est le plus important pour elle ; que pour le favoriser il faut savoir acheter les produits tropicaux, avec lesquels on peut payer les nôtres ; qu'il faut, autant que possible, harmoniser le tonnage de nos exportations avec celui de nos importations ; que d'ailleurs c'est moins du travail que de l'aisance que nous devons nous préoccuper de procurer à nos concitoyens, etc., etc. Passant de ces principes qui n'auraient pas soulevé, je pense, de récrimination grave, aux moyens pratiques, j'ai eu la hardiesse de désapprouver des élévations de tarifs demandées, sur les graines oléagineuses, les laines, etc. ; et de dire entre autres choses difficiles à comprendre pour les hommes, dont l'éducation économique s'est faite sous l'impression des idées impériales et du système continental : 1° Que j'attachais une médiocre importance à la naturalisation des futilités végétales, intertropicales, ou à la recherche des végétaux indigènes qui peuvent les remplacer, quelle que fût la somme de nos importations à cet égard ;

2° Que la production des soieries avait pris, chez nous, un développement plus que proportionnel avec les autres branches de nos richesses, et que, dans l'intérêt harmonique de notre économie sociale, il était plus urgent de favoriser les productions agricoles moins avancées, surtout celles dont l'exportation donnerait un tonnage plus considérable pour une valeur égale, que de surexciter celle-ci ;

3° Que c'était maintenant un abus grave que de primer l'exportation du sucre par un *drawback*, etc., que cette exportation était plus nuisible qu'utile à notre économie commerciale, et qu'il fallait l'abandonner aux chances de la concurrence libre ;

4° Que l'importation des sucres terrés, voire même raffinés, serait plus avantageuse à la France que leur prohibition, etc.

Entre l'expression de ces idées et l'étonnement qu'elles soulèvent, il n'y a qu'une période de trente-deux années, pendant lesquelles on en est venu à offrir 40 millions d'indemnité pour supprimer une industrie qu'on avait encouragé à créer, par un prix d'un million. Ce contraste suffit à notre justification : avant tout, il faut être de son époque.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES PRINCIPALES VALEURS CRÉÉES OU OCCASIONÉES, ANNUELLEMENT, EN FRANCE, PAR LA PRODUCTION AGRICOLE. (*V. Tableau n° 18 de l'Atlas.*)

Il nous paraît difficile de contester que l'importance d'une industrie, au point de vue général et supérieur de l'économie politique chrétienne et nationale, doit être appréciée par le nombre d'hommes qu'elle fait vivre dans un Etat, et surtout par la somme de bonheur et de moralité qu'elle procure à chacun d'eux. Il ne s'agit point ici de revendiquer des priviléges politiques ou vaniteux, monarchiques et chrétiens; ce n'est pas dans le nombre que nous plaçons la force du pouvoir; ce n'est pas dans les satisfactions de la vanité que nous poursuivons le bonheur ; faire connaître leurs besoins avec certitude et donner au gouvernement le soin de les apprécier, le pouvoir et les moyens de les satisfaire, conformément à l'intérêt général de l'harmonie sociale et des lois divines, là se bornent vraisemblablement non les prétentions hautaines, mais les humbles vœux de vingt-cinq millions de nos concitoyens agriculteurs, qui ne trouvent l'aisance que dans l'absence des besoins et le bonheur que dans l'habitude des privations.

Nous constatons donc seulement un fait; à savoir que la totalité du commerce extérieur, en donnant lieu à une circulation de valeurs estimée 479 millions à l'importation et 522 à l'exportation, soit en tout un milliard un million, donnent tout au plus 0,1 de cette somme en salaires et bénéfices qui n'appartiennent pas tous à nos concitoyens, tant s'en faut; les neuf autres dixièmes n'étant que des valeurs en reprises des capitaux avancés pour l'acquisition des produits. Or, cette somme totale des salaires et bénéfices du commerce extérieur, montant à *cent millions par an,* dont l'étranger gagne probablement au moins la moitié, n'est pas la soixante-quinzième partie des valeurs annuellement créées par la production agricole, et qui s'élèvent, comme le démontre le *Tableau* n° 18 de notre *Atlas,* à SEPT MILLIARDS CINQ CENT QUARANTE-TROIS MILLIONS VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-

HUIT FRANCS, par une évaluation dont nous avons successivement discuté tous les élémens, et qui, dans notre ferme conviction, est plutôt au dessous qu'au dessus de la réalité.

Et, d'ailleurs, l'examen du tableau général du commerce extérieur des produits agricoles nous a démontré que, dans le mouvement commercial extérieur d'un milliard par an, les six dixièmes de cette somme étaient fournis par la production agricole; ce n'est donc point une vaine déclamation, que l'assertion si souvent répétée, que la France est une puissance essentiellement agricole; or, quand cette puissance, reconnue agricole, importe 480 millions de kilogrammes de produits *bruts* similaires à ceux de son agriculture, et n'exporte que 282 millions de kilogrammes en tout de ces produits agricoles, *bruts* et *manufacturés* réunis, ce n'est pas non plus une vaine déclamation que de prétendre que nous sommes dans une situation d'infériorité déplorable en agriculture, et que notre gouvernement ne saurait prendre assez promptement les mesures les plus énergiques pour faire cesser un état de choses qui conduit le pays à sa ruine, et que ne soupçonnent même pas ceux qui croient posséder seuls les vrais principes et les saines traditions de l'économie politique.

Ce n'est pas que nous contestions le moins du monde l'immense utilité, pour notre économie sociale, du commerce intérieur et extérieur, des manufactures, des beaux-arts, de la littérature et de toutes les sciences en général; la création de l'homme, indéfiniment perfectible, prouve assez l'importance des beaux-arts, de la littérature et des sciences; quant au commerce et aux manufactures, des sauvages mêmes pourraient à peine en méconnaître l'utilité. Mais le rôle du commerce et des manufactures est essentiellement différent chez un peuple agricole et chez un peuple manufacturier; là, est la nuance importante à établir en France, qui tombe dans l'absurde en acceptant les théories économiques de l'Angleterre et en calquant ses institutions à cet égard, sur celles de ses voisins.

Chez un peuple manufacturier, le commerce extérieur est un but; chez un peuple agricole, il ne peut être qu'un moyen; chez le premier peuple; tout se rapporte et doit être sacrifié au commerce, aux manufactures; chez le second, ces industries ne doivent être considérées que comme les annexes de l'agriculture et réglementées exclusivement dans l'intérêt de cette dernière; chez le peuple manufacturier, la fortune des commerçans est le plus grand souci du pouvoir; chez le peuple agricole, au contraire, le commerce, les manufactures, doivent être considérés exclusivement comme les principaux moyens de répartir uniformément les fortunes en excitant, par la sensualité des riches, la circulation totale de leurs capitaux au profit des travailleurs, à quelque classe qu'ils

appartiennent, agricole, manufacturière ou commerçante. Dans l'état manufacturier, l'importation des produits bruts agricoles peut être considérée comme un bien, parce qu'en abaissant le prix des subsistances, elle réagit sur la main-d'œuvre et le bon marché des objets d'exportation; chez un peuple agricole, l'importation d'un produit quelconque qu'il peut obtenir à aussi bon marché sur son propre sol est toujours un malheur réel; mais l'importation de tous objets qu'il ne saurait produire et principalement les plus futiles, tels que les aromates, les pierreries, les objets de parure, etc., doivent être considérées comme un grand bien, parce que ces objets fournissent une occasion de dépense aux riches, une matière imposable au Trésor, et que presque toujours les valeurs exportées et échangées contre ces futilités, représentaient en grande partie des salaires de main-d'œuvre de nos propres travailleurs qui auraient manqué de débouchés intérieurs, ou qui n'en auraient trouvé que de moins avantageux. Il n'est pas besoin de faire ressortir ici l'analogie qui existe entre ce genre d'utilité sociale et les produits nationaux des beaux-arts, etc., qui décuplent les consommations de certains travailleurs, aux dépens exclusivement des capitaux inutiles des riches, et au profit des travailleurs moins fortunés. C'est comme conséquence de ces idées que nous condamnons la naturalisation des produits exotiques futiles, et que nous demandons qu'une remise d'impôts favorise l'exportation de nos produits bruts agricoles; c'est la même pensée qui nous fait repousser tout projet d'entraves, et surtout de proscription d'une industrie agricole qui prospère, au profit d'un intérêt quelconque, étranger à l'agriculture. Enfin, c'est encore le même ordre d'idées qui nous fait penser que nos tarifs sont contraires aux intérêts de la France, quand ils prohibent l'importation des produits manufacturés, soit absolument, soit indirectement par des droits énormes; qu'ils favorisent l'importation des produits bruts similaires à ceux de notre agriculture, et qu'ils entravent l'exportation de ces mêmes produits bruts. Le prétexte de favoriser le travail national n'est que spécieux; l'expérience a suffisamment établi que l'agriculture suffira toujours à ce besoin, et que la seule faveur réelle qui puisse profiter aux travailleurs français, c'est l'abaissement à son minimum, par la libre concurrence, du prix des objets manufacturés.

D'ailleurs il est à remarquer que tous nos vœux pour l'agriculture française, se réduisent à une application rationnelle et sincère en faveur de ses produits, des principes de la concurrence la plus libre et la plus entière; par conséquent, c'est par malentendu seulement que les économistes industriels qui se posent en défenseurs de ces principes, croient nous avoir pour adversaires et nous écrasent de leurs dédains.

Nous désirons qu'à l'importation les droits soient combinés de telle

sorte, sur les produits bruts agricoles, qu'avec l'impôt acquitté par ces produits, dans leur pays de provenance, les droits fassent une somme égale à celle des impôts que paieraient nos propres producteurs sur ces mêmes produits; on ne saurait trouver une égalité plus complète, ce nous semble, et les étrangers sans doute ne pourraient s'en plaindre sans injustice.

Quant à l'exportation, nous voudrions qu'on la favorisât par une prime égale à la somme des impôts dont est chargé le produit, pour que, malgré le prix du transport, nos objets d'échange se présentassent sur les marchés étrangers à condition égale, autant que possible, dans les frais de production.

La diffusion de l'instruction, l'établissement d'une éducation religieuse et agricole; l'amélioration et la grande augmentation des communications, surtout des voies navigables et des lignes de chemins de fer; la modération de toutes les charges territoriales et autres impôts qui frappent le travailleur dans son nécessaire, aussi bien que le riche dans son superflu, et sans proportion comme sans distinction de l'un ou de l'autre, etc., etc., ne sont plus que des vœux que font également tous les bons citoyens, qui n'ont rien de particulier à l'agriculture, et pour la réalisation desquels il n'est pas douteux qu'un gouvernement sage et éclairé prendra les mesures les plus efficaces, si nous avons été assez heureux pour démontrer, dans cet ouvrage, toute la vérité et l'immense portée de cette maxime du grand Sully, le meilleur ministre du meilleur des rois :

« *Tout fleurit dans un état où fleurit l'agriculture.* »

FIN.

